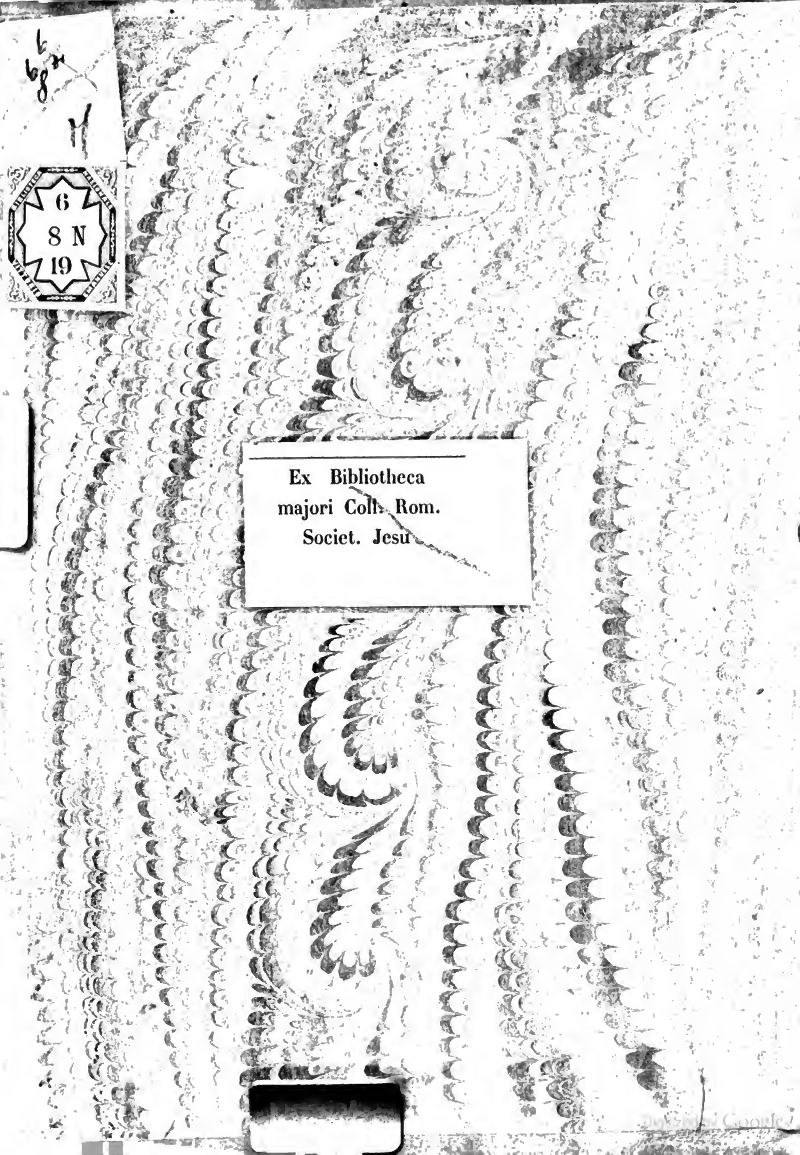
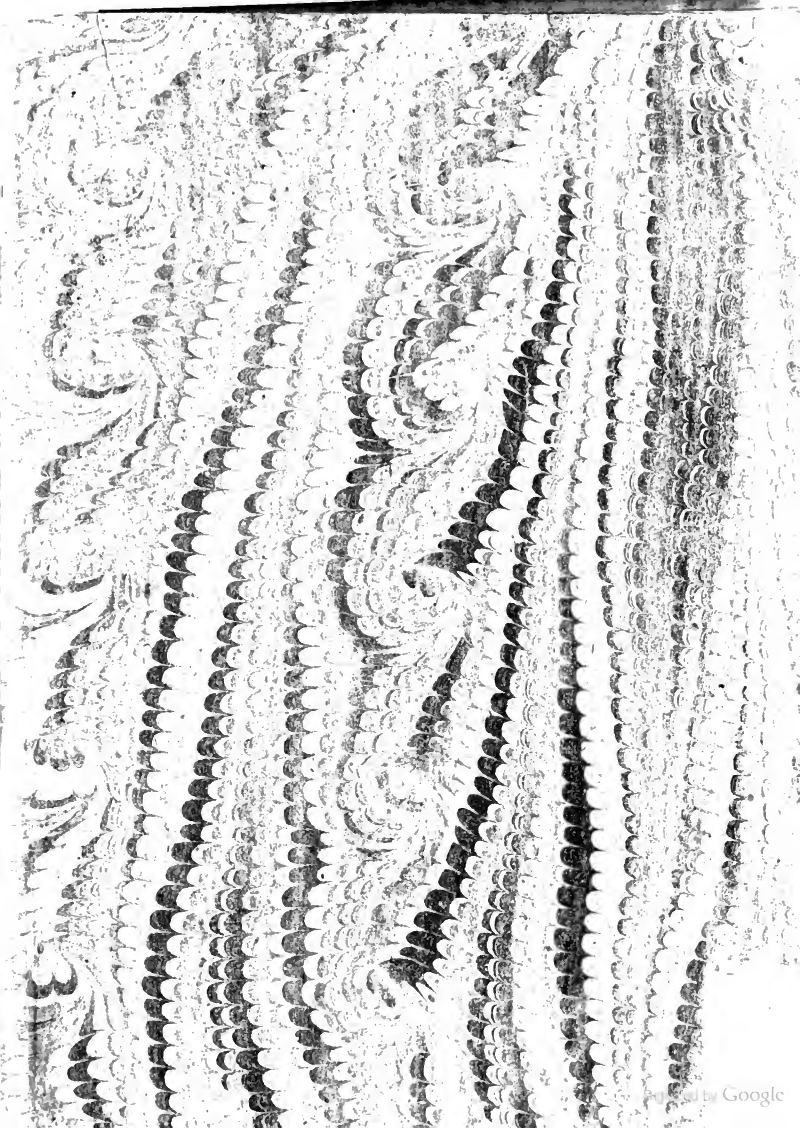
HISTOIRE LITTERAIRE DE LA VILLE DE LYON, AVEC UNE BIBLIOTHEQUE...




6
8 N
19
Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu



HISTOIRE LITTERAIRE DE LA VILLE DE LYON,

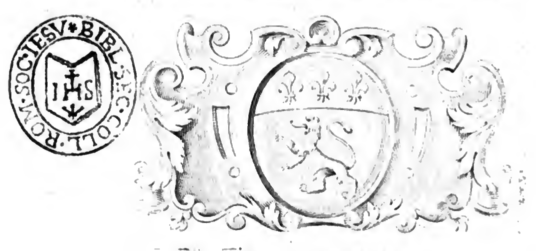
AVEC

UNE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS LYONNOIS, SACREZ ET PROFANES,

DISTRIBUEZ PAR SIE'CLES.

Par le P. DE COLONIA de la Compagnie de JESUS.

SECONDE ET DERNIERE PARTIE; qui commence à l'année 600. & finit à l'année 1730.





A LYON,
Chez FRANÇOIS RIGOLLET, Libraire sur le Quay des Celestins, au Mercure Galant.

M D C C X X X.

A MESSIEURS LES PREVÔT DES MARCHANDS, ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LYON,

PRESIDENS, JUGES, GARDIENS, Conſervateurs des Privileges Royaux de ladite Ville.

Meſſire CAMILLE PERRICHON, Chevalier de l'Ordre du Roi, Prevôt des Marchands.

Noble LAURENT GUICHARD, Avocat au Parlement & Cours de Lyon.

Noble ROCH QUINSON.

Noble CLAUDE BROSSETTE, Seigneur de Varenes, Avocat au Parlement & Cours de Lyon.

Noble CHARLES PALERNE.



MESSIEURS,

La ſuite de cet Ouvrage vous appartient de droit, & encore à plus juſte titre que le commencement. Les deux derniers Siecles de cette Hiſtoire

Littéraire m'ont offert eux-seuls une moisson plus abondante que les quinze premiers ; & ce qui vous interesse plus directement, c'est que parmi tous ces célébres Lyonnois, dont je fais connoître les Ouvrages, il s'en trouve un grand nombre qui ont avec vous des relations plus particulieres & plus intimes que celles que donne une même Patrie.

Plusieurs d'entre eux ont occupé dans leur tems les mêmes places que vous remplissez si dignement. Vous voyez chaque jour leurs Portraits dans vôtre magnifique Hôtel, & vous lisez leurs noms écrits dant vos Fastes Consulaires. Mais ces monumens domestiques & muets, qui ont perpétué leur memoire dans vôtre Ville, ne suffisoient pas pour l'illustrer chez les Nations étrangéres. Elles apprendront avec plaisir par cette Histoire Littéraire que plusieurs de vos Prédecesseurs ont tenu dans la République des Lettres un rang aussi distingué que celui qu'ils tenoient dans cette Ville & que vous y tenez vous-même aujourd'hui.

Mais ce qui vous fait encore plus d'honneur, MESSIEURS, c'est que nous voyons revivre dans le Consulat présent une vive image de ces anciens tems. Vos soins ne se bornent pas à rendre chaque jour à la Patrie les services les plus essentiels ; à l'embellir par de nouveaux ornemens, à y reprimer la licence par vos sages Reglemens, à y maintenir les bonnes mœurs, à y établir l'ordre & la tranquilité, par une conduite pleine d'équité, de discernement & de lumiere. Les Sciences & les

beaux Arts ont auſſi le bonheur de partager vos attentions, & d'être un des grands objets de vos ſoins, mais de vos ſoins les plus effectifs & les plus réels. Vôtre ancien goût pour les Lettres n'a point été rallenti par les pénibles occupations, qui ſemblent devoir abſorber tout vôtre loiſir. Vous continuez à les cultiver, autant que l'interêt public vous le permet; le digne Chef, qui eſt à vôtre tête en a toûjours été trop favoriſé, pour ne pas les favoriſer & les cherir à ſon tour.

C'eſt dans le commerce qu'il a toûjours entretenu avec les Lettres, autant que dans le riche fond de ſon génie, qu'il a puiſé cette facilité à s'énoncer avec grace & avec dignité, cette délicateſſe d'une plume legére, qui touche finement toutes ſortes de ſujets, & qui embellit tout ce qu'elle touche. Mais l'uſage qu'il a ſçû faire de ſes talens, que j'ai vû naître, & que j'ai eû le bonheur de cultiver dans ce Collége, le releve bien plus que les talens même. Il les a tournez au profit général, il les a tous conſacrez à l'utilité de ſa Patrie, & par là il s'y eſt rendu neceſſaire, en cherchant ſimplement à s'y rendre utile. La droiture de ſon eſprit & de ſon cœur, l'élevation & l'étenduë de ſes lumiéres, jointes à un caractére bienfaiſant, & au travail le plus infatigable, lui ont acquis depuis long-tems la confiance du Public, & lui ont merité toute celle de Monſeigneur le Maréchal DE VILLEROI, *& de toute ſon illuſtre Maiſon. L'honneur que le Roi vient de faire à vôtre digne Chef, en le met-*

tant à vôtre Tète, & en lui confiant le Commandement de cette Ville, justifie pleinement & les sentimens du Public, & ceux de nôtre Illustre Gouverneur.

Pouvois-je donc souhaiter, MESSIEURS, que cette Histoire Littéraire achevât de paroître dans des tems plus heureux & sous des auspices plus favorables. Le Consulat passé m'en dicta le dessein, & le Consulat présent me fournit une partie de la matiére. On trouve dans vôtre Illustre Corps un des Membres les plus distinguez dans la République des Lettres. Il a travaillé toute sa vie à l'illustrer par ses Ouvrages, & il me fournit aujourd'hui dequoi enrichir celui que j'ai l'honneur de vous présenter. Je suis avec un très-profond respect,

MESSIEURS,

Vôtre très-humble & très-obéïssant Serviteur DOMINIQUE DE COLONIA, de la Compag. de JESUS.

AVERTISSEMENT.

J'Avois d'abord eu la pensée, en travaillant à ce second Volume, d'y faire entrer un certain nombre de célébres Lyonnois, qui se sont le plus distinguez dans les beaux Arts. Cette Ville a produit dans ces derniers tems des Sculpteurs, des Peintres, des Graveurs & des Architectes, dont les Personnalitez, qu'on aime fort aujourd'hui, auroient orné les deux derniers siécles de nôtre Histoire Littéraire. Les noms de Stella, du Petit Bernard, de Martelange, de Coysevox, des Costous, des Villetes, &c. auroient eu dequoi piquer la curiosité des Personnes qui ont du goût pour les Arts Liberaux. Jaques Stella, Pensionnaire du Grand Duc & ensuite de Loüis XIII. qui le fit Chevalier & le logea au Louvre, naquit à Lyon en 1596. d'un Pere Flamand, qui s'y étoit établi. Les Eglises & les Cabinets sont remplis de ses Tableaux de dévotion, de ses jeux champêtres, & de ses jeux d'enfans, qui ont été gravez & dont on a fait des suites curieuses. On voit encore dans Lyon quantité de graveures & de tableaux faits par les Filles de Stella, qui heriterent des talens de leur Pere. François Coysevox, né à Lyon en 1640. mais Espagnol d'origine, réünit dans son caractére & dans celui de ses Ouvrages, les graces & la vivacité Françoise avec la profondeur & la gravité Espagnole. C'est lui qui a fait la moitié des Trophées de la Grande Galerie de Versailles, & la Statuë de bronze de Loüis XIV. placée dans l'Hôtel de Ville de Paris, outre une infinité d'autres monumens qu'on voit à Versailles, à Marly, aux Thuileries, aux Invalides & à Chantilly. Ces mêmes Palais & en particulier la Chambre du Roi à Versailles, sont enrichis d'une infinité de Statuës, de Groupes de toutes les façons, & d'autres morceaux rares, qui sont l'ouvrage * de Nicolas Costou, éléve & neveu de Coysevox, & Lyonnois de naissance comme lui. Martelange, Lyonnois & Jesuite, se rendit célébre parmi les Peintres & les Architectes du siecle passé. Le dessein de l'Eglise du Novitiat des Jesuites de Paris est de lui. Il donna aussi le dessein de l'Eglise de la Maison Professe, & on se repentit de ne l'avoir pas exactement suivi. François Villette, Artificier de la Ville ** de Lyon, & grand Opticien, fit en 1670. ce celébre Miroir ardent de 34. pouces de diamétre, qui en peu de secondes * fond le plomb,

* N. Costou marche sur les traces de son frere & de son oncle; aussi bien que N. la Colonge leur neveu.

** Il naquit à Lyon en 1621. & il y est mort en 1698.

* La seconde

le fer, l'or & l'argent, & vitrifie l'ardoiſe & la brique. Le Roi ayant vû tous ces effets, acheta le Miroir & le fit placer dans l'Obſervatoire de Paris. François Villette aidé * par ſes deux Fils, travailla à Lyon durant ſix ans un autre Miroir ardent de 44. pouces, qui fait les mêmes effets, mais encore plus promptement. Ce ſecond Miroir eſt aujourd'hui dans la Galerie de M. le Landgrave de Heſſe-Caſſel. Tous ces hommes recommandables par leurs divers talens, auſquels il faut joindre Corneille, les Audrans, Drevet, Etienne Des-Rochers, & quelques autres, auroient pû figurer avec honneur dans cet Ouvrage, ſi deux raiſons, qui m'ont paru ſolides, ne m'avoient empêché de les y placer. La premiere eſt que ce qui concerne ſimplement les beaux Arts, m'a paru une matiére étrangére à une Hiſtoire Littéraire qui doit ſe renfermer dans les Sciences. La deuxiéme eſt, que j'aurois trop groſſi ce Volume, en cherchant à l'enrichir. J'ai trouvé les deux derniers ſiecles ſi fertiles en Ecrivains Lyonnois, & ſur tout en Ecrivains profanes, qu'ils m'en ont fourni eux-ſeuls environ deux cents; au lieu que les ſiecles qui ont précédé le renouvellement des Lettres, m'ont donné peu d'Auteurs, & la plûpart Eccléſiaſtiques.

eſt une 60e partie d'une minute.

* *L'aîné de ſes deux fils s'eſt établi à Liege, où il eſt Ingenieur & Opticien de M. l'Electeur de Cologne; le cadet mourut à Lyon en 1711.*

J'ai crû qu'on verroit ici avec plaiſir quelques morceaux de certains Manuſcrits ** uniques, que j'ai entre les mains, & que je fais connoître, à cauſe de la relation intime qu'ils ont avec mon Ouvrage. J'y ai joint par-ci par-là quelques morceaux Gaulois imprimez, & qui ſont auſſi relatifs à nôtre ſujet. On ſçait aſſez que le contraſte, qui choque ſi fort dans les mœurs, plaît dans les Ouvrages de l'eſprit & dans ceux de l'art.

** *Lettres du Comte de Sault.*
Poëme Latin, de Triſtibus Galliæ.
Poëme de Philibert Girinet.
Indices ou Memoires Latins du P. Builleud.

Je ne doute point que malgré tous mes ſoins, quelques Auteurs n'ayent échapé à mes recherches; mais il ſera facile, ſi cela eſt, de remplir ce vuide par un court ſupplément, & ce qu'on trouvera ici, ſervira du moins pour exciter le zéle Littéraire de ceux qui écriront après moi.



HISTOIRE

HISTOIRE LITTERAIRE
DE
LA VILLE DE LYON,
AVEC UNE BIBLIOTHEQUE
DES AUTEURS LYONNOIS, SACREZ ET PROFANES,
DISTRIBUEZ PAR SIECLES.

SEPTIE'ME ET HUITIE'ME SIECLE.
CHAPITRE PREMIER.
SOMMAIRE.

1. *Sterilité Litteraire du septiéme & du huitiéme Siecle : causes de cette sterilité. Ces deux Siecles n'ont produit aucun Auteur Lyonnois, & n'en ont presque point donné à la France.*
2. *Commerce Litteraire du Pape S. Gregoire le Grand avec Ætherius Archevêque de Lyon. Grand éloge qu'il en fait. Erreur de ceux qui disent avec Bede qu'Ætherius ordonna saint Augustin Apôtre de l'Angleterre.*
3. *Saint Austregisille premier Abbé de saint Nizier, & puis Archevêque de Bourges. Ses avantures avant sa retraite. Erreur de M. Baillet sur Austregisille.*
4. *Ætherius a-t-il le titre de Saint. Recherches sur la vie de saint Trivier. Erreurs débitées à son sujet.*

§. I.

JE dois reconnoître ici de bonne foi que le nouveau Siecle où nous entrons, n'est guére propre de son fonds, pour servir de montre à cette seconde Partie de nôtre Histoire Litteraire ; & que pour s'y soûtenir il a besoin ou d'un VII. & VIII. SIEC.

VII. & VIII. SIEC.

peu d'indulgence de la part du Lecteur, ou de beaucoup de ſoins & de recherches de la part de l'Auteur, ou plûtôt de tous les deux à la fois.

Tout ce long intervale de près de deux cens ans, que l'on compte depuis le regne de Dagobert I. juſqu'à l'Empire de Charlemagne, peut être regardé, ſur tout en France, comme le tems le plus diſgracié généralement pour toute ſorte de Litterature. Et le dixiéme Siecle que tant d'Auteurs ont affecté d'appeller le Siecle des tenébres & de l'ignorance, devroit être regardé comme un Siecle d'Or, au prix des deux Siecles dont nous allons parler, & que la ſterilité de la matiere me force à ne point ſeparer.

Dans tous les divers tems que nous avons déja parcourus, on a vû ſucceſſivement paroître ſur la Scéne des Perſonnes plus ou moins diſtinguées dans l'Empire des Lettres; & il nous a fallu bien moins ſonger à étendre la matiere, qu'à la reſſerrer. La Perſonne & les Ouvrages de ſaint Irenée, de ſaint Eucher, de Sidonius Apollinaris, du Prêtre Conſtance, & de pluſieurs autres illuſtres Lyonnois ou Evêques de Lyon, ont fourni à nos recherches une moiſſon des plus abondantes. Parmi les divers tems, dont il nous reſte à parler, le ſeiziéme Siecle pourroit lui ſeul nous offrir dequoi remplir un juſte Volume. Le dix-ſeptiéme Siecle ne ſera guére moins abondant; & je crois pouvoir annoncer par avance, à vûë de Païs, que le dix-huitiéme dans lequel nous vivons, pourra ſans peine, en gardant les proportions, être mis au niveau des deux qui l'ont préce-

dé : ſoit pour le nombre, ſoit pour le merite des Auteurs ; ſoit pour tout ce qui eſt du reſſort de la Litterature.

Mais les maux qui déſolerent la France durant le malheureux regne des huit ou dix derniers Rois de la premiere Race, c'eſt-à-dire dans le ſeptiéme & huitiéme ſiecle, ne nous annoncent pour tout ce tems-là qu'ignorance & que barbarie.

Les frequentes irruptions que les Sarrazins de l'Eſpagne & de l'Afrique, avec leurs effroyables Armées, firent dans nos plus belles Provinces, les ravages qu'y cauſerent nos propres Armées, alors preſqu'auſſi redoutables que celles des Ennemis ; la foibleſſe de la plûpart de nos Rois, la tirannie des Maires du Palais, & en particulier celle d'Ebroin ; les Guerres civiles ſi ſouvent renouvellées ; les Inondations, les Maladies contagieuſes, qui ſe joignirent à tant d'autres fleaux du Ciel ; tout cela enſemble concourut à étoufer generalement dans les Eſprits l'amour de l'Etude, & le goût des bonnes Lettres, qui y avoit regné plus ou moins, durant ſix à ſept Siecles. Mais ce qui influa * peut-être le plus dans cette barbarie, du moins dans nos Provinces, ce fut la longue vacance de preſque tous les Benefices, & en particulier des Archevêchez de Lyon & de Vienne, que Charle Martel, faute d'autre reſſource, avoit donnez à ſes Officiers, en recompenſe de leurs ſervices : témoin ces fameux Vers qu'on trouve dans le ſeptiéme Tome du Spicilegium.

* *Diſſipata Lugdun. & Vienn. Provincia. Aliquot annis ſine Epiſcopo utraque Provincia fuit, Laïcis ſacrilegis & barbaris res ſacras Eccleſiarum obtinentibus.* Ado in Chr.

VII. & VIII. SIEC.

Nobilium ut reparet Martellus damna virorum,
Injecit Dominas in ſacra Feuda manus, &c.

Je crois néanmoins pouvoir appliquer ici une reflexion que j'ai faite dans la Preface du premier Volume : C'eſt que les tems, d'ailleurs les plus ſteriles, ſont quelquefois ceux qui fourniſſent certains morceaux des plus precieux. Et ces morceaux en petit nombre ſont aſſez ſouvent ceux qui piquent le plus la curioſité : parce que n'étant pas étouffez par l'abondance de la matiere, on a plus de ſoin & plus de facilité pour les mettre dans tout leur jour. Et c'eſt ce que j'eſpere de verifier dans la matiere qui ſe preſente.

Peut-être ſera-t-on d'abord un peu ſurpris de ne voir paroître aucun Auteur Lyonnois ſur la Scéne, dans toute nôtre Hiſtoire Litteraire du ſeptiéme & du huitiéme Siecle. Mais pour faire entierement ceſſer cette ſurpriſe, je n'ai qu'à faire ici une ſimple reflexion ſur un fait fort ſingulier, mais fort certain. C'eſt que la France elle-même, & la France toute entiere, nous fournit à peine durant tout ce tems-là trois ou quatre Auteurs, dont les Ecrits, & ce qui eſt encore plus remarquable, dont le nom ſoit venu juſques à nous.

Qu'on liſe avec ſoin les divers Auteurs qui ont écrit ſur la *Bibliographie* ſacrée & profane ; conſultons tant qu'il nous plaira les Bibliothéques du Cardinal Bellarmin, des Peres Poſſevin & Labbe, celle de Geſner ou celle de M. Cave, à l'exactitude du-

quel peu d'Auteurs ont pû échapper ; parcourons les plus nombreux Catalogues de Livres qu'on a publiez depuis un Siecle ; tels sont la Bibliothéque du Chevalier Bodley, celle de M. l'Archevêque de Reims, ou celle dont Monsieur le Cardinal Imperiale vient d'enrichir le Public & les Particuliers avec tant de magnificence, & que la reconnoissance m'oblige à ne point oublier ici. Après toutes ces recherches on trouvera que tous les Ecrivains François du septiéme & du huitiéme Siecle se reduisent, à peu de chose près, à l'Historien Fredegaire, à Chrodegand Evêque de Mets, à Angrade & au Moine Marculphe, dont nous avons un Recueïl de Formules, ou de Protocoles de divers Actes, tels qu'on les expedioit de son tems, & que M. Jerôme Bignon publia le Siecle passé, avec des Notes dignes de son érudition & de son goût. VII. & VIII. SIEC.

Mais si les deux Siecles dont nous parlons, ne fournissent rien à nôtre Bibliothéque des Auteurs Lyonnois, ils ont d'ailleurs dequoi nous dédommager de cette sterilité, par les évenemens memorables qu'ils presentent à nôtre Histoire Litteraire, laquelle a ses droits à part, & embrasse, si j'ose m'exprimer ainsi, une bien plus grande étenduë de Païs.

Le commerce de Lettres que saint Gregoire le Grand entretenoit avec nôtre Archevêque Ætherius, l'estime & l'affection qu'il lui marquoit en toute occasion, les vives instances avec lesquelles il lui recommandoit les hommes Apostoliques qu'il envo-

VII. & VIII. SIEC.

yoit en Angleterre, le soin qu'il se donna, à sa priere, de faire chercher dans les Archives de l'Eglise Romaine les Actes de nos Martirs ; tout cela joint à beaucoup d'autres faits pareils, nous prépare des matieres assez interessantes.

Ce que nos anciens Historiens ont écrit sur l'Ordination de saint Austregisille, que le même saint Ætherius fit Prêtre & Abbé de S. Nizier de Lyon, & ce qu'ils rapportent sur les avantures extraordinaires du même Austregisille, avant son Ordination, demande des éclaircissemens. Mais ce qui va nous ouvrir une carriere plus diversifiée, c'est la Fondation de l'Abbaye & de l'Eglise d'Aisnay par la Reine Brunehaut. La seule Inscription Mosaïque qu'on mit dans le centre même du Chœur de cette Eglise, & qui heureusement s'y conserve encore aujourd'hui toute entiere, sans qu'on y fasse beaucoup d'attention, doit être regardée comme le morceau peut-être le plus precieux de toute nôtre Histoire Litteraire, & comme celui qui interesse le plus la Religion.

La calomnie dont l'Historien Fredegaire a noirci la memoire d'un Evêque reconnu pour Saint, en l'accusant du meurtre de saint Didier Archevêque de Vienne, massacré dans nôtre Territoire, & le Concile assemblé à cette occasion par nôtre Archevêque Metropolitain, merite une exacte discussion.

Ce sont là en gros, & à peu près, les choses qui concernent les deux Siecles que je vais tâcher de débroüiller & de tirer du Cahos de nos anciens Au-

teurs, lesquels, pris separément & sans les éclaircir l'un par l'autre, n'offriroient presque à nos recherches qu'incertitude ou qu'obscurité. Pour suivre autant qu'il se peut l'ordre des tems, je commence par les differentes Relations Litteraires de saint Gregoire Pape, avec Ætherius, trente-deuxiéme Archevêque de Lyon.

VII. & VIII. SIEC.

§. II.

Commerce Litteraire de saint Gregoire le Grand avec Ætherius, Archevêque de Lyon, &c.

Ce fut immediatement après la mort de Prisque, trente & uniéme Archevêque de Lyon, qu'Ætherius, ou Etherius fut mis à sa place.

Ainsi se verifia la prédiction de saint Nizier, qui avoit annoncé à son Peuple qu'il auroit un jour Etherius pour Evêque, mais qu'il ne seroit pas son Successeur immediat. Ce fait remarquable se trouve, dans une Vie abregée, ou plûtôt dans un Eloge de saint Nizier, composé dix-sept ans après sa mort, par un Anonime, de l'ordre d'Etherius * lui-même. Le Roi Gontran, qui l'avoit placé parmi ses Conseillers les plus affidez, & qui l'avoit fait Gouverneur, ou selon le langage de ce tems-là, Comte de Lyon, s'opposa au dessein que le Clergé & le Peuple avoient formé de le choisir pour leur premier Pasteur, & ce ne fut qu'après la mort de Prisque que ce premier projet fut enfin realisé, suivant les vûës de la Providence.

* *Etherium sibi successorem esse* (ou fore) *secundo loco prædixit, dum de ejus conversatione gauderet.*

Vie de S. Nizier écrite en 590. & tirée d'un Ancien M. S. de S. Claude.

VII. & VIII. SIEC.

Pour connoître exactement le caractere d'Etherius, il ne faut que lire les differentes Lettres que lui écrivit saint Gregoire le Grand, & que nous avons encore; mais sur tout la cinquantiéme Lettre du neuviéme Livre, dans laquelle il le peint ainsi au naturel par un seul trait. * *Je suis si charmé*, lui dit ce grand Pape, *de la noblesse de vos sentimens, & de la dignité de vos expressions, que je voudrois faire toûjours durer le commerce de Lettres que nous avons ensemble.... Vous marquez en toute occasion jusqu'où va vôtre amour pour le bon ordre, vôtre zéle pour l'observation de la Discipline Ecclesiastique & des anciens Canons... Je sai que vous vous élevez avec courage contre les anciens abus, & que vous reprenez librement ceux qui en sont coupables, &c.* C'est de la Simonie qu'il parle.

Ce fut par cette même Lettre que saint Gregoire lui recommanda si instamment les hommes Apostoliques qui passerent par Lyon, & s'y arrêterent quelque tems, en allant au secours du saint Moine Augustin, qui venoit de convertir une partie de l'Angleterre.

Je voudrois bien pouvoir souscrire ici à ce qu'ont débité plusieurs de nos Auteurs anciens & nouveaux: que ce fut par nôtre Archevêque Ætherius que le saint Abbé Augustin fut ordonné Evêque, & premier Apôtre des Anglois, par une commission particuliere du Pape saint Gregoire le Grand. L'amour de la vérité ne me permet point d'adopter un fait qui ne me paroît appuyé que sur un fondement fort leger. Il

* *Epistolarum vestrarum plena venerabili gravitate locutio ita sibi cordis nostri fixit affectum, ut mutuum semper liceat miscere sermonem...... Quantus autem in vobis Ecclesiastici Ordinis amor emineat, quanta sit dilectio disciplinæ, quantum observantiæ studium salubrium Decretorum... ostenditis, &c.* Greg. Ætherio Episc. Lugd. Ep. 50. Lib. 9.

Il est vrai que le venerable Bede assure † en termes fort clairs, dans son Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, que ce fut par les mains d'Ætherius qu'Augustin reçût l'Ordination Episcopale. Mais il est évident que c'est là une erreur de Bede. Ce qui précede & ce qui suit marque clairement que c'est de Virgile Archevêque d'Arles qu'il a voulu parler. Et il dit lui-même que ce prétendu Ætherius étoit Archevêque d'Arles, & que ce fut dans Arles que cette Ordination fut faite: *Augustin arriva*, dit-il, *à Arles; & il fut consacré par Ætherius Archevêque de cette Ville*. On sçait qu'il n'y eût jamais dans Arles aucun Archevêque qui portât ce nom, & que Virgile l'étoit dans ce tems-là. La correction que quelques Auteurs ont voulu faire au Texte de Bede, en lisant *ad Ætherium Ararienſem*, c'est-à-dire, Archevêque de Lyon sur la Saône, n'est qu'une mauvaise subtilité qui ne merite nulle attention.

VII. & VIII. SIEC.

† *Interea vir Domini Augustinus venit Arelas, & ab Archiepiscopo ejusdem civitatis Ætherio, juxta quod jussa S. Patris Gregorii acceperant, Archepiscopus Genti Anglorum Ordinatus est.* Beda Hist. Eccl. Gentis. Angl. Lib. 1. Cap. 27.

L'autorité des Sçavans Bollandistes me frapperoit bien davantage. Ils ont décidé en faveur d'Ætherius * dans leurs Commentaires Historiques, sur la Vie de saint Laurent Archevêque de Cantorbery, & sur celle du saint Roi Ethelbert. Après avoir bien discuté le texte de Bede, & l'erreur qui s'y est glissée, ils ont cru devoir fixer dans Lyon, & attribuer à Æthere, le Sacre du premier Apôtre des Anglois. Mais l'autorité de leur critique ne doit point balancer le témoignage de Bede & de saint Gregoire lui-même, des differens textes desquels on voit clairement resulter tout le contraire.

* *Misit* (Gregorius) *ad Ætherium Arelatensem Episcopum.* Bed. lib. 1. c. 24. Boll. 2. & 24. Febr.

Une célébre Epître du même ſaint Gregoire le Grand, adreſſée à Syagrius Evêque d'Autun, va nous marquer quelle étoit l'attention de ce Pape à ne donner aucune atteinte aux droits d'Ætherius & de ſon Egliſe de Lyon. Syagrius étoit un Prélat d'un rare merite, & d'un fort grand crédit auprès du jeune Roi Théodebert, & de ſon ayeule Brunehaut. M. du Sauzay prétend même, je ne ſçai ſur quel fondement, dans ſon Martyrologe de l'Egliſe Gallicane, qu'il étoit frere de cette Reine; mais c'eſt une erreur; car cette Princeſſe étoit Eſpagnole, & Syagrius * étoit d'une famille Lyonnoiſe d'origine; ſaint Gregoire lui envoya le Pallium par une faveur ſinguliere & ſans exemple dans un ſimple Evêque, du moins dans l'Egliſe Occidentale. Mais en lui envoyant le Pallium, il le fit ſouvenir que par cette diſtinction perſonnelle, il ne prétendoit pas déroger en rien à la Juriſdiction de l'Archevêque de Lyon, & qu'il ſeroit toûjours ſon ſuffragant; mais qu'il ſeroit le premier de tous. Cet Ordre hierarchique ſubſiſte encore aujourd'hui, après douze Siecles.

* *Siagrius..... qui Brunechildis Reginæ Frater.* Aug. 27.

Hoc pariter proſpeximus concedendum ut...... Eccleſia Civitatis Auguſtodunæ, cui omnipotens Deus praeſſe te voluit, poſt Lugdunenſem Eccleſiam eſſe debeat; & hunc ſibi locum & ordinem ex noſtræ auctoritatis indulgentiâ vindicare. Greg. Syagrio Ep. Aug. lib 7. Ep. 112.

§. III.

Saint Auſtregiſille, premier Abbé de ſaint Nizier, &c.

Rien n'a peut-être tant contribué à faire conſerver avec honneur dans les anciens Actes la memoire d'Ætherius, que ce qu'il fit en faveur de ſon digne

ami, ſaint Auſtregiſille, ou Auſtrille, devenu depuis Archevêque de Bourges. Il ne ſe contenta point de l'attacher à ſon Egliſe & de l'ordonner Prêtre; il fit pour lui quelque choſe de plus ſingulier. Il le créa Abbé de ſaint Nizier de Lyon, & ce fut à cette occaſion, que la premiere dignité de cette Egliſe fut érigée en titre Abbatial. La reconnoiſſance qu'Ætherius conſerva toute ſa vie pour ſaint Nizier, lequel avoit prédit qu'il ſeroit un jour ſon Succeſſeur, n'influa peut-être pas moins dans cette érection que le merite perſonnel d'Auſtregiſille.

Voici à peu près ce qu'il y a de certain & de plus intereſſant pour nous dans les anciens Actes de ce ſaint Archevêque de Bourges. Il a illuſtré la Ville de Lyon par le ſéjour de plus de vingt années, qu'il a fait dans une de nos principales Egliſes, & par la place qu'il y a occupée. Il l'a honorée par l'éclat de ſa ſainteté; il a porté dans ſon Diocéſe le culte de nos premiers Martyrs. Tant de Relations méritent bien que nous tâchions de donner ici quelques éclairciſſemens, pour démêler le vrai d'avec le faux, dans tout ce qu'on a débité ſur ce grand Prélat. Les Annales du Pere le Cointe, l'Année Benedictine des Peres Mabillon & d'Achery, la Vie Manuſcrite de ce Saint, écrite par un Contemporain Anonyme, & donnée enfin au public par le Pere Labbe, ſont les ſources les plus pures, où il faut puiſer ces éclairciſſemens.

Ce fut dans la Cour de Gontran qu'Auſtregiſille, ſe fit connoître à Ætherius & qu'il commença d'en

VII. & VIII. SIEC.

être chéri. Il étoit né à Bourges, & il étoit un des Maîtres d'Hôtel du Roi, auquel il presentoit la serviete, quand il se lavoit les mains; car c'est là ce que signifie le nom de *Mapparius* que lui donne Gregoire * de Tours. La faveur déclarée du Roi Gontran, annonçoit déja au jeune Austregisille la plus brillante fortune, lorsqu'un orage impréveu le détourna de sa course; mais ce fut pour le jetter dans le Port. Un Courtisan nommé Betelenus, se voyant convaincu d'avoir tiré de grosses sommes du Trésor Royal, sur de fausses ordonnances, dénonça Austregisille comme son complice, & déclara devant le Roi que c'étoit lui qui les avoit fabriquées. Austregisille ayant nié le fait avec serment, le Roi voulut que, selon l'étrange coûtume de ce Siecle, la querelle se décidât par le combat, en champ clos, & en sa presence; & il fallut que l'innocent en passât par là. Mais dans le tems même qu'après s'être fait armer, & mis toute sa confiance en Dieu, il attendoit l'heure du Combat dans le Champ de bataille, on vint avertir le Roi que l'Accusateur, en y venant, étoit tombé de son cheval qui l'avoit tué d'un coup de pied.

* *Erat Regi gratissimus... in tantum ut linteum quo Rex lotis manibus tergere solebat, ipse proferret, & ob hoc Mapparius vocabatur.* Greg. Tur. lib. 3. cap. 26. 27.

Austregisille dégoûté de la cour & du monde par cet évenement, songea serieusement à la retraite. Il s'adressa à Ætherius & le pria de lui ménager son congé & la démission de sa charge. Ætherius ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, l'envoya avec des Lettres de recommandation à Anacharius, ou plûtôt Aunarius, Evêque d'Auxerre, qui l'ordonna Soudiacre, & le retint auprès de lui.

Environ quatre ans après, Etherius, † de Gouver- neur, ou Comte de Lyon qu'il étoit, en devint Archevêque, par les suffrages unanimes du Clergé & du Roi, dont il étoit le Conseiller le plus cher, le plus sage & le plus affidé, selon Gregoire de Tours. Car sous la plûpart de nos Rois de la premiere Race, les Evêchez, sur tout ceux des grandes Villes, étoient si riches, & donnoient un si grand pouvoir, qu'on quittoit volontiers les premiers postes de la Cour pour entrer dans la Prélature. Et l'on sçait que Vaimire Général d'Armée, & Duc de Champagne, demanda pour recompense de ses services l'Evêché de Troyes & ne l'obtint qu'avec * peine.

VII. & VIII. SIEC.

† *Erat tunc in domo Regis, inter cæteros Senatores, præstantissimus, Ætherens nomine, vir prudentissimus, & singulari cautele dedicus, cui Rex tractatûs sui præcipua arcana pandebat.* Greg. Tur. lib. 8. capp. 27. 28.

* Sous Tierry I.

Etherius étant arrivé à Lyon, Austregisille ne balança pas à venir y joindre son bienfacteur, qui érigeant pour lui un nouveau titre, le fit Abbé de saint Nizier : c'est-à-dire, Superieur de tous les Clercs, qui desservoient cette Basilique, devenuë Metropolitaine depuis le tems de saint Sacerdos. Ce nom d'Abbé a fait illusion à M. Baillet, & lui a fait dire, dans sa Vie ** des Saints, qu'Austregisille étant arrivé à Lyon, y fût établi Superieur des Religieux qui desservoient pour lors l'Eglise de saint Nizier, appellée auparavant la Basilique des Saints Apôtres. Cette Erreur de M. Baillet s'est glissée dans la nouvelle Edition du grand Dictionaire de Moreri en 5. Volumes. On y trouve les mêmes paroles sous le mot * Austregisille. J'ai déja fait remarquer qu'il y avoit dans ces

** *Au 20. jour de May.*

* *I. Tome.*

VII. & VIII. SIEC.

premiers tems une difference essentielle entre les Abbez Reguliers & Monastiques, tels qu'étoient ceux d'Aisnay, de l'Isle-Barbe & de Savigni; & les Abbez Canoniques, tels que furent ceux de saint Nizier, de saint Just & de saint Paul. Ces derniers avec leurs Clercs, ne furent jamais ni Moines, ni Religieux, ni même Clercs Reguliers; puisque tous leurs engagemens se reduisoient à promettre de vivre en commun selon les Canons. Il faut dire la même chose de nôtre Eglise Metropolitaine, comme je crois l'avoir † évidemment prouvé dans le sixiéme Siecle du Tome precedent.

† *Page* 347.

L'ancien Auteur Anonyme qui a écrit la Vie de saint Austregisille, y rapporte certains faits merveilleux, qu'opera ce saint Abbé dans le cours des vingt années qu'il gouverna les Clercs de saint Nizier. On peut selon toutes les Regles de la bonne & saine critique, ne point rejetter ces Faits, puisqu'ils sont écrits par un Auteur contemporain, qui paroît fort sensé & bien instruit. Il falloit que la sainteté d'Austregisille lui donnât dans le Public un fort grand relief, puisqu'on vint le chercher dans Lyon, pour le placer sur le premier Siege de l'Aquitaine; quoiqu'il fût d'une famille * d'ailleurs noble, mais qui n'étoit ni puissante, ni illustrée.

Austregisille, devenu Archevêque, conserva toûjours une affection singuliere pour sa premiere Eglise de Lyon, & pour ses saints Martyrs. Il porta à Bourges des Reliques de sainte Blandine, c'est-à-dire, quelque partie de ses cendres qu'on confer-

* *Parentum quidem clara progenies; tamen opulentiâ rerum nec multùm dives, nec indigens.* Vita S. Austreg. ex MMS. Cod. Edit. Labbeanæ.

voit sous l'Autel de saint Nizier, ou quelques Reli- VII. &
ques sanctifiées par l'attouchement de ces cendres, VIII.
ou de cet Autel; car voilà tout ce qu'il put porter. SIEC.
Catherinot & quelques autres Historiens de Bourges, parlent d'une grotte de sainte Blandine, qui est honorée à certain jour par un grand concours de peuple, & qui marque encore aujourd'hui les relations particulieres de ce saint Patriarche avec nôtre Eglise, & avec son Evêque saint Etherius.

§. IV.

Ætherius a-t-il le Titre de Saint. S. Trivier, &c.

Le Titre de Saint, que je donne ici à Etherius, lui est déja donné dans nos anciennes Litanies * du Samedi saint, & dans quelques catalogues de nos Evêques. Surius & la Gaule Chrétienne de Robert lui donnent aussi le même Titre. Il est vrai que son nom ne se trouve dans aucun Martyrologe général, mais il est placé ** avec honneur dans le Martyrologe particulier de l'Eglise Gallicane; & si on ne l'y trouve que dans le Supplément, ou les Additions que l'Auteur y a faites, il nous avertit lui-même que le jour de sa mort, & celui de plusieurs autres Saints, ou Bienheureux, étant ou incertain, ou contesté, il a fallu les placer hors de rang, & à la fin du Martyrologe.

* *S. Etheri Ora P. N.* Litaniæ Lugd. in Sabb. S.

** *Appendix ad Martyrol. Gallic. Tom. 2. pag.* 1222. S Æther. &c.

Secundinus Successeur d'Ethere, ne seroit presque pas connu sans le soin qu'il prit de faire connoî-

VII. & VIII. SIEC.

tre un de nos Saints particuliers appellé Trivier, dont le nom ne se trouve dans aucun Martyrologe, & dont le culte ne s'est pas étendu plus loin que les limites de nôtre Diocése. Mais le nom de ce Saint local a commencé d'avoir quelque illustration depuis que les Actes de sa Vie ont été placez dans les Annales de l'Eglise Gallicane, & dans le grand Recueil des Bollandistes, au 16. Janvier, & depuis que le Pere Pierre Builloud Jesuite, a publié sa Vie avec des notes que les Sçavans ont estimées.

Ce saint Solitaire, ayant passé une partie de sa vie à vaquer à la Priere, & à garder des troupeaux dans nôtre voisinage, y mourut en odeur de Sainteté au milieu du sixiéme Siécle. Secundinus qui vivoit dans le septiéme, instruit des merveilles & du concours de peuple qui se faisoit au Tombeau de Trivier, environ soixante ans après sa mort, lui érigea un Autel auprès du lieu où il avoit vécu, & où il avoit été enseveli. On sçait que dans ces prémiers tems la seule autorité de l'Evêque, jointe au cri unanime du Peuple, suffisoit pour canoniser un Saint. Bellarmin prétend qu'il y falloit encore une troisiéme condition. C'étoit le consentement tacite † du Chef de l'Eglise. Le lieu consacré par le Sepulcre & par l'Oratoire de saint Trivier, porte encore aujourd'hui son nom. C'est une Paroisse de la Principauté de Dombes, dont ce Saint est devenu le Patron, & que les anciens Actes nomment *Prisciniacum*, ou plûtôt *Pistriniacum*, * à cause des Moulins construits sur la petite Riviere de Chalaronne.

† *Non contradicente summo Pontifice.*

* Pistrinum, *Moulin.*

Saint

VII. & VIII. SIEC.

* Saint Julien de Baleurre Auteur des Mêlanges Historiques, & de quantité d'autres Ouvrages, a debité, au sujet de S. Trivier, bien des fables qui ne meritent point d'être refutées. Mais je suis obligé de faire remarquer ici une erreur considerable échappée, je ne sçai comment, au sçavant Pere Theophile Raynaud, à l'occasion du même Saint. Il dit, dans son Catalogue Historique des Saints de Lyon, que Trivier, gardant ses troupeaux, alloit souvent visiter les Lieux saints de son voisinage, & sur tout l'Oratoire consacré par le Martyre de saint Didier. Mais il est certain que Trivier étoit mort depuis un demi-Siécle & davantage, quand ce saint Archevêque de Vienne fut tué par les ordres de Brunehaut près de ce même lieu où Trivier gardoit ses troupeaux.

** Saint Julien Doyen de Chalon, est mort en 1593. il a beaucoup écrit sur les Antiquitez d'Autun, de Chalon, de Macon & de toute la Bourgogne.*

Arigius qu'on accuse encore aujourd'hui si injustement du meurtre de saint Didier, fut le Successeur de Secundinus; & Trivier étoit mort depuis plus de cinquante ans, quand Secundinus lui érigea des autels.



VII. & VIII. SIEC.

CHAPITRE SECOND.

L'ABBAYE D'AISNAY.

SOMMAIRE.

1. Antiquité de cette Abbaye ; pourquoi ainsi nommée. Saint Badulphe, ou Badoul en est le véritable Fondateur. Recherches sur saint Badulphe. On embrasse à Aisnay la Regle de saint Martin. Celle de saint Benoît n'y est adoptée que dans le XII. ou XIII. Siécle ; trois preuves évidentes de ce fait. On l'autorise par l'ancien Missel & par l'ancien Breviaire d'Aisnay. Emblême curieuse qu'on y voit.

2. La Reine Brunehaut Reparatrice, & non pas Fondatrice de l'Abbaye d'Aisnay. Grands biens qu'elle lui fait ; raisons qui l'y engagent. Etrange contraste du bien & du mal qu'on a dit de cette Reine.

3. L'Abbaye d'Aisnay rebâtie par Amblard. L'Eglise achevée par Gaucerand & sacrée par le Pape Pascal II. Occasion de ce sacre, sa vraye époque. Curieux monument de ce Sacre qu'on voit dans le Sanctuaire. Ancienne créance sur la réalité clairement attestée par ce rare monument. Candeur & bonne foi de Monsieur Spon au sujet de ce monument.

4. Antique Chapelle, à l'honneur de l'Immaculée Conception, érigée dans l'Eglise d'Aisnay. Eclaircissement sur ce que l'ancienne tradition nous apprend à ce sujet & sur la part qu'y eut saint Anselme. Vers de M. de Marca là-dessus.

5. Inscriptions Sépulcrales de l'Abbaye d'Ainay.

§. I.

DEux événemens mémorables, arrivez du tems d'Arige, ou Aridius Archevêque de Lyon, demandent de nous des éclaircissemens plus détaillez que les precedens. Le premier évenement est la fondation, ou pour parler plus juste, le rétablisse-

ment de la célébre Abbaye d'Aiſnay, dont la Reine Brunehaut voulut être la reſtauratrice. VII. & VIII. SIEC.

Le ſecond événement c'eſt l'injuſte dépoſition de ſaint Didier, ſon exil & ſa mort, dont on a voulu faire retomber la haine ſur un Archevêque, de tout tems reconnu & honoré comme Saint dans l'Egliſe de Lyon.

Il eſt fort vrai-ſemblable que le grand credit d'Aridius auprès de cette Reine influa beaucoup dans le deſſein qu'elle forma de faire rebâtir & de fonder, avec une magnificence Royale, l'Egliſe & le Monaſtére d'Aiſnay, qui commençoit à tomber en ruine.

Cette Abbaye eſt ſi ancienne que la vérité de ſon origine va ſe perdre dans l'obſcurité des tems les plus reculez & diſparoît dans les ruines de l'antiquité. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'elle doit ſes premiers commencemens à ſaint Badoul ou Badulphe, qui vivoit long-tems avant la fondation de la Monarchie Françoiſe. Ce fut vers le commencement du quatriéme ſiecle, après la fin des perſecutions, que ce ſaint Solitaire vint s'établir auprès du Confluent de nos deux Rivieres. Il fixa ſa demeure auprès d'une *Crypte*, ou d'une maniere de Chapelle ſouterraine, dédiée aux ſaints Pothin & Blandine & aux autres Martyrs de Lyon, dont les cendres avoient repoſé quelque tems dans ce ſaint Lieu, avant qu'on en tranſportât la plus grande partie dans l'Egliſe des ſaints Apôtres, avec celles de ſaint Badulphe lui-même. *Athanatum* ou *Athanacum*

VII. & VIII. SIEC.

étoit le nom que les Chrétiens avoient donné depuis deux siecles au Lieu solitaire où Badulphe se retira. C'est ainsi que le nomme saint Gregoire de Tours, qui le visita souvent par dévotion, durant le séjour qu'il fit à Lyon, comme il nous l'apprend lui-même dans ses Histoires. Par ce terme grec *Athanatos*, qui signifie immortel, on voulut marquer l'heureuse immortalité dont joüissoient nos Martyrs. Saint Gregoire de Tours, & Adon, qui avoient pû voir la lettre entiere dont Eusebe ne rapporte qu'un fragment, nous apprennent que ces Martyrs apparurent après leur mort à quelques * Fidéles; qu'ils les consolerent; en leur disant que nul d'entre eux n'avoit péri; qu'ils étoient vivans dans le Ciel; & qu'on eût soin de recüeillir leurs cendres & de les conserver. Voilà la veritable étimologie du mot *Athanacum* ou *Athanatum*, qui par corruption de langage a dégéneré en celui *d'Aisnay*. Ainsi tout ce qu'on a imaginé de plausible sur le mot d'Athenée, ou de Lieu consacré à Minerve, Déesse des Sciences, n'est qu'une érudition que deux de nos celébres Medecins, Lazare Meyssonier & avant lui Symphorien Champier, ont bien voulu débiter. Le terme d'Athanacus ou d'Athanatus, & celui d'Athanatenses ** Martyres, est certainement le seul qui se trouve dans les anciens Titres, * dans les vieux Missels & les vieux Breviaires d'Aisnay, & dans les anciens Auteurs qui ont parlé de Lyon.

* *Gregor. Tur. lib. 1. de glor. Mart. c. 49. Adon. in Martyr. 2. Jun.*

** *Ou Athanacenses.*

Inclyti Cœnobii Athanatensis Missale, &c.

* *Sacrosanctæ Ecclesiæ quæ constructa*

La sainteté de Badulphe, & celle du Lieu qu'il habitoit, lui attirerent bientôt un grand nombre de

disciples. Ils éleverent sous sa direction un des plus anciens Monastéres des Gaules, où il finit ses jours, & qui de tout tems l'a reconnu pour son véritable Fondateur : on lui donne cette qualité dans l'ancien Missel d'Aisnay ; & dans l'ancien Breviaire, qui est à peu près de la même ancienneté. Sa Fête qui se celebre le seiziéme jour du mois d'Août, y est marquée par une Octave particuliere.

VII. & VIII. SIEC.

est in insula quæ vocatur Athanacus, &c.

On lui a donné ce nom dans quatre Chartes antiques.

La mémoire de ce saint Abbé n'est pas renfermée dans les bornes de son Abbaye, quoique son nom ne se trouve marqué dans aucun de nos Martyrologes. Elle s'est perpétuée dans un Prieuré du Diocése * qui est de la dépendance d'Aisnai. On trouve encore quelques vestiges defigurez de ce saint Fondateur sur la montagne de Leman, auprès du Lac de Genéve, où deux de ses premiers disciples, Anselme & Géoffroy le firent connoître, en y fondant un nouveau Monastére par l'ordre de son Successeur.

Carta Adalardi, Carta Antelmi, Carta Vidonis, Carta Notardi, &c.

* *à saint Simphorien à trois lieües de Lyon.*

J'ai déja remarqué ailleurs, en parlant de l'Isle-Barbe, que dans ces prémiers tems ce Monastere & celui d'Aisnay, comme aussi la plûpart des autres, étoient comme isolez, si j'ose m'exprimer ainsi : c'est-à-dire que sans dépendance, & sans relation reciproque, chaque maison faisoit sa regle particuliere, sous la direction de l'Abbé qui la gouvernoit. Mais le bruit des merveilles & de la sainteté de saint Martin ayant rempli la France, un grand nombre de Monastéres qui vivoient sans Loi fixe & certaine, embrasserent à l'envi la regle de saint Martin, & les progrez de cette regle furent si rapides que

VII. & VIII. SIEC.

ce grand Thaumaturge étant mort l'an 401, deux mille de ses disciples vinrent de toute part honorer ses obséques.

Le Monastére d'Aisnay fut un des premiers qui arbora l'étendart de saint Martin, & qui certainement l'abandonna plus tard. Je sçai bien que dès le commencement du neuviéme siecle la plus grande partie des Monastéres de France, avoient déja embrassé la regle du grand Patriarche saint Benoît. La chose a été démontrée par les Peres Dachery & Mabillon dans les actes de leurs Saints, & par la Dissertation du Pere Bastide, qu'ils ont placée à la fin de leur quatriéme tome. Mais on ne doit point tirer une conséquence particuliere pour Aisnay de cette proposition indéfinie. Il me paroît même évident qu'en bonne dialectique on en doit tirer une consequence toute contraire, puisque dans le dénombrement exact qu'on y fait des maisons, où la regle de saint Benoît s'observoit dans le huitiéme siecle, on n'a pas crû devoir y placer celle d'Aisnay.

Il seroit difficile de fixer l'époque de ce second changement, & les circonstances qui l'amenerent. Mais je crois pouvoir démontrer, avec une maniére de certitude morale, qu'il n'a pu se faire que dans le douziéme ou même dans le treiziéme siecle ; & il faut bien que cela soit ainsi, puisqu'avant ce tems-là on n'y trouve aucun vestige, ni de visite, ni de reformation, ni de reglemens faits par aucun Religieux de saint Benoît ; ni aucune trace de relation

avec cet Ordre, où il y a toûjours eu tant de subordination. Ce sont toûjours des Cardinaux, des Archevêques ou des Evêques, nommez par le S. Siege, qui sont chargez de faire les visites, les reformes, & les statuts à Aisnay, toutes les fois qu'il a été question d'y faire quelque salutaire changement.

VII. & VIII. SIEC.

Ce furent les Archevêques de Lyon qui eurent l'administration des biens d'Aisnay, après que cette Abbaye, située pour lors hors de la Ville, eut été ruinée plusieurs fois par le malheur des guerres, & tellement ruinée qu'elle resta durant quatre cens soixante années ensévelie sous ses ruines. Durant cette longue désolation les Religieux d'Aisnay ayant été dissipez, plusieurs d'entre eux se retirerent, non pas dans les maisons de saint Benoît, mais parmi le Clergé de l'Eglise Collegiale de S. Paul de Lyon, avec lequel ils étoient particulierement unis depuis long-tems, par une étroite communication de prieres & de bonnes œuvres, suivant le pieux usage de ce tems-là.

Ce fait singulier est constaté par l'ancien Obituaire de saint Paul. On y conserve encore aujourd'hui un curieux monument, qui prouve évidemment cette union reciproque & cette espece de droit d'azile & d'hospitalité. On y trouve les noms de plusieurs Religieux d'Aisnay, & entre les autres ceux d'un Alfridus & d'un Pierre, qu'on qualifie de Moines d'Aisnay & de Chanoines de saint Paul. Peut-être étoient-ils simplement Chanoines d'honneur; mais cela suffiroit pour prouver le fait que j'ai

Mense Aprili obiit Petrus Athanatensis Monachus, & Canonicus sancti Pauli..... Obiit Alfridus Athanat. Monac. & Can. S. Pauli. Obiit mense Maio Adaltrudis.

VII. & VIII. SIEC.

avancé. C'est dans ce même Obituaire ou *Necrologe* qu'on trouve aussi les noms de quelques Religieuses & de quelques Abbesses d'Aisnay : c'est-à-dire du Monastére de saint Michel fondé par la Reine Caretene, lequel étoit une dépendance d'Aisnay.

Sanctimonialis Abbatissa Athan. Necrol. S. Pauli Lugd.

Joignons à toutes ces preuves celle qui resulte encore d'une lettre du vénérable Pierre de Cluny, laquelle peut servir de confirmation à tout ce que je viens de dire. Ce saint Abbé, qui ne manquoit pas de zéle pour son Ordre, comme il parut assez par ses prises avec son ancien ami saint Bernard, se plaint amérement, dans une Lettre écrite avant le milieu du douziéme siecle, à Pierre Archevêque de Lyon, qui avoit été Religieux de Cluny comme lui. *Il est bien étrange*, lui dit-il, *que tandis que tant de nouvelles maisons de nôtre Ordre s'élevent de toutes parts dans l'Occident, & sur tout dans la France, vôtre Diocése soit le seul où il ne s'en fonde point, ou presque point, & que vos anciens Monasteres tombez dans le desordre n'embrassent pas du moins la nouvelle reforme. Faut-il donc que vôtre Eglise, qui est superieure à toutes celles des Gaules en dignité, leur soit si fort inférieure en zéle & en pieté.* La lettre ne dit point qu'il ne s'en fonde aucun, mais presque aucun, *fere nulla*; parceque ce fut dans ce tems, que les Maisons de Blie & du Joug-Dieu, furent fondées, l'une dans le Bugey & l'autre dans le Beaujollois.

Pudeat generositatem sanctæ animæ tuæ Provinciam tibi commissam Ecclesiasticâ dignitate omnibus Gallicanis superiorem Religione esse inferiorem........ in Lugdunensi Provincia è contrario, & nova ferè nulla orta sunt & vetera jam penè sepul-

Mais enfin, après bien des revolutions, il fallut que

que le monaſtére d'Aiſnay éprouvât, comme les autres, le ſort de toutes les choſes humaines. L'ancienne diſcipline s'y étant tout-à-fait relâchée, on y introduiſit vers la fin du douziéme ſiecle la regle de ſaint Benoît, laquelle y a ſubſiſté juſqu'à la ſecu-larisation que nous avons vû faire de nos jours en 1685.

VII. & VIII. Siec.

ta ſunt. Pet. Ven. 2. Ep. lib. 2.

Ce changement de regle eſt exprimé fort naturellement par une maniere d'emblême qu'on voit à la tête de l'ancien Breviaire, & de l'ancien Miſſel d'Aiſnay, imprimez dans Aiſnay même, vers le commencement du ſeiziéme Siecle. Cette curieuſe emblême repreſente ſaint Martin, ſaint Benoît, & ſon diſciple ſaint Maur, tous trois ſous la figure d'Abbez, la Croſſe Abbatiale à la main. Saint Martin qui eſt au milieu des deux autres, tient à la main le Livre de ſa regle tout ouvert, & le préſente au Prieur Clauſtral, Balthazar de Thuers, ou de Thuerdi, qui eſt à genoux devant lui, pour marquer que ſa regle eſt la premiere qui ait été obſervée dans cette Abbaye. Saint Benoît tient le Prieur par le capuchon, & c'eſt pour marquer que la regle de ſaint Benoît eſt entrée dans ce monaſtére par le moyen de ſon diſciple ſaint Maur, qu'on voit à la gauche de ſaint Martin.

Aux deux côtez de ces figures emblematiques, on lit ces paroles écrites en caractéres gothiques, comme tout le reſte.

VII. & VIII. SIEC.

Hic Martinus qui nulli nocuit,
Hic Martinus qui cunctis profuit.

On a voulu faire entendre par cette distinction, que c'est saint Martin qui tient ici le premier rang, en qualité de Patriarche. Et c'est aussi pour cette raison qu'on le represente, non pas sous la figure d'un Evêque, mais simplement sous celle d'Abbé.

Le Missel, qui est devenu tout à fait rare, fut imprimé en 1531. aux dépens du Prieur, qui à la fin de son Livre s'annonce lui-même au Public avec la bonne simplicité Gauloise de ce tems-là. Il y déclare qu'il est un homme de distinction & né d'un sang illustre. Il y apostrophe son Missel & l'encourage à paroître sans crainte à la gloire de Dieu, de sa sainte Mere & des saints Archimandrites Benoît & Martin. Il demande grace au Public pour les fautes de cette premiere édition (d'ailleurs très-correcte) puisqu'on a dit qu'Homere lui-même s'étoit endormi quelquefois.

Le Breviaire, qui n'est pas moins rare, avoit été imprimé onze ans auparavant (en 1520) & de la même maniere. Il est bon de remarquer que dans ces deux Livres on se sert toûjours du mot *Athanatum*, *Athanatensis*, ce qui nous marque encore mieux la veritable origine de ce nom.

Expensis clarissimi atque per ornatissimi viri Domini Religiosi Balthazardi de Thuerdi, nobili sanguine clari, priorisque claustralis inclyti monasterii Athanat. emittere ad laudem Dei optimi, salutiferaque Virginis.... .... Si quidpiam erratum compertum fuerit, primæ impressioni danda est venia.... dormitasse quandoque dictus Homerus.

Impressum in dicto monast. Athanat. ann. MCCCCCXXXI. VI. id. Aprilis.

§. II.

La Reine Brunehaut reparatrice d'Aiſnai, &c.

Il y avoit trois ſiecles que ſaint Badulphe avoit jetté les premiers fondemens du monaſtére d'Aiſnay, & il y en avoit près de deux que la regle de ſaint Martin y floriſſoit, lorſque la genereuſe Brunehaut lui fit ſentir les effets de ſa magnificence. La France étoit déja remplie des Egliſes, des Monaſtéres, des Hôpitaux, des Ponts, des Chauſſées, des grands Chemins, des Châteaux, & des autres ſuperbes Edifices publics, que cette Reine avoit fait conſtruire, & dont quelques-uns portent encore aujourd'hui ſon nom. Elle voulut que Lyon ſe reſſentît auſſi de ſes bienfaits. On croit que l'affection ſinguliere qu'elle avoit pour nôtre Archevêque Aridius, influa beaucoup dans cette reſolution. Peut-être auſſi que ſa dévotion particuliere pour S. Martin n'y influa pas moins. L'Egliſe qu'elle lui fit bâtir à Autun, dans laquelle on porta les triſtes reſtes du corps de cette Reine, eſt une preuve de cette dévotion. L'Auteur de la ſçavante hiſtoire des grands chemins de l'Empire Romain * y a remarqué par occaſion cette dévotion de Brunehaut pour ſaint Martin : mais je ne ſçai pourquoi il a dit que c'eſt le monaſtére de ſaint Vincent qu'elle fit bâtir à Lyon. C'eſt une erreur qui n'a aucun fondement.

* *Nic. Bergier, page* 100.

Monſieur Hadrien de Valois, que le Pere Daniel appelle le plus habile de nos Hiſtoriens ſans contre-

VII.& VIII. SIEC.

dit, a fait à ce ſujet deux remarques particulieres & fort exactes dans ſa Notice des Gaules. Il remarque premierement que cette Reine eſt ſeulement la réparatrice & non pas la Fondatrice du monaſtére d'Aiſnay, comme Monſieur Robert * l'a dit ſans fondement dans ſa France Chrétienne. Il remarque après cela que ce fut dans l'Abbaye d'Aiſnay que cette même Reine envoya les Reliques de ſaint Pierre & de ſaint Paul, dont ſaint Gregoire le Grand lui avoit fait preſent. On ſçait que ce grand Pape ne lui refuſoit rien, & qu'il étoit fort prévenu en ſa faveur. Il n'eſt point de loüange qu'il ne lui donne dans les dix lettres qu'il lui écrivit & que nous avons encore : juſqu'à lui dire affirmativement dans une de ſes lettres que ** la nation Françoiſe eſt la plus heureuſe de toutes les nations, puiſqu'elle a merité d'avoir une Reine ornée de toutes les vertus & de tous les talens.

Toutes ces loüanges jointes aux grands éloges que ſaint Fortunat Evêque de Poitiers a fait de cette même Reine, font un étrange contraſte avec le caractére affreux qu'en ont fait nos autres Hiſtoriens, qui nous la peignent communément comme un vrai monſtre en perfidie, en avarice, en cruauté, en violence, & en débauche, & comme une ſcélerate digne de la cruelle mort qu'on lui fit ſouffrir.

De tout ce contraſte, qui ſemble prouver le pyrrhoniſme de l'Hiſtoire, il en reſulte que cette Princeſſe eut l'art de concilier dans elle beaucoup de bien & beaucoup de mal ; ce qui n'eſt pas ſans exemple :

* *Page 515.*

** *Præ aliis gentibus gentem Francorum aſſerimus felicem, quæ ſic bonis omnibus præditam meruit habere Reginam.* lib. 11. Epiſt 8. *Quanta in Dei timore excellentia veſtra mens ſoliditate firmata ſit, inter alia bona quæ agitis, etiam in Sacerdotum ejus laudabiliter*

ou ce qui me paroît encore plus vrai, c'eſt que ſes mœurs ne ſe corrompirent que durant ſa longue Regence, & après la mort de ſaint Gregoire le Grand, auquel elle ſurvécut environ dix années.

VII. & VIII. SIEC.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt au moins certain qu'elle ne ſe démentit point de ſa premiere magnificence; & la pieuſe fondation qu'elle fit dans Lyon en 612. c'eſt-à-dire, deux ans avant ſa mort tragique, peut fournir de nouvelles armes pour la défendre à ſes trois grands Apologiſtes, Mariana, le Pere le Cointe & Monſieur de Cordemoy.

dilectione monſtratis. lib. 7. ep. 5. ad Brunechildim Reginam Francorum.

Les Reliques de ſaint Pierre furent dépoſées dans l'Egliſe qu'on bâtit dans Aiſnay à l'honneur de ce Prince des Apôtres, près de celle de ſaint Martin, qui étoit la principale.

§. III.

Aiſnay rétabli par Amblard. Sacre de l'Egliſe par le Pape Paſcal II. Curieuſe Moſaïque, &c.

Ces divers monumens de la Reine Brunehaut, tout ſolides qu'ils étoient, ne furent pas de longue durée, & il n'en reſte plus rien aujourd'hui. Tout cela fut entierement détruit par les Sarrazins, qui dans le huitiéme ſiecle firent de ſi grands maux dans nos Provinces. Ce ne fut que dans le dixiéme ſiecle, & par les liberalitez du pieux Amblard premier du nom, Archevêque de Lyon, que l'Abbaye d'Aiſnay commença enfin de ſortir du triſte état où l'avoient reduite les Barbares. Mais il faut néanmoins

VII. & VIII. SIEC.

fixer au douziéme ſiecle la date de ſon entier & parfait retabliſſement. Il eſt vrai qu'Amblard fit rebâtir dans le dixiéme l'Egliſe de ſaint Martin, & s'il en faut croire Paradin, * *il ſe print à remettre & reſtaurer l'antique Abbaye d'Aiſnay, qui lors étoit entierement ruinée, & y fit tout de neuf de beaux ſomptueux & magnifiques bâtimens : ce que témoignent encore ces grands piliers incruſtez & enduits de riche marmorat, & plus eſtimés que le marbre naif.* Mais il n'eût pas la joye de voir mettre la derniere main à ſon ouvrage. L'Egliſe de ſaint Martin pour le retabliſſement de laquelle il n'avoit rien épargné, ne pût être ſacrée que plus d'un ſiecle après ſa mort, & celle de ſaint Pierre ne le fut que quarante ans après celle de ſaint Martin, c'eſt-à-dire vers le milieu du douziéme ſiecle.

* *Page 116. de l'Hiſt. de Lyon.*

L'Egliſe de ſaint Martin d'Aiſnay, aujourd'hui Collégiale & Paroiſſiale, a deux avantages ſinguliers, que peu d'autres Egliſes du Royaume partagent avec elle. Le premier eſt d'avoir été ſacrée par un grand & ſaint Pape. Le ſecond c'eſt qu'on voit encore aujourd'hui, au milieu de ſon Sanctuaire, toute l'hiſtoire de ce Sacre repreſentée dans un monument qui peut durer juſques à la fin des ſiecles, ſi on a ſoin de le bien conſerver, comme on a commencé de le faire depuis quelques années. Voici le fait qui mérite bien d'être dévelopé ; mais je vais le faire avec préciſion ; & il va me donner occaſion de faire quelques remarques critiques, eſſentielles à nôtre ſujet.

Le Pape Pascal II. étant venu chercher du secours en France, contre les Empereurs, qui l'inquietoient, au sujet des investitures, arriva dans Lyon, vers le commencement du douziéme siécle. C'étoit précisément l'année 1106. comme nous l'apprend l'Abbé Suger, qui dans la vie du Roi Loüis le Gros, marque exactement l'itineraire de ce Pape. L'Archevêque de Lyon saisit cette occasion favorable pour engager le Pontife à sacrer à son passage l'Eglise de saint Martin d'Aisnay. Cet Archevêque étoit Gaucerand ou Josserand, qui avoit été Abbé d'Aisnay & qui avoit achevé d'en retablir l'Eglise. Pascal se prêta volontiers à ce ministére. Ciaconius a remarqué dans la Vie des Papes que celui-ci sacra dix-neuf Eglises dans Rome, durant les dix-neuf années de son Pontificat; & durant les deux années qu'il fut en France, outre celle de Lyon, il en sacra trois autres: l'une à la Charité sur Loire, la seconde à Dijon, & la troisiéme dans le Diocése de Langres.

VII. & VIII. SIEC.

L'Eglise d'Aisnay voulut transmettre à la posterité le souvenir de l'honneur qu'elle avoit reçu, & le perpetua par un monument des plus durables, qu'on voit encore aujourd'hui dans son Sanctuaire. C'est un pavé à la Mosaïque, c'est-à-dire fait de petits carreaux de pierres de diverses couleurs naturelles & fort artistement arrangées. Au milieu de ce pavé on voit l'effigie du Pape Pascal II. qui est placée devant le grand Autel, & qui tient entre ses mains la figure de la nouvelle Eglise qu'il venoit de sacrer.

VII. & VIII. SIEC.

J'ai dit dans mes remarques ſur les antiquitez de Lyon que cette effigie pourroit bien être celle de l'Archevêque Amblard, inſigne reſtaurateur de cette même Egliſe; & je l'ai dit ſur la foi & ſur l'autorité du célébre antiquaire Monſieur Spon, qui a été un de nos plus illuſtres Citoyens. Mais l'inſcription qui accompagne cette effigie Moſaïque, me fait croire que c'eſt celle du Pape Paſcal, dont on lit le nom encore bien entier & bien marqué dans ce Vers à demi rongé par le tems

Hanc Ædem ſacram Paſchalis Papa dicavit.

& il me paroît évident que cette inſcription eſt relative au Pape conſecrateur, plûtôt qu'à l'Archevêque reparateur.

Nos Hiſtoriens ont preſque tous manqué d'exactitude à nous marquer la véritable date de cette conſecration. Monſieur Spon dans ſes * antiquitez de Lyon, l'a fixée à l'année onze cens douze; & Monſieur de la Mure, dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique du Diocéſe de Lyon l'a reculée juſqu'à l'an 1113. Il n'eſt pas beſoin de faire ici de longues diſcuſſions chronologiques pour faire ſentir leur erreur, qui ſaute aux yeux & qui eſt de ſix à ſept années.

* Page 157.

Il eſt certain par l'Abbé Suger, par l'exacte Chronique de l'Abbé d'Urſperg, ** par les Peres Labbe & Pagi, & par nos autres Auteurs, que Paſcal II. arriva en France l'an 1106. que cette même année il paſſa le jour de Noël à Cluny où il avoit été Religieux, ſous le nom de *Frere Raynier*, & qu'il ſacra une

** Conrard de Liettenau, Abbé d'Urſperg en Allemagne, de l'Ordre de Prêmontré, a laiſſé une

une Eglise à la Charité sur Loire; que l'année suivante 1107. il présida à un Concile de Reims, & qu'en onze cens huit il se trouva à celui de Benevent en Italie, d'où il ne revint jamais plus en France. Ainsi ce fut en passant par Lyon & avant que de se rendre à Cluny qu'il consacra nôtre Eglise; & ce fut aprés cette consecration que se trouvant à Beaune, il adressa à Josserand ou Gaucerand une Bulle, par laquelle il confirme trois donations considerables faites à l'Abbaye d'Aisnay: 1° la donation de l'Eglise de saint Jean de Genéve, faite par Gui qui en étoit Evêque; 2° la donation de l'Eglise de saint Romain *d'Agenta* par Adhemar Evêque de Sion; 3° la donation de l'Eglise d'Issingeau faite par Ponce Evêque du Puy. Tout cela prouve la grande illustration de l'Eglise d'Aisnay dans ce douziéme siecle & dans le précedent.

VII. & VIII. SIEC.

Chronique estimée pour l'exactitude des dates. Il vivoit dans le treiziéme siecle. On le cite sous le nom d'Urspergensis.

Aprés avoir ainsi relevé dans Monsieur Spon une erreur de simple date, je dois aussi faire remarquer dans lui & dans son ouvrage un de ces traits de candeur, & de bonne foi, qu'on aime tant dans les grands Hommes. Tout le monde sçait que ce sçavant Antiquaire étoit Protestant, & même Protestant des plus zélez. Il n'a pas laissé néanmoins de rendre honneur à la vérité, en plaçant dans ses Antiquitez de Lyon, le monument singulier qui prouve sensiblement l'ancienne créance de nos Ancêtres sur la présence réelle du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Et ce qui est encore plus digne d'attention, c'est que le sincére Monsieur Spon est

VII. & VIII. SIEC.

est le prémier de nos Auteurs qui ait déchiffré & donné au public cette inscription Mosaïque ; & l'on ne peut rien ajoûter à la fidelité avec laquelle il l'a traduite en nôtre langue, pour la mettre à la portée de tout le monde. Ce sera donc uniquement d'aprés un Auteur Lyonnois si sçavant, si estimé & si peu suspect, que je veux copier ici cette inscription décisive en faveur de la créance du douziéme & du onziéme siecle, & de celle des tems Apostoliques. Voici les propres paroles de cet illustre Medecin de Lyon, ausquelles je ne veux rien changer. *

* Recherche des Antiquitez de la Ville de Lyon, page 156.

On vôit, dit-il, *devant le grand Autel, en un pavé de Mosaïque, l'effigie de l'Archevêque Amblardus*, ou plûtôt Gaucerand, *qui la rebâtit dans l'onziéme siecle, & la representation de l'Eglise faite avec ce même pavé de petites pierres noires. Ce Vers mutilé s'y lit aussi en marqueterie.* Hanc ædem *sacram Paschalis Papa dicavit, ce qui nous apprend que cette Eglise fut consacrée par le Pape Pascal II. Et les Historiens ajoûtent que ce fut l'an onze cens & douze en passant à Lyon.* J'ai déja remarqué que ce fut en onze cens six qu'il y passa. *Les quatre Vers suivans*, continuë Monsieur Spon, *de la même maniere & du même tems, y sont aussi écrits d'un caractére fort embroüillé.*

HVC HVC FLECE GEN VENIĀ QVCVQ P̄CARIS
HIC PAX Ē HIC VĀ SAVS HIC SC̄IFICARIS
HIC VNV̄ SĀGVS HIC PN AIS FT I CR AO XP̄I
HVC EXDD ΛΛE M AN? QSQS RV ES AT NE FIT VSI

ou pour les mettre en une forme plus intelligible, dit toûjours le même Auteur, VII. & VIII. SIEC.

Hùc, hùc flecte genu, veniam quicumque precaris.
Hìc pax est, hìc vita, salus; hìc sanctificaris.
Hìc vinum sanguis; hìc panis fit caro Christi.
Hùc expande manus quisquis reus ante fuisti.

C'est une exhortation à tous les Chrétiens, ajoûte Monsieur Spon, *qui souhaittent d'obtenir le pardon de leurs fautes, de venir fléchir le génou devant l'Autel: parceque c'est là qu'ils doivent esperer la paix, la vie, le salut, & la sanctification; & que c'est là même que le vin devient le Sang de* JESUS-CHRIST, *& le pain sa Chair.*

Il est assez difficile de comprendre comment un pareil monument a pû venir jusques à nous. On sçait assez que les Protestans, durant les treize mois qu'ils furent maîtres de cette Ville en 1562. & 63. eurent grand soin d'abolir tout ce qui peut authoriser l'ancienne créance sur le culte, les images & les reliques des Saints, & sur tout sur la divine Eucharistie. Peut-être que nôtre inscription Mosaïque ne doit sa conservation, telle qu'elle est, qu'aux caractéres Gothiques qui la composent, & qui en rendent la lecture assez difficile.



VII. & VIII. SIEC.

§. IV.

Antique Chapelle de l'Immaculée Conception, &c.

Ce fut aussi par un grand bonheur, ou plûtôt par une protection spéciale de la Providence, que les mêmes Protestans, en démolissant le magnifique Cloître d'Aisnay rebâti par Amblard, & en renversant la voute & les Chapelles de son Eglise, épargnerent néanmoins un des plus precieux morceaux de cette Abbaye. C'est la Chapelle de l'immaculée Conception de la Mere de Dieu, qu'on y voit encore aujourd'hui toute entiere du côté de l'Evangile.

C'est une ancienne tradition dans l'Eglise de Lyon, que cette Chapelle a été érigée du tems de saint Anselme Archevêque de Cantorbery, & qu'elle est la plus ancienne qui ait été bâtie à l'honneur de l'immaculée Conception; j'ai voulu approfondir cette tradition singuliere. Elle m'a paru bien fondée & je ne craindrai pas de l'adopter, mais avec certaines modifications.

Il est certain que saint Anselme Archevêque de Cantorbery, passa dans Lyon la plus grande partie du tems de son exil qui fut fort long. Ediner son fidéle disciple & le compagnon inséparable de son exil, nous apprend dans la vie de ce Saint qu'il avoit fixé son domicile dans cette Ville, d'où il avoit resolu de ne sortir jamais; & Radulphe auteur presque contemporain ajoûte qu'outre les divers séjours

qu'il fit à Lyon, en revenant d'Italie, ou en y allant, il passa trois ans dans cette Ville pour une seule fois; & un an & demi pour une autre. Les lettres de saint Anselme à son cher ami Hugues Archevêque de Lyon, & les réponses d'Hugues dont nous parlerons plus en détail dans le douziéme siecle, sont un troisiéme garant de ce fait Historique. VII. & VIII. SIEC.

Ce fut durant ce long séjour que saint Anselme fit dans Lyon, qu'il y jetta les premiers fondemens de la devotion à l'immaculée Conception, qui fit de si rapides progrez en Occident, & qu'il avoit apportée d'Angleterre en France. Le livre qui porte pour titre, *de Conceptu Virginali & peccato originali*, fut sans doute ce qui contribua le plus à la rapidité de ce pieux progrez. Car ce fut, dit Ediner dans Lyon même qu'il composa & qu'il publia cet ouvrage celebre, dans lequel on trouve cette parole singuliere,* *qu'une Vierge destinée à devenir un jour Mere de Dieu, devoit avoir une pureté & une sainteté la plus grande que nous puissions nous imaginer aprés celle d'un Dieu.*

Un homme aussi saint, aussi sçavant, & aussi accredité que saint Anselme, qui à la priere d'Hugues, faisoit ici toutes les fonctions Archiepiscopales, & enseignoit publiquement les saintes Lettres, ne pouvoit pas manquer d'entraîner les suffrages de toute l'Eglise de Lyon, qui l'écoutoit avec justice comme un oracle. Elle ne tarda pas à célébrer publiquement la fête de l'immaculée Conception; & nous verrons dans le douziéme siecle que tout ce que

* *Nempe decens erat ut eâ puritate quâ major sub Deo nequit intelligi, Virgo illa niteret.* S. Ansel. de Conc. Virg. 135.

VII. & VIII. SIEC.

ſaint Bernard y trouva à redire, ce fut d'avoir prévénu la décifion du ſaint Siége, par un zéle loüable, mais qui lui parut précipité.

L'Egliſe d'Aiſnay ſuivit avec joye les mouvemens que lui inſpira la Metropolitaine. Elle érigea au côté gauche de ſon Sanctuaire une magnifique Chapelle à l'honneur de la nouvelle célébrité. Et ſi cet Autel n'eſt pas le plus ancien & le prémier qu'on ait érigé à l'honneur de ce myſtére, je ne vois que l'Angleterre ſeule qui puiſſe lui diſputer cet avantage. Mais fut-ce ſaint Anſelme lui-même, fut-ce l'Abbé du Monaſtére, ou la pieté de quelque Particulier, qui érigea cet Autel, & quelle eſt l'époque préciſe de cet établiſſement, c'eſt ce qu'on n'eſt pas en état de décider.

Les remarques que je viens de faire ſont autoriſées par un des plus ſçavans hommes du monde, & qui avoit le plus étudié nos traditions particulieres. C'eſt Monſieur de Marca, lequel vers le milieu du ſiecle paſſé décrivit en beaux Vers latins (car en quoi n'excelloit-il pas) le voyage qu'il fit de Paris en Languedoc, où il alloit aux Etats. Les gens de Lettres verront ici avec plaiſir le morceau qui nous intereſſe dans cette piece fugitive, qui vient d'un Miniſtre d'Etat, & d'un Prélat qui fut nommé avant ſa mort à l'Archevêché de Paris. Ce fut, dit-il, la veille de la Conception que j'arrivai dans Lyon avec mes Collégues. Nous paſſames le jour de la Fête dans cette Ville qui a eû la gloire de la ſolemniſer la prémiere; & le lendemain nous nous embar-

quames près du lieu où * l'Autel élevé à JESUS-CHRIST en l'honneur de ce mystere, a pris la place de l'Autel d'Auguste.

Tandem sic Araris, Rhodanique allabimur oris,
Urbs ubi Lugdunum tollit in astra caput.
*Qui tenet** Antistes toto celebrem orbe Cathedram*
Collegas lautis excipit officiis:
Et quem Palladiæ sacra ornat Vitta Tolosæ,
Et quem Montalbant insula sacra tegit.
Postridie incorruptæ exordia Matris aguntur,
Quâ primùm ille fuit festus in urbe dies.
Rhetor ubi Augusti steterat dicturus ad Aram,
Nunc posita est Christo quæ fovet ara pios
Numinis Auspiciis hìc nos committimus undis,
*Quà Rhodano placidas Sagona * miscet aquas.*

* *Il paroît par la suite du discours que l'Autel dont il parle, est celui dont nous parlons.*

** *Le Card. Alph. de Richelieu.*

* *Sangona ou Sagona ou Saucona est le nom qu'Ammien Marcellin donne à la Saone. Son vrai nom est* Arar. *Plutarque dit qu'elle étoit appellée* Brigulus.

§. V.

Inscriptions Sepulcrales.

Quelques inscriptions sepulchrales, qui sont restées parmi les débris de l'ancien Cloître d'Aisnay, presentent encore à nos yeux des vestiges de la singuliere dévotion de ses Religieux à la Mere de Dieu. Celle-ci est des plus remarquables par son ancienneté qui est de quatre ou cinq siecles, par sa netteté & par sa simplicité, par ses caracteres qui ne sont point Gothiques, mais qui sont assez semblables à ceux qui accompagnent la figure du Pape Pascal, sur tout pour les *C* qui sont quarrez pour la plûpart.

VII. & VIII. SIEC.

*Virgo Dei Mater * Stephani miserere Boniti,*
Qui jacet hìc, Monachi venerabilis, atque periti.
Festo namque tuo vitâ decessit ab istâ,
Istius Ecclesiæ cantor simul atque sacrista,

* Sur un marbre blanc à l'entrée du Cloître à main droite.

** Dans un mur de la cour qui est devant l'Eglise.

L'Epitaphe ** d'Umbert Sulimas mort le sixiéme Janvier est à peu près du même tems & dans le même gout que la précedente. Elle finit par une priere qu'on fait à la Mere de Dieu de vouloir bien lui être favorable,

Virtus Divina sit ei salus & medicina.
Virgo sancta Dei propitietur ei.

L'inscription suivante, quoiqu'elle soit en Vers Leonins, ou rimez, comme les deux précédentes, ne laisse pas néanmoins d'être plus spirituelle & mieux tournée. C'est une invitation aux Religieux de se rendre exactement au Refectoir à l'heure marquée, & de venir sans délai dans le vestibule pour s'y laver les mains. On les y exhorte par cette ingenieuse allusion à l'ancienne piscine probatique.

Angelico tactu Siloe piscina movetur.
Languens sanatur primus quicumque lavatur.

Voilà les anciens monumens qui peuvent interesser nôtre Histoire Litteraire dans la célébre Abbaye d'Aisnay, dont la Reine Brunehaut voulut se rendre comme la seconde fondatrice. La suite de nôtre dessein & la liaison des matieres nous offriront peut-être d'autres occasions, d'en parler.

CHAPITRE

VII. & VIII. Siec.

CHAPITRE TROISIÉME.

SAINT ARIGE, ARCHEVÊQUE DE LYON.

SOMMAIRE.

1. Arige, ou Aridius, Archevêque de Lyon, faussement accusé par Fredegaire de l'exil & de la mort de saint Didier, Archevêque de Vienne.

2. Remarques historiques & critiques sur ce parricide, commis dans le territoire de Lyon, auprès du ruisseau de Chalarone.

3. Preuves de la sainteté d'Arige, & de la calomnie de Frédegaire.

4. Portrait de l'Historien Frédegaire.

§. I.

J'Ai remarqué que le grand credit qu'avoit saint Arige nôtre Archevêque auprès de la Reine Brunehaut, influa beaucoup dans les liberalitez qu'elle fit à l'Abbaye d'Aisnay. Mais si Arige sçut se prévaloir de son credit pour l'interêt de son Eglise & de la Religion, ce même credit lui fit d'autre part grand tort dans l'esprit de quelques personnes, peut-être assez peu équitables. On voulut que comme il avoit part à ses bonnes œuvres, il eut aussi, en qualité de son confident, beaucoup de part à ses crimes, & à ses plus grands crimes. On alla jusqu'à lui imputer l'injuste déposition, l'exil, & enfin la mort cruelle d'un des plus saints Evêques qu'ait eu l'Eglise Gallicane. Voici le fait que je vais développer le plus briévement qu'il se pourra.

VII. & VIII. SIEC.

§. II.

Didier Archevêque de Vienne, illustre par sa sainteté, par son sçavoir & par son zéle, s'attira la colere de la Reine Brunehaut & de son petit fils le Roi Theodoric, en les reprenant publiquement de leurs desordres, & en le faisant peut-être sans beaucoup de ménagement. Cette Princesse vindicative trouva bientôt l'occasion de faire éclater son ressentiment. Malgré tous ses crimes, elle avoit sçu s'attacher une partie du Clergé par la magnificence, par le grand nombre de ses pieuses fondations, & par quelques vertus ou réelles ou apparentes. Plusieurs Evêques s'étant assemblez en Concile dans la Ville de Chalon sur la Saone, elle fit accuser devant eux saint Didier de quelques crimes, qu'on lui imputa faussement. Son procez lui fut fait là-dessus; il fut déposé, & envoyé en exil dans une petite isle, d'où on le retira quatre années après, en apparence pour le renvoyer dans son Eglise, mais en effet pour le faire massacrer sur sa route par des scélerats qu'on avoit apostez.

Ce fut dans le territoire de Lyon, près de la petite Riviere, ou plûtôt du petit ruisseau de Chalarone que fut commis ce parricide, comme le rapporte Adon dans ses Chroniques, & plus au long dans la relation particuliere & détaillée qu'il a faite du Martyre de ce Saint. *In territorio Lugdunensi super fluvium Calaronam perimitur.* Ce terme de *Calarona*

VII. & VIII. SIEC.

& celui de *Prisciniacum* qui se trouve dans l'appendix du Martyrologe d'Adon, ont fait illusion à nos Auteurs. Paradin & de Rubys ont débité que saint Didier fut massacré à *Calüire*. C'est une Paroisse qui est à une petite lieuë de Lyon & dans laquelle on ne voit aucun vestige de ruisseau, ni de riviere; d'autres l'on fait mourir à Brignais à cause de la ressemblance avec le mot *Prisciniacum*. Mais il est certain que le vrai lieu de son Martyre est une Paroisse qui est aujourd'hui dans la Dombes, & qui porte encore le nom de saint Didier; c'est là qu'est le ruisseau de Chalarone, qui fait aller divers moulins : veritable origine du mot * *Pistriniacum*; comme nous l'avons remarqué à l'occasion de saint Trivier.

* *Pistrinum ou Pistrina Moulin.*

L'Historien Fredegaire, en rapportant la déposition, l'exil & le martire de saint Didier, en fait retomber la haine, du moins en partie, sur l'Archevêque Arigius. Il charge furieusement sa memoire; il le peint en deux simples traits comme un Evêque courtisan, comme un perfide ministre des passions de Brunehaut, & comme l'instrument de ses vengeances. Aymoin, ** qui n'a fait que copier Frédegaire, en fait à peu près le même caractére.

Synodus Cabillono (pour Cabilone) *collegitur* (pour colligitur.) *Desiderium Viennensem Episcopum dejiciunt, instante Aridio Lugdunensi Episcopo & Brunechilde.* Fredeg. in Chronico cap. 24.

§. III.

Preuves de la sainteté d'Arige.

Cependant l'Eglise de Lyon a de tout tems élevé des Autels à saint Arige; & elle l'a fait jusqu'à pre-

** *Theudericus, consilio Aridii Episcopi*

sent, sans aucune contradiction. Elle l'honore comme un de ses saints Pontifes, dans ses anciennes Litanies; elle célébre sa fête le dixiéme jour du mois d'Août. Le nom d'Arige se trouve dans les fastes sacrez de nôtre Eglise; on le voit dans les calendriers de nos Missels & de nos Breviaires, & dans l'ancien Martyrologe de Lyon, trouvé dans l'Eglise de Beaujeu. On le voit à côté de saint Laurent dans le vieux Breviaire en velin conservé dans l'Eglise Collegiale de Montbrison. Parmi les differentes Eglises que le Roi Clovis II. unit à celle de l'Isle-Barbe, il s'en trouve déja une dediée dans le septiéme siecle sous le nom de saint Arige, comme on peut le voir dans les mazures de Monsieur le Laboureur, * qui en rapporte la charte. Parmi les corps saints qu'on releva dans l'Eglise de saint Just, lorsque l'Archevêque de Vienne, ** assisté de huit Docteurs en Théologie, en fit par commission une visite juridique en 1288. on trouva le corps de saint Arige, * avec le titre de Saint & d'Evêque de Lyon. Enfin le Martyrologe de l'Eglise Gallicane nous peint fort au long saint Arige, comme un *Pontife de la sainteté la plus éminente; qui par l'éclat de ses vertus brilloit au milieu des lumieres de l'Eglise, & les effaçoit toutes; & qui avoit atteint la plus sublime perfection.*

Toutes ces preuves de Sainteté font un étrange contraste avec l'affreux portrait que Fredegaire & Aymoin nous ont fait de saint Arige; & du premier coup d'œil il paroît, il faut l'avoüer, assez difficile

Lugdunensis perfidi utens, & persuasu aviæ suæ Brunechildæ, sanctum Desiderium de exilio regressum lapidare præcepit. Fredeg. c. 32.

* *Chap.* 8.

** *Guillaume de Valence.*

* *Lugduni depositio S. Arigii, Episc. & Conf..... perfecta sanctitatis clarus insigniis vocante Domino, æternum abiit ad præmium.... populum sibi creditum eâ virtute.*

de bien concilier ces apparentes contradictions.

VII. & VIII. SIEC.

Monsieur Severt, dans son Histoire Chronologique des Archevêques de Lyon, a cru trouver trois differentes voyes de conciliation. Il faut, dit-il, ou qu'Arige, à l'exemple de tant d'autres Saints, ait enfin effacé par une sincére pénitence ses injustices à l'égard de saint Didier; ou qu'il soit calomnié dans les Histoires de Frédegaire, & de son copiste Aymoin; ou enfin qu'il se soit laissé surprendre par les calomniateurs de Didier. On sçait que ce saint Archevêque de Vienne s'étoit fait beaucoup d'ennemis par son zéle peu tolerant. La sévére reprimande que lui fit saint Gregoire le Grand sur son gout pour les humanitez; l'avis serieux qu'il lui donna que c'étoit, dit-il, une chose indigne & détestable de prétendre allier dans une même bouche les loüanges de JESUS-CHRIST avec celles de Jupiter, sont une belle preuve du soin qu'on avoit pris de prévenir contre lui ce Pontife par de fausses relations.

& integritate gubernavit, quâ præstantes quoslibet Domini Sacerdotes omni virtutum gratiâ anteiret. Mart. Gall. 10. Aug.

In uno se ore, cum jovis laudibus Christi laudes non capiunt. Quàm grave nefandumque sit Episcopis canere quod nec Laico religioso conveniat, ipse considera. Quantò execrabile est hoc de Sacerdote enarrari. Pervenit ad nos, quod sine verecundiâ memorare non possumus, fraternitatem tuam Grammaticam quibus-

La prémiere & la derniere de ces trois differentes voyes de conciliation doivent paroître tout à fait insoûtenables. Si c'est par la voye de la pénitence que saint Arige a mérité des autels, il faut absolument que sa pénitence soit aussi éclatante & aussi constatée que son crime. Et cependant il ne s'est jamais parlé de cette pénitence. Si Arige a eu le malheur de se laisser surprendre, il a dû reconnoître son erreur, se condamner soi-même, reparer le tort fait à Didier, & rétablir sa memoire, lorsque son

VII. & VIII. SIEC. innocence eut été si hautement reconnuë quatre ans après sa déposition, & qu'elle eut brillé par l'éclat des miracles & de la sainteté après sa mort. Cette reparation publique eut été d'une indispensable necessité, sur tout de la part d'Arige, puisqu'il étoit le Président & l'ame du * Concile de Châlon, qui condamna saint Didier.

dam exponere. Gregor. Desiderio Vien. Ep.

* Concil. Cabil. in quo S. Desiderius exauctoratus est anno 603. Sirmond. Concil. Antiqua Galliæ Tom. 1. pag. 469.

Il ne reste donc plus qu'une voïe pour sauver la sainteté d'Arige. C'est de s'inscrire en faux contre le témoignage de Frédegaire, & de son Copiste, C'est ce qu'ont fait deux Auteurs célébres, qui sont le Pere Théophile Raynaud, dans son catalogue raisonné des Saints de Lyon; & le Pere le Cointe dans le second volume de ses Annales Ecclesiastiques de France, On ne sçauroit se refuser à l'évidence & à la force des raisons qu'apportent ces deux Auteurs, dont l'autorité est appuyée par celle du Pere Mabillon; dans ses notes sur la vie de saint Romaric.

S'il étoit vrai, disent-ils, qu'Arige eût eu part aux persécutions qu'on fit à saint Didier, & s'il en avoit été, comme on a voulu dire, l'ame & le premier mobile en le déposant injustement dans le Concile, ou plûtôt dans le brigandage de Châlon, un fait si grave ne seroit-il pas attesté par les Auteurs contemporains, qui ont parlé de la mort de ce saint Archevêque, & qui n'ayant point épargné la memoire de Brunehaut, auroient encore moins épargné celle du ministre déclaré de ses violences. Nous voyons cependant que le moine Jonas, * Auteur

* Jonas Abbé de

contemporain, qui le premier a parlé de cette mort, dans la vie de ſon maître ſaint Colomban, en fait retomber toute la haine ſur le Roi Theodoric & ſur ſon Ayeule Brunehaut qui le gouvernoit, & qu'il ne dit pas une ſeule parole ſur Arige. Il falloit auſſi que les actes du Martyre de ſaint Didier, que Jonas cite, & d'après leſquels il a écrit, ne chargeaſſent point Arige, puiſque Jonas qui les a ſuivis ne le charge point.

VII. & VIII. SIEC.

Bobio au delà des Alpes, a écrit la vie de pluſieurs ſaints Abbez. Bellarmin le fait Anglois ou Hibernois, Voſſius le fait Ecoſſois. Il étoit Italien, & né près de Plaiſance; il vivoit dans le ſeptiéme ſiecle.

§. IV.

Caractére de Frédegaire.

Mais ſi Jonas, & ſi l'Auteur des premiers actes de la mort de ſaint Didier ont eu leurs raiſons pour ne point charger Arige, Adon qui vivoit ſous la ſeconde Race de nos Rois, & qui ne craignoit rien de ceux de la premiere, ou de leurs miniſtres, a-t-il eu auſſi des raiſons pour ménager la memoire de nôtre ſaint Arige, lui qui ménage ſi peu celle de Theodoric, de Brunehaut & de toute leur Cour. Rien n'échappe à l'exactitude avec laquelle Adon détaille toutes les circonſtances de la mort de ſaint Didier. On voit bien par ſa longue narration, que ce fait lui tient au cœur, & qu'il eſt queſtion de la gloire & de la ſainteté d'un de ſes plus illuſtres prédeceſſeurs dans le ſiege de Vienne. Il fait connoître les lâches Courtiſans & les mauvais Conſeillers qui avoient autoriſé ce parricide: * un Betton, un Gaſifroi, un Æphane, dont il va deterrer les noms.

** Sanctus Domini indignis ma-*

VII. & VIII. SIEC.

C'étoit bien là qu'il auroit fallu placer le nom d'Arige, & le faire passer avec horreur à toute la postérité, si Frédegaire avoit mérité quelque créance. Mais il n'en mérite aucune, du moins à cet égard. Cette restriction est necessaire. Car quoique le Pere Pagi ait dit si positivement, après tant d'autres grands critiques, que les Histoires de Frédegaire sont farcies de beaucoup de fables : *Leguntur in ea epitome* * *Fredegarii fabellæ non paucæ*, & qu'il ait même recueilli & refuté plusieurs de ses erreurs, il faut convenir néanmoins que tout grossier qu'il est, & quelque partialité qu'il marque en toute occasion, pour les Rois de Bourgogne ses maîtres, il n'a pas laissé cependant de nous conserver le souvenir de beaucoup de faits, que nous ignorerions sans lui, dans l'histoire de la premiere Race. J'ai dit qu'il écrivoit fort grossierement ; & pour donner ici un échantillon de sa grossiereté, il ne faut que rapporter simplement le beau titre qu'il a mis à la tête de son Abbregé de Gregoire de Tours. *Capitolares libri quarti, quod est scarptum de Chronica Gregorii Episcopi Toronaci.* J'ai ajoûté qu'il étoit partial ; tout le monde en convient ; mais je dois faire remarquer ici que c'est par un effet de cette partialité peu menagée, & pour faire sa cour aux Rois de Bourgogne, ennemis déclarez de la memoire de Brunehaut, qu'il a peint avec de si noires couleurs Arige, qui eut tant de part à son affection.

nibus pertractatur, atque agentibus Bettone, Gasifredo & Æphane.... impiissimi sceleris consiliatoribus.... ad territorium usque Lugd. perducitur super fluvium Calaronam, &c. Ado Vien.

* *Pagi ad ann. 642. Num. 8.*

De tous ces faits il resulte que l'autorité d'un homme tel que Frédegaire ne peut point balancer

cette

cette nuée de témoins, de Martyrologes, d'Eglises particulieres, de liturgies, d'actes & de titres anciens, qui déposent unanimement en faveur de la sainteté d'Arige. Et si Monsieur Baillet avoit bien reflêchi sur toutes ces raisons, il n'auroit pas de sa pleine autorité degradé un Saint, que l'Eglise de Lyon a toûjours reveré depuis onze à douze siecles, sans aucune opposition de la part du saint Siege, & de l'Eglise universelle. VII. & VIII. Siec.

Concluons donc en faveur de saint Arige, à peu près comme le Cardinal Baronius a conclu en faveur de * Fauste ou de saint Fauste Evêque de Riez, dans les notes, ou *l'appendix* qu'il a ajoûtées à la fin de son dixiéme Tome. *Maneant ARIGIO integra sua jura*; & ne remuons point les bornes que nos Peres ont placées si sagement.

* *Fauste Moine de Lerins, puis Evêque de Riez en Provence. On celebre tous les ans sa Fête à Riez dans l'Eglise qui porte son nom. Molanus l'ôta le premier du Martyrologe. Baronius, qui avoit douté de sa sainteté, s'est ensuite retracté. C'est ce même Fauste qui vint prêcher à la Dedicace de l'Eglise des Maccabées.*



VII. & VIII. SIEC.

CHAPITRE IV.

EGLISES DE SAINT ETIENNE & de ſainte Croix.

SOMMAIRE.

1. Egliſes de ſaint Etienne, & de ſainte Croix, par qui, quand, & pourquoi fondées. Fauſſe tradition ſur la fondation de l'Egliſe de ſaint Etienne.

2. Saint Patient Archevêque de Lyon, véritable Fondateur de l'Egliſe de ſaint Etienne. Elle n'a pu être érigée qu'après l'invention du Corps de ſaint Etienne faite dans le cinquiéme ſiecle. Remarques ſur cette revelation. Une abbreviation de nôtre ancien Martyrologe mal entenduë, & un défaut de ponctuation, font attribuer fauſſement à ſaint Alpin la fondation de cette Egliſe.

3. Ancienne illuſtration de l'Egliſe de ſaint Etienne. Marques de l'antiquité la plus reculée qui y exiſtent encore. Elle devient la Chapelle Royale des anciens Rois Bourguignons-Vandales. Bienfaits dont elle eſt comblée par nos Rois de la ſeconde Race. Leydrade y tranſporte ſon ſiege Metropolitain, & ſon Clergé l'y ſuit. Veſtige de cette tranſlation dans un monument nouvellement découvert.

4. Offrande de la Princeſſe Berthe à l'autel de ſaint Etienne. Inſcription de cette offrande qui prouve l'ancienne créance ſur l'Euchariſtie, & ſur la Confeſſion, & l'ancien uſage de la Communion ſous les deux eſpeces.

§. I.

L'Abbaye d'Aiſnay, dont nous avons parlé ci-deſſus, n'eſt pas le ſeul monument ancien qui nous rappelle le ſouvenir de ſaint Arige. Une nouvelle Egliſe, qui ſe trouve aujourd'hui dans le centre de la Ville, & qu'il fit conſtruire, non pas par ſon credit, mais par ſes liberalitez, doit nous

rendre sa memoire precieuse. C'est l'Eglise Paroissiale de sainte Croix, dont la fondation lui est attribuée par nôtre ancien Martyrologe de l'Eglise de saint Etienne. Tous nos Auteurs particuliers disent la même chose, aussi bien que la France Chrétienne, & les Annales de l'Eglise Gallicane. VII. & VIII. SIEC.

Ce fut pour servir de Paroisse à une partie de ce grand peuple, qui depuis environ deux siecles avoit abandonné la montagne pour venir s'établir dans la plaine sur les bords de la Saône, qu'Arige fit construire la nouvelle Eglise de sainte Croix, vers le commencement du septiéme siecle; car il mourut l'an six cens-onze. L'Eglise de saint Etienne, déja bâtie depuis environ deux siecles, étoit destinée à d'autres usages, comme nous le verrons bientôt. Et d'ailleurs cette Eglise étoit trop petite pour contenir la multitude des Citoyens, qui étoient venus fixer leur demeure aux environs du Palais des *Rois Bourguignons-Vandales, & qui y resterent après la destruction de cet ancien Royaume de Bourgogne.

Les Rois Bourguignons-Vandales avoient leur Palais dans le quartier qui s'étend depuis saint Jean jusqu'au Gouvernement.

Arige ajoûta à son Eglise de sainte Croix un Baptistére, qui en étoit entierement separé, suivant l'ancien usage. Ce Baptistére & l'édifice sacré qui le renfermoit, furent dediez sous le nom de saint Jean-Baptiste. Ce saint Lieu ne fut d'abord que l'accessoire de l'Eglise édifiée par saint Arige; mais il devint dans la suite des siecles l'Eglise principale; & après avoir été ruinée & rétablie plusieurs fois, elle se releva toûjours plus belle, du milieu de

VII.& VIII. SIEC.

ſes ruines, & devint enfin l'Egliſe Métropolitaine & Primatiale des Gaules, telle que nous la voyons aujourd'hui. Ainſi on commença deſlors à voir dans cette Ville une ſingularité remarquable: trois * Egliſes qui n'en ſont moralement qu'une; trois Egliſes diſtinctes qui ſont deſſervies par un même Chapitre, qui celebrent leur Liturgie en même tems & au même ſon de cloche; trois corps differens qui n'ont pour ainſi dire qu'un eſprit & qu'une ame.

** S. Jean, ſaint Etienne, ſainte Croix.*

L'Egliſe de ſainte Croix, telle qu'on la voit aujourd'hui, fut rebâtie en 1458.

Je ne repeterai point ici ce qu'on a déja dit ſur ces trois Egliſes unies, & ce que tout le monde peut y voir. Mais je dois, pour remplir mon deſſein, avertir le Public de quelques erreurs importantes, qui ſe ſont gliſſées dans tous nos Auteurs ſans exception. Après quoi j'ajoûterai à ces remarques critiques quelques obſervations ou eſſentielles ou curieuſes qu'on n'a point encore faites.

L'erreur qui mérite le plus d'être relevée, eſt celle qui concerne la fondation de l'Egliſe de ſaint Etienne, la premiere & la plus ancienne de ces trois Egliſes unies. C'eſt une tradition fort ancienne, & généralement reçuë dans tout le Diocéſe qu'elle fut fondée avant la fin du quatriéme ſiecle par ſaint Albin, ou plûtôt Alpin, quatorziéme Evêque de Lyon. Cette opinion, toute inſoûtenable qu'elle eſt, a été adoptée par tous nos Hiſtoriens; & le Pere Meneſtrier l'a autoriſée comme les autres. Le caractére de mon ouvrage & l'interêt de la vérité demandent que je dévoile au Public la fauſſeté de

cette tradition. Je vais le faire brievement ; & après l'avoir fait, je découvrirai la source de cette ancienne erreur. Le Fondateur de la plus illustre de toutes nos Eglises mérite bien qu'on s'arrête ici quelques momens pour le faire connoître. VII. & VIII. Siec.

Pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire Ecclesiastique, ou qu'on ait lû saint Augustin, on ne peut pas ignorer la célébre époque de l'invention du corps de saint Etienne, laquelle alluma si fort la pieté des fidéles envers ce premier martyr de Jesus-Christ. Il y avoit près de quatre siecles qu'ils ignoroient même le lieu de sa sepulture, lorsqu'il plût à Dieu de la reveler enfin à un saint Prêtre de Jerusalem, nommé Lucien ; & il autorisa cette revelation par un long tissu de visions & de prodiges, dont le détail ne doit point entrer dans mon sujet. Ce fut l'année 415. un vendredi troisiéme Decembre, entre les huit & neuf heures du soir que se fit la prémiere revelation de ce dépôt précieux. Trois ans après un Prêtre Espagnol, nommé Orose, assez connu par ses Ouvrages, apporta en Occident quelques reliques de ce saint Martyr, que le Prêtre Avitus Espagnol comme lui, lui avoit confiées pour les porter dans sa Patrie. Et ce furent là les premieres Reliques de saint Etienne qui jusques-là eussent été transportées en Occident. Avitus avoit joint à ce saint thresor une exacte relation de ce qui s'étoit passé trois années auparavant, le troisiéme jour de Decembre. Cette relation avoit été composée en Grec par le Prêtre Lucien lui-même, &

VII. & VIII. SIEC.

traduite en latin par Avitus, qui ſe trouvoit pour lors dans Jeruſalem.

Voilà l'époque certaine & la prémiere origine de cette grande pieté qu'on fit éclater en Occident dans le cinquiéme ſiecle à l'égard de ce premier Martyr. Les prodiges de toute eſpece operez coup ſur coup, par ſon interceſſion, dans la Paleſtine, dans l'Iſle de Minorque & dans l'Afrique; les cinq cens quarante Juifs convertis dans l'eſpace de huit jours dans la ſeule Iſle de Minorque; les relations de ces merveilles qu'on faiſoit voler de toutes parts & que les Evêques adreſſoient à tous les fidéles du monde chrétien; le témoignage public que ſaint Auguſtin * rendoit en chaire & dans ſes écrits, aux prodiges operez à Hippone ou dans ſon voiſinage, dont il avoit pû être le témoin, & dont on avoit fait, dit-il, juſqu'à ſoixante & dix relations, tout cela autoriſé par le témoignage authentique de Gennadius, d'Idace, & des Auteurs contemporains, François ou Eſpagnols, donna dans les Gaules & dans l'Eſpagne la plus grande illuſtration au nom de ſaint Etienne.

* *De Civ. Dei l. 22.*

Parmi ces miracles ſaint Auguſtin compte trois reſurrections de morts.

La Thrace & l'Afrique ne furent pas les ſeules Regions où l'on vit bientôt élever des Baſiliques ſous ſon nom. Nos Provinces ſuivirent à l'envi cet exemple; & dans la ſuite des tems on compta en France juſqu'à douze Metropoles conſacrées à Dieu ſous l'invocation de ſaint Etienne, outre d'autres Egliſes particulieres & d'autres Chapelles ſans nombre.

Ce fut dans ce cinquiéme siecle dont nous parlons que l'Eglise de saint Etienne fut bâtie par saint Patient, qui fut le grand fondateur & le grand reparateur de nos Lieux saints les plus antiques : comme son ami Sidonius, * l'a remarqué dans la derniere lettre de son sixiéme Livre. C'est aussi là le sentiment du Pere Sirmond dans ses notes sur cette lettre de Sidonius, où il souscrit à l'avis de Papire-Masson qui avoit aussi dit la même chose.

VII. & VIII. SIEC.

* *Omitto te tanto cultu Ecclesiam tibi creditam convenustare, ut dubitet inspector meliùs nè nova opera consurgant, an vetusta reparentur. Omitto per te plurimis locis basilicarum fundamenta consurgere.* Sid. Papæ Patienti Epist. 12. lib. 6.

§. II.

Saint Patient fondateur de l'Eglise de saint Etienne, &c.

Trois raisons solides qui forment une maniere de démonstration morale, autorisent le sentiment du Pere Sirmond & de Papire-Masson, & doivent nous persuader avec eux que l'Eglise de saint Etienne n'a point pû être fondée par saint Alpin qui vivoit dans le quatriéme siecle ; mais qu'elle l'a été par l'Archevêque saint Patient qui vivoit dans le cinquiéme.

La premiere raison est appuyée sur la pratique constante de l'Eglise qui s'observoit plus exactement que jamais dans ces premiers tems. On ne pouvoit point ériger une Basilique ou une simple Eglise sous le nom d'un Saint, sans y placer en même tems quelqu'une de ses Reliques ; & c'étoit là, comme l'on sçait, un point de discipline, dont on ne se relâ-

choit point. Or comment saint Alpin auroit-il pu déposer au quatriéme siecle dans sa prétenduë Eglise de sainte Croix des reliques d'un Martyr, dont le corps ne fut trouvé que dans le cinquiéme.

On pourroit m'objecter l'exemple de la Ville d'Ancone en Italie, qui paroît d'abord contraire à cet usage. Mais cet exemple confirme ce que j'ai dit, au lieu de le combattre. Saint Augustin dit, il est vrai, qu'il y avoit anciennement à Ancone, une Mémoire, ou un Oratoire de saint Etienne; mais il ajoûte en même tems que cet Oratoire fut érigé à l'occasion d'un des cailloux dont ce Martyr fut lapidé, qu'un Chrétien recüeillit, qu'il porta à Ancone, & qui étoit peut-être teint de son sang.

On pourroit encore chicaner sur certaines expressions de Gregoire de Tours, qui semblent marquer quelques Lieux saints, déja consacrez à Dieu sous l'invocation de saint Etienne. Mais il faut remarquer que Gregoire de Tours a vécu sur la fin du sixiéme siecle, & que d'ailleurs on ne peut pas faire grand fonds sur son exactitude; & qu'enfin, sans vouloir entrer dans des discussions qui seroient trop étrangeres à nôtre sujet, ou qui nous méneroient trop loin, saint Alpin, qui vivoit au plus fort de ces tems orageux, où vingt nations barbares, se succedant les unes aux autres, le chasserent de son Siege, & ensevelirent plusieurs fois la Ville de Lyon sous ses ruines, ne put pas songer à élever une nouvelle Eglise dans le tems où l'on renversa toutes les anciennes.

Pour

Pour répandre encore plus de jour ſur la matiere que je traite, il faut ici, comme je l'ai promis, indiquer l'origine de cette fauſſe tradition ſur ſaint Alpin. Un mot de l'ancien Martyrologe de ſaint Etienne, mal lu & mal entendu, a fourni l'occaſion à cette ancienne erreur. La mort de * ſaint Alpin & la dédidace de l'Egliſe de ſaint Etienne s'y trouvent marqueés le même jour, qui eſt le quinziéme de Septembre, & elles y ſont marquées en ces termes: *Lugduni depoſitio ſancti Alpini Confeſſoris Epiſc. Dedic. Eccleſ. S. Stephani, & Baptiſter*; c'eſt-à-dire, *à Lyon la mort de ſaint Alpin Confeſſeur Evêque. La dedicace de l'Egliſe de ſaint Etienne & de ſon Baptiſtere.* On a lû *dedicavit* au lieu de *dedicatio*, & là-deſſus on a conclu que ſaint Alpin étoit le fondateur de cette Egliſe. On voit bien que c'eſt l'abbreviation des mots, jointe au défaut de la ponctuation qu'on ne trouve point marquée dans ces vieux manuſcrits, qui a fait naître cette erreur.

* *On lui donne le nom d'*Alpin *dans les trois plus anciens Catalogues de nos Evêques: Baronius dit que c'eſt là ſon vrai nom. Bede eſt le premier qui l'a nommé Albin ou Aubin, & il a été ſuivi en cela par le Martyrologe.*

Enfin ce qui donne un nouveau degré d'évidence à mes conjectures, c'eſt que le corps de ſaint Alpin, qui ſuivant la fauſſe tradition fut inhumé dans ſa pretenduë Egliſe de ſaint Etienne, fut néanmoins trouvé dans celle de ſaint Juſt, lorſqu'on y fit la viſite juridique dont nous avons déja parlé.



VII. & VIII. SIEC.

§. III.

Antiquitez & illustration de cette Eglise.

L'Eglise de saint Etienne, quoiqu'on ait été obligé d'y faire quelques changemens dans le quinziéme siecle, par rapport aux ornemens, est néanmoins, pour le fonds de sa structure, l'édifice sacré le plus ancien qui soit dans cette Ville. On y voit toutes ces marques respectables d'antiquité sacrée que les connoisseurs saisissent sans peine, mais qui échapent aux autres : l'Eglise faite en forme de Croix, le Sanctuaire fermé par cette espéce de tribune qu'on appelloit *ambon* ou pûpitre, du haut duquel le Diacre lisoit l'Epître & l'Evangile, que l'Evêque expliquoit ensuite au peuple ; les restes d'un pavé à la Mosaïque ; la nef pour le peuple ; le vestibule pour les pénitens publics, & pour les Catechuménes, avec les fonts sacrez pour les baptiser. Les vitres, qui representent le martyre de saint Etienne, Patron de cette Eglise, sont l'ouvrage d'Amedée de Talaru ; & la tribune telle qu'elle est à present, est l'ouvrage de Philippe de Thurey, qui furent l'un & l'autre Archevêques de Lyon dans le quinziéme siecle.

L'Eglise de saint Etienne, toute petite qu'elle est, est néanmoins relevée par la plus grande illustration, & par l'illustration la plus antique. Elle devint la Chapelle Royale des anciens Rois Bour-

guignons-Vandales, auſſitôt après que ſaint Patient l'eut fait bâtir. Ces Princes, tout Ariens qu'ils étoient, ne laiſſerent pas de lui faire des donations conſiderables; mais le ſaint Roi Sigiſmond & ſon Ayeule Caretene, qui déteſterent toûjours l'Arianiſme, furent ſes plus inſignes bienfacteurs. Ce fut ſous l'Empire de Charlemagne, vers le commencement du neuviéme ſiecle que Leydrade y tranſporta ſon Siege Métropolitain. On a heureuſement découvert de nos jours des veſtiges de cette tranſlation dans un monument qui n'eſt point encore connu, mais qui mérite certainement de l'être; & je dois en conſerver le ſouvenir à la poſterité.

VII. & VIII. SIEC.

La Chaire Epiſcopale où étoit aſſis le ſçavant Leydrade, lorſqu'il inſtruiſoit ſon peuple dans l'Egliſe de ſaint Etienne, étoit de marbre blanc. Elle avoit pour accoudoirs deux bras, dont chaque main tenoit un caillou; & c'étoit pour marquer la lapidation de ſaint Etienne, Patron de ce ſaint Lieu. Un de ces accoudoirs a été retrouvé de nôtre tems dans une vigne près de ſaint Juſt. Le * pieux & docte Eccleſiaſtique entre les mains duquel tomba ce curieux monument, rendra témoignage à la verité de ce fait. Et j'eſpere de revoir encore cette ſinguliere antiquité, & de pouvoir en donner ici la figure au Public.

* *M. Roman de Rives.*

Ce ne furent point les ſeuls Rois Bourguignons-Vandales qui protegerent & enrichirent l'Egliſe de S. Etienne. Nos Rois de la ſeconde Race & les Rois d'Arles ou de Provence voulurent les imiter à cet

VII. & VIII. SIEC.

égard. On conserve dans le thrésor de saint Jean des titres du neuviéme siecle, signez par les Petits-fils de Chalemagne, par Lothaire, & par Charles le Chauve & par leurs Successeurs, qui accordent plusieurs grands Priviléges à nôtre Eglise Metropolitaine ; qui lui restituent des terres qu'on lui avoit enlevées du tems de Charles Martel ; qui lui font ou lui ratifient de grands domaines, parmi lesquels on voit celui de Villorbane aux portes de Lyon, qu'on y nomme *Villa urbana*. Et la plûpart de ces graces sont accordées *pour la * reverence de Dieu & de saint Etienne.*

* *Pro reverentia Dei & B. Stephani. Caroli Regis praeceptum de Villa urbana ann.* 857. *Cette Charte est datée de Tramoye en Bresse à trois lieues de Lyon, où Charles le Chauve avoit un Palais nommé* Stramiatum. *Datum Stramiati.*

Ce fut à la même Eglise de saint Etienne que Boson Roi de Provence ou d'Arles fit present de son sceptre, & de sa couronne, *qu'on y voit briller comme le Soleil*, dit bonnement l'Epitaphe de ce Prince qu'on voit dans l'Eglise Metropolitaine de saint Maurice de Vienne.

*Stephane ** prime tibi sceptrum, diadema paravit*
*Lugduni proprium, rutilat velut * ignicomus sol.*

** *Dans la Chapelle de sainte Apollonie.*

* *M. Chorier qui rapporte cette Epitaphe de Bo-*

§. IV.

Offrande de la Princesse Berthe.

Ce fut environ ce même tems qu'une grande Princesse, petite Fille de Loüis le Debonnaire, fit à l'Eglise de saint Etienne un present, dont la précieuse inscription merite fort de trouver ici sa place.

Cette Princeſſe, épouſe du Comte Gerard de Rouſſil-lon, s'appelloit Berthe. Elle travailla de ſes mains une riche nappe deſtinée à être placée ſur l'Autel de ſaint Etienne, lorſque l'Archevêque ſaint Remy y célebroit la Meſſe. Les ſeize Vers latins qu'elle bro-da en or ſur cette nappe, nous apprennent 1° l'an-cienne créance ſur la ſainte Euchariſtie, & ſur la préſence réelle de JESUS-CHRIST.

VII. & VIII. SIEC.

ſon dans ſes Antiquitez de Vienne, a lû Rutilat velut hic Comin. Sol. *On voit bien que c'eſt une erreur.*

Hìc panis vivus, cœleſtiſque eſca paratur.
Et cruòr ille ſacer qui Chriſti ex carne cucurrit.

Et ce monument plus ancien de deux ſiecles & demi que celui d'Aiſnay, dont nous avons déja parlé, devroit en conſequence être plus precieux ſi la matiére qui le compoſe étoit auſſi durable que la pierre & le marbre de celui d'Aiſnay.

2°. Ces Vers nous marquent les diſpoſitions de pénitence, de componction, d'accuſation de ſoi-même, & d'amour du prochain, où l'on doit être en approchant des ſaints Myſtéres.

Qui cupit hoc epulum, ſanctumque haurire cruorem,
Se prius inſpiciat, cordiſque ſecreta revolvat.
Et quidquid tetrum conſpexerit, & maculoſum
Diluat, offenſas omneſque relaxet & iras.

On voit par le premier de ces quatre vers, que la communion ſous les deux eſpeces que l'Egliſe a défenduë depuis par de bonnes raiſons, étoit encore en uſage dans le neuviéme ſiecle.

VII. & VIII. SIEC.

3°. La Princeſſe nous avertit que l'ornement en queſtion eſt un ouvrage de ſa façon, & qu'elle oſe eſpérer que la vie éternelle en ſera la recompenſe.

Sumat perpetuam pro facto Bertha coronam,
*Hæc * cujus ſtudio Palla hæc effulgurat auro.*

* Ou plûtôt ex cujus ſtudio.

4°. Elle fait connoître que cet ornement d'Autel a été fait pour ſervir au ſaint Archevêque Remy, lorſqu'il offrira le ſaint Sacrifice. Elle demande d'y avoir quelque part, & elle fait à ſon tour des vœux pour lui.

Remigius præſul Chriſti per ſæcula vivat,
*Exutus vitiis, culparum & Tabe * piatus;*
Hoſtia viva Deo, ſanctaque in corpore factus.
Cui Deus omnipotens quotiens hæc liba ſacrabit,
Concedat veniam, tantoque in munere partem,
Atque ſuis Sanctis ſociet poſt funera mortis.

* Ou Labe.

Enfin elle conjure l'Agneau immortel dont elle avoit brodé en or la figure, de venir effacer ſes pechez, comme il eſt venu effacer les pechez du monde.

Agne Dei, mundi qui crimina dira tuliſti,
Tu noſtri miſerans cunctos abſolve reatus.



VII. & VIII. SIEC.

CHAPITRE V.

EGLISE METROPOLITAINE de saint Jean-Baptiste.

SOMMAIRE.

1. *En quel tems elle dévint Métropolitaine. Singularitez peu connuës de cette Eglise. Les deux Croix sur le même Autel. Ancien habit de pourpre. Combien de siécles on a mis à l'achever. Remarques sur la Chapelle de Bourbon.*
2. *Jubilé Périodique dans l'Eglise de saint Jean-Baptiste. Recherches sur le terme de six muses, ou de symmystes qu'on voit dans son cérémonial.*
3. *Noblesse de cette Eglise. Acte curieux de la reception du Duc de Berry, & de celle de Jean de Grolée.*

§. I.

NOus avons déja remarqué que l'Eglise de saint Jean, qui n'étoit dans sa premiere origine que le simple Baptistére de celle de saint Etienne, devint avec le tems l'Eglise principale & la Métropolitaine; & qu'ainsi l'accessoire absorba, pour ainsi dire, le principal. Ce fut dans le dixiéme siecle que se fit ce changement. On en trouve une preuve sensible dans un acte passé dans ce tems-là par l'Archevêque Austerius dans son Eglise Métropolitaine. Elle y porte expressément le titre de saint Jean & de saint Etienne. Ainsi cette Eglise reconnoissoit deslors deux Patrons: *le premier des Saints, & le premier des Martyrs*; comme le porte

VII. & VIII. SIEC. l'inſcription gravée ſur la grande cloche de cette illuſtre Egliſe : *Primo Sanctorum & primo Martyrum Eccleſia Lugdunenſis gaudet tutelaribus.*

On ne laiſſa pas néanmoins de conſerver toûjours par reſpect à l'Egliſe de ſaint Etienne, des marques de ſon ancienne prééminence. Ses Chanoines devenus dans la ſuite Comtes de Lyon, conſerverent toûjours par reſpect le titre de Chanoines de ſaint Etienne. Et c'eſt là encore aujourd'hui le nom qu'ils ſe donnent dans la formule de leur ſerment. Les biens de l'Egliſe de Lyon continuerent d'être nommez les biens de ſaint Etienne ; & les donations qn'on lui faiſoit, ſe faiſoient d'ordinaire à l'Egliſe de ſaint Etienne.

On ne retrouvera point ici ce que nos Auteurs ont déja dit ſur l'Egliſe de ſaint Jean. Mais il y a dans cette auguſte Baſilique des ſingularitez remarquables auſquelles on n'a point fait d'attention, & qui en méritent beaucoup, ſur tout de la part des gens de Lettres. Voici les principales.

Les deux Croix qu'on y voit en tout tems ſur le grand Autel, à ſes deux extrêmitez, ſont un monument du treiziéme ſiecle. Ce fut en ce tems-là qu'on commença de les y placer, pour conſerver à la poſterité le ſouvenir d'un grand événement. C'eſt la réünion de l'Egliſe Latine & de la Grecque, qui ſe fit dans cette Egliſe en 1274. au ſecond Concile œcumenique de Lyon. Que ſi cette même ſingularité paroît encore dans quelques autres de nos Egliſes, c'eſt uniquement en vertu de leur relation ou de leur union avec la prémiere. Les

Les habits de pourpre dont ſont revêtus ces perſonnages, qu'on voit repreſentez ſur les plus anciennes vîtres de l'Egliſe, nous font ſouvenir que c'étoit là anciennement l'habit ordinaire des Chanoines de cette Metropolitaine. Le Pape Innocent IV. qui reſida ſix ou ſept ans dans Lyon, adopta cet habit & le donna à ſes Cardinaux, pour les avertir par cette couleur de pourpre, qu'ils devoient être prêts à répandre leur ſang pour les interêts de l'Egliſe. Ce fut ce même ſouverain Pontife qui ſacra le grand Autel de cette Egliſe; mais les Calviniſtes l'ayant profané, il fallut que l'Archevêque Pierre d'Epinac le ſacrât de nouveau ſur la fin du ſeiziéme ſiecle. Les armoiries* du Pape Sixte IV. qu'on voit ſur le frontiſpice & qui ſont abſorbées dans un tas d'ornemens Gothiques, montrent que cette Egliſe ne fut achevée que dans le quinziéme ſiecle, quoiqu'elle eût été commencée, telle qu'elle eſt aujourd'hui, dès le douziéme & du tems de Philippe Auguſte. Nos anciens bâtiſſoient lentement & avec ſolidité; aujourd'hui nous bâtiſſons vîte & legerement. J'ai dit qu'on commença dès le douziéme à conſtruire la Baſilique de ſaint Jean, telle qu'on la voit aujourd'hui. Nous en avons la preuve dans l'ancien Obituaire & dans les archives de cette Egliſe. On y trouve des donations conſidérables faites en ce temslà par divers Chanoines pour continuer l'édifice; ** & dans l'Acte paſſé dans ce même ſiecle pour la fondation de la nouvelle Egliſe de Fourviere, on reſerve expreſſément pour cette même fin tous les

VII. & VIII. SIEC.

*Un roure par alluſion à ſon nom de la Roveré.

** *Ad opus majoris Eccleſiæ.*

VII. & VIII. SIEC.

grands quartiers de marbre & les pierres de choin qu'on pourroit trouver en creusant dans cette montagne.

La Chapelle de Charles de Bourbon, Archevêque de Lyon, qui se présente la premiere à main droite en entrant dans l'Eglise, est un des derniers & des plus beaux ouvrages de l'architecture Gothique. On diroit presque qu'elle voulut s'y signaler plus que jamais, avant que d'achever de disparoître, pour ceder la place à l'architecture antique & Romaine, qui venoit de renaître. On voit par tout dans cette Chapelle la devise particuliere de ce Cardinal.

C'est un bras revêtu d'un fanon, avec l'épée flamboyante & ces mots N'ESPOIR, NE PEUR. On voit aussi cette même dévise dans les soubassemens des fenêtres du Palais Archiepiscopal. Mais ce Cardinal étant mort avant que sa magnifique Chapelle pût être finie, ce fut son frere, le Duc Pierre de Bourbon qui prit soin de la faire achever. On y voit aussi la devise particuliere de ce Prince, qui est fort historique. C'est un cerf aîlé, avec les mêmes paroles, N'ESPOIR, NE PEUR; & son chiffre qui est formé d'un P & d'un A entrelassez: c'est-à-dire, Pierre & Anne sa femme, fille du Roi Loüis XI. Les chardons qui accompagnent ce chiffre, sont une maniere de Rebus ou de figure parlante, que Pierre de Bourbon adopta, suivant le mauvais goût de ce tems-là, en épousant cette Princesse; pour marquer par là que le Roi lui

avoit fait un *Cher don* en lui donnant sa fille en mariage. VII. & VIII. SIEC.

Ciaconius s'est trompé quand il a dit, dans son Histoire des Papes & des Cardinaux, que Charles de Bourbon étoit mort à Paris en 1479. & qu'il avoit été enterré dans l'Eglise des Celestins. Ce fut l'année 1478. qu'il mourut à Lyon, & il fut enseveli dans sa Chapelle, où l'on voit encore son tombeau de marbre blanc.

§. II.

Jubilé periodique. Six Muses.

Une singularité des plus remarquables de l'Eglise de saint Jean, c'est le Jubilé qu'on y gagne toutes les fois que la fête de saint Jean-Baptiste Patron de cette Cathédrale se rencontre le même jour que la Fête du très-saint Sacrement; ce qui n'est arrivé qu'une fois chaque siecle depuis l'établissement de cette derniere fête. Le Cardinal * Charles de Bourbon fut le premier qui le célébra vers le milieu du quinziéme siecle. Le Cardinal de Ferrare, Hippolite d'Este, Archevêque de Lyon, le solemnisa en 1546. Camille de Neufville en fit la troisiéme ouverture en 1666. Nous parlerons en son tems d'un ouvrage, plein de recherches curieuses que le R. P. de la Chaize, qui étoit pour lors un des Professeurs du Grand Collége, publia à cette occasion.

* *Le concours des deux fêtes se fit en 1451. mais la solemnité ne se fit que quelques années après.*

Tout le monde sçait que l'Eglise de Lyon est une

VII. & VIII. SIEC.

Eglise toute Grecque dans son origine, & j'en ai déja rapporté plusieurs preuves & plusieurs marques: En voici une des plus singulières. Lorsque l'Archevêque de Lyon célébre solemnellement la Messe dans son Eglise, il y est assisté de six Prêtres revêtus des habits Sacerdotaux, qui doivent célébrer avec lui, comme tous les Prêtres célébrent avec l'Evêque le jour de leur ordination. Ces six Prêtres sont appellez les *six Muses* dans le cérémonial de l'Eglise de Lyon; & c'est là le terme propre sous lequel on les désigne encore aujourd'hui, sans avoir encore pû ni en pénétrer le sens, ni en déméler l'origine. Je crois que sans paroître ici trop libre à hazarder des conjectures, on peut découvrir l'un & l'autre dans la Langue & dans la Liturgie Grecque, qui étoient ici en usage du tems de nos premiers Evêques & de nos plus anciens fidéles. Le mot *Symmystæ* est un terme grec qui signifie *consacerdotes, concelebrantes, simul sacrificantes*, pour marquer que ces six Prêtres assistans sont là pour aider l'Evêque à offrir les saints Mystéres & pour les offrir avec lui. On voit bien que le terme de *Symmyste*, * que peu de gens entendent, a dégénéré en celui de *six Muses*, que tout le monde entend ou croit entendre.

* *Le Martyrologe des Gaules parlant de saint Clement du tems de saint Irenée, l'appelle Symmyste. Saint Jerôme, Sidonius & Apulée se sont servis du même terme.*

§. III.

Une des grandes prérogatives de l'Eglise Metropolitaine de Lyon, c'est le privilége qu'elle a eu de

tout tems de ne recevoir dans ſon illuſtre Corps que des perſonnes nobles de nom & d'armes de quatre races, du côté paternel & maternel, ſur des titres authentiques & ſur la dépoſition de témoins nobles & irréprochables. L'uſage de ces preuves eſt d'un tems immémorial; & dans la Supplique que le Chapitre preſenta au Pape Clement VII. en 1532. pour obtenir la confirmation de ſes anciens privileges, il expoſe que * c'eſt depuis le tems même de ſa fondation que cet uſage paroît introduit. VII.& VIII. SIEC.

** Veriſimiliter ex fundatione Eccleſiæ credebatur proceſſiſſe.*

L'acte des preuves de nobleſſe & de la reception du Duc de Berry fils du Roi Jean, eſt un des titres des plus magnifiques qu'on conſerve dans les Archives de Meſſieurs les Chanoines-Comtes de Lyon. Les livres des Regiſtres où ſont contenuës ces preuves de nobleſſe ſont déja au nombre de ſoixante & douze. Ils commencent en 1361. le deuxiéme Novembre, la neuviéme année du Pontificat d'Innocent VI. & ſous le Regne du Roi Jean, Guillaume de Thurey étant Archevêque de Lyon. On ſçait que ce ne fut guére qu'en ce tems-là qu'on commença de tenir exactement les Regiſtres publics & particuliers, auparavant fort negligez.

C'eſt dans le cinquiéme Livre de ces actes capitulaires qu'on trouve le curieux Acte de la reception du Duc de Berry. Ce Prince animé d'une devotion ** particuliere envers l'Egliſe de Lyon, ayant demandé d'y être reçû Chanoine d'honneur, à l'exemple de Philippe Duc de Bourgogne ſon frere, ſe ſoumit volontiers à faire toutes les preuves accoû-

*** Attentâ devotione quam habet erga Eccleſiam Lugd. petiit. ip-*

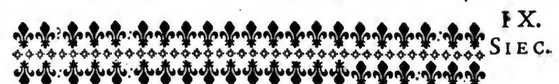
VII. & VIII. SIEC.

tumées.... Il se présenta avec le Froc & l'aumusse au bas du Cloître ; *infra claüstrum venit cum frochia & aumucia ad modum Canonicorum dictæ Ecclesiæ.* Il nomma les Princes Jean de Sancerre, Loüis d'Etampes, l'Archevêque de Lyon, & quelques autres Seigneurs pour faire les preuves de sa noblesse.

sum recipi in Canonicum dictæ Ecclesiæ.

Quelque tems après * Jean de Grolée ayant refusé de se soumettre à ces preuves, sous pretexte que sa maison étoit assez connuë dans Lyon, ses ayeux y ayant été Gouverneurs & Senechaux ; le Roi Charles VII. écrivit au Pape Martin V. qui s'interessoit fort en faveur du Pretendant, & lui dit que Jean de Grolée vouloit fort injustement & mal à propos s'affranchir d'une Loi *que je suis obligé de maintenir*, dit le Roi, *en ayant fait serment exprès, en qualité de Dauphin & de Duc de Berry.* Jean de Grolée ne tarda pas d'aquiescer à cette Loi & en devint dans la suite un des plus ardens défenseurs. Il fut deputé par le Chapitre vers ce même Pape Martin, pour obtenir la confirmation de ces anciens privilèges & de celui-ci en particulier. Il le fit avec tout le zéle & le succès qu'on pouvoit désirer, & on fait de lui cet éloge à la marge du Registre : que celui-là même qui avoit été le Saul, c'est-à-dire, l'ennemi des droits de l'Eglise de Lyon, en devint enfin le plus grand défenseur : *Qui fuit Saulus, fuit & Paulus.*

* *Joannes de Grolea improbè petiit admitti in Canonicum præfatæ Ecclesiæ, in illud consortium cui ratione Delphinatus ac Ducatus Bitur. adscripti sumus & jurejurando sponte constricti. Atque vult annumerari aliter quàm liceat & expediat. Mense Decemb. An. MCCCCXXII.*



NEUVIÉME SIECLE.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

1. Rétabliſſement des Lettres. Leydrade reſtaurateur des Sciences, de l'Office Divin & des Lieux ſaints dans Lyon. Portrait de Leydrade, ſes divers emplois. Il eſt envoyé dans la Gaule Narbonnoiſe en qualité de Miſſus Dominicus. *Quel étoit cet emploi. On lui donne Theodulphe Evêque d'Orleans pour Collégue. Il eſt fait Archevêque de Lyon.*

2. Leydrade eſt renvoyé dans le Languedoc pour s'y oppoſer à l'héréſie de Felix d'Urgel. Erreurs & portrait de cet Héréſiarque, ſa converſion par Leydrade, ſes variations, ſa rechute. On renvoye Leydrade pour le reduire, & il y réuſſit de nouveau. Felix eſt relegué dans Lyon pour le reſte de ſes jours. Il retombe dans ſes erreurs, & il les répand dans cette Ville.

3. Leydrade forme des écoles dans Lyon : il y rétablit les ſaintes Lettres. Son Epitre à Charlemagne, quoiqu'alterée, eſt un tréſor pour nôtre Hiſtoire Litteraire.

4. Leydrade obtient pour ſon Egliſe le corps de ſaint Cyprien, avec les Reliques de ſaint Sperat, de ſaint Pantaleon & des autres Martyrs Scillitains. Agobard Chorevêque de Lyon, décrit en beaux Vers hendecaſyllabes la tranſlation de ces reliques.

5. Leydrade renonce à ſon Archevêché. Sa mort, ſes ouvrages.

§. I.

Ce ne fut pas ſeulement la Religion & l'Etat qui reprirent une nouvelle face ſous l'Empire de Charlemagne, c'eſt-à-dire, vers la fin du hui-

IX. tiéme siecle, & au commencement du neuviéme,
SIEC. où nous entrons. La Litterature sacrée & profane suivit la destinée de l'Etat & de la Religion. Elles devinrent l'une & l'autre aussi florissantes sous le regne de ce grand Prince, qu'elles l'avoient été peu sous les regnes précedens. Les sçavans hommes que Charlemagne attira de toutes parts auprès de sa personne, les écoles publiques qu'il fit établir dans les Eglises Cathédrales, dans les grandes Abbayes, & en particulier dans la Ville de Lyon; les ouvrages qu'il fit composer & qu'il composa lui-même, l'Académie sçavante qu'il érigea dans son propre Palais, les biens dont il combla les gens de lettres, ce furent là les principaux moyens que cet Empereur mit en œuvre, pour bannir l'ignorance & la barbarie de son Empire. Ces faits généraux ne sont ignorez de personne; mais tout le monde ne sçait pas par quelles routes les sciences furent ramenées dans cette Ville & y jetterent de si profondes racines, que dans le siecle suivant elle mérita le beau nom *de Mere & de Nourrice de la Philosophie.* C'est là ce qui nous interesse particulierement; & c'est aussi ce qu'il faut développer briévement, mais avec soin. La longue & célébre lettre de Leydrade à Charlemagne, la lettre d'Alcuin à l'Eglise de Lyon; celle qu'il écrivit en particulier à son Archevêque Leydrade, les lettres de Felix d'Urgel & d'Elipande de Tolede, celle qu'Alcuin écrivit à ces deux Hérésiarques, la confession de foy ou plûtôt la retractation de Felix, les Conciles de Ratisbone,
de

de Francfort & d'Aix la Chapelle, ſont les principales & pures ſources où j'ai puiſé ce que je vais dire. L'interêt de la verité que j'ai cherchée dans ces premieres ſources, & l'objet ſpecifique d'une Hiſtoire Litteraire comme la mienne, m'obligeront à relever, chemin faiſant, quelques Auteurs célébres, dans les endroits, où je les ai trouvez viſiblement en défaut. IX. SIEC.

Leydrade quarante-ſixiéme * Evêque de Lyon, Bibliothequaire de Charlemagne, & un de ſes principaux favoris, fut également & le reparateur de la plûpart de nos Lieux ſaints, & le reſtaurateur des Sciences, & le reformateur de l'Office divin, du chant & des écoles dans l'Egliſe de Lyon. Ce fut là le ſaint uſage qu'il fit de ſes propres biens, & des grands biens de ſon Egliſe, dont il obtint enfin la reſtitution. Car depuis le tems de Charles-Martel elle avoit été tellement dépoüillée & tellement ruinée, qu'on donnoit les Cures même aux Officiers, qui les affermoient, & qui les aſſignoient pour dot à leurs enfans. Un Prélat auquel la Religion & les Sciences ſont infiniment redevables, & qui s'eſt ſi fort diſtingué lui-même par ſa doctrine autant que par ſa ſainteté, mérite bien qu'on le faſſe particulierement connoître dans une Hiſtoire Litteraire.

** Leidrade eſt marqué le 46. dans les trois plus anciens & plus exacts catalogues de nos Evêques de Lyon.*

Leydrade étoit un de ces ſçavans hommes, que Charlemagne attira des païs étrangers pour venir illuſtrer la France. Alcuin & Theodulphe Evêque d'Orleans ſes deux bons amis, qui partagérent avec lui la faveur de ce Prince, étoient l'un & l'autre

IX. SIEC.

étrangers aussi bien que lui. Mais Alcuin étoit né dans l'Angleterre, Theodulphe dans l'Italie, & Leydrade * étoit né en Allemagne, dans la Ville, ou dans le Territoire de Nuremberg, qu'on nommoit en ce tems-là, le païs des Noriques.

Noricus hunc genuit. Theodulphus Aurel. in parænesi.

Raderus dans sa Baviere sacrée donne à Leydrade le titre de bienheureux, il n'est pas cependant placé dans nos Litanies.

Les trois differens emplois que l'Empereur confia successivement à Leydrade, nous marquent assez qu'on le croyoit capable de tout ce qu'il y avoit de plus important dans les Lettres, dans l'Etat, & dans l'Eglise.

Le premier emploi de Leydrade à son arrivée en France, fut celui de Bibliothequaire de l'Empereur, titre jusqu'alors inconnu à la Cour, & qu'il conserva même durant les quatorze années qu'il gouverna le Diocése de Lyon. L'amas de livres curieux qu'il fit pour ce Prince, dans l'Abbaye de l'Isle-Barbe, en est une preuve.

Le second emploi dont on le chargea, étoit dans un genre fort different. Ce fut celui de *Missus Dominicus*, c'est-à-dire, d'Envoyé ou de Commissaire Royal dans ce qu'on appelloit pour lors la Gaule Narbonnoise, laquelle renfermoit tout ce vaste Païs qui s'étend depuis Vienne inclusivement jusques aux Pyrenées. Son ami Theodulphe fut le Collégue qu'on lui donna; car ces envoyez Royaux étoient toûjours au nombre de deux: l'un Evêque, & l'autre Comte pour l'ordinaire. Leur soin étoit de veiller sur les Evêques, & sur les Comtes ou Gouverneurs; de corriger les abus, d'écouter les plaintes, de terminer les differens qu'ils pouvoient finir

ſur les lieux & par eux-mêmes ; de renvoyer le reſte au Souverain, & de lui rendre un compte exact de tout. On voit par là que les fonctions de nos Intendans de Province, à peu de choſes près, répondent aſſez à celles dont nous venons de parler, & qu'ainſi le terme latin de *Miſſus Dominicus*, quoiqu'il ne ſoit que de la baſſe latinité, eſt néanmoins le vrai tître qui leur convient, & non pas celui de *Dicæarcha* ou de *Prætor*, qui ne ſignifient rien moins que ce qu'on prétend leur faire ſignifier. Il faut avoüer que ces ſortes d'emplois étoient honorables aux Evêques; mais ils les détournoient trop de leur miniſtéres eſſentiels.

Perſonne ne peut mieux que Theodulphe nous inſtruire du caractére de Leydrade, & nous mettre au fait de ce qui regarde ſes premiers emplois. Ce ſçavant homme ſi connu par ſes Capitulaires, & par ſes autres ouvrages, s'amuſoit quelquefois à la Poëſie latine; mais il n'y traitoit jamais que des matieres ſerieuſes, & utiles à la Religion & aux mœurs. L'Hymne *Gloria, laus & honor tibi ſit Rex Chriſte Redemptor*, dont on chante encore aujourd'hui le commencement à la Proceſſion du Dimanche des Rameaux, eſt un de ſes ouvrages. Parmi les differentes poëſies qu'on peut voir à la tête du quatorziéme volume de la Bibliothéque des Peres, il y en a une qui porte pour tître, Exhortation aux Juges, ou Inſtruction pour les Juges; *Parænesis ad Judices*: c'eſt la premiere & la meilleure de toutes. La conduite que tint ſon Collégue Leidrade dans ſa com-

IX. SIEC. miſſion de *Miſſus Dominicus*, eſt un des modéles que Theodulphe préſente aux Juges, pour bien s'acquiter de leurs fonctions. Il l'y peint avec les couleurs les plus avantageuſes. Il nous apprend qu'il étoit né dans le païs des Noriques, & que les Lyonnois, qui connoiſſoient ſa vertu, ſongeoient déja à le choiſir pour leur Evêque auſſitôt que le Siege ſeroit vacant, & qu'ils ſe flattoient de réuſſir dans leur projet.

Noricus hunc genuit ; hunc tu Lugdune futurum
Pontificem ſperas, Relligionis ope.

Il exalte ſon eſprit, ſa prudence, & ſur tout ſa pieté qui lui annonce une immortalité bienheureuſe.

Arte cluit, ſenſuque viget, virtute redundat ;
Cui vita ad ſuperam tranſitus iſta manet.

Il ajoûte que Leydrade auquel on l'avoit aſſocié, lui fut d'un grand ſecours pour porter le peſant fardeau qu'on leur avoit impoſé à tous deux dans la Gaule Narbonnoiſe.

Hæſerat hâc nobis Laydradus ſorte ſodalis,
Cederet ut magnus, hoc relevante, labor.

Il décrit aſſez en détail le voyage qu'ils firent enſemble de Lyon à Narbonne, en laiſſant derriere eux les remparts élevez de la Ville de Lyon.

Jam Lugdune tuis celſis poſt terga relictis
Mœnibus, aggredimur cauſa quod optat iter.

Il falloit certainement que les remparts de cette Ville fuſſent en ce tems-là toute autre choſe que ce qu'ils ſont aujourd'hui. IX. SIEC.

Les vœux qu'avoient fait les Lyonnois, en faveur de Leydrade, ne tarderent pas à être realiſez. Adon Archevêque de Lyon étant mort en 798. Hilduin ſon neveu, & ſon Chorevêque ou Suffragant, demanda permiſſion à la Cour de faire proceder à l'élection d'un nouvel Archevêque. Il auroit pû lui-même par ſon mérite perſonel, & par ſes ſervices, réünir en ſa faveur & emporter ſans peine tous les ſuffrages. Mais la ſolitude de Lerins, dans laquelle il voulut aller finir ſes jours, eut plus de charmes pour lui que la place qu'Adon ſon oncle venoit de laiſſer. Ainſi c'eſt ſans aucun fondement que dans la France * Chrétienne de Robert, on a placé Hilduin parmi nos Archevêques de Lyon, dont il ne fut jamais que Suffragant. Adon de Vienne, qui vivoit un ſiecle après celui de Lyon, a expreſſément remarqué qu'Hilduin ne fut jamais Evêque Titulaire de l'Egliſe de Lyon : *Eccleſiam Lugdunenſem non Epiſcopus rexit.*

* *Meſſieurs de ſainte Marthe ont auſſi placé Hilduin parmi les Evêques titulaires de Lyon, quoiqu'ils rapportent les paroles d'Adon qui diſent le contraire.*

Les vûës de la Cour ſe trouverent heureuſement les mêmes que celles du Clergé & du Peuple de Lyon. L'Empereur lui propoſa & lui recommanda fortement ſon Bibliothequaire Leydrade, qui fut élu tout d'une voix. Le nouvel Archevêque reconnoît lui-même dans ſa lettre à Charlemagne, que ce Prince avoit beaucoup influé dans ſon élection. On ſçait aſſez que le conſentement du Souverain qui

IX. SIEC. suffisoit dans les premiers tems, devint dans la suite une espece de commandement : *Assensus in imperium versus*, a dit Monsieur de Marca, dans sa Concorde du Sacerdoce & de l'Empire. Mais cette autorité superieure n'étoit pas nécessaire à l'égard de Leydrade, qui se trouvoit déja si fort au gré de nôtre Clergé Metropolitain, & de tout le peuple. Nous avons encore la lettre de félicitation qu'Alcuin écrivit à son ami Leydrade d'abord après son élection. Elle est la 86. dans les œuvres d'Alcuin imprimées à Paris en 1617. il lui donne le tître de frere, & d'ami tendrement cheri ; il le remercie des bons conseils qu'il lui a donnez dans les occasions, & il finit sa lettre par ces deux Vers, où l'on voit une véritable effusion de cœur.

Pax æterna regat Christi te, Præsul amate.
Semper in æternum, Præsul amate, vale.

Le nom de Leydrade se trouve défiguré dans l'adresse de la lettre qui est conçûë en ces termes : *Pontifici, fratri, amico Liobrado electo Albinus * salutem.* On ne doit pas en être surpris. C'étoit un de ces noms étrangers que chacun prononçoit & tournoit à sa façon. C'étoit tantôt Laydrade, tantôt Liobrade, tantôt Laidraque, comme on peut le voir dans les Auteurs, & dans les Conciles de ce tems-là.

* *Albinus étoit le nom de guerre qu'avoit pris Alcuin dans l'Académie Litéraire établie dans le Palais de Charlemagne, qui s'étoit donné le nom de David.*



§. II.

Leydrade convertit Felix d'Urgel.

Leydrade n'avoit presque fait que se montrer à son Diocése, lorsque l'interêt général de l'Eglise l'arracha soudainement du sein de son troupeau. Il reçut ordre de Charlemagne de se rendre sans délai du côté des Pyrénées pour y travailler à la conversion du célébre Félix Evêque d'Urgel, qu'il avoit connu particulierement dans sa visite de la Gaule Narbonnoise. Car la Ville d'Urgel située dans les Pyrenées étoit alors de cette Province & relevoit du Metropolitain de Narbonne.

Cet Hérésiarque, qui s'est rendu fameux par tant de retractations, & par tant de rechutes réiterées, n'est pas un objet étranger à nôtre ouvrage. Il a une relation essentielle avec cette Histoire Littéraire. La grande part qu'eut Leydrade à sa conversion, les grands soins qu'il se donna pour cela, le long séjour que Felix fit dans Lyon, où il passa les dix-neuf dernieres années de sa vie, & où il mourut ; les ouvrages que saint Agobard écrivit contre lui après sa mort, & les differentes prises qu'il eut avec lui dans cette Ville même, durant sa vie ; tout cela demande necessairement que je le fasse ici connoître, mais le plus briévement qu'il se pourra.

Semel & bis, & tertiò perjuratus effectus est.

Leo III. in actis Conc. Rom. actione tertiâ apud Sirm. Tom. 2. p. 225.

Felix Evêque d'Urgel, Espagnol de naissance, fit revivre sous le regne de Charlemagne le dogme

IX. SIEC. impie que Nestorius enseigna dans l'Orient au cinquiéme siecle. Il débitoit par écrit & de vive voix que JESUS-CHRIST entant qu'homme n'étoit pas proprement & veritablement Fils de Dieu ; mais qu'il n'étoit que * Fils de Dieu adoptif & nuncupatif : car c'étoit là son terme favori, & c'est ainsi qu'il répondit à Elipand Archevêque de Tolede, qui l'avoit consulté sur ce qu'on devoit croire & enseigner là-dessus. Felix n'oublia rien pour répandre & pour accrediter son erreur dans le Languedoc, dans la Ville de Lyon, & dans toute la France ; & ce fut pour étouffer le mal dans sa source que Leydrade eut ordre de se rendre incessamment à Urgel, d'y conferer avec Félix & de mettre tout en œuvre pour le faire retracter. Leydrade s'acquita heureusement de sa commission ; il désentêta l'Evêque d'Urgel ; il l'engagea à se rendre volontairement au Concile de Ratisbonne, assemblé à ce sujet, & à y faire une retractation solemnelle de son erreur. Cela fut executé. Il fit plus ; Félix consentit à être conduit à Rome pour y renouveller sa retractation en présence du Pape Hadrien. Il y alla, il y fit en plein Concile ** une Confession de foi très-orthodoxe ; il l'accompagna des sermens les plus solemnels & les plus sacrez ; & il voulut même la déposer sur l'Autel de saint Pierre pour preuve de sa sincerité.

L'affaire paroissoit finie ; mais à peine Félix fut de retour en Espagne qu'il retomba dans son hérésie & l'enseigna plus hautement que jamais : soit inconstance, soit fourberie, soit aveugle déference pour

* *Asserens CHRISTUM JESUM... nec Filium Dei verum, nec etiam verum Deum, sed nuncupativum.* Concil. Rom. sub Leone 3. Act. 1.

** *Concil. Ratisp. apud Sirm. pag. 160. Tom. 2. Conc. Rom. ibid. p. 224.*

pour les ſentimens d'Elipand de Toléde, par qui il ſe laiſſoit gouverner abſolument. Il fallut un nouveau & plus nombreux Concile pour arrêter le progrez du mal qui gagnoit comme la gangréne. Trois cens Evêques de France, d'Allemagne & d'Italie aſſemblez à Francfort, en preſence de l'Empereur & des Legats du Pape, condamnerent le nouveau Neſtorianiſme, dans ce Concile National, qu'on a regardé quelque tems comme un Concile Géneral. Alcuin fut chargé d'écrire contre Félix & contre Elipand; ils repliquerent tous deux en Heretiques déclarez & furieux. Elipand remplit ſa réponſe des injures les plus atroces; il traita Alcuin de nouvel Arius, d'ennemi de ſaint Auguſtin, de nouveau Nabuzardam, Prince des Cuiſiniers, qui avoit détruit les remparts de Jeruſalem. IX. SIEC.

Cette réponſe d'Elipand que nous * avons encore, fut envoyée à Rome au Pape Leon, avec celle de Félix que nous n'avons plus. On le pria de condamner ces écrits ſcandaleux, & de confirmer la Sentence prononcée par le Concile de Francfort. Le Pape le fit, & à la tête de cinquante-ſept Evêques il prononça Anathême contre Félix, s'il ne renonçoit ſincerement à ſes erreurs.

* *Tom. 2 Conc. Gallia, Confeſſio fidei Felicis Urgel.*

Ce fut pour l'obliger à cette renonciation, que Leydrade fut envoyé pour la ſeconde fois à Urgel. Nefridius de Narbonne, Metropolitain de Félix, & le célébre reformateur de la diſcipline monaſtique, ſaint Benoît d'Aniane, eurent ordre de ſe joindre à lui; leur commiſſion portoit de citer juridi-

IX. SIEC.

quement l'Evêque d'Urgel, de lui signifier sa condamnation, de le déposer, s'il n'obéïssoit pas à l'Eglise; & d'empêcher par leurs écrits & par leurs sermons, que la nouvelle erreur n'infectât le Languedoc. Tout cela fut heureusement executé. Leydrade qui avoit pris un grand ascendant sur l'esprit de Félix, lui fit faire une démarche qui en est une grande preuve. Il le détermina à aller en personne au Concile d'Aix-la Chapelle, qui devoit bientôt se tenir dans le Palais même de Charlemagne. Il lui promit & il lui fut garant qu'on ne lui feroit aucune violence, & qu'il y auroit une entiere liberté de s'expliquer, & de dire ses raisons. * C'est Félix lui-même qui dans la célébre Confession de Foi qu'il fit en plein Concile cette même année 799. déclare que c'étoit par le conseil & sur la parole de l'Archevêque de Lyon, qu'il avoit pris le parti de venir se présenter à l'Empereur & aux Evêques assemblez.

Cette Confession de Foi qui a été inserée parmi les ouvrages d'Alcuin, & qu'on trouve aussi dans les anciens Conciles des Gaules du Pere Sirmond, est regardée non seulement comme très-orthodoxe, mais encore comme fort sincére & fort humble. Félix ne la fit qu'après avoir long-tems disputé le terrein avec les Evêques & avec l'Empereur lui-même, qui voulut bien entrer en lice & disputer avec lui, sur la Divinité de JESUS-CHRIST. Cependant on ne laissa pas de le déposer à cause de ses frequentes rechutes, & on le relegua pour le

* *Postquàm ad præsentiam Domini nostri, ac piissimi gloriosique Caroli Regis perductus sum, licentiam ab eo, secundùm quod & venerabilis Domnus Laydradus Episcopus nobis in Orgello pollicitus est, accepimus, qualiter in ejus præsentiam, in conspectu Episcoporum...... sententias nostras, quas ex libris*

reste de ses jours dans la Ville de Lyon. L'Empereur jugea que la presence & les bons conseils de Leydrade seroient pour cet Evêque un adoucissement à sa disgrace & un frein à son inconstance. IX. SIEC.

Pour rendre cette retractation & cette confession de Foi plus utiles à l'Eglise, & pour en tirer tout l'avantage possible contre l'Heresie des nouveaux Nestoriens, Leydrade fut renvoyé à Urgel par l'Empereur, avec une lettre de Félix à son Clergé & à son Peuple. Il les y exhorte tous à l'imiter dans sa penitence, comme ils avoient eu le malheur de le suivre dans son égarement ; il s'y reconnoît pour déposé canoniquement, en n'y prenant que le simple titre d'ancien Evêque d'Urgel. Il déclare qu'il a été convaincu de son erreur par des autoritez des saints Peres qu'il ne connoissoit point auparavant ; & qu'enfin il y avoit autant de sincerité dans cette derniere retractation, qu'il y en avoit peu dans les précedentes.

Sanctorum habere nos de adoptione carnis in Filio Dei, seu nuncupatione in humanitate ejus credebamus, praesentaremus. Alcuinus lib. 1. adversus Elipantum. Sirmond. Tom. 2. Concil. Gall. p. 206. *Ex toto corde nostro reversi sumus, non qualibet simulatione, seu velamine falsitatis, sicut dudum, quod Deus scit, sed, ut dixi, verâ cordis credulitate & oris professione.* Conf. fidei Felicis Urg. ibid.

Il est certain que Félix persévéra dans ses bons sentimens, ou du moins parut y persévérer durant la vie de Leydrade, c'est-à-dire, durant quatorze ou quinze années. Mais ce ne fut plus la même chose après la retraite de ce Prélat & après sa mort, qui suivit de près sa retraite. Agobard qui lui succeda n'eut pas sujet d'être content de l'ancien Evêque d'Urgel. Il lui revint de toutes parts qu'il recommençoit à débiter ses erreurs dans Lyon, *& qu'il ne falloit pas croire*, disoit-il, *que le Fils de Dieu eût été crucifié & qu'il fût mort.* Il osa même lui dire

IX. SIEC. en face que JESUS-CHRIST avoit ignoré bien des choses : *qu'il ne sçavoit , comme il paroît par l'Evangile , ni le jour du dernier Jugement , ni le lieu de la sepulture du Lazare ; ni quels étoient les entretiens des deux disciples d'Emmaüs.* Cependant Agobard ne fit point de bruit , parcequ'il espera de l'engager bientôt à changer de langage , & qu'il en changea effectivement. Mais enfin la mort , qui démasque également & la vertu & le vice , acheva de démasquer l'hypocrisie de Félix. Cet Evêque étant enfin mort à Lyon en 818. Agobard trouva parmi ses papiers un écrit signé de sa main , dans lequel il sembloit modifier d'une part ses anciennes erreurs sur la Divinité de JESUS-CHRIST ; mais d'autre part il y en ajoûtoit de nouvelles aussi condamnables. C'est ce qui a autorisé le Pere Daniel à dire dans * son Histoire de France que *Félix d'Urgel mourut à Lyon exilé , endurci , désobéïssant à l'Eglise & à son Roi ; & c'est ainsi* , ajoûte-t'il , *que finissent ordinairement ces prétendus saints Hérésiarques.* Le Pere le Cointe a tenu le même langage dans les Annales de l'Eglise Gallicane. Nous allons bientôt parler de l'ouvrage que saint Agobard fut obligé de composer contre Félix déja mort , pour garantir Lyon de la contagion de ses erreurs.

* *Histoire de France Tom. 1. p. 463. in quarto.*

§. III.

Epître de Leydrade.

Ce ne fut qu'après ſon dernier voyage des Pyrénées que Leydrade réaliſa les grands projets qu'il avoit formez pour le bien de ſon Egliſe de Lyon. Le détail qu'il en fait dans ſa lettre à l'Empereur Charlemagne eſt édifiant, curieux & intereſſant. Quoique cette lettre ne porte point de datte, il m'a paru néanmoins qu'on pouvoit la fixer à l'année 807. pour des raiſons dont l'inutile détail me meneroit trop loin. On regarde avec juſtice cette lettre de Leydrade comme un tréſor pour nôtre Hiſtoire Eccleſiaſtique, Civile & Litteraire ; mais il faut convenir néanmoins qu'elle a été viſiblement alterée en pluſieurs endroits. Cette remarque a déja été faite, non ſeulement par Monſieur le Laboureur dans ſes Mazures * de l'Abbaye de l'Iſle-Barbe; mais encore par le Pere ** le Cointe, dans ſes Annales de l'Egliſe de France, & par Monſieur Baluze dans ſes Notes, ſur les œuvres d'Agobard, à la fin deſquelles on trouve cette épître de Leydrade. Un manuſcrit qui paſſe par les mains de tant de perſonnes ou ignorantes, ou intereſſées, ou prévenuës, ne peut pas avoir un autre ſort au bout de neuf à dix ſiecles. Voici la ſubſtance de cette lettre, qui roule toute entiere ſur deux articles principaux, qui ſont le rétabliſſement de la diſcipline, de l'Office

* *Page 19.*

** *Le Cointe, Tome 7. Page 90.*

IX. SIEC. divin & des écoles, & la reparation d'une bonne partie de nos Eglises, que les Sarrazins & les Visigoths avoient renversées.

Vous m'avez recommandé, Seigneur, lui dit Leydrade, *de travailler de toutes mes forces au rétablissement de l'Eglise de Lyon, dont vous avez bien voulu qu'on me confiât le soin, malgré le peu de talens que je me sens. Vos ordres sont executez. Voici l'emploi que j'ai fait des biens dont vous avez ordonné qu'on nous fît la restitution. J'ai trouvé à mon arrivée que cette Eglise manquoit au dedans & au dehors de beaucoup de choses necessaires pour l'Office divin & pour les Lieux saints où on le célébre. J'ai remedié à tout cela avec l'aide de Dieu & la vôtre.*

J'ai établi dans Lyon l'ordre de la Psalmodie, suivant l'usage de vôtre Palais. J'ai formé des écoles de Chantres qui en sçavent déja assez pour instruire les autres. J'ai aussi érigé des écoles de Lecteurs, non seulement pour lire les Leçons de l'Office, mais encore pour méditer & pour pénétrer le sens des Livres divins. J'en ai qui entendent déja en partie le Sens spirituel de l'Evangile, & la plûpart sçavent déja celui des Prophetes, des Livres de Salomon, des Pseaumes & même des Livres de Job. J'ai eu soin de faire écrire pour cette Eglise les Livres dont elle a besoin, & je l'ai fournie d'habits Sacerdotaux & de Vases sacrez.

J'ai travaillé de toutes mes forces à relever ou à reparer nos Eglises. J'ai couvert de nouveau &

rétabli en partie les murs de la grande Eglise dédiée à S. Jean. * *J'ai fait recouvrir celle de saint Etienne, rebâti celle de saint Nizier & de sainte Marie. J'ai reparé une des maisons Episcopales qui tomboit en ruine. J'en ai bâti une autre avec une plate-forme & deux corps de logis pour vous y recevoir, si nous avons l'honneur de vous voir dans Lyon. J'ai bâti un Cloître pour les Clercs, où ils logent tous ensemble.*

IX. SIEC.

* C'étoit l'ancien Baptistere de saint Etienne.

Outre cela j'ai reparé plusieurs Eglises de cette Ville : celle de sainte Eulalie, où il y avoit eu autrefois un Monastére de Filles ; celle de saint Paul, celle de saint Pierre où est le tombeau de saint Ennemond Martyr & Fondateur de cette Maison, où il y a aujourd'hui trente-deux Religieuses vivant selon la regle. J'ai reparé le Monastére Royal de l'Isle-Barbe, où l'on compte à present quatre-vingt-dix Moines, qui y vivent regulierement, &c.

§. IV.

Ce fut cette même année 807. que l'Eglise de Lyon fut enrichie d'un trésor infiniment plus precieux que tous les biens que l'Empereur venoit de lui faire restituer. Adon dans son Martyrologe, & dans sa Chronique, fixe à ce tems-là la translation des Reliques de saint Cyprien, de saint Sperat le premier des Martyrs Scillitains, ** & du Chef de saint Pantaleon, qui fut faite de Carthage à Arles, & d'Arles dans la Ville de Lyon. Les Ecrivains

** On a donné le nom de Martyrs Scillitains

IX. SIEC.

qui ont vécu ſous la ſeconde Race de nos Rois, & ſur tout Sigebert dans ſa Chronique; l'ancien Auteur des additions faites au Martyrologe de Bede & Adon ont parlé de cette tranſlation; mais ils n'en parlent pas exactement, ſi l'on excepte Adon. Perſonne ne peut mieux nous mettre au fait de cet évenement qu'Agobard qui dans ce même tems étoit à Lyon, & qui, ſelon toutes les apparences, étoit déja Chorevêque, ou Suffragant de Leydrade, auquel il ſucceda ſix ans après. Les Vers Hendecaſyllabes, qu'il compoſa ſur cette tranſlation, peuvent être regardez comme un morceau des plus curieux de nôtre Hiſtoire Litteraire. On y verra quel étoit le goût de ce neuviéme ſiecle pour la Poëſie latine. Et ce que je n'eſtime pas moins, cette Poëſie qui eſt purement hiſtorique, nous inſtruira ſur toutes les circonſtances de cette tranſlation, & ſur le caractére perſonel de nôtre Archevêque Leydrade. Voici le fait.

à douze Chrétiens qui souffrirent la mort à Carthage l'an 201. pour avoir refusé de jurer par le genie de Sévere. Ils furent martirisez à Scille, Ville d'Afrique.

Charlemagne comblé d'honneurs & de preſens par Aaron Caliphe ou Roi de Perſe, qui étoit à peu près dans l'Orient ce que Charles lui-même étoit en Occident, voulut répondre aux avances que lui avoit faites le Monarque Perſan par des Ambaſſades réïterées. Il lui envoya à ſon tour des Ambaſſadeurs & des preſens. Ce fut vrai-ſemblablement au retour du voyage de Perſe que les envoyez de Charles revenant en France cotoyerent l'Afrique, & après avoir eſſuyé bien des travaux, & couru bien des perils, abordérent au Port de Carthage, qui n'étoit

n'étoit plus, dit Agobard, qu'une ombre de ce qu'elle avoit été dans ses tems les plus florissans. IX. SIEC.

Post multos nimiæ viæ labores,
Intrarunt Lybicos repente fines;
Quà Carthago gravi jacens ruinâ,
Deflet præteritæ decus juventæ.

Un de leurs premiers soins fut d'y visiter les Lieux saints, & d'aller voir les anciennes Eglises échapées à la fureur des Sarrazins, & des autres Nations barbares.

Hìc dum Basilicas Deo dicatas,
Et Christi subeunt veneranda templa, &c.

Mais quelle fut leur douleur quand ils virent la triste situation où étoient reduits ces sacrez monumens de nôtre Religion, & en particulier l'ancienne Basilique, où reposoient les ossemens de saint Cyprien.

Cernunt ut tua, Cypriane Martyr,
Servaret loculus neglectus ossa.
Tum verò nimio dolore moti,
Et magno gemitu polum intuentes,
Poscunt auxilium Dei perennis,
Pro quo, Sancte, tibi caput rescissum est.

On leur permit sans peine d'enlever ce saint Corps suivant les ordres qu'en avoit donnez le Calyphe Aaron, qui venoit même de ceder à Charlemagne cet endroit de la Palestine, qui porte le nom de Terre sainte. Ils placerent avec respect ces saintes

IX. SIEC. Reliques dans les linges & les étoffes précieuses, qu'ils avoient préparées pour cet usage. On y joignit les ossemens de saint Sperat & le Chef de saint Pantaleon, tous deux Martyrs de JESUS-CHRIST. Avec un trésor si précieux, ils remonterent avec joye dans leurs vaisseaux, sans plus craindre desormais, ni la mer, ni les vents, & ils arriverent heureusement à Arles, où ils déposérent ces Reliques, en attendant les ordres de la Cour.

Et mox poplitibus precando flexis
Pandunt sarcophagum, studentque sacros
Artus stringere linteis paratis;
*Committuntque sacro * Corpus locello.*
Sperati quoque Martyris beati,
Necnon Pantaleonis ossa raptim
Tollunt cuncta simul, ligantque pannis.
Conscendunt celeres navem paratam,
Nec sævi metuunt pericla ponti.
Egressis Arelas opima portu
Occurrit placido, sinuque læto
Fessos excipit ac fovet benignè.

* *Ou plûtôt Caput.*

Leydrade sans perdre tems, demanda & obtint ces Reliques pour son Eglise de Lyon, & les ayant reçûës il les plaça solemnellement derriere le grand Autel de l'ancienne Eglise de saint Jean, qui étoit déja pour lors la Metropolitaine, ou qui en étoit du moins le Baptistére.

Hæc mox cùm audiit optimus ſacerdos,
Lugduni placidam tenens cathedram
. . . .
Orat, poſtulat impetratque raptim
Ut ſanctiſſima Martyrum piorum
Noſtris mœnibus oſſa conderentur,
Lugduni ad placidam Johannis aram,
Qui Chriſtum vitrea rigavit unda.
Illic cum ſociis, honore claro
Florens inclyte Cypriane, dormis.

Agobard exalte fort, dans cette même piece, la pieté, l'application & le zéle de l'Archevêque Leydrade, qu'il nous dépeint comme un Prélat, qui faiſoit la gloire & le modéle de ſon Clergé.

Sanctorum eximio calore flagrans,
Intendenſque ſacris ubique rebus
Ledradus ſpecimen decuſque Cleri.

§. V.

Quatre années après cette tranſlation Leydrade fut appellé à la Cour pour aſſiſter au teſtament de Charlemagne, que ce Prince fit en 811. c'eſt-à-dire environ quatre ans avant ſa mort. On y voit le nom de Leydrade ſouſcrit avec ceux de ſept autres Evêques. Nôtre illuſtre Prélat ſongea bientôt lui-même à ſe diſpoſer ſérieuſement à la mort, à l'exemple de l'Empereur. Il renonça à l'Epiſcopat & ſe retira dans le Monaſtére de ſaint Médard de

IX. SIEC.

Soiſſons, où il finit bientôt ſes jours. L'époque de ſa mort n'eſt pas certaine.

L'ouvrage le plus conſidérable, que Leydrade nous ait laiſſé, eſt un Traité ſur le Baptême, que l'Empereur lui avoit * demandé. Ce Prince ayant lû cet Ouvrage trouva que l'Auteur n'y avoit pas aſſez expliqué les renonciations qui précedent ce Sacrement, & il lui écrivit là-deſſus. Leydrade augmenta ſon Traité; & cette ſeconde Partie paroît encore plus travaillée que la prémiere. Ce Traité de Leydrade ſur le Baptême, que le Pere ** Mabillon a fait connoître dans ſes Analectes, ne ſe trouve point dans la Bibliothéque des Peres. Tout ce qu'on y trouve, c'eſt 1° une lettre de conſolation à ſa Sœur pleine des ſentimens de la plus tendre pieté; 2° ſa lettre à Charlemagne ſur la ſituation de ſon Egliſe de Lyon; 3° pluſieurs témoignages par leſquels Theodulphe, Loüis le Debonnaire, Alcuin, Adon & l'Auteur de la Chronique de Verdun, ditte autrement de Flavigny, exaltent * Leydrade comme un homme qui a fait honneur à ſon ſiecle par ſa ſcience & par ſa pieté.

* *Mabillon Analect. Tom. 3. p. 30.*

** *Mabillon Tom. 3. Analect. init.*

* *Leydradus honori Reipublicæ utilis.* Chron. Vird.



CHAPITRE II.

SAINT AGOBARD.

SOMMAIRE.

1. Découverte des Ouvrages de saint Agobard faite dans Lyon par Papyre Masson. Grands éloges qu'on leur a donnez. Idée générale de ces Ouvrages. Erreur de Monsieur Baillet sur le Païs de saint Agobard. Son Ordination par Leydrade. Difference de nos anciens Chorevêques de Lyon, & de nos Suffragans d'aujourd'hui. Parallele de Leydrade & d'Agobard.

2. Divers Ouvrages d'Agobard. Son Traité contre Félix d'Urgel. Il démontre que le Sistéme de Félix est le Nestorianisme un peu adouci. Traité contre la loi Gombette. Duels canoniques abolis.

3. Grand démêlé d'Agobard avec les Juifs. Richesses des Juifs de Lyon, leur grand credit auprès de l'Empereur. Ils bâtissent une nouvelle Synagogue audessus du Change. Medaillon singulier sur cette Synagogue. Ils font changer le jour du grand marché. Ils pervertissent plusieurs Chrétiens. Injustes plaintes des Juifs contre Agobard, qui est abandonné de la Cour.

4. Curieux Ouvrage d'Agobard au sujet des orages mêlez de grêle. Rares avantures qu'il rapporte sur le Païs de Magonie, sur les vaisseaux Aëriens, & sur les quatre sorciers Aëriens tombez dans Lyon. Entêtement général des Lyonnois sur ces sorciers, & sur ces vaisseaux Aëriens. Cette avanture altérée & romanisée dans les entretiens du Comte de Gabalis.

5. Important Ouvrage d'Agobard sur les prétendus jugemens de Dieu. Son Traité au sujet de l'Office & du Chant de nôtre Eglise. Il va au delà des bornes en excluant les Hymnes & les Homélies des Péres de l'Office divin. Ses emportemens contre Amalarius. Caractére & ouvrages d'Amalarius. A-t-il été Chorevêque de Lyon, comme le disent les Peres Mabillon & Pagi, & Monsieur l'Abbé Fleury.

§. I.

AGobard Archevêque de Lyon, n'a pas fait moins de bruit dans la Republique des lettres,

par ſon érudition & par ſes Ouvrages, qu'il en fit dans l'état, en influant ouvertement, par ſa mauvaiſe conduite, dans la revolte des ſujets contre leur Souverain, & des enfans contre leur Pere.

L'heureuſe découverte des Ouvrages d'Agobard que le hazard fit faire dans Lyon, au commencement du ſiecle paſſé, & les trois Editions qu'on a faites de ces Ouvrages, ont fort illuſtré le nom de ce ſçavant Prélat, dont les écrits avoient été enſévelis dans les ténebres durant huit ſiecles.

Nous ſommes redevables de ce tréſor * littéraire à un Auteur de reputation né dans nôtre voiſinage. Papire Maſſon cherchant un jour des Livres chez nos Libraires de la Ruë Merciere, avec Etienne Verdier ſon ami, entra dans la boutique d'un Relieur, tout prêt à mettre en pieces un Manuſcrit en parchemin, pour en couvrir des livres. Ce Manuſcrit contenoit les Ouvrages de ſaint Agobard. Maſſon qui avoit de l'érudition & du goût, & qui ſur tout étoit au fait de nôtre Hiſtoire Litteraire, connut le prix de cet Ouvrage; il le ſauva au moment qu'on alloit le déchirer, il le déchiffra, il y ajoûta des Sommaires, des Notes avec une Préface; il le dédia *à la ſainte & illuſtre Egliſe de Lyon* (c'eſt là le ** tître qu'il lui donne; & il le fit paroître en 1605. Cette Edition fut cenſurée à Rome, à cauſe du Traité du Culte des Images, dont nous parlerons. L'original eſt aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roi, & on voit à la tête du Manuſcrit ces quatre mots, écrits de la main de Monſieur Jaques

* *Papire Maſſon né à ſaint Germain Laval en Forez, mort en 1611. il fut longtems Jeſuite & il profeſſa à Naples, à Tournon & à Paris. Après ſa ſortie il fut Avocat au Parlement de Paris & il publia pluſieurs Ouvrages pleins d'eſprit & d'érudition.*

** *Sanctæ & illuſtri Lugdunenſi Eccleſiæ, Papirius Maſſonus Juriſconſultus, ſalu-*

Auguste de Thou : *Ex libris Papirii Massoni.* IX. SIEC.

Le grand nombre de fautes qu'on trouva dans l'Edition de Papire Masson, engagea Monsieur Baluze à en donner une seconde plus correcte & plus ample. Il y conserva la Préface & les Sommaires, qui meritoient de l'être. Il y ajoûta les * quatre livres d'Agobard contre Amalarius, qu'un de nos illustres Lyonnois lui fit avoir. Monsieur Baluze nous apprend lui-même dans sa Préface qu'il en eut la principale obligation à M. François du Clapier de Soleizel, qu'il appelle *Patricium Lugdunensem.* C'est cette Edition de Monsieur Baluze, qu'on a inseré dans le quatorziéme volume de la Bibliothéque des Peres, comme la plus exacte & la plus ample.

* *Les quatre Livres contre Amalarius étoient dans la Bibliotheque de M. de Marnays, Conseiller Clerc du Parlement de Grenoble & Chanoine de Viennes.*

On a donné, comme à l'envi, les plus grands éloges aux Ouvrages d'Agobard ; & les Auteurs Protestans ne les ont pas moins exaltez que les Catholiques : témoin ** cette exclamation de Scaliger : *ô le bon livre que celui d'Agobard !* je dois reconnoître ici que ces éloges lui ont été donnez avec beaucoup de justice ; mais je ne veux pas néanmoins qu'on puisse me reprocher cette espece d'amitié que les Auteurs, sur tout ceux des deux derniers siecles, contractent assez communément avec leurs originaux, & je suis bien éloigné de vouloir mettre au même niveau tous les differens ouvrages de ce sçavant Archevêque.

** *Scaligeriana au mot Agobard.*

Il y en a certainement qu'on peut appeller excellens, en tout sens. Il y en a qui doivent être rangez

IX. Siec. ſimplement dans la claſſe des bons ; il y en a auſſi qu'on doit regarder comme fort ſuſpects ; & d'autres qu'on doit condamner ſans ménagement. Mais avant que d'entrer dans le détail de ces ouvrages, qui ne ſçauroit manquer d'intereſſer, parcequ'il eſt tout à la fois & hiſtorique & critique, il faut commencer par donner une idée générale de celui qui en eſt l'Auteur. Agobard * étoit François de naiſſance, au ſentiment de Papire Maſſon & de M. Baluze, les deux premiers Editeurs de ſes Ouvrages. Cela paroît un peu trop vague ; & l'on auroit pû ajoûter qu'il étoit né dans la Gaule Belgique & dans le diocéſe de Treves ; qui en fait une partie. C'étoit dans ces mêmes climats qu'étoit né Leydrade ſon Predeceſſeur ; & ce fut là la premiere origine de leur étroite liaiſon.

* *Agobardus Patriâ Gallus.* Pap. Maſſ. in Præf.

M. Baillet qui dans ſa Vie des Saints a placé Agobard parmi les Saints ** de la ſeconde Claſſe, c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas univerſellement reconnus pour tels, s'y eſt inſcrit en faux contre le ſentiment de Papire Maſſon & de M. Baluze. Il faut bien, dit-il, qu'Agobard ſoit né, ou qu'il ait été élevé en Eſpagne, puiſqu'il a marqué de ſa propre main, dans un manuſcrit de Bede dont il ſe ſervoit, qu'à l'âge de trois ans, il fut amené d'Eſpagne en Languedoc. Mais ce ſiſtéme de M. Baillet porte à faux. Il eſt vrai, qu'on voit à Rome dans la Bibliothéque * des Peres de l'Oratoire de ſaint Philippe de Neri, un Martirologe de Bede manuſcrit, qui a appartenu autrefois à nôtre ſaint Agobard,

** *Au 6. Juin.*

* *Dans la Maiſon de la Vallicelle.*

Agobard, & dont le Pere Mabillon a parlé dans IX. SIEC.
son *Musæum* * *Italicum*. Mais il est évident que ces paroles qu'on a ajoûtées à la marge, ne peuvent pas être de saint Agobard, puisque sa ** mort & l'Ordination de son Successeur Amolon y sont marquées tout de suite, & de la même main. On a tout sujet de croire que ces paroles ajoûtées, qui conviennent si bien à Florus, sont écrites de la main de ce Diacre de Lyon, qui hérita de ce Livre, & qui étoit si fort attaché à la personne de saint Agobard.

* *Page 68.*

** *Hoc anno DCCCXL. sanctæ memoriæ Agobardus Lugd. Episcopus obiit VIII. idus Junii DCCCXLI. Amolo Ordinatus Episc. Lugdun.*

Leydrade, qui connoissoit le mérite d'Agobard, l'ordonna Prêtre à l'âge de vingt-cinq ans. Neuf ans après il le fit son Chorevêque, ou son Vicaire général, pour parler le langage de ce tems-là. Enfin il le fit son Coadjuteur; il osa même le choisir pour son Successeur, & le faire ordonner par trois Evêques, avant que de se retirer pour toûjours dans le Monastére de saint Médard de Soissons.

Cette Ordination qui heurtoit de front la Discipline de l'Eglise & les Loix de l'Etat, fit grand bruit parmi les Evêques de France. On y trouva deux irrégularitez : la premiere, c'est qu'il y eut tout à la fois deux Evêques sur le même Siege; la seconde c'est que Leydrade se fut ingeré de se choisir luimême un Successeur. La premiere de ces plaintes n'étoit pas fondée. Agobard ne fut jusqu'en 813. que simple Chorevêque sans Ordination Episcopale; & il ne fut ordonné cette année Archevêque de Lyon, que parceque Leydrade avoit renoncé pour toûjours.

IX. SIEC.

La seconde plainte étoit fort legitime. Leydrade avoit violé les saints Canons en se nommant lui-même un Successeur. L'exemple de saint Augustin qui se laissa choisir Evêque d'Hippone par le vieux Valére son Predecesseur, & qui même fut quelque tems assis avec lui sur la même Chaire Episcopale, n'autorisoit point Leydrade & Agobard à en pouvoir faire autant. Les Conciles & les Papes avoient depuis ce tems-là reprimé par de sévéres loix cette licence, dont on avoit fort abusé. Et d'ailleurs saint Augustin reconnut lui-même sa faute. Il se condamna publiquement dans une de ses lettres. **J'ignorois*, dit-il, *que ce que je faisois étoit expressément défendu par le grand Concile de Nicée, que ni Valére ni moi n'avions jamais lû.* Ce fut aussi pour remedier à cet abus qu'il fit quelque tems après faire un sage reglement par le Concile de Carthage. On y décida qu'à l'avenir personne ne seroit ordonné ni Evêque ni même Clerc, qu'après qu'on lui auroit fait la lecture des anciens Canons, afin qu'on n'en prétendit pas cause d'ignorance.

* *Adhuc in corpore posito beatæ memoriæ Patre & Episcopo meo sene Valerio, Episc. Ordinatus sum & sedi cum illo: quod Niceno Concilio prohibitum esse nesciebam; nec ille sciebat.* August. Epist. 110.

Qu'il me soit permis ici à l'occasion de nos anciens Chorevêques, de faire une remarque singuliere sur la difference de l'ancienne & de la nouvelle discipline à cet égard. Et cette difference doit paroître toute entiere à l'avantage de nôtre siecle.

Nos anciens Chorevêques Suffragans, (on voit bien que je parle de ceux qui eurent le caractére Episcopal) ne prenoient point d'autre tître que celui d'Evêques de Lyon. C'étoient, si j'ose m'ex-

primer ainſi, des Evêques en ſecond : tels furent IX.
par exemple Hilduin, Nizon, & pluſieurs autres. SIEC.
Tel fut en particulier ſelon le ſentiment commun, Guillaume Peralt, * qui dans ſa ſomme ſe donne le tître d'Evêque de Lyon. Comment concilier cet uſage avec les ſaints Canons dont nous avons parlé. Et je dois faire remarquer chemin faiſant, que c'eſt là particulierement ce qui a jetté la confuſion dans le Catalogue de nos Evêques, parceque dans la ſuite des tems on ne ſçut plus diſtinguer ** les Evêques de Lyon de leurs Suffragans.

** Guillelmi Peralti Ord. Præd. S. Theol. Prof. ac Epiſc. Lugd. ſumma virtutum & vitiorum.*

*** Le Pere Echard dans ſa Bibliotheque des Auteurs Dominicains s'eſt inſcrit en faux contre ce ſentiment commun, & il a prouvé ſolidement que Guillaume Pérald n'a jamais été Evêque de Lyon.*

Le murmure général que l'Ordination irreguliere d'Agobard avoit cauſé parmi les Evêques de France, fut bientôt appaiſé par un grand Concile qu'on tint à Mayence. On y ratifia, ou pour parler plus juſte, on y rectifia ce qui avoit été fait à Lyon, à cauſe du mérite perſonnel d'Agobard & de Leydrade, & l'irregularité finit par là.

Il eſt aſſez ſurprenant que ces deux hommes, qui étoient marquez à deux coins ſi differens, fuſſent néanmoins liez par une amitié ſi étroite & ſi ſuivie, malgré l'extrême oppoſition de leur caractére.

Agobard étoit un de ces hommes impetueux, de ces hommes de feu, qui vont au bien ſans ménagement & ſans tolérance ; & qui ne voulant jamais rien que de juſte, le veulent quelquefois un peu trop. Leydrade étoit plus circonſpect & plus méſuré dans ſes paroles & dans ſes démarches ; la modération & la patience faiſoient ſon caractére ; & par là-même il venoit enfin à bout de tout. Agobard

IX. SIEC. étoit ſans doute plus ſçavant, Leydrade étoit plus habile ; le premier ſçavoit mieux les ſiecles paſſez ; mais l'autre ſçavoit mieux le ſiecle preſent. Leydrade n'avoit recours à l'autorité que lorſque la perſuaſion ne pouvoit plus ſervir de rien ; Agobard cherchoit moins à perſuader qu'à convaincre par le poids & par la force de ſes raiſons. Tous deux ont fait grand honneur à la Ville de Lyon, & à leur ſiecle par leurs talens & par leur vertu.

Il faut avoüer néanmoins qu'Agobard, malgré ſes défauts, (car les Saints ont eu les leurs, comme les autres hommes) a laiſſé après lui une plus grande reputation non ſeulement de doctrine, mais encore de ſainteté.* D'abord après ſa mort ſon peuple le regarda & l'honora comme un Saint, ſous le nom de *ſaint Agobaud.* C'eſt ainſi qu'on l'appelle encore aujourd'hui. L'Egliſe de Lyon ſe déclara beaucoup plus tard. La mauvaiſe conduite qu'il avoit gardée à l'égard de l'Empereur Loüis le Débonnaire ſon Souverain, influa beaucoup dans ce retardement ; enfin on jugea que ſa faute étoit expiée par ſa pénitence, & par le pardon que lui accorda l'Empereur qui le fit rétablir dans ſon Siege, & ſe ſervit encore de lui pour les affaires les plus importantes de ſon Royaume.

Dans le Martyrologe de l'Egliſe Gallicane, ſaint Agobard n'eſt que parmi les Saints de la ſeconde Claſſe ; c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas univerſellement reconnus pour tels.

Le Martirologe manuſcrit de Bede, dont nous avons déja parlé ; en nous apprenant l'année & le jour de la mort d'Agobard, rend en même tems témoignage à ſa Sainteté. On y voit à la marge ces mots écrits vraiſemblablement* de la main du Dia-

* *Hoc anno DCCCXL.*

cre Florus, comme je l'ai déja remarqué. *Cette année DCCCXL. Agobard Evêque de Lyon, de sainte memoire mourut le sixiéme de Juin.* Deux autres évenemens mémorables, l'un desquels nous interesse particuliérement, y sont encore ainsi marquez sous la même époque & de la même main. *Cette même année l'Empereur Loüis mourut le 20. de Juin & le magnifique édifice, qu'on appelloit FOR-VIEIL, ou vieux marché de Lyon, qui s'étoit conservé depuis près de sept cens ans, c'est-à-dire depuis le regne de l'Empereur Trajan, tomba le premier jour de l'Automne.*

IX. SIEC.

sancta memoria Agobardus Lugdunensis Episc. obiit VIII. idus Junii. Ludovicus quoque Imperator defunctus est XII. Kal. Julii, & memorabile atque insigne opus quod FORUM VETUS, vocabatur, Lugduni corruit ipso die intrantis autumni, quod steterat à tempore Trajani per annos ferè DCC.

Les remarques historiques & critiques qui nous restent à faire sur les ouvrages de saint Agobard, vont nous donner une idée encore plus détaillée de sa personne & des évenemens de sa vie.

§. II.

Ouvrages d'Agobard.

Les trois premiers ouvrages de saint Agobard sont ceux qu'il composa contre Félix d'Urgel, contre l'insolence des Juifs & contre la loi Gombette. Il les publia vers le commencement de son Episcopat, pour servir de rémede ou de preservatif à certains maux dangereux dont la Ville de Lyon étoit où attaquée ou menacée. Et ces trois ouvrages méritent d'être placez dans la premiere classe, non seulement par l'ordre des tems, mais sur tout par l'excellence des choses qu'ils contiennent.

IX. Siec.

Felix d'Urgel, par la regularité de ses mœurs, ou apparente ou réelle, avoit fait illusion à bien des gens dans la Ville de Lyon, car il y passa les dix-neuf dernieres années de sa vie, & il y mourut. Il avoit recommencé d'y dogmatiser depuis la mort de Leydrade, & sa pieté extérieure, en accreditant sa personne, servoit encore à accrediter ses erreurs. On sçait assez que le malheureux Servet trouva encore à Lyon, dans le seiziéme siecle, des étincelles de ce feu que Félix y avoit allumé dans le neuviéme, & que Servet s'efforça de ranimer.

Ce fut pour garantir son peuple de la contagion de ces erreurs, qu'Agobard composa un Traité contre Félix, parmi les papiers duquel il avoit trouvé, après sa mort, un nouvel écrit aussi pernicieux que ceux qu'il avoit si souvent retractez. Dans cet ouvrage, dedié à l'Empereur Loüis le Debonnaire, Agobard rend justice aux bonnes mœurs & à la probité de Félix; mais il ajoûte à cet aveu une reflexion bien sensée & bien délicate. Il dit, *qu'il ne faut pas juger de la foi par les mœurs; mais qu'au contraire on doit juger des mœurs par la foi, sans laquelle les mœurs, quelque bonnes qu'elles puissent être, ne sont qu'un pur Pharisaisme. Il est vrai*, ajoûte-t'il, *que bien des gens se perdent en croyant bien, & en vivant mal; mais il n'est pas moins vrai que nul ne sera sauvé en croyant mal, & en vivant bien.* Cet avis étoit fort necessaire, dit-il, à plusieurs de nos Citoyens *qu'une temeraire admiration de la vie de Félix avoit engagez à autoriser & à embrasser ses sentimens.*

Non ex vitâ hominis metienda est fides; sed ex fide probanda est vita. Quamquam enim multi benè credentes, malè vivendo pereant, nullus tamen malè credens benè vivendo salvatur.

IX. SIEC.

Après ce prélude, saint Agobard démontre d'une maniere invincible que le sistême de Félix n'est autre chose que le pur Nestorianisme tant soit peu adouci, & il porte ses preuves jusqu'à la derniere précision. Félix reconnoissoit que la Vierge Marie étoit mere de Dieu; mais il ajoûtoit à cet aveu Catholique une modification Nestorienne, en soûtenant qu'elle étoit autrement mere de l'homme que de Dieu. Agobard prouve qu'il resulte évidemment de cette modification de Félix qu'il reconnoît avec Nestorius deux personnes en JESUS-CHRIST, puisque si l'Humanité & la Divinité ne sont qu'une même personne, Marie ne peut être differemment mere de Dieu & de l'Homme en JESUS-CHRIST. Félix abusant de cette expression Catholique des saints Peres: que la Divinité avoit adopté l'Humanité en s'unissant avec elle, concluoit de là que J. C. n'étoit que Fils adoptif de Dieu, du moins selon sa nature humaine. Agobard refute cette impie consequence, en prouvant que puisque les deux natures ainsi unies ne faisoient qu'une même personne, J.C. selon la nature Humaine étoit en consequence vrai & naturel Fils de Dieu; & non pas simplement par grace & par adoption.

Qui incaute admirantes vitam praedicti Felicis probanda putant cuncta quae dixit. Agob. adversus dogma Felicis. Pag. 1.

Nous avons déja parlé de l'ouvrage que saint Agobard composa contre les loix Bourguignones, qu'on nommoit la loi Gombette, ou du Roi Gondebaut. Le motif qui l'engagea à faire cette remontrance à l'Empereur Loüis, ne fut pas moins loüable que le succez en fut heureux.

IX. SIEC.

Le saint Archevêque avoit la douleur de voir tous les jours dans cette Ville & devant ses yeux l'innocence opprimée & le crime triomphant. Les plus vertueux Citoyens se voyoient exposez chaque jour à perdre les biens, l'honneur, la vie même, & à perdre tout cela juridiquement & canoniquement, si j'ose m'exprimer ainsi ; c'est-à-dire, à le perdre en vertu de la Loi qui s'observoit dans cette Ville, & des usages introduits même dans nôtre Eglise. On nommoit deux Braves qui se battoient publiquement dans nos Places, pour décider un point de droit, & pour prouver l'innocence ou le crime d'une personne accusée. On étoit fortement persuadé que dans ces combats c'étoit toûjours Dieu lui-même, & lui seul qui en décidoit miraculeusement, sans que ni la force, ni l'adresse, ni la valeur, ni le hazard y entrassent pour rien. On sçait la parole qui fut dite au Roi Gontran lui-même qui étoit maître de ce Païs. Ce Prince ayant fait quelques reproches piquans à un Ambassadeur de Childebert ; *si tout autre qu'un Roi osoit me faire ce reproche,* lui répondit l'Ambassadeur, *nous nous battrions sur le champ, & Dieu lui seul en décideroit.* Agobard convainquit l'Empereur par l'Ecriture & par les Peres, que c'étoit visiblement tenter Dieu & exposer l'innocence à succomber que d'attendre de lui ces sortes de décisions miraculeuses ; la remontrance eut tout son effet & la loi Bourguignone fut abolie pour toûjours. On peut voir ce que j'ai dit là-dessus dans le cinquiéme siecle.

§. III.

§. III.

Ouvrage contre les Juifs de Lyon.

Saint Agobard ne fut pas si heureux dans la grande affaire qu'il eut avec les Juifs établis dans Lyon, dont il s'étoit attiré la haine, & qui lui firent essuyer une longue & rude persecution.

Les Juifs s'étoient étrangement multipliez dans cette Ville, vers le commencement du neuviéme siecle. Ils y faisoient presque tout le commerce, & la plus grande partie de l'argent étoit entre leurs mains. L'Empereur Loüis les protegeoit en tout & ouvertement, à la sollicitation de Judith sa seconde femme, qui le gouvernoit, & qui s'étoit laissée gagner par des presens. Elle leur avoit fait accorder un Conservateur, ou Gardiateur particulier: c'étoit un grand Seigneur de ce Païs nommé Everard, qui veilloit à la conservation de leurs priviléges & qui leur vendoit cherement ses soins. Avec de tels appuis les Juifs avoient fait tout ce qu'ils avoient voulu; & leur insolence étoit allée au delà de toutes les bornes, disoit Agobard dans une de ses remontrances à l'Empereur.

Ils s'étoient emparez d'un des plus beaux quartiers de la Ville, qui dans ce tems-là étoit renfermée entre la Saône * & la Montagne. Une partie du quartier qu'ils occupoient porte encore aujourd'hui le nom de *Ruë Juirie* ou *Juiverie*. C'est sur ces

* *L'Eglise des Apôtres ou de saint Nizier étoit hors de la*

IX. SIEC.

faits hiſtoriques que l'ingenieux * Auteur des Entretiens du Comte de Gabalis a fondé ſon épiſode des tréſors cachez dans onze maiſons de la Juîrie de Lyon, & des indications qu'il fait donner par ſon ſage Flamel au jeune Lyonnois, pour reconnoître les lieux où ſont cachez ces tréſors prétendus.

Ville comme un grand nombre d'autres Cathédrales.

* *L'Abbé de Villars. Il fut tué en venant de Paris à Lyon en 1670.*

Ce qu'ajoûte l'Auteur ſur l'hôtel de Gadagne, *qui étoit*, dit-il, *le principal quartier de la reſidence des Juifs*, eſt veritable. Ce qu'il dit ſur le tréſor trouvé dans cette maiſon par celui qui en étoit le maître & qui ſçut s'en faire honneur auprès du Roi Loüis XIII. par le grand regal qu'il lui donna, & par les offres qu'il lui fit à ſon paſſage par Lyon, paſſe auſſi pour un fait certain. Mais ce que l'Auteur de ces entretiens ſecrets a avancé ſur ſaint Agobard, eſt ſi faux ou du moins ſi romaniſé, que j'ai eu peine à reconnoître la verité, au milieu des petits contes dont il a voulu la farder. Je m'efforcerai bientôt de demêler le vrai du faux, en parlant de l'ouvrage que fit ſaint Agobard contre le préjugé vulgaire des tempêtes, qu'on croyoit excitées par les Sorciers de ce Païs.

Mais ce qui excita plus vivement l'indignation de ſaint Agobard contre les Juifs, ce furent les entrepriſes qu'ils firent coup ſur coup ſur nôtre Religion. Ils oſerent, contre toutes les Loix, ſe bâtir dans Lyon une nouvelle Synagogue, Ils la placerent au deſſus du Change, à demi-côte de la montagne de Fourviere, dans un lieu qu'on nomme aujourd'hui *Breda*. Un ** grand Medaillon Hébraï-

** *M. Deville Vicai-*

IX. SIEC.

que de cuivre rouge, qu'on déterra dans ce même lieu, il y a environ quatre-vingts ans, paroît avoir été placé, & vrai-semblablement par le Conservateur Everard, dans les fondemens de cette Synagogue. La grandeur & la grosseur de ce Médaillon rabinique, qui avoit six pouces, ou un demi-pié de diamétre; le creux qu'on y avoit fait au revers, pour pouvoir plus aisément l'enchasser dans une pierre; la tête d'un Empereur, qu'on y voit representée, & qui ressemble à celles qu'on voit dans les monnoyes qui nous restent de Loüis le Débonnaire; le sens de la longue Legende Hebraïque qu'on voit autour de cette tête, tout cela nous annonce clairement que le Medaillon fut frappé pour être mis dans la premiere pierre de cette Synagogue. Saint Agobard se plaint, dans une de ses Remontrances, de ce que l'Empereur avoit permis de la bâtir, par une Bulle d'or, dont les Juifs triomphoient & qui mortifioit fort les Chrétiens. Ce qu'il ajoûte dans un * autre endroit est remarquable. Il se plaint de ce que les Juifs, pour n'être point troublez dans la célébration de leur Sabat, avoient fait changer le jour du grand marché, qui jusqu'alors s'étoit tenu le Samedi, jour convenable aux Chrétiens, pour mieux solemniser le Dimanche.

Il n'en falloit pas tant pour allumer un zéle aussi vif que celui d'Agobard. Mais voici de nouveaux sujets de plaintes encore plus legitimes.

Les Chrétiens alloient en grand nombre célébrer publiquement le Sabbat dans la nouvelle Synago-

re Général du Cardinal Alphonse de Richelieu, Archevêque de Lyon, trouva ce Medaillon Hébraïque, en faisant creuser dans sa maison de Breda. On ne sçait ce que ce Medaillon est devenu. On a trouvé de nos jours dans ce même lieu de Breda, un Talisman Hébraïque que j'ai veu, & qui avoit la figure d'un serpent d'airain.

* *Maximè cùm suprà dicti Missi, nè Sabbatismus eorum impediretur, mercata, quæ in Sabbatis solebant fieri,*

IX. SIEC. gue de Fourviere. Ils violoient l'abſtinence attachée à ce jour, en y mangeant avec les Juifs, & ils n'obſervoient plus de Dimanche. Les femmes Chrétiennes, qui ſervoient chez les riches Juifs, en qualité de mercénaires, ſe laiſſoient ſéduire par leurs maîtres. La Polygamie permiſe aux anciens Patriarches, dont ils ſe vantoient de deſcendre, & du droit deſquels ils prétendoient avoir hérité, étoit la couleur qu'ils répandoient ſur leur libertinage. Un Lyonnois, arrivé de Cordouë, déclara qu'étant encore enfant, il avoit été enlevé à Lyon, & vendu il y avoit vingt-quatre ans aux Sarrazins, ou Mores d'Eſpagne, des priſons deſquels il venoit de ſe ſauver avec un autre Chrétien, né à Arles, qui avoit éprouvé le même ſort. Le fait fut juridiquement conſtaté, & on prouva quantité d'autres enlévemens pareils.

tranſmutari præceperint. Agob. ad Imp. de inſolentia Judæorum.

Mais enfin une derniere avanture fut comme le ſignal d'une guerre déclarée entre l'Evêque & la Synagogue. Les Juifs de Lyon avoient un grand nombre d'eſclaves Payens. *Pluſieurs de ces eſclaves nourris dans cette Ville * apprennent nôtre langue*, dit ſaint Agobard dans ſon ouvrage ſur le baptême des eſclaves Juifs; *ils entendent parler de nôtre Religion, ils entrent dans nos Egliſes, ils ſont témoins de la ſainteté de nos cérémonies, ils ſont touchez, ils demandent le baptême ; pouvons-nous les refuſer. Les Apôtres & leurs Diſciples attendoient-ils le conſentement des Maîtres, pour baptiſer leurs eſclaves ?*

* *De Baptiſmo Judaïcorum mancipiorum.*

Parmi ces Neophytes qu'Agobard instruisit & baptisa, il se trouva une esclave d'un Juif des plus puissans de la Synagogue. Cette action si loüable attira un grand orage sur la tête du Prélat. Les Juifs s'en plaignirent comme d'un attentat commis contre l'autorité de l'Empereur, qui avoit défendu par un Capitulaire exprès de baptiser les esclaves des Juifs, sans le consentement de leurs maîtres. La raison de ce Capitulaire étoit fondée sur ce que ces esclaves dévenoient libres dès qu'ils avoient reçu le Baptême. Mais Agobard remedioit à cet inconvenient en offrant de payer le prix de tous les esclaves qu'il auroit baptisé. Ce prix étoit modique & reglé par les loix, & c'étoit là sur tout ce qui revoltoit l'avidité Judaïque. On porta donc de part & d'autre des plaintes à la Cour; les Commissaires qu'elle envoya sans délai ne furent pas favorables à saint Agobard; ils avoient sur cela des ordres secrets, & l'argent des Juifs avoit achevé de les gagner. Les Chrétiens qui avoient appuyé leur Evêque, furent ou emprisonnez ou obligez de se cacher.

Dans une situation si triste pour l'Eglise, Agobard assembla dans Lyon un Concile assez nombreux: Heureux s'il n'en avoit jamais assemblé, ni fait assembler d'autre. Les Actes de ce Concile ont été perdus; mais M. Baluze l'a fixé dans son édition de saint Agobard à l'année 829. & nous avons encore la forte, & peut-être trop peu respectueuse remontrance que trois Evêques de ce Concile firent sur ce sujet à l'Empereur. Elle fut signée par l'Evê-

IX. SIEC. que de Châlon, par saint Agobard & par son intime ami saint Barnard Archevêque de Vienne.

Ces rémontrances, qui furent bientôt suivies de quelques autres, n'ayant servi qu'à irriter l'Empereur, Agobard alla lui-même plaider en personne la cause de la Religion. Mais il fut mal reçu de ce Prince qui lui tourna le dos. Il s'étoit laissé prévenir par l'Impératrice Judith, qui faisoit seule, disoit-on, la pluïe & le beau tems. Ce fut là (si j'ose m'exprimer ainsi avec un ancien) la Divinité qui endurcit le cœur de ce Prince, d'ailleurs si bon & si religieux : *Placidasque * Viri Deus obstruit aures.* Agobard, dans une de ses lettres, ** rejette en partie la cause de ce mauvais succez sur le trouble qui le saisit, & le déconcerta quand il fut en présence de l'Empereur & de sa Cour. *Ma timidité naturelle, jointe au peu d'usage que j'ai du monde, m'a fait échoüer dans cette occasion*, dit-il avec candeur & cette sincerité qu'on aime tant dans les grands hommes. Les Juifs victorieux virent augmenter chaque jour leur credit & leurs richesses, jusqu'à ce qu'enfin, après être tombez, & s'être relevez plusieurs fois, ils furent chassez de Lyon & de la France pour toûjours. On ne manqua pas de publier qu'ils avoient laissé dans cette Ville de grands tresors enterrez. Mais ces sortes de traditions populaires disparoissent pour l'ordinaire, dès qu'on veut les approfondir.

* *Virgil. Æneid. 4.*

** *Quippe qui insuetus & timidus inter tales ac tantos viros rarò loqui valeam.*

IX. SIEC.

§. IV.

On doit placer au nombre des écrits les plus curieux & les plus ſenſez, celui que publia ſaint Agobard, au ſujet des tempêtes & des orages mêlez de grêle, que le voiſinage du Mont-Pila, & les vapeurs de nos deux rivieres retenuës par les montagnes de Forets & par les Alpes les plus proches, ne nous attirent que trop ſouvent. C'étoit ici un entêtement général que ces tempêtes étoient uniquement l'ouvrage des Sorciers du Païs, qu'on regardoit comme de vrais tirans de l'air, qui faiſoient à leur gré tomber la grêle ſur les bleds & ſur les fruits de la campagne. Le nom qu'on leur donnoit vulgairement, marquoit l'idée qu'on en avoit. Ils étoient nommez *Tempeſtarii*, c'eſt-à-dire faiſeurs de tempêtes; & les orages qu'ils excitoient toutes les fois qu'il leur plaiſoit, étoient nommez *aura levatitia*. Car il faut ſe ſouvenir que la langue latine étoit encore en ce tems-là la langue du peuple. Ce ne fut guére qu'après le milieu de ce neuviéme ſiecle qu'elle commença à ſe corrompre tout-à-fait, & que les mots Latins prirent une terminaiſon Françoiſe. On apperçoit déja des veſtiges ſenſibles de cette corruption dans la lettre qu'Elipand de Toléde avoit écrit quelques années auparavant en faveur de ſon ſyſtême Neſtorien & de celui de ſon ami Felix d'Urgel.

Au reſte ce n'étoit point à pure perte pour eux

IX. Siec.

que nos Sorciers * nous causoient ici tant de dommages. Ils sçavoient bien, disoit-on, mettre à profit les malheurs publics. Tous les fruits que la grêle avoit abbatus, leur appartenoient de plein droit. Ils les faisoient passer dans une region éloignée qu'on nommoit *Magonie*, où ils les vendoient aux gens du Païs. Ils se servoient de certains vaisseaux Aëriens & de Pilotes de même espéce, pour les y transporter. Rien de plus rare que l'avanture que nous raconte là-dessus saint Agobard, dans le Traité dont nous parlons. Quatre de ces Sorciers ** Aëriens se laisserent un jour tomber ici, je ne sçai par quelle avanture ; c'étoit trois hommes & une femme. Le peuple accourut, les saisit, les traîna en prison, & voulut les lapider. Saint Agobard les ayant examinez avec soin, les fit mettre hors de cours & de procez. Et ce fut à cette occasion qu'il publia son ouvrage sur la grêle & le tonnerre. Il y démontre aux Lyonnois ce que saint Augustin, qu'il avoit beaucoup lû, avoit déja démontré contre les Manichéens : que le mal Physique, comme la grêle, la disette, & les maladies, entre dans les vûës & les dispositions de la Providence, tout comme le mal moral : mais avec cette difference que Dieu ordonne le premier & permet simplement le second.

Cet ouvrage d'Agobard étoit alors fort nécessaire. La noblesse, dit-il, aussi bien que le peuple ; les gens de la Ville, comme ceux de la Campagne, avoient donné dans cette grossiere illusion.

Les Freres de la Rose-Croix, & les autres Cabalistes,

* *Credunt & dicunt quamdam esse regionem quæ dicatur Magonia, ex qua naves veniant in nubibus, in quibus fruges quæ grandinibus decidunt, & tempestatibus pereunt, vehantur in eamdem regionem, ipsis videlicet nautis aëreis dantibus pretia tempestariis........*

** *Vidimus plures in quodam conventu hominum exhibere vinctos quatuor homines, tres viros, & unam feminam, quasi qui de ipsis navibus ceciderint quos... ... exhibuerunt in no-*

listes, dont les visions se reveillent aujourd'hui, & recommencent à gâter les esprits foibles, n'ont pas laissé tomber cette avanture de Lyon. Ils l'ont mise en œuvre pour autoriser leurs chiméres. Le Comte de Gabalis, en la racontant à son nouvel adepte, y traite d'incredule saint Agobard, parce qu'il n'avoit pas voulu croire, comme tous les honnêtes gens de Lyon le croyoient, que ces hommes aëriens tombez du Ciel, étoient des Ambassadeurs envoyez par les Sylphes, pour lier commerce avec les hommes, & pour s'immortaliser par leur moyen. Mais ce Comte Allemand n'étoit pas bien au fait de nôtre Histoire, quand il a dit qu'Agobard étoit Archevêque de Lyon sous Charlemagne & qu'il avoit été Moine. Il ne le fut jamais & il ne fut Archevêque que du tems de Loüis le Debonnaire.

IX. SIEC.

stra præsentia tamquàm lapidandos.

Agob. contra insulsam opinionem de grandine & tonitruis, initio.

* *Nobiles & ignobiles, urbani & rustici putant grandinem & tonitrua hominum libitu posse fieri. Dicunt.....* Aura levatitia est. *Ibidem initio.*

§. V.

On peut mettre au niveau de ces derniers écrits de saint Agobard l'important ouvrage qu'il composa contre les prétendus jugemens de Dieu. On appelloit jugemens de Dieu certaines épreuves de l'innocence, qu'on regardoit comme canoniques & qu'on nommoit ainsi. Elles se faisoient publiquement par le fer chaud, par l'eau chaude, par l'eau froide, par le pain & le fromage, ou en se tenant debout devant un Crucifix. Ceux, ou celles qui tomboient les premiers, ou qui ne pouvoient pas avaler le pain & le fromage qu'on avoit auparavant

IX. SIEC.

mis & beni sur l'Autel, étoient regardez comme convaincus de crime & punis sur le champ comme tels.

On voit, par le caractére singulier de tous ces differens ouvrages, qu'Agobard étoit ennemi déclaré des superstitions. Il étoit convaincu qu'à mesure qu'on introduit de fausses merveilles & de faux miracles dans la Religion, on en fait disparoître les véritables.

Les trois ouvrages qu'Agobard publia tout de suite, au sujet de l'Office divin & du chant de nôtre Eglise Metropolitaine, auroient mérité par leur érudition & par leur force, d'être mis à côté des premiers, si l'Auteur avoit sçû y mesurer un peu mieux ses expressions, & ne pas outrer la matiere. Voici la simple exposition du fait.

Amalarius, par l'ordre exprès de l'Empereur, aussi grand amateur de nos saintes cérémonies que Charlemagne son pere, composa quatre Livres sur les Offices de l'Eglise. Il y blâme en quelques endroits la Psalmodie de l'Eglise de Lyon; il l'y accuse de singularité; il lui fait un crime de ne vouloir point souffrir des hymnes dans son chant, & il lui reproche quelques usages qu'il qualifie de nouveaux, Agobard justifia pleinement son Eglise. Mais en voulant la justifier, il alla au delà des bornes. Il exclut de l'Office divin, non seulement les Himnes, & tout ce qui n'est pas de l'antiquité la plus reculée; mais il ne veut pas y souffrir les Homelies des saints Peres; il n'y permet que la pure parole de Dieu:

c'eſt-à-dire les ſaintes Ecritures. Baronius ne l'a pas épargné ſur cet article, & il a eu raiſon. Il ne convient pas à un Evêque particulier de vouloir aſſervir l'Egliſe à ſes idées, quelque juſtes qu'elles lui paroiſſent. IX. SIEC.

Cette idée ſinguliere de ſaint Agobard n'a pas manqué & ne manque pas encore aujourd'hui d'approbateurs; mais perſonne n'a jamais pu approuver l'aigreur avec laquelle il traite ſon adverſaire & les injures dont il l'accable. Au debut même de ſon ouvrage, il le qualifie de calomniateur, d'extravagant, de méchant homme : mais d'une extravagance & d'une méchanceté connuë de toute la terre.

Amalarius étoit un homme reſpectable par ſa pieté, par ſa ſcience & par ſon caractére. On l'a confondu durant pluſieurs ſiecles avec Amalarius Fortunatus, Archevêque de Treves; & ce fut ſur tout l'Abbé Tritheme qui accredita le plus cette erreur. Mais on ſçait aujourd'hui que l'Auteur des Offices Eccleſiaſtiques dont nous parlons, eſt Amalarius de Mets, où il fut premierement Diacre, enſuite Abbé & enfin Chorevêque. Le Pere Mabillon, dans ſon Ordre Romain, le fait Chorevêque de Lyon; le Pere Pagi autoriſe ce ſentiment, & M. Fleury l'a pleinement adopté. Cette opinion me paroît encore un problême indécis, que je ne veux ni adopter ni rejetter, parce que la diſcuſſion de ce fait me meneroit trop loin.

Si Amalarius a été Chorevêque de Lyon, com-

IX. SIEC. me ces trois sçavans Auteurs le prétendent, on doit reconnoître qu'il n'a pas peu illustré cette Eglise. Il est vrai qu'en cherchant à expliquer les cérémonies & les priéres qui entrent dans nos Offices divins, il s'étend trop sur des raisons purement mistiques, & qu'il y débite quelquefois des imaginations plus brillantes que sensées. Telle est, par exemple, sa pensée sur le Corps de JESUS-CHRIST, dont il distingue trois états differens. Le Corps de JESUS-CHRIST ressuscité est figuré, dit-il, par la particule qu'on met dans le calice. L'état du Corps de JESUS-CHRIST sur la terre est figuré par celle qui est consumée par le Prêtre; & le Corps de J. C. dans le tombeau est figuré par la partie de l'Eucharistie qùi reste sur l'Autel. Un sçavant tel qu'Agobard, lequel avec saint Jerôme cherchoit uniquement la lettre, ne devoit pas s'accommoder de ces reflexions quintessenciées. Mais il faut avoüer d'autre part que si l'on a trouvé quelquefois assez peu de solidité dans plusieurs de ses reflexions trop subtiles, l'utilité qui resulte pour l'Eglise de l'ouvrage entier d'Amalarius ne laisse pas d'être très-solide. On y apprend un fait essentiel : c'est que la pratique de son tems pour la célébration de la Messe étoit absolument la même que celle d'aujourd'hui; que les priéres & les cérémonies sont les mêmes, & telles que nous les voyons encore dans le Sacramentaire de saint Gregoire le Grand. Et ainsi le Livre d'Amalarius composé l'an 830. fait une preuve aussi forte & aussi authentique que le feroit un Manuscrit de ce tems-là.

IX. SIEC.

CHAPITRE III.

OUVRAGES D'AGOBARD suspects, ou mauvais.

SOMMAIRE.

1. Traité d'Agobard contre les Images. Il les fait ôter de nos Eglises; il n'y laisse que la Croix. Deux sources de l'erreur d'Agobard. 1°. Il se laisse prévenir contre le second Concile de Nicée par une Version infidéle. 2°. Il prend mal le terme d'adoration.

2. Manifeste séditieux publié par Agobard: il est déposé avec Barnard Archevêque de Vienne. Ils sont tous deux citez au Parlement général de Tramoye dans le territoire de Lyon. Ils prennent tous deux la fuite. Notes sur saint Barnard. Il est mis au nombre des Saints. Il donne son nom au Mont saint Bernard. Rare manuscrit de la main d'Agobard conservé dans le College de la sainte Trinité de Lyon.

3. Amolon succéde à son Maître Agobard. Caractére d'Amolon. Son écrit contre les superstitions au sujet des reliques suspectes, placées dans l'Eglise de saint Benigne de Dijon. Il dévoile l'imposture. Sages conseils qu'il donne là-dessus.

4. Lettre dogmatique d'Amolon contre Godescalque. Histoire abrégée du Moine Godescalque, ses erreurs, sa condamnation, ses variations. Il reclame la protection d'Amolon. Il ne profite point de ses avis salutaires. Il donne dans le Fanatisme, il meurt impénitent.

§. I.

TOus ces divers Ouvrages que nous venons de caractériser, ont illustré, plus ou moins, le nom de leur Auteur. Mais il faut avoüer que cette gloire qu'il mérita par tant de Traitez si utiles à son peuple en particulier, a été obscurcie, du moins

IX. SIEC. en partie, par les deux écrits dont nous allons parler. Ces deux écrits sont un Traité sur les peintures & les images; & une violente & séditieuse Apologie pour les enfans de l'Empereur Loüis, revoltez contre leur Pere. Les Auteurs Protestans ont fort exalté le premier de ces deux ouvrages; les Catholiques tolerans le justifient ou même le loüent; mais les Catholiques exacts, & bien instruits sur le dogme, l'ont toûjours regardé comme fort suspect.

Pour être mieux au fait de ce Livre fameux, il faut sçavoir qu'il y avoit en ce tems-là trois opinions fort differentes sur les images de JESUS-CHRIST, de la sainte Vierge & des Saints. Les uns rejettoient absolument les images & les mettoient en pieces. C'étoient les Hérétiques, qui de là furent nommez iconoclastes ou brise-images. Les autres les recevoient dans les Eglises, mais sans leur rendre ni culte, ni respect, ni honneur. C'étoit uniquement pour y servir d'instruction aux Fidéles, pour leur rappeller le souvenir & les bons exemples des Saints, & pour y servir comme de Livre aux ignorans. Nos Evêques les plus célebres, Jonas, & les autres qui se trouverent à la conference de Paris, avoient adopté ce second sentiment. Et c'est aussi pour cette raison que le Pere Sirmond refusa d'inserer dans son Récueil de nos Conciles cette conférence de Paris, parcequ'elle ressent, dit-il, l'erreur de ce tems sur le culte des images. Il s'est contenté d'y faire entrer la lettre respectueuse

que l'Empereur écrivit au Pape Eugene II. Je ne parle point de Claude Evêque de Turin, qui étoit un franc iconoclaste & pire encore que tout cela. IX. SIEC.

Enfin les derniers soûtenoient que les images étoient dignes d'honneur & de respect, & qu'elles méritoient un culte extérieur: mais voici les deux sages modifications dont ils accompagnoient leurs sentimens. C'est que dans les images il n'y a aucune Divinité ni aucune vertu intrinseque & propre, qui y soit attachée & qui puisse attirer nôtre confiance; mais que tout le culte ou l'honneur qu'on leur rend est uniquement relatif aux saints Originaux qu'elles représentent. C'étoit là la doctrine du Pape & de l'Eglise Romaine, qui s'attachant toûjours à la chaine invariable de la tradition, redresse, quand il le faut, ses Docteurs particuliers; & ce dogme a enfin prévalu, comme il arrive toûjours, & est aujourd'hui la doctrine de toute l'Eglise.

Agobard ne se contenta point de rejetter ce culte relatif, malgré ces deux sages modifications: il alla plus avant que n'avoient fait, ni Jonas, ni les livres Carolins, ni l'Assemblée de Paris. Il fit arracher les images de nos Eglises; il n'y épargna que la Croix, qui n'ayant point la figure humaine, ne pouvoit pas, disoit-il, par un raisonnement peu suivi, engager les Fidéles dans l'idolatrie. Il soutint dans son Livre qu'on doit reduire toutes les images en poudre, comme le S. Roi Ezechias pulverisa le serpent d'airain, puisque l'un n'est pas moins une occasion

IX. Siec.

d'idolatrie & de superstition que l'autre. Cet homme d'ailleurs si éclairé, ne songeoit pas que cet abus même ou prétendu, ou vrai, qu'on fait quelquefois des choses les meilleures & les plus saintes, en prouve la bonté & la sainteté ; puisqu'on n'abuse que de ce qui est bon & qu'on ne profane que ce qui est Saint.

Ajoûtons ici une importante reflexion, mais qui ne sera guére que pour les Sçavans. Ce qui contribua le plus à revolter Agobard contre la saine doctrine du second Concile de Nicée sur les images, c'est qu'il ne jugea de ce Concile & de sa doctrine, que sur une traduction fort infidéle, qui couroit pour lors en France, & qui faisoit dire à ce Concile précisément tout le contraire de ce qu'il avoit dit. On lisoit ces paroles dans la troisiéme session de l'Original Grec. *J'honore * les images des Saints & je ne défere l'adoration de Latrie qu'à la seule supersubstantielle & vivifiante Trinité.* La traduction disoit au contraire : *Je reçois & j'embrasse avec respect les saintes & vénérables images, selon le même culte d'adoration que je rends à la sainte Trinité.*

* Καὶ τὴν κατὰ λατρείαν προσκύνησιν μόνῃ τῇ ὑπερουσίῳ καὶ ζωαρχικῇ Τριάδι ἀναπέμπω. Conc. Nic. 2. Act. 3.

Enfin Agobard ne pouvoit souffrir que le Concile en parlant des Saints & de leurs images, se fût servi du terme d'adoration. Et il ne songeoit pas que le terme d'adoration ne signifie pas toûjours l'honneur suprême qu'on rend au Domaine souverain du premier Etre ; mais qu'il signifie aussi tout respect particulier qu'on rend à ce qui excelle. C'est ainsi

ainſi qu'un zéle trop ardent & quelquefois même IX.
trop d'eſprit méne ſouvent au delà du but, & fait SIEC.
tomber dans l'égarement.

§. II.

L'Apologie, ou plûtôt le manifeſte qu'Agobard publia en faveur des trois fils de l'Empereur Loüis le Debonnaire revoltez contre leur pere, eſt un ouvrage plein d'emportement, & qu'on ne ſçauroit lire ſans indignation. Voici en deux mots qu'elle en fut l'occaſion.

Les trois fils du premier lit, Lothaire, Loüis, & Pepin, voulant couvrir leur ſeconde revolte du voile ſpécieux de la Religion, mirent tout en œuvre pour y engager les Evêques de France les plus diſtinguez par l'éminence de leur Siege, par leur ſcience & même par leur vertu; & ils n'y réuſſirent que trop. Ebon Archevêque de Reims, Agobard, Barnard ou Bernard Archevêque de Vienne, les Evêques d'Amiens & d'Auxerre furent les plus échauffez & les plus mutins. La cabale fut bientôt groſſie par les Abbez les plus accreditez : Hilduin Abbé de ſaint Denis, Vala Abbé de Corbie, prétendu Saint, mais un de ces Saints inflexibles qui s'entêtent ſans retour, & qui n'ont jamais tort, &c. Le Pape Gregoire IV. lui-même qu'on avoit ſçû attirer en France, ſe laiſſa ſurprendre pour quelque tems, mais il fut bientôt déſabuſé.

Agobard fut choiſi pour tenir la plume, & pour

IX. justifier les enfans, en chargeant le pere, & il s'en
SIEC. acquita comme on l'attendoit de lui. Le Manifeste qu'il publia, fut répandu par toute la France & par tout l'Empire sous ce titre scandaleux : *Apologie des fils de Loüis le Debonnaire Empereur, contre leur pere*. Ce Prince y est très-maltraité, quoiqu'on le ménage un peu en apparence. L'Imperatrice Judith y est déchirée de la maniere la plus atroce. On soutient que Lothaire & ses freres ont eu raison de s'armer pour purger le Palais des crimes affreux dont il est infecté. Ces prétendus crimes ne sont rien moins que l'adultére, la magie & l'idolatrie. On conclut que Loüis qu'on qualifie de jadis Empereur, ne doit plus aspirer désormais qu'au Royaume céleste, puisque le Royaume de ce monde ne lui convient plus.

Ce Manifeste séditieux eut tout le succez qu'on en pouvoit attendre. Loüis fut publiquement déposé dans une grande Assemblée tenuë à Compiegne, & on l'obligea de s'y revêtir du sac de la penitence publique, après avoir renoncé à l'Empire. La Relation de cette indigne cérémonie & de cette déposition, que nous avons encore, est de la façon d'Agobard, qui y étoit présent, & qui la présenta au nouvel Empereur Lothaire, après l'avoir signée de sa main. Le Pere * Sirmond a inseré dans le second volume de ses Conciles cette Relation, avec ce Conciliabule de Compiegne, mais avec les qualifications que l'un & l'autre méritent.

* *Sirmond Conc. antiqua Galliæ, Tom. 2. pag. 560. & 565.*

Agobard ne fut pas long-tems à se repentir de

tant de démarches criminelles. Loüis ayant été IX.
bientôt rétabli par ses fidéles sujets, l'Archevêque SIEC.
de Lyon & celui de Vienne furent canoniquement déposez dans un grand Concile d'Evêques assemblez à Thionville l'an 835. mais leurs places ne furent point remplies.

Ce fut pour finir le procez de ces deux Evêques que l'année d'après, c'est-à-dire l'an 836. on tint dans le voisinage de Lyon une fort grande Assemblée où l'Empereur se trouva avec le Roi Loüis & Pepin ses deux fils, & un fort grand nombre de Prélats & de Seigneurs. Le lieu de cette assemblée aujourd'hui très-obscur, est célébre dans l'Histoire sous le nom de *Stramiacum* ou Tramoye, à trois lieües de Lyon dans la Bresse. On y voit encore les vestiges d'un Palais que nos Rois avoient dans ce lieu là. On sçait assez que nos Rois de la seconde Race avoient en divers endroits du Royaume des Palais où ils faisoient battre monnoye. Le Pere Alexandre, dans le sixiéme * Volume de ses Dissertations sur l'Histoire Ecclesiastique, a pris *Stramiacum* Tramoye, pour la petite ville de Cremieu en Dauphiné. La ressemblance des noms a pû le faire tomber dans cette erreur, qui lui est commune avec quelques-uns de nos Historiens. Les Auteurs anciens qui ont écrit la vie de Loüis le Débonnaire, disent tous que ce Parlement général fut assemblé dans un petit lieu nommé Stramiacum, qui étoit pour lors du Territoire de Lyon, & qu'ils appellent *Pagus Lugdunensis*. Le ** Pere Sirmond qui a placé cette

* *Nat. Alex. Tom. 6. p. 48.*

** *Conventus apud*

IX. SIEC.

Assemblée de Tramoye parmi les Conciles ou les Assemblées de l'Eglise Gallicane, dit après Thegan & les Auteurs Contemporains qu'elle fut convoquée pour achever de faire le Procez aux Archevêques de Lyon & de Vienne, qui y furent inutilement citez. Le premier s'étoit retiré en Italie auprès de Lothaire, qui refusa de se trouver à cette Assemblée; le second prit le parti de la fuite, après avoir eu d'abord le courage de venir se présenter.

Stramiacum in Pago Lugdunensi, in quo ventilata est causa Ecclesiarum Lugdun. & Vienn. vacantium, anno Christi 836. Sirm. Conc. Tom. 2. p. 628.

L'absence des deux coupables fut cause que le procez ne se finit point & que les deux Eglises demeurerent encore vacantes. Mais enfin Loüis, qui s'irritoit difficilement, & qui revenoit aisément de sa colére, leur pardonna leur crime, & les fit rétablir dans leurs Siéges. Agobard fut encore après cela employé dans une commission des plus importantes & il mourut dans la Xaintonge en l'executant.

Barnard étoit Lyonnois de naissance, & cette qualité m'engage à le peindre ici, mais en deux traits, puisque nous n'avons aucun ouvrage de lui. Il descendoit de ces anciens Comtes Bourguignons-Vandales établis dans ce Païs du tems du Roi Gondebaut & de ses enfans. Il avoit étudié avec Agobard dans les écoles établies ici par Leydrade, & c'est ce qui forma leur liaison. Il suivit d'abord le parti des armes; mais s'étant dégouté du monde, il fonda dans ce Diocése la riche Abbaye d'Ambronay ou Ambournay. Il y fut Religieux, & puis Abbé & enfin Archevêque de Vienne. Il mourut selon le Pere le Cointe l'an 842. & il fut enseveli

dans l'Eglise du Monastére qu'il avoit fondé à Roman sur l'Isere. IX. Siec.

La démarche criminelle qu'il fit en suivant le parti de Lothaire, n'empêcha point qu'après sa mort il ne fut honoré comme Saint. On doit regarder ces sortes d'égaremens passagers comme un de ces travers par où Dieu permet quelquefois que l'esprit humain soit humilié. On fait un magnifique éloge de saint Bernard ou Barnard dans le Martyrologe François; l'Eglise de Lyon célebre sa Fête le 23. Janvier; quelques-unes de nos Paroisses le reconnoissent pour leur Patron, & nos Alpes les plus voisines de nôtre Païs portent encore aujourd'hui le nom de *Mont saint Bernard*, tout cela prouve sa grande illustration en fait de sainteté.

J'ai crû devoir un peu m'étendre sur les écrits de saint Agobard, qui ont une relation mieux marquée avec l'Histoire particuliere de Lyon. Outre ceux que je viens de faire connoître, il en publia quelques autres, dont on trouvera ici la * liste exacte.

Je ne dois point oublier, avant que finir cet Article, un rare Manuscrit, que M. Baluze visitant la Bibliotheque du Grand Collége de Lyon, fut mortifié de n'avoir point connu, & qu'on peut regarder comme un trésor Littéraire des plus précieux de cette Ville. C'est le Livre des Evangiles, écrit sur le parchemin, en beaux caractéres Carlovingiens, avec des lettres Onciales à tous les Chapitres, & écrit, selon toutes les apparences, de la main

* *Agobardi Epistolæ aliquot. De jure Sacerdotii. Liber contra objectiones Fredegisi. Epist. deploratoria de injustitiis. De modo regiminis Ecclesiastici. Liber de dispensatione.*

IX. SIEC.

même de ſaint Agobard. On voit à la tête du Manuſcrit la Dédicace que l'Auteur en fit à l'Autel de ſaint Etienne, à la maniere de ce tems-là. Cette offrande eſt d'un goût ſingulier. L'Auteur y demande grace pour ceux qui ſe ſerviront de ce Livre. Il demande miſericorde pour celui qui l'a offert ; & il prononce anathême contre celui qui en privera ſon Egliſe.

De fidei veritate. De comparatione utriuſque regiminis.

LIBER EVANGELIORUM OBLATUS
AD ALTARE SC̄I STEPHANI
EX VOTO AGOBARDI EP̄I.
SIT UTENTI GRATIA
LARGITORI VENIA
FRAUDANTI ANATHEMA.

On ne doit point être ſurpris du ſimple tître d'Evêque que ſe donne Agobard. On voit par les Conciles tenus en ce tems-là, que les Metropolitains de France ſe donnoient aſſez indifferemment le nom d'Evêque ou d'Archevêque.

A la tête de l'Evangile, on voit le prologue d'Euſebe à Carpianus ; celui de ſaint Jerôme au Pape Damaſe, avec les dix Canons de la Concordance des Evangiles, rangez par colomnes, & diſtinguez par des chiffres Romains. La reconnoiſſance * m'oblige à conſerver à la poſterité le nom du Bienfaiteur qui a enrichi de ce tréſor la Bibliotheque du grand Collége de Lyon.

* *M. Jean Jacques Vuillard du Tour, Seigneur de ſaint Nizier, Conſeiller au Parlement de Dombes.*

§. III.

Les deux plus illustres disciples de saint Agobard furent Amolon, ou Amulon, & Florus. Le premier lui succeda dans le Siege Archiepiscopal de Lyon, & le second fut son Diacre; l'un & l'autre marcherent sur les routes de leur commun Maître; & on voit bien qu'à peu de chose près, ils eurent le même caractére d'esprit & les mêmes sentimens.

donna il y a une cinquantaine d'années le Manuscrit de saint Agobard à la Bibliotheque du Grand College de Lyon.

Amolon fut sacré le 16. Janvier de l'an 841. & il mourut l'an 852. Si l'on veut rapprocher les divers témoignages & les divers traits qu'on trouve sur lui dans une lettre du Pape Jean VIII. dans les Capitulaires de Charles le Chauve, dans Hincmar Archevêque de Reims, dans Loup de Ferriere, dans Flodoard, dans la Chronique de Verdun, & dans quelques autres Auteurs, on y trouvera dequoi justifier pleinement l'éloge que l'Abbé Trithemе a fait de lui. Il le peint comme un homme qui se distingua dans son siecle par les deux qualitez qui forment un Grand Evêque, la science & la vertu. *Il s'appliqua fort*, dit-il, *à l'étude des divines Ecritures, & il excella particulierement dans la connoissance de la Langue Grecque & de l'Hébraïque.* Son nom est placé avec honneur dans l'ancien Martyrologe & dans l'ancien Homiliaire du Chapitre de saint Irénée; mais on ne le trouve ni dans les Litanies de nos Saints, ni dans le Martyrologe François; pas même dans le supplement: & ainsi on ne peut

IX. SIEC. regarder Amolon comme un Saint universellement honoré par l'Eglise de Lyon.

Les Ecrits d'Amolon, qui ne sont pas d'une grande étenduë, ont été inserez dans le quatorziéme volume de la Bibliotheque des Peres, d'abord après ceux de son Maître Agobard. Il suffit d'une simple & rapide lecture de ces Ecrits pour reconnoître du premier coup d'œil qu'il eut les mêmes ennemis à combattre que lui. Comme lui, il s'efforça d'abolir les superstitions, il les combattit avec un zéle mesuré par la science, & il soutint son Eglise contre les entreprises des Juifs, dont le crédit croissoit chaque jour.

Une avanture fort extraordinaire arrivée de son tems dans une Eglise dépendante de sa Métropole, fut l'occasion de l'Ecrit qu'il composa contre les superstitions. Voici le fait.

Deux Moines ayant apporté d'Italie en France des Reliques fort suspectes, les firent placer avec honneur dans l'Eglise de saint Benigne de Dijon, auprès du sépulchre de ce saint Martir. Les miracles prétendus qui se firent d'abord dans cette Eglise y attirerent une infinité de personnes, & sur tout les femmes & la populace. Mais ces merveilles qui les attiroient, étoient d'une étrange & nouvelle espéce. Ce n'étoient point les malades qui étoient gueris; c'étoient au contraire les sains qui perdoient la santé & souvent même la raison. Ils se sentoient frappez & rudement battus par une main invisible, qui les sécoüoit, les tourmentoit, les renversoit par terre, sans

sans qu'on pût cependant reconnoître aucuns vestiges des coups violens que ces gens-là venoient de recevoir. Le desordre croissant chaque jour depuis un an, Theobolde Evêque de Langres, qui étoit l'Evêque Diocésain, crut devoir consulter Amolon son Metropolitain, & il lui députa même son Chorevêque pour conferer là-dessus avec lui. Rien * de plus sensé que l'Ecrit que lui envoya là-dessus Amolon, & que nous avons encore dans la Bibliothéque des ** Peres. *Puisque vous voulez*, lui dit-il, *que je vous dise mon avis, il faut sans délai ôter ces reliques du Sanctuaire, afin qu'elles ne continuent pas d'être un objet de superstition au peuple, si elles sont fausses. Mais il faut les placer en secret ou dans le vestibule, ou sous un mur, ou dans quelque autre lieu decent ; afin qu'elles ne soient pas exposées à la profanation, si elles sont véritables.*

IX. SIEC.

* *Epistola Amulonis ad Theoboldum Episcopum Lingonensem.* Mandastis nobis per &c.

** *Tom.* 14. p. 330.

Après cela approfondissant ces prétendus miracles, il décide sagement, par les diverses circonstances qui les accompagnent, ou qu'il y a de l'illusion de la part du demon, ou ce qui est encore beaucoup plus vrai-semblable, qu'il y a de l'imposture de la part des hommes. Il lui dévoile les deux véritables causes de ces fausses merveilles, qui sont d'une part l'avidité d'attirer des offrandes dans cette Eglise, & d'autre part l'esperance dont se flattent les pauvres & les gens du petit peuple de recevoir des aumônes. *Ce n'est qu'en les faisant châtier comme ils méritent, que vous ferez cesser tous ces désordres. Ce fut là*, continuë-t'il, *le sage conseil*

*que mon Prédecesseur & mon maître Agobard donna à Barthelemi Archevêque de Narbonne, qui vit encore & qui l'avoit consulté sur quelque chose de semblable arrivé dans l'Eglise de * saint Firmin d'Usez. Il lui conseilla de faire fermer l'Eglise & de faire distribuer aux pauvres les offrandes qui y étoient apportées, & lui-même a parfaitement gueri en ma présence plusieurs prétendus possedez de nôtre Diocése en les faisant bien châtier. Je vous envoïe une copie de cette lettre de mon maître Agobard, dont la conduite & les sentimens sont une décision pour moi, & pourront être un exemple pour vous.*

* *Scimus civitatem quæ Ucetia nuncupatur, sita in Provinciâ Narbonensi, ad sepulchrum sancti Firmini Episcopi, istiusmodi percussiones & elisiones fieri cœpisse, &c. Vidimus aliquotiens coram illo qui se dæmoniacos esse simularent. Sed eum plurimis plagis atque verberibus distringerentur, ab omni evasione dæmoniacâ, sicuti & erant, inlæsi apparuerunt.*

§. IV.

Amulonis Epist. ad Theoboldum Ep. Lingon.

La lettre dogmatique qu'Amolon écrivit à Godescalque, est une piece encore plus importante que celle dont nous venons de parler. La Republique des Lettres en a l'obligation au Pere Sirmond, qui la déterra dans la Bibliothéque de saint Maximin de Treves & la donna au public, avec les Oeuvres de Raban & d'Hincmar, encore plus hautement déclarez qu'Amolon contre les erreurs de Godescalque. Cet homme qui a fait tant de bruit dans le neuviéme siecle, a tant de relations avec l'Eglise de Lyon, & sur tout avec Amolon, avec le Diacre Florus & avec saint Remy, que nous ne pouvons pas nous dispenser de faire ici connoître en peu de mots son caractére & ses avantures, qui produisirent ces relations.

Godeſcalque, autrement nommé Frere Fulgence, étoit Allemand de naiſſance. Son nom, qui ſignifie bon homme en langue Allemande, ne convenoit pas fort à ſon eſprit qui étoit délié, ſubtil, ſeduiſant & entortillé. Raban dans ſa lettre à Amolon, le peint comme un demi ſçavant; mais il eſt certain qu'il poſſedoit l'Ecriture ſainte, & qu'il ſçavoit par cœur une partie de ſon ſaint Auguſtin. Avec ce caractére d'eſprit & ces talens, Godeſcalque qui n'aimoit rien moins que ſon Couvent, ſe mit à courir l'Italie, la Pannonie, la Dalmatie, l'Allemagne, ſemant par tout effrontément de vive voix & par écrit les nouveautez les plus dangereuſes ſur la predeſtination. Car on peut dire qu'on n'avoit peut-être encore point veu en France de Novateur plus hardi que lui. IX. SIEC.

Il enſeignoit publiquement que Dieu avoit predeſtiné les reprouvez à la coulpe auſſi bien qu'à la peine; & par là il avoit jetté une infinité de gens dans le deſeſpoir.

Raban Archevêque de Mayence ayant convoqué ſon Concile l'an 848. y condamna Goteſcalque, malgré les deux differentes confeſſions de Foi qu'il préſenta, pour mieux s'enveloper & pour faire illuſion à ſes Juges. Après ſa condamnation, on le renvoya avec une lettre Synodale, à Hincmar, Archevêque de Reims, dans le Diocéſe duquel il avoit été ordonné Prêtre, mais d'une maniere peu canonique. Hincmar ayant aſſemblé en 849. à Querci ſur l'Oyſe, un ſecond Concile, où le Roi Charles

IX. SIEC. ſe trouva, on y condamna de nouveau les erreurs de Goteſcalque. Il y fut dégradé de la Prêtriſe, après avoir été déclaré Héretique & incorrigible. Et comme tel il fut ſuivant la regle de ſaint Benoît & les canons du Concile d'Agde, châtié publiquement & condamné à une priſon perpetuelle.

Ce fut de ſa priſon, que trompant la vigilance de ſes gardes, il trouva le moyen d'écrire à Amolon pour reclamer ſa protection. Il lui envoya par un Moine ſon confident quelques-uns de ſes Ecrits. Il le pria de les lire avec attention, & de vouloir prononcer là-deſſus. Amolon fut d'abord aſſez embaraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre. Il avoit de la peine d'une part de laiſſer ſans réponſe & ſans conſeil un malheureux qui recouroit à lui. Mais d'autre part il craignoit d'entretenir commerce avec un excommunié, & d'offenſer les Evêques qui l'avoient condamné.

Le temperament qu'il prit ne pouvoit être plus ſage & plus méſuré. Il lui répondit, mais il adreſſa ſa réponſe à l'Archevêque Hincmar. Cette lettre qui eſt longue, contient les plus ſolides inſtructions. Amolon y fait à Goteſcalque une correction ſalutaire; mais il aſſaiſonne cette correction d'un eſprit de charité qu'il ſçut concilier avec l'eſprit de zéle & de vérité. Il lui expoſa toutes ſes erreurs, mais avec ordre & avec préciſion; il lui en fit ſentir tout le venin & les refuta briévement, après les avoir reduites à ſept chefs differens, dont voici les plus importans. 1°. Qu'aucun de ceux pour qui JESUS-

CHRIST eſt mort, ne peut périr. 2°. Que les Sacremens ne ſont donnez que pour la forme à ceux qui periſſent, & ne produiſent dans eux aucun effet. 3°. Que les reprouvez ne ſont point, & n'ont jamais été membres de l'Egliſe, quoiqu'ils ayent reçû le Baptême & les autres Sacremens. 4°. Que les reprouvez ſont tellement prédeſtinez au mal, qu'aucun d'eux ne peut faire ſon ſalut & que leur reprobation eſt auſſi irrévocable que Dieu lui-même eſt immuable, &c. Enfin il lui reproche l'audace qu'il a eu de charger d'injures un Prélat auſſi reſpectable que Raban, & de traiter d'Hérétiques & de Rabaniſtes tous les Evêques qui l'avoient condamné.

Une correction ſi ſage, n'eut pas l'effet qu'on en devoit attendre. Godeſcalque ne ſçut jamais avoir tort & s'executer lui-même. Il fut impenitent & endurci juſqu'à la fin de ſa vie qu'il traîna encore quinze années dans ſa priſon. Il donna même dans le plus pitoyable fanatiſme ; il annonça qu'il ſeroit quelque jour Archevêque de Reims à la place d'Hincmar, & que Dieu lui avoit fait une deffenſe expreſſe de le prier plus pour lui. Il aſſura que les trois Perſonnes de la ſainte Trinité étoient entrées dans lui, & que le ſaint Eſprit en y entrant lui avoit brûlé la barbe auprès de la bouche. Il déclara qu'il aimoit encore mieux aller ſans habits, comme les Préadamites, que d'en recevoir des mains de ſes Freres, qu'il regardoit comme excommuniez. Il rejetta avec hauteur, avant que de mourir, la Confeſſion que lui envoya Hincmar, & comme on lui déclara

IX. Siec. qu'il seroit privé de la sepulture, s'il ne se soumettoit à l'Eglise, il répondit qu'il avoit saint Augustin pour lui, & cela lui suffisoit, & lui tenoit lieu de tout.

Le Président Mauguin, * qui publia divers Ouvrages vers le milieu du siecle passé, s'y est hautement déclaré, en faveur de Gotescalque contre Amolon. Il a osé soûtenir que l'Archevêque de Lyon s'étoit laissé prévenir contre ce Religieux, par les Archevêques de Mayence & de Reims. Mais le suffrage du Président Mauguin n'est pas assez fort pour balancer l'autorité d'Amolon, de Raban & d'Hincmar qui ont condamné Gotelcasque.

* *M. Gilbert Mauguin Président à la Monnoye de Paris, a écrit divers Ouvrages au sujet de l'Histoire des Predestinatiens. Il mourut en 1670.*

Outre la lettre dont nous venons de parler, Amolon publia encore quelques Ecrits sur la prescience de Dieu, & sur la predestination, qu'on trouve dans la Bibliothéque des Peres, avec un recüeil de plusieurs passages de saint Augustin à ce sujet. La Remontrance qu'il présenta au Roi Charles le Chauve contre les Juifs, n'existe plus.



CHAPITRE IV.

FLORUS DIACRE DE L'EGLISE de Lyon.

SOMMAIRE.

1. Histoire abbrégée de la vie & des écrits de Florus. Il est amené à Lyon, & instruit par Leydrade. Il préside aux Ecoles de cette Ville. On lui donne le surnom de Maître. *Eloge de Florus par VValfride-Strabon, & par Vandelbert.*

2. Florus est chargé par l'Eglise de Lyon de répondre au Livre de Jean Scot, surnommé Erigéne. Portrait d'Erigéne. Florus refute ses 19. Chapitres & ses quatre fameuses Regles de dialectique. Il évite les erreurs de Godescalque, en combattant le sistême Pélagien d'Erigene.

3. Véritables Ouvrages de Florus. Recherches critiques sur ses Poësies. On prouve contre Baronius, Briet, Vossius, & Fabricius, qu'elles sont l'ouvrage du Diacre de Lyon. Trois preuves demonstratives de ce fait historique. 1°. Il prend lui-même le titre de Diacre de Lyon. 2°. Il deffend son Maître Agobard. 3°. Il décrit la translation de nos Reliques, & le Baptistére de l'Eglise de saint Jean-Baptiste.

§. I.

LEs recherches qu'il m'a fallu faire sur la personne de Florus, Diacre de l'Eglise de Lyon, & surnommé *Magister le Maître*, pourront servir, comme je l'espére, à répandre un nouveau jour sur cette matiere, jusqu'à présent assez peu éclaircie.

Deux Manuscrits connus des Gens de Lettres, ont été pour moi, si j'ose ainsi m'exprimer, comme le flambeau qui m'a éclairé dans ces routes embarassées. Le premier Manuscrit nous fera connoître

IX. SIEC.

ſes veritables Ouvrages : & c'eſt celui de la Grande Chartreuſe, dont parle le Pere Sirmond * dans ſes Notes ſur Avitus. Le ſecond Manuſcrit qui eſt celui de Rome dont j'ai déja parlé, va nous inſtruire ſur les principales époques de la vie de Florus.

C'eſt lui-même qui a marqué de ſa propre main, dans un ouvrage de Béde manuſcrit, à la marge du Cycle Paſcal, *qu'il étoit né l'an ſept cens ſoixante dix-neuf ; que trois ans après il fut mené dans la Gaule Narbonnoiſe.* Il parle enſuite, en l'an ſept cens quatre-vingt & douze, de la Ville de Lyon. Mais quelques mots effacez laiſſent le ſens imparfait & ſuſpendu. Il ajoûte qu'en huit cens quatre il reçût les ordres ſacrez. Il marque qu'en 816. ***** prit poſſeſſion de ſa Chaire Epiſcopale. Il finit par la mort d'Agobard & de Loüis le Débonnaire ; par la chûte du grand Marché de Fourviere, & par l'Ordination d'Amolon ſucceſſeur d'Agobard.

Il eſt évident que tous ces faits ne peuvent pas avoir été écrits de la main de ſaint Agobard ; & que ce n'a été que faute d'attention, ou peut-être même par une ſimple faute d'impreſſion que le Pere Mabillon * ſemble les lui attribuer, dans ſon Recüeil des découvertes Littéraires qu'il fit dans ſon voïage d'Italie. Mais la remarque hiſtorique qu'il fait là-deſſus, me paroît certaine. Il dit que ce Béde manuſcrit ayant été ſauvé de l'embraſement d'une de nos Bibliothéques de Lyon, fut acheté par le Pere du Boſc Céleſtin, des mains duquel il paſſa dans la Bibliothéque de Rome, où il eſt aujourd'hui.

Tous

* *Sirmond. Notæ ad Avitum pag.60. & 61.*

** *DCC. LXXVIIII. Hoc anno natus ſum. DCC. LXXXII. Hoc anno ab Hiſpaniis in Galliam Narbonenſem veni. DCCXCII. Hoc anno Lugdunum à Gothis primùm..... DCCCIIII. Benedictionem indignus ſuſcepi DCCC. XVI. Iſte Cathedra potitur anno octavo.*

* *Hæc ad marginem leguntur, de Agobardo indubiè interpretanda.* Mabillon iter italicum, pag. 68. Part. 1.

Tous ces faits quadrent à merveille avec tout ce que nos Auteurs Ecclesiastiques, les plus exacts, nous apprennent sur la personne de Florus. Il fut formé dans sa premiere jeunesse par les soins de Leydrade, qui le connut dans la Gaule Narbonnoise. J'ai déja remarqué que cet Evêque y fit divers voyages, & qu'il y fit même un assez long séjour, soit en qualité de *Missus Dominicus*, soit en y combattant, par l'ordre de l'Empereur, les erreurs de Felix d'Urgel, avec saint Benoît d'Aniane, & l'Archevêque de Narbonne, qu'on lui avoit donnez pour Collégues. IX. SIEC.

Leydrade ayant fait instruire avec soin Florus, dans son école Episcopale, lui confera dans la suite le Diaconat, & par là l'attacha pour toûjours à l'Eglise de Lyon. Ce fut dans ces écoles que Florus se lia d'une amitié si étroite avec Agobard qui y fut aussi élévé. L'esprit & la capacité de Florus le firent choisir après quelques années pour présider aux écoles de Lyon. Et ce fut là ce qui lui fit donner le titre & le nom de Maître par excellence. Ce sentiment est le plus sensé & le plus suivi. Les écoles de Lyon étoient alors très-célébres, dit l'Auteur de la vie de saint Mayeul; & il faut remarquer que ce fut dans ce même tems, c'est-à-dire l'an 830. qu'on établit dans Lyon cette Université, qui fut depuis transportée à Bourges & échangée contre des Foires.

Walfride Strabon écrivant d'Allemagne à Agobard, le félicite sur le mérite & sur la grande reputa-

IX. SIEC. tion de son ami & de son Diacre Florus. *Une nouvelle fleur*, lui dit-il, (car on sçait assez que les allusions aux noms & les jeux de mots étoient fort du goût de ce tems-là) *une nouvelle fleur, cruë dans vôtre terroir, répand son odeur par tout, & fait grand bruit dans nos regions.*

At de flore novo, qui vos penes ortus, odorem
*Prodit ubique sui, hæc loca rumor * alit.*
....

* Ou plûtôt adit.

Cette nouvelle fleur de vôtre Ville ** suit la divine fleur sortie de la Race de David...... Quelle abeille sera assez insensible aux dons du Ciel pour refuser de se nourrir de cette fleur.

** *VValafridi Strabonis carmen ad Agob. Episc. Lugd.*

Hic Florus florem sequitur de germine Jesse.
Quæ tam segnis erit donis ingrata supernis,
Quæ se hoc non sponte nectare pascat apis.

Les Auteurs contemporains de Florus * ont fort exalté sa science & sa pieté. Mais personne ne lui a rendu un plus magnifique témoignage que Vandelbert, Auteur d'un Martyrologe en Vers héroïques. Il publie dans la Préface de son Martyrologe que ce sçavant & saint homme l'a aidé plus qu'aucun autre dans la composition de son ouvrage; qu'il a bien voulu lui prêter ses lumieres, & que c'est de lui qu'il a emprunté plusieurs Manuscrits anciens & corrects, dont ce Diacre a enrichi sa nombreuse Bibliothéque.

* *Ope & subsidio præcipuè usus sum sancti & nominatissimi viri Flori, Lugd. Ecclesiæ Subdiaconi, qui ut nostro tempore, re vera singulari studio & assiduitate in divinæ Scripturæ scientiâ pollere, ita*

§. II.

Mais la preuve la mieux marquée, & la plus éclatante du mérite de Florus, c'eſt l'importante commiſſion dont il fut honoré vers le milieu du neuviéme ſiecle. L'Egliſe de Lyon en corps le chargea de répondre en ſon nom au fameux Livre de Jean Scot, ſur la prédeſtination, dont on lui avoit envoyé les extraits & qu'on lui avoit dénoncé, en les lui envoyant. Elle adopta la réponſe de Florus, elle la regarda comme ſon propre ouvrage; & c'eſt ſous le nom de l'Egliſe de Lyon * qu'on l'a inſérée dans le quinziéme volume de la Bibliothéque des Peres. Mais on y a auſſi ajoûté le nom de Florus; & le Pere Sirmond, avec tous nos ſçavans Critiques, & le Manuſcrit de la Grande Chartreuſe lui attribuent unanimement cet Ouvrage.

Il falloit une plume comme celle de Florus, pour débroüiller les dangereux ſophiſmes & les ſubtilitez de ce nouvel Adverſaire. Jean Scot, ſurnommé Erigéne, étoit Irlandois de naiſſance, comme le marque ſon nom même *d'Erigéne*. Il ſe piquoit ſurtout de la Métaphyſique la plus fine & la plus déliée. C'étoit là ſon fait, & c'eſt là auſſi un des caractéres d'eſprit qu'on attribuë encore aujourd'hui à ceux de cette nation.

Erigéne étoit ſçavant Philoſophe, habile Dialecticien, bon Humaniſte, & mauvais Théologien. Son Ouvrage appuyé de toute la faveur du Roi

librorum authenticorum non mediocri copiâ & varietate noſcitur abundare. Ab hoc ergo ſumptis veteribus, emendatiſque codicibus, Martyrologium.... metro edidi. Wandelb. Præf. Martyrol.

* *Eccleſia Lugdunenſis liber adversùs Joannis Scoti Erigenæ erroneas definitiones. Incipit libellus Flori adverſus cujuſdam vaniſſimi hominis, qui cognominatur Joannes, ineptias & errores de prædeſtinatione, &c.*

IX. SIEC. Charles le Chauve, qui vouloit toûjours avoir l'Auteur à sa table, & qui lui avoit fait traduire de Grec en Latin les Oeuvres de saint Denis, avoit jetté le trouble dans les Eglises de France. On jugea que pour calmer ce trouble naissant il falloit joindre quelque autre bon Ouvrage à celui que Prudence, Evêque de Troyes, venoit de publier sur ce sujet.

Florus s'acquita dignement de cette commission, & son Ouvrage paroît fait de main de Maître. Il le partage comme Erigene en dix-neuf Chapitres ; il y suit son adversaire pas à pas, & l'on commence de sentir dans cette réponse cet air de méthode & de précision qu'on aime tant aujourd'hui, & que nos Anciens ne connoissoient encore guére.

Florus s'attache sur tout à combattre, dès le commencement, ces quatre fameuses regles de Dialectique, par lesquelles le Philosophe Théologien prétendoit décider sans peine toutes les matieres de Religion, & les articles même de la Foi. Ces quatre regles étoient, selon lui, la division, la définition, la démonstration & l'analyse. Florus lui démontre que la Philophie sans la foi ne sert qu'à nous égarer, & que la créance ne se regle point par la raison, mais par l'autorité : maxime dont nôtre siecle auroit peut-être encore plus besoin que celui de Florus & d'Erigéne. Il lui rappelle, & lui fait sentir les monstrueuses conséquences qui resultoient de son sistême. Ces consequences ne combattoient pas seulement la prescience de Dieu, la prédestination,

& la grace; mais il en resultoit encore que la seule peine de l'Enfer étoit le souvenir des pechez & le tourment de la conscience; que le Sacrement de l'Autel n'est pas le vrai Corps, & le vrai Sang du Seigneur; mais qu'il n'en est que la memoire; que l'ame de l'homme n'est pas dans son corps, & que les Anges sont corporels, &c. IX. SIEC.

Le Pere Alexandre * a démontré dans une Dissertation particuliere que Florus en attaquant dans sa réponse les erreurs Pélagiennes d'Erigene, n'avoit point donné dans l'extrêmité opposée, & qu'il avoit combattu, plûtôt qu'authorisé le sistême Prédestinatien de Gotescalque, quoiqu'il paroisse ne pas approuver la dureté avec laquelle on avoit traité cet Hérétique. Le suffrage du Pere Alexandre sur cette matiere ne peut être suspect à personne.

* *Natalis Alexandri Histor. Eccl. Tom. 6. pag. 56. 288. & seq.*

§. III.

Avant qu'on eût fait connoître au Public le Manuscrit de la Grande Chartreuse, il faut avoüer qu'on n'avoit pas rendu à Florus, dans la Republique des Lettres, toute la justice qu'il méritoit. On lui avoit ou enlevé ou disputé la plus grande partie de ses Ouvrages, par une erreur de fait & par un pur défaut de critique. Mais depuis que le ** Pere Sirmond a déterré ce Manuscrit, & qu'on a lû les notes dont il a accompagné cette découverte, on a rendu à Florus ses véritables Ouvrages, dont on trouvera ici la liste. Tout le monde convient

** *Magnas huic codici gratias debemus. Hæc sunt porrò Flori magistri, sic enim ap-*

IX. SIEC.

aujourd'hui que les deux Commentaires sur saint Paul, tous tissus de passages des Peres, sont de nôtre Diacre Florus. On en a été convaincu plus que jamais, sur tout depuis que le Pere Mabillon a publié une Dissertation sur ce sujet, dans le premier Tome de ses anciens Analectes.

pellatus est: expositio in Epist. sancti Pauli ex decem omninò Patribus delibata... Sequitur in eodem codice Cartusiæ liber de Missa... liber adversus Joannem Scotum & sermo de prædestinatione........ erat Diaconus Eccl. Lugd. & Agobardo familiaris. Sirm. notæ ad Avitum. p. 60.

Mais il reste un point important qui n'est pas encore éclairci ; & ce sont les Poësies de Florus. Cet Article nous interesse de près & demande absolument de nous quelques recherches, parcequ'on trouve dans ces Poësies des anecdotes fort particulieres sur nôtre Histoire ; & singulierement sur l'exil d'Agobard, sur les Reliques de saint Cyprien apportées à Lyon, & sur nos deux Eglises de saint Etienne & de saint Jean.

Ces Poësies, qui nous appartiennent par tant de titres, ont eû le sort de quantité d'autres bons Ouvrages, dont on n'a point connu, ou dont on n'a connu que fort tard le véritable Auteur. Baronius dans ses notes sur le Martyrologe Romain, & Possevin dans son Apparat, les ont données à ce Latinus Pacatus Drepanius, dont parlent Sidonius & Ausone, & qui prononça dans Rome un Panegyrique à l'honneur du grand Théodose. Fabricius s'est laissé entraîner à cette fausse idée, en composant son grand Recüeil sur les Poëtes Latins. L'Auteur de la Bibliothéque des Peres s'est beaucoup plus rapproché de la vérité. Il attribuë les Poësies de nôtre Diacre de Lyon à un Drepanius Florus qui florissoit, dit-il, dans le septiéme siecle. M. Vos-

ſius a adopté ce ſecond ſentiment dans ſon Hiſtoire IX.
critique des Poëtes Latins. Le Pere Briet en a fait SIEC.
autant dans ce curieux ouvrage, où il a recueilli les plus beaux traits de tous les anciens Poëtes Latins, ſacrez & profanes. Il y a placé un aſſez grand nombre de morceaux choiſis parmi les Poëſies de nôtre Diacre de Lyon; mais il les a donnez à ce prétendu Drepanius Florus du ſeptiéme ſiecle, ſans dire un ſeul mot du Diacre de Lyon.

C'eſt ici le lieu de revendiquer les ouvrages d'un Auteur Lyonnois, non pas de naiſſance, comme nous l'avons déja remarqué, mais Lyonnois d'éducation; d'un Auteur célébre qui a été dès ſon enfance élevé dans nos écoles, auxquelles il a longtems préſidé; d'un homme immédiatement attaché par ſon tître de Diacre à la perſonne de nos Archevêques, pour être le fidéle & perpetuel témoin de leur conduite, & pour coucher même dans leur chambre. Car c'étoit là autrefois, comme l'on ſçait, une des fonctions dont le Diacre de l'Evêque étoit chargé. La dignité de Chamarrier, ou de Camerier, qui eſt une des principales de l'Egliſe de Lyon, nous a conſervé & nous préſente encore aujourd'hui une idée de cette ancienne fonction.

Je n'aurai pas beſoin d'un long raiſonnement pour faire adjuger les Poëſies de Florus à nôtre Bibliothéque Lyonnoiſe. Mais je dois dire que je ſuis ſur tout redevable à M. Hadrien Valois Hiſtoriographe de France, des facilitez que je trouve pour cela.

Præsulibus plebes viduæ, doctore Cathedræ.... IX. SIEC.

..

Egregios doctosque viros, miseranda fatigant
Exilia....

La seconde Poësie est encore plus décisive. C'est une élegie un peu forte adressée à son ami Moduin Evêque d'Autun, pour lui reprocher son extrême ingratitude envers l'Eglise de Lyon, dans le sein de laquelle ils ont été tous deux élevez. Florus prétend que Moduin avoit rendu de mauvais offices à Agobard, qu'il avoit contribué à sa déposition & à son exil, pour pouvoir gouverner à son gré l'Eglise de Lyon durant la vacance du Siege. M. de Valois a fait là-dessus une note qui ne me paroît pas tout-à-fait juste. Il est fort surprenant, dit-il, que Moduin qui n'étoit que simple Suffragant de Lyon, eût osé s'arroger quelque droit sur l'Eglise Metropolitaine. *Mirari subit quid juris fuerit Moduino, Lugdunensis Ecclesiæ Suffraganeo in Metropolim suam.* Mais M. de Valois ne faisoit pas attention que S. Gregoire le Grand, en envoyant le Pallium à Siagrius Evêque d'Autun, l'avoit établi premier Suffragant, & Vicaire Métropolitain de l'Eglise de Lyon; & que cette disposition avoit été reçûë & autorisée par l'Eglise Gallicane.

Mais Moduin, homme entreprenant, abusoit fort de son credit à la Cour. Il avoit commis plusieurs violences dans Lyon & dans le Diocése, s'il en faut croire Florus, & il prétendoit porter ses

IX. SIEC.

droits fort au delà des bornes prescrites par les Canons. C'est aussi ce que Florus lui reproche, mais en termes trop forts & trop peu mesurez. On a remarqué depuis long-tems que la nation des Poëtes prend feu & s'irrite aisément : *Genus * irritabile vatum* a dit un Ancien. Nôtre illustre Auteur se ressent ici de ce défaut, comme l'on va voir dans ces Vers, où apostrophant l'Evêque d'Autun il lui parle ainsi.

* *Hor. Ep. 2. l. 2.*

* *Ad Moduinum Augustodun. Episcopum, de injusta vexatione Ecclesiæ Lugdunensis.*

* *Quid, quæso, sacro-sancta tibi nutricula nostra*
Atque eadem hæc Genetrix Ecclesia hæc meruit?
Ut furiale odium ferali pectore versans,
Moliri hanc contra talia non metuas.
Discindis leges, Canonum sacra jura revellis,
Dum materna modo viscera proh! subigis.
Nec metuis demens calces illidere Christo,
De cujus stimulo terga cruenta geris, &c.

Les trois autres Poësies nous presentent de ces sortes de preuves, qu'on peut nommer victorieuses & sans replique. L'une contient des Vers que composa Florus sur les Reliques de saint Cyprien & de quelques autres saints Martyrs, apportées l'an 807. de Carthage à Lyon, & placées derriere le grand Autel de S. Jean. La premiere piece, qui est courte, porte ce titre : *Versus ejusdem Flori, ubi ossa sancti Cypriani Lugduni condita habentur.* L'autre fut faite à l'occasion d'un Livre que Florus, à la maniere de ce tems-là, & imitant son Evêque Agobard, offrit à l'Autel de saint Etienne.

Dans les deux premiers Vers de cette Dedicace, il fait allusion à son nom de Florus, & à des Corbeilles de fleurs, en miniature, dont il avoit fait orner la couverture du Livre qu'il presentoit. IX. SIEC.

Titulus Libelli
Ad Altare sancti Stephani oblati.
Sanctissimo & gloriosissimo alumno ac patrono nostro
Beato Stephano protomartyri dedicatus.

Hunc tibi prime pii, testis fortissime, Christi
Offerimus variò rutilantem flore libellum, &c.

La derniere piéce est une description poëtique du Sanctuaire de l'ancienne Eglise de saint Jean, & des peintures mysterieuses, dont il étoit orné. *Au dessus des Reliques des Martyrs, on voit*, dit nôtre sacré Poëte, JESUS-CHRIST *representé au milieu des quatre animaux mystiques. Les Apôtres sont autour de lui, avec la Figure de l'Agneau.*

Martyribus supra Christus * Rex præsidet altus.
Circumstant miris animalia mystica formis,
Nocte dieque hymnis trinum inclamantia nomen
Adstat Apostolicus pariter chorus....

* *Cette description porte ce titre.* Titulus Absidæ.

On y voit aussi les quatre Fleuves du Paradis terrestre, & un saint Jean-Baptiste administrant le Baptême.

Pignoribus sacris clarus Baptista Joannes
Altare inlustrat, poscentia pectora purgat.

Ces peintures, ſymboles du Baptême & de la penitence, nous marquent clairement que nôtre Egliſe de ſaint Jean-Baptiſte, qui devint la Cathedrale vers le tems de ſaint Agobard, n'étoit auparavant que le Baptiſtére de l'Egliſe Cathedrale de ſaint Etienne. On remarque encore aujourd'hui à Rome ces mêmes peintures ſimboliques dans le Baptiſtére de ſaint Jean de Latran.

On attribuë à nôtre Diacre Florus cette courte, mais jolie inſcription, qu'on voit dans le tréſor de Cluny, ſur un *Flabellum*, ou ancien éventail dont on ſe ſervoit à l'Autel durant les grandes chaleurs.

Infeſtas abigit muſcas & mitigat æſtus.

Peut-être ſera-t'on ſurpris qu'un homme abſorbé dans les occupations les plus ſerieuſes, tel qu'eſt un traité ſur la preſcience de Dieu & ſur la prédeſtination, & un Commentaire ſur les Epîtres de ſaint Paul, pût avoir du goût pour les belles Lettres, & ſe prêter ſi facilement aux aménitez de la Poëſie. Mais il faut ſe ſouvenir que c'étoit là un goût aſſez commun aux Théologiens de ce tems-là. Agobard, Florus, Théodulphe & pluſieurs autres Hommes illuſtres de ce neuviéme ſiecle, à l'exemple de ſaint Gregoire de Nazianze, ſçavoient l'art de concilier l'amour de la Poëſie avec celui de la Théologie, laquelle dans ce ſiecle n'étoit pas, à beaucoup près, auſſi ſéche & auſſi abſtraite qu'elle l'eſt aujourd'hui.

Ce fut à la faveur de quelques Vers de ſa façon que Theodulphe Evêque d'Orleans recouvra ſa

liberté. Il étoit prisonnier à Angers, pour avoir eu part à la conspiration contre l'Empereur Loüis le Débonnaire. Il apprit le jour des Rameaux que ce Prince alloit passer par cette Ville, & devant la porte même de la prison. Il saisit le moment, il s'approcha de la fenêtre de sa chambre, & il chanta de toutes ses forces, une Hymne qu'il avoit composée dans sa prison même, & dont on chante encore aujourd'hui le commencement à la Procession du Dimanche des Rameaux. IX. SIEC.

Gloria, Laus & honor tibi sit Rex Christe Redemptor.

L'Empereur s'arrêta, il fut touché, il rendit la liberté à cet Evêque, & le fit rétablir dans son Siege.



IX.
SIEC.

CHAPITRE V.

SAINT REMY, ARCHEVEQUE de Lyon.

SOMMAIRE.

1. *Emplois de saint Remy. Avantages qu'il procure à son Eglise. Sa faveur auprès de Charles, Roi de Provence & de Bourgogne. Ce Prince meurt à Lyon, & il est enseveli dans l'Eglise des Religieuses de saint Pierre.*
2. *Ouvrages de saint Remi; il est chargé par l'Eglise de Lyon de répondre à la Lettre que trois Evêques avoient écrite à Amolon, au sujet de Godescalque. Lettre dogmatique de saint Remy. Son Traité contre les quatre fameux Articles de Quiercy. Ce Traité est autorisé par le Concile de Valence.*
3. *Apologie de saint Remy & de l'Eglise de Lyon, par le Pere Alexandre, par M. Dupin, & par une infinité d'autres Auteurs. On prouve clairement par leur témoignage unanime. 1°. Que si l'Eglise de Lyon a paru favoriser en quelque chose la personne de Godescalque, ç'a été par une simple erreur de fait. 2°. Qu'elle a toûjours hautement detesté son systême impie. On le demontre par un Canon du Concile de Valense. Quel fut le sentiment de saint Remy sur la prédestination à la peine.*
4. *Dispute de l'Eglise de Lyon, & des trois Evêques sur les Hypognostiques de saint Augustin.*

§. I.

SAint Remy, Archevêque de Lyon merite par ses ouvrages un rang illustre dans nôtre Bibliothéque Lyonnoise; & les combats qu'il a soûtenus durant quinze, ou vingt ans pour la Religion, lui donnent de plein droit une place distinguée dans cette Histoire Littéraire. Sa sainteté reconnuë & les

services signalez qu'il rendit à son Eglise, l'ont fait IX.
placer avec honneur dans nos fastes sacrez & dans SIEC.
nos anciennes Litanies. Il est vrai que son nom ne se trouve pas dans le Martyrologe Romain ; mais il se trouve dans celui de l'Eglise Gallicane, au 28. Octobre, & dans le supplément de Ferrarius, ou Ferrari.

Un emploi considérable que saint Remy exerça durant long-tems à la Cour de l'Empereur Lothaire, lui concilia l'estime & la faveur de ce Prince, avec celle de ses trois Fils. C'étoit la Charge de Grand Maître de la Chapelle de l'Empereur. Elle répondoit à celle de Grand Aumônier de France, selon le langage de nôtre tems, M. du Peyrat l'a prouvé clairement dans son Histoire de la Chapelle du Roi. Dupeyrat est un de nos Auteurs Lyonnois, dont il nous faudra parler dans le dix-septiéme siecle. M. de la Mure dans * son Histoire Ecclesiastique du Diocése de Lyon, donne à saint Remy le titre *de Maître du Sacré Palais*. On voit bien qu'il s'est laissé faire illusion par ces paroles de Messieurs de sainte Marthe, dans leur France Chrétienne, *Remigius sacri Palatii magister*, qui ne signifient rien moins que maître du sacré Palais.

* *Page* 127.

On ne sçauroit trop exalter le bon usage que saint Remi sçût faire de sa faveur. Plusieurs Chartes du neuviéme siecle, que j'ai entre les mains, nous prouvent qu'il n'étoit pas de ces sortes de favoris interessez qui craignent ** selon la pensée d'un ancien, d'user & d'epuiser leur credit, s'ils en faisoient un

** *Dissimulator opis pro-*

IX. SIEC. usage trop frequent en faveur même de la justice.

Dans l'une de ces Chartes Charles Roi de Provence confirme à l'Abbaye de l'Isle-Barbe tous les priviléges qui lui avoient été accordez par les Rois ses Prédecesseurs, *à la priere*, dit-il, *& à la Requête de Remy, Archevêque de la vénerable Eglise de Lyon.*

pria, mihi commodus uni. Horat. Epist. IX. Lib. I.

Dans les autres Chartes, qui sont au nombre de six, le même Roi * Charles ordonne qu'on restituë à l'Eglise de Lyon les domaines de Lavieu ou de Levieu, *de Levia*, celui de Tournon situé sur les bords du Rhône, *de Tornone*, celui de Cangiac dans le territoire d'Autun, celui d'Orlionas ou Aurelien avec sa *Verchere*, ** *in Aureliano vercaria una*, celui de Rostignac, avec sa ferme, *ou metairie, in Rostonnaco metaritia una*; celui de *Pisniacum*, on ne sçait pas trop ce que c'est: celui du Mont d'or dans le Territoire de Châlon: *& tout cela*, ajoûte le même Roi Charles, *sur les remontrances qui nous ont été faites par nôtre cher & amé Archi-Chapelain*, * *Remi Archevêque de Lyon.*

* *Carolus Rex..... Ad petitionem Remigii, venerabilis Ecclesiæ Lugdun. Pontificis...* Actum Mantalo.

** *Berchere ou Verchere qui vient de* Vervex *signifie en vieux langage un fonds propre à nourrir des brebis. Le mot de bergerie peut venir de là.* Du Cange.

Ainsi cette Eglise seroit bientôt rentrée dans tous les domaines, que Charles Martel lui avoit enlevez depuis environ deux siecles, si la mort, en ravissant ce jeune Prince, à la premiere fleur de son âge, n'avoit mis des bornes au credit de saint Remy. Charles, qui en qualité de Roi de Provence & de Bourgogne avoit renfermé Lyon dans son partage, mourut dans cette Ville, & sous les yeux de saint Remy,

* *Notum fieri volumus Remigium Ecclesiæ Lugd. Reverentissimum Archiepiscopum, nostri-*

Remy, l'an 862. & la cinquiéme année de son regne, comme il est marqué dans la Charte de l'Isle-Barbe. Il fut enseveli dans l'Eglise de l'Abbaye de saint Pierre, laquelle étoit pour lors un de nos Fauxbourgs, comme le porte expressément l'Acte, par lequel le jeune Lothaire fonda quelques années après des prieres pour son * frere Charles, dans cette même Eglise de saint Pierre.

IX. SIEC.

que Palatii Capellanum summum ad nostram deprecando accessisse clementiam ut Villas sancti Stephani, &c. Caroli Regis præceptum de Levia. An. 863.

§. II.

Mais les travaux que saint Remy essuya dans ce même tems pour les interêts de la Foi sont un titre encore plus glorieux pour lui que tout ce qu'il fit jamais pour soûtenir les droits de son Eglise.

In nomine SS. Trinit. Karolus Rex..Remigius venerab. & Carissimus nobis Archiepisc. Præceptum de Monte aureo. An. 855.

Raban Archevêque de Mayence, Hincmar, Archevêque de Reims, & Pardoul, ou Pardule Evêque de Laon ayant fait condamner par divers Conciles les erreurs de Gothescalque, écrivirent en même tems tous trois, mais chacun à part, à Amolon Archevêque de Lyon, pour avoir là-dessus son suffrage. Ils ne doutoient pas que ce suffrage ne leur fût très-favorable, parcequ'ils avoient entre les mains la réponse d'Amolon à Gothescalque, par laquelle il combattoit & condamnoit hautement ses erreurs. Mais Amolon étoit déja mort, & saint Remy venoit d'être mis à sa place, lorsque les Lettres des trois Evêques arriverent à Lyon. Le nouvel Archevêque fut chargé de répondre en son nom & en celui de son Eglise. Remy par sa profonde doctri-

* *Cùm ad monasterium quod est in veneratione B. Petri, Principis Apostolorum, inter Ararim & Rhodanum in BURGO LUGD.*

IX. SIEC.

ne étoit un Juge compétent & irrecusable sur ces sortes de matieres, & personne ne pouvoit mieux les décider que lui. Il le fit, & quelque bruit qu'ait fait cette célébre réponse, quelque conséquence que les Novateurs de nos jours ayent prétendu en tirer à leur avantage, on peut assurer sans crainte que ce fut la charité guidée par la prudence & par la verité qui dicta cette réponse.

Orationis causa, dignum duximus..... ob amorem fratris nostri Karoli.. ..... Actum in civitate Lugd uni.. signum H Lotarii.

Nous avons encore la lettre dogmatique que saint Remi écrivit aux trois Evêques. Elle se trouve dans le 15. volume de la Bibliothéque des Peres, & elle porte à sa tête le nom de l'Eglise ** de Lyon. Nous avons aussi dans ce même volume, & tout de suite, le traité par lequel il combat les quatre fameux Articles du Concile * de Quierci qui confirma en 848. la condamnation de Gotheschalque. On a aussi les Canons du troisiéme Concile de Valence, auquel saint Remy présida l'an 855. avec les Archevêques d'Arles & de Vienne, & dans lequel on confirma solemnellement les dogmes contenus dans la réponse de Remi aux trois Evêques & dans la refutation qu'il avoit faite des quatre Chapitres de Quierci. Jansenius a fait tous ses efforts pour autoriser ses Héresies sur la grace & sur la liberté, par les decrets de ces Conciles, & par ces deux ouvrages de saint Remy qui l'avoient précedé. Mais tous les efforts de Jansenius n'ont enfin abouti, comme il arrive souvent, qu'à illustrer encore davantage la pureté de la foi de nôtre Eglise de Lyon & celle de son Chef. Les Théologiens Catholiques les ont

*Pag. 666.

** *Ecclesiæ Lugdunensis de tribus epistolis liber.*

* *Concilium apud Carisiacum anno 848. Sirmond. Tom. 3.*

pleinement & parfaitement justifiez dans une infinité d'ouvrages, qui ont paru depuis le milieu du siecle passé. Le Pere Alexandre Dominicain & M. Dupin lui-même l'ont fait avec soin & avec succez. Le premier dans une Dissertation particuliere sur ce sujet; & l'autre dans son Histoire des Controverses du neuviéme siecle. Leur témoignage ne peut pas être suspect, & c'est pourquoi je l'emprunte volontiers ici, préférablement à une infinité d'autres que je pourrois mettre à profit. Voici les deux faits importans que ces deux Auteurs ont prouvé avec une entiere évidence, & qu'ils ont autorisez par de longs extraits des ouvrages en question. Je me contente d'en faire ici un précis fort court & à la portée de tout le monde. Car il seroit à souhaiter, dit ce même Concile dont nous parlons, qu'on tirât le rideau sur ces sortes de questions, qui ne servent qu'à jetter le trouble & le scandale parmi les Fidéles.

1°. Pour ce qui concerne, disent-ils, la personne de Gotescalque, saint Remy trouve à la verité qu'on le traita avec trop de rigueur. Il falloit dit-il, le convaincre, ou plûtôt le persuader par des raisons, & non par des coups & par une cruelle prison. Il falloit tâcher de gagner un frere pour qui JESUS-CHRIST est mort. Et puisque les Evêques devoient le juger suivant les Canons, dans ce Concile de Quierci, il ne falloit pas souffrir que les Abbez qui y assistoient, commençassent par le faire déchirer de coups suivant leur Regle monastique.

IX. SIEC.

* Mais d'ailleurs ſaint Remy reconnoît que Goteſcalque meritoit d'être châtié pour ſes variations dans la foi & pour les injures dont il avoit chargé les Evêques. *Remy*, dit en termes exprès M. Dupin, ** *répondant aux trois Lettres, abandonne Goteſcalque; il condamne la legereté & la témérité de ce malheureux Moine.*

* *Illius miſerabilis monachi improbatur Levitas, improbatur temeritas, culpatur importuna loquacitas.* Eccl. Lugd. ſeu Remigii Liber de Tribus Epiſtolis.

** *Dupin Hiſtoire des controverſes, & des matieres Eccleſiaſtiques traitées dans le neuviéme ſiecle, p. 64.*

Pour ce qui regarde les ſentimens de Goteſcalque, le Pere Alexandre, & M. Dupin, après un grand nombre d'autres Ecrivains, ont prouvé clairement que ſaint Remy & l'Egliſe de Lyon ont toûjours hautement & conſtamment condamné ſon Syſtême réel & veritable; & que ſi ſaint Remy a paru favoriſer ſa perſonne, au moins à certains égards, ce n'a jamais été que par une ſimple erreur de fait, plûtôt que par une erreur de droit; & parcequ'il étoit fort difficile, ſur tout de ſi loin, de pouvoir percer les voiles dont cet homme ſubtil, & artificieux ſçavoit s'envelopper, quand il vouloit.

Le vrai Syſtême de Goteſcalque étoit que Dieu de toute éternité avoit prédeſtiné les méchans à la coulpe & au peché, auſſi bien qu'à la peine; & que cette inſurmontable prédeſtination au mal leur ôtoit la liberté de faire le bien & de ſe ſauver. C'étoit là le ſiſtême favori de Goteſcalque. Ce dogme eſt monſtrueux; il fait de Dieu un Tyran & il dépoüille l'homme de ſa liberté. C'étoit là ce qui revolta ſi fort tous ces ſçavans Prélats de la Gaule Belgique & de la Germanique. Voilà l'objet de leurs anathêmes dans les Conciles de Mayence & de Quierci.

L'Eglise de Lyon & son Chef ont toûjours également detesté ce systême affreux ; ils lui ont hautement dit anathême & dans les réponses de saint Remi, & dans le Concile de Valence, à la tête duquel cet Archevêque se trouva, & auquel tout le monde sçait qu'il donna le ton. Pour s'en convaincre, il ne faut que jetter un coup d'œil sur ces paroles du troisiéme Canon de ce Concile. *Dieu* * *par sa divine puissance ne prédestine personne au mal. Que s'il se trouve qnelqu'un qui ose soutenir un sentiment si mauvais, nous le détestons en toute maniere & nous lui disons anathême avec le Concile d'Orange.* Voilà donc l'Eglise de Lyon parfaitement d'accord pour l'essentiel, & pour le fonds du dogme avec les Eglises de Mayence, de Reims, de Laon & avec toutes les autres qui figurerent, par leurs Evêques, dans les Conciles dont nous avons parlé.

Pour ce qui concerne la prédestination des méchans à la peine, je dois avoüer, & j'avoüe sans peine que saint Remy l'a soutenuë dans sa réponse aux trois Evêques, & dans sa refutation des quatre Articles de Quiercy. Mais les sagés modifications dont il assaisonne son dogme le mettent hors d'atteinte à la critique la plus rigoureuse. Ce qu'il dit sur la prédestination des méchans à la peine est dans le fonds ce que l'Eglise nous enseigne aujourd'hui sur leur reprobation. Mais le terme de reprobation, auquel nous sommes plus accoutumez, & qui est plus adouci, nous revolte moins, parcequ'il nous présente une idée plus exacte & plus juste de la

* *Aliquos ad malum predestinatos esse divinâ potestate, videlicet ut quasi aliud esse non possint, non solùm non credimus, sed etiamsi sunt qui tantùm mali credere velint, cum omni detestatione, sicut Arausica Synodus, illis anathema dicimus.* Conc. Valent. 3.ème Can. 3°. Apud Sirmundum. Pag. 98. Tom. 3.

IX. SIEC. miſericorde & de la Juſtice de Dieu. On ſent encore mieux, par le contraſte de ces deux differens termes de predeſtination & de reprobation, que Dieu par ſa grace prévenante, par ſes commandemens & par les ſecours qu'il nous donne, eſt le premier Auteur de la prédeſtination des Juſtes à la gloire : mais qu'on ne peut pas dire ſans lui faire tort, qu'il ſoit auſſi l'Auteur de la reprobation des méchans, ou ce qui eſt la même choſe, de leur predeſtination à la peine ; puiſque par ſa grace, par ſes commandemens, par ſon amour paternel, & par tous les ſecours qu'il leur offre, il leur donne tant de moyens pour l'éviter.

Il reſulte de tout cela que ſi l'Egliſe de Lyon a uſé de quelques expreſſions qui paroiſſent favorables à la perſonne de Goteſcalque, ce n'a été que par une ſimple erreur de fait, comme l'a ſi bien prouvé le Pere Alexandre.

Je ne dois pas oublier, en finiſſant ce neuviéme ſiecle, un petit fait, ou ſi j'oſe m'exprimer ainſi, un petit incident Litteraire, qui pourra ſervir à prouver encore mieux l'érudition de ſaint Remy & le goût qu'on avoit déja ici pour la critique ſacrée, dans un tems où d'ailleurs on en avoit encore ſi peu dans le monde.

Durant le cours de cette conteſtation générale, dont nous venons de parler, il s'en éleva une particuliere au ſujet des ſix * Livres *des Hypomneſtiques*, ou plûtôt *des Hypognoſtiques* qui ſe trouvent parmi les ouvrages de ſaint Auguſtin. C'eſt un memoire

* *Le Pere Claude Garnier Jeſuite a prouvé*

abregé de tout ce que ce ſaint Docteur avoit écrit de plus remarquable à l'occaſion des Pelagiens. IX. SIEC.

L'Egliſe de Lyon & ſon Chef ſaint Remy ſoûtinrent toûjours que ces ſix Livres des Hypognoſtiques, que les trois Evêques citoient pour autoriſer leur ſyſtême, n'étoit point de ſaint Auguſtin ; les trois Evêques avec leurs partiſans ſoûtenoient fortement le contraire. Le ſentiment de l'Egliſe de Lyon a enfin prévalu ; la conteſtation a été decidée en ſa faveur ; & tous les Critiques reconnoiſſent aujourd'hui, d'une voix, que cet ouvrage eſt un de ceux qu'on a fauſſement attribuez à ſaint Auguſtin.

dans une ſçavante Diſſertation, inſerée dans ſon Marius Mercator, que les cinq premiers Livres des Hypognoſtiques ſont l'ouvrage du Prêtre Sixte, qui fut depuis Pape & qui mourut l'an 440. un autre Auteur a donné avec moins de raiſon cet ouvrage à Marius Mercator.



X. & XI. Siec.

X. ET XI. SIECLE.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

1. *Affreuse peinture que les Cardinaux Baronius & Bellarmin ont fait du dixiéme siecle. Ce caractére, vrai par rapport à la Littérature, ne l'est point par rapport à la Religion. Divers évenemens qui changent la face de Lyon dans le dixiéme siecle.*
2. *Aurélien & Alvalon Archevêques de Lyon, sont successivement Precepteurs du Prince Loüis, fils du Roi Bozon. Erreurs de M. du Chesne sur l'élection du Roi Bozon faite à Mantale & sur son couronnement. Loüis fils de Bozon couronné à Lyon par les mains de son Precepteur Aurelien.*
3. *Fondation de l'Abbaye de Charlieu dans le territoire de Lyon. Deux Conciles nombreux assemblez à ce sujet. Dans quel rang les Chorevêques y souscrivirent. Aurelien y prend le títre d'Archevêque, que ses Successeurs ont gardé depuis ce tems-là sans variation. Etrange épreuve à laquelle un Moine de Flavigny est admis.*
4. *Erreurs remarquables de Severt, de Champier, de Baronius & de Baillet au sujet de l'Archevêque Aurelien.*

§. I.

J'AI mis à profit, en travaillant sur ce dixiéme siecle, un des plus beaux preceptes qu'Horace nous ait laissez dans son Art Poëtique. Il veut qu'à l'exemple d'Homére on abandonné sans regret un sujet stérile, qu'on trouve incapable

incapable d'embelliſſement, pour donner tous ſes ſoins à ceux qui préſentent un riche fonds, & qu'on eſpere de pouvoir orner.

X. & XI. SIEC.

.... Et quæ
Deſperat tractata niteſcere poſſe, relinquit.

C'eſt ce que je tâcherai de pratiquer ici. Il me ſuffira de gliſſer legerement ſur un ſiecle diſgracié, que * le Cardinal Baronius a cru devoir nommer dans ſes Annales *un ſiecle obſcur*, *un ſiecle de fer ou de plomb*; & que le Cardinal Bellarmin, dans le premier Tome de ſes Controverſes, regarde comme le plus ignorant & le plus malheureux de tous les ſiecles. *Il ſuffiſoit*, dit-il, *qu'un homme* ** *eût quelque teinture de Mathématiques, ou de Philoſophie, pour paſſer deſlors pour Magicien*, ou tout au moins pour ſorcier. Cette remarque que fait Bellarmin à l'occaſion du Pape Sylveſtre ſecond, qui s'étoit appliqué à ces deux ſciences, avoit été déja faite par Onuphrius dans ſes Additions, ou ſes notes ſur Platina.

Je ſçai que cette affreuſe peinture que Baronius & Bellarmin, avec tant d'autres ſçavans Ecrivains nous ont faite du dixiéme ſiecle, a paru à quelques célébres Auteurs de nos jours beaucoup trop outrée, ou même d'une dangéreuſe conſéquence pour la Religion. L'Auteur de la perpetuité de la foi a fait tous ſes efforts pour juſtifier le dixiéme ſiecle ſur ce reproche qui lui paroît injuſte & mal fondé. Il prétend au contraire *que ce même ſiecle a été un des*

* *Novum inchoatur ſæculum quod... ferreum... plumbeum, atque inopia Scriptorum appellari conſuevit obſcurum.* Baronius ad Ann. 900. num. 1.

** *Sæcu.o autem illo, quo nullum fuit indoctius & infelicius, qui Mathematicæ, aut Philoſophiæ operam daret, à vulgo magus putabatur. Vide Onuphrium.* Bellarm. lib. 4. cap. 12. Tom. 1. de Rom. Pontifice.

X. & XI. SIEC. *plus heureux de l'Eglise ; & que n'ayant eû*, dit-il, *que des désordres communs aux siécles précedens, il a eu sur eux des avantages singuliers.*

Mais c'est là visiblement ce qui s'appelle un paradoxe insoutenable. Si la conversion des Normands, des Polonois, des Hongrois, des Suedois & des Moscovites, qui embrasserent la Foi chrétienne dans ce dixiéme siecle ; si l'éminente sainteté de plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, qui vécurent dans ce tems-là, si les Ordres Religieux qui furent établis dans ce même tems, si la fondation ou plûtôt * le renouvellement de la plûpart des Eglises Cathédrales qui furent rebâties vers l'an 997. sur tout en France & en Italie, comme divers Auteurs l'ont remarqué, si tout cela ensemble peut balancer les desordres & les vices affreux, qui défigurerent ce siecle ; ou s'il peut même lui donner quelque relief & l'illustrer par rapport à la Religion, on n'y trouvera certainement rien ou presque rien, qui puisse lui donner quelque prix, par rapport à la Litterature, dont il est ici question.

* *Infra millesimum tertio ferè imminente anno, contigit in universo penè terrarum orbe, præcipuè in Italia & in Galliis innovari Ecclesiarum Basilicas.* Baron. an. 1003.

Les divers évenemens qui changerent coup sur coup l'état de la Ville de Lyon dans ce tems-là, ont fourni à nôtre Histoire Civile des Scénes interessantes. Ce fut dans ce siecle que Mathilde, ** ou Mahaut fille de Loüis d'Outremer, Roi de France, ayant épousé Conrard Roi du nouveau Royaume de la Bourgogne Transiurane, * lui porta Lyon avec son territoire pour sa dot. Leur fils Rodolphe se voyant sans posterité abandonna, soit par raison,

** *Conrard épousa Mathilde en 855.*

* *Ce second Royaume de Bourgogne porta le nom*

ſoit par foibleſſe, ſoit par amitié, cette Ville à ſon X. & XII SIEC.
Frere Burchard, qui avoit bien plus de reſolution & de talens que lui. Ce même Rodolphe ayant adopté Conrard le Salique, neveu de ſa femme, lui laiſſa par heritage ſes deux Royaumes de Bourgogne & de Provence, ou d'Arles, qu'il avoit réünis dans ſa perſonne. Ainſi Conrard devenu bientôt Empereur, réünit à l'Empire ces belles & vaſtes Provinces, qui ſont ſituées le long du Rhône & de la Saône du côté de l'Orient. Nos Batteliers qui donnent encore aujourd'hui le nom d'Empire au côté Oriental de nos deux Rivieres, & qui donnent le nom de Royaume au côté Occidental, nous ont conſervé dans ce langage populaire des veſtiges bien marquez de cette ancienne diſpoſition.

de Bourgogne Tranjurane, parcequ'il étoit composé de quelques Provinces situées au delà du Mont-Jura, ou Mont-Jou.

C'eſt pour mettre plus aiſément le Lecteur ſur les voyes à la recherche de la Litterature, que je viens de lui rappeller en deux mots ces faits purement civils. On eſt quelquefois obligé d'en donner une idée générale, à cauſe de leur intime relation avec les faits Littéraires, qui ſont nôtre principal, ou plûtôt nôtre unique objet.

Ces faits Littéraires, qui s'offrent ici à nos recherches, ne ſont ni en grand nombre, ni fort variez, ni même, je dois le dire, fort intereſſans. Ils roulent ſur divers Conciles aſſemblez par nos Archevêques; ſur quelques fondations conſidérables; ſur des points de critique à diſcuter & ſur quelques erreurs importantes qu'il faut relever. Mais on peut ſuppléer ſans peine à la ſterilité de la

X. & XI. SIEC. matiére présente, en joignant deux siecles ensemble, comme je l'ai déja fait une fois. L'onziéme dont j'emprunte ici le secours, va nous ouvrir une carriere plus vaste & plus diversifiée. On y trouvera des évenemens propres à piquer une curiosité raisonnable.

Telle est, par exemple, la simonie combattuë, & extirpée dans nos Provinces par un de nos plus illustres Archevêques, Legat du saint Siege durant plusieurs années; saint Anselme Primat d'Angleterre reçû avec joye dans le sein de nôtre Eglise, y enseignant publiquement les Lettres divines dans le Cloître de saint Jean; présidant à nos Conciles, & faisant ici toutes les fonctions d'Evêque Diocésain à la priere de nôtre Archevêque Hugues son cher ami; composant dans sa Retraite de Lyon quelques-uns de ses plus beaux ouvrages, & plusieurs autres évenemens pareils. Voilà le plan general de ces deux nouveaux siecles, qui ne pourront pas nous arrêter long-tems.

§. II.

Les deux Prélats qui remplirent successivement le Siége de saint Remi, & qui vécurent vers la fin du neuviéme siecle, & au commencement du dixiéme, ne sont point connus dans le monde Litteraire. Il paroît néanmoins par un important emploi dont ils furent chargez l'un après l'autre, qu'ils devoient être tous deux Gens de Lettres, & d'un esprit fort

cultivé. Le premier s'appelloit Aurelien & l'autre Alvalon, ou Aluvalo. Nôtre Eglise les a placez tous deux au rang de ses insignes bienfacteurs, pour des raisons que nous dirons bientôt. Ils se succederent dans l'Archevêché de Lyon, après s'être aussi succedé l'un à l'autre dans l'emploi de Precepteur du jeune Prince Loüis, qui se fit depuis couronner Empereur. Cet emploi donna à Aurelien & à Alvalon durant toute leur vie de grandes relations avec la Cour. Aurelien sur tout entra bien avant dans les bonnes graces de Boson, nouveau Roi d'Arles, ou de Provence, & pere du jeune Loüis. X. & XI. Siec.

C'est ce célébre Boson, qui abusant de l'affection du Pape, des Evêques, des Grands & du Peuple, & qui se prévalant des troubles de l'Etat, de la jeunesse des deux freres Loüis & Carloman, & de son propre merite, sçût se faire un puissant Royaume, composé de cinq ou six de nos plus belles Provinces. * Il se fit couronner en 879. Roi de Provence, ou d'Arles, non pas dans la Ville de Lyon, comme M. Duchesne l'a dit sans fondement dans son Histoire de ** Bourgogne, mais à Mantale, Bourg entre Vienne & Tournon, où vingt-trois Evêques s'étoient assemblez pour cela, mais sous le plausible prétexte d'un Concile. Le Pere Sirmond nous a conservé dans le second volume de ses Conciles de France, la lettre que les Evêques écrivirent unanimement là-dessus à Boson, & l'artificieuse réponse de ce Prince adroit, qui paroissoit vouloir, par un air de modestie, rejetter d'une main le sceptre & la couronne qu'il saisis-

* *La Provence, le Lyonnois, le Dauphiné, la Savoye, la Franche-Comté, & une partie du Duché de Bourgogne.*

** Liv. 2. Chap. 11.

ſoit de l'autre. L'Archevêque de Vienne & Aurelien Archevêque de Lyon étoient à la tête de ce prétendu Concile, & leurs noms y ſont ſignez les premiers; mais ce fut l'Archevêque de Vienne qui y préſida, parceque c'eſt dans ſon Diocéſe que le Bourg de Mantale eſt ſitué.

Boſon nouveau Roi de * Provence conſerva toute ſa vie une vive reconnoiſſance envers l'Archevêque Aurelien, qui n'avoit que trop influé dans cette revolution faite à Mantale, & dans le demembrement de la Monarchie Françoiſe. Il voulut être couronné par ſes mains, & ce fut dans Lyon que ſe fit la cérémonie de ſon couronnement, & qu'il reçut les hommages de ſes nouveaux ſujets, comme Othon de Friſingue, & M. Ducheſne ** l'ont expreſſément remarqué. Mais la date du quinziéme Octobre de l'an 879. ſous laquelle M. Ducheſne a fixé la cérémonie de ce couronnement, doit être neceſſairement fauſſe, puiſque l'acte de ſon élection faite à Mantale eſt daté de cette même année & de ce même jour, & que cet acte, que nous avons tout entier, eſt des plus authentiques.

Boſon ne borna pas là ſa reconnoiſſance. Il fit préſent de ſa couronne & de ſon ſceptre à l'Egliſe de ſaint Etienne : voulant, dit Othon de Friſingue, les laiſſer dans ce même lieu où il les avoit reçus.

Il ne ſe contenta pas de cela. Il combla l'Egliſe de Lyon de biens & de nouveaux priviléges, dont nous avons encore les Chartes aſſez bien conſervées. Ces Chartes ſont datées de Lyon ; ce qui ſemble

* *Electio Boſonis Regis.* Actum apud Mantalam publicè anno Incarn. Dom. DCCCLXXIX. Idib. Octob.

** *Concilium Mantalenſe, in quo Regis nomen Boſoni ab Arelatenſis regni Epiſcopis proceribuſque delatum eſt.* Actum apud Mantalam publicè anno Incarnat. Dom. DCCCLXXIX. Idib. Oct.

Sirm. Tom. 3. pag. 496.

Le P. Sirmond dit dans une

prouver clairement que c'étoit dans cette Ville que Boson faisoit sa residence ordinaire. Geoffroi de Viterbe écrivain du 12. siecle, qui a composé une Chronique en prose & en vers, autorise nôtre sentiment. Il y fait paroître sur la scéne le Roi Boson, qui parlant à un autre Souverain, *Je suis prêt*, lui dit-il, *de renoncer à mon Royaume en vôtre faveur, & vous ferez vôtre residence à Lyon.*

X. & XI. SIEC.

de ses notes que c'est Paradin qui a le premier publié les actes de ce Concile de Mantale.

Cedo tibi Regnum ......
.... Lugduni sede sedebis.

Loüis fils & successeur de Boson n'eut pas moins d'affection que lui pour l'Archevêque Aurelien, que sa mere Hermengarde, fille de l'Empereur Loüis II. lui avoit donné pour précepteur. Il voulut, à l'exemple de son pere, se faire sacrer & couronner de sa main ; & ce fut aussi à Lyon que se fit la cérémonie de ce second couronnement. Des terres qu'il donna, de grands priviléges qu'il accorda à sa consideration, sont des preuves des sentimens qu'il avoit pour lui. Mais une expression tout à fait singuliere dont il se sert dans une Charte que nous avons encore, en est une preuve remarquable: *Nous avons donné*, dit-il, à l'Eglise de saint Etienne, *des Eglises & des domaines situez dans le territoire de Lyon*, in pago Lugdunensi & ailleurs. *Et nous lui avons fait ce don du conseil* * *de nôtre très-illustre mere Hermengarde, & aussi pour marquer nos égards & nôtre très-sincére déférence pour nôtre précepteur le vénérable Aurelien, Archevê-*

* *Consilio gloriosissimæ genitricis nostræ Hyrmingardis, &*

& *que de Lyon ; pro sincerissimo Aureliani Didascali obsequio*. Le terme grec Didascalus employé dans ce titre est des plus singuliers.

pro sincerissime Aureliani Didascali obsequio concessimus Ecclesiæ B. Stephani Lugdun. cui idem venerabilis Aurelianus Archiep. praest......

§. III.

Aurelien assembla divers Conciles ausquels il présida. Celui de Pont-Yon, ou de Pont sur Yone, & les deux de Châlon demandent de nous quelques remarques. Pont-Yon étoit une maison Royale située vers les frontieres de la Champagne, sur les bords de l'Yonne. Trente neuf Evêques s'y assemblerent à la priere de Ratbert, ou Robert Evêque de Valence & frere du Roi Boson. L'objet de ce nombreux Concile fut de confirmer une Fondation nouvelle que cet Evêque & son frere Eudrard * venoient de faire dans le Territoire de Lyon, mais dans un lieu dépendant pour le spirituel de l'Evêché de Mâcon. C'étoit l'Abbaye, ou le Monastére de Charlieu, qui dans la suite des tems fut uni à l'Ordre de Cluny, & devint un simple Prieuré de cette grande Abbaye. L'Acte original de cette fondation, qu'on a tiré du Cartulaire de Charlieu, porte une chose assez particuliere : C'est que l'Evêque de Valence en fondant ce Monastére dans un fonds qui lui appartenoit assez près de la Loire, lui avoit donné le nom de *Carilocus* ou de Charlieu par antiphrase, c'est-à-dire par contre verité, parceque ce lieu, dit-il, ne lui plaisoit nullement : *Quem etiam locum, quod fuerit minùs gratum, Carilocum vocari voluit.*

* *On Edoüard.*

On.

On comprend aiſément, par ce que je viens de rapporter, qu'il ne faut point confondre cette aſſemblée dont nous parlons, avec le Concile du même nom, qui fut aſſemblé la même année, dans le même Palais, & dont on trouve les actes tout au long dans le troiſiéme volume des Conciles de France. Ce ſecond Concile qui fut beaucoup plus nombreux que le premier fut ſur tout convoqué pour confirmer les actes du Concile de Pavie, & l'on y voit les noms de pluſieurs Evêques d'Italie, qui ſouſcrivirent les premiers. Mais le premier, dont il n'eſt fait mention que dans le ſupplement de M. Lalande, n'étoit compoſé que de trente-huit Evêques tous François qui s'aſſemblerent ſeparément pour autoriſer la fondation de l'Abbaye de Charlieu. Il falloit que ce nouvel établiſſement fût regardé dans l'Egliſe Gallicane, comme un objet important, ſoit par lui-même, ſoit par ſes fondateurs, ſoit peut-être par l'un & l'autre, puiſque onze années après il fut de nouveau confirmé par un Concile aſſemblé à Châlon dans l'Egliſe de ſaint Marcel; & que ce fut là une des trois principales affaires qu'on traita dans ce Concile.

X. & XI. SIEC.

Leuboin (car c'eſt ainſi qu'il ſignoit) ou Leobonius vingt-ſixiéme Abbé de l'Iſle-Barbe, & Chorevêque ſuffragant de Lyon, comme l'avoient été ſes Prédeceſſeurs, aſſiſta à ces deux Conciles de Pont-Yon, & de Châlon, avec ſon Archevêque Aurélien. On peut fixer par les ſouſcriptions de ces deux Aſſemblées, & de pluſieurs autres de ce tems-

là, le rang que ces Chorevêques tenoient dans l'Eglise. Leoboin y souscrivit d'abord après les Evêques Titulaires, mais avant tous les Abbez, qui n'entrent dans les Conciles, & n'y donnent leurs suffrages que par un privilege special & non pas de plein droit. On doit aussi remarquer que Leoboin souscrivit avant les députez qui representoient les Evêques, ou même les Archevêques absens. Tel fut par exemple Legaldus Archidiacre de Tours, qui dans le Concile de Pont-Yon ou de Pont-Suryonne representa l'Archevêque de cette Ville, & qui souscrivit d'abord après le Chorevêque de Lyon.

Les souscriptions de ces divers Conciles nous rappellent naturellement une remarque, qui ne doit point être négligée, sur tout dans une Histoire Littéraire. C'est qu'Aurélien y prend d'ordinaire le nom d'Archevêque, comme on le lui donne aussi dans les Chartres, * & les titres, où il est fait mention de lui. Au lieu que ses Prédecesseurs & les autres Métropolitains se donnoient fort indifferemment le nom d'Evêques ou d'Archevêques. Cette reflexion pourroit servir à décider un Problême Ecclesiastique, jusqu'à présent, assez indécis. C'est qu'en Occident, ou du moins dans les Gaules, le titre d'Archevêque ne fut absolument attaché aux Siéges Metropolitains qu'après le milieu ou vers la fin du neuviéme siecle. Car ce fut dans ce tems-là que furent célébrez les Conciles en question, que la liaison, ou peut-être aussi la stérilité de la matiere nous a obligé de rappeller au commencement du dixiéme.

* *La raison & l'analogie sont pour* Chartes, *parceque ce mot vient du Latin* Charta. *Mais l'usage s'est déclaré pour Chartres. On dit* le trésor des Chartres.

X. & XI. SIEC.

Un ſecond Concile aſſemblé à Châlon & préſidé par Aurélien, va nous prouver que les ouvrages qu'Agobard avoit publiez ſoixante ans auparavant contre les épreuves canoniques, & les autres ſuperſtitions établies, n'avoient pas encore pû les déraciner. On n'en ſera pas fort ſurpris ſi l'on reflechit ſur cette regle ſenſée, que nous a laiſſé ſaint Auguſtin. C'eſt que les abus généraux qu'on a laiſſé introduire ſucceſſivement, ne peuvent ſe corriger que de la même maniére dont ils ont été introduits : c'eſt-à-dire ſucceſſivement ; parce qu'un changement ſalutaire dans lui-même revolte d'abord les eſprits par ſa nouveauté. *

Aurélien & les Evêques de la Province ſes Suffragans admirent un Moine de Flavigni nommé Girfred ** à une épreuve canonique bien plus étrange que toutes celles dont nous avons déja parlé. Ce Religieux étoit accuſé d'avoir empoiſonné l'Evêque d'Autun nommé Adalgaire. Il ſe juſtifia canoniquement dans un Concile aſſemblé exprès pour cela. Il reçut publiquement le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST après toutes les formalitez requiſes, & l'ayant reçû ſans peine, ſans aucun accident, & ſans aucune marque de la vengeance Divine, il fut declaré innocent. Les Auteurs de ce tems-là veulent nous perſuader que ces ſortes d'épreuves étoient le plus ſouvent ſuivies d'effets miraculeux, quand on les pratiquoit régulierement.

* *Quod utilitate prodeſt, novitate perturbat.*

** *Gerfredi Monachi, qui Adalgarium Aeduorum Epiſcopum veneno necaſſe dicebatur, purgatio per Corpus Domini ex decreto Synodi Cabilonenſis anno DCCCXCIV. Conc.Galliæ Sirm. Tom. 3. p. 532. & Supplementum de la Lande, pag. 310.*

X. & XI. SIEC.

§. IV.

Je suis obligé de relever ici une erreur considérable, dans laquelle est tombé Severt, & Symphorien Champier avant lui. Ces deux Auteurs ont confondu l'Archevêque Aurélien, dont nous venons de parler, avec saint Aurélien Archevêque d'Arles, qui vivoit plus de trois siécles auparavant ; & par une suite de cette erreur ils ont placé le nôtre au nombre des Saints. Il faut dévoiler ici l'origine & le fondement de cette méprise ; & la remarque qu'il me faudra faire là-dessus, me donne occasion d'éclaircir un de nos plus saints monumens.

Saint Aurélien Legat du saint Siege dans une partie des Gaules, & célébre dans l'Eglise par les deux Monastéres, l'un d'hommes & l'autre de filles, qu'il fonda dans Arles, & par la clôture & les regles qu'il y établit, assista l'an 549. avec saint Sacerdos au cinquiéme Concile d'Orleans, dont nous avons parlé assez au long, à l'occasion de nôtre grand Hôpital de Lyon. Après la fin de ce Concile, Aurélien retourna dans sa Province, où il ne put pas rester long-tems ; il fut bientôt obligé de quitter de nouveau son Diocése pour suivre à Paris le Roi Childebert, qui voulut l'avoir quelque tems auprès de sa personne. Mais ce saint Prélat ne put pas achever son voyage. Il tomba malade sur sa route, il s'arrêta à Lyon, il y mourut, & il fut enseveli dans l'Eglise des Apôtres, ou de saint Nizier,

qui étoit pour lors la Métropolitaine & le lieu ordinaire de la ſepulture de nos Evêques. X. & XI. SIEC.

Sept ou huit ſiecles après la mort de ſaint Aurélien, Hugues Evêque de Tabarie, & Suffragant de l'Archevêché de Lyon, faiſant une viſite* juridique & ſolemnelle de tous les Corps ſaints qui repoſent dans l'Egliſe de ſaint Nizier, y trouva celui de ce ſaint Evêque d'Arles auprès de la Chapelle de ſaint Sacerdos. Il en dreſſa ſon procès verbal & voici les termes dont il s'y ſert. *Plus*** *en continuant nôtre viſite, nous avons trouvé auprès de l'Autel de ſaint Sacerdos le tombeau de ſaint Aurélien, comme en font foi les paroles gravées ſur le marbre qui couvre le ſepulchre...* Voilà ce qui a fait illuſion à Severt, à Champier, & à quelques autres Auteurs. Ils ont conclu en mauvais Dialecticiens, qu'un Prélat enterré au milieu de nos Evêques de Lyon, devoit être un d'entre eux; & le nom d'Aurélien qu'un de nos Evêques porta plus de trois cens années après, a favoriſé leur erreur. Ils auroient pû s'en garantir ſans peine, s'ils avoient jetté un ſimple coup d'œil ſur l'inſcription ſépulchrale dont il eſt fait mention dans le procès verbal. Elle conſiſte en ſeize vers élegiaques des plus groſſiers; & le quatriéme diſtique porte expreſſément que ſaint Aurélien étoit Evêque d'Arles.

* En 1308.

** *Item ſubſequenter prope altari ſancti Sacerdotis, invenimus Tumbam S. Aureliani, prout in Scriptura in lapide marmoreo ſuppoſito comprehenſa apparebat.*

Pontificis claro fulſerunt dogmata cultu;
Tuncque Arelas magno munere læta fuit.

Le premier vers de cette Epitaphe eſt ſupportable, & ce début

Orbis celsa gravi versantur culmina lapsu.

C'est-à-dire les grandeurs de la terre tombent & vont s'ensévelir dans le tombeau, sembloit annoncer une suite moins rebutante.

M. Baillet, en nous donnant la vie de saint Aurélien au 16. jour de Juin, n'est point tombé dans l'erreur que je viens de relever. Il donne à l'Eglise d'Arles le saint Aurélien mort à Lyon & enseveli dans la Basilique des Apôtres, auprès de l'Autel de saint Sacerdos. Mais en évitant cette erreur, il tombe dans une autre. Il place nôtre Aurélien de Lyon parmi les Saints du second Ordre. *Il n'a reçû,* dit-il, *le tître de Saint que par quelques particuliers, & son culte ne paroît pas publiquement établi dans l'Eglise.* Je dois avertir ici que c'est sans aucun fondement legitime que M. Baillet attribuë à nôtre Aurélien un culte modifié, & qu'il le range ainsi parmi les Saints du second ordre. L'Eglise de Lyon ne lui a jamais déferé cet honneur. Elle a assez de Saints veritables, sans qu'il soit besoin de lui en prêter de supposez.

Les remarques que je viens de faire sur M. Baillet, sur Severt & sur Champier, me rappellent une autre erreur échappée au Cardinal Baronius au sujet du même saint Aurélien. Il dit que le fameux Totila Roi des Goths lui envoya demander sa fille en mariage & que ce Saint la lui refusa. Ce fait singulier est avancé sans fondement, ou il n'est fondé que sur un mot de Procope mal pris & mal enten-

du. Ce fut un Roi de France que Procope ne nom- X. &
me point, & qui ſelon toutes les apparences étoit XI.
Théodebert, qui refuſa ſa fille à Totila. Ce fut lui SIEC.
qui répondit ſéchement aux Ambaſſadeurs de ce Prince qu'ils qualifioient Roi d'Italie, qu'il ne reconnoiſſoit point pour Roi d'Italie un Prince qui ayant pris Rome, n'avoit pas pû la garder; & que ſa fille n'étoit deſtinée qu'à un Roi.

On ne doit point regarder ce fait que je viens de rapporter en deux mots, comme un fait étranger à nôtre objet principal, puiſqu'il y eſt queſtion d'un ſaint Evêque, mort & enſeveli dans la Ville de Lyon.



CHAPITRE II.

HALINARD ET HUMBERT.

SOMMAIRE.

1. *Chronique de Verdun, ou d'Hugues de Flavigni trésor littéraire pour la connoissance du onziéme siecle. Caractére de cet Auteur. Halinard Archevêque de Lyon, sa capacité, ses talens, on veut le faire Pape. Il meurt empoisonné à Rome. Honneurs qu'on lui rend après sa mort.*
2. *Humbert successeur d'Halinard. Il fait bâtir un Pont de Pierre sur la Saône. Facilitez qu'il trouva pour cette construction. Particuliers qui y contribuerent. Débris d'ouvrages Romains qui y furent employez. Singuliere inscription antique sous l'arc qu'on nomme* merveilleux.
3. *Acte authentique où l'on voit de quelle antiquité sont en France les surnoms, ou noms de famille. La noblesse se donne la premiere des surnoms; la bourgeoisie les imite. Les Ecclesiastiques sont les derniers à suivre cet exemple. Hogier Abbé de l'Isle-Barbe y fait ériger une Chapelle à l'honneur de la Mére de Dieu.*
4. *L'Archevêque Humbert Simoniaque. Affreuse désolation que la Simonie avoit causée en France. Conciles assemblez à Lyon pour la déraciner.*
5. *Hildebrand Légat du saint Siége assemble un Concile à Lyon. Evénement extraordinaire arrivé dans cette Ville à un Evêque Simoniaque.*

§. I.

L'Onziéme siecle de nôtre Histoire Littéraire est fertile en grands événemens, & nous présente des matiéres beaucoup plus intéressantes que celles que je viens de traiter. Nos Auteurs n'ont pas pû les développer & les éclaircir, parcequ'ils se sont trouvez dépourveus de bons mémoires pour ces tems-

là.

là. Ils les ont regardez comme des tems ténébreux, sur lesquels il leur a fallu glisser légérement. Nous avons aujourd'hui un avantage qui leur a manqué, & je me suis efforcé de le mettre ici à profit. X. & XI. SIEC.

La * Chronique de Verdun, autrement nommée la Chronique de Flavigni, qu'on a publiée presque de nos jours, est un trésor précieux pour la connoissance exacte du onziéme siecle. C'est là l'éloge qu'en a fait avec justice le Pere Labbe, qui l'ayant tirée de la Bibliothéque du Collége de Loüis le Grand, l'a donnée ** au public dans le premier Tome de sa nouvelle Bibliothéque des Livres manuscrits. Hugues Moine de Verdun, Auteur de cette Chronique fut fait Abbé du Monastére de Flavigni en Bourgogne l'année 1097. Et c'est de là que son ouvrage porte indifferemment le tître de Chronique de Verdun, ou de Chronique de Flavigni; mais le premier tître est beaucoup plus convénable.

Ce Livre, écrit d'un stile grossier, qui plaît d'une part par sa simplicité, mais qui de l'autre peut rebuter par sa barbarie, est rempli d'un détail curieux, qui nous regarde sur tout dans la seconde Partie, laquelle est beaucoup plus estimée que la premiere. C'est dans cette ancienne source que j'ai puisé une bonne partie de ce qu'on trouvera ici sur les divers Conciles celebrez à Lyon, à Pierre Encise & à Anse; sur les singulieres avantures d'Hugues Archidiacre de Lyon, & puis Archevêque de cette Ville, & Legat du saint Siége; sur les revolutions

*Chronicon Virdunense à quibusdam dictum Flaviniacense, Historia Ecclesiastica undecimi præsertim sæculi thesaurus incomparabilis, autore Hugone, primum Monacho S. Vitonis Virdunensis, tum Abbate S. Petri Flaviniacensis in Burgundia, ex ipso auctoris autographo M. S.

** Tom. 1. novæ Biblioth. librorum M.S. Phil. Labbe Soc. J. pag. 75.

Dans l'éloge d'Hugues de Flavigni il faut excep-

X. & XI. SIEC.

que causa ici la Simonie, & sur les mouvemens qu'on s'y donna pour la déraciner; sur le rare mérite de nôtre Archevêque Halinard, & sur les désordres & la déposition de son successeur Humbert premier du nom; sur la residence que saint Anselme, Primat d'Angleterre, vint faire dans cette Ville, &c. Personne ne peut nous être un garant plus fidéle sur tous ces faits, & sur quantité d'autres, qu'un Auteur contemporain, qui en a été le témoin, qui souvent y a eû part & qui en qualité d'Abbé a assisté à quelques-uns des Conciles, dont nous allons parler.

ter ses indignes emportemens contre les Souverains Simoniaques, & les injures grossieres qu'il leur dit.

* *Umbert, ou Humbert se trouve successeur immediat d'Halinard dans l'ancien Catalogue manuscrit de l'Eglise de saint Etienne.*

Halinard, soixante-cinquiéme Archevêque de Lyon, étant mort en 1052. dans la Ville de Rome, où il étoit allé visiter les Lieux saints, Humbert premier du nom occupa son Siége, mais il ne le remplit pas. Humbert effaça son Prédecesseur par sa magnificence, par les ouvrages qu'il entreprit, & par son attention à faire valoir ses droits. Mais il ne se piqua point de l'égaler en zéle, en science & en pieté. Halinard ne s'étoit pas distingué seulement par ses vertus chrétiennes, qui l'ont fait placer dans le supplement du Martyrologe Gallican, où l'on en voit un bel éloge au 29. Juillet. Il s'étoit aussi rendu recommandable par l'éminence & la varieté de ses talens. Il étoit bon Philosophe & grand Géometre; & ce qui est assez singulier, il concilia dans lui ces deux qualitez avec l'art de persuader & le talent de la parole, qui lui donna toute sa vie beaucoup d'ascendant sur les esprits. Il par-

loit la * plûpart des langues vulgaires avec autant de politeſſe & de facilité que la ſienne propre ; & le Pape Leon IX. qui le menoit par tout avec lui, s'en ſervoit non ſeulement comme d'interprete, mais auſſi comme de médiateur, pour traiter avec les Normands. Toutes ces grandes qualitez avoient ſi fort charmé les Romains, qu'ils avoient voulu ** le faire Pape, après la mort de Clement ſecond. Mais l'Empereur n'ayant pas craint de demander aux Romains une ſomme exorbitante pour conſentir à cette élection, Halinard trouva le moyen de déconcerter toutes leurs méſures, pour ne pas donner occaſion à une ſi monſtrueuſe Simonie. L'inclination & le devoir rappelloient depuis long-tems Halinard dans ſon Diocéſe ; mais le nouveau Pape qui avoit beſoin de lui, l'obligea à differer ſon départ. Cette déference lui coûta la vie ; on lui ſervit dans un repas un poiſſon empoiſonné qui le fit mourir en peu de tems & tous ceux qui en mangerent en moururent auſſi, les uns au bout de huit jours & les autres plus tard. Les nobles Romains firent enterrer nôtre Archevêque dans l'Egliſe de ſaint Paul, avec de grands honneurs, & firent dreſſer un arc ſur ſon tombeau. Sa Bibliothéque qui étoit nombreuſe & choiſie fut tranſportée dans le Monaſtére de Dijon dont il avoit eté vingt ans Abbé.

* *Ita profe-rebat vernaculum ſuum loquele unius cujuſque gentis..... ac ſi eadem patria eſſet progenitus.* Chronique de S. Benigne de Dijon.

** *Defuncto Papa Clemente II. Romani petierunt Halinardum ab Imperatore.... Ille cognitâ voluntate Principis ac populi diſſimulavit, ire ad curiam, donec, tardante eo, alter eligeretur. Diligebant eum valdè Romani propter facundiam oris ſui & affabilitatem ſermonis.* Chronique de S. Benigne.

§. II.

Humbert premier ſon ſucceſſeur ne cultiva pas

X. & XI. SIEC.

les ſciences comme lui ; mais le grand ouvrage qu'il entreprit & qu'il executa dans Lyon eſt un beau monument de ſon gout pour les arts, & en particulier pour la bonne architecture. Ce fut lui qui fit conſtruire ſur la Saône ce Pont de pierre que nous y voyons encore & qui fait aujourd'hui la communication des deux parties de la Ville. La tradition de ce fait paroît certaine. Elle eſt autoriſée par Champier, par Paradin & de Rubis, par l'Obituaire de ſaint Jean, & par un acte du onziéme ſiecle.

Paradin a de la peine à comprendre comment un Archevêque auſſi pauvre, dit-il, que l'étoit Humbert, a oſé entreprendre & pû executer une telle entrepriſe. Mais pour faire diſparoître cette difficulté, on n'a qu'à faire ces deux ſimples reflexions. La premiere c'eſt qu'Humbert, quoiqu'il ait eû l'honneur de l'entrepriſe & de l'execution, a pû néanmoins y faire contribuer non ſeulement toute l'Egliſe de Lyon, mais encore tout le Public. L'un & l'autre lui furent faciles, puiſque les biens de l'Egliſe de ſaint Etienne, qui étoient ſi conſidérables en ce tems-là, ne faiſoient encore qu'une ſeule maſſe que l'Evêque regiſſoit ; & puiſqu'il étoit maître dans Lyon pour le temporel auſſi bien que pour le ſpirituel. Il eſt même non ſeulement vrai-ſemblable, mais fort certain que pluſieurs riches particuliers entrerent volontairement ſelon l'eſprit de ce tems-là dans une dépenſe qui les intereſſoit tous. Ce fait eſt conſtaté par l'Obituaire de ſaint Jean.* On y trouve marqué que Tedin Grand Cuſtode de cette

* *Septimo Maii obiit Tedinus Sa-*

Métropolitaine fit bâtir à ses frais une des arcades de ce Pont, & qu'Aldegarde, mere du Doyen Durannus, en fit faire une autre & laissa de quoi en construire une troisiéme.

X. & XI. SIEC.

cerdos, huic majoris Ecclesiæ custos qui matri Ecclesiæ duodecim uncias auri dedit........ & in ponte super Ararim arcum constituit.

On doit aussi remarquer que la construction de ce Pont ne fut pas aussi difficile, ni d'une aussi grande dépense qu'il le paroît au premier coup d'œil. La nature en avoit elle-même jetté les fondemens dans ces masses de rochers sur lesquels on le construisit, & que nous voyons toutes les fois que les eaux de la riviere sont basses.

Enfin ce qui acheva de faciliter beaucoup cette entreprise, c'est qu'en l'executant on mit à profit les débris de plusieurs anciens ouvrages Romains. On peut aisément s'en convaincre en examinant les piles de ce Pont. On y voit des morceaux d'anciens édifices, des corniches, des moulures, des inscriptions défigurées, qui auroient enrichi nôtre Histoire, si on avoit eû soin de les conserver.

L'inscription singuliere que je vais rapporter, merite d'avoir ici sa place; elle regarde nôtre ancien commerce & elle est estimable par son gout antique & par sa noble simplicité. Elle est sous la premiere arcade du Pont qu'on nomme dans les anciens titres l'arc merveilleux, *Arcus mirabilis*; parceque c'étoit sous cette arcade que passoit tous les ans la celebre Procession qu'on faisoit ici par eau, le jour de la fête des Merveilles. Une trompe fort hardie qu'on a bâtie presque de nôtre tems sur cette même arcade, attire encore aujourd'hui les yeux du Public.

X. & XI. SIEC.

L'inſcription en queſtion, qui eſt placée en travers, & qu'on ne peut voir que lorſque la riviere eſt fort baſſe, eſt un monument dreſſé à l'honneur de Lucius Beſius. C'étoit un Chevalier Romain qui avoit une inſpection generale ſur tous ceux qui navigeoient ſur la Saône & ſur le Rhône, c'eſt-à-dire ſur la plus grande partie du commerce qui ſe faiſoit pour lors à Lyon. Il étoit outre cela Receveur général de l'Empereur dans toutes les Gaules. Sa ſage conduite, ou peut-être l'adulation engagerent les trois Provinces des Gaules, c'eſt-à-dire la Gaule Celtique, la Narbonnoiſe & l'Aquitanique à lui ériger ce monument public, qui paroît avoir été accompagné d'une ſtatuë auquel il ſervoit de baſe.

* L. BESIO SUPERIORI VIROMANDUO **
EQ. * R.
OMNIBUS HONORIBUS APUD SUOS
FUNCTO, PATRONO
NAUTARUM ARARICORUM ET RHODANICORUM..................
....
LUGUD CONSISTENTIUM. ALLECTORI
GALLIARUM
OB ALLECTURAM ** FIDELITER ADMINISTRATAM
TRES PROVINC. GALLIAR.

** Lucio.*
*** Le Païs de S. Quentin en Picardie.*
** Equiti Romano.*
*** Allecti ſive Allectores, gracè, λογογράφοι, ſic dicti quòd ſuſcipiendis tributis allegarentur.* Vetus Gloſſ. apud Cujac. Sidonius, Savaro Du Cange.

M. Spon en rapportant cette inſcription, fait deſcendre de ce *Beſius* une de nos bonnes familles Lyonnoiſes, comme Paradin en a fait deſcendre une

autre de *Laurentinus*. Ces sortes d'adulations dé- X. &
creditent l'Histoire & revoltent les personnes sen- XI.
sées. Il faut avoüer néanmoins que ces fabuleuses SIEC.
origines, dont nous avons tant d'exemples, ne laissent pas d'être, en certain sens, un titre d'illustration pour les maisons distinguées, parceque c'est un fabuleux qui ne peut convenir qu'à elles.

§. III.

Les gens de Lettres disputent depuis long-tems sur l'origine des surnoms, ou des noms de familles en France, & sur l'époque qui en doit fixer le commencement. Un acte authentique fait entre l'Archevêque Humbert & Artaud, quatriéme Comte de Forez, & Seigneur d'une partie de Lyon, peut répandre quelque nouveau jour sur cette matiere encore peu développée. Cet acte est tiré d'un ancien Carthulaire de l'Abbaye de Savigni.

C'est une solemnelle transaction passée entre l'Archevêque & le Comte, & signée par un assez grand nombre d'arbitres distinguez qui s'étoient assemblez à ce sujet dans le village de Tassins, à une petite lieuë de Lyon. Parmi ces arbitres signez on en voit quelques-uns qui avoient déja pris un surnom, ou un nom de famille. On y trouve un Andrade de Barbarez, un Bernard de Nans, une Agne ou Agnez mere d'Etienne de Randans, une Elisendis mere d'Etienne du Pinet : car il paroît que les Dames furent invitées à cette assemblée de Tassins

X. & XI. SIEC.

aussi bien que les hommes ; un Hugues Carpinel qui dicta l'acte. Mais le Moine Alberic, qui tenoit la plume, signa simplement par son nom.

On a déja remarqué avant moi * que l'on ne trouve point de surnoms ou de noms de Famille dans nos vieux Auteurs, dans Gregoire de Tours, dans Aymoin, Adon, Reginon, &c. qu'on n'en trouve même point dans les anciens titres qui sont au dessus de mille ans, ou peut-être au dessus de l'an 987. que cet usage n'a commencé que sous la troisiéme Race de nos Rois ; & qu'il étoit encore inconnu dans la Suede, & dans quelques autres Païs ; avant l'année 1514.

* *Du Tillet, Du Chesne.*

La noblesse commença la premiere en France à ajoûter au nom propre le nom de quelque terre. La Bourgeoisie en fit autant à l'exemple de la Noblesse, & le peuple suivit enfin la Bourgeoisie. Les Ecclesiastiques ont retenu beaucoup plus long-tems l'ancien usage. Les Evêques le gardent encore aujourd'hui en souscrivant aux Conciles ; ils n'y signent qu'à l'ancienne maniere, c'est-à-dire par leur simple nom de baptême, en y ajoûtant celui de leur Evéché. Humbert ; & les cinq Prélats qui remplirent successivement le Siege de Lyon ne sont point connus par leurs noms de Famille. On peut aussi faire la même remarque sur les Abbez d'Aisnay, sur ceux de Savigni & sur ceux de l'Isle-Barbe.

Hogier Abbé de l'Isle-Barbe merite d'être ici nommé avec distinction. On lui donne dans les anciens titres la qualité *d'homme illustre* ** *en toute maniere.*

** *Hogerius.... vir*

X. & XI. SIEC.

maniere. Ce fut lui qui fit bâtir dans l'Iſle à l'honneur de la Mere de Dieu cette Chapelle, ou cette petite Egliſe, qui dans la ſuite des tems eſt devenuë célébre par le concours & par la dévotion des Fidéles. Avant le tems de l'Abbé Hogier, il y avoit déja dans cette Iſle un Oratoire dédié à Dieu ſous le nom de la Vierge. Mais c'étoit un Oratoire domeſtique qui étoit dans le Cloître même & dans lequel les Religieux faiſoient leurs ſtations du Dimanche, ſuivant l'ancienne & pieuſe coûtume de l'Ordre de ſaint Benoît. Hogier étendit le premier au dehors le culte de Marie, en faiſant conſtruire pour les Etrangers cette Egliſe qui ſe préſente à main droite preſque à l'entrée de l'Iſle-Barbe. L'Abbé Hogier fleuriſſoit * du tems des Archevêques Humbert & Gebuin : c'eſt-à-dire après le milieu du onziéme ſiecle.

per omnia commendabilis.......... Ogerius vir per omnia clariſſimus. Ancien Catal. des Abbez de l'Iſle-Barbe.

* *Temporibus Humberti & Gebuini Lugd. Arch. Hogerius inſulæ Barbaræ rexit Eccleſiam.* Antiq. Cat.

MMrs de ſainte Marthe, & les autres Auteurs qui ont parlé de nôtre Archevêque Humbert ont fait à ſon ſujet les trois remarques ſuivantes. 1°. Qu'il recouvra le droit de faire battre monnoye qu'avoient eû ſes Predeceſſeurs ; 2°. Qu'il fit bâtir la maiſon Epiſcopale avec ſes tours ; 3°. Qu'il ſe démit de ſon Archevêché pour ſe retirer dans le Monaſtére du Mont-Jura, ou de ſaint Claude. Ces trois remarques ſont veritables, mais elles paroiſſent inſuffiſantes. Il falloit ajoûter que ſa retraite ne fut point volontaire, & qu'il fut canoniquement dépoſé pour le crime de Simonie, qui fit dans ce même tems degrader tant d'autres Evêques de France, &

X. & XI. SIEC.

d'Italie, comme le rapporte l'Auteur * de la Chronique de Verdun.

§. IV.

Ce fut pour déraciner cette malheureuse Simonie, dont tout le Royaume étoit alors infecté, qu'on assembla tant de Conciles à Lyon, à Anse, à Châlon, à Autun, & dans quelques autres lieux de nôtre Province Ecclesiastique Lyonnoise. Ce fut encore à cette même occasion que dans le cours de peu d'années ** un seul de nos Archevêques convoqua, en qualité de Legat du saint Siege jusqu'à huit Conciles differens, ausquels il présida. Ainsi cette matiere bien loin de nous être étrangere, nous appartient de plein droit. Rien n'est plus immediatement du ressort d'une Histoire Littéraire sacrée, aussi bien que profane, que les Conciles dont elle doit faire un de ses objets. Mais elle doit en parler briévement & d'une maniere purement historique, il faut qu'elle évite avec soin les discussions théologiques, & tout ce qui a l'air de Dissertation.

Qu'il me soit permis outre cela de faire remarquer ici que les Auteurs & la Litterature profane, qui auroient peut-être davantage dequoi piquer la curiosité, n'ont eû aucun cours dans le siecle dont nous parlons. L'Eglise & la Religion y attiroient toute l'attention des gens de Lettres. Elles seules absorboient tout, comme la Littérature absorba tout à son tour dans les trois derniers siecles, vers les-

* *Lugdunensis Sedes, Humberto Simoniaco expulso, & in locis jurensibus Monacho facto, vacabat antistite.* Chronic. Vird. p. 199.

** *Hugues.*

quels nous avançons à grands pas. L'Auteur de la Bibliothéque Angloise a remarqué quelque part que le goût de cette sçavante Nation s'est si fort tourné aujourd'hui vers les matieres & les disputes de Religion, & des saintes Ecritures, que les sciences purement humaines ne lui fournissent presque rien. Cette observation seroit la chose la plus fausse si nous voulions l'appliquer à nôtre nation, à nôtre siecle, & aux deux siecles qui l'ont precedé. Mais elle est exactement veritable, si nous l'appliquons à l'âge moyen, c'est-à-dire aux trois ou quatre siecles qui précederent le renouvellement des Lettres en France & dans le reste de l'Europe. Il faut donc par raison, autant que par necessité, assortir nos recherches au caractére du siecle qui nous fournit la matiere courante. Et c'est aussi pour cela que je vais en peu de mots mettre le Lecteur au fait de ces étranges déreglemens qui produisirent tant de Conciles dans nôtre Ville ou dans nôtre Province; tant de désordres dans nôtre Eglise & tant de troubles dans l'Etat.

X. & XI. SIEC.

La Simonie aujourd'hui si justement décriée, étoit dans l'onziéme siecle, & au commencement du douziéme, un vice établi & publiquement autorisé, dont on ne se cachoit plus. Elle avoit levé le masque dans le Royaume de Bourgogne, dans la France, dans l'Italie & dans l'Allemagne, où elle marchoit à découvert. Les Souverains, * sans scrupule, & sans honte, vendoient à leurs sujets, & au plus offrant les Evêchez & les Abbayes. Philip-

* *Philippus........ Episcopatuum venditionibus*

pe I. Roi de France vendit l'Abbaye de ſaint Médard de Soiſſons au Moine Ponce, * grand Simoniaque, au rapport de Surius. La plûpart des Evêques ſe donnoient effrontément cette licence : témoin la belle réponſe que fit au même Roi Philippe l'Evêque de Chartres nommé Gauffridus, qui ſe fit bientôt dépoſer. Ce Prince lui demandoit depuis long-tems avec inſtance pour un de ſes ſujets, la premiére Prebende qui viendroit à vaquer dans ſon Diocéſe, & il la lui demandoit inutilement. Il s'en plaignit & le Prélat oſa lui répondre ; *qu'il n'avoit pu lui en donner aucune* ** *parcequ'il les avoit toutes venduës par avance depuis long-tems.* Les Livres ſont remplis d'exemples de pareils déſordres.

aſſuetus..... homo in Dei rebus venaliſſimus. Guibert. Abbas lib. 1. cap. 7.

* *Pontius quidam Pſeudo-Monachus, gradu comparativo, non ſecundùm grammaticam, ſed juxta Simoniam, à Rege Fr. Philippo nomen & ſedem Abbatis adipiſcitur.* Surius 15. Auguſt.

** *Mich. Scotus lib. 4. menſa philoſophica c.* 28.

Ce fut pour reprimer ces déſordres publics, avec celui des mariages inceſtueux & du concubinage des Prêtres, que les Papes envoyerent tant de Legats en France. Le grand nombre de Conciles que ces Legats aſſemblerent coup ſur coup en tant de lieux differens, furent le grand moyen qu'ils mirent aſſez heureuſement en œuvre pour abolir ces deux Héreſies dominantes : je veux dire celle de Simon & celle des Nicolaïtes. Parmi ces Legats trois des plus célebres furent l'Archidiacre Hildebrand, qui fut depuis le Pape Gregoire VII. Gerard ou Giraud, Cardinal & Evêque d'Oſtie ; & Hugues Archidiacre & puis Archevêque de Lyon, après avoir été neuf ans Evêque de Die. Et ce ſont là les trois Legats qui ont une relation eſſentielle avec nôtre Hiſtoire Litteraire ſacrée.

X. & XI. SIEC.

§. V.

Rien ne contribua davantage à autoriser la Legation d'Hildebrand, & à decrediter la Simonie, qu'un évenement des plus memorables dont la Ville de Lyon fut témoin.

Hildebrand, homme de très-basse naissance & de petite taille, mais zélé, sçavant, intrépide, & d'un genie fort élevé au dessus du commun, étant venu en France avec la qualité de Legat *à Latere*, quoiqu'en ce tems-là il ne fût encore que Soûdiacre, arriva à Lyon l'an 1055. & y assembla d'abord son Concile contre les Simoniaques, suivant les ordres exprès qu'il en avoit reçûs du Pape Victor II. Un Evêque dont on ignore le nom & le Siége, ayant été dénoncé comme Simoniaque devant le Legat & devant son Concile, on travailla sans délai à l'instruction de son Procès. Mais avant que le procès fût instruit, l'Evêque qui étoit habile & homme de Lettres, comme le remarquent les Actes du Concile, *Vir Litteratus*, trouva le moyen de gagner, durant la nuit, les témoins par argent. Le lendemain il se présenta tête levée devant le Concile, & demanda fiérement où étoient ses accusateurs; qu'ils n'avoient qu'à paroître & qu'il les confondroit tous. Le Légat, sans doute par une inspiration particuliere, implora le secours du Ciel, & adressant la parole au coupable, il lui demanda s'il croyoit que le saint Esprit fût une même substan-

X. & XI. SIEC.

ce que le Pere & le Fils; l'Evêque ayant répondu qu'il le croyoit, Hildebrand lui dit de reciter tout haut le *Gloria Patri*, pour preuve de sa créance. Le Simoniaque ayant commencé à le reciter, ne pût jamais prononcer le nom du saint Esprit, quoiqu'il fît tous ses efforts pour cela. *Et il * étoit bien juste*, dit saint Pierre Damien, *qu'un homme qui à l'exemple de Simon le Magicien, avoit voulu acheter le saint Esprit, n'eût pas le pouvoir de prononcer son saint Nom; & que cette divine Personne s'éloignât autant de sa langue, qu'elle l'étoit de son cœur.* Alors l'Evêque se jettant aux pieds du Legat confessa son crime & fut canoniquement déposé : après quoi il prononça sans peine le reste du *Gloria Patri.*

* *Meritò siquidem Spiritum Sanctum dum emit, amisit; utque exclusus erat ab animâ, procul etiam esset.... à lingua.* Epist. ad Nicol. Papam.

Le même Pierre Damien, qui avoit appris, dit-il, ce fait de la bouche du Legat Hildebrand, ajoûte qu'il y eût cinq autres Evêques déposez dans ce Concile. Le Cardinal Baronius qui s'étend fort sur cet évenement dans ses Annales, dit quelque chose de bien plus extraordinaire; & je ne sçai s'il ne faut pas un peu modifier sa relation, quoiqu'il cite pour garant l'Histoire des anciens Papes par le Cardinal Nicolas Aragonius dont il rapporte le texte. Il dit que le prodige arrivé dans le Concile de Lyon allarma si fort toute la nation des Simoniaques, que vingt-sept Abbez & quarante cinq Evêques se déclarerent eux-mêmes coupables de Simonie & consentirent à leur déposition. Didier Abbé du Mont-Cassin, qui fut depuis le Pape Victor II. & Guillaume de Malesbury rapportent aussi le même évenement

pour la ſubſtance. Le premier l'avoit oüi raconter à Hildebrand lui-même, & l'autre l'avoit appris d'Hugues Abbé de Cluny qui ſe trouva à ce Concile de Lyon.

Le Pere Labbe, qui rapporte en peu de mots cet événement dans ſon Hiſtoire Chronologique, ajoûte qu'on ne ſçait pas préciſément quel eſt le lieu de la Province de Lyon où il arriva. Mais le Cardinal Baronius, * les differentes Collections des Conciles que nous avons, M. l'Abbé Fleury, M. Dupin, & nos autres Auteurs le fixent dans la Ville de Lyon, & c'eſt là le ſentiment le plus ſuivi.

Baron. an. 1055. Fleury. Tom. 13. p. 39. Dupin onz. ſiecle, p. 90.

La pieté de Gregoire VII. dont les Auteurs Allemands ont dit tant de mal, dont les François ont eû ſujet de ſe plaindre, mais que l'Egliſe a mis au nombre de ſes Saints, & dont elle célébre la mémoire le 25. jour de May, peut faciliter la créance de ce prodige.



X. & XI. Siec.

CHAPITRE TROISIÉME.

HUGUES ET SAINT JUBIN, Archevêques de Lyon.

SOMMAIRE.

1. Hugues Chamarrier de l'Eglise de Lyon. Sa vocation extraordinaire à l'Evêché de Die. On le proclame à la place du Simoniaque Lancelin. Il est fait Legat à Latere. *Il assemble à Autun un Concile où il dépose Humbert Archevêque de Lyon.*

2. Gebuin ou Jubin dernier Archevêque de Lyon honoré d'un culte public. On le range parmi les saints Médecins, & pourquoi. Il établit dans Lyon les Chanoines de saint Ruf. Antiquitez de l'Eglise de la Platiere où il les plaça. Il va sacrer l'Eglise de Beaujeu, alors Abbatiale. Rare bas-relief antique que le Comte Berard fit placer dans le frontispice de cette Eglise.

3. Hugues assemble un Concile dans Lyon. Il y dépose canoniquement Manasses Archevêque de Reims. Il succéde à saint Jubin. Histoire du scandaleux Manasses. Ses désordres sont le vrai motif de la retraite de saint Bruno. Fable de la resurrection de Raimond Diocrès. On efface cette fable du Breviaire Romain.

§. I.

HUgues Chamarrier de l'Eglise de Lyon, & puis Archevêque de cette Ville, après avoir été Evêque de Die, merite de figurer dans une Histoire Littéraire, par le grand nombre de Conciles ausquels il a presidé. Sa vocation à l'Episcopat a quelque chose de singulier; & c'est * la Chronique de Verdun qui nous en a conservé les circonstances fort détaillées.

* *Nova Biblioth. Labbe Tom.* 1. *page* 194.

Ce

Ce Chamarrier allant à Rome, pour y visiter les Lieux saints l'an 1074. passa par la Ville de Die. Il entra dans l'Eglise pour y faire sa priere, & il y trouva le Clergé & le Peuple, qui s'y étoient assemblez avec Giraud Cardinal d'Ostie, & Legat du Pape, pour élire un nouvel Evêque, à la place de Lancelin Simoniaque déclaré. Dès le moment qu'Hugues eut été apperçû, on vit renouveller dans cette Ville le célebre évenement qui arriva sept cens ans auparavant, dans la personne de saint Ambroise. Les suffrages qui avoient été jusques-là incertains & partagez, se réünirent tous & tout à coup, en faveur du Chamarrier de Lyon; Il fut proclamé Evêque de Die par la voix unanime du Clergé & du Peuple; on se saisit de lui, tout botté & tout éperonné qu'il étoit, on le traîna devant le Legat, malgré sa resistance & ses representations. Le Legat le contraignit de se soumettre à l'autorité Apostolique & à la voix de Dieu, qui se declaroit d'une maniere si visible, & l'inthronisa sur le champ. C'étoit là quelque reste de ce qu'on appelloit autrefois *Ordinations forcées*, si communes dans les tems plus reculez.

X. & XI. SIEC.

Cependant l'Evêque Lancelin s'étoit retranché dans sa maison Episcopale, bien resolu de deffendre par les armes la place, qu'il n'avoit euë que par argent. Mais allarmé des acclamations publiques, il craignit qu'on ne vint lui faire violence & il se retira volontairement.

L'Abbé de Flavigni ajoûte dans sa Chronique

X. & XI. SIEC.

que l'élection d'Hugues fut autorisée par un globe * de lumiere qui parut tout à coup au milieu de l'Eglise, & qui s'y fit voir durant quelques heures. Mais je ne trouve point d'autres garants de ce prodige que la Chronique de Verdun. Hugues étoit un homme dont les mœurs étoient très-pures, & la pieté fort connuë; mais on n'a guéres dit qu'il fût un homme à miracles.

* *Cum esset nubilus dies, lux in modum Sphera per aliquas horas in gremio & facie splenduit Ecclesie.* Chr. Vird. p. 194.

Hugues continua son voyage de Rome, quelque tems après sa promotion. Il alla s'y faire sacrer par le Pape Gregoire VII. & il le trouva fort prévenu en sa faveur, par les relations du Cardinal d'Ostie. Le Pape ayant ordonné le nouvel Evêque de Die le renvoya en France, & peu de tems après il l'y fit son Legat *à Latere*, avec un plein pouvoir; il lui donna toute sa confiance, il le chargea des plus importantes affaires de l'Eglise & lui recommanda sur tout la frequente célébration des Conciles, comme la voye la plus canonique & la plus sûre pour les terminer.

Hugues suivit fidélement ses instructions. On ne vit jamais tant de Conciles les uns sur les autres, jamais tant d'Evêques canoniquement citez à y comparoître, sur peine de déposition. Parmi tous ces divers Conciles assemblez par Hugues, ceux d'Autun, de Clermont, de Poitiers, d'Avignon & de Lyon sont les plus connus; mais les deux qui interessent le plus nôtre ouvrage, ce sont ceux d'Autun & de Lyon.

Ce fut dans la cinquiéme Session du Concile

d'Autun que Gebuin fut élu Archevêque de Lyon, après la dépoſition & la retraite du Simoniaque Humbert. Gebuin, ou Giboin, homme d'une éminente pieté étoit Archidiacre de Langres, & il avoit accompagné ſon Evêque au Concile. Les Députez de l'Egliſe de Lyon, qui y étoient en grand nombre, & qui y avoient mené avec eux pluſieurs Laïques diſtinguez, demanderent inſtamment Gebuin * pour leur Evêque, & on le leur accorda. Mais Gebuin s'enfuit derriere l'Autel, qu'il tenoit embraſſé. Il fallut l'en arracher avec violence & le garder à vûë juſqu'au Dimanche dix-ſeptiéme Septembre qu'il fut ſolemnellement ſacré par le Legat Hugues, qui préſidoit au Concile, & qui quelques années après fut ſon ſucceſſeur. Le lendemain de ce Sacre, Rainard Evêque de Langres fit en plein Concile un diſcours éloquent. Il s'y plaignit amerement de ce qu'on venoit d'enlever à ſon Egliſe le meilleur de ſes ſujets; & de ce qu'on lui arrachoit à lui-même ſon œil droit. C'étoit là le langage des anciens Canons, qui nomment l'Archidiacre, l'œil & la main de ſon Evêque.

X. & XI. SIEC.

* *Gebuinus.... raptus ab altari, quò confugerat, diligentiùs ſervatur, ut in die dominico more ſolemni benediceretur.* Chronic. Vird. p. 199.

Les Auteurs du onziéme & douziéme ſiecle ont fait au ſujet de Gebuin quelques remarques qui intereſſent la Litterature autant que la Religion. Gregoire VII. qui étoit bien reſolu de déraciner à quelque prix que ce fût, l'infame trafic qu'on faiſoit communément des Evêchez & des Abbayes, fut charmé de la maniere canonique dont Gebuin étoit monté ſur le Siege de Lyon, & de l'extrême

X. & XI. SIEC.

repugnance qu'il avoit eûë à l'accepter. Il lui écrivit là-dessus des lettres obligeantes que nous avons encore ; il lui donna les plus grands éloges ; il confirma pour lui & pour ses successeurs la Primacie sur les quatre Provinces Lyonnoises, Lyon, Roüen, Tours & Sens, dont ses predecesseurs avoient déja joüi.

§. II.

Gebuin méritoit toutes ces distinctions par sa haute vertu, & sur tout par un rare fond de modestie qui fit toûjours son caractére individuel. L'Eglise de Lyon le mit d'abord après sa mort au nombre des Saints qu'elle revere ; & Gebuin est le dernier de ses Evêques auquel elle ait rendu un culte public.

Le peuple l'invoque encore aujourd'hui sous le nom de *S. Jubin*. Le Martyrologe Gallican, * qui en fait un grand éloge au 18. jour de Juin, en rapporte un trait singulier qui merite attention. *Il porta si loin l'humilité Chrêtienne*, dit l'Auteur de ce Martyrologe, *qu'il ne voulut jamais prendre d'autre tître que celui de simple Prêtre de l'Eglise de Lyon ; & qu'il ne souffroit pas qu'on lui donnât d'autre qualité : quoiqu'il fût Evêque du premier Siege, & déclaré Primat des Gaules par une Constitution de Gregoire VII.* Et il faut remarquer que c'est M. du Saussay qui en fait cet éloge.

La Chapelle & l'Autel qu'on éleva sur son sépul-

* *Lugduni S. Gebuini Episc. & Conf. qui stupendæ adeò fuit humilitatis ut cum primæ Sedis esset in Galliâ Episcopus, primasque à Beato Gregorio VII. Papa fuisset Apostolico diplomate declaratus, non.*

X. & XI. SIEC.

cre dans l'Eglise de saint Irenée, où il fut enseveli, est une preuve de sa sainteté. Nos vieux Auteurs l'ont rangé parmi les *Saints Medecins*, c'est-à-dire, qui ont reçû de Dieu un don special de guerir de quelque maladie particuliere. La goutte est la maladie pour laquelle le peuple continuë à reclamer son secours; & la démolition entiere de son tombeau que les Protestans renverserent en 1562. n'a pas arrêté le cours de cette dévotion populaire.

tamen... alio unquam titulo usus est quàm Presbyteri Ecclesiæ Lugd. 18. Juin.

Ita se *solùm appellari permittebat.*

In indice.

Outre tout ce que je viens de faire observer, saint Jubin a laissé dans Lyon & dans son voisinage des monumens qui conserveront son souvenir à la posterité. Ce fut lui, qui vers l'an 1080. établit dans Lyon les Chanoines de S. Ruf, un des plus anciens de tous les Ordres reguliers qui soient aujourd'hui dans cette Ville. Le lieu où il les plaça étoit anciennement une recluserie de Vierges devotes qui rapportoient leur premiere origine à saint Eucher. Cette recluserie se changea dans la suite des tems en une Chapelle, & puis insensiblement en une Eglise de la Mere de Dieu, que Leydrade fit rebâtir, comme il le marque dans sa lettre à Charlemagne. Cette Eglise située alors hors de la Ville & bâtie au milieu d'une forêt, en prit le nom de *sainte * Marie aux Bois*. Mais la Ville s'étant fort agrandie de ce côté là, les bois furent abbatus, cette Eglise fut érigée en Paroisse, & elle se trouva au milieu d'une place ** qui lui fit changer de nom. Nous avons dans une Bulle d'Urbain II. une preuve certaine de l'ancienneté de l'Ordre de saint Ruf

* *S. Mariæ in Bosco.*

** *La Platiere, le mot latin* Platea *signifie* Place.

X. & XI. SIEC.

dans la Ville de Lyon. Ce Pape confirmant par cette Bulle les priviléges de l'Abbaye de saint Ruf de Valence, lui confirme en même tems la possession où elle étoit déja de l'Eglise * de sainte Marie, hors des murs de la Ville de Lyon. Cette Bulle est dattée de l'an 1096.

La génereuse pieté de saint Jubin ne se renferma point dans les limites de son Diocése; elle s'étendit sur celui de Macon. On trouve dans la France chrétienne, dans le Pere Theophile Raynaud, dans la Mure & dans Severt, qu'il fit bâtir & qu'il fonda l'ancienne Eglise de saint Pierre de Macon, comme le marque le Martyrologe ** particulier de cette illustre Eglise; & que deux ans avant sa mort il alla avec Hugues Legat du saint Siege, & Landry Evêque de Macon sacrer l'Eglise de Beaujeu, alors Abbatiale, & aujourd'hui Collégiale. Berard Comte de Beaujeu, & en cette qualité Seigneur d'une partie de Lyon, venoit de faire construire cette Eglise dans son Château de Beaujeu. Il falloit que ce Berard eût déja du goût pour la bonne antiquité, quoiqu'il vécût dans un siecle encore barbare. Il fit placer sur le frontispice de sa nouvelle Eglise un Bas-relief antique, qui charme les curieux & qui feroit honneur à la Capitale du monde. C'est un marbre qui represente fort en détail le fameux sacrifice d'expiation que les Romains appelloient *Suovetaurilia*, & qu'ils offroient solemnellement de cinq en cinq ans, dans le Champ de Mars, après que les Censeurs avoient fait le dénombrement du Peuple

* *Per præsentis decreti paginam Apostolica vobis autoritate firmamus Ecclesiam S. Mariæ infrà urbem Lugd.* Gallia Christ. Tom. 4. pag. 802.

** *Obiit Domnus Gebuinus Lugd. Arch. (die 18. Apr.) qui hanc Ecclesiam consecravit, &c.*

Romain : ce qui s'appelloit *Lustrum condere*, fermer le lustre. On voit avec plaisir dans ce Bas-relief tout l'appareil de cette céremonie payenne ; le Prêtre avec ses Ministres, l'Autel, les instrumens, le taureau, la brebis, & le porc qu'on alloit immoler, & qui firent donner à cette espece de sacrifice le nom de * *Suove taurilia*. X. & XI. SIEC.

* *Sus ovis Taurus*.

Le Public n'avoit connu jusqu'à nos jours saint Gebuin que par sa sainteté. Mais depuis que le Pere Sirmond & M. Baluze ont recueïlli & publié ses lettres, on peut le ranger parmi nos Auteurs Lyonnois de la seconde ou troisiéme Classe. Ses lettres adressées à divers Prélats soumis à sa Primacie, ne roulent que sur cette matiere, dont nous aurons peut-être occasion de parler dans le dix-huitiéme siecle.

§. III.

Hugues Legat du saint Siege, & successeur de saint Gebuin, a eû durant trente ans beaucoup de part aux plus importantes affaires de l'Eglise & aux plus grands évenemens de son siecle. Ce fut lui qui par l'ordre exprès du Pape, Urbain II. convoqua en 1094. ce célebre Concile d'Autun dans lequel trente-deux Archevêques ou Evêques, après avoir renouvellé l'excommunication contre l'Antipape Guibert, & Henri Roi d'Allemagne, oserent excommunier le Roi Philippe lui-même, sur ce que sa femme legitime étant encore vivante, il en avoit épousé une seconde. Le même souverain Pontife,

X. & XI. SIEC.

après lui avoir renouvellé la Legation du Royaume de Bourgogne, lui manda de venir à Rome afin d'y recevoir la Legation d'Asie, où les Princes croisez devoient bientôt se rendre pour la conquête de la Terre-sainte. Gregoire VII. avoit honoré Hugues de la plus intime confiance & lui avoit marqué en toute occasion la plus hante estime. Il lui en donna, à l'heure même de sa mort, une preuve qui ne sçauroit être équivoque.

Les Cardinaux & le Clergé Romain * qui avoient suivi ce Pape à Salerne où il mourut, l'ayant consulté dans ses derniers momens sur le choix d'un successeur, Gregoire reflechit quelque tems sur leur demande : après quoi il leur nomma le Cardinal Didier, Abbé du Mont-Cassin, Hugues Archevêque de Lyon, & Otton Cardinal d'Ostie, comme les trois sujets qui lui paroissoient les plus propres pour remplir le Siége de Rome dans ces tems orageux; mais il ajoûta que le délai étant dangereux, & Didier étant plus près d'eux, il falloit lui donner la préference sur les deux autres, qui étoient l'un en France, & l'autre en Allemagne : ce qui fut executé.

* *Rogatus ut in tantâ fidelium perturbatione.... sibi successorem designaret, trium dedit optionem, videlicet Desiderii Cardinalis.... Ottonis Ostiensis & Hugonis Lugdunensis.* Paulus Benriedensis in vita Greg. VII.

Mais pour me renfermer plus exactement dans mon objet principal, j'écarte toutes ces personalitez curieuses. Je m'attache uniquement à deux faits importans de la vie d'Hugues, qui se sont passez dans Lyon même & qui interessent directement la Litterature sacrée. Le premier de ces faits est la déposition canonique du fameux Manasses Archevêque

vêque de Reims, degradé dans un Concile aſſem- X. &
blé dans Lyon à ſon ſujet. Le ſecond fait regarde XI.
le long ſéjour que fit dans cette Ville ſaint Anſelme SIEC.
Archevêque de Cantorbery; les fonctions qu'il y exerça; ſes intimes relations avec Hugues; les lettres reciproques qu'ils s'écrivirent avant & après leur ſéparation; les differens ouvrages que compoſa ici ce ſaint Primat d'Angleterre, qui s'étant trouvé preſque à l'extrêmité des ſaints Peres & à la tête des Theologiens, a uni dans ſa perſonne les deux Canaux de la tradition.

Manaſſes premier de ce nom, Archevêque de Reims, fut l'homme qui fit le plus de peine au Legat du ſaint Siege, & qui oſa le plus ouvertement lui reſiſter en face. Ce Prélat avoit depuis dix ans trouvé le ſecret de faire impunément les plus grandes violences. Ce n'étoit ni par ſa capacité, ni par ſes talens, ni par aucun merite perſonnel, qu'il avoit ſçû ſe faire reſpecter: car il étoit ignorant & groſſier; mais il s'étoit rendu redoutable par ſes grandes richeſſes jointes à la plus haute naiſſance; par ſon audace à tout entreprendre, & ſur tout par les voyes de fait qu'il employoit contre ceux qui avoient encouru ſon indignation. Cependant il ſe trouva dans le Clergé de Reims quelques perſonnes zélées & courageuſes, qui oſerent s'expoſer à tout, en dénonçant leur indigne Archevêque devant le Legat Hugues, pour le ſalut de leur Egliſe opprimée. Les deux principaux dénonciateurs furent le jeune Manaſſes, qui depuis fut lui-même *Magiſter Bruno......

X. & XI. SIEC.

Archevêque de Reims, & * Brunon ou Bruno Chanoine & Docteur ou Chancelier de Reims, devenu depuis si célebre par sa sainteté, & par l'Ordre vénerable qu'il fonda après sa retraite, à laquelle les désordres de Manasses donnerent la premiere occasion. Les principaux chefs d'accusation étoient que Manasses avoit acheté son Archevêché argent comptant, qu'il pilloit les thresors de son Eglise, qu'il maltraitoit & dépoüilloit ses Clercs, qu'il les excommunioit sans raison pour s'emparer de leur bien avec plus de facilité, & qu'enfin il n'étoit Evêque que pour joüir d'un gros revenu, sans en vouloir faire aucune fonction. On lui reprochoit de mépriser le Clergé & de ne se plaire qu'avec la Noblesse, & d'avoir dit un jour en bonne compagnie, *que l'Archevêché de Reims seroit un beau benefice, s'il n'obligeoit à chanter des Messes.*

* *ex urbe Colonia....Canonicus & Scholarum Magister.* Ex Codice S. Remig. Remensis.

Hugues ayant assemblé son Concile dans * la Ville d'Autun, y suspendit Manasses de ses fonctions, parceque il n'avoit pas voulu y comparoître & venir s'y justifier, après avoir été cité canoniquement. Mais Manasses ne perdit pas courage pour cela. Il en appella au Pape qui l'écouta favorablement & le rétablit : à condition néanmoins qu'il se justifieroit devant son Legat : car on sçait assez que Gregoire VII. quoique d'ailleurs fort sévere, pardonnoit assez facilement à ceux qui avoient recours au saint Siege. Et Hugues se plaignoit aussi de son côté de la trop grande indulgence du Pape. *Que vôtre Sainteté*, lui disoit-il dans une de ses Lettres,

* *En 1077.*

ne nous expoſe plus à l'avenir à recevoir des affronts. Car les coupables que nous avons juſtement condamnez, courent d'abord à Rome ; & au lieu d'y être traitez comme ils le meritent, on leur fait grace, & ils en deviennent plus audacieux. X. & XI. SIEC.

Ce fut pour finir le jugement de Manaſſes, ſelon les intentions de Gregoire, que l'an 1080. Hugues aſſembla ſon Concile dans la Ville de Lyon. Manaſſes y fut cité canoniquement ; mais il refuſa d'y comparoître, & il ſe contenta d'envoyer au Legat ſon Apologie, * qu'on a trouvée dans un Manuſcrit de la Reine Chriſtine, & que le Pere Mabillon a inſerée dans la ſeconde partie de ſon *Muſeum Italicum*. Cette piece eſt très-curieuſe. Il fit plus, il écrivit au Legat & lui offrit trois cens onces d'or très pur, avec de grands preſens ** pour tous ſes domeſtiques, s'il vouloit uſer d'indulgence envers lui, en lui promettant avec ſerment de garder là-deſſus un ſilence inviolable. Le Legat rejetta ces indignes offres ; il dépoſa Manaſſes, & le Pape confirma ce jugement, dans un Concile tenu à Rome, qui confirma celui de Lyon. Quelque tems après Gregoire ayant appris que le coupable n'executoit rien de tout ce qu'on lui avoit preſcrit, il le déclara excommunié & dépoſé ſans eſperance de retour. Malgré tout cela Manaſſes ſe maintint encore quelque tems dans ſon poſte à main armée ; mais enfin ſe voyant attaqué par la Nobleſſe, par les Bourgeois & par le Clergé, il ſe refugia auprès d'Henri Roi d'Allemagne, & quelques années après il mourut excommunié & vagabond.

* *Apologia Manaſſæ Archiep. Rem. Domino Hugoni..... Monuiſti me Lugduni ad Concilium vobis occurrere.* Muſ. Ital. Pars 2. p. 119.

** *Trecentas puriſſimi auri uncias, domeſticis quoque munera pretioſa.*

X. & XI. SIEC.

L'Apologie que Manassès envoya au Legat Hugues, & à son Concile de Lyon, nous confirme, ou plûtôt nous apprend un fait remarquable. C'est que le Chanoine Brunon, duquel ce Prelat simoniaque se plaint si hautement, est ce même saint Bruno qui ne pouvant plus supporter la corruption du siecle, fonda six * ans après, le saint Ordre des Chartreux. Nous en trouvons une preuve certaine dans cette Apologie même. Manassès après avoir exactement détaillé les prétenduës raisons qui ne lui permettent point de venir se presenter au Concile de Lyon, dont le terrein lui est, dit-il, devenu fort suspect, depuis qu'il a été si injustement condamné dans le Concile tenu à Autun, qui est de la même Province Ecclesiastique, il ajoûte qu'il n'est plus désormais question de Concile pour terminer son affaire, puisque ses accusateurs ont disparu & qu'il est d'accord avec eux, & en particulier avec le jeune Manassès. Il n'en excepte que deux, l'un desquels est Brunon qu'il a droit, ajoûte-t'il, de recuser à deux titres differens. Le premier, c'est que ce Bruno n'est point un Clerc de son Eglise de Reims, mais un étranger, Chanoine de saint Cunibert de Cologne. Tout le monde sçait que saint Bruno étoit né à Cologne, & qu'il y avoit été Chanoine de saint Cunibert. Le second titre de recusation étoit que le Chanoine Brunon en avoit toûjours assez mal ** usé avec lui, quoiqu'il l'eût comblé de bienfaits. C'est-à-dire, (pour bien apprecier ces termes) que Brunon avec les autres gens de bien du Clergé de

* *L'an 1086.*

** *Bruno nec noster Clericus, nec noster natus aut*

Reims, n'avoient jamais voulu autoriser les désordres publics de Manasses.

X. & XI. SIEC.

Ce furent ces désordres scandaleux qui forcerent enfin Bruno à s'enfuir pour toûjours dans un desert affreux avec quelques amis choisis qui voulurent partager avec lui les travaux de la penitence qu'il perpetua dans ses enfans. Ce fut là le veritable motif de sa retraite. Car cette * prétenduë resurrection passagere d'un Chanoine nommé Raimond Diocrés, qui se leva de dessus son cercueil, tandis qu'on célebroit pour lui l'Office des Morts, & qui déclara qu'il étoit accusé, jugé & condamné, n'est qu'une pieuse fable sans fondement, qu'on n'a commencé à débiter que plus de deux cens ans après la mort de saint Bruno. Guibert * Abbé de Nogent n'en dit pas un seul mot dans la vie de ce saint Patriarche dont il étoit contemporain. Le saint n'en parle point lui-même dans sa lettre au Prevôt de Reims, & le Pape Urbain huitiéme en reformant le Breviaire Romain, en fit retrancher cette Histoire apocryphe. Un Ordre si illustre par une sainteté, qui ne s'est pas démentie depuis sept siecles, n'a pas besoin de fausses merveilles pour illustrer son origine.

renatus est, sed S. Cuniberti Coloniensis, in regno Teutonicorum positi Canonicus est. Apologia Manassæ, Archiep. Rem.

* *Jean Gerson qui a composé une partie de ses ouvrages à Lyon durant le sejour de dix ans qu'il y fit, est le plus ancien Auteur dans les écrits duquel on trouve l'Histoire de Raimond Diocrés.*

* *Guibert Abbé de Nogent fleurissoit l'an 1100. il a laissé l'Histoire de la premiere Croisade, qui porte pour titre.* Gesta Dei per Francos.



X. & XI. Siec.

CHAPITRE IV.

SAINT ANSELME DE CANTORBERY, Son long séjour à Lyon, & les Ouvrages qu'il y a composez.

SOMMAIRE.

1. Caractére d'Eadmer, historien & disciple de saint Anselme. Intime liaison de saint Anselme avec Hugues Archevêque de Lyon. Il lui adresse son Monologue & son Prologe, il le prie d'en changer le titre. Sa démonstration Metaphysique sur l'existence actuelle & necessaire de l'Etre infiniment parfait. Cette démonstration est attaquée par le Moine Gaunilon. Cette démonstration & cette contestation sont renouvellées de nos jours.

2. Lettre de saint Anselme à son ami Hugues, Archevêque de Lyon. Il lui apprend qu'il a encouru la disgrace de Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre. Il le consulte sur le parti qu'il doit prendre. Il vient à Lyon : il y séjourne deux ou trois ans. Il y fait toutes les fonctions Episcopales. Il préside au Concile d'Anse. Erreur au sujet des Conciles d'Anse.

3. Saint Anselme compose dans Lyon son Traité sur la Conception Virginale, & sur le peché originel. Merveilles operées dans Lyon par saint Anselme, & rapportées par Eadmer.

4. Saint Anselme revient à Lyon, & y passe encore seize mois. Il retourne en Angleterre : il y apprend la mort de son bienfacteur Hugues. Erreur des Historiens qui font mourir Hugues dans la Terre sainte.

§. I.

LEs remarques historiques, critiques & dogmatiques, qu'on va trouver ici sur la vie, sur la personne, & sur les écrits de saint Anselme, sont puisées dans les sources les plus pures, & j'y écarte

avec ſoin tout ce qui n'a pas une relation bien marquée avec la Ville de Lyon, ou même qui n'intereſſe pas directement nôtre Hiſtoire Litteraire. Les ouvrages de ce ſaint Primat d'Angleterre, ſes Lettres que nous avons au nombre d'environ 400. mais ſur tout ſa vie ſi bien écrite par ſon cher diſciple, & ſon fidéle Achate Ediner, ou Edmer, ſont les principaux guides que j'ai ſuivis. L'ouvrage curieux de Wharton qui porte pour titre *Anglia ſacra*, les Actes des Saints recüeillis par les Bollandiſtes, & une ſeconde vie de ſaint Anſelme, compoſée par l'Evêque de Chartres, Jean * de Sariſbury, m'ont auſſi fourni quelques lumieres. Mais l'ouvrage d'Eadmer m'a ſervi lui ſeul plus que tous les autres.

Cet Auteur exact, qui ** aimoit fort à entrer dans les détails, nous a conſervé quantité d'anecdotes ſur la perſonne, & ſur les écrits de ſon Maître; ſur les divers voyages, & les ſéjours qu'il fit à Lyon; ſur les honneurs & les bienfaits dont on l'y combla; ſur le tranquille repos qu'il y goûta, ſur les fonctions qu'il y exerça, les merveilles qu'il y opera, les ouvrages qu'il y compoſa; les petits voyages que ſa pieté lui fit faire à Vienne, à Cluny, à Macon, à la Chaize-Dieu, & dans quelques autres lieux du voiſinage; mais ſur tout ſur l'intime liaiſon qui s'étoit formée entre le Primat d'Angleterre & celui de Lyon, & ſur les marques éclatantes qu'ils s'en donnerent reciproquement.

Pour autoriſer toutes ces relations d'Edmer & ſur tout certains faits merveilleux qu'il rapporte, il eſt

* *Jean de Saliſbery, Anglois, mort en* 1180. *eſt Auteur du livre de* Nugis Curialium.

** *Eadmer, outre la vie de S. Anſelme qu'il a écrite, a laiſſé une autre Hiſtoire ſous le nom de Nouvelles* Hiſtoria Novorum, *où il rapporte, ſuivant l'ordre des tems, les demêlez de ſaint Anſelme avec trois Rois d'Angleterre.*

necessaire de le peindre ici en deux mots. Un Lecteur peu instruit sera d'abord tenté de regarder cet Edmer comme un homme credule, duquel il faut se défier. Rien de plus mal fondé & de plus faux que cette idée.

Edmer, dont le vrai nom est Eadmer, & que nous avons nommé par corruption de langage Ediner, & Edmond, est au jugement de Selden, de Nicolson & des autres bons critiques Anglois, un des meilleurs écrivains d'Angleterre, pour sa sincerité, son discernement, son exactitude & même pour son stile. J'avoüe que j'ai de la peine à souscrire à ce dernier caractere. * Voici le jugement qu'en porte en particulier le célebre Selden dans la Préface qu'il a mise à la tête des œuvres d'Edmer qu'il a publiées avec des notes. *La maniere d'écrire d'Eadmer est si belle*, dit-il, *qu'en examinant avec soin tous les Auteurs, qui ont écrit l'Histoire* ** *d'Angleterre, on n'en trouve aucun qu'on puisse lui comparer. Son style est égal & grave, & aussi digne d'un Historien qu'il pouvoit l'être pour son tems : sa diction est presque toûjours pure. Les autres Historiens anciens & modernes ont quelque chose de barbare en comparaison d'Eadmer...... Si Guillaume de Malmesburi l'emporte sur lui pour le stile, il lui est inferieur en tout le reste.* Je dois encore ajoûter ces deux traits, pour mieux caracteriser Eadmer. C'est que le Pape Urbain II. charmé de sa sagesse, le donna à saint Anselme pour guide & pour son vrai superieur, lui ordonnant de lui obéir en tout : ce que ce saint Arche

* *Historia novorum, seu rerum sui seculi, auctore Eadmero Anglo Archiepiscopo S. Andreæ in Scotia cum notis & spicilegiis.* Joan. Seldeni. in fol. Londini 1623.

** *Si veteres rerum nostratium scriptores ad unum omnes diligentiùs evolveris, hujus* (nitor) *fuerit incomparabilis.............*

Archevêque fit avec joye. Et c'étoit toûjours à Eadmer qu'on s'adressoit dans Lyon, lorsqu'il étoit question d'obtenir quelque chose d'Anselme. Un homme aussi ardent & aussi ennemi de lui-même que l'étoit ce saint Prélat, pouvoit bien avoir quelquefois besoin d'un Mentor. Après la retraite & la mort de ce saint Primat d'Angleterre, son disciple Eadmer fut élu Evêque de saint André en Ecosse (ou plûtôt Archevêque, s'il en faut croire Selden, qui lui donne ce titre) mais au bout de quelques années Eadmer rapporta au Roi Alexandre son anneau; il remit sa crosse sur l'Autel où il l'avoit prise, & se retira pour le reste de sa vie dans le Monastére de Cantorbery dont il étoit Religieux, pour y vaquer à la priere, & pour travailler tranquillement à ses ouvrages.

Etiam Malmsburiensem stylo saltem æquat; in cæteris autem longo intervallo superat. Selden. Præf. oper. Eadmeri.

* *Les Anglois regardent Guillaume de Malmsburi comme un Historien parfait pour sa candeur, son exactitude, & pour l'élegance du stile.*

Eadmer qui entre dans un si grand détail sur le commerce d'amitié, & sur les Relations Litteraires qu'Anselme & Hugues entretenoient ensemble, ne nous a point appris de quelle maniere s'étoit formée leur premiere liaison. Mais nous pouvons suppléer à son silence par une remarque que fait l'Auteur de la Chronique de Verdun. Il dit que le Legat Hugues, en convoquant tant de nombreux Conciles, en differentes Provinces du Royaume de Bourgogne, & de celui de France, avoit coûtume d'y appeller les Abbez les plus distinguez. Ce fut sans doute dans quelques-uns de ces Conciles qu'Hugues eut occasion de connoître les rares talens & la sainteté d'Anselme, qui y assistoit en qualité d'Abbé du

X. & XI. SIEC.

Bec. C'étoit une célebre Abbaye de Normandie, dans laquelle il avoit été élevé par Lanfranc, auquel il succeda depuis dans l'Archevêché de Cantorbery.

Anselme n'étant encore qu'Abbé du Bec entretenoit déja un intime commerce de lettres avec l'Archevêque de Lyon. Il lui envoyoit ses ouvrages, à mesure qu'il les composoit, & avant que de les publier. Le *Monologue* & le *Prosloge* furent les deux premiers qu'il lui adressa; & nous avons encore deux lettres qu'il lui écrivit à ce sujet. Hugues avoit souhaité qu'Anselme publiât ces * deux Livres, & qu'il mît son nom à la tête. *Je le ferai puisque vous l'ordonnez ainsi*, lui écrivit Anselme, *& si j'ai joint à mon nom le titre d'Abbé, j'ose vous dire que ce n'est point par un air de distinction, mais simplement afin qu'on ne confonde point l'Auteur de ces ouvrages avec tant d'autres personnes qui portent mon nom, si commun aujourd'hui.* Il pouvoit faire allusion à Anselme de Lucques, aux Anselmes de Laon, & à divers autres qui portoient le nom d'Anselme.

* *Quòd in titulo opusculorum nostrorum, nomini nostro addidi nomen Abbatis, non ideò feci ut personam monstrarem honoratiorem, sed ut nominis excluderem æquivocationem.* Epit. 11. lib. 11.

Anselme voulut manifester ses sentimens pour Hugues, dans le dessus même de la premiere lettre qu'il lui écrivit. Elle porte cette adresse fort singuliere : *Frere Anselme Abbé du Bec à son Seigneur & son Pere, Hugues Archevêque de Lyon, pour lequel il est rempli de la tendresse la plus respectueuse & du respect le plus tendre : tel qu'un fils le doit à son cher pere.* Par la seconde lettre il prie l'Arche-

Domno & Patri cum dilectione reverendo, & cum reverentia diligendo, Lugdun. Archiep. Hu-

vêque de Lyon de faire un leger changement au tître des deux ouvrages qu'il vient de lui envoyer. Il veut que le premier porte le tître de *Monologue* au lieu de celui de *Monoloquium* : & que le second porte le tître de *Prosloge*, au lieu de celui *d'Alloquium*, qu'il lui avoit donné. Il nomme le premier *Monologue*, c'est-à-dire *Soliloque*, parcequ'il y parle seul, & il s'y entretient seul sur l'existence de Dieu & sur ses attributs. Il donne au second le nom de *Prosloge*, * parcequ'il y parle à Dieu, & s'entretient avec lui sur la même matiere. Cette étimologie nous fait sentir l'erreur de ceux qui ont donné à ce Traité le nom de *Prosologe*, qui n'a aucun bon sens.

goni, Frater Anselmus Abbas Beccensis : quòd dilecto patri fidelis filius & Epist. 11. lib. 11.

* *προσλέγομαι alloquor.*

Ces deux ouvrages contiennent d'un bout à l'autre la métaphysique la plus fine & la plus déliée. Car on peut dire que saint Anselme est le plus grand Metaphysicien qu'ait eû l'Eglise Latine depuis saint Augustin, & qu'il a sçû concilier dans lui toute la subtilité des Théologiens Scholastiques avec la force & l'onction des saints Peres, parmi lesquels saint Bernard & lui sont les derniers pour l'ordre des tems. Il y prouve subtilement par une démonstration metaphysique, ou plûtôt par un enchaînement de démonstrations metaphysiques, que l'existence actuelle & necessaire étant une perfection, elle entre essentiellement dans l'idée de l'Être infiniment parfait : & qu'ainsi on ne peut concevoir l'Être infiniment parfait, sans le concevoir existant actuellement & par necessité. Ces méditations abs-

X. & XI. SIEC.

traites absorberent tellement l'attention d'Anselme, qu'il en perdit pour quelque tems le sommeil, le goût pour la nourriture ; & même, si nous devons l'en croire, l'application à la priere. Mais enfin ayant perfectionné son ouvrage, & trouvé ce qu'il cherchoit, il l'écrivit aussitôt sur des tablettes cirées, dont on se servoit encore dans l'onziéme siecle ; & puis il le fit transcrire sur du parchemin.

Le Monologue & le Prosloge ne faisoient que de paroître, lorsque Gaunilon Moine de Marmoutier attaqua en face l'ouvrage & son Auteur. Ce Religieux traita de pur sophisme le raisonnement d'Anselme. Il prétendit que sa Démonstration n'avoit qu'une force hypothetique ou conditionelle : c'est-à-dire, supposé que l'idée de l'Être infiniment parfait ne fût pas une idée feinte à plaisir & une imagination chimerique ; mais Anselme prouva invinciblement dans sa réponse la réalité de son idée & la verité de sa démonstration. On a veu presque de nos jours renouveller ce même évenement litteraire. Descartes ayant adopté la Démonstration de saint Anselme, on l'a attaqué par les mêmes argumens que le Moine Gaunilon avoit formé contre le saint Docteur, qui est le veritable Auteur, ou tout au moins l'Auteur original de cette démonstration.

§. II.

Il y avoit déja deux ou trois ans qu'Anselme étoit Archevêque de Cantorberi, lorsque se voyant

attaqué de toutes parts pour la justice, il consulta son ancien ami l'Archevêque de Lyon sur le parti qu'il devoit prendre dans l'extremité où il se trouvoit ; bien resolu, dit Eadmer, de se conduire en tout par ses sages conseils. *Je sçai*, lui dit-il dans ses lettres, *que j'ai encouru l'indignation du Roi.* C'étoit Guillaume le Roux, fils du fameux Guillaume le Conquerant. *Voici à peu près les raisons qui m'ont attiré la colere de ce Prince. J'ai reconnu, sans attendre son consentement*, Urbain *pour legitime Souverain Pontife, & j'ai rejetté l'Antipape Guibert. J'ai voulu, suivant l'usage, aller à Rome recevoir* le Pallium *de la main du Pape. J'ai refusé au Roi les subventions exorbitantes qu'il demande à mon Eglise, & j'ai redemandé les terres qu'il lui a enlevées, & qu'il a distribuées à ses vassaux. J'ai fait à ce Prince des remontrances fortes, mais necessaires au sujet des investitures. J'ai voulu reformer des abus * invéterez, & assembler à ce sujet des Conciles : voilà mon crime. Ma conscience me dicte que je dois soûtenir les interêts de Dieu, & les droits de mon Eglise, ou renoncer pour toûjours à l'Archevêché qu'on m'a forcé d'accepter. J'attens là-dessus vôtre décision.*

X. & XI. SIEC.

* Epist. 11. lib. 2. Ep. 18. lib. 4. &c.

La réponse d'Hugues à tous ces points ne se trouve pas parmi les lettres que nous avons de lui. Mais on sçait par la relation d'Eadmer, qu'Anselme partit enfin pour Rome, avec l'agrément, du moins apparent, du Roi Guillaume le Roux ; qu'ayant traversé la France il arriva à Cluni trois jours avant la Noël

de l'an 1098. qu'il en partit bientôt pour Lyon, après avoir donné avis à Hugues de ſon départ; que les perſonnes * les plus diſtinguées lui allerent au devant, avec l'Evêque de Macon à leur tête, & qu'il fut reçû dans Lyon avec des ſentimens de veneration, & des acclamations de joye, *qu'il eſt bien difficile d'exprimer, & qu'on aura de la peine à croire*, dit Eadmer qui étoit du voyage.

Le ſéjour de deux ou trois mois qu'Anſelme fut obligé de faire à Lyon, le ſauva heureuſement des piéges qui lui avoient été dreſſez par l'Empereur Henri, & par l'Antipape Guibert, ſon idole. Les Schiſmatiques qui étoient en embuſcade ſur la route, apprirent par divers Pelerins, que le Primat d'Angleterre s'étoit arrêté à Lyon; qu'il y étoit tombé dangereuſement malade des fatigues de ſon voyage; qu'il avoit écrit au Pape Urbain, & qu'on étoit perſuadé qu'il ne paſſeroit pas outre. Cet avis les obligea à ſe retirer; & Anſelme qui avoit eu le loiſir de rétablir ſa ſanté, partit le Mardi avant le Dimanche des Rameaux, il traverſa librement l'Italie, & arriva ſans peril à Rome, ou Urbain l'attendoit avec impatience.

Tout ce qu'Anſelme fit à Rome & dans l'Italie, les honneurs qu'il y reçût, les ouvrages qu'il y compoſa, ſes diſputes avec les Grecs dans le Concile de Bari, ſont une matiére brillante; mais elle eſt étrangere à mon ſujet, qui me rappelle à Lyon, où ce Prélat * revint l'année d'après, dans une ferme reſolution, dit Eadmer, de paſſer le reſte de ſes

* *Dirigens ad eum quos familiariores ac digniores circa ſe habebat......... Mandavit inſuper Epiſcopo Matiſconenſi, ut viro, decenti honore occurreret. Ubi verò Lugdunum venimus, qua veneratione ab ipſo..... Pontifice & ſuis omnibus ſuſcepti ſumus, & enarrare difficile, & dictu fortaſſe eſt incredibile.* Eadm. Hiſt. novorum, lib. 1.

* *Lugdunum pervenimus,*

jours dans cette Ville ; voyant d'une part que son affaire ne finissoit point à Rome ; & de l'autre n'esperant plus aucune tranquillité en Angleterre sous le regne de Guillaume le Roux.

X. & XI. SIEC.

Le saint Prélat fut ferme dans sa resolution ; il ne quitta ce Païs pour la seconde fois qu'après la funeste mort de ce Prince, arrivée le deuxiéme jour d'Août de l'an 1100. & il ne se mit en chemin pour l'Angleterre qu'après avoir reçu des Députez avec des lettres du nouveau Roi Henri, des principaux Seigneurs du Royaume & de l'Eglise de Cantorberi, qui le pressoient instamment de revenir.

mansionem nostram illic firmavimus, amissa omni fiducia.... in Angliam remeandi. Eadm. Hist. novorum, lib. 2.

Ce fut dans l'intervalle de ce second séjour qu'Anselme avoit fait à Lyon, durant deux années ou environ, qu'il publia quelques-uns de ses ouvrages, malgré une foule d'occupations que son zele & la confiance des peuples lui attirerent de toutes parts. Car * Hugues ne se contenta point de faire à son ami tous les honneurs possibles, de lui ceder en tout la place de distinction, & de vouloir, dit Eadmer, qu'il fût regardé & traité comme s'il eût été lui-même l'Archevêque & le Seigneur de la Ville, mais il le chargea encore de toutes les fonctions Episcopales. C'étoit Anselme qui faisoit les Ordinations & les Dédicaces, qui prêchoit & enseignoit, qui depuis le matin jusques au soir administroit le Sacrement de Confirmation à un peuple infini : & toûjours avec un air serain, *tandis que ceux qui l'accompagnoient & l'aidoient dans son Ministére, au nombre desquels j'étois moi-même*, dit Eadmer, *se sentoient accablez par le poids du travail.*

* *Habitus est ibi* (Lugduni) *Anselmus... sicut verè loci Dominus.. præsidente ubique Anselmo.......* Hugo *suffraganei loco simul & officio fungebatur. Anselmus Pontificalia quæque officia administrabat.* Eadm. Hist. novorum, lib. 2.

X. & XI. SIEC. L'Archevêque de Lyon porta son respect & sa déference pour celui de Cantorberi jusqu'à ne se regarder & à n'agir plus que comme son suffragant. Il le fit presider à sa place au Concile d'Anse, où se trouverent quatre Archevêques & huit Evêques. Anse est une petite Ville, mais connuë par l'itineraire d'Antonin & par les anciens Auteurs qui la nomment *Ansa* * *Paulini*. M. Baudrand remarque dans son Dictionnaire Géographique que ce petit lieu a été illustré par un Concile; il devoit dire par quatre ou même cinq; puisqu'outre celui dont nous parlons, assemblé en 1100. l'Archevêque Burchard second y en avoit déja tenu un en 1025. au sujet des differens de l'Evêque de Macon avec saint Odilon Abbé de Cluni; Humbert y en convoqua un second, dont il est fait mention dans les Archives de l'Isle-Barbe; ** Jean premier y en assembla en 1112. un quatriéme, dont il est parlé dans la France Chrétienne, & dans Yves de Chartres. Et enfin Henri de Villars y tint en 1299. un cinquiéme & dernier Concile, dont nous avons les actes tout au long & dont il est fait mention dans les statuts Synodaux du Cardinal de Tournon. Nos Archevêques tenoient volontiers ces Assemblées Ecclesiastiques dans un lieu qui est du Domaine de l'Eglise de Lyon, & qui n'est qu'à quatre lieües de cette Ville.

* *On l'appelle* Ansa *parcequ'elle est située sur un terrain qui paroît avoir la figure d'une Anse, ou d'un demi cercle.*

** *Mazures, pag.* 73.

Ce second Concile d'Anse, qui fut présidé par saint Anselme, eut pour son principal objet l'expedition de la Terre sainte. C'étoit là la grande affaire du

du tems. On y excommunia tous ceux qui après s'être engagez par vœu à cette Croizade, ne l'avoient pas encore accompli. Pour faciliter cette expedition, on établit, ou plûtôt on affermit par de nouveaux Canons, la Paix ou *la Tréve de Dieu*, & on prononça anathême contre tous ceux qui la violeroient. On entendoit par cette *Tréve de Dieu* une suspension génerale de toutes les guerres particulieres que les Seigneurs se faisoient les uns aux autres. Hugues qui s'étoit engagé à suivre les Croizez, demanda & obtint dans ce second Concile d'Anse, les subsides dont il avoit besoin pour fournir aux frais de son voyage. X. & XI. SIEC.

Il est assez difficile de comprendre comment Anselme pût concilier tous ces divers travaux, dont nous venons de parler, avec l'application & le loisir necessaires pour composer les ouvrages dogmatiques & ascetiques qu'il fit & qu'il publia pour lors dans cette Ville. Mais on doit reconnoître singuliérement à cette occasion que les ames d'un certain ordre trouvent du tems pour tous leurs devoirs, & ont des jours plus étendus, si j'ose m'exprimer ainsi, que le reste des hommes.

§. III.

Ce fut dans ce tems-là, dit le fidéle Eadmer, qu'Anselme composa deux ouvrages. Le premier fut un Traité *de la Conception Virginale, & du peché Originel*. Le second fut un Opuscule qu'on

X. & XI. SIEC. agréa fort & qui porte pour tître, *Meditation sur la Redemption des hommes*, outre un troisiéme traité auquel il mit la derniere main à Lyon; & qui est intitulé, *Cur Deus homo*, pourquoi un Dieu s'est fait homme.

Le double tître que porte le premier de ces trois ouvrages, a fait illusion à l'Abbé Tritheme. Il en fait deux livres tout differens, quoique ce ne soit qu'un seul & simple livre, dans lequel il est sur tout question de la maniere dont la sainte Vierge a conçû le Verbe divin incarné, & non pas de la maniere dont elle a été conçûë elle-même, comme on pourroit peut-être se l'imaginer d'abord.

Mais quoique ce traité de saint Anselme sur la Conception Virginale, & sur le peché originel, ait pour objet la Conception active de la sainte Vierge, & non pas la passive, comme je viens de le remarquer, il ne laisse pas néanmoins de nous fournir une preuve que le plus grand nombre des Théologiens a crû & croit encore aujourd'hui décisive en faveur de la Conception, même passive de la sainte Vierge: c'est-à-dire en faveur de sa Conception Immaculée, & sans aucune tache du peché originel. Cette preuve se trouve dans le dix-huitiéme Chapitre du traité dont nous parlons. Le saint Docteur, après avoir exalté l'honneur dont Dieu combla Marie, en la choisissant pour être la Mere du Verbe Incarné; après avoir montré en peu de mots qu'elle est la pureté & la sainteté convenable à cet auguste ministére, conclut son raisonnement

par ce Corollaire qu'il tire de ſon principe, & que le Pere Theophile Raynaud, & une infinité d'autres Théologiens ont crû decifif en faveur de leur ſentiment. *Il dit qu'une * Vierge choiſie pour être la Mere de Dieu, devoit avoir une pureté & une ſainteté la plus grande, qu'on puiſſe imaginer après celle de Dieu même.*

X. & XI. SIEC.

* *Nempè decens erat ut eâ puritate quâ major ſub Deo nequit intelligi, Virgo illa niteret.* Anſelm. de Conc. Virgin. cap. 18.

Outre ce traité de la Conception Virginale active, on trouve encore parmi les œuvres de ſaint Anſelme des fragmens conſiderables ſur la Conception Virginale *paſſive*, avec une longue lettre de ce ſaint Docteur, toute remplie de revelations & de merveilles à ce ſujet. Ces fragmens & cette lettre ont été, & ſeront encore la matiere de bien des conteſtations. Le Pere Theophile Raynaud lui adjuge l'un & l'autre dans la nouvelle édition des Oeuvres de ce ſaint Archevêque qu'il publia il y a un ſiecle, & un fort grand nombre d'Auteurs eſt de ce même avis. Le Pere Gerberon a prétendu le contraire dans l'édition qu'il donna de ces mêmes Oeuvres quarante ou cinquante ans après, & pluſieurs grands critiques ſont du même ſentiment que lui. Les preuves qu'on apporte des deux côtez, ne ſont pas de ces preuves victorieuſes qui ſaiſiſſent l'eſprit & le convainquent; elles laiſſent le Problême indécis. Mais la véritable raiſon qui me fait pancher du côté de ces derniers critiques, c'eſt le ſilence d'Eadmer. Ce diſciple exact & fidéle, qui parle avec tant de ſoin des autres véritables ouvrages de ſon maître, ne dit pas un ſeul mot de celui-ci,

X. & XI. SIEC.

& c'est ce qui me détermine à n'en rien dire moi-même.

Je ne m'arrêterai pas non plus à décrire ici certains faits merveilleux, arrivez dans Lyon, sous les yeux même d'Eadmer, qui nous les a circonstanciez dans un si grand détail, & qui prouvent si bien la grande sainteté de son maître. Ces sortes de faits miraculeux ont plus naturellement leur place dans une Histoire ascetique, comme la vie des Saints, que dans une Histoire Litteraire, comme celle-ci. M. Baillet auroit dû ne pas les omettre daus la vie de saint Anselme, qu'il a d'ailleurs exactement écrite au 21. jour d'Avril. Ce grand Seigneur * Lyonnois qu'Eadmer vit entrer dans l'Eglise de saint Etienne, porté entre les mains de ses domestiques, plus mort, dit-il, que vivant, & qu'il vit ensuite sortir de cette même Eglise, dans une santé parfaite, après qu'il eut eû oüi la Messe, & reçû la benediction du saint Evêque; cette voix celeste qui lui annonça, & lui fit annoncer à diverses reprises, la mort du Roi Guillaume son persecuteur; cette femme phrénétique, qu'il guerit dans un moment à la vûë d'une foule de gens, en allant de Lyon à Cluni; cette pluye soudaine & inesperée qu'il obtint tout-à-coup du Ciel, en revenant de Cluni à Lyon, après avoir célébré la Messe dans l'Eglise de saint Vincent de Mâcon: tous ces faits remarquables auroient dû figurer dans la vie du Saint; & selon toutes les regles de la critique la plus saine, ils méritent une entiere créance; puisqu'ils sont autorisez par un Auteur, non seulement

* *Unus de principibus terræ illius.* Eadmer.

contemporain, mais aussi témoin oculaire : & ce qui leur concilie encore un nouveau degré d'autorité, c'est que ce témoin oculaire est, disent Selden & Nicolson, * un écrivain sincére, exact, & sensé, qui en matiére de miracles ne croit pas legerement.

* Nicolson, *jugement sur les Historiens Angl. 1. Partie, pag. 181.*

§. IV.

Anselme partageant ainsi, dans Lyon, ses soins entre la charité & l'étude, ne songeoit plus à l'Angleterre, & il étoit resolu, dit Eadmer, à finir ses jours dans cette Ville. Il avoit instruit de ses sentimens le Pape Pascal II. qui avoit succedé à Urbain. Il le conjure, par une lettre que nous avons encore, de vouloir bien le décharger du pesant fardeau de l'Archevêché de Cantorberi ; puisque les malheurs de cette Eglise sont montez à un si haut point, qu'il ne peut plus ni y remedier, ni les tolerer. Il lui marque dans cette même lettre qu'il étoit sorti d'Angleterre depuis trois ans ; qu'il avoit dépensé dans ses voyages ** le peu qu'il en avoit emporté, & tout ce qu'il avoit emprunté depuis ce tems-là ; mais que la Providence lui avoit ménagé une ressource dans le grand cœur de l'Archevêque de Lyon, qui le faisoit subsister par ses grandes liberalitez.

** *Pauca quæ mecum tuli, & multa quæ mutuatus sum... expendi..... Apud venerabilem patrem nostrum Archiepisc. Lugd. detentus, ejus benignâ.*

Une autre lettre écrite de Lyon à sa sœur Riceze & à son mari Burgundio, nous apprend que ce saint Docteur y avoit appellé auprès de sa personne son neveu le jeune Anselme, qui étoit leur fils, & qui depuis devint illustre dans l'Eglise, par la Le-

gation qu'il exerça dans l'Angleterre, au nom du Pape Pascal II. Rien de plus touchant & de plus sensé que les diverses lettres qu'il écrivoit de Lyon à ce neveu, avant que de l'y avoir auprès de lui. Elles n'étoient pas moins propres à lui donner du goût pour les sciences, qu'à le former à la pieté. Et parmi les divers preceptes qu'il lui donne, il lui recommande particulierement de s'appliquer à l'exercice de la Prose, * plûtôt qu'à celui de la Poësie.

largitate, & largâ benignitate sustentor. Ep. lib. 3. Ep. 40.

* *Plus in prosa quàm in versibus te exerce.* Epist. 39. lib. 4.

Anselme continuoit de goûter un repos tranquille dans ce port, où la tempête l'avoit jetté, lorsqu'il se vit exposé à de nouveaux orages par une soudaine, mais trompeuse apparence de sérénité. Il ne pût pas se refuser aux vœux unanimes de son peuple de Cantorberi, des Seigneurs Anglois & du Roi Henri lui-même, qui après la mort de Guillaume le Roux, redemanderent leur Primat avec des instances réïterées. Il fallut partir; & ce ** fut par les sages conseils de l'Archevêque de Lyon qu'Anselme s'y détermina : mais avec promesse de revenir auprès de lui, si sa conscience ne lui permettoit pas de rester en Angleterre ; & c'est ce qui arriva la seconde, ou la troisiéme année après ce départ de Lyon. Le Roi Henri, malgré toutes les démonstrations de la bienveillance la plus sincere, & après bien des negociations, ne pût jamais se resoudre à abandonner les investitures des Evêchez & des Abbayes, qu'il préferoit, disoit-il, à la moitié de son Royaume. Anselme de son côté ne crût pas pouvoir les céder, & il refusa constamment de

** *Audito consilio memorati Hugonis... Iter Angliam remeandi ingressus est, ipso Pontifice & toto populo terræ super hoc dolente.* Eadm. hist. nov. lib. 3.

facrer les nouveaux Evêques qui les avoient reçûës. X. &
Il préfera un nouvel exil aux conditions avantageu- XI.
fes que la Cour lui offroit, s'il vouloit se relâcher. SIEC.
Il revint à Lyon * quelques jours avant la Noël de l'an 1103. il y fut reçû & logé dans l'Archevêché, comme s'il eût été lui-même l'Archevêque & le Maître de la Ville, dit Eadmer, qui ne le quitta jamais. Il y resta de nouveau seize mois entiers, après lesquels, Henri ayant enfin renoncé aux investitures, avec certaines modifications, que le Pape authorisa, Anselme retourna pour la derniere fois en Angleterre, où il n'arriva que sur la fin de l'an 1106. & il y mourut au bout de trois ans.

* *Perveniens verò Lugdunum resedit ibi, ex more antiquo..... Præfati R. Hugonis ejusdem urbis Archiep. domum inhabitans.* Ead. vita Ans. p.24.

Ce fut un peu après son arrivée en Angleterre, qu'Anselme y apprit la mort de son insigne bienfacteur, l'Archevêque de Lyon. ** Cette triste nouvelle lui fut donnée par leur ami commun saint Hugues Abbé de Cluni, fondateur de la magnifique Eglise qu'on y voit encore aujourd'hui. La lettre de consolation, que ce saint Abbé lui écrivit là-dessus, nous découvre visiblement l'erreur remarquable où sont tombez MMrs de sainte Marthe dans leur France Chrêtienne, Severt & la Mure dans leurs Histoires des Archevêques de Lyon, & la plûpart de nos autres Historiens. Tous ces Auteurs ont écrit, sur la foi d'un ancien * Homiliaire, peu exact, qu'Hugues étant allé faire le voyage de la Terre sainte, tomba malade, & mourut à Salamine, autrement ditte Famagouste, Ville de l'Isle de Chypre en Asie. On auroit aisément pû se garan-

** *Quoniam noveramus quanta inter vos & Dominum Hugonem Lugd. Arch... extiterit familiaritas, &c.* Ep.79.l.4.

* *Homiliaire de S. Just.*

X. & XI. SIEC.

tir de cette erreur considerable, en parcourant simplement le Recüeil des lettres de saint Anselme, parmi lesquelles on trouve aussi celles qu'on lui écrivoit. Ces lettres nous apprennent trois faits bien certains, dont elles nous sont de fidéles garants: 1°. Qu'Hugues fit véritablement le voyage de la Terre sainte auquel il s'étoit engagé; & qu'il le fit vers l'an 1001. comme on le comprend par les divers faits qui sont énoncez dans ces lettres, & dont la discussion me meneroit trop loin. 2°. Qu'il revint heureusement de la Terre sainte, comme * en font foi les lettres de félicitation que son ami lui écrivit là-dessus d'Angletetre, après son premier retour, & celles qu'il lui écrivit lui-même à cette occasion. 3°. Que vers l'an 1006. Hugues partit de Lyon pour assister en Italie à un Concile que le Pape Pascal II. devoit célebrer sur les investitures; qu'il tomba malade en chemin, qu'il s'arrêta à Suse, qu'il y mourut ** le septiéme jour d'Octobre, & qu'il y fut assez honorablement enseveli dans l'Abbaye de saint Just. Le terme de *Seusia* ou *Segusia*, ou *Segusium*, ne signifie point la Ville de Sion en Valaiz, comme on le marque par erreur dans le Thrésor de la Langue Latine, mais celle de Suse en Piémont où Hugues finit sa vie.

L'Epitaphe, ou plûtôt l'éloge historique de cet Archevêque par Balderic ou Baudry, Auteur contemporain, confirme ce qui est marqué dans la lettre du saint Abbé de Cluny, & ramasse en peu de mots ce que nous avons dit plus au long. *Hugues grand defenseur*

* Epist. 28. lib. 4. *Sanctitati vestra notum esse volumus... nos Hierosolymis incolumes rediisse......*, 64. lib. 3.

** *Obiit in pace nonis Octob. apud Seusium dum iret ad Apostolica vocationis Concilium; sepultusque est ibidem satis honestè in Abbatia S. Justi.* Ep. 79. l. 4. Hugo Cluni. ad Ansel.

défenseur de l'Eglise Romaine, fut Evêque de Die, & puis Legat du saint Siege & Archevêque de Lyon, dit l'Abbé Balderic, *il mourut en allant assister à un Concile. Il fut enseveli dans la Ville de Suse. Il fut illustre par sa pieté & par ses talens. Lyon verse des larmes sur le tombeau de ton Pere. La gloire des Conciles y est ensevelie avec lui.*

X. & XI. SIEC.

Post Lugdunensis Præsul, priùs Hugo Diensis,
Magnus Romanæ filius Ecclesiæ.
Quem sibi Legatum Romanus Papa rogavit,
Ad Synodum veniens, proh dolor! occubuit.
Virtutum cellam, divini nectaris aulam
Hâc tumulavit humo Segusiensis homo.
. . . .
Lugdunum Luge; Solemnia Conciliorum,
Occubitu Patris occubuere tibi.



XII. Siec.

DOUZIÉME SIECLE.

CHAPITRE PREMIER.

LETTRE DE SAINT BERNARD, aux Chanoines de Lyon.

SOMMAIRE.

1. Raynaud de Semur Archevêque de Lyon. Ses ouvrages. Fut-il enterré à Lyon, ou à Cluny. Son Epitaphe par Pierre le vénérable.

2. Portrait de saint Bernard. Ses intimes liaisons avec l'Eglise de Lyon. Analyse de sa lettre aux Chanoines de cette Eglise. Loüanges délicates dont il assaisonne les avis qu'il leur donne, sur la nouvelle Fête de l'Immaculée Conception qu'ils venoient d'introduire. Dans quel sens & comment saint Bernard a traité cette Fête de nouvelle. Le Pere Mabillon concilie heureusement le sentiment de saint Bernard avec celui de l'Eglise.

3. Progrès rapide que la nouvelle Fête de Lyon, fit dans toute l'Eglise. Fait curieux arrivé à Dijon, & rapporté par le Pere Martene, dans son voyage Litteraire, prouve que les Peres Dominicains célebroient anciennement la Fête de l'Immaculée Conception. On prouve par un passage de saint Thomas, de l'Edition de Rome, que ce saint Docteur a favorisé le sentiment de l'Immaculée Conception.

§. I.

La célebre lettre dogmatique que S. Bernard écrivit à nôtre Eglise Métropolitaine, & les relations opposées de nos Auteurs Lyonnois sur les pauvres de Lyon, & sur leur fameux

Chef Pierre Valdo, Bourgeois de cette Ville ; le bien & le mal qu'on en a dit, & le contraſte qui reſulte des differens portraits qu'on nous en a faits, ſeront les deux principaux objets de nos recherches, ſur ce douziéme ſiecle, que la liaiſon des matieres m'a déja obligé d'entamer, & qui ne nous préſente encore rien ſur les lettres humaines. Après ces courtes recherches, nous entrerons tout de ſuite dans le treiziéme ſiecle, qui nous prépare un champ d'une plus vaſte étenduë.

Mais avant que d'analyſer la célebre lettre de ſaint Bernard aux Chanoines de Lyon, l'ordre des tems demande qu'on faſſe connoître ici en peu de paroles un Auteur Lyonnois, aſſez peu connu, & bien moins diſtingué par l'importance de ſon ouvrage, que par la dignité de ſon rang & par la ſainteté de ſa vie. Cet Auteur eſt Raynaud de Sémur,
73. Archevêque de Lyon, & Legat Apoſtolique, comme Humbaud & Hugues l'avoient été avant lui. L'ouvrage compoſé par Raynaud ſe trouve dans * la Bibliothéque ** de Cluni, publiée par le Pere Martin Marrier, & illuſtrée par les Notes de M. André Du Cheſne. Ce petit ouvrage eſt la vie de ſaint Hugues, ſixiéme Abbé de Cluni, & oncle de Raynaud de Semur. Je puis bien placer cet Archevêque dans la Bibliothéque particuliere des Ecrivains Lyonnois, puiſque M. Dupin l'a placé dans la Bibliothéque generale des Auteurs Eccleſiaſtiques, & que le Pere le Long en a fait * autant dans ſa Bibliothéque Hiſtorique de la France. Ce Pere infi-

** Raynaud de Semur étant encore Moine de Cluni portoit le nom de Frere Hugues comme ſon oncle.*

*** A Paris, in fol. 1614.*

** Bibliotheque Hiſtorique de la France… par le Pere*

XII. SIEC.

niment plus exact que M. Dupin, * fait mention d'un autre Ouvrage de Raynaud de Semur, qui porte pour tître *Synopsis vitæ metricæ*, & dont M. Dupin, ne dit mot. Cet oubli n'est pas la seule faute qui soit échappée à ce dernier au sujet de nôtre Archevêque. *Il nous a laissé*, dit-il, *la vie d'Hugues* ** *son Frere, Abbé de Cluny*. Il devoit dire de son oncle Hugues, comme on le voit assez dans la Bibliotheque de Cluni & dans les Auteurs du douziéme siecle.

le Long, de l'Oratoire, in fol. 1719.

* *Biblioth. le Long, pag. 227.*

** *Dupin, 12. siecle, 2. part. p. 660.*

Cet article de Raynaud de Semur demande un petit éclaircissement. L'Homiliaire de Lyon marque qu'il fut enseveli dans l'Eglise de saint Irenée; & il est certain néanmoins que ses cendres reposent dans celle de Cluni, où l'on voit encore son tombeau avec cette inscription: *Ici repose D. Raynaud jadis Abbé & Reparateur de Vezelai, & ensuite Archevêque de Lyon*. Pierre * le vénerable, qui avoit été son Maître, & qui lui survécut néanmoins, dit aussi la même chose dans ces Vers qu'il fit à son honneur en forme d'Epitaphe, & qu'on trouve parmi ses autres Ouvrages.

* *Pierre le venerable étoit Frere d'Heraclius Archevêque de Lyon. Ils étoient de la maison de Mont-Boissier en Auvergne* de Monte-Buxerio.

Gloria Pontificum jacet hîc Præsul Raynaldus,
Magnus in exiguo conditus hospitio.
Vezeliacensis priùs Abbas, post Patriarcha
Lugduni fulsit factus honoris honor.

....

Cujus erat Monachus, prope cujus ab ubere natus
Accubat in gremio nunc, Cluniace, tuo.

On concilie cette apparente contradiction, en disant que Raynaud de Semur fut d'abord enseveli dans l'Eglise de saint Irenée, comme le dit l'Homiliaire de Lyon; mais que peu de tems après il fut porté dans l'Eglise de Cluni, où il avoit été longtems simple Religieux, avant que d'être Abbé de Vezelai. Le Martyrologe François fait un bel éloge de ce Prélat. Il y est rangé parmi les Saints de la seconde classe, & on lui donne le titre de Bienheureux. XII. SIEC.

§. II.

L'Epître dogmatique que saint Bernard écrivit à nôtre Eglise Métropolitaine, au sujet de l'Immaculée Conception de la Mere de Dieu, a fait grand bruit dans la République des lettres. Elle y a excité de vives contestations qui durent encore depuis six siecles. On auroit pû, à mon avis, tarir toutes ces disputes dans leur source même, si l'on avoit sçû entrer dans le vrai sens de cette Epître aussi heureusement qu'y est entré le dernier éditeur des œuvres de saint Bernard. Le sçavant Pere Mabillon, Auteur de cette Edition, a si bien éclairci cette matiere dans ses Notes, il a si bien concilié les expressions du saint Docteur avec l'opinion, qui a prévalu aujourd'hui dans l'Eglise, que je n'ai pas balancé un moment à me ranger de son côté, & à adopter un sentiment qui tranche d'un seul coup toutes les difficultez. Mais avant que d'entrer dans cette question,

XII. SIEC. il faut expoſer briévement le fait, que les perſonnes un peu inſtruites n'ignorent pas.

Il y avoit déja une quarantaine d'années que ſaint Anſelme avoit apporté d'Angleterre en France la dévotion envers l'Immaculée Conception de la Vierge. Il avoit répandu les ſemences de cette dévotion dans la Normandie, dans la Bourgogne, dans le Lyonnois, & dans les autres Provinces, où il s'étoit arrêté quelque tems. Mais la Ville de Lyon, où il avoit fait un ſi long ſéjour, fut auſſi l'endroit où elle avoit jetté de plus profondes racines. Cependant nôtre Egliſe ne fut pas la premiere qui arbora l'étendard de cette nouvelle dévotion, ſi j'oſe m'exprimer ainſi. Elle ſe laiſſa prévenir à cet égard par quelques autres Egliſes moins célebres, comme parle ſaint Bernard dans ſon Epître. Ce ne fut que vers l'an 1140. ſuivant l'exacte ſupputation du Pere Mabillon, qu'elle célebra publiquement cette Fête pour la premiere fois: & ce qui alluma le plus le zéle ardent de ſaint Bernard, c'eſt qu'on la ſolemniſa dans Lyon, ſans que le ſaint Siege y eût aucune part, où qu'on l'eût même conſulté là-deſſus. C'étoit là, on le voit bien, un reſte, ou, pour parler plus exactement, une extenſion, ou un abus de l'ancien uſage qui avoit regné durant près de mille ans. La ſeule autorité du Metropolitain ſuffiſoit pour les canoniſations, & pour la déciſion des autres cauſes majeures, avant que, pour de juſtes raiſons la prééminence du premier ſiege lui eût fait renvoyer & approprier ce droit particulier.

Quelque vive que puisse être l'Epître de saint Bernard aux Chanoines de Lyon, on n'y trouvera rien dont on puisse être surpris, pour peu qu'on connoisse le systême de ce tems-là, & l'idée qu'on avoit de ce saint Docteur. L'austerité de sa vie, son zéle, son esprit, sa haute reputation de sagesse & de sainteté, le faisoient regarder comme l'oracle de son siecle. Il ne se passoit rien d'important dans l'Eglise ou dans l'Etat sur quoi on ne lui demandât son conseil ou son entremise, & la prévention en sa faveur alla si loin qu'on le pria de vouloir commander l'armée des Princes Croisez : mais il étoit trop sage pour ne pas refuser un honneur qui ne lui convenoit point. D'ailleurs il faut se souvenir, que saint Bernard avoit d'intimes relations avec l'Eglise de Lyon, dont il se qualifie le fils sur * la fin de son Epître, parceque le lieu de sa naissance, & son Monastére de Clairvaux sont dans le Diocése de Langres, dont Lyon est la Métropole. Ses lettres au Doyen, au Trésorier, à l'Archevêque de Lyon, & celles qu'il écrivit au Pape Innocent en leur faveur, sont des preuves bien marquées de ces relations particulieres. XII. SIEC.

* *In famosa & nobili Ecclesia, & cujus specialiter filius sum.*

L'Epître de saint Bernard, dont nous allons faire ici une courte Analyse, est la 174. de ses lettres, qui sont en tout au nombre de 444. Elle est adressée *aux ** Chanoines de Lyon.* C'étoit là le titre qu'ils prenoient avant que le Roi Philippe le Bel, par ses Lettres Patentes de l'an 1307. leur eût approprié ou confirmé le titre de Chanoines-Comtes de

** *Ad Canonicos Lugdunenses.*

XII. SIEC. Lyon. Saint Bernard met à la tête de ſon Epître un magnifique éloge de cette Egliſe, *diſtinguée*, dit-il, *non ſeulement par la prééminence de ſon Siege, mais encore par ſa doctrine, par le bon ordre & l'exacte diſcipline qu'on y obſerve, par la gravité des mœurs, par l'autorité qu'une ſage conduite lui a conciliée, par ſon attachement inviolable à la ſaine antiquité, & ſur tout pour ſon averſion des nouveautez dans les Offices de l'Egliſe.* C'eſt par ces loüanges ſi délicates, ſi vrayes & ſi bien placées que le S. Abbé tâche d'aſſaiſonner l'avis qu'il va donner dans la ſeconde partie de ſa lettre. Il y marque ſa ſurpriſe de ce qu'une Egliſe ſi ennemie des nouveautez a pû démentir ſon caractere, en introduiſant une Fête juſqu'alors inconnuë aux Fidéles, & qui n'a nul fondement dans la tradition. *Sommes-nous*, dit-il, *plus ſçavans ou plus devots que nos Peres ? & n'eſt-ce pas une préſomption dangereuſe de prétendre être plus prudent & plus éclairé qu'eux................ La nouveauté eſt la mere de la temerité, la ſœur de la ſuperſtition & la fille de la legereté.*

a Inter Eccleſias Galliæ conſtat profectò Lugdunenſem hactenus praeminuiſſe, ſicut dignitate Sedis, ſic honeſtis ſtudiis & laudabilibus inſtitutis. Ubi etenim æquè viguit diſciplinæ cenſura, morum gravitas, maturitas conſiliorum, auctoritatis pondus, antiquitatis inſigne, &c.

Ces expreſſions de ſaint Bernard ne doivent point être priſes à la rigueur. Elles ont beſoin de quelque modification, puiſqu'il nous apprend lui-même dans ſa lettre que la Fête nouvellement introduite dans Lyon, ſe célebroit déja dans quelques autres endroits, & qu'il ne l'ignoroit pas. Il avoit raiſon ; mais ce n'étoit pas ſeulement, comme il ajoûte, chez des gens peu éclairez, & dans des lieux obſcurs & ſans conſequence que cette célebrité s'étoit

établie

établie. Le Concile tenu à Londres en 1328. nous apprend que cette Fête * avoit été établie en Angleterre, par ſaint Anſelme, qui vivoit long-tems avant ſaint Bernard. Le Pere Mabillon avoüe avec ſa candeur ordinaire qu'on ne peut raiſonnablement douter qu'elle ne fût établie en Eſpagne, du moins dans le dixiéme ſiecle; & Julien de Tolede aſſure dans la vie de ſaint Ildephonſe que ce ſaint & ſçavant Archevêque l'avoit établie dans toute l'Eſpagne, où elle étoit, dit-il, fort ſolemnelle. Ils vivoient tous deux dans le ſeptiéme ſiecle. Il faut donc dire, pour bien apprecier ces paroles de ſaint Bernard, que cette Fête lui parut nouvelle, parcequ'elle n'étoit encore ni établie par le ſaint Siege, ni univerſelle.

* *Quin Conceptio ſæculo X....: apud Hiſpanias celebrata ſit, in dubium vix revocari poteſt.* Mabillon, in notis ad Epiſt. 174. *Ejus (*Ildephonſi*) conſtitutione per totam Hiſpaniam ſolemniter colitur VI. Id. Dec.* Julian. Archiep. Tol. in append. ad Ildep. de Scr. Eccl.

Après tous ces éloges, & tous ces reproches, ſaint Bernard entre dans le dogme. Il prouve, par les raiſons les plus ſolides, que le privilége ſingulier d'être conçû ſans peché, ne convient ni à Jean-Baptiſte, ni à Jeremie, ni à Marie elle-même; mais qu'il ne convient qu'à JESUS-CHRIST ſeul, qui a été formé dans le ſein de ſa mere par l'operation du ſaint Eſprit. Saint Bernard avoit toute la raiſon de ſon côté; ſi l'on veut prendre les paroles dans leur ſens veritable. Il entendoit par le terme de Conception de Marie, non pas, comme on l'entend communément aujourd'hui, le moment auquel ſon ame fût créée & unie à ſon corps; mais le tems auquel ſon Corps avoit été conçû dans le ſein de ſa mere. On ne peut pas douter que ce ne ſoit là ſa penſée,

XII. SIEC.

puisqu'il l'explique si clairement, par ces paroles : * *Elle n'a pû être sainte avant que d'être, & elle n'étoit pas, avant que d'être conçûë.* Cette explication n'est point un heureux dénoüement imaginé par le Pere Mabillon. Manrique dans ses Annales de Citeaux, le P. Theophile Raynaud, & un fort grand nombre d'autres Ecrivains célébres avoient déja pensé & parlé comme lui.

*Non valuit ante sancta esse, quàm esse : siquidem non erat ante quàm conciperetur.

Après avoir ainsi combattu les faux titres d'honneur dont Marie, dit-il, n'a pas besoin, il exalte avec joye ses vrais titres par cet éloge magnifique : *Honorez*, dit-il ; *dans elle la Virginité conciliée avec la Maternité divine.... Dites que les Anges la respectent, que les Nations l'ont desirée, que les Patriarches & les Prophetes l'ont connuë & annoncée. Qu'elle a été choisie entre toutes les femmes & préferée à toutes les créatures ;* ** *publiez, en l'exaltant, qu'elle a été la source de la grace, la médiatrice du salut, la restauratrice des siecles, qu'elle a été élevée au dessus de tous les Chœurs des Anges ; c'est ce que l'Eglise publie dans ses divins Offices, & c'est ce qu'elle m'a appris à y chanter avec elle.*

** Magnifica gratia inventricem, mediatricem salutis, restauratricem sæculorum.. ... Hæc mihi de illa cantat Ecclesia, &c.

Saint Bernard finit sa lettre par cet avis judicieux. Si vous aviez, dit-il, formé le dessein d'établir cette nouvelle Fête, il falloit avant toutes choses consulter le saint Siege. C'est à l'Eglise Romaine à prononcer sur ces matieres, & je suis tout prêt à corriger mes jugemens sur ses décisions. Cette décision finale n'émana enfin du saint Siege que vers la fin du quinziéme siecle. Sixte quatriéme établit en

1476. la Fête & l'Office de la Conception avec des Indulgences, par une Constitution reçûë de toute l'Eglise. Le Concile de Bâle avoit déja fait la même chose 37. ans auparavant. On trouve même dans la rare Collection de Laurent Bochel un fait remarquable, qui fait remonter cette Fête bien plus haut. XII. SIEC.

Parmi les Decrets * de l'Eglise Gallicane recuëillis par cet Auteur, il y en a un dans lequel il est marqué que cette Fête avoit été ordonnée par le saint Siége dès le tems d'Innocent III. Je sçai que l'autenticité de ce Decret si singulier a paru un peu suspecte au Pere Mabillon, dans ses notes sur saint Bernard; & pour ne point trop m'étendre, je ne veux point examiner pourquoi. Mais voici trois autres faits incontestables, qui vont répandre un nouveau jour sur les remarques que j'ai faites, au sujet de saint Bernard & de saint Anselme, & qui en même tems acheveront de justifier la conduite de nôtre Eglise.

* *Decretorum Ecclesiæ Gallicanæ, libri* 8. *per Laurentium Bochellum*, fol. tit. 9. c. 13.

§. III.

Il est certain 1°. que malgré les contradictions dont nous venons de parler, l'exemple de cette Eglise fut suivi, & que la nouvelle célebrité fit dans ce même siecle les progrez les plus rapides. 2°. Il est aussi fort certain que l'Ordre de saint Dominique, que la Providence suscita peu de tems après pour combattre les erreurs des Pauvres de

Lyon, des Vaudois & des Albigeois, commença dès le tems de sa premiere origine à célebrer cette Fête; & qu'il n'attendit pas pour cela, ni la Constitution de Sixte IV. ni le Decret du Concile de Bâle. 3°. On peut prouver évidemment que saint Thomas dont l'autorité est si respectable, se déclara dans ses écrits pour ce même sentiment de la Conception Immaculée. Voici en peu de mots la preuve de ces trois faits.

Le premier fait est constaté par les divers ouvrages de ce douziéme siecle qu'on trouve dans la Bibliothéque des Peres. On y voit des Auteurs * Anglois, Allemans & François, qui attaquant ou soûtenant la lettre de saint Bernard, disent en même tems que la célebrité qui en fut l'objet, est répanduë dans tous les Ordres & dans tous les Païs. Entre les autres, Pothon, Prêtre & Moine de Prom, & Contemporain de saint Bernard, se fâche dans ses ouvrages, de ce que les Moines ont introduit parmi eux de nouvelles Fêtes, comme celle, dit-il, de la Très-Sainte Trinité, de la Transfiguration de Jesus-Christ, & de la Conception de la Vierge.

* *Nicolas, Pierre de Celles, Pothon de Prom, &c.*

Le second fait a des témoins & des garans irrécusables; contre lesquels on ne s'avisera pas de s'inscrire en faux. C'est le R. Pere Martene, avec son Compagnon, Auteurs d'un Voyage Litteraire, imprimé depuis une douzaine d'années, & les RR. PP. Jacobins de Dijon eux-mêmes. La découverte singuliere que le P. Martene fit il y a une vingtaine d'années, dans la Bibliothéque des Peres Jacobins

de Dijon, prouve évidemment que l'Ordre de saint Dominique, dans ses premiers tems faisoit la Fête de la Conception de la sainte Vierge, & pensoit là-dessus comme pense le commun des Fidéles. Voici ce que rapporte là-dessus le Pere Martene, dans la premiere partie de son * Voyage Litteraire, p. 146. je ne fais que copier fidélement ses propres paroles. *Comme nous étions dans la Bibliothéque des Jacobins, & que nous examinions quelques Manuscrits qu'ils ont, il me tomba entre les mains un ancien Martyrologe, dont le caractére paroît du commencement du treiziéme siecle; il est suivi des constitutions de l'Ordre, & d'un Calendrier, qui est d'une écriture plus recente. Comme je le feüilletois avec attention, le Prieur qui nous accompagnoit, me dit en riant, mon Pere, trouvez-moi là dedans la Fête de la Conception de la Vierge. Je jettai les yeux sur le Calendrier, & je lui montrai aussitôt qu'elle étoit marquée au huitiéme Decembre. Il fut un peu surpris, mais il voulut se sauver sur la nouveauté du caractére, qui ne paroît pas avoir plus de deux cens ans. Je cherchai donc dans le Martyrologe, dont l'Ecriture a environ cinq cens ans, & je l'y trouvai fort bien marquée de la premiere main. Il ne sçût que me répondre, & ce Martyrologe m'a fait juger que les Jacobins, dans le commencement de leur Ordre, faisoient la Fête de la Conception de la Vierge, & avoient sur cette Fête la créance qu'en a le commun de l'Eglise.* Un fait si certain & si bien détaillé n'a pas besoin de mes reflexions.

XII. SIEC.

* *Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur.* à Paris 1717.

Le Pere Martene ajoûte tout de suite: *ce n'est que*

XII. SIEC. *depuis que saint Thomas d'Aquin s'est déclaré contre, que les Peres Jacobins ont embrassé un sentiment contraire.* Mais ce n'est ni dans le Voyage Litteraire, ni dans la Bibliothéque de Dijon, qu'il me faut chercher la preuve du vrai sentiment de saint Thomas, sur l'Immaculée Conception ; je la trouve sous mes yeux dans la Bibliothéque même du Grand College de Lyon, & je puis être garant de ce troisiéme Fait.

Les Personnes un peu instruites sçavent quelle est l'estime qu'on fait dans la Republique des Lettres, de l'Edition Romaine des Oeuvres de saint Thomas, faite en l'an 1570. en dix-sept volumes, par l'ordre du saint Pape Pie V. Tous les connoisseurs la regardent avec justice, non seulement comme la plus belle, mais sur tout comme la plus exacte & la plus fidélement corrigée sur les Manuscrits les plus sûrs, *ad probatissimos codices collata.* C'est dans le sixiéme Tome de cette édition si fidéle que l'Ange de l'Ecole décide *que la sainte Vierge a été exempte du peché originel & du peché actuel.* *TALIS FUIT * PURITAS BEATÆ VIRGINIS, QUÆ A PECCATO ORIGINALI ET ACTUALI IMMUNIS FUIT.* Je pourrois sans me donner beaucoup de peine, marquer ici plusieurs autres anciennes éditions & d'autres ouvrages du même saint Docteur où l'on trouve la même décision. Mais je ne veux point copier ici ce que le Pere Théophile Raynaud, le Pere de Alva & tant d'autres Auteurs ont déja publié, & je me contente de citer les paroles que j'ai sous mes yeux & de la fidéle citation desquelles je puis être garant.

* *Tom. 6. pag. 137. in Sent. Dist. 44. q. 1. art. 3.*

CHAPITRE II.

LES PAUVRES DE LYON, & saint Thomas de Cantorbery.

SOMMAIRE.

1. Erreur de ceux qui confondent les Pauvres de Lyon avec les Albigeois. Difference essentielle des uns & des autres. Histoire abregée de Pierre Valdo, son portrait, ses erreurs. Il traduit la Bible en François. Ancien Catechisme des Pauvres de Lyon. Ils donnent dans les erreurs des Manichéens.

2. L'Eglise de Lyon, reçoit avec honneur saint Thomas de Cantorbery. Elle lui donne en propre une maison dans le Cloître, avec la terre de Quincieu. Elle fonde dans Lyon même, une Eglise Paroissiale sous l'invocation de ce Saint, peu d'années après sa mort. On prouve tous ces Faits, par les Archives de l'Eglise Metropolitaine de saint Jean de Lyon.

§. I.

L'Héresie des Pauvres de Lyon, ou des Vaudois, qui fait un des points importans de nôtre Histoire Ecclesiastique, fournit assez peu de chose à nôtre Histoire Litteraire. Quoique cette Secte soit née dans Lyon, & qu'elle y ait été renfermée durant ses vingt premieres années, je ne trouve néanmoins en tout que trois Auteurs Lyonnois, qui ayent écrit sur ce sujet, ou à cette occasion. Ces trois Auteurs sont Pierre Valdo lui-même, Auteur de cette Secte ; Jean de Lyon son contemporain, & comme je le crois, son disciple ; Jean Paul Perrin qui n'a vécu que quatre siecles après les deux autres.

XII. SIEC. Je ne laisserai pas néanmoins de les rapprocher, & de les présenter tous trois sous un même point de vûë, soit pour la liaison des matieres, soit parce-qu'un seul Auteur ne vaut pas la peine qu'on en fasse à deux fois sur le même sujet. Pour mettre d'abord le Lecteur au fait de ces divers ouvrages, il faut en peu de mots lui rappeller l'occasion qui les a fait naître, & lui montrer en même tems par quelques remarques critiques, combien fausse est l'idée qu'on se forme assez communément de nos Pauvres de Lyon.

Je ne sçai par quelle prévention la plûpart de nos Historiens se sont accordez à confondre les Pauvres de Lyon avec les Albigeois; & sur quel fondement ils ont attribué aux uns & aux autres les mêmes dogmes, & la même origine. Cette idée est aussi fausse & aussi mal fondée qu'elle est génerale: les Albigeois étoient dès leur premiere origine, une engeance détestable, qui ayant passé de Bulgarie en Italie, & d'Italie en France, y fit de terribles ravages & fut condamnée dans le Concile d'Orleans, un peu après le commencement du onziéme siecle: c'est-à-dire, l'an 1017. sous le regne du Roi Robert. Les Pauvres de Lyon ne parurent pour la premiere fois que l'an 1160. & c'est-là leur époque certaine. Voilà un siecle & demi de difference. Les Albigeois avoient fait revivre les erreurs capitales des Manichéens, en y ajoûtant d'autres blasphemes. Ils admettoient deux Createurs, ou deux Principes, l'un bon & l'autre mauvais. Ils rejettoient le vieux

Testament,

Teſtament, ils condamnoient le mariage & l'uſage des viandes, ils ne reconnoiſſoient dans JESUS-CHRIST qu'un corps phantaſtique; & pour les bien peindre d'un ſeul trait, ils étoient vrais Manichéens pour le dogme, & auſſi infames que les Gnoſtiques pour la pratique & pour les mœurs. XII. SIEC.

Les Vaudois ne donnerent jamais ni dans ces dogmes monſtrueux, ni dans ces ordures, ſur tout dans leurs commencemens, qui furent fort ſpecieux, ou qui furent même aſſez bons, ſuivant les Relations unanimes de Reinier, de Pilicdorf, de Conrard d'Urſperg, & des autres anciens & ſinceres Auteurs, qui ont écrit ſur cette matiere, & dont on trouve les ouvrages dans le * 25. volume de la Bibliothéque des Peres. Voici un précis de ce qu'ils nous diſent là-deſſus.

* *Pag.262.*

Pierre Valdo, ou de Vaux, riche Marchand de Lyon, ſe trouvant un jour, ſelon la coûtume, dans l'Aſſemblée publique des autres Negocians, fut vivement frappé de la mort ſubite d'un des plus apparens de la troupe. La crainte des Jugemens de Dieu le ſaiſit, il diſtribua ſes grands biens aux pauvres de cette Ville. Pluſieurs autres Marchands ou Bourgeois ſuivirent ſon exemple, ** & embraſſerent avec lui la pauvreté volontaire de JESUS-CHRIST & des Apôtres, qu'ils entreprirent de faire revivre ſur la terre. Pierre de Vaux, qui avoit étudié, *Cùm eſſet aliquantulum litteratus*, dit Reinier, * ſe mit à catechiſer une grande troupe de pauvres que ſes grandes aumônes attiroient à ſa

** *Rener. Tome 25. Bibl. PP.*

* *Cap. 5. contra Vald.*

XII. SIEC.

suite. Il leur expliquoit regulierement l'Evangile, & pour leur instruction il traduisit même en langue vulgaire quelques Livres de la sainte Ecriture. Ce fut là le premier essai, ou plûtôt la premiere ébauche de la traduction des Livres divins en nôtre langue. Il est vrai qu'on fait dire à Guillaume Postel qu'on avoit déja traduit la Bible quatre siecles auparavant, par l'ordre de Charlemagne. Mais on le lui fait dire, & on le dit sans preuve, ou même sans fondement. Postel parle fort en géneral d'une Version faite du tems du Roi Charles, mais il ne dit point que ce Charles fût l'Empereur Charlemagne ; & ce fait convient bien mieux à Charles V. qui fit traduire * la Bible par Nicolas Oresme son Precepteur, & depuis Evêque de Lisieux, qu'à l'Empereur Charlemagne, sous l'Empire duquel la langue Latine étoit encore la langue Vulgaire de ce Païs & de toute la France.

Jusqu'ici les Pauvres de Lyon paroissent irreprochables ; mais on va voir dans quels égaremens précipite un orgueilleuse pieté, sur tout quand elle est peu éclairée, & mal conduite. Valdo & ses disciples se mirent en tête qu'il ne leur suffisoit pas de vivre comme les Apôtres, mais que pour les imiter plus parfaitement ils devoient aussi prêcher l'Evangile, & enseigner les peuples comme eux. C'est aussi ce qu'ils se mirent à faire, quoique Laïques & sans mission. On vit donc ces nouveaux Apôtres courir la ** Ville & la Campagne avec leurs souliers coupez par dessus, avec leurs capes semblables

* *On montre encore aujourd'hui, parmi les Manuscrits du Cabinet du Roi, cette Bible traduite en François par Oresme, avec ces paroles écrites de la main du Roi Charles V.* Cette Bible est à nous Charles V. de nôtre nom, Roi de France ; & est en 2. volumes, & la fimes faire & parfaire.

** *Conrard*

à celles des Religieux, & néanmoins conservant toûjours leur longue chevelure comme des Laïques. On les voyoit aller pêle-mêle, hommes & femmes, à l'exemple, disoient-ils, des femmes pieuses qui servoient JESUS-CHRIST & les Apôtres : mais les tems, les personnes & les circonstances étoient bien differentes, comme l'a remarqué avant moi le sçavant Auteur de l'Histoire * des variations. Jean de Bellemains Archevêque de Lyon, défendit à ces nouveaux Fanatiques le ministere Evangelique qu'ils avoient usurpé sans mission. Mais ils mépriserent ses défenses & continuerent à prêcher, en publiant hautement que cette injuste défense étoit un effet de sa jalousie, parceque leur doctrine & leur sainte vie confondoit les mœurs du Clergé, qui n'étoient alors que trop corrompuës. Ce fut dans ce tems-là que les Vaudois commencerent à faire Secte, & qu'on leur donna le nom d'Insabbatez, à cause de leurs souliers, & de Leonistes, parceque la Ville de Lyon s'appelloit *Leona* dans ce douziéme siecle.

XII. SIEC.

Abbé d'Ursperg ad ann. 1212.

* *M. L'Evêque de Meaux.*

Jusques-là le crime des Vaudois se reduisoit à ces trois chefs : une pauvreté superbe & oisive ; l'usurpation du ministére Evangelique, & un insolent mépris de l'autorité legitime. Mais ils n'en demeurerent pas là, & l'esprit de schisme les jetta bientôt dans l'hérésie, comme il arrive toûjours. Ils ne tarderent pas à se démasquer ; ils oserent débiter publiquement que tout bon Laïque étoit Prêtre ; qu'il avoit le pouvoir de lier, de délier, de remettre les

XII. SIEC. pechez & de consacrer même le Corps de J.C. ils enseignerent que la Transsubstantiation ne se faisoit pas entre les mains du mauvais Prêtre * qui consacroit indignement, mais dans la bouche du Laïque vertueux qui recevoit dignement l'Eucharistie. Ils soûtinrent ** que le merite des personnes agissoit plus que l'ordre & le caractére dans les Sacremens, dont ils faisoient dépendre tout l'effet de la vertu du Ministre qui les conferoit. Ce fut là leur dogme essentiel, & leur erreur capitale durant leur quarante ou cinquante premieres années. Ils ne s'aviserent pas encore durant tout ce tems-là d'attaquer le fonds & la substance même des Sacremens. Nous en trouvons une forte preuve dans leur plus ancien Catechisme. Voici comme ils s'expliquent sur cette matiere dans le vieux langage de ce tems-là. *Nos crésen que li Sacrament sont segnal de la cosa sancta, o forma vesibla de gracia non vesibla : tenem esser bon que li fidel uzan alcunas vez d'aquesti dicti signal, o forma vesibla, si la se po far, &c.* Je dois cependant remarquer ici que ce langage paroît plus moderne que celui qu'on parloit dans le tems de Valdo, & qu'il paroît même plus regulier & plus formé que le style original de Ville-Hardouin & que celui même de Joinville qui n'écrivit que plus d'un siecle après.

* *Bibl. Patrum, Tom. 25. p. 749.*

** *Il ne faut rien attendre de suivi dans le sistéme des Pauvres de Lyon. Ils varierent souvent dans leurs dogmes qui se contredisoient & se démentoient eux-mêmes.*

Après ces premieres démarches les Leonistes ne garderent plus aucunes mesures, & il n'y eut désormais plus de barrieres qu'ils ne franchissent. Jean de Lyon donna tête baissée dans toutes les horreurs

des Cathares & des Manichéens, dans le malheureux ouvrage qu'il publia, & que nous ne connoissons guéres que par ce qui en est dit dans le 25. volume de la Bibliotheque des Peres. XII. SIEC.

Jean Paul Perrin, Lyonnois de naissance, & Ministre de Nyons en Dauphiné, a manqué de bonne foi dans son Histoire des Vaudois, imprimée à Généve l'an 1619. Il y peint * Pierre Valdo comme un homme des plus courageux à *s'opposer au dogme de la présence réelle* dès l'an 1160. C'est-là ce qui s'appelle une fable des plus grossieres. Monsieur l'Evêque de Meaux a démontré invinciblement que leurs erreurs ne regardoient point l'Eucharistie, que les Auteurs Catholiques ne les ont point accusez là-dessus, & qu'ils n'ont changé leur doctrine à cet égard que depuis Luther & Calvin. **

* *Perrin, Hist. des Vaudois, chap. 1.*

** *Variations, Tome 215. 216. &c.*

Qu'il me soit permis, en finissant ce douziéme siecle, d'ajoûter encore ici une petite remarque sur les Auteurs qui en ont écrit l'Histoire Ecclesiastique, & que j'ai trouvez en défaut sur un article assez interessant, du moins pour nous.

C'est une tradition constante & bien averée dans la grande Eglise de Lyon, qu'après avoir eû le bonheur de recevoir dans son sein saint Anselme Primat d'Angleterre, elle eut aussi l'honneur environ soixante & dix années après de servir d'azile à saint Thomas, Archevêque comme lui de l'Eglise de Cantorbery; & que quoique saint Thomas n'ait pas à beaucoup près, fait un aussi long séjour dans Lyon que saint Anselme, elle fit néanmoins pour lui quel-

que chose de plus singulier ; qu'elle lui donna en propre, dans le Cloître de saint Jean une maison, où il logea, & qui portoit encore son nom dans le quinziéme siecle ; que pour soûtenir sa dignité de Primat d'Angleterre, elle le gratifia, en pur don, du domaine & des terres de Quincieu, qui passerent par succession à l'Eglise de Cantorbery ; que peu d'années après sa mort elle fonda dans Lyon une Eglise Paroissiale, qui porte encore aujourd'hui le nom de saint Thomas de Cantorbery. Tous ces faits meritoient bien que ceux qui ont écrit la vie de ce saint Martyr, en fissent quelque mention, & ils auroient même pû figurer dans l'Histoire Ecclesiastique generale.

Mais de peur qu'on ne soit tenté de ranger cette tradition particuliere parmi ces traditions vagues & incertaines, qui disparoissent dès qu'on les approfondit, en voici les preuves détaillées & incontestables ; elles sont tirées des Archives de l'Eglise Metropolitaine de saint Jean de Lyon.

1°. On y trouve un Decret fait en * 1382. par lequel le Chapitre ordonne le rétablissement de la maison de Cantorbery, qui étoit située dans le Cloître, vis-à-vis de la grande Eglise, dont le mur venoit de tomber.

2°. On y conserve en original une lettre que l'Eglise de Lyon écrivit en 1411. à l'Archevêque & à l'Eglise de Cantorbery, pour les prier d'avoir quelque soin de la maison & du domaine de Quincieu, donnée anciennement à saint Thomas durant son exil.

* *Domus vocata de Cantorberio sita in Claustro ante Ecclesiam sancti Joannis, cujus Domus paries anterior fortuitò cecidit.* Acta Cap. fol. 92. & lib. 14. fol. 142.

3°. On y voit une déliberation * faite cinq ans après, en 1416. par laquelle il eſt dit que les longues guerres de la France & de l'Angleterre, ayant interrompu tout commerce entre les deux Royaumes, & ne permettant plus aux Anglois de conſerver les terres qu'ils avoient en France, le Chapitre donne ** à Guillaume de Salcon, pour tout le tems de ſa vie, la terre de Quincieu, avec toutes ſes dépendances, dont il avoit autrefois fait préſent au B. Thomas Archevêque de Cantorbery, pour l'aider à ſoûtenir ſa dignité, durant le tems de ſon exil à Lyon.

Un quatriéme tître fort ſingulier, & que j'ai entre les mains, va répandre un nouveau jour ſur cette matiere. C'eſt la fondation de l'Egliſe Paroiſſiale, & du Chapitre de Fourviere, faite en 1192. par l'Egliſe Métropolitaine, à l'honneur de la ſainte Vierge & du B. Martyr ſaint Thomas de Cantorbery. Cette Egliſe de Fourviere, comme il eſt énoncé dans l'Acte, avoit été bâtie quelques années auparavant par le Doyen Olivier, qui avoit fait ériger la Chapelle ſous le tître de la ſainte Vierge; & l'Egliſe Paroiſſiale qui y eſt jointe, ſous le tître de ſaint Thomas, auſſitôt qu'on eût appris qu'il venoit d'être mis ſolemnellement au nombre des Saints, par le Pape Alexandre III. Car cette * canoniſation faite en 1173. ſuivit de près la mort de ce ſaint Archevêque, arrivée trois ans auparavant, c'eſt-à-dire, en 1170. Le Doyen Olivier avoit connu particulierement le ſaint Archevêque Thomas dans le

XII. SIEC.

* *Ex fervore caritatis tradiderunt D. Thomæ aulam Quinciaci cum ſuis jurib.* lib. 12.

** *Ordinarunt quòd ſcribatur Archiepiſcopo & Capitulo Cantuarienſi in Anglia pro facto domûs & aulæ Quinciaci, quæ domus fuit antiquitus data per Capitulum Lugd. B. Thomæ, tunc Cant. Archiep. qui fuerat ex Anglia expulſus.* Act. Capit. lib. 12. fol. 53.

* *Joannes primæ Lugd. Eccl. Sacerdos humilis & Stephanus ejuſdem*

XII. SIEC.

tems de ſon exil à Lyon, & l'on trouve là-deſſus dans nos Archives une Anecdote remarquable, mais dont je ne puis citer d'autre garant que ces mêmes Archives, qui peuvent ſuffire pour la garantir. Guichard Archevêque de Lyon & le Doyen Olivier s'entretenant uu jour avec le Primat d'Angleterre dans la Place de ſaint Jean, lui montrerent la nouvelle Paroiſſe qu'ils faiſoient conſtruire ſur la montagne de Fourviere, & qu'on apperçoit de la Place même. Ils lui dirent en ſoûriant que leur deſſein étoit de la faire conſacrer ſous le titre du premier Martyr qui auroit la gloire de verſer ſon ſang pour J. C. ou pour ſon Egliſe : & que ce ſeroit ſous ſon nom même qu'ils la dedieroient, s'il avoit jamais ce bonheur ; ce qui fut executé cinq où ſix ans après tout au plus tard.

Eccl. Decanus, cum universo Capitulo.... Capellam de Forverio ab Olivario bonæ memoriæ quondam Decano in fundo noſtro in honorem B. M. V. & S. Thomæ Cantu. Archiep. & Martyris inchoatam reſtituimus & dotavimus. Datum Lugd. anno à paſſione memorati Martyris vigeſimo & ſalutis 1192.

Guichard, avant que d'être Archevêque de Lyon, avoit été long-tems Abbé de Pontigni. Ce fut lui, qui à la recommandation du Pape Alexandre III. reçut ſi cordialement S. Thomas, qui fit un aſſez long ſéjour dans ſon Abbaye de Pontigni, & qui voulut même s'y revêtir de l'habit de Citeaux. Mais les grandes menaces que le Roi d'Angleterre fit à tout l'Ordre de Citeaux, ayant obligé Thomas de ſortir de Pontigni, il vint chercher dans Lyon un azyle plus tranquille ; mais il n'y vint qu'après avoir été auparavant dans la Ville de Sens, & après que ſon ami Guichard eut été fait Archevêque de Lyon.

XIII. ET XIV. SIECLE.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIER CONCILE GENERAL de Lyon.

SOMMAIRE.

1. Raisons qui déterminerent Innocent IV. à assembler son Concile général dans Lyon. Il choisit l'ancien Cloître de saint Just pour lieu de sa démeure, & il y réside environ sept ans. Description de cet ancien Cloître, tirée du Procès verbal, dressé par l'ordre de Charles IX. Rois & Reines qui y ont logé.

2. Session préliminaire célebrée dans le refectoir de saint Just. Premiere Session solemnelle célebrée dans l'Eglise Métropolitaine. Prelats, Empereurs, Princes, qui y assisterent, & dans quel rang. Caractére de Mathieu Paris, qui a écrit l'Histoire de ce Concile. Le Pape emprunte l'habit des Chanoines de Lyon ; il le donne à ses Cardinaux, & pourquoi.

3. Discours vehement du Pape contre l'Empereur Frideric II. Crimes qu'il lui reproche en plein Concile. On l'y accuse d'avoir débité que le monde avoit été seduit par trois imposteurs. Frideric meritoit-il tous ces reproches. Bonnes & mauvaises qualitez de ce Prince. Son entêtement pour l'Astrologie judiciaire. Il fait en Vers l'horoscope de ce Pape, & les fait jetter jusques dans sa chambre. Réponse du Pape. Vers in promptu de ce Prince à son fils Entius, ou Henri. Thadée de Sesse, Ambassadeur de Frideric, fait en plein Concile, l'Apologie de ce Prince. Il use de recrimination. Il fait les offres les plus spécieuses, le Pape les rejette & il fait le caractére de Frideric par l'heureuse application d'un Vers d'Ovide. Il établit dans Lyon l'Octave de la Nativité de la sainte Vierge, pour obtenir le secours du Ciel.

§. I.

LE treiziéme & le quatorziéme siecle n'ont pas encore été fertiles en Auteurs, qui puissent illustrer nôtre Bibliothéque Lyonnoise. Mais ils

XIII.& XIV. SIEC. ont d'ailleurs dequoi nous dédommager par les grands évenemens qu'ils présentent à nôtre Histoire Littéraire, sacrée & profane. La sacrée sera encore ici necessairement la dominante jusques au quinziéme siecle, dans laquelle la profane se reveillera, & nous occupera presque seule jusques au bout.

Deux Conciles généraux assemblez à Lyon, dans l'espace de trente années nous fourniroient une abondante moisson, si nous voulions en faire ici l'Histoire. Mais comme elle se trouve déja dans tant d'autres livres, je suivrai mon plan, & j'écarterai avec soin tout ce qui est trivial, ou déja connu des personnes un peu instruites. Je m'attacherai sur tout à certaines particularitez interessantes, qui ne se trouvent guéres ni dans nos Historiens, ni dans les Collections des Conciles. Les longues & doctes disputes que le second Concile de Lyon excita entre les plus sçavans hommes de l'Orient & de l'Occident; l'heureux succez qu'eurent ces disputes en faveur de la Religion; les discours vehemens qu'un Grand Pape, & les Ambassadeurs d'un Empereur prononcerent dans le premier Concile de cette Ville; les canons & les décisions qu'on fit dans l'un & dans l'autre; les sçavans hommes qui y assisterent; la part que nôtre Eglise, nos Citoyens & nos Sçavans eurent à ces divers évenemens, tout cela est du ressort de l'Histoire Littéraire, autant que de l'Ecclesiastique, & demande quelque discussion.

Plusieurs raisons déterminerent le Pape Innocent IV. à choisir la Ville de Lyon pour le lieu de son

azile & pour y aſſembler ſon Concile Général. Il ne ſe croyoit pas en ſureté ni dans Rome, ni dans la Ville de Gennes ſa Patrie, ni dans aucun autre endroit de l'Italie. Elle étoit preſque toute occupée ou par l'Empereur Frideric II. qu'il regardoit comme ſon grand ennemi, ou par les Gibellins ſes adherans, dont il ne ſe défioit pas moins. Les Rois d'Arragon & d'Angleterre avoient refuſé ſur divers prétextes de le recevoir dans leurs états. Saint Loüis Roi de France, plein de reſpect & d'affection pour le ſaint Siege, ne manquoit pas de bonne volonté de le recevoir. Mais les Grands du Royaume, dont il voulut auparavant prendre les avis, y marquerent unanimement tant d'oppoſition, & lui firent là-deſſus de ſi fortes remontrances, qu'il ne jugea pas à propos de le faire d'autorité. On ne vouloit pas rompre en France avec l'Empereur, avec la perſonne & la maiſon duquel on avoit été fort lié; & d'ailleurs une autorité auſſi grande que celle d'un Souverain Pontife auroit donné de grands ombrages aux Seigneurs François, ſi on l'avoit laiſſé établir en France.

XIII. & XIV. SIEC.

Voilà ce qui engagea le Pape à venir à Lyon. Cette Ville n'étoit pas encore réünie à la Couronne; l'Archevêque en étoit le Seigneur temporel, & cela ne pouvoit pas manquer d'y rendre l'autorité d'un ſouverain Pontife encore plus grande. D'ailleurs cette Ville ſituée entre l'italie, la France & l'Allemagne, & pas trop éloignée de l'Angleterre & de l'Eſpagne, étoit fort convenable aux Prélats qui devoient compoſer le Concile.

XIII.& XIV. SIEC.

Le Pape arriva à Lyon ſans bruit, & y fut reçû ſans céremonie, vers la mi-Decembre de l'an 1244. Les pieges qu'on lui tendoit de toutes parts ſur ſa route, l'avoient obligé à cacher ſa marche, & à la précipiter, & même à ſe traveſtir avec les douze Cardinaux qui l'accompagnerent dans ſa fuite. Il choiſit lui-même pour le lieu de ſa demeure l'ancien Cloître de ſaint Juſt, & ce fut là qu'il fit ſa reſidence durant l'eſpace d'environ ſept années.

Ce lieu dont nous avons peine aujourd'hui à découvrir les veſtiges, étoit pour lors aſſez ſpacieux & aſſez magnifique pour * y recevoir & pour y loger commodément le Pape avec toute ſa Cour. Il y avoit un appartement pour y recevoir nos Rois, lorſqu'ils venoient à Lyon, ou qu'ils y paſſoient. Ce fut là où le Roi Loüis VIII. avoit logé une vingtaine d'années auparavant, avec les Princes Croiſez, lorſqu'il vint dans cette Ville où étoit le rendez-vous des troupes qu'ils menoient contre les Albigeois. Nos Rois Charles VIII. Loüis XII. François I. & la Reine Anne de Bretagne y firent auſſi un aſſez long ſéjour, à l'occaſion des guerres d'Italie; & les Lettres patentes que Loüiſe de Savoye faiſoit expedier dans Lyon, où elle avoit été déclarée Regente du Royaume durant l'abſence du Roi François ſon fils, ſont dattées *du Bourg ou Ville de ſaint Juſt, ſur le Rhône Lès-Lyon.*

* *Mathæus Pariſ. Odoricus Raynaldus. Acta Concil. Lugd.*

Ce lieu ſitué ſur la montagne à laquelle il a donné ſon nom, & muni d'un fort que Loüis X. dit Hutin, fit abbattre, compoſoit comme une eſpece

de petite Ville à part, & il avoit été en état de soû- XIII.&
tenir des sieges en divers tems, durant les guerres X I V.
domestiques qui désolerent cette Ville. L'enceinte S I E C.
de ce vaste Cloître étoit formée de murailles hautes de six toises, épaisses de quatre pieds & flanquées de grosses tours de pierres quarrées, à quinze pas de distance l'une de l'autre. Tous ces faits sont juridiquement constatez dans le Procès verbal, qui * fut dressé par l'ordre du Roi Charles I X. seize ans après que les Protestans eurent démoli ce Cloître avec sa superbe Eglise, dont nous avons déja parlé à l'occasion de Sidonius & de saint Patient.

Les termes de Cloître, d'Abbé, d'Abbaye, de refectoir, & quelques autres termes pareils, qu'on trouve dans ce Procès verbal & dans nos anciens titres, ont fait illusion & la font encore aujourd'hui à bien des gens. Monsieur l'Abbé Fleury, ** le Pere Alexandre, le Pere de saint Aubin, & presque tous nos Auteurs s'accordent à dire que le Pape Innocent I V. prit son logement dans la maison des Religieux de saint Just.

Il conste par ce Procès verbal fait en 1578. que la perte des seuls materiaux, que les Calvinistes emporterent, monta à quatre cent cinquante mille livres.

*** Fleury Tom. 17. p. 299.*

J'ai déja prouvé clairement dans la premiere partie de cette Histoire Littéraire qu'on n'a jamais pratiqué ni la vie Monastique, ni la vie Religieuse, dans aucune de nos quatre principales Eglises; que si quelques Auteurs ont pensé & parlé autrement, c'est parcequ'ils ont confondu la vie commune avec la vie Religieuse. J'ai fait voir que les anciens Abbez de saint Just, de saint Paul & de saint Nizier, étoient des Abbez Canoniques, & non pas des

XIII.& XIV. SIEC.

Abbez Reguliers ; & que le Clergé Metropolitain n'avoit point d'autre Abbé que son Archevêque avec lequel il menoit la vie commune. Il est vrai que dans le neuviéme siecle saint Remy établit des Chanoines Reguliers dans l'Eglise de saint Irenée, comme l'ont remarqué MMrs de sainte Marthe dans la France Chrétienne. Mais ce nouveau genre de vie ne fut jamais adopté, ni par le Chapitre de saint Just, dont nous parlons, ni par les trois autres principales Eglises, avec lesquelles il est uni.

Le Concile Oecumenique que Gregoire IX. avoit déja annoncé, mais que la mort l'avoit empêché de tenir, devint le grand objet des attentions d'Innocent IV. dès qu'il eut fixé son domicile dans Lyon. Nous avons encore les lettres circulaires qu'il envoya à ce sujet dans toutes les parties de l'Europe & dans quelques contrées de l'Asie. Elles sont adressées aux Souverains, aux Patriarches, aux Archevêques & Evêques, aux Abbez & aux Chapitres. Il les invite tous, mais dans les termes les plus pressans & les plus forts, à son Concile universel, qu'il indique pour le jour de saint Jean-Baptiste de cette année 1245. Ces lettres * sont datées de Lyon, & du mois de Janvier de cette même année. Elles commencent presque toutes par ces paroles : *Dei virtus, &c.* Il eut soin de citer en particulier l'Empereur Frederic II. à venir comparoître dans ce Concile, ou en Personne ou par Procureur. Et afin qu'il n'en pût prétendre cause d'ignorance, il renouvella cette citation dans tous les discours publics qu'il

* *Illustri Regi Francia. Dei virtus & Dei sapientia....* Datum Lugd. tertio non. Jan. *Archiep. Senon. Capitulo Sen.* idem.

prononçoit dans differentes Eglises, à toutes les grandes solemnitez. Les deux grands objets de ce Concile étoient d'unir tous les Princes Chrétiens pour la défense de la Religion contre les Infidéles ; & de terminer les differens que le saint Siege avoit depuis si long-tems avec l'Empereur. Ce fut pour donner encore plus de relief à cette grande Assemblée que peu de jours après son arrivée à Lyon, le Pape avoit fait une promotion de treize * Cardinaux, parmi lesquels on compte le célébre Hugues de saint Cher, qui a fait tant d'honneur à la Litterature & à cette Ville.

XIII. & XIV. SIEC.

* *Ciacon. Tom. p. 114.*

§. II.

Ce premier Concile de Lyon, qui est le treiziéme Oecumenique, fut terminé dans l'espace de vingt jours, & dans trois véritables séances, qui se tinrent toutes dans l'Eglise Métropolitaine de saint Jean-Baptiste. Car la séance qui se tint dans le refectoire de saint Just, le Lundi 26. jour de Juin, ** ne fut, à la bien prendre, qu'une séance préliminaire, dans laquelle on prépara les matiéres qu'on devoit traiter dans le Concile.

** *Matthieu Paris, Odoric, Ray. Acta Conc.*

Ce fut deux jours après, c'est-à-dire, le Mécredi 28. de Juin, veille de la saint Pierre, que se tint la premiere Session solemnelle. Ce jour là le Pape se rendit en grand Cortege dans l'Eglise Metropolitaine avec tous les Prélats revêtus pontificalement. Après avoir célebré la Messe, il monta sur son Trône qu'on avoit placé dans un lieu fort élevé. Bau-

XIII.& XIV. SIEC.

doüin Empereur de Constantinople s'assit à sa droite, les Comtes de Toulouse, & de Provence, avec quelques autres Princes furent placez à sa gauche. Saint Loüis, qui prévoyoit l'évenement de ce Concile, & qui vouloit se ménager avec l'Empereur, ne voulut pas s'y trouver en personne; il se contenta d'y envoyer des Ambassadeurs pour porter les esprits à la paix, & pour presser la Croizade, de laquelle il fut déclaré Chef par ce même Concile. Vis-à-vis du trône Pontifical furent placez les Patriarches de Constantinople, & d'Antioche, avec l'Archevêque d'Aquilée, ou de Venise, qui prit rang de Patriarche, malgré l'opposition des deux autres, qui avoient fait rompre son Siege; mais le Pape qui ne vouloit point de bruit, le fit rétablir & calma tout. Dans la Nef de l'Eglise s'assirent les Cardinaux Evêques, à main droite & dans les plus hautes places; les Cardinaux Prêtres, & les autres Cardinaux eurent la gauche; les Archevêques & Evêques venoient après, & tout de suite. Les Envoyez de l'Empereur, ceux des Rois, & des autres Souverains furent placez, * avec les Abbez & les Députez des Chapitres, dans les Sieges distinguez qui remplissoient la Nef.

* *Math. Paris. Acta Conc. Stadensis in Chronico hoc anno.*

Les Evêques qui assisterent à ce Concile en personne, étoient en tout au nombre de 144. sans compter ceux qui n'y assisterent que par Procureurs. Ils étoient presque tous François, ou Italiens, ou Anglois, ou Espagnols, & on remarqua que ces derniers se piquerent d'y paroître avec plus de magnificence

nificence que ceux des autres Nations. Il ne vint personne du Royaume de Hongrie parcequ'il étoit désolé par les Tartares. Il y eut peu de Prélats d'Allemagne, parceque l'Empereur ne leur laissa pas la liberté de venir. Ceux de la Terre sainte ne purent pas même être appellez, à cause des incursions des Corasmiens. Le seul Evêque de Beryte, qui se trouva par occasion en Occident, fut chargé de la procuration de tous les Fidéles du Païs. Tout ce détail est fidélement rapporté par l'exact Mathieu Paris, dont l'Histoire puisée dans les premieres sources, & composée avec soin sur les monumens publics, seroit, dit Baronius, * un ouvrage d'Or, *Aureum sanè dixeris Commentarium*, s'il avoit été moins libre à parler, & s'il ne s'étoit pas si fort déchainé contre la Cour de Rome, & quelquefois contre les Papes même. On voit bien que cet Historien qui circonstancie dans un si grand détail, tout ce qui se passa à Lyon au sujet de ce treiziéme Concile, avoit été instruit par les Députez du Monastére de saint Alban, où il étoit Religieux.

XIII. & XIV. SIEC.

* *Baron. Ann. 996.*

Ce fut dans ce Concile que les Cardinaux parurent pour la premiere fois avec l'habit de pourpre, dont le Pape Innocent IV. venoit de les revêtir. Il voulut, dit le célébre Archevêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, les faire souvenir par cette couleur de pourpre qu'ils devoient être prêts en tout tems à verser leur sang pour la défense de l'Eglise, & pour la cause commune des Fidéles. L'expression dont ce célébre Docteur s'est servi à cette occasion,

XIII. & XIV. SIEC.

est singuliere. *Ut sanguinem , * meherculè , si opus sit , pro illis effundant.* J'ai déja remarqué ailleurs que l'habit de pourpre étoit en ce tems-là l'habit particulier de nos Chanoines. Nos Archives & plusieurs anciennes peintures semées dans la Province en font foi. Et l'on en voit encore aujourd'hui un monument digne d'attention sur les vîtres de cette même Eglise Métropolitaine où le Concile fut assemblé. Ce Pontife, en empruntant ainsi pour ses Cardinaux l'habit propre de nos Chanoines , voulut d'ailleurs les dédommager par une prérogative particuliere. Ce fut celle de porter la Mitre en officiant solemnellement. Cet usage introduit dans nôtre Eglise par le Pape lui-même , afin qu'il y célébrât avec plus de dignité , a passé dans les quatre premiers Chapitres , & il subsiste encore aujourd'hui.

* *Lib. de potestate Ecclesiast.*

Pierre de Ally Cardinal & Archevêque de Cambray fut Maître de Gerson. Il assista au Concile de Constance. Il fut surnommé l'aigle de la France, & le marteau des Heretiques.

§. III.

Les Peres du Concile étant ainsi assemblez , le Pape après avoir lui-même célebré la Messe , & invoqué le saint Esprit , prononça avec beaucoup de vehemence un discours fort pathétique & fort étudié , qui excita de grands mouvemens dans les esprits. La profonde capacité de ce Pontife , son éloquence naturelle , cultivée avec soin par l'étude des belles Lettres , sa dignité , son air , tout cela lui donnoit un grand ascendant dans ces sortes d'Assemblées , & jamais il ne sçut mieux que dans cette occasion mettre à profit les talens qu'il avoit reçûs

du Ciel. Il compara aux cinq playes du Sauveur les cinq mortelles douleurs dont il se sentoit pénetré. La premiere étoit le déreglement des Chrétiens, & de leurs Pasteurs eux-mêmes. La seconde étoit l'insolence des Sarrasins ; la troisiéme le schisme des Grecs ; la quatriéme la barbarie & les cruautez des Tartares ; la cinquiéme étoit la persecution que l'Empereur faisoit depuis si long-tems à l'Eglise, ce dernier point fut celui sur lequel il insista le plus ; & l'on vit bien que c'étoit là la playe qui avoit le plus profondément blessé son cœur.

XIII. & XIV. SIEC.

Il exposa avec beaucoup de chaleur les violences que l'Empereur avoit exercées, & contre lui-même & contre ses Prédecesseurs. Les reproches personnels ne furent pas épargnez ; il l'accusa publiquement d'hérésie, d'impieté, de sacrilege, de parjure ; d'avoir fait bâtir en Italie * une nouvelle Ville, de l'avoir peuplée de Sarrasins Payens ; de leur avoir fait ériger une Mosquée ; d'entretenir publiquement des concubines de cette Nation ; d'avoir fait assassiner le Duc de Baviere, parcequ'il étoit attaché au saint Siege ; de maltraiter les Ecclesiastiques, d'en avoir injustement condamné plusieurs à la prison & à la mort ; de s'être emparé des biens de l'Eglise, & de n'avoir enfin aucune sorte de Religion. Après la fin de ce discours le Pape fit lire plusieurs Lettres signées du Sceau Imperial, par lesquelles il prétendoit convaincre ce Prince d'avoir cent fois violé les sermens les plus solemnels.

* *Nocera ditte des Sarrasins ou des Payens, pour la distinguer d'une autre Ville qui portoit le même nom.*

Ces mêmes accusations furent renouvellées huit

XIII.& XIV. SIEC.

jours après par les Peres du Concile, dans la seconde Session, qui se tint le Mécredi, cinquiéme Juillet, dans le même lieu & de la même maniere. L'Archevêque de Compostelle en Espagne, & un Evêque Italien y parurent les plus échauffez contre Frideric. Ils le chatgerent de ces trois crimes atroces. 1°. D'avoir souvent débité que le monde avoit été seduit par trois imposteurs. * On prétend qu'il vouloit parler de Moyse, de JESUS-CHRIST & de Mahomet. On sçait que Gregoire IX. ** lui avoit déja fait le même reproche, comme il paroît par une lettre de ce Pontife. * 2°. D'avoir entrepris de reduire l'Eglise à son ancienne pauvreté, pour la ramener, disoit-il, à son ancienne sainteté, & à sa premiere simplicité. 3°. Ils peignoient sur tout avec les plus fortes couleurs, le sacrilége qu'il avoit commis, en faisant enlever par ses Armateurs Imperiaux, & en retenant prisonniers les deux Cardinaux Legats & les autres Prélats qui alloient au Concile de Rome, & dont plusieurs furent tuez ou noyez dans le combat que ses vaisseaux livrerent à ceux des Genois.

* *Math. Paris*, p. 665.

** *Guill. de Nangis*, p. 343.

* *A Tribus Baratatoribus, ut ejus verbis utamur, scilicet* CHRISTO-JESU, *Moyse & Mahometo totum mundum fuisse deceptum.* Epist. Greg. ad Principes.

Il faut avoüer que ces reproches, quelques violens qu'ils fussent, n'étoient pas sans fondement. Frideric II. étoit un de ces esprits forts qui se piquent de ne point penser comme les autres hommes. Il parloit librement sur la Religion avec ses plus intimes favoris; & c'étoit là peut-être le seul défaut essentiel qui l'empêcha d'être un des plus grands Princes de l'Univers, & qui enfin le rendit malheureux, malgré

tout son esprit, ses talens, sa valeur & sa capacité. XIII.&
Il s'étoit approprié les revenus de onze Archevê- XIV.
chez & d'un grand nombre d'Evêchez, en les laissant vaquer depuis long-tems. SIEC.
Il avoit répandu & fait jetter jusques dans la chambre de Gregoire IX. une ancienne Prophetie supposée, dont il étoit lui-même l'Auteur, par laquelle les Astres annonçoient la prochaine & entiere chûte de Rome. Car ce Prince, d'ailleurs si incredule, donnoit tête baissée dans les chimeres de l'Astrologie judiciaire, & il s'entêta même des augures tirez du vol des oiseaux, comme on le voit par cette belle Prophetie, dont nous venons de parler, & que Mathieu Paris nous a conservée.

Fata docent, stellæque monent, aviumque volatus ;
Totius mundi malleus unus erit.
Roma diu titubans, variis erroribus acta,
Totius mundi desinet esse caput.

A quoi le Pape répondit ou fit répondre par ces deux autres Vers bien plus veritables :

Fama refert, scriptura docet, peccata loquuntur,
Quod tua vita brevis, pœna perennis erit.

La réponse que Frideric fit un jour à Entius, ou Henrison fils naturel, ne contenoit pas un jeu moins criminel. Ce jeune Prince lui demandant ses ordres sur le traitement qu'on devoit faire aux Legats & aux autres Evêques pris sur la Mer, il lui marqua ses

intentions par cet in promptu qu'il fit en deux Vers Latins dans le premier transport de sa joye.

Omnes Prælati, Papâ mandante, vocati,
Et tres Legati veniant hùc usque ligati.

Que les Evêques & les Legats qui alloient à Rome par l'ordre du Pape, soient ici conduits & qu'on me les amene liez.

§. IV.

Tant de griéves accusations ne demeurerent pas sans replique, de la part des Ministres Imperiaux qui étoient presents au Concile. Thadée de Sesse, homme éloquent & intrepide, étoit Chef de l'Ambassade. Car il est certain, quoiqu'en disent nos Auteurs, que le célebre Chancelier de l'Empire Pierre de Vignes, *Petrus de Vineis*, qui devoit venir à Lyon avec l'Evêque de Frinsingue & le Grand Maître de l'Ordre Teutonique, n'y vint pas effectivement, comme * on le voit par une lettre de Frideric au Roi saint Loüis. Thadée, ** qui étoit également homme d'épée, & homme de cabinet, & auquel Paris, donne le titre de Chevalier & de Juge du Palais Impérial, mit tout en œuvre pour deffendre la cause de son maître, & pour soûtenir ses interêts. Il nia la plus grande partie des crimes qu'on lui imputoit; il s'efforça de justifier, ou de colorer les autres; il osa user de recrimination envers les Evêques Italiens, & Espagnols, envers les Cardi-

* *Petrus de Vineis 1. Epist. 2.*

* *Thadæus de Suessa Imp. Frederici procurator, vir prudens, & eloquentiæ singularis, miles & legum Doctor & sacri Palatii judex*

naux & envers le Pape lui-même. Il fit face lui seul à une bonne partie du Concile ; il fit taire l'Archevêque de Compostelle, en lui disant à haute voix qu'il étoit le fils d'un traître, que l'Empereur avoit été obligé de faire pendre. Il representa que si ce Monarque avoit des Sarrasins dans ses troupes, c'étoit uniquement pour ranger des rebelles à leur devoir, & pour épargner le sang des Chrétiens ; que les femmes Sarrasines, qui suivoient sa Cour, étoient les épouses des Officiers, ou des Soldats * de cette nation qu'il avoit pris à sa solde ; qu'elles n'y étoient que pour les spectacles publics, dont elles faisoient l'ornement ; & qu'il les avoit même déja congediées, depuis qu'il s'étoit apperçu qu'on lui prêtoit à leur égard des intentions criminelles. Qu'il avoit dû, par le droit naturel, faire enlever, & arrêter les Prélats, qui malgré ses deffenses alloient à un Concile uniquement assemblé pour le déposer ; que si quelques-uns de ces Prélats avoient péri dans le combat, c'étoit contre ses intentions & à son grand regret.

Imperialis, pro Domino suo Imperatore tam constanter quàm diligenter responsurus..., Math. Paris, p.448.

* *Mathieu Paris*, p. 449.

A toutes ces raisons plausibles l'Ambassadeur en ajoûta une derniere qui fit beaucoup d'impression. Il déclara que, quoique son maître ne fût comptable qu'à Dieu seul de sa conduite, il étoit prêt néanmoins de venir à Lyon en rendre compte aux Peres assemblez & de se justifier en plein Concile, *& je me fais fort*, ajoûta-t'il, *de l'engager sans délai à cette démarche, si on veut lui donner le loisir de se rendre à Lyon.* Cette proposition étoit encore plus plausible que les raisons précedentes ; mais le Pape

XIII.& XIV. SIEC.

y répondit en disant qu'il ne se sentoit pas encore disposé au martyre ou à la prison, * & qu'il dissoudroit le Concile & se retireroit, si l'Empereur prenoit le chemin de Lyon.

* *Mathieu Paris, Spondan, Stero in Annalib. Odoric. Rayn.*

Thadée de Sesse avoit déja fait les plus belles propositions au nom de Frederic dans la Congregation Préliminaire qui s'étoit tenuë au Refectoire de saint Just le 26. jour de Juin. Il avoit déclaré que ce Prince offroit de restituer à l'Eglise tout ce qu'il lui avoit pris, & de reparer tous les dommages qu'il avoit pû lui causer; qu'il marcheroit en personne au secours de la Terre sainte, avec toutes ses forces; qu'il rétabliroit le Royaume de Jerusalem, & qu'il travailleroit de tout son pouvoir à réünir les Grecs Schismatiques, & à reprimer les Tartares, qui menaçoient l'Allemagne, après avoir ravagé la Pologne & la Hongrie. Et toutes ces offres, ajoûta l'Ambassadeur, nous vous les faisons au nom d'un Prince puissant & victorieux, qui est en état d'executer ce que son grand courage lui fait entreprendre. *Mais qui nous sera garant de toutes ces magnifiques promesses, que vôtre maître a si souvent violées*, répondit alors le souverain Pontife; *Ce sera le Roi de France & le Roi d'Angleterre*, s'écria l'Ambassadeur. *Mais c'est là précisément ce que nous ne voulons pas*, repliqua le Pape; *l'Eglise n'a aujourd'hui qu'un ennemi, & elle en auroit bientôt trois.* Il est vrai que ce Prince avoit souvent violé les sermens qu'il avoit faits à l'Eglise. Et ce fut aussi pour cela que ce Pontife dans cette même replique

ne

ne craignit pas de l'appeller un Protée, qui se travestit comme il lui plaît, & qui sçait se montrer sous toute sorte de formes. XIII.& XIV. SIEC.

*Quo teneam * vultus mutantem Protea nodo?* * Horat. Epist. 1. lib. 1.

Ces sortes de citations profanes étoient du goût de ce tems-là, même dans les matieres les plus graves & les plus sacrées.

Toutes ces promesses & ces remontrances, qui toucherent un grand nombre de Prélats, ne furent pas capables d'ébranler l'inflexible Pontife. Il voulut sans délai qu'on procedât à un jugement décisif dans cette même Session. Mais les Ambassadeurs de France & d'Angleterre eurent assez de credit pour arrêter le coup, du moins pour quelque tems. Ils representerent fortement qu'on ne pouvoit pas refuser quelque délai à l'Empereur, pour lui donner le loisir de venir lui-même se deffendre dans le Concile. Le délai fut accordé & la derniere Session qui devoit tout finir, fut fixée au dix-septiéme jour de ce même mois de Juillet. Quelque court que fut ce retardement, il ne laissa pas, disent les Actes du Concile, de chagriner les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem & les Templiers, qui ayant été chargez de la garde du Pape & du Concile, étoient obligez d'entretenir pour cela un assez grand nombre de troupes. Il y avoit environ un demi-siecle que ces deux Ordres militaires avoient été établis dans Lyon. On ne sçait pas précisément le tems de leur

établiſſement ; mais on peut le fixer vers le commencement de ce treiziéme ſiecle, & l'on en cite * pour garant un acte curieux conſervé dans les Archives de l'Hôtel de Ville. Cet acte paſſé en 1208. entre l'Egliſe & la Ville, eſt ſcellé du Sceau de l'Archevêque & du Chapitre, de celui de la Communauté de Lyon, de ceux des Templiers, & des Hoſpitaliers, accompagnez de quelques autres.

** Ce Sceau antique de la Ville de Lyon eſt conſervé dans les Archives publiques. On y voit le Pont de la Saône entre deux Villes. Ce Pont eſt flanqué de deux tours, avec un Lyon couronné d'une part, & de l'autre une fleur de Lys ; pour marquer que la Ville étoit dans ce tems-là ſous la protection de la France. La croix qui eſt gravée au milieu du Pont fut abbatue par les Heretiques en 1562.*

Cependant l'Empereur Frederic s'étoit avancé de Verone juſqu'à Turin, & les Députez qu'on lui envoya furent bientôt de retour. La réponſe qu'ils rapporterent fut que ce Prince ne pouvoit point, ſans avilir la Majeſté Imperiale, ſe soûmettre au jugement d'un Concile préſidé par Innocent IV. & compoſé en partie d'Evêques, qui étoient auſſi bien que lui, ſes ennemis déclarez. Une réponſe ſi poſitive glaça les Evêques qui étoient encore dans les interêts de Frederic, & ne fit qu'animer les autres. La Seſſion déciſive, qui fut la troiſiéme & la derniere, ſe tint au jour marqué, & dans le même lieu que les deux precedentes.

Le Pape la commença par une action de pieté, propre à appaiſer le courroux du Ciel, & à ranimer la pieté des Fidéles. Il établit dans tout le monde Chrétien, avec l'approbation du Concile, une ſolemnité, qui ſe célebre encore aujourd'hui dans l'Egliſe de Lyon, avec un ſoin & un appareil ſingulier. ** C'eſt l'Octave de la Nativité de la Mere de Dieu, dont il compoſa lui-même l'Office, comme l'a

*** Ce qu'on lit dans le*

remarqué Baronius, dans ses Notes sur le Martyrologe * Romain. C'étoit là l'accomplissement du vœu que les Cardinaux avoient fait quatre années auparavant dans le Conclave, où il fut élu Pape. Et il voulut que cette Octave se solemnisât à perpetuité, plus particulierement ** dans la Paroisse de la Platiere. C'est une de nos anciennes Eglises, dédiée de tout tems à la sainte Vierge, comme nous l'avons déja remarqué ci-dessus.

XIII. & XIV. SIEC.

Martyrologe de Bede, sur cette Octave, est regardé comme une de ces additions qu'on y a faites.

* 15. *Septembre.*

** *On y prêche durant toute l'Octave avec un grand concours de peuple.*



XIII.& XIV. SIEC.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

1. *Condamnation de Frideric par Innocent IV. Cette Sentence ne fut pas adoptée dans son entier par le Concile. Sages ménagemens de saint Loüis dans ces conjonctures délicates. Lettre mesurée que l'Empereur lui écrivit là-dessus, conservée dans le thrésor des Chartres.*
2. *Saint Loüis vient à Lyon visiter le Pape, qui lui va au devant jusques à Cluny. Le Roi reconduit le Pape à Lyon. Entrée magnifique de ce Prince. Facheux accidens arrivez au Pape. Il consacre le Grand Autel de l'Eglise Metropolitaine de Lyon.*
3. *Sage Epikie d'Innocent IV. à l'égard des Esclavons. Il leur permet, par une Bulle donnée à Lyon, de célebrer la Messe & les Offices divins en langage Esclavon. Remarques critiques sur cette Liturgie Esclavone.*
4. *Méprise singuliere de quelques Auteurs sur le Sceau d'Innocent IV. Rose d'or envoyée au Chapitre de saint Just.*

§. I.

APrès ce préliminaire, le Pape fit publier divers sages reglemens, & constitutions, dont la plûpart roulent sur la Discipline, sur les jugemens Ecclesiastiques; sur le secours de la Terre sainte & de l'Empire de Constantinople. Il refuta avec solidité les oppositions de Thadée, qui prévoyant l'événement, en appelloit hautement à un Concile Oecumenique; il lui répondit avec modération, que le Concile de Lyon étoit un Concile universel, puisque tous les Evêques de la Chrétienté y avoient été invitez, & que de tous les Prélats qui auroient pû y assister, il n'y manquoit que ceux qui étoient

dans les prisons de Frideric, ou que la crainte de son courroux avoit empêchez d'y venir. Ainsi sans plus differer, on alla aux suffrages, & la condamnation fut concluë à la pluralité des voix. Après quoi le Pape fit une courte recapitulation des crimes de Frederic, & prononça la Sentence décisive. Je suis, dit-il, le Vicaire de JESUS-CHRIST, & en cette qualité, après avoir pris les avis de nos Freres les Cardinaux, & ceux des Prélats du très-saint Concile de Lyon, je déclare Frederic, atteint & convaincu de sacrilege & d'héresie; excommunié & déchu de l'Empire; j'ordonne aux Electeurs d'élire un autre Empereur, & je me reserve la disposition du Royaume de Sicile. *Donné à Lyon, le 16. des Calendes d'Août, la troisiéme année de nôtre Pontificat: c'est-à-dire le 17. de Juillet 1245.* Après que la Sentence eut été ainsi prononcée, les Peres dirent Anathême à Frideric, ils éteignirent leurs cierges, la flamme en bas, on chanta le *Te Deum*, & le Concile se separa.

XIII.& XIV. SIEC.

On doit faire ici une remarque qui merite une attention singuliere. C'est que la Sentence portée contre Frideric ne fut pas revêtuë des mêmes formalitez, & accompagnée des mêmes circonstances que les autres Decrets du Concile. Le titre de la Sentence porte simplement qu'elle fut prononcée * par le Pape Innocent IV. dans le Concile, & en presence du Concile, *in Concilio*, *sacro præsente Concilio*; au lieu que les autres Decrets furent faits & publiez avec l'approbation & le consentement unani-

* *Sententia contra Fridericum Imp. ab Innocentio IV. in Concilio lata, sacro præ-*

XIII. & XIV. SIEC.

me du Concile, *Sacro approbante Concilio... ex communi Concilii approbatione.... sacro suadente Concilio.* Tel est, par exemple, le Decret par lequel on ordonne qu'on solemnise désormais à perpetuité l'Octave de la Nativité de la sainte Vierge. Tel fut aussi le canon contre les usures & les constitutions qu'on publia pour le secours de la Terre sainte, & en faveur des Chrétiens attaquez par les Tartares.

sente Concilio.

Conc. Labbei, Tom. 11. Pars 1. p. 640.

C'est là le sentiment de Guillaume de Puilaurens, de Threvet, ou Trivet, de l'Abbé de Stade, * de Mathieu Paris, Auteurs sinceres & presque contemporains. Et c'est aussi le sentiment de plusieurs grands critiques ** de nos jours. Je sçai que quelques Auteurs de ce tems-là semblent dire le contraire, & que Mathieu Paris lui-même semble varier à cet égard. Mais voici la verité qui peut resulter de toutes ces variations. C'est que l'anathême ou la sentence d'excommunication contre Frideric fut veritablement l'ouvrage du Concile, comme les Peres qui le composoient le témoignerent assez publiquement en éteignant leurs cierges, la flamme en bas, selon la coûtume. Mais la déposition de ce Prince ne se fit pas *Conciliariter*, pour parler le langage de l'Ecole; c'est-à-dire, qu'elle se fit par le Pape dans le Concile, *sacro præsente Concilio*, & non pas par le Concile lui-même. Et c'est aussi sans doute pour cette raison que le Concile de Constance faisant dans la 39. Session le dénombrement des Conciles Occuméniques, n'a fait mention que d'un seul Concile de Lyon (c'est sans difficulté du

* *Stadensis.*

** *M. l'Abbé Fleuri, le P. Alexandre, &c.*

ſecond qu'il parle) parceque la Sentence portée con- XIII.&
tre Frederic, qui fut le grand objet de ce premier XIV.
Concile, & qui ne regardoit rien moins que les SIEC.
dogmes de la Foi, ne fut point portée par le Concile lui-même, & ne fut point adoptée par l'Egliſe univerſelle.

Quoique le Roi ſaint Loüis n'approuvât point la dégradation de Frideric, & que tous les Potentats euſſent interêt à ne point autoriſer une pareille démarche, il eut ſoin néanmoins de faire afficher & publier dans tout ſon Royaume la Sentence prononcée à Lyon. L'Empereur s'en plaignit amérement, & il ne laiſſa pas cependant de choiſir ce Prince pour arbitre des differens qu'il avoit avec le Pape, pout être décidez en dernier reſſort par lui & par les Pairs de ſon Royaume. On conſerve dans le Tréſor des Chartres, la lettre qu'il écrivit là-deſſus. Cette lettre eſt infiniment plus meſurée que la lettre circulaire qu'il avoit écrite à divers Potentats. Il y prouve avéc aſſez de modération, du moins en apparence, que pour ce qui eſt du temporel, il n'a point d'autre Juge ſur la terre que Dieu ſeul ; mais il y déclare en même tems, que ſuivant la Foi Catholique, il reconnoît que Dieu a donné au Pape la plénitude de puiſſance pour le ſpirituel. Je recevrai, dit-il avec reſpect, & j'accomplirai fidélement toutes les pénitences qui me ſeront impoſées pour mes péchez, non ſeulement par le Pape, que nous reconnoiſſons au ſpirituel, pour nôtre Pere & pour nôtre Maître, mais encore par quelque Prêtre que

XIII. & XIV. SIEC.

ce soit. Ce qui fait voir évidemment, ajoûte-t-il, avec quelle injustice on veut vous rendre nôtre Foi suspecte.

§. II.

Ce fut après avoir reçu cette lettre, que le saint Roi prit le chemin de Lyon, pour venir y conferer avec le Pape, & pour y travailler de tout son pouvoir à la Paix de l'Eglise. Guillaume de Nangis, dont on estime tant l'exactitude, & qui étoit contemporain * de saint Loüis, dit positivement dans l'Histoire de ce Prince, que ce fut dans Lyon même qu'il vint visiter le Pape & s'y aboucher avec lui. Il décrit dans un grand détail la magnifique entrée qu'il fit dans cette Ville : les trois compagnies de ses Gardes, ** qui marchoient à cheval devant lui, & qui sembloient, dit-il, une petite armée : cent hommes armez de toutes pieces qui portoient à la main des sabres étincellans ; le Roi au milieu des Seigneurs de sa Cour avec ses armes éclatantes d'or, & son habit magnifique. Car ce ne fut qu'au tems de sa Croisade que se regardant comme Pelerin, il renonça à tous les ornemens mondains. *Dès qu'il fut outre Mer*, dit le Sire de Joinville, *oncques puis en ses habits ne voulut porter ne menu ver, ne gris, ne écarlate, ne étriers, ne éperons dorez. Ses robes étoient de camelin, & étoient les fourrures de ses mentelines de peaux de liévres.* Voilà, continuë Guillaume de Nangis, le magnifique équipage avec lequel le saint Roi Loüis entra dans Lyon,

Lugdunum

* *Il est mort en 1302. selon le Pere le Long.*

** *Vir Deo amantissimus Rex Franciæ Ludovicus, flagrans desiderio videndi summum Pontificem.... Lugdunum properavit. .... Phalanges trifariè procedentes similitudinem exercitus prætendebant.. ...... Rex cum incredibili & gloriosâ multitudine*

Lugdunum sic introivit. Odoric Raynaud assure le même fait dans la continuation des Annales de Baronius. XIII. & XIV. SIEC.

Plusieurs autres Auteurs, anciens & modernes, assurent au contraire que ce fut dans l'Abbaye de Cluny, que se fit au mois de Novembre cette célebre entrevûë d'Innocent IV. & de saint Loüis ; & ce second sentiment me paroît le plus géneral, & sans difficulté le plus vrai. Mais comme on ne sçauroit rejetter le témoignage d'un homme tel que Nangis, qui étoit si bien au fait de ce qu'il écrivoit, & qui étoit, dit un Moderne, en liaison étroite avec les personnes qui avoient le plus de part aux affaires, on peut aisément rapprocher & concilier ces divers sentimens, en disant avec Villani, & avec quelques autres Ecrivains * que le Pape alla au devant du Roi jusqu'à Cluni ; que ce fut là où se tinrent ces longues & secrettes conferences où la seule Reine Blanche étoit admise, & dans lesquelles on travailla si inutilement à terminer à l'amiable l'affaire de Frideric ; & qu'enfin le Roi ayant reconduit le Pape à Lyon, s'en retourna à Paris pour s'y disposer à la Croisade, dont il venoit d'être déclaré Généralissime.

militum, quarto agmine procedens, Lugdunum sic introivit. Guill. de Nangiaco gesta S. Ludov. apud André du Chesne.

* *M. l'Abbé le Gendre, jugement sur les Historiens François.*

Les divers soins importans qui occuperent le Pape Innocent, pendant le long séjour qu'il fit à Lyon, n'ont que peu de relation avec nôtre Histoire Litteraire. Je laisse à part, comme une matiere étrangére, tout ce qu'on peut trouver là-dessus dans l'Histoire générale de l'Eglise, ou dans nos Historiens

XIII.& XIV. SIEC. particuliers. Tels ſont par exemple, les deux ſaints Prélats qu'il canoniſa dans cette Ville, & qui furent ſaint Edmond Archevêque de Cantorbery, & ſaint Guillaume, Evêque de ſaint Brieu. Tels ſont auſſi les Ordres Religieux qu'il approuva, les ſaints Miſſionnaires qu'il envoya porter la Foi en divers Païs; l'Archevêché de Lyon qu'il donna à Philippe de Savoye, * après que le vieux Aymeric ſe fut démis entre les mains du Pape lui-même, pour ſe retirer dans le Monaſtére de Grand Mont, comme on le voit par les deux derniers Vers de ſon Epitaphe :

Et quoniam voluit in Grandi Monte locari,
Fac, Deus, illius animam ſuper aſtra levari.

Tels furent encore les divers accidens qui lui arriverent dans Lyon; la conjuration que quelques Etrangers y formerent contre ſa vie, & dont un de nos Citoyens mourant découvrit toute la trame; l'embraſement de ſon Cabinet, qui conſuma une partie de ſes papiers les plus importans, & ſur lequel on raiſonna tant. Telle fut enfin la conſecration ** du grand Autel de nôtre Egliſe Metropolitaine, dont il fit lui-même la cérémonie avec beaucoup de ſolemnité en 1247. & à l'occaſion de laquelle il accorda des Indulgences pour tous ceux qui contribueroient à la conſtruction de cette Egliſe : ce qui prouve clairement qu'elle n'étoit pas encore finie dans ce tems-là, (quoiqu'elle fût commencée depuis fort long-tems;) & qu'on y travailla lentement & du-

* *Philippe de Savoye, huitiéme fils du Prince Thomas, eut durant plus de vingt ans le titre & les revenus de l'Archevêché de Lyon, ſans avoir jamais été lié aux Ordres ſacrez. Il prenoit le titre de* Primæ Sedis electus. *Philippe quitta l'état Eccleſiaſtique vers l'an* 1263.

** *Conſecravit ſolemni ritu Princeps altare Eccleſiæ Lugd. ...Templum inchoatum eleganti quidem opere, ſed tardis incrementis ſurgebat.* Odor. Rayn. an. 1247. n. 85.

rant plusieurs siecles, comme le marque la Bulle même, & comme l'a observé le Continuateur de Baronius, qui la rapporte. XIII.& XIV. SIEC.

Mais parmi le grand nombre de choses que ce Pape fit à Lyon, il y a certains faits curieux & interessans, qui regardent la Litterature la plus recherchée, & qui demandent de nous quelque discussion.

§. III.

Un Livre des plus rares & des plus singuliers qui soient dans nos Bibliotheques, c'est le Missel en langue Esclavonne, qu'on a imprimé dans Rome par l'ordre des Souverains Pontifes, pour servir aux peuples qui parlent cette langue. La lettre remarquable qu'Innocent IV. écrivit de Lyon le 29. de Mars de l'année 1248. à un Evêque * de cette Nation, nous instruit fort exactement sur les raisons qu'eurent les Esclavons de demander ce privilege au saint Siege; & sur les motifs qui déterminerent le saint Siege à ne pas le leur refuser. L'Evêque representa que le Clergé & le peuple de son païs parloient un langage & avoient des caracteres particuliers, qui n'avoient rien de relatif à ceux des autres peuples, & qui étoient entierement isolez, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il assura que saint Jerôme leur Compatriote leur avoit laissé une Liturgie particuliere, dont il étoit lui-même l'Auteur, & qui étoit depuis long-tems en usage parmi eux. Il demanda qu'il lui fût permis d'adopter cette Liturgie singuliere,

* *Episcopus Scemensis.*

XIII.& XIV. SIEC.

puisqu'un Evêque est obligé, disoit-il, de se conformer autant qu'il se peut, aux usages des peuples dont il est le Pasteur.

Cette derniere raison, bien prise & bien entenduë, étoit fort solide. Mais la premiere qu'ils fondoient sur leur prétendu Compatriote saint Jerôme, portoit sur un fait visiblement faux. Saint Jerôme, qui mourut en 420. n'a pas pû être Auteur d'une Liturgie Esclavone, puisque cette Langue ne commença à être connuë en Europe que fort long-tems après la mort de ce saint Docteur. Ce ne fut que sous l'Empire du vieux Justinien que les Slaves, peuple guerrier sorti du fonds de la Scythie, établirent leur Langue dans la Croatie, la Bosnie, la Dalmatie, l'Esclavonie propre, &c. & ils n'embrasserent enfin nôtre Religion que dans le neuviéme siecle. Mais le Pontife éclairé leur passa cette erreur de fait. Il usa à leur égard de cette sage Epikie, * dont le Pape Jean VIII. lui avoit déja laissé l'exemple. Il permit à ces peuples de célébrer nos divins Mystéres, & nos divins Offices dans leur langue Esclavone, puisque la necessité l'exigeoit ainsi: *Parcequ'il faut*, ajoûte-t'il, *asservir les paroles aux choses, & non pas les choses aux paroles.* Mais il eut grand soin d'accompagner sa permission de cette modification essentielle: ** *c'est qu'on n'altereroit point le sens en changeant les paroles.*

* Epikie *adoucissement de la Loi sans la violer.*

** *Dummodò sententia ex ipsius varietate Littera non lædatur...* Dat. Lugd. IV. Kal. Apr. ann. V.

Ce fut en consequence de ce privilége accordé par Innocent IV. & par quelques autres souverains Pontifes, que du tems d'Urbain VIII. & par son

ordre exprès, on imprima dans Rome un Missel en langue Esclavone, dont on a un exemplaire dans la Bibliothéque du Grand Collége de Lyon. Ce furent aussi ces mêmes raisons qui engagerent le Pape Paul V. à permettre, par un Decret donné en 1615. l'impression d'un Missel Chinois, pourveu qu'on s'y servît de la langue & des caractéres des Mandarins ou des Lettrez. Mais les grands troubles arrivez dans l'Empire de la Chine empêcherent l'execution de ce Decret. Les Bollandistes, qui nous garantissent ce dernier fait dans le *Propylæum* du mois de May, nous y en apprennent un autre fort remarquable. C'est que le saint Siege * a permis aux RR. PP. Carmes qui travaillent dans la Perse, d'y célébrer la Messe en langue Arabe, pour la consolation des Fidéles de ce païs.

XIII. & XIV. SIEC.

* *Le Decret fut donné par Urbain VIII. le 17. Avril* 1624. Propylæum Maii. p. 70.

§. IV.

Le sceau de plomb qui servoit à sceller les Bulles, & les autres rescrits authentiques émanez du Pape Innocent IV. a fait tomber un de nos Historiens dans une erreur assez singuliere dans son espece. On voit à l'ordinaire, sur un des côtez de ce Sceau les deux têtes de saint Pierre & de saint Paul, avec des lettres initiales, S. Pe. **. S.Pa. qui signifient *sanctus Petrus, sanctus Paulus*. M. Severt, dans sa Chronologie Historique de nos Archevêques, a pris ces lettres initiales pour le mot Latin *Esperance*, SPE, SPE, repeté deux fois. Le Pere de saint Aubin n'a

** *Scutum plumbeum pendet cui sculptum apparet Innoc. Papa IV. cum hisce vocu-*

XIII. & XIV. SIEC. fait que copier Severt dans cette même méprise. Voici comme il s'explique là-dessus dans son Histoire Ecclesiastique de Lyon. * *Le Bref (du Pape) est à queuë de soye rouge, le Sceau de plomb, avec ces mots, INNOCENTIUS IV. SPE, SPE. Alexandre IV. successeur du Pape Innocent, renouvella ces Indulgences.... l'an 1255. dans un Bref à queüe de soye jaune, avec les deux mots SPE, SPE.*

lis, Spe, Spe. pag. 272.

* *Page* 344.

Les Indulgences dont il est ici question, & la ** Bulle qui les accorde, laquelle est dattée de Perouse, sont d'une espece qu'on peut appeller singuliére dans son genre. Le Pape les donne à l'occasion de la Rose d'or, dont il avoit honoré le Chapitre de saint Just environ sept ans auparavant : c'est-à-dire, peu de tems après son arrivée à Lyon. Cette Rose d'or que le Pape benit solemnellement tous les ans durant la Messe du quatriéme Dimanche du Carême, où l'on chante *Jerusalem lætare*, est portée en procession par le Pape lui-même, qui après cela l'envoye pour l'ordinaire, à quelque Prince, à quelque Republique, ou à quelque Potentat, * comme une marque singuliere de distinction. Le Pape Alexandre III. l'avoit envoyée le siecle d'auparavant au Roi Loüis le jeune ; & Innocent IV. fit le même honneur à nos Chanoines de saint Just, dans le superbe Cloître desquels il avoit commencé de faire sa residence. Cette Rose se conserve depuis près de cinq siécles dans le Trésor du Chapitre. On voit l'image de ce Pape dans la pierre precieuse qui est

** *J'ai dit dans le premier volume, sur la foi de nos Auteurs que ce Pape avoit envoyé la Rose d'or de Perouse à Lyon: mais il est certain qu'il n'envoya que les Indulgences & qu'il avoit fait present aux Chanoines de la Rose d'or durant son séjour à Lyon.*

* *Theoph. Rayn. de Rosa mediana.*

au milieu de cette Rose, & l'on fait tous les ans un discours public à ce sujet. Le peuple y va en foule, soit pour y gagner l'Indulgence, soit aussi pour contenter sa curiosité, en y écoutant le Sermon historique qu'on lui fait sur cette Rose d'or, dont on lui dévoile le mystére.

XIII. & XIV. SIEC.



XIII. & XIV. Siec.

CHAPITRE TROISIÉME.

GREGOIRE DIXIE'ME, Chanoine de l'Eglise de Lyon. Il y indique un Concile géneral.

SOMMAIRE.

1. Théalde ou Thibaud, ancien Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Lyon, élu Pape dans le Conclave de Viterbe. Il prend le nom de Gregoire X. Sa reconnoissance & sa tendresse pour l'Eglise qui l'avoit élevé dans sa jeunesse. Heureux in promptu du Cardinal Jean de Porto sur cette élection. Bon mot de ce même Cardinal sur la lenteur du Conclave. Quelle part eut saint Bonaventure à l'élection de Gregoire X.

2. Le nouveau Pape indique un Concile géneral dans la Ville de Lyon, Portrait de ce saint Pontife. Il arrive à Lyon. Philippe le Hardi, Roi de France, vient l'y visiter. Ce Monarque prend la Ville de Lyon sous sa garde & protection.

§. I.

LE quatorziéme Concile géneral, qui fut assemblé dans la Ville de Lyon, vingt-neuf années après celui dont nous venons de parler, présente à nos recherches Littéraires les matieres les plus intéressantes. Je suivrai, en les traitant, les bornes que je me suis prescrites. J'aurai soin d'écarter ce qui est généralement connu; ou du moins je me contenterai de l'éfleurer rapidement, & de l'exposer en peu de paroles sous un même point de vûë, pour mettre simplement le Lecteur au fait. Mon objet principal

cipal sera de ramasser avec soin ce que j'ai trouvé ça & là, dans les precieux restes de l'antiquité, & qui peut servir à nous faire mieux connoître les sçavans hommes qui assisterent à ce second Concile de Lyon; les doctes conférences qu'ils eurent ensemble, & les ouvrages qu'ils publierent à ce sujet; les monumens qu'ils nous ont laissé dans Lyon même de l'heureux resultat de leurs disputes, & ausquels on a fait jusqu'ici bien peu d'attention. Mais je m'attacherai sur tout à éclaircir par quelques remarques critiques certains points importans, sur lesquels on est communément peu instruit, & à relever quelques erreurs considerables qui sont échappées à nos Auteurs, sur ce qui se passa dans Lyon même. Ces sortes d'observations sont du ressort particulier d'une Histoire Litteraire; & l'on va voir que le sujet où nous entrons, a fourni plus qu'un autre la matiere à bien des erreurs.

XIII. & XIV. SIEC.

Il y avoit déja deux ans & neuf mois que le Pape Clement IV. étoit mort; & les Cardinaux assemblez à Viterbe, depuis ce tems-là, ne pouvoient point se concilier sur le choix d'un Successeur. La voye du compromis, aussi canonique que celle du scrutin ou de l'inspiration, fut la voye salutaire dont ils s'aviserent enfin pour donner un Chef à l'Eglise, & ce moyen leur réüssit parfaitement. Les quinze * Cardinaux assemblez donnerent à six d'entre eux, par un compromis authentique, le pouvoir de nommer un Pape. Et ces six nommerent tout d'une voix, le 10. Septembre de l'an 1271. un

* *Ciaconius en met dix-huit.*

XIII.& XIV. SIEC. homme d'un merite rare, qui n'étoit point dans le Conclave, & * qui n'étoit même ni Evêque, ni Cardinal.

C'étoit un saint Chanoine de l'Eglise ** Métropolitaine de Lyon, nommé Théalde, ou Thibaud, & par corruption Théobalde. Il étoit né à Plaisance * de la maison des Visconti; sa pieté l'avoit fait passer avec les Princes ** croisez dans la Terre sainte, dont le secours faisoit le grand objet de ses voeux; & il y travailloit avec zéle, bien éloigné d'avoir des idées de Papauté. Thealde nous apprend lui-même par ses lettres, qu'avant son exaltation, & avant que de passer dans la Terre sainte, il avoit residé long-tems dans l'Eglise de Lyon; & qu'il y avoit fait une residence personnelle en qualité de Chanoine: *Lugdunensem Ecclesiam*, * *in quâ nos olim, dum minori officio fungeremur, in Canonicorum ipsius Ecclesiæ Collegio existentes, diutinam fecimus residentiam personalem.* Il repete la même chose, & presque en mêmes termes, dans l'Ordonnance qu'il fit dans Lyon, le jour de saint Martin de l'an 1273. pour terminer les anciennes divisions du Chapitre avec la Ville.** Il s'y explique de la maniere la plus honorable à cette Eglise. Il dit, *qu'il conserve toûjours pour elle une tendresse filiale; qu'il se souvient des instructions qu'il y a reçûës & des graces dont on l'y a comblé dans le tems qu'il y étoit simple Chanoine.*

Ce fut sur la reputation de prudence & de pieté que s'étoit faite Thealde, que l'Eglise Metropolitai-

* *Le Pere Menetrier a dit pag. 384. que Thealde étoit Legat Apostolique, c'est une erreur.*

** *Nangis.*

* *Odor. Rai. 1271.*

** *Ptol. Luc.*

* *Regest Epist. 24. lib. 4. Odoric. Rain. an. 1271. Ciaconius in Greg. X.*

** *Gregorius.... ad perp. Rei mem. Memores uberum Ecclesiæ Lugd. quæ nos tunc ipsius Canonicum tractavit ut filium, ac multipliciter honoravit, ad eam*

ne de Liege l'avoit demandé pour ſon Archidiacre à XIII.&
celle de Lyon. L'ancienne liaiſon de ces deux Egli- XIV.
ſes avoit beaucoup influé dans cette poſtulation. SIEC.
Nous avons déja remarqué quelque part que l'Egliſe de Liege avoit depuis long-tems adopté les cérémonies, & les uſages de la nôtre. L'heureux in promptu qui fut fait ſur l'exaltation de Thealde par un des Cardinaux Electeurs, fait alluſion à ce titre d'Archidiacre de Liege qu'il portoit alors.

in filialem excitamur affectum. Ordinatio Domini Gregorii Papæ X. Dat. Lugd. tert. id. Nov. Pontif. noſtri anno tertio.

Papatus munus tulit Archidiaconus unus,
Quem patrem patrum fecit diſcordia fratrum.

Le Cardinal Jean, Evêque de Porto, qui étoit grand amateur des belles Lettres, & qui diſoit volontiers de bon mots, fit ces deux Vers Hiſtoriques dans le premier mouvement de joye dont il fut ſaiſi en voyant ſon ami élevé ſur le Trône Pontifical. Il l'avoit connu particulierement dans le tems du premier Concile de Lyon, dans lequel Jean fut honoré de la pourpre; & il mourut vingt-neuf ans après dans cette même Ville, où il s'étoit rendu pour aſſiſter au ſecond Concile de Lyon. Il fut enſeveli dans l'ancienne Egliſe des Peres Dominicains, comme l'a remarqué Ferdinand Ughelli dans ſon Italie ſacrée.* Ce fut ce même Jean Evêque de Porto, qui pour piquer de religion & d'honneur les Cardinaux ſes Collégues, aſſemblez depuis ſi long-tems à Viterbe, leur reprocha, en plein Conclave, leurs diviſions & leur lenteur, par une ſalutaire raillerie, dont on a cru devoir conſerver le ſouvenir dans les

* *Tom. 1. pag. 159. in Epiſc. Portuenſi.*

XIII. & XIV. SIEC.

Annales de l'Eglise. Il leur dit de faire ſans délai découvrir le toit de la maiſon où ils étoient raſſemblez, afin que le ſaint Eſprit, qui juſqu'alors n'avoit pas pû y entrer, trouvât plus de facilité pour y deſcendre. * Après quoi prenant un ton bien plus ſerieux, il leur fit un ſi beau portrait de nôtre Archidiacre, que s'il en faut croire le continuateur des Annales Eccleſiaſtiques, il influa par là beaucoup dans le choix qu'on fit bientôt de lui.

* *Joannem Portuenſem Epiſc...virtutes egregias Thealdi Archidiac. in luce ita collocaſſe ut Cardinalibus acceptiſſimus fuerit.* Odor. Rayn. Annal. 1271. n. 12.

Je ſçai que quelques Auteurs célébres ont débité que l'élection de Gregoire X. (car c'eſt là le nom que ſe donna Thealde,) fut uniquement l'ouvrage de ſaint Bonaventure, pour lors Miniſtre Général de l'Ordre de ſaint François. Ils prétendent que ce fut à lui ſeul que s'en rapporterent les Cardinaux pour le choix d'un ſouverain Pontife, avec pouvoir de ſe nommer lui-même s'il le jugeoit à propos. *Parquoi*, dit le Pere Foderé, dans ſa narration Hiſtorique ** des Couvens de l'Ordre de ſaint François. *Saint Bonaventure, après pluſieurs reſiſtances, preſſé par les prieres du ſacré College, il nomma un qu'il connoiſſoit être de très-bonne vie, appellé Thibaut, qui n'avoit aucune dignité Eccleſiaſtique, ſinon qu'il étoit Archidiacre de Leodienſe, &c.* Le Pere Foderé & les autres * Annaliſtes de l'Ordre ne ſont pas les ſeuls qui débitent un fait ſi ſingulier. Il eſt appuyé par quelques Ecrivains étrangers ; & c'eſt ſur leur témoignage qu'on ne manque guére de le faire entrer dans les divers Panegyriques, qu'on prononce tous les ans dans Lyon, à l'honneur de

** *Foderé p.* 113.

* *Marianus l.* 3. *Rodulphus Galeſinus.*

ce grand Saint qui en est le Patron, comme un des plus brillans traits de son éloge : *C'est*, nous dit-on, *d'avoir fait lui seul un Pape après avoir refusé de l'être*. Un fait pareil peut bien figurer dans un discours Oratoire, où l'on ne cherche pas toûjours une verité si exacte ; mais on ne le hazarde point dans une Histoire Littéraire ; c'est-à-dire, dans une Histoire critique. On peut néanmoins le modifier en disant simplement avec Onuphrius Panvinius * & avec Ciaconius dans leurs Histoires des Papes, & avec Wading ** lui-même, que saint Bonaventure, dont le suffrage étoit d'un grand poids, eut réellement quelque part à l'exaltation de Gregoire X. en parlant aux Cardinaux en sa faveur, & en rendant à sa pieté & à son merite un témoignage irrecusable. Car on sçait bien qu'en ce tems-là le Conclave n'étoit pas encore fermé, & qu'il ne commença à l'être que depuis le sage reglement que le second Concile de Lyon fit là-dessus.

* *Panvinius in addit. ad Platinam.*

** *Lucas VVading a fait les Annales des Mineurs en Latin, en 8. vol. in fol.*

§. II.

Le nouveau Pape s'étant allé faire sacrer à Rome, tourna d'abord toute son attention vers la Terre sainte, qu'il étoit bien resolu d'aller secourir en personne ; & du côté de l'Eglise Grecque qu'il souhaittoit ardemment de réünir au plûtôt à la Latine. Ce furent là les deux grands objets du Concile Oecumenique qu'il indiqua dans la Ville de Lyon pour le premier jour de

Mai de l'an 1274. Il marque dans la Lettre circulaire qu'il écrivit là-dessus aux Rois, aux Princes & aux Archevêques, les raisons de bienséance & de commodité qui l'avoient engagé à fixer le Concile dans cette Ville.* Il n'y touche point les deux raisons qui influerent peut-être le plus dans ce choix. La premiere est le gout & l'affection qu'il conserva toute sa vie pour l'Eglise, & pour le lieu où il avoit si long-tems residé, comme il nous l'apprend lui-même. La seconde c'est le souvenir qu'il conservoit de la maniere généreuse dont on en avoit usé trente ans auparavant envers Innocent IV. & dont il avoit été témoin oculaire. Car il étoit dans ce tems-là attaché à la personne du Prince Philippe de Savoye, qu'Innocent fit Archevêque de Lyon, & qui ne se conduisoit que par les conseils de Thealde, lequel, ** selon la remarque de Ptolemée de Lucques, étoit d'une expérience consommée dans les affaires ecclesiastiques & séculieres, quoiqu'il ne se piquât pas d'une profonde Litterature. Il étoit dit un Auteur contemporain, fort versé dans la Jurisprudence civile & canonique; mais il se distinguoit encore plus par toutes les vertus qui font l'homme de probité, & le saint homme, que par les talens qui font l'homme de Lettres.

* *Acta Concil. Lugdun.*

** *Hic Papa fuit miræ experientiæ..... quamvis modicæ Litteraturæ; nec intendebat pecuniarum lucris, sed pauperum eleemosynis.* Ptolom. Luc. lib. 21. Hist. Eccl.

Ce saint Pontife ayant fait tous ses arrangemens pour le Concile qu'il avoit annoncé, se rendit à Lyon dès le mois de Novembre de l'année 1273. Les trois lettres qu'il écrivit à l'Empereur Michel Paleologue, à Philippe le Hardi Roi de France,

& au Roi d'Angleterre, & qui sont * toutes trois datées de Lyon, du mois de Novembre, sont une preuve sans replique, qu'il étoit arrivé dans cette Ville dans le tems de l'Automne, & non pas vers le commencement du Carême, comme l'a dit l'illustre Auteur de la nouvelle Histoire de France, sur le témoignage de Nangis, qui certainement s'étoit trompé sur ce point.

XIII. & XIV. SIEC.

* Dat. Lugd. XI. Kal. Nov. Pont. nostri An. 2.

Le Roi de France ne tarda pas à venir rendre visite au saint Pontife, & il n'attendit pas pour le faire que le Concile fût ouvert. Ils eurent ensemble de longues conferences, dont il resulta un grand avantage pour le saint Siege. Une lettre de Gregoire dattée de Lyon, du onziéme des Calendes de Decembre de cette année, nous apprend que ce Roi par un trait de sa pieté & de sa magnificence, lui ceda pour toûjours le Comtat Venaissin, dont on avoit déja fait la promesse à Gregoire IX. Les personnes un peu instruites ne seront pas tentées de confondre ** la Ville d'Avignon, dont les Papes ne firent l'acquisition qu'au quatorziéme siecle, avec ce Comtat Venaissin, dont la Ville de Carpentras est devenuë la Capitale, au lieu de Venasque qui l'étoit pour lors.

** Odoric. Rayn. an. 1273. num. 51.

Ce fut dans ces mêmes conferences qu'on chercha les expédiens pour terminer enfin les scandaleuses divisions de l'Eglise & du peuple, qui* avoient produit tant de troubles, & causé même tant de sanglantes guerres. La Ville de Lyon n'étoit pas encore revenuë sous la domination de nos Rois

* Ordinatio Gregorii Papæ.

XIII. & XIV. SIEC.

depuis les trois ou quatre ſiecles qu'elle en avoit été ſouſtraite. Mais les frequentes guerres qui s'élevoient entre le Chapitre & le peuple, furent des diſpoſitions à ce retour. Nos Rois en vertu des compromis qu'ils avoient reçûs de l'Archevêque & du Chapitre Métropolitain, avoient commencé de mettre en leur main la Juſtice & la Cour ſéculiere de Lyon. On conſerve encore aujourd'hui dans nos Archives publiques, l'acte * original par lequel le Roi prend cette Ville & ſes Citoyens ſous ſa garde & protection. *Eſſo es li Lettra de la garda lo Rey*, porte le tître de cet acte original. Et ce droit de la garde & de la protection Royale ſi neceſſaire à la Ville fut un des tîtres qui fonderent ſa réünion à la Couronne.

Le Roi ** Philippe le Hardi, en ſe ſéparant du Pape, lui laiſſa le Prince Imbert de Beaujeu avec des troupes, pour ſa garde & pour la ſureté du Concile, qui commença le ſeptiéme jour de May de cette année 1274. après qu'on s'y fut préparé par un jeûne de trois jours, & par des prieres publiques qu'on fit durant ce tems-là.

* *Philippus D.G. Francorum Rex, notum facimus univerſis.... quod nos ad ſupplicationem univerſorum Civium, totiuſque populi Lugduni ipſos recepimus in noſtra protectione, & cuſtodiâ ſpeciali, ſeu guarda......*

** *Nangius. Sanutus.*



CHAPITRE

XIII.& XIV. SIEC.

CHAPITRE IV.

SECOND CONCILE GENERAL de Lyon.

SOMMAIRE.

1. Prodigieux nombre des Prélats qui y assisterent. Fable presque generalement adoptée que Michel Paleologue Empereur de C.P. s'y trouva en personne. Premiere & seconde Session du Concile. Discours de saint Bonaventure au sujet de l'arrivée prochaine des Grecs.

2. Discours prononcé dans la troisiéme Session par Pierre de Tarentaise, qui avoit été Archevêque de Lyon. Rare merite de Pierre de Tarentaise, ses ouvrages. Célebre Canon sur la Régale fait & publié dans la troisiéme Session. Fameux Enthymême de Guillaume Durand, en faveur de la Regale, fondé sur ce Canon. Commentaires de Guillaume Durand sur les Canons du second Concile de Lyon, auquel il avoit assisté. Notes historiques & critiques sur cet Auteur; son épitaphe. Erreurs échappées à quelques Auteurs distinguez au sujet de Durand. Méprise remarquable de M. Thomas Corneille sur la Regale.

3. Arrivée des Grecs à Lyon. Principaux d'entre eux. On les conduit dans l'Eglise Metropolitaine. On y chante solemnellement en Grec, & en Latin, l'Epître, l'Evangile, & l'article de la Procession du saint Esprit. Ils renoncent à l'Heresie & au schisme.

4. Principaux points dont on convient en faveur du Pape: la primauté, la presséance & la commemoraison. Arrivée des Ambassadeurs Tartares. Un d'eux demande & reçoit le baptême.

§. I.

CE Concile est un des plus célébres, & on peut dire sans crainte, le plus nombreux qui ait été jamais assemblé dans l'Eglise. Il s'y trouva cinq cens Evêques, & davantage, soixante & dix Abbez,

& plus de mille autres Prélats, avec les Ambassadeurs des deux Empereurs d'Orient & d'Occident, ceux du Roi de France, des Rois d'Angleterre, de Naples, de Sicile & de Cypre. Jacques Roi d'Arragon y vint en personne, mais il se retira bientôt, indigné de ce que le Pape ne voulut point le couronner, à moins qu'il ne payât actuellement le tribut que le Roi son pere avoit promis au saint Siege. Les Patriarches Latins de Constantinople & d'Antioche s'y rendirent par l'ordre exprès de l'Empereur Grec, Michel Paleologue. Les Ambassadeurs du Cam des Tartares y vinrent aussi vers la fin du Concile. Les deux Grands Maîtres du Temple & de l'Hôpital de saint Jean de Jerusalem y assisterent avec les envoyez de plusieurs Princes, & les Deputez d'un grand nombre d'Eglises, de Villes & de Chapitres. Enfin le concours y fut si extraordinaire, que malgré la vaste étenduë de l'Eglise de saint Jean, où le Concile se tint, on fut obligé dès la seconde Session de congedier les Prieurs & les Abbez non mitrez, avec les autres moindres Prélats mitrez, excepté ceux qui avoient été nommément appellez. Les Auteurs les plus estimez, & d'ailleurs les plus exacts, tels que Platina, Sabellicus, Blondus, Sigonius, Vignier, avec dix à douze autres assurent que l'Empereur d'Orient, Michel Paleologue, se rendit en personne à ce Concile. Paradin assure la même chose, & Robert * Gaguin dit hardiment dans son Histoire de France, que le Roi Philippe ayant appris l'arrivée de Paleologue, vint le

* *Philippus Cognito Imperatoris adventu, ad eum salu-*

faluer, & qu'ils eurent de longues conférences fur l'état préfent du Chriftianifme. Mais c'eft là certainement une fable qui ne merite nulle créance. La belle lettre que l'Empereur d'Orient ecrivit au Pape, & qui fut lûë en plein Concile ; la paix qui fut jurée & fignée par fes Ambaffadeurs & en fon nom, entre l'Eglife Latine & la Grecque ; la réponfe que lui fit le Pape, qui fe trouve dans les actes du Concile, & par laquelle il lui rend un compte exact de ce qui s'y étoit paffé : tout cela prouve évidemment que ce Prince, quoiqu'on ait pû dire, ne fe trouva point en perfonne dans le fecond Concile de Lyon.

XIII. & XIV. SIEC.

tandum profectus... de Chriftiano ftatu diu confabulati funt. Gaguinus, lib. 7.

Robert Gaguin Général des Mathurins, a écrit d'un ftile coulant, & d'un latin affez pur, une Hiftoire de France fort agréable à lire ; mais il y mêle quelques fables.

Le Pape ayant expliqué, dans la premiere Seffion, les raifons qu'il avoit eûës d'affembler le Concile, & prononcé un difcours fort touchant fur ce texte de l'Evangile ; *j'ai ardemment defiré de manger cette Pâque avec vous avant que de mourir*, indiqua la feconde Seffion pour le dix-huitiéme jour de May. Ce fut dans cette feconde Seffion que faint Bonaventure, qui avoit été fait Cardinal depuis quelque tems, prononça avec un applaudiffement général le premier difcours public qui eût été fait dans le Concile depuis celui du Pape. On venoit d'apprendre avec une joye infinie que les Ambaffadeurs Grecs étoient arrivez à Rome, avec un grand nombre de Prélats & de fçavans hommes de l'Eglife Grecque ; & qu'ils devoient fe rendre inceffamment à Lyon, pour y faire la réünion des deux Eglifes, de la même maniere que le Pape & fes Prédeceffeurs

XIII.& XIV. SIEC.

l'avoient ſi ardemment ſouhaité. Ce fut à ce ſujet que ſaint Bonaventure fit un excellent diſcours ſur ces paroles du Prophete Baruch : * *Leve-toi Jeruſalem, monte ſur un lieu élevé, tourne les yeux vers l'Orient ; raſſemble & réüni de là tous tes enfans depuis l'Orient juſqu'à l'Occident.* Après quoi on fit publiquement la lecture des lettres qui annonçoient la venuë prochaine des Grecs.

* Baruch. 5.

§. II.

La troiſiéme Seſſion fut célébrée le ſeptiéme jour de Juin, & ce fut un de nos plus ſaints & plus ſçavans Archevêques de Lyon qui en fit l'ouverture, par un éloquent diſcours, ſur ces paroles d'Iſaïe, ſi bien aſſorties au ſujet. ** *Levez vos yeux & regardez autour de vous. Tous ceux qne vous voyez aſſemblez ici, ſont venus pour vous. Vos fils viendront vous joindre de bien loin & de toute part.* Cet Archevêque étoit Pierre de Tarentaiſe, qui un an & demi après fut le Pape Innocent V. Mais le Ciel ſe contenta de le montrer à la terre ; & la mort qui l'enleva après quatre mois & demi de Pontificat, l'empêcha de réaliſer les grands projets qu'il avoit formez pour le bien de la Religion. Pierre de Tarentaiſe avoit emprunté ſon nom de la Ville même de Tarentaiſe en Savoye, ſa Patrie, où il étoit né en 1225. Et c'eſt de là qu'il eſt quelquefois nommé par les Hiſtoriens *Petrus Burgundus*, Pierre le Bourguignon ; parceque le païs où il naquit, étoit

** Iſaïe, cap. 60.

de l'ancien Royaume de Bourgogne. * On le voit aussi assez souvent désigné par ce même nom de *Petrus Burgundus*, dans les Annales de l'Ordre de saint Dominique, où il entra fort jeune : parceque le Couvent de Lyon, où il fit profession, appartenoit à la Province de Bourgogne.

XIII. & XIV. SIEC.

** Le Pere Echard dans la Bibliotheque des Auteurs Dominicains, dit qu'on a formé quelque doute sur le Couvent où il fit Profession : il laisse la chose indécise, mais il panche pour Lyon.* Echard. Script. Ord. Domin. p. 350. t. 1.

Ce ne fut que par la grande & royale voye du merite, c'est-à-dire par la sainteté, conciliée avec la doctrine, que Pierre de Tarentaise entra dans l'Archevêché de Lyon en 1272. quatre ans après l'abdication volontaire de Philippe de Savoye, dont la vie avoit été bien plus militaire qu'Ecclesiastique. Un an après il fut fait Cardinal & Evêque d'Ostie par le Pape Gregoire X. qui avoit besoin de ses conseils, & qui vouloit le rapprocher de sa personne ; & enfin il lui succeda le 21. de Janvier de l'an 1276.

Les divers ouvrages que nous a laissez nôtre saint Archevêque Pierre de Tarentaise, doivent lui adjuger une place distinguée parmi nos Ecrivains Lyonnois. Outre le discours qu'il prononça dans la troisiéme Session du Concile, il en fit aussi deux autres ; & ce fut lui qui dans le tems du Concile fit un magnifique éloge de saint Bonaventure, dont nous allons bientôt parler. On conserve parmi les Manuscrits de la Bibliotheque de Sorbonne, plusieurs de ses Sermons, ** qu'on copioit dans le tems qu'il les prononçoit. Ses talens ne furent pas renfermez dans l'art de l'éloquence chrétienne. Il a laissé des questions quodlibetiques, * avec des Commentaires sur

*** Alex. Nat. tom. 1. p. 29.*

** Echard.*

XIII. & la ſainte Ecriture, & quelques autres ouvrages.

XIV. SIEC.

Parmi les Conſtitutions & les Canons, qui furent publiez dans cette troiſiéme Seſſion, il y en a un plus intereſſant qui demande quelque éclairciſſement. C'eſt le douziéme Canon qui autoriſe le droit de Regale, * dont joüiſſent nos Rois depuis la ſeconde Race, mais qui en défend l'extenſion. *Nous defendons*, dit le Canon, *d'uſurper de nouveau ſur les Egliſes le droit de Regale, ou d'avoüerie, pour s'emparer ſous ce pretexte des biens de l'Egliſe vacante. Quant à ceux qui ſont en poſſeſſion de ces droits par la fondation des Egliſes, ou par une ancienne coûtume, on les exhorte à n'en point abuſer.*

C'eſt ſur ce Canon, que Guillaume Durand, ou Durantes, ou Duranti, qui fut depuis Evêque de Mende, & qui aſſiſta au Concile, en qualité de Procureur, ou d'un des Legats du Pape, a fondé ce célébre enthymême, que les Regaliſtes regardent avec raiſon, comme un argument invincible & comme leur *Grand Achille*. *On défend l'abus de la Regale, donc on en permet le bon & legitime uſage.* *VETATUR ABUSUS; ERGO PERMITTITUR BONUS USUS.* Les Commentaires que ce Guillaume Durand publia ſur les Canons de ce ſecond Concile de Lyon, avec quantité d'autres ouvrages, marquent ſa profonde capacité dans le droit civil & canonique, qui le fit nommer, durant ſa vie même, *le Pere de la pratique*, & lui fit donner le tître de *Speculator*, fondé ſur *le Miroir* ou *Speculum juris* qu'il compoſa.

* *Generali Conſtitutione ſancimus univerſos & ſingulos, qui Regaliam, cuſtodiam ſive guardiam.. ...in Eccleſiis, monaſteriis, ſeu aliiſquibuslibet piis locis de novo uſurpare conantes.... quantæcumque dignitatis honore præfulgeant, eo ipſo excommunicationis ſententiæ ſubjacere....qui autem ab ipſarum Eccleſiarum... fundatione, vel ex antiqua conſuetudine jura hujuſmodi ſibi vindicant, ab illorum abuſu prudenter abſtineant.* Can. XII. Concil. Lugd. II.

Mais il faut ici, par quelques courtes notes, tâcher de garantir le Lecteur de je ne sçai combien d'erreurs, où l'on tombe assez communément à l'égard d'un sçavant homme, qui a eû de si intimes relations avec nôtre Concile, non seulement en l'illustrant par ses Commentaires, mais encore en y assistant, & en y parlant en qualité de Docteur, & de Théologien du Pape. Les uns le font naître en Languedoc & mourir dans l'Isle de Cypre : & c'est ce qu'a fait M. Dupin * dans son XIII. siecle ; les autres le font Dominicain, en le confondant avec Durand de saint Portien, Evêque de Meaux qu'on appelle le *Docteur Resolu*. D'autres le confondant avec son neveu, nommé Guillaume Durand, comme lui, & son successeur dans l'Evêché de Mende, le font assister au Concile général de Vienne, qui ne se tint que quinze ans après sa mort ; & par une consequence naturelle de cette confusion, lui attribuent le curieux & singulier Traité, sur la maniere de célébrer un Concile Oecumenique ; *Tractatus de modo celebrandi generalis Concilii*. D'autres enfin sont allez jusqu'à ne faire qu'une même personne de ce Guillaume Durand, avec Etienne Duranti, premier Président, qui fut à Toulouse la victime de sa fidelité pour le Roi. Ils ont confondu, je ne sçai comment, le livre *De Ritibus Ecclesiæ*, composé par le premier President, avec le célébre ouvrage du premier Durant qui porte pour titre, *Rationale Divinorum Officiorum*, & qui passoit pour le premier Livre qu'on eût jamais imprimé, avant

XIII. & XIV. SIEC.

* P. 283.

XIII.& XIV. SIEC. que M. Lambecius eût détrompé le Public, en lui montrant un Pseautier de la Bibliotheque Imperiale, imprimé deux ans auparavant, c'est-à-dire, en 1457. M. Furetiere a laissé glisser cette méprise notable dans son Dictionnaire François au mot *Imprimerie*; & l'on voit bien qu'il a été entraîné dans cette erreur par le Traité du Pere Jacob Carme, sur les Bibliotheques.

L'Inscription sepulcrale mise sur le tombeau de Guillaume Durand dans l'Eglise de la Minerve de Rome, nous apprend en fort méchans Vers, qu'il étoit Provençal, & non pas Languedocien ou Gascon; & qu'il étoit né dans un petit Village nommé Puy Moisson.

Quem memori laude genuit Provincia dignum;
Et dedit à Podio Missone diœcesis illum.

Le douziéme Canon du Concile de Lyon, sur la Régale, me rappelle une erreur insigne qu'on trouve dans un de ces sortes de Livres qui sont entre les mains de tout le monde. C'est le Dictionnaire des Arts, & des Sciences de M. Thomas Corneille. Il y dit, au sujet du mot *Regale*, * *que la Regale est le pouvoir qu'a le Roi de nommer les Evêques & Archevêques; de joüir du revenu des Evêchez & Archevêchez pendant la vacance, & de conferer les bénéfices qui en dépendent*. Quelle est la personne un peu instruite qui ne sçache que c'est en vertu du Concordat fait à Bologne l'an 1515. entre Leon X. & François I. & non pas en vertu de la Regale, que

* *Pag.* 316. 2. *Partie.*

que le Roi nomme aux Evêchez & aux grands bénefices ; & que la Régale, infiniment plus ancienne que le Concordat, est renfermée dans le droit immémorial de percevoir les révenus de ces grands bénefices & de nommer aux bénefices qui en dépendent, durant la vacance du Siege.

XIII. & XIV. SIEC.

Sur la fin de la troisiéme Session, le Pape parla au Concile ; il en différa la quatriéme Session jusqu'à l'arrivée des Grecs qu'on attendoit avec une extrême impatience, & qui ne pouvoient pas beaucoup tarder. * En les attendant, il permit aux Prélats de sortir de la Ville, pourveu qu'ils ne s'en éloignassent pas de plus de six lieuës, afin qu'ils fussent à portée de revenir sans délai au premier avis qu'on leur donneroit.

* *Dedit licentiam omnibus Prælatis quòd possent exire Lugdunum, & elongare se usque ad sex leucas.* Acta 2. Conc. Lugd. Edit. Labb. p. 955.

§. III.

Enfin les Grecs arriverent le jour de saint Jean-Baptiste, & on peut dire que la maniere dont on les reçut avoit tout l'air d'un triomphe. Tous les Prélats du Concile, le Vice-Chancelier & le Camerlingue de la sainte Eglise, accompagnez de leurs Officiers & de toute la maison du Pape, des Notaires Apostoliques & des Cameriers, leur allerent au devant assez loin hors de la Ville. Ils les conduisirent avec ce superbe Cortege, au Palais Archiepiscopal, où le Pape étoit logé, & où il les attendoit avec ses quinze Cardinaux. C'étoit l'ancien Palais Episcopal, bâti par l'Archevêque Humbert, avec ses tours, dans le onziéme siecle. Le Pape les reçût debout,

XIII. & XIV. SIEC.

leur donna le baiser de paix, avec toutes les marques de la tendresse la plus cordiale. Ils lui présenterent les lettres des Empereurs, * scellées de leurs Bulles & de leurs Sceaux d'or, avec les lettres des Evêques Grecs, signées par trente-huit Métropolitains, qui représentoient l'Eglise Grecque. La lettre des Empereurs donnoit à Grégoire le titre *de premier & de souverain Pontife, de Pape Oecumenique, & de Pere commun de tous les Fidéles.*

** Michel Paleogue avoit depuis peu associé à l'Empire Andronic son Fils ainé.*

Τῷ πρώτῳ καὶ ἄκρῳ ἀρχιερεῖ τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου, οἰκουμενικῷ πάπᾳ, καὶ κοινῷ πατρὶ πάντων τῶν χριστιανῶν.

Les principaux Ambassadeurs de l'Empereur étoient George Acropolite, Logothete, ou grand Chancelier de l'Empire; (c'est lui dont nous avons une Histoire de ce qui se passa en Orient depuis la prise de Constantinople par les Latins, jusqu'à sa reprise par les Grecs;) Panaretus Grand Maître de la Garderobe, & le grand interpréte Berrhéote. Les Députez les plus considérables pour l'ordre Ecclesiastique étoient Germain ancien Patriarche de C. P. Théophane Métropolitain de Nicée, & le célébre Carthophylax Jean Veccus, qui fut depuis Patriarche de Constantinople, & qui par son rare merite, par sa fermeté, par ses lumieres & par la superiorité de son genie, influa beaucoup dans la réünion des deux Eglises.

Le 29. jour de saint Pierre & de saint Paul, les Grecs furent conduits dans la grande Eglise, où le Pape célebra la Messe pontificalement, en présence de tous les Prélats du Concile. On lut l'Epître en Latin & en Grec; l'Evangile fut chanté en Latin par le Cardinal Ottobon de Fiesque, & puis en

Grec par un Diacre Grec revêtu à la Grecque. Après quoi ſaint Bonaventure * prêcha ſur la Concorde, ſur la Primauté de Rome, & ſur la Proceſſion du ſaint Eſprit. Il le fit avec toute la force & l'énergie que Dieu lui avoit donnée, & dont il ne pouvoit pas faire uſage dans une plus grande occaſion. ** Immédiatement après le Sermon de ſaint Bonaventure, les Cardinaux entonnerent en latin le Symbole qui fut continué par les Chanoines de nôtre Métropolitaine. Le Patriarche Germain, avec tous les Prélats qui ſuivoient le même Rit que lui, le chanterent ſolemnellement en Grec. Et quand on fut arrivé de part & d'autre, à l'article de la Proceſſion du ſaint Eſprit, on s'arrêta quelques momens, on prit un ton plus élevé, & l'on repeta trois fois, ſelon le Pere Alexandre, ou plûtôt deux fois ſeulement, ſelon Raynaldus & Vading, & ſelon les Actes même du Concile, ces paroles déciſives, *qui procede du Pere & du Fils*. Enſuite * le Patriarche Germain, le Logothete & les autres Orientaux chanterent à leur maniere des Cantiques de loüange à l'honneur du Pape, qui continua & acheva la Meſſe, au milieu des Grecs qui environnoient l'Autel, où il célebroit.

* *Vadingh. p. 388. tom. 2.*

** *Cantatum eſt Symbolum incipientibus Dominis Cardinalibus.... proſequentibus Canonicis ejuſdem Eccleſiæ.* Vading. pag. 388.

* *Terminato Symbolo Patriarcha, Archiepiſcopi & Logotheta cum aliis cantaverunt laudes ſolemnes in linguâ Græca Domino Papæ.* Vading. ibid.

La quatriéme Séance, qui conſomma le grand œuvre de la réünion des Grecs, ne ſe tint que le 6. de Juillet. L'ancien Archevêque de Lyon, Pierre de Tarentaiſe, pour lors Cardinal & Evêque d'Oſtie, comme nous l'avons déja dit, & qui ſervoit au Pape de Prêtre aſſiſtant, prêcha ſur ce Verſet du

XIII.& Pseaume 75. * *Vous nous éclairez admirablement, ô mon Dieu, du haut des montagnes éternelles.*
XIV.
SIEC.
Après quoi le Pape fit un discours des plus touchans. Il annonça au Concile que Dieu, par sa grace, venoit enfin de finir un schisme, à l'extinction duquel plusieurs de ses Prédecesseurs avoient travaillé si inutilement. Il déclara que l'Empereur Michel Paléologue, sans consulter à cet égard ses interêts temporels, se soûmettoit purement & simplement à toutes les décisions de l'Eglise Romaine en matiére de foi. Il déclara que ce Prince, dont il exalta fort la pieté, renonçoit pour toûjours à l'hérésie & au schisme, & que ses Ambassadeurs alloient publiquement abjurer l'un & l'autre en son nom. Ce qui fut executé tout de suite par le Grand Logothete au nom du Prince, & par l'illustre Veccus au nom de l'Eglise Grecque, dont il devint bientôt le digne Patriarche. Tout ce qu'ils demanderent l'un & l'autre, c'est qu'en embrassant la foi Romaine, on les laissât vivre selon leurs anciens usages, & qu'il leur fût permis de chanter le Symbole, comme ils l'avoient reçû de leurs Peres: & sans y rien ajoûter, ce qui leur fut accordé. Cela fait, le saint Pere entonna lui-même le *Te Deum*, pendant lequel il resta debout & sans mître, répandant beaucoup de larmes. Ce fut aussi lui qui commença le Symbole en latin; il fut chanté une seconde fois dans les deux langues, & on y chanta par deux fois: *qui procede du Pere & du Fils.*

* *Illuminans tu mirabiliter à montibus æternis,* v. 4.

XIII.& XIV. SIEC.

§. IV.

Quelques célébres Auteurs * de l'Histoire Byzantine ont eû soin de nous marquer les trois principaux points dont on convint de part & d'autre dans cette réünion de l'Orient avec l'Occident. Le premier fut que l'Evêque de Rome seroit placé & nommé désormais dans les sacrez Diptiques, avec les autres Patriarches Grecs, & à la tête de tous. Le second article fut qu'il seroit permis aux Grecs, comme aux autres peuples Chrétiens d'en appeller au saint Siege en certains cas. Le troisiéme fut que le Pape, en qualité de Chef universel, auroit en tout & par tout la préséance. Pachymére, ** qui tout schismatique qu'il étoit, ne laisse pas d'être fort sincére, a heureusement simplifié ces trois differentes idées, en les renfermant dans ces trois mots Grecs, qui disent tout ; τὸ μνημόσυνον, τὸ ἔκκλητον, τὸ πρωτεῖον.

* *Gregoras lib. 5. Phrantzes lib. 1. Pachymeres in excerpt.*

** *La Commemoraison, le droit d'appel, la préséance, in excerptis.*

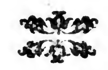
Les grandes réjoüissances qu'on fit par toute la Ville de Lyon, au sujet de cette réünion, furent animées par un nouveau sujet de joye, & ce fut l'arrivée des Tartares. Des Ambassadeurs de cette nation envoyez au Pape & au Concile, par Abaga leur Grand Kan, étoient arrivez le quatriéme jour de Juillet, & le Pape leur avoit envoyé au devant toutes les maisons des Cardinaux & des Prélats. Ce n'étoit point les interêts de la Foi qui les amenoient comme les Grecs ; mais ils venoient simplement pour ménager une alliance avec les Princes Chré-

XIII. & XIV. SIEC.

tiens, & pour assurer le Pape d'une puissante diversion en faveur de la Terre sainte, qui faisoit toûjours son grand objet. On ne laissa pas, tout Payens qu'ils étoient, de les introduire dans le Concile à la quatriéme Session. Ce qu'on auroit peine à croire, si les Actes * même du Concile ne l'assuroient positivement & sans contradiction. Ils furent placez dans l'Eglise Métropolitaine, vis-à-vis du Trône du Pape, aux pieds des Patriarches, & on fit à haute voix en leur présence la lecture de la lettre du Kan leur Maître. Nous avons encore la réponse obligeante que le Pape lui fit. Elle est dattée de Lyon, & l'on y voit les vives instances qu'il lui fait, accompagnées des vœux qu'il adresse au Ciel pour sa conversion. Un de ces Ambassadeurs Tartares, touché de la sainteté de nos Mystéres & de la majesté de nôtre Religion, qui ne se montra peut-être jamais avec plus d'éclat que dans ces conjonctures, demanda publiquement le Baptême, & après avoir été instruit, il le reçût publiquement dans la cinquiéme Session, avec deux personnes de sa suite, par les mains du Cardinal Pierre de Tarentaise. Le Pape leur fit faire des habits d'écarlate, à la maniere des Latins.

* *Patriarcha & Archiep. Græcorum descenderunt in navim Ecclesiæ..... Nuncii* (Tartarorum) *stabant ad oppositum D. Papæ ad pedes Patriarcharum.*

Conc. Labb. tom. 11. p. 959.



CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

1. *Mort de saint Bonaventure, son éloge; magnificence de ses obques; Son oraison funébre. Regrets des Grecs à sa mort. Moyens qu'il employoit pour les ramener. Merveilles arrivées à l'ouverture de son tombeau & à la translation de son corps. En quel tems, à quelle occasion & comment la jeunesse de Lyon l'adopta pour Patron. Ses ossemens brûlez par les Protestans. Son Chef sauvé par la constance du Pere Gayette.*
2. *Erreurs échappées à divers Auteurs célébres au sujet de saint Bonaventure. Méprise sur l'Archevêché d'Yorck qu'il refusa. Vers de François Maurus au sujet de ce refus. Méprise de Gerson, copiée par Tritheme, au sujet du nom que les Grecs lui donnerent. Epitaphe de saint Bonaventure peu naturelle. Pieux établissemens faits à Lyon par ce saint Docteur. Erreur sur le jour de sa mort.*
3. *Sage Constitution sur la forme du Conclave publiée dans le Concile de Lyon. Grands murmures qu'elle causa parmi les Cardinaux. Elle est suspenduë & puis remise en vigueur. Vers qu'un Cardinal publia contre cette Constitution.*

§. I.

LA mort de saint Bonaventure, arrivée le quinziéme de Juillet, au milieu de tant d'heureux succez, en troubla subitement le cours, & fit succéder la tristesse & le deüil à l'allegresse publique. Ce saint & sçavant Cardinal avoit travaillé sans relâche à l'extinction du schisme, à laquelle il avoit eu certainement beaucoup de part. Et l'on ne doit pas craindre de dire, aprés deux grands Papes, que ce fut lui qui fut l'ame & l'oracle du Concile, durant

les quatre premieres Sessions, qui durerent environ deux mois. Ce n'est pas qu'il y eût présidé, comme le dit bonnement le Pere Foderé, dans l'Histoire des Couvents de son Ordre, * & comme semblent aussi le dire les Papes Sixte IV. & Sixte V. l'un dans la Bulle de la canonization de ce Saint, & l'autre dans la Bulle qui le range parmi les saints Docteurs de l'Eglise. Il est évident que Gregoire X. ** ayant assisté en personne au Concile de Lyon, tout autre que lui n'a pû y être que subalterne. Mais pour apprécier selon leur juste valeur les expressions de ces deux Papes, il faut dire avec Galesinus, & avec Vading, que S. Bonaventure par sa profonde doctrine, & par sa grande reputation, entraînoit sans peine les suffrages de l'Assemblée, toutes les fois qu'il étoit question d'opiner ou sur le dogme, ou sur la discipline. C'étoit lui qui proposoit & qui preparoit les matieres qu'il falloit discuter; c'étoit lui qui présidoit aux Congregations particulieres, ou *préparatoires*, & qui y donnoit le ton, autant par la force de son travail, que par la force de son genie. Dieu qui vouloit faire de Bonaventure une des colomnes de son Eglise, lui avoit donné le précieux talent de concilier toute la subtilité de l'école avec toute la pieté des saints Peres; & de ce rare mélange il en resultoit une lumiere & une onction divine, qui saisissoit également l'esprit & le cœur, & à laquelle rien ne pouvoit resister.

* *Pag.* 119. *& dans la Table au mot* Bonaventure.

** *Gregorius X. in D. Bonaventura virtute & sapientiâ, ita acquiescebat, ut Concilii rectè dirigendi ac administrandi partes ei præcipuè tribuendas esse decerneret: quare..... ut majori cum dignitate & auctoritate Concilii rebus non solùm interesset, sed præesset, statuit, &c.* Sixt. V. in Bulla Canoniz. id. Matt. 1587.

Mais ce qui acheva sa grande illustration, c'est que les grands talens qui forment le sçavant du premier ordre, étoient dans lui infiniment au dessous

des

des vertus qui forment le grand Saint, & sur tout de cette aimable modestie qui le rendit si cher à Dieu & aux hommes, & qui faisoit son caractére de distinction. Ce fut toûjours la charité, guidée par la prudence, qui présida à toutes ses conférences avec les Grecs, & qui lui donna tant d'ascendant sur leurs esprits & en particulier sur celui de l'illustre Veccus, qui étoit presque parmi les Orientaux ce que saint Bonaventure étoit parmi les Latins.

Nous n'avons plus, par malheur, le détail de ces disputes & des actes du Concile; * mais le peu qui nous en reste, quoiqu'écrit par la plume grossiere d'un Auteur qui paroît avoir été contemporain & present même à tout, suffit pour nous en donner une idée ravissante. On y voit la confirmation, ou plûtôt le fondement de tous ces magnifiques éloges qu'on trouve dans les Annales de Vading : que Bonaventure portoit sur son front cet air de sainteté & de candeur qui se fait si bien sentir; & que cette foule de grands hommes qui composoient le Concile, le mit à sa tête par une acclamation unanime & le reconnut pour Chef & pour Maître.

Jamais obséques, sans excepter celles des Papes, des Empereurs & des Rois, ne furent plus solemnelles ni plus magnifiques que celles qu'on fit dans Lyon à saint Bonaventure, le Dimanche même, qui fut le jour de sa mort. Le Pape y assista, avec toute sa Cour, & avec tous les Cardinaux, les Evêques, & les autres Prélats d'un Concile le plus nombreux qui fut jamais. Le Cardinal d'Ostie, Pierre

* *Die Dominica decimâ quintâ* (mensis) *horâ matutinali obiit clara memoria Frater Bonaventura..... qui fuit homo eminentis scientiæ, & eloquentiæ; vir quidem sanctitate præcipuus, vitâ, com miseratione ac moribus excellentissimis decoratus, benignus, affabilis, pius & misericors, virtutibus plenus, Deo & hominibus dilectus..... Hanc ei*

XIII. & XIV. SIEC.

de Tarentaise, qui fut depuis Pape, sous le nom d'Innocent V. célébra la Messe & prononça l'Oraison funébre, dans laquelle il prit pour texte ces paroles de David : *Je suis afligé de t'avoir perdu, mon frere Jonathas.* Le Pape ne se contenta pas d'honorer l'illustre mort en versant des larmes en abondance, & en déclarant publiquement que l'Eglise venoit de faire * une perte inestimable. Il fit quelque chose de plus particulier. Il ordonna à tous les Evêques, & à tous les Prêtres du monde Chrétien, de chanter une Messe pour lui, en reconnoissance des importans services qu'il avoit rendus à l'Eglise.

gratiam concesserat Dominus quod quicumque eum videbant, ipsius amore incontinenti capiebantur ex corde. Acta Conc. Lugd. 1. p. 959.

Le regret que la perte de ce saint Docteur causa dans le public, fut si grand, qu'on crût devoir en faire mention dans les actes du Concile comme d'un évenement singulier. Les Grecs ne le regretterent pas moins que les Latins. Ce grand Cardinal qui connoissoit parfaitement le cœur de l'homme, avoit employé pour les ramener, la voye de la persuasion, plûtôt que celle de l'autorité : triomphant ainsi de l'homme par lui-même, en lui laissant le plaisir délicat d'avoir découvert la verité par ses propres lumieres & de s'être rendu volontairement. Le nom d'Eutyche que les Grecs lui avoient donné, & qui répond parfaitement dans leur langue au nom latin de Bonaventure, est le nom ordinaire sous lequel les Grecs Catholiques le connoissent & l'honorent encore aujourd'hui.

* *Ecclesia inestimabile damnum perpessa.... mandavit omnibus Prælatis, & omnibus Presbyteris, per totum mundum, ut quilibet eorum unam Missam deberet cantare pro anima ipsius.* Acta C. Lugd. p. 959.

Ce fut au milieu de ce deüil général que saint Bonaventure fut enseveli dans l'ancienne Eglise de

son Ordre, laquelle étoit alors dédiée à Dieu sous le nom de saint François. Mais elle le changea dans la suite des tems pour celui de saint Bonaventure; après qu'un de nos plus illustres * Citoyens l'eut fait rebâtir magnifiquement, & qu'on eut transporté le saint Corps dans la nouvelle Eglise, qui n'est qu'à fort peu de distance du lieu où étoit l'ancienne.

XIII. & XIV. SIEC.

*Jacques de Grolée fit bâtir vers l'an 1325. l'Eglise moderne des Cordeliers, & il y fut enseveli en 1327. quoiqu'elle n'eût pas encore été sacrée.

Divers prodiges bien averez, que Dieu opera coup sur coup, pour exalter le nom de ce saint Docteur, engagerent les Lyonnois, sur la fin du quinziéme siecle, à le choisir pour leur Patron special. Mais ce qui influa le plus dans cette resolution publique, ce fut la merveille dont on fut témoin à l'ouverture de son tombeau faite cent soixante années après sa mort, c'est-à-dire l'an 1434. On trouva ** les chairs consommées; mais la tête étoit aussi entiere que le jour de sa mort; elle avoit encore tous ses cheveux; la langue & les lévres étoient aussi vermeilles, & le coloris même des joües aussi vif que s'il eût été en vie.

** Wading. Theoph. Ray. Bulle Canon.

Sur la fin de ce quinziéme siecle, Pierre de Bourbon qui resida long-tems à Lyon, & qui étoit Regent du Royaume, durant l'absence du Roi Charles VIII. son beau-frere, voulut signaler son zéle à l'égard de ce Saint, sous le titre duquel le Cardinal de Bourbon son frere venoit de faire sacrer la nouvelle Eglise.* Il fit couvrir d'argent la châsse où l'on avoit enfermé le saint Corps. Trois ans après, c'est-à-dire, en 1499. Anne de France sa

* La nouvelle Eglise fut sacrée en 1484. par l'Evé-

XIII. & XIV. SIEC.

femme, fille du Roi Loüis XI. fit séparer le chef & le fit placer dans une châsse précieuse, couronnée d'une mître qu'elle avoit elle-même enrichie de ses plus belles pierreries. Ces deux magnifiques monumens de la pieté du Prince & de la Princesse furent cette même année portez dans une Procession solemnelle, au retour de laquelle un Religieux de la maison fit sur le sujet un discours des plus pathetiques. Il plaça dans un si beau point de * vûë le rare merite du Saint, & l'obligation que lui avoit le public, délivré de la peste par son intercession, que la jeunesse de la Ville l'adopta pour Patron par une acclamation unanime. Les Magistrats autoriserent cette adoption; & depuis ce tems-là, la fête de cet illustre Protecteur se célébre tous les ans dans Lyon durant huit jours, avec un concours, un éclat & une pieté, qui ne se sont pas démentis dans l'espace de deux cens & trente années.

que d'Utique qui se trouva alors à Lyon. Foderé, p. 392.

* *On trouve dans les additions faites à Ciaconius par Oldoinus que le fils d'un Citoyen Lyonnois nommé Masso, ou de Masso, fut gueri soudainement par saint Bonaventure.*

Le tort insigne que l'Hérésie fit soixante-trois ans après aux Citoyens de Lyon, en leur ravissant la plus grande partie d'un trésor si précieux, ne rallentit point leur pieté. Les Calvinistes ayant surpris la Ville de Lyon en 1562. rompirent & pillerent la châsse donnée par le Duc de Bourbon; ils brûlerent les ossemens du Saint & en jetterent les cendres dans le Rhône. ** Mais la châsse où étoit le chef, échappa heureusement à leur fureur par le courage du Pere Jacques Gayete Superieur de la Maison. Ce saint homme, dont la memoire merite d'être transmise à la posterité, refusa toûjours

** *Foderé Wading.*

constamment de leur découvrir le lieu secret où on l'avoit cachée ; il ne fut point effrayé de toutes leurs menaces, & après avoir souffert durant trois semaines la prison & la faim, après avoir vingt fois couvert de confusion le fameux Ministre Viret, qui s'étoit flaté de le reduire, il fut enfin massacré sur le pont de pierre de la Saône & jetté dans * la riviere par ces Héretiques, en haine de la Religion.

XIII.& XIV. SIEC.

* *Martyre du P.Gayete Gardien du Couvent de saint Bonaventure.*

§. II.

Avant que de finir l'article du Patron de nôtre Ville, je dois ici, pour l'interêt de la verité, & pour m'asservir aux Loix d'une Histoire Litteraire, faire remarquer certains points où j'ai trouvé plusieurs de nos bons Auteurs en défaut. Le ** Pere Foderé dit dans l'Histoire des Couvents de son Ordre que ce Saint refusa l'Evêché d'Evreux. Le Pere de saint Aubin a dit, dans son Histoire Ecclesiastique de Lyon, * que ce Saint *refusa constamment l'Archevêché d'Ebora* que le Pape Clement IV. le pressoit d'accepter par un commandement exprès, mais qu'il lui fit enfin revoquer par ses vives remontrances. Le fait est très-veritable ; mais il falloit dire que ce fut l'Archevêché d'Yorck, & non pas celui d'Evora que nôtre Saint refusa d'accepter. L'Auteur trompé par la ressemblance des deux noms latins, a pris une Ville d'Angleterre pour une Ville de Portugal. Cette méprise peut être mise au niveau de celle que Robert Etienne, dans son Trésor

** *Pag.* 113.

* *Pag.* 64.

XIII. & XIV. SIEC. de la Langue latine, a faite au sujet de cette même Ville. Cet * excellent Grammairien y place Evora dans le Païs latin, sur ce que Pline, qu'il cite, a dit que cette Ville joüissoit des droits du Païs latin, confondant ainsi le privilége avec la situation. Le refus que fit saint Bonaventure de l'Archevêché d'York a été heureusement exprimé en quatre beaux Vers latins dans le Poëme de la *Franciſciade*. C'est une maniere de Poëme Epique, composé il y a cent soixante ans, par le Pere François Maurus, à l'honneur de son Patriarche saint François. Je place ici ce petit morceau de Poësie, pour contribuer autant que je le pourrai, à faire encore mieux connoître un bon livre, qui meriteroit de l'être davantage.

* *Ebora oppidum Latii, p. 875. part. 1.*

Ille hominum plausu nequicquam excitus inani, **
Sed curâ majore actus, melioraque versans
Pectore consilia, insani præconia vulgi
Despicit, & varios ultrò aversatur honores.

** *Wading cite ces Vers de Maurus, p. 395. t. 2.*

Gerson, dans le bel éloge qu'il a fait de saint Bonaventure, a dit que les Grecs lui avoient donné le nom d'Eustache. C'est encore une erreur que Trithème a copiée, & qui s'est glissée jusques dans quelques éditions des ouvrages de ce saint Docteur. Les Auteurs contemporains & l'analogie même nous apprennent que les Grecs tournant son nom à leur maniere, l'appellerent Eutyche, qui signifie bonne fortune ou bonne avanture. Ce fut aussi par allusion à son nom qu'on lui fit ici cette épitaphe, où il

entre plus d'eſprit, plus de rafinement & plus de pieté que de bon goût. La penſée roule uniquement ſur les circonſtances de ſa mort, arrivée au milieu de ſa plus brillante carriere. XIII. & XIV. SIEC.

BONA * SUA
SEMPER VENTURA CREDIDIT
BONAVENTURA, DUM VIXIT.
PRÆSENTIA UBI VIDIT,
MUTAVIT NOMEN CUM VITA.

* *Ciacon. in Greg. X.*

Je ne parle point des ouvrages de ce ſaint Docteur, parceque n'ayant été ni Archevêque de Lyon, ni Lyonnois de naiſſance, je ne puis point le ranger parmi nos Ecrivains, ſuivant les bornes exactes que je me ſuis preſcrites. Mais les intimes relations avec une Ville dans laquelle il eſt mort, & dont il eſt le Patron ; les diverſes merveilles qu'il y a operées, les monumens qu'il y a laiſſez, & qui exiſtent encore ; la grande part qu'il a eûë à nôtre ſecond Concile œcumenique, & ſur tout l'affection que nos Citoyens font éclater à ſon égard, tout cela demandoit de moi des éclairciſſemens un peu étendus ſur les événemens de ſa vie qui nous regardent directement.

Divers Hiſtoriens ont déja remarqué que ce fut ſaint Bonaventure qui introduiſit le pieux uſage d'adreſſer à la ſainte Vierge une priere après Complie, & de ſonner une cloche, pour en rappeller le ſouvenir aux Fidéles. Il étoit perſuadé que c'eſt dans cette heure du jour que s'accomplit le grand Myſté-

XIII.& XIV. SIEC.

re de l'Incarnation, & voilà l'objet qu'il se proposa dans cette institution. Ce fut aussi lui qui en 1270. établit dans Rome une Confrérie de Penitens, & qui par là donna occasion aux autres qui s'établirent ailleurs à l'exemple de celle de Rome. Ainsi c'est à saint Bonaventure que la Confrérie Royale des Penitens blancs du Confalon, érigée dans Lyon en 1578. & aggregée à la premiere de Rome, doit originairement sa naissance. Henri III. s'étant arrêté quelque tems à Lyon, à son retour de Pologne, lui fit l'honneur de s'y associer & en fit établir une pareille dans Paris. Les deux grandes Médailles historiques qu'on frappa pour être mises dans les fondemens de la magnifique Chapelle de cette Compagnie sont rares & curieuses.

Nous avons déja observé que saint Bonaventure étoit mort entre la quatriéme & la cinquiéme Session du Concile; & que le jour de son trépas, sur lequel on a tant varié, ne fut point le quatorziéme de Juillet, comme il est marqué par erreur dans le Bréviaire, & dans le Martyrologe Romain, ou encore moins le treiziéme, comme l'a dit le Pere Theophile Raynaud, * mais que ce fut le quinziéme, comme il est positivement marqué dans les actes du Concile, ** & comme l'a si bien prouvé le Pere Wading en faisant voir par les Tables Ecclesiastiques, que le Dimanche, * ou les Ides de Juillet, auquel les actes fixent la mort du Saint, se rencontra cette année le quinziéme jour du mois. La cinquiéme Session, tenuë dès le lendemain, qui fut

* *Migravit è vita pridie Id. Jul.* Brev.Rom.

** *Indicul. SS. Lugd.*

* *Die Dominico, decimâ quintâ ejusdem* (mensis) *horâ matu-*

fut un Lundi ſeiziéme du mois, fut toute employée par Gregoire X. ou à exalter les vertus de l'illuſtre mort, ou à publier les Conſtitutions qu'on avoit faites dans les Seſſions précedentes. La lecture n'en pût être finie que le lendemain 17. pour lequel on indiqua la ſixiéme & derniere Seſſion, qui termina heureuſement le Concile.

XIII. & XIV. SIEC.

tinali, obiit claræ memoriæ frater Bonaventura, &c.

§. III.

Le grand bruit que la lecture de la ſeconde Conſtitution cauſa parmi les Cardinaux, les plaintes injuſtes qu'elle excita contre le Pape, dont elle fut uniquement l'ouvrage, les maux infinis, dont elle a pour toûjours affranchi l'Egliſe, demandent encore ici quelques éclairciſſemens. On ſçait aſſez qu'après l'extinction de l'héréſie & du ſchiſme, le ſecond Concile de Lyon n'a rien fait de plus heureux que cette ſage Conſtitution, laquelle ſi ſouvent & ſi violemment attaquée, mais toûjours victorieuſe, quoiqu'avec certaines modifications, eſt enfin devenuë dans l'Egliſe une Loi qui ne ſouffre plus déſormais de variation. Voici le fait en peu de paroles.

La longueur du dernier Conclave de Viterbe, qui dura près de trois ans, avoit fait comprendre à Gregoire X. qu'il étoit d'une neceſſité indiſpenſable de prévenir un pareil abus. Ce fut pour y remedier qu'il fit & publia dans ce ſecond Concile de Lyon une ſevére Conſtitution, * pour empêcher que le ſaint Siege ne vaquât déſormais ſi long-tems. Elle

* *Cette Conſtitution de Gre-*

XIII. & XIV. SIEC.

porte en ſubſtance 1° que dix jours, après la mort du Pape, les Cardinaux qui ſe trouveront préſens ſeront renfermez dans un Conclave, ſans en pouvoir ſortir qu'après lui avoir donné un ſucceſſeur. 2°. Que, durant le tems du Conclave, ils n'auront qu'un ſeul domeſtique, clerc ou laïque à leur choix. 3°. Qu'ils logeront tous dans * une même chambre ſans aucune ſéparation de muraille ou de rideau. 4°. Que cette chambre commune ſera tellement fermée de toutes parts qu'on ne puiſſe ni entrer ni ſortir. 5°. Que les Cardinaux n'auront aucune communication au dehors, ni par meſſager ni par lettres. 6°. Que la chambre du Conclave n'aura qu'une fenêtre par laquelle ils recevront leur nourriture. 7°. Que ſi l'élection n'eſt pas faite après trois jours, on ne leur ſervira plus qu'un ſeul plat à diner & à ſouper les cinq jours ſuivans; mais qu'après ces cinq jours expirez, ils n'auront plus que du pain, du vin & de l'eau, juſqu'à ce que le Pape ſoit choiſi. 8°. Que les nouveaux Cardinaux qui ſurviendront ſeront admis dans le Conclave, auſſi bien que ceux qui auront été obligez d'en ſortir par une maladie avérée, &c. Et le tout ſous peine d'excommunication encouruë par le ſeul fait.

goire X. s'obſerve encore aujourd'hui, mais avec certains adouciſſemens.

* *Unum Conclave, nullo intermedio pariete, ſeu alio velamine, omnes habitent in communi, &c.* Conſtitutio 2. Concil. Lugd. 2.

Une loi ſi auſtére cauſa d'étranges murmures parmi les Cardinaux, & les revolta tous. Ils s'aſſemblerent pluſieurs fois en conſiſtoire ſans le Pape, & ils prirent entre eux des meſures pour en empêcher l'execution. Le Pape de ſon côté aſſembla les Prélats ſans les Cardinaux; il leur expliqua ſes raiſons,

ils y entrerent sans peine, ils signerent la Constitution, & ils y apposerent leurs sceaux. On a eu soin de conserver à Rome, dans le Château saint Ange la plûpart de ces sceaux, parmi lesquels on voit celui d'Aymard de Rossillon, que le Pape sacra lui-même Archevêque de Lyon, durant le tems du Concile, à la place de Pierre de Tarentaise qui avoit été fait Evêque d'Ostie. Toutes ces sages précautions ne purent pas empêcher que deux années après Adrien cinquiéme ne suspendît cette Constitution, & que cette même année * son successeur Jean XXI. qu'on devroit plûtôt nommer Jean XX. ne l'abrogeât *comme contenant plusieurs choses impraticables, & contraires à l'acceleration des affaires*, dit-il dans sa Bulle. Mais enfin cette salutaire Constitution fut renouvellée une vingtaine d'années après par le saint Pape Celestin V. ce qui irrita fort contre lui les Cardinaux. Témoin ces Vers sanglans qu'un d'entr'eux, nommé Jacques Stephaneschi, ** Romain de naissance, publia contre la Constitution & contre la personne même de ce Pontife. Il y fait en peu de paroles l'Histoire de cette Constitution à laquelle il donne le tître de redoutable. Il y expose sa premiere promulgation par Gregoire X. sa suspension, son renouvellement, ses inconveniens que l'experience a fait sentir :

XIII. & XIV. SIEC.

** Cette erreur vient de ce qu'on compte faussement pour Pape Jean XIV. qui fut élu en 984. mais qui ne fut jamais sacré.*

*** Jacques Stephaneschi, Cardinal de saint George, au voile d'or, a décrit en Vers médiocres l'élection de Celestin & le couronnement de Boniface VIII.*

** Saint Celestin, avant que d'être Pape, s'ap-*

...... * *Diris processibus asper*
Insuper hæc Murro .... *arctam*
Gregorii legem statuit, quâ claustra subire

XIII. & XIV. SIEC.

pelloit Pierre de Mourron.

Cardineos apices jussit, pastore vacante
Ecclesia. Quondam lex illa timenda recessit
Concilii, suspensa prius, renovata per istum.
Quam licèt & duro laudent vulgaria plausu,
Certa tamen rerum docet experientia casus
Hinc substare orbi, Cleroque pericula grandes
....
Heu dolor, heu lachrymæ patimur sine murmure sævum.

J'ai déja remarqué que Gregoire X. étant mort une année & demi après le Concile, on lui donna pour Successeur Pierre de Tarentaise, qui avoit été Archevêque de Lyon. Et c'est une chose bien glorieuse à cette Ville, d'avoir donné tout de suite à l'Eglise deux grands Papes, l'un Chanoine & l'autre Archevêque de Lyon, & tous deux distinguez par une rare sainteté. Mais celle de Gregoire, il faut l'avoüer, est encore plus illustrée; & le procez de sa canonization, auquel on travaille serieusement depuis quelques années, lui donne une nouvelle illustration, qui rejaillit sur nôtre Eglise Metropolitaine, dans laquelle il a residé long-tems.

Il y a plus * de trois cens ans que le Bienheureux Gregoire X. est honoré par un culte public dans l'Eglise & dans toute la Ville d'Arezzo en Toscane, où il est mort. On y célébre tous les ans sa fête avec grande solemnité, & avec cessation de travail, le dixiéme de Janvier auquel il mourut. La nouvelle Eglise Cathedrale, bâtie dans le quatorziéme siecle,

* *Major Aretii Basilica extructa denuò, sancto Pontifici Gregorio X. consecrata est tanquàm Patrono urbis.*

est dédiée à Dieu sous l'invocation de ce saint Pape, à l'honneur duquel les Magistrats, par un Decret public, offrent tous les ans cent livres de cire. On y voit au grand Autel sa statuë, avec les rayons de gloire de la façon du célébre Pisan,& on y entretient continuellement une lampe ardente devant son tombeau, qui est décoré d'inscriptions & de tableaux votifs. On y voyoit autrefois cet Epitaphe.

XIII.& XIV. SIEC.

ac divo tutelari...... Cereorum libra centena offerenda à Magistratu illius urbis ad aram, ipso ejus anniversario die. Plebi etiam injunctum ab Antistite fuit, ut cesset eo die ab operibus negotiosis. Nihil igitur dubitabo locum dare Beato Gregorio Papæ X..... Acta Sanct. Maii. pag. 56. Propyl. in conat. Chr. Hist.

Gregorius denus, virtutum laude serenus,
Dormit in hâc arcâ, dignus Romæ Patriarcha,
Quem genuit Placenza, urbs Aretina tenet.

Mais aujourd'hui on n'y voit plus que ce seul Vers qui marque encore mieux sa sainteté.

Quam coluit pacem, nobis Gregorius oret.

L'Eglise d'Arezzo n'est pas la seule qui rende un culte public à ce saint Pontife. On en fait autant à Plaisance où il nâquit, & à Liege où il fut Archidiacre. L'Eglise & la Ville de Lyon, ont un titre bien legitime pour en faire autant. Elles n'attendent plus, pour signaler leur zéle que sa prochaine canonisation; le procez en étoit déja tout dressé dès le Pontificat d'Urbain VIII. Les Rois de France & d'Espagne, l'Electeur de Cologne, le Grand Duc de Toscane, & le Duc de Parme ont joint leurs pressantes sollicitations à celles des trois Villes dont nous avons parlé, pour engager le saint Siege à faire rendre un culte universel à ce saint Pape, auquel les Martyrologes de France, ceux de Molanus & de Ferrarius ont donné depuis long-tems le titre de bienheureux.

XIII. & XIV. Siec.

CHAPITRE VI.

GUILLAUME PERAULT, Les Cardinaux Aygler & de la Grange.

SOMMAIRE.

1. Somme des vices & des vertus composée par Guillaume Perault. Bel éloge que le Chancelier Gerson a fait de cet ouvrage. Pyrrhonisme Litteraire sur les ouvrages & les emplois de Perault. On lui enleve ses veritables écrits, & on lui en adjuge de faux.

*2. Le Cardinal Aygler Lyonnois. Personnes illustres que sa famille a produites. Il entre dans le Monastére de Savigni. Origine de cette Abbaye; ses deux premiers Abbez. Etymologie du nom de Savigni. Erreur remarquable de la Mure sur cette Abbaye. Elle devient Chef-d'Ordre, ou Archi-Monastére. Prieurez & Monastéres qui en dépendent encore aujourd'hui. Catalogue des Abbez de Savigni (*à la fin du Livre*) Aygler est fait Cardinal. Charles d'Anjou se conduit par ses conseils. Fut-il un des Cardinaux qui le couronnerent à Rome. Remarques sur le Cardinal Raoul de Chevriers, & sur la célébre peinture du Palais Farnése. Mort du Cardinal Aygler. Ses ouvrages,*

3. Aygler Abbé d'Aisnay, & puis Archevêque de Naples, frere du Cardinal Bernard. Epitaphe Historique qu'Humbert de Mont-d'Or son Compatriote, & son successeur fit graver à Naples sur son tombeau. Recherches curieuses de M. le Laboureur sur la Maison de Mont-d'Or, bienfactrice de l'Isle Barbe.

4. La Bienheureuse Marguerite de Lyon, de l'Ordre des Chartreux. Ses ouvrages.

5. Le Cardinal de la Grange. Ses talens, ses ouvrages. Morceau curieux des Registres du Parlement de Paris, qui marque le goût de l'éloquence de ce tems-là. Le Cardinal de la Grange gouverne sous Charles V. Il encourt la disgrace de Charles VI. Parole audacieuse qu'il dit au Pape en plein Consistoire.

§. I.

TRois Auteurs, plus ou moins connus dans la Republique des Lettres, acheveront de rem-

plir le vuide de ces deux siecles, & nous conduiront jusqu'au quinziéme. Parmi ces Auteurs il y a deux Cardinaux, l'un desquels a fait grand bruit dans le monde. Le troisiéme est une personne du Sexe, distinguée par une éminente pieté, & qui merite que nous la fassions connoître. Car il faut avoüer qu'elle l'est assez peu. Mais avant que de faire paroître sur la scéne ces trois Auteurs Lyonnois, le plan que je me suis tracé & l'ordre des tems demandent que je parle des ouvrages & de la personne d'un de nos Chorevêques, ou plûtôt d'un de nos Suffragans, ou qu'on a du moins jusqu'à present regardé comme tel. Je ne puis me dispenser, en parlant de cet Auteur, de relever plusieurs erreurs que des Ecrivains, d'ailleurs exacts, ont débitées à son sujet. XIII. & XIV. SIEC.

Guillaume Perault, ou *Peraldus*, porta le nom du lieu de sa naissance qu'il a fort illustré. C'est un petit village du Diocése de Vienne, qu'on voit le long du Rhône sur une éminence qui a donné à ce lieu le nom de *Petra alta*, c'est-à-dire, Pierre haute, & par corruption de langage *Peraut*. Guillaume Perald entra à Lyon, dans l'Ordre de saint Dominique encore naissant. Le Pere Echard * n'a pas voulu décider dans le premier volume des écrivains de son Ordre, si ce fut à Lyon ou à Paris que Perald prit l'habit de saint Dominique, & il paroît même un peu pancher pour Paris. Mais en laissant la chose indécise, il reconnoit néanmoins que cet Auteur fut Profez du Couvent de Lyon, aussi bien

* *P. Jac. Echard Scriptores Ordinis Prædicatorum, tom. 1. pag. 131.*

XIII. & XIV. SIEC.

qu'Hugues de saint Cher, & le B. Humbert, cinquiéme général de l'Ordre. Les ouvrages, & les emplois de Perald ont fourni la matiere à bien des contestations, aussi bien que l'année de sa mort, dont on ne sçait pas précisément le tems. Mais il paroît qu'il mourut avant l'an 1270.

Parmi les divers ouvrages, à la tête desquels on voit le nom de Guillaume Perald, il y en a un d'un fort grand prix, dont il s'est fait une infinité d'éditions, & qui n'est pas moins utile aux Prédicateurs qu'aux Théologiens: car Perald étoit l'un & l'autre, à la maniere de ce tems-là. Ce Livre porte communément pour titre : *Summa de Vitiis & virtutibus.* Il est fort exalté par Gerson, qui en a fait en deux mots le plus bel éloge, en disant que l'Auteur n'a point débité ses propres imaginations, comme tant d'autres modernes, mais qu'il a puisé tout ce qu'il dit dans la pure source des Divines Ecritures. * Nous avons aussi de lui un assez grand nombre de Sermons & d'autres ouvrages de morale ou de pieté, ou de Théologie, imprimez ou manuscrits, à la tête desquels on lui donne presque toûjours le titre d'Evêque de Lyon, & quelquefois même celui d'Archevêque. ** Tel est, outre plusieurs autres, le manuscrit de la Bibliotheque du Grand Duc de Toscane. Et c'est là sans doute ce qui a fait illusion à Leandro Alberti, à Altamura, & à Severt, qui l'ont placé parmi nos Archevêques. Mais les plus anciens manuscrits, & ceux même qui ont été faits long-tems après sa mort, ne lui attribuent que le titre de simple Religieux.

* *Guill. Peraldi, Episc. Lugd. & Ord. Praedic. Tractatus mor.*

** *Sermones ven. viri F. Guill. Archiep. Lugd.* Florent. ad S. Marc. *Guillelmus Archiep. Lugd.* Lean. Al. fol. 86.

gieux. * Et ce qui eſt encore plus ſingulier, c'eſt que dans un grand nombre de manuſcrits qu'on voit dans les Bibliotheques de Sorbonne, de Navarre, de ſaint Germain ** des Prez, de ſaint Victor; d'Anvers, &c. toute la qualification qu'on lui donne, c'eſt celle de Frere Guillaume de Lyon, ou celle de frere Guillaume du Perault Lyonnois, c'eſt-à-dire, pour bien évaluer ce terme, Religieux du Couvent de Lyon.

XIII. & XIV. SIEC.

Sermones VVillemi Peraldi de Ordine Prædic.

** *Guillelmi de Lugd. ſermones doctiſſimi. Sermones... .., F. Guill. de Peraldo Lugdunenſis.*

C'eſt ſur la foi de ces anciens Manuſcrits que l'Auteur de la Bibliotheque des Peres Dominicains s'eſt inſcrit en faux contre tous les livres, écrits à la main ou imprimez, qui donnent à Perald le tître d'Evêque, c'eſt-à-dire de ſuffragant de Lyon. Mais je n'entrerai point ici dans cette diſcuſſion qui ſeroit longue & inutile; & je m'arrête à l'opinion générale, ſans vouloir ni la combattre, ni l'adopter.

Ce Pyrrhoniſme Litteraire s'eſt étendu ſur les écrits de nôtre Auteur encore plus que ſur ſes emplois. Je ne ſçai par quelle fatalité on lui a enlevé preſque tous ſes ouvrages, pour en faire honneur à d'autres Ecrivains. Sa Somme des vertus & des vices, dont on a fait tant d'éditions, on l'a donnée à Guillaume de Brocia, Archevêque de Sens, & ſon contemporain; ſes Sermons ſur les Saints & ſur les Evangiles de l'année, on les a attribuez au célébre Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, qui vivoit auſſi de ſon tems. Son expoſition ſur la regle de ſaint Benoît, on l'a publiée ſous le nom de je ne ſçai quel Auteur imaginaire qu'on nomme Guillau-

XIII.& XIV. SIEC.

me de Poitou. Peut-être a-t-on voulu dire Guillaume de Peraut. Son ouvrage sur la conduite des Princes on l'a donné à saint Thomas d'Aquin. Son traité sur l'instruction des Religieux, on la donne à son Confrére Humbert de Romans, lequel après avoir été neuf ans Géneral de son Ordre, se démit volontairement, & vint enseigner à Lyon les saintes Lettres durant onze ans, dans le Couvent de son Ordre, après quoi il alla finir saintement ses jours, non pas dans le Couvent de Lyon, comme l'a dit le Pere Theophile * Raynaud, mais dans celui de Valence, où l'on voit encore son Epitaphe en Vers Leonins ou rimez. Il falloit bien que pour dédommager Perault du tort qu'on lui a fait en lui refusant ses propres ouvrages, on lui attribuât ceux d'autrui, & c'est ce qu'on n'a pas manqué de faire, sur tout dans la Ville de Lyon. On y a imprimé jusqu'à trois fois sous son nom un bon livre Latin, qui porte pour titre; *Exemples des vertus & des vices, tirez de l'ancien & du nouveau Testament.* La derniere édition de cet ouvrage fut dédiée de nos jours par le Libraire Radisson à Mr Bedien Morange, Grand Vicaire & Chanoine de saint Nizier. Cependant ** il est certain que ce Livre est l'ouvrage de Nicolas de Hanaps qui fut Religieux du même Ordre, & depuis Patriarche de Jerusalem.

* *Indic. SS. Lugd. p. 105.*

** *Echard Scriptores Ord. Prædic. Tom. I. p. 135.*

XIII.& XIV. SIEC.

§. II.

J'ai dit à la tête de mon ouvrage, en rendant compte au Public des raiſons qui me l'ont fait entreprendre, que j'eſperois d'y faire revivre le nom de pluſieurs Citoyens d'un merite rare, mais inconnus, ou oubliez même dans leur Patrie. Le Cardinal Bernard Aigler ou de Aigleriis, & la vertueuſe Marguerite Chartreuſe, ſont de ce nombre. On ne connoît plus ni leur perſonne ni leurs écrits; l'un & l'autre cependant merite de l'être.

Le Cardinal Bernard Aygler nâquit à Lyon dans le treiziéme ſiecle. Il falloit que ſa famille fût des plus diſtinguées, puiſque dans le Catalogue de nos Abbez d'Aiſnay on voit un Aygler qui fut depuis Archevêque de Naples, & qui * étoit frere de Bernard. Et dans les Archives de nôtre Egliſe Métropolitaine on trouve un ſecond Bernard Aigler ou de Aigleriis, Chanoine & Comte de Lyon, dans le quatorziéme ſiecle. Le Cardinal Aygler, dont nous parlons, commença par être ſimple Religieux & puis Sacriſtain dans la célébre Abbaye de Savigni, bâtie dans le Diocéſe de Lyon, à quatre lieuës de cette Ville.

* *Ughellus in Arch. Neap.*

L'origine de cette Abbaye, dont il faut, chemin faiſant, donner du moins quelque idée, remonte par des titres inconteſtables, juſqu'au commencement du neuviéme ſiecle. Tout ce qui eſt au delà diſparoît dans les ruines de l'antiquité, & n'offri-

XIII.& XIV. SIEC.

roit à nos recherches qu'incertitude & qu'obscurité. Adalbert premier Abbé de Savigni florissoit du tems de Charlemagne; & le Pere le Cointe dans ses Annales en fixe l'époque vers l'an 809. Son successeur Anastée fut contemporain de Loüis le Debonnaire. La forêt de Sapins au milieu de laquelle ce Monastére fut bâti, lui donna son nom de *Savigniacum*, ou *Sapiniacum*. Mr de la Mure a fait une erreur remarquable, en parlant de cette Abbaye dans son Histoire Ecclesiastique du Diocése de Lyon. Il y avance dans la page 370. que l'Empereur Lothaire soumit par un Decret authentique le Monastére de Savigni à l'Eglise de Lyon. Mais l'Acte * qu'il cite pour cela ne prouve point qu'il lui soumit ce Monastére, mais simplement qu'il lui en fit une donation: ce qui est fort different. Et ce fut pour la dédommager des grands biens qu'elle avoit perdus & pour aider son Grand Aumônier, ou pour parler le langage de ce tems-là, le Grand Maître de sa Chapelle saint Remy, à soutenir les grandes dépenses qu'il étoit obligé de faire. Mais il paroît que cette donation, aussi bien que celle du Monastére de Nantua, ou ne fut point executée, ou qu'elle fut quelque tems après revoquée.

* *Conferimus sacræ & primæ Gallorum Ecclesiæ..... cœnobium sub invocatione B. Martini constructum, quod* SAVENIACUS *publicè vocatur, quam donationem indisrupto tempore..... manere volumus.* Decretum Lotharii Imper.

Parmi les divers titres qu'on conserve dans le curieux Cartulaire de Savigni, il y en a un qui merite une singuliere attention. C'est l'acte de l'élection de l'Abbé Durand premier du nom, faite en 1007. en présence de Burchard second, Archevêque de Lyon, accompagné des Abbez d'Aisnay, de l'Ile-

Barbe, de ſaint Chef, & de ſaint Odilon Abbé de Cluny, &c. On donne dans cet acte le nom *d'Archimonaſtere* à l'Abbaye de Savigni : ce qui montre qu'elle étoit deſlors Chef d'Ordre particulier dans l'Ordre général de ſaint Benoît, auſſi bien que l'Abbaye de Cluni, à laquelle on donnoit auſſi communément le même titre de diſtinction. Les établiſſemens conſidérables que le monaſtére de Savigni avoit faits dans ſix ou ſept differens Diocéſes, & le grand nombre de Maiſons regulieres, ou de Prieurez * qui en relevoient, l'avoient fait ériger en Chef d'Ordre, & en Congrégation particuliere. On compte encore aujourd'hui vingt-quatre Prieurez, & trois monaſtéres ** de Filles qui en dépendent. On trouvera à la fin de ce Livre un catalogue exact des Abbez reguliers, & des Abbez Commendataires de Savigni & d'Aiſnay. Celui de l'Ile-Barbe a déja été donné par Mr le Laboureur à la tête du premier volume de ſes Mazures.

XIII. & XIV. SIEC.

** Les Prieurez de Montrotier, de Tarare & de Mornan, ſont les plus célébres.*

*** Alix, l'Argentiere, Teigneux.*

Bernard Aygler ayant paſſé ſes premieres années dans le monaſtére de Savigni, s'y rendit habile dans les Lettres divines & humaines, & encore plus dans la ſcience des Saints. C'eſt la remarque que fait à ſon ſujet Oldoin dans ſes additions aux Vies des Papes & des Cardinaux publiées par Ciaconius. * Son merite l'ayant fait connoître, on l'éleva bientôt aux premieres dignitez de l'Egliſe. Innocent IV. étant à Lyon le choiſit pour un de ſes Chapellains. Il ne demeura pas en ſi beau chemin; peu de tems aprés il fut fait Abbé de Lerins, où il reſta ſept ans.

** Ciacon. Tom. 2. p. 175.*

XIII.& XIV. SIEC.

Ensuite Urbain IV. le fit Abbé du Mont-Cassin qu'il gouverna dix-neuf ans ; & enfin il fut fait Cardinal par Clement IV. qui durant tout son Pontificat n'en créa point d'autre que lui.

Le rare merite d'Aygler lui donna un grand ascendant sur l'esprit de Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, & frere de saint Loüis. Ce Prince le mena avec lui en Italie, & Ciaconius remarque qu'il se conduisoit en tout par ses sages conseils. Quelques Historiens ont dit qu'Aygler fut un des cinq Cardinaux qui par l'ordre de Clement IV. sacrerent & couronnerent solemnellement ce Prince dans l'Eglise de saint Pierre de Rome, le jour de l'Epiphanie, l'an 1266. ou 65. Mais la célébre peinture du Palais Farnése, & l'inscription qui l'accompagne ne nous marquent rien sur le Cardinal Aygler. Tout ce qu'on y voit, c'est la figure du Roi Charles & celle du Cardinal Rodolphe ou Raoul de Chevriers, avec ces paroles.

Charles
Roi de Naples & de Sicile,
Couroné par Raoul Cardinal de Chevrier
Evêque d'Albane MCCLXV.

Le Pere Clement Jesuite, qui le premier a publié ce monument dans la Vie du Pape Clement IV. assure positivement que le Cardinal Raoul *Caprarius* ou de Chevriers, étoit d'une illustre famille Maconnoise, qui tire son origine de Lyon, * où elle avoit long-tems rempli les places les plus distinguées.

* *Le Pere Claude Clement, après*

Ciaconius, Oldoin, & Robert dans sa France Chrétienne, disent aussi la même chose. Je me contente de la rapporter ici d'une maniere purement historique, sans la refuter ou la garantir, pour ne pas m'engager dans de longues discussions. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que ce Raoul de Chevriers eut d'intimes relations avec nos Citoyens. Ce fut lui qui fut choisi avec le Roi saint Loüis, pour terminer leurs differens avec l'Eglise & avec l'Evêque d'Autun, qui en qualité de premier Suffragant, les avoit excommuniez dans un Synode qu'il assembla à Belle-Ville durant la vacance du Siege de Lyon.

Le Cardinal Aygler mourut en 1282. dans son Abbaye du Mont-Cassin, & il y fut enseveli. On trouve dans Arnold Wion, dans le *Gallia Purpurata* de Frizon, & dans la Chronologie des hommes illustres de Lerins de Vincent Barrali, le catalogue des Livres qu'il a composez. Voici les principaux ouvrages qui lui adjugent une place parmi nos Ecrivains Lyonnois.

1°. *Exposition de la Regle de saint Benoît.*

2°. *Speculum Monachorum*, ouvrage très-utile à toutes les personnes qui vivent dans les Monastéres.

Les autres ouvrages d'Aygler sont uniquement relatifs aux Moines du Mont-Cassin, & ils ont pour objet leurs benefices, leurs offices, leurs possessions & leurs titres.

avoir enseigné la Rhetorique à Lyon, fut appellé pour l'enseigner à Madrid dans le Collége Impérial. Il a publié plusieurs ouvrages. Les principaux sont un Traité latin des Bibliotheques, sous ce titre, Musæi sive Bibliothecæ extructio, instructio, cura, usus; Vita Clem. IV. *Un éloge latin de l'Eglise de Lyon; Tables Chronologiques de l'histoire d'Espagne, avant & après J. C. imprimées à Madrid. Une action*

XIII.& XIV. SIEC.

§. III.

de Théatre pour la reception du Roi Loüis XIII. dans le College de Lyon. Ce Pere mourut à Madrid l'an 1642.

Nous avons déja remarqué que Bernard Aygler eut un frere, qui fut premierement Abbé d'Aisnay à Lyon, & puis Archevêque de Naples, où il mourut l'an 1281. c'est-à-dire une année avant son frere le Cardinal. L'inscription sépulcrale, qui fut gravée sur le tombeau de cet Archevêque de Naples dans son Eglise Métropolitaine, où il fut enseveli, nous interesse doublement. Elle y fut placée pour perpetuer la memoire d'un de nos illustres Lyonnois, & elle fut l'ouvrage d'un de ses Concitoyens, nommé Humbert de Mont-d'or, qui fut son successeur, non pas immédiat, mais au bout de quelques années. Mr le Laboureur dans son premier volume des Mazures de l'Ile-Barbe, a recueilli avec soin plusieurs titres antiques qui regardent cette maison; & on voit bien qu'elle lui tenoit fort au cœur. Il en recherche l'origine & il la trouve dans la Bretagne. Il prétend qu'elle possedoit de grands biens dans le Mont-d'Or, d'où il croit qu'elle tire son nom. Il croit que nôtre Aluvala, ou Alvalon Chef de cette Maison donna à l'Eglise Métropolitaine de Lyon les terres qu'elle y possede encore aujourd'hui. Il prouve par un ancien * titre, qu'il a, dit-il, entre ses mains, que les Chefs de la Maison de Mont-d'Or, insigne bienfactrice de l'Abbaye de l'Ile-Barbe avoient droit d'y venir tous les ans le jour de l'Ascension, qui en étoit autrefois la plus grande

** Necrolog. Eccl. Lugd.*

grande féte. Que ce jour là on exposoit dans l'E-glise, parmi les autres reliques, un Cor d'yvoire, qu'on tenoit par tradition être venu d'un fameux Paladin de leur maison. *Ensuite de quoi, il leur étoit permis*, dit-il, *de prendre deux emboutées*, c'est-à-dire deux poignées, *de l'argent offert en l'honneur de ces reliques qu'ils distribuoient aux pauvres: ceremonie qui a duré*, ajoûte-t-il, *jusques en l'annee 1562.* * *que l'Abbaye de l'Isle ayant été pillée par les hérétiques, ce cor dépoüillé de ses ornemens est démeuré sans honneur dans un coin de nos archives; & y demeurera long-tems, comme je crois, si quelqu'un de cette famille ne s'efforce de relever cette ancienne & loüable coutume.*

XIII.& XIV. SIEC.

* *Mazures de l'Isle-Barbe*, 1. *Part.* p. 166.

Des titres d'un tems si reculé devroient paroître suspects, s'ils n'étoient pas autorisez par un écrivain aussi exact, & aussi bon critique que l'étoit M. le Laboureur. Mais je ne sçai comment l'Archevêque de Naples, Humbert de Mont-d'Or, dont nous parlons, a pû échapper à ses recherches. Il ne l'auroit sans doute pas oublié, s'il avoit vû l'Italie sacrée d'Ughellus, qui me l'a fait connoître. C'est là qu'on trouve l'inscription sépulcrale qu'Humbert de Mont-d'Or fit graver sur le monument qu'il érigea à son Compatriote & à son Prédecesseur l'Archevêque Aygler, dont je n'ai pû déterrer le nom de baptême. Cette épitaphe porte ce caractere de simplicité & d'une simplicité assez grossiere, mais fort historique qu'ont tous les Vers Leonins de ce tems-là.

XIII.& XIV. SIEC.

*Ayglerius, præsul Parthenopensis, * & exul,*
A mundi pœnâ, paradisi gustat amœna.
*Burgunda ** generosi sanguinis undâ*
Ecce virum virtutum munere mirum.
Clauditur hac tumba nitens velut alba columba;
Quem tumulavit ita Humbertus Metropolita.

§. IV.

La bienheureuse Marguerite de Lyon ne doit pas nous arrêter long-tems. Sa vie, qui est simple, unie, & sans évenemens, & les ouvrages de dévotion qu'elle nous a laissez, ne demandent pas de grandes recherches. Elle naquit à Lyon, vers le milieu du treiziéme siecle, & étant entrée dans l'Ordre de saint Bruno, elle devint par son merite Prieure du Monastére de Poletin. Cette Maison bâtie dans le voisinage de Lyon, étoit alors très-florissante; mais le désordre qui s'y introduisit dans la suite des tems, obligea le Pape Paul V. * à la supprimer de concert avec nos Rois. Le Pere Pierre ** Dorland Auteur d'une Chronique ou Histoire générale de l'Ordre des Chartreux, y place Marguerite de Lyon dans le quatorziéme siecle. Mais ses écrits qui respirent la pieté la plus sublime, & qu'on pourroit presque mettre au niveau des revelations de sainte Gertrude & de sainte Mathilde, nous marquent assez qu'elle n'a vécu que dans le treiziéme siecle, à la fin duquel elle mourut.

** Naples est nommée Parthenope par Virgile, par Ovide & par Pline, à cause de la Sirene Parthenope, qui fut ensevelie dans ce lieu-là.*

*** On a déja dit pourquoi on donnoit encore en ce tems-là le nom de Bourguignons aux Lyonnois.*

** Les biens du Monastére de Poletin furent réunis par Henri IV. & par le Duc de Savoye à la Chartreuse de Lyon.*

*** Chap. 3. de la Bienheureuse Marguerite de Lyon, Religieuse & Prieuse de nôtre Ordre.*

XIII.& XIV. SIEC.

§. V.

Le Cardinal Jean de la Grange, autrement dit le Cardinal d'Amiens, si fameux par le démenti qu'il osa donner au Pape en plein Consistoire, & par la haine publique dont il se chargea si volontiers, pour remplir les coffres du Roi, a fait plus de bruit dans l'Histoire que la bienheureuse Marguerite, dont nous venons de parler. Tous les Historiens, François & Latins, * conviennent presque unanimement, que ce Prélat étoit Lyonnois de naissance. On le donne pour tel dans la France Chrétienne de MMrs de sainte Marthe, dans l'Italie sacrée d'Ughellus; dans l'Histoire des Cardinaux François de Frizon; dans la vie des Papes & des Cardinaux par Ciaconius, & par son Continuateur, ou son Commentateur Oldoin ** & presque généralement dans tous les Auteurs que j'ai été à portée de consulter; je n'ai trouvé que deux Ecrivains qui varient à cet égard. Aubery dans l'Histoire générale des Cardinaux, fait naître celui-ci dans le Diocése de Lyon. Et M. de la Mure dans son Histoire Ecclesiastique du Diocése de Lyon, prétend que le Château de Pierrefite situé dans le Roannez qui fait une partie de ce Diocése, est le lieu où il naquit. M. Du Chesne * s'est encore plus écarté du sentiment commun, dans son Histoire des Cardinaux François. Il a prétendu prouver que Jean de la Grange étoit Bourguignon, & qu'il étoit né dans le Diocése de

Chronique des Chart. traduite en François, p. 137.

* *Joann. de la Grange Lugdunensis patriâ.* Frizon. *1. De la Grange Gallus, Patriâ Lugdun.* Ughellus

** *1. De la Grange, natione Gallus, Patriâ Lugd.* Ciacon. & Oldoinus, tom. 2. p. 609.

* *Franciscus Duchesnius contendit (Joannem de Gran-*

XIII. & XIV. SIEC.

Châlons. Mais M. Baluze a parfaitement dévoilé son erreur, dans ses notes sur la vie des Papes qui ont resîdé à Avignon. Il y a démontré que M. François du Chesne s'étoit mépris, en confondant le Cardinal Jean de Buchamachiis, avec nôtre Cardinal Jean de la Grange, né ou dans Lyon même, suivant l'opinion générale, ou du moins dans son voisinage.

gia) non fuisse domo Lugdunensem, sed Burgundum... originem ejus referens ad gentem de Bouchamachiis, quia in veteri calendario Ambianensi... commemoratur obitus D. Joann. de Bouchamachiis Episc. & Cardin. Sed is Joannes multùm diversus est à nostro.

Baluz. not. ad vitas Papar. Aven. tom. 1. p. 1154.

Le Cardinal Jean de la Grange est bien moins connu dans le monde sçavant par ses ouvrages, qu'il ne l'est dans l'Histoire par son talent singulier à conduire une négociation & à manier les finances. Il ne laissa pas cependant d'être un homme de Lettres des plus distinguez de son siecle, & ce fut sur tout par la voye du mérite Littéraire qu'il parvint aux plus hautes dignitez de l'Eglise, & de l'Etat. Il avoit été d'abord Religieux de saint Benoît, & ensuite Prieur du Monastére de Gigny dans le Diocêse de Lyon. Son testament qui est rapporté tout entier parmi les preuves de l'Histoire de tous les Cardinaux François, recuëillies par M. François Du Chesne, porte qu'il laisse à ce Mônastére de Gigny cinq cens livres de rente à perpetuité. La profonde capacité de Jean de la Grange dans le droit Canon, auquel il s'appliqua fort, les divers ouvrages qu'il publia sur cette matiere, & ses autres talens lui ayant acquis une grande reputation, il se vit bientôt comblé d'honneurs, & son ambition fut pleinement satisfaite : car on sçait bien que cet homme n'en manqua jamais. Il se vit dans l'es-

pace de peu d'années Abbé de Fescamp, Abbé de saint Denis de la Chartre à Paris, Archidiacre de Roüen, Evêque d'Amiens, Cardinal du titre de saint Marcel, Evêque de Frascati * : & ce qui paroîtra d'abord difficile à concilier, mais qui est néanmoins ** très-certain, President des Aydes à Paris, & Conseiller au Parlement.

XIII.& XIV. SIEC.

* *Tusculanus Episcopus.*

** *Du Chesne preuves de l'Histoire des Cardinaux François.* Page 465.

On voit encore dans les Registres du Parlement de Paris un morceau curieux qui va nous faire connoître le caractére de l'esprit du Cardinal d'Amiens; le talent qu'il avoit de haranguer & de parler en public; & le gout singulier de l'éloquence qui regnoit en ce tems-là: c'est-à-dire, vers la fin du quatorziéme siecle.

Extrait des Registres du Parlement du Vendredi 27. Juin 1376.

Ce jour Messire Jean de la Grange..... n'aguére Evéque & à présent Cardinal d'Amiens... qui longtems avoit été du Conseil du Roi nôtre Sire, mandé par nôtre saint Pere le Pape, pour aller au saint Siege de Rome, veint en Parlement pour prendre congé de la Court du Roi, & prit ce Thème, judicabunt nationes, * & dominabuntur populis, & regnabit Dominus illorum in perpetuum; *& le demena & deduisit moult notablement; & allegua à ce propos*, Polycrat. lib. 5. 8. c. *& moult d'autres nobles autoritez. Et Messire Philebert Paillard, Président en Parlement lui répondit en François, en la maniere accoutumée.* Ce Polycrat. dont Jean

* *Sap.* 3.

XIII.& XIV. SIEC. de la Grange *démena & deduisit si à propos la moult noble autorité*, est le célébre Jean de Sarisbery, Evêque de Chartres, ami de saint Thomas de Cantorbery, dont il a même écrit la vie. Parmi les divers ouvrages de cet Evêque de Chartres, il y en a un sous ce titre. *Polycraticus* ou *Polycraticon, sive de nugis Curialium, & vestigiis Philosophorum, Libri VIII.* Et c'est selon toutes les apparences, cet ouvrage que nôtre Cardinal cita.

Les divers Auteurs, qui ont parlé du Cardinal de la Grange, conviennent qu'il a laissé à la posterité plusieurs ouvrages; *multa reliquit ingenii sui monumenta*, disent Frizon & Ciaconius; & saint Antonin dans son Histoire a fait une liste des ouvrages de ce Cardinal. Mais comme je n'ai pû en déterrer aucun, & que je doute même s'ils existent encore, il vaut mieux n'en dire mot que d'en parler sans les bien connoître. Mais si les ouvrages composez par ce Prélat ne sont pas venus jusques à nous, il y a dans sa vie certains traits si bien marquez qu'on ne les oubliera certainement jamais. Le plus fameux c'est la maniere audacieuse dont il répondit aux reproches qu'Urbain VI. lui fit en plein Consistoire, peu de jours après son élection. Ce Pape naturellement fort sévére, s'y étant plaint amérement des Rois de France & d'Angleterre qui troubloient la Chrétienté par leurs guerres reciproques, & dont il étoit resolu, disoit-il, de faire justice, prit de là occasion d'invectiver contre le Cardinal d'Amiens, qui étoit présent. Il le traita de

prévaricateur, qui ayant été chargé par le dernier Pape de ménager la paix entre ces deux Princes, fomentoit sous main leurs divisions, & trahissoit les deux partis par son avarice, afin de tirer de l'argent des deux côtez. Le Cardinal piqué jusques au vif de l'outrage qu'on faisoit au Roi son maître, & du reproche qu'on lui faisoit à lui-même, se leva brusquement, & dit tout haut, *que Barthelemi Prignano*, * (c'étoit le nom du Pape,) *en avoit menti comme Archevêque de Bari.* ** Après quoi il sortit brusquement du Consistoire, monta à cheval, sortit de Rome, & se mit en lieu de seureté, avant que le Pape eût pû donner ses ordres pour le faire arrêter.

XIII. & XIV. SIEC.

* *Il avoit été Archevêque de Bari dans la Poüille.*

** *Valsingam in Ricardo II.*

Cette humeur hautaine du Cardinal d'Amiens lui suscita une infinité d'ennemis, & fut enfin la principale cause de sa disgrace, après la mort du Roi Charles V. arrivée en 1380. Son fils Charles VI. qui lui succeda à l'âge de douze ans, haïssoit personnellement ce fier Ministre, parcequ'en quelques occasions il lui avoit parlé d'un air un peu rude. Ce que ce Prince, tout enfant qu'il étoit, avoit ressenti fort vivement, & conservé toûjours depuis dans son cœur. *Ce Cardinal étoit moult haï du peuple, & avoit tout le gouvernement des finances*, dit Jean Juvenal des Ursins dans la vie de Charles VI. *& l'avoit le Roi en grande indignation; la cause on disoit qu'il le hayoit, pour cause qu'il étoit bien rude au Roi durant la vie de son Pere, en plusieurs manieres. Et un jour appelle* SAVOI-

* *Savoisi étoit le Trésorier de l'Epargne.*

XIII.& XIV. SIEC. *sy, * & lui dit, Savoisy, à ce coup serons vengez de ce Prêtre : laquelle chose vint à la connoissance du Cardinal, lequel monta tantôt à cheval, & s'en alla de tire à Doüé, en une place qui étoit à Messire Jean des Marets ; & de là le plûtôt qu'il put en Avignon, & emporta ou feit emporter bien grande finance, comme on disoit.* Jean de la Grange survécut vingt-deux années à sa faveur. Il mourut à Avignon le 24. d'Avril de l'an 1402. & il y fut enseveli dans l'Eglise de saint Martial. * Son épitaphe marque expressément qu'il mourut sous l'obéissance de Clement VII. quoique ce Clement VII. fût mort huit années auparavant. M. Aubery, ** dans son Histoire générale des Cardinaux, dit que les cendres de celui-ci furent depuis transportées dans son Eglise Cathedrale d'Amiens, où elles furent déposées avec cet épitaphe. *Hic jacet Reverendissimus in Christo Pater Dominus, Dominus Joannes de Grangia, dudum Abbas Fiscanensis, deinde Episcopus Ambianensis ; postremò verò S. R. E. Cardinalis Tusculanus, qui obiit anno Domini MCCCCII. Die XXIV. Mensis Aprilis.*

Orate Deum pro eo, ut requiescat in pace in Paradiso.

* Le Cardinal de la Grange, après la mort de Clement VII. se déclara pour Benoit XIII. & mourut dans son obéïssance.

** Aubery, pag. 574.

Cette translation des cendres du Cardinal de la Grange, & ses deux tombeaux differens ont fait illusion à Frizon & à quelques autres Historiens, & leur ont fait dire qu'il étoit mort dans sa Ville d'Amiens, quoiqu'il soit mort à Avignon, comme nous l'avons remarqué.

CHAPI

CHAPITRE VII.

REMARQUES CRITIQUES sur le Pape Clement V. couronné à Lyon.

SOMMAIRE.

1. *Bertrand de Goth, ancien Vicaire général de Beraud de Goth, Archevêque de Lyon son frere, est élû Pape, & comment. Preuve certaine de ce Vicariat général. Bon mot que saint Antonin dit de lui dans ses Histoires. Le nouveau Pape mande à tous les Cardinaux de venir le joindre à Lyon, pour la cérémonie de son exaltation. Raisons du choix qu'il fit de cette Ville.*
2. *Couronnement de Clement V. dans l'Eglise de saint Just. Accident tragique qui suivit cette cérémonie. Chute d'un mur antique. Le frere du Pape & le Duc de Bretagne sont écrasez. Epitaphe de ce Duc. Choses remarquables faites à Lyon par Clement V. dans les quatre mois qu'il y passa. Il reçoit au Village de saint Geniz, l'hommage pour le Royaume de Sicile.*
3. *Fables débitées par Severt & par le P. de saint Aubin. Ils ne font qu'un seul homme, de Bertrand de Goth & de son frere Beraud. Ils font deux Villes d'une seule. Remarques sur* Lugdunum Convenarum *& sur les quatre Villes qui portent le nom de* Lugdunum. *Hugues Seguin ne fut jamais ni Archevêque, ni Archidiacre de Lyon. Erreur insigne de Ciaconius au sujet du couronnement de Clement V. Remarques sur les tristes circonstances de cette cérémonie.*

§. I.

IL me reste à faire, pour terminer le quatorziéme siecle, quelques remarques critiques sur certains points interessans, dans lesquels j'ai trouvé plusieurs de nos plus célébres Auteurs visiblement en défaut. Ces points regardent deux souverains

XIII.& XIV. SIEC. Pontifes, célébres dans l'Hiſtoire particuliere de Lyon, par quelques époques memorables. Le premier eſt Clement V. qui après avoir été Vicaire général de ſon frere Berard de Got Archevêque de Lyon, devint Vicaire de JESUS-CHRIST lui-même ſur la terre, & fut ſolemnellement couronné dans une de nos Egliſes; mais avec des circonſtances, qui n'ont que trop perpetué la triſte memoire de ce couronnement. Le ſecond Pape eſt Jean XXII. qui lui ſucceda, & qui fut élu dans un Conclave aſſemblé dans Lyon, au ſujet duquel les Ecrivains les plus graves ont débité tant de petits contes. Je vais m'efforcer par quelques courtes remarques critiques, de dégager la verité des voiles & des fables dont on l'a enveloppée. Ces ſortes d'obſervations ſont bien placées dans une Hiſtoire Litteraire, & elles ſont de ſon reſſort. Mais pour répandre plus de jour ſur cette matiere, il faut en peu de mots mettre le Lecteur au fait de ces deux évenemens.

Le Pape Boniface VIII. qui avoit été Chanoine * de nôtre Egliſe Métropolitaine de Lyon, étant mort en 1303. & Benoît XI. ſon ſucceſſeur n'ayant regné que huit mois & dix-ſept jours, l'Archevêque de Bourdeaux, nommé Bertrand de Goth, fut élu par le credit de la faction Françoiſe, & par les ordres ſecrets du Roi Philippe le Bel. Car on ſçait aſſez que les interêts & les paſſions des hommes ſont, en un certain ſens, la raiſon de Dieu, & entrent comme tout le reſte, dans les vûës de ſa Providen-

* *Benoît Caietan* ou Gaëtan, *de Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Lyon, fut créé par Martin II. Cardinal Prêtre, &c.* Aubery Hiſt. des Cardinaux. p. 338.

ce. Cet Archevêque que ſaint Antonin * n'a pas craint de nous peindre *comme un homme ambitieux & avide de gloire, comme le ſont*, dit-il, *tous les Gaſcons*, ne marchanda point ſur les conditions délicates ſous leſquelles le ſouverain Pontificat lui fut offert. Il promit tout au Roi, & il manda aux Cardinaux, qui étoient reſtez au delà des Monts, où s'étoit tenu le Conclave, de venir ſans délai le joindre à Lyon, où il voulut que ſe fit la cérémonie de ſon exaltation. Le même ſaint Antonin remarque dans ſon Hiſtoire que cet ordre ſurprit fort les Cardinaux Italiens. Ils avoient eſperé que le nouveau Pape viendroit ſe faire couronner à Rome, & le Cardinal des Urſins Doyen du ſacré College dit en colere au Cardinal Chef de la faction Françoiſe: *Vous nous avez trompez; vous avez réüſſi à faire aller la Cour du Pape au delà des Monts; je vous prédis que vous ne la verrez pas revenir de longtems en Italie; car je connois le caractére des Gaſcons.* Mais enfin il fallut obéïr au Pape élu. Un fragment ** curieux d'une vieille Chronique de Céſene nous apprend que le jour de ſaint Michel de cette année 1305. un Camerier du Pape paſſa en grand cortege par cette petite Ville, portant à Lyon la Thiare dont on devoit couronner ce Pontife; & qu'à quelques Cardinaux près, preſque toute la Cour Romaine s'y rendit auſſi, mais avec beaucoup de peine & bien à regret.

Pluſieurs conſidérations influerent dans le choix que ce Pape fit de la Ville de Lyon pour le lieu de

XIII. & XIV. SIEC.

* *Bertrandum (de Gotho,) quem cum noſſent avidum honoris & gloriæ, ut Vaſconem....ut illa conſequeretur, ſperabant facilè inducendum ad omnem partem.*
S. Anton. Flor. ſummæ hiſt. p. 4. tit. 21. c. 1.

** *Anno 1305. in feſto B. Michaelis Camerarius Domini Papæ cum comitivâ maximâ, tranſivit per Ceſenam, deferens ſecum coronam, quâ coronari debebat*

XIII.& XIV. SIEC.

son couronnement. La raison générale fut la commodité de sa situation, & le voisinage de l'Italie. Mais la raison particuliere, ce fut les intimes relations qu'il avoit avec cette Ville. Son frere Beraud de Got ou de Goth avoit été Archevêque de Lyon, avant que d'être Cardinal Evêque d'Albane. Il y avoit été lui-même son Vicaire Général, & nous en avons une preuve bien marquée dans l'Histoire de Bresse par M. Guichenon. Il y * est parlé d'une transaction *faite en 1289. entre Jean de saint Alban, & le Curé de Bourg, par l'entremise de Bertrand de Got, Vicaire Général de Lyon, lequel* (Bertrand) fut depuis le Pape Clement V. Et ce titre est conservé dans les Archives de Nôtre Dame de Bourg.

idem Clemens, &c. Lib. 11. hist. Cæsenæ, p. 445. *Cum maximo sudore ivit in Franciam.* Ibid.

* *Il paroit par ce titre de N. Dame de Bourg que Beraud a été Archevêque de Lyon avant l'an* 1290. *auquel cependant Aubery, Mrs de sainte Marthe, & M. Fleury ont fixé le commencement de son Episcopat.*

§. II.

Ce fut le quatorziéme jour de Novembre de cette année 1305. que le Pape Clement V. fut solemnellement couronné dans l'Eglise de saint Just par le Cardinal Mathieu Rosso des Ursins, en presence du Roi Philippe le Bel, de Charles Comte de Valois & de Loüis Comte d'Evreux, ses freres, de Jean, Duc de Bretagne, & de la plus illustre noblesse de France & d'Italie, qui avoit été mandée pour assister à ce couronnement. Mais un accident des plus tragiques changea bientôt en deüil la joye de cette brillante cérémonie. Le Pape, après son couronnement, retournoit en cavalcade au Palais Archiepiscopal où il étoit logé. Le Roi, à l'exemple de

plusieurs Empereurs, & de quelques-uns de ses Pré- XIII. &
decesseurs, marchant d'abord à pied avec les autres XIV.
Princes, tenoit tour à tour avec eux la bride de la SIEC.
mule du Pape. Durant la marche, un vieux mur de la ruë du Gourguillon, trop chargé de la populace qui étoit montée dessus, pour voir la cavalcade, s'écroula tout à coup, dans le moment que le Pape passoit tout auprès. Le Comte de Valois fut blessé dangereusement. Le Duc de Bretagne fut accablé sous les ruines, & en ayant été retiré tout froissé, il mourut peu de jours après. Son épitaphe, qui se voit encore aujourd'hui dans l'Eglise des Carmes de Plovarmel, en Bretagne, qu'il avoit fondée, & où son corps fut porté, conserve à la posterité le souvenir de ce malheur & du langage de ce tems-là. *Cy git Jehan, jadis Duc de Bretagne, qui trépassa à Lyon, sur le Rhosne, le Jeudi ez Octaves de la saint Martin d'hyver, l'an 1305. priez Dieu pour l'ame de lui.* Le Pape lui-même fut renversé, & sa thiare étant tombée il s'en détacha une écarboucle estimée six mille florins d'or, * qu'on crut perduë, mais qui fut ensuite retrouvée, s'il en faut croire Ptolomée de Lucques, un des six Auteurs, qui ont écrit la vie de Clement V. Gaillard de Got y perit aussi malheureusement avec plusieurs autres personnes distinguées. Ce Gaillard de Got étoit *frere du Pere Apostole Clement le Quint*. Ce sont les termes dont se servit le Roi, dans un acte passé ** à Lyon le 20. Decembre de cette même année, par lequel il donne des terres considérables à la famille de ce Pape.

* *Rubinus pretii sex millium florenorum. Sed postea reinventus est.*

2. Vita Clem. V. à Ptol. Luc. apud Balu. liv. p. 23.

** François Duchesne preuves de

XIII. & XIV. SIEC.

Quand on fut revenu de la consternation générale causée par tant de malheurs, Clement songea à réaliser, du moins en partie, les grandes promesses qu'il avoit faites au Roi. Il cassa les actes que son Predecesseur Boniface VIII. avoit publiez contre ce Prince. Il lui accorda pour cinq ans le dixiéme du revenu de toutes les Eglises de France. Il revoqua la célébre Bulle *Unam Sanctam*, par laquelle Boniface avoit prétendu assujettir les Rois aux Papes, pour le temporel. Il modifia celle qui commence par ces mots, *Clericis Laïcos*, par laquelle on ôtoit aux Princes tout droit de lever quoi que ce soit sur le Clergé. Il créa à la recommandation du Roi dix nouveaux Cardinaux, du nombre desquels étoit Guillaume * Arrufati, ou Ruffati, ou plûtôt de Ruffat, qui étoit Chanoine de ** l'Eglise de Lyon. Tout cela fut executé durant les quatre mois que Clement V. passa dans cette Ville : car il y étoit arrivé vers la fin d'Octobre de l'an 1305. & il en partit au mois de Février de l'an 1306. L'hommage pour le Royaume de Sicile qu'on lui rendit solemnellement à une petite lieuë de Lyon, dans le Village de saint Genis, * où il étoit allé prendre l'air, est une preuve certaine que son séjour dans ce Païs fut beaucoup plus long que quelques Auteurs ne l'ont débité. Ce fut le Prince Robert qui s'y acquita de cette cérémonie, au nom de son Pere Charles d'Anjou, Roi de Sicile & de Jerusalem.

Tous ces faits, que je viens d'articuler, sont certains. Nous en avons pour garans les six Auteurs de

l'Hist. des Card. Franç. p. 256.

* *Guill. Ruffati, primò Canonicus nobilissimæ Ecclesiæ Lugdun.* Baluz. p. 641.

** *Arbitri fuere Guillelmus Rufati, Canonicus Lugdun. & Arnaldus, &c.* Archiv. Eccl. Convenarum.

* *Dum propè Lugdunum Clemens agebat, apud S. Genesium,*

la vie de Clement V. la Chronique de Nangis, ou son Continuateur; le Moine de Weſtminſter, ſaint Antonin, & les Auteurs, ou contemporains, ou du moins les plus voiſins de ce tems-là: ſans parler des Bulles & des autres Lettres de Clement V. écrites dans Lyon même, & qui confirment ce que j'en ai dit. Mais la verité de tous ces faits domeſtiques a été étrangement défigurée par nos Auteurs, & ſinguliérement par ceux qui étoient le plus à portée de s'en inſtruire. Severt & le Pere de ſaint Aubin, & quantité d'autres, n'ont à leur exemple, fait qu'un ſeul & même homme de Beraud de Goth, qui fut en 1294. Archevêque de Lyon, & de ſon frere Bertrand, lequel après avoir été ſon Grand Vicaire, devint Evêque de Comminge, puis Archevêque de Bourdeaux, & enfin Pape Clement V. Le principe de cette erreur ſe dévoile de lui-même à nos yeux. Severt & le P. de ſaint Aubin ont lû dans les Hiſtoires du XIV. ſiecle que ce Pape avant que d'être fait Archevêque de Bourdeaux, avoit été Evêque de Comminges, qui s'appelle en Latin *Lugdunum Convenarum*. Il n'en a pas fallu davantage pour leur faire décider qu'il avoit été Archevêque de Lyon & Evêque de Comminges, *Lugduni, & Convenarum*. Ces deux Auteurs ne ſont pas les ſeuls à qui ce terme général de *Lugdunum* a fait illuſion, & qui n'ont pas ſçû diſtinguer les quatre Villes qui portent le même nom diverſement modifié. Ces quatre Villes ſont *Lugdunum Batavorum*, * Leyden ou Leyde en Hollande; *Lugdunum*

XIII. & XIV. SIEC.

Robertus.... parentis Caroli II. Regis Siciliæ nomine menſe Februario Siciliæ regnum Apoſtolicæ beneficentiæ ſolemni ritu acceptum retulit. Odor. Raynald. Art. 1206. p. 6.

* *Lexicon Geogr. de Ferrarius.*

XIII. & XIV. SIEC.

Clavatum, ou peut-être encore mieux *Laudunum*, *Laon*; *Lugdunum Convenarum*, ſaint Bertrand de Comminges ſur la Garonne, & enfin la Ville dont j'écris l'Hiſtoire Litteraire.

& de Baudrand au mot Lugdunum.

Cette mépriſe de Severt eſt accompagnée, ou plûtôt précedée d'une autre, qui n'eſt pas moins remarquable, mais qui lui eſt commune avec pluſieurs Auteurs de reputation, & qu'il faut rectifier chemin faiſant. Severt écrivant, dans ſa Chronologie Hiſtorique, la vie de Beraut de Goth, qu'il confond avec ſon frere Bertrand, le donne pour ſucceſſeur à Hugues Seguin, qu'il range parmi nos Archevêques de Lyon. C'eſt encore là une erreur à corriger dans cet Ecrivain, ainſi que dans Ciaconius, dans Oldoin, dans l'Italie ſacrée, dans le Nomenclateur des Cardinaux, &c. Le Cardinal Hugues Seguin, ou plûtôt Ayſſelin, nommé communément le Cardinal de Billon, parcequ'il étoit né dans cette Ville d'Auvergne, ne fut jamais ni Archevêque de Lyon, ni Archidiacre de nôtre Egliſe, comme le prétend M. Robert dans la France Chrétienne : car comment eſt-ce qu'un Religieux élevé dès ſon enfance dans l'Ordre de ſaint Dominique, auroit pû être Archidiacre d'une Egliſe Métropolitaine. Mais de ſimple Religieux Dominicain, il devint immediatement par ſon merite Cardinal de ſainte Sabine, & puis Evêque d'Oſtie, & de Veletri, c'eſt là le ſentiment des critiques les plus exacts, tels que MMrs de ſainte Marthe, Ducheſne, Aubery & le P. Echard. Ce ſentiment eſt

est autorisé par l'inscription sepulchrale de ce Cardinal, que j'ai vûë à Rome, dans l'Eglise de sainte Sabine où il fut enterré au côté droit du Grand Autel. Il y est représenté sur un marbre vêtu en Prêtre, avec la Mître & le Pallium, avec cette Epitaphe, fort historique, où l'on remarque encore toute la plus grossiere simplicité des plus anciens Vers Leonins ou rimez, & où l'on va voir qu'il n'est nullement question de l'Archevêché de Lyon. XIII. & XIV. SIEC.

Hugo vocatus homo, fuit hic de Billiomo;
Per mortem clarum dedit hunc Arvernia carum.
Ordinis hic frater quippe dicat hunc bona mater.
Edidit ad studia doctorem Theologia.
Ostia, Velitrum titulum dant Cardinis isti.
Cui socios Petrum & Paulum det gratia Christi.

L'accident tragique, qui suivit le couronnement * de Clement V. dont nous venons de parler, a donné occasion à une indigne fable, que plusieurs Auteurs étrangers ont débitée, & qui se trouve dans Ciaconius, ou dans les additions qu'on y a faites. On y raconte effrontément, comme un fait de notorieté publique, que le Pape Clement V. étant assis sur son trône dans l'Eglise de saint Just, au moment qu'on lui mettoit la thiare sur la tête, & que tout étoit dans le silence & dans l'allegresse, un vieux mur de l'Eglise tomba tout à coup; que tout fut dans le désordre & dans la confusion; que l'Eglise fut remplie de morts ou de blessez, que la couronne tomba des mains de celui qui la tenoit enco-

* *Dum illi quorum interest, coronam porrigebant, Pontifex caput coronandum dabat, dum omnes pendent.... antiquus paries fatiscit, ingens fit ruina. Cum Joa. Britannia Duce multi mortales oppressi sunt; excussa manibus corona,*

re, & que le Pape se jettant à bas de son trône fut forcé de reconnoître que le choix qu'on avoit fait de sa personne avoit allumé le courroux du Ciel.

Voilà ce qui s'appelle noyer la verité dans les fables dont on l'enveloppe. Nos anciens titres, & nos plus anciens Auteurs de concert, nous apprennent que ce malheur arriva, comme nous l'avons dit, en descendant la ruë du Gourguillon, qui est entre l'Eglise de saint Just & le Palais Archiepiscopal ; que ce fut dans cet endroit où étoit anciennement la Reclusérie de la Magdelaine, & où est aujourd'hui placé le Monastére du Verbe Incarné. Les restes demi-ruinez d'un fort que nos Citoyens avoient rapidement élevé le siecle precedent dans ce même lieu, sur les débris de quelques ouvrages Romains, furent la cause immédiate de ce malheur. Mais on voit bien que la démarche que fit ce Pape, en transportant le saint Siege en France, où il resta soixante-dix ans, est une des grandes raisons qui ont fait si fort charger sa memoire.

turbati ordines, omnes trepidare, sibi, quisque fuga consulere, Pontifex attonitus è solio prosilire i.ato se Deo imperare clarè fateri. Ciacon. Tom. 2. in addit. Victorelli. p. 362.



XIII.& XIV. SIEC.

CHAPITRE VIII.

JEAN VINGT-DEUXIE'ME, élû Pape dans le Conclave de Lyon.

SOMMAIRE.

1. Est-il vrai que Jean XXII. se prévalant du Compromis, se nomma lui-même dans le Conclave tenu à Lyon, & qu'il dit, EGO SUM PAPA. On montre que ce prétendu fait rapporté par Villani, par saint Antonin, & par plusieurs autres bons Auteurs, n'est qu'une pure Fable. On le démontre par trois preuves victorieuses. 1°. Par le silence de l'Empereur Loüis de Baviere & de ses adherans. 2°. Par la lettre circulaire de ce Pape après son élection. 3°. Par le témoignage des sept Auteurs qui ont écrit la vie de Jean XXII.

2. Narré sincere de la maniere dont se fit cette élection. On autorise ce narré par le témoignage irrecusable d'Alvare Pélage, dans son Livre de Planctu Ecclesiæ. *Fable de Ciaconius au sujet du prétendu serment fait par Jean XXII. de ne retourner jamais à Rome.*

3. Echantillon de la latinité du quatorziéme siecle.

§. I.

LEs remarques critiques que nous allons faire au sujet d'un second Pape, qui fut non seulement couronné dans Lyon, comme Clement V. mais qui fut encore élû dans un Conclave tenu dans cette Ville, pourront peut-être répandre quelque jour sur les tenebres, dont les Auteurs, même les plus sensez, ont obscurci cette partie de nôtre Histoire. Ce Pape est Jean XXII. car c'est ainsi qu'on le nomme dans tous les actes & dans tous les monu-

mens de ce tems-là : quoique M. Aubery & Ciaconius l'appellent Jean XXI. & que d'autres même lui donnent le nom de Jean XX. du nom.

C'est un sentiment presque général que Jean XXII. étoit parvenu au Pontificat par la voye la plus extraordinaire, quoique dans le fonds très-canonique. On dit que durant le Conclave assemblé à Lyon en 1316. les vingt-trois Cardinaux qui le composoient, se trouvant fort embarrassez sur le choix d'un nouveau Pontife, ils s'en rapporterent par la voye de Compromis au Cardinal d'Ossa, l'un d'entre eux, & que ce Cardinal se nomma lui-même : *Ego sum Papa*, & prit le nom de Jean XXII. Cette avanture singuliere, qui a tout l'air d'un petit conte, est serieusement rapportée * par saint Antonin, comme un fait notoire. Saint Antonin l'avoit empruntée de Villani, qui vivoit & florissoit dans le tems même du Conclave. Et c'est d'après ces deux celebres Auteurs qu'elle a été rapportée par Mezeray, & donnée pour un fait certain, par nos autres Ecrivains modernes, & en particulier par ** Aubery dans son Histoire des Cardinaux, & par M. l'Abbé le Gendre dans sa délicieuse Histoire de France.

Cependant ce n'est là qu'une pure fable, que les Modernes ont trop facilement adoptée, sur la foi de saint Antonin ; & saint Antonin lui-même l'a adoptée sans beaucoup d'examen sur la foi de Villani, dont tout le monde sçait qu'il n'est guére que le Traducteur. Pour * Villani, qu'on doit d'ailleurs

* *S. Anton. III. Parte Chronic. Tit. XXI. Cap. III.*

** *Nôtre Cardinal n'estimant pas qu'il fût raisonnable de s'exclurre du Pontificat, puisqu'il s'en jugeoit digne.... s'étant nommé lui-même, il fut aussitôt reconnu Pape par les autres Cardinaux.* Aubery p. 407.

* *Jean Villani Flo-*

regarder, au ſentiment du Cardinal Bellarmin, XIII.&
comme un Auteur exact & fidéle, on ſçait qu'il n'a XIV.
jamais pû regarder de bon œil ni Jean XXII. ni SIEC.
Clement V. ni les autres Papes qui ont reſidé à Avignon. Et delà ce trait malin qu'il n'a pas craint de lancer contre lui, en l'accuſant d'une temeraire préſomption, par laquelle il ſe prévalut du Compromis, en ſe nommant lui-même Pape : *Ego ſum Papa.* Mais il faut oppoſer au témoignage de Villani, & des autres Auteurs qui n'ont parlé que d'après lui, trois raiſons qu'on peut certainement appeller victorieuſes.

rentin a fait en Italien une Hiſtoire univerſelle, abregée mais curieuſe. Elle commence à Nembroth & finit à l'année 1348. qui fut celle de ſa mort.

La premiere eſt le ſilence de Loüis de Baviere, ennemi mortel & déclaré de Jean XXII. Ce Prince qui porta aux dernieres extrêmitez ſon reſſentiment contre lui ; juſqu'à le faire excommunier & dépoſer à ſon tour par les Evêques * de ſon parti, & à ne l'appeller plus que le Prêtre Jean, ou le Prêtre Jacques de Cahors ; ce Prince qui en ** imputant publiquement à ſon ennemi ſeize erreurs capitales, n'oublia aucun des reproches perſonnels qui pouvoient le rendre odieux, auroit-il pû oublier un trait d'orguëil & d'ambition ſi bien marqué, & qui lui auroit donné un ſi beau jeu, s'il en eût été queſtion dans ce tems-là.

* *Joa. Villanius.*

** *Alvarus Pelagius.*

La ſeconde raiſon eſt une raiſon poſitive & par là même encore plus déciſive. C'eſt la Lettre circulaire que Jean XXII. écrivit ſuivant la coûtume, aux Evêques, aux Princes & aux Rois, pour leur donner part de ſa promotion. Il leur apprend qu'il a été

élû Pape unanimement par tous les Cardinaux, sans aucune diversité de suffrages, & qu'il a beaucoup hesité à se charger d'un poids si redoutable. Nous avons encore * la lettre qu'il écrivit là-dessus, à Robert Roi de Sicile, un mois après son élection. Elle est dattée de Lyon du 7. jour d'Août. Il lui marque expressément *qu'ayant mesuré ses forces avec les devoirs du souverain Pontificat qu'on lui avoit déferé tout d'une voix, il avoit été saisi de crainte & d'horreur, & qu'il avoit eu raison de balancer long-tems sur le parti qui convenoit le mieux à sa foiblesse.* De quel front auroit-il pû ainsi parler à la face de l'Univers, s'il étoit de notorieté publique qu'il se fût effrontément nommé lui-même. Les Partisans de Loüis de Baviere, qui étoient en si grand nombre & si fort déchainez, auroient-ils pû manquer de lui reprocher un mensonge qui auroit été si public & si averé? c'est néanmoins ce qu'ils n'ont jamais fait.

La derniere preuve n'a pas moins de force que les précédentes. C'est celle que je fonde sur le témoignage unanime de tous les Auteurs contemporains, qui ont écrit les sept differentes Histoires que nous avons de la vie de Jean XXII. On les trouve rassemblées par M. Baluze dans ** son Histoire des Papes qui ont fait leur residence à Avignon. Qu'on lise avec soin tous ces differens Auteurs, parmi lesquels il y a des Evêques d'un mérite distingué, tels que furent Ptolemée de Lucques & Bernard Guidon; on n'y trouvera rien qui puisse autoriser le

* *Nos autem difficultatem officii Pastoralis, continui laboris angustias & præexcellentiam dignitatis apostolicæ infrà,* (ou intrà,) *nostra præcordia recensentes, nostrarumque metientes virium parvitatem, timore ac tremore concussi* VEHEMENTER HÆSITAVIMUS, *nec indignè, &c.* Epist. Joan. XXII. ad Robertum Siciliæ Regem, apud Raynaldum, tom. 15. anno 1316. n. 9.

** *Tom. 1. pag. 114. & suivantes.*

moins du monde le petit conte qu'a fait Villani & après lui ſaint Antonin. XIII.& XIV. SIEC.

§. II.

Tous ces Auteurs s'accordent à dire qu'après la mort de Clement V. les Cardinaux n'ayant pû dans l'eſpace de deux ans, trois mois & dix-ſept jours, ſe concilier ſur le choix d'un Succeſſeur dans le Conclave de Carpentras, auquel ils firent mettre le feu, le Comte de Poitiers, qui fut bientôt le Roi Philippe le Long, les attira à Lyon ſur divers pretextes; qu'ils y vinrent ſur la promeſſe qu'il leur fit à chacun en particulier de ne leur faire aucune violence, de ne point les contraindre à s'enfermer pour le Conclave, & de les laiſſer ſortir de Lyon quand ils voudroient; mais que quand il les eut aſſemblez au nombre de vingt-trois, il les fit enfermer, malgré eux, dans le Couvent des Dominicains, & leur déclara qu'ils n'en ſortiroient point qu'ils n'euſſent fait un Pape. Ce Prince n'en uſa de la ſorte, que parcequ'après avoir pris conſeil, on décida que la promeſſe qu'il avoit faite aux Cardinaux de ne les point enfermer, étoit contraire au bien de l'Egliſe, & par conſequent illicite, & qu'il ne devoit point la garder.

Ces mêmes Auteurs ajoûtent que le Comte de Poitiers ayant appris la mort du Roi Loüis Hutin, ſon frere, partit pour Paris, laiſſant la garde du Couvent des Dominicains au Comte de la Marche ſon

XIII. & XIV. SIEC.

frere, & au Comte de Foreſt ; & qu'on eût ſoin de fermer les portes & de griller les fenêtres du Conclave, pour empêcher les Cardinaux de ſe ſéparer comme ils avoient fait à Carpentras. Que ces ſages précautions, & l'incommodité du Conclave obligerent les Cardinaux de nommer tout d'une voix quarante jours après, c'eſt-à-dire le ſeptiéme jour d'Août, Jacques d'Oſſa ou d'Euſa, homme de petite taille, & d'une naiſſance obſcure, mais d'une grande capacité, lequel après avoir été onze ans Evêque de Fréjus, & puis Archevêque d'Avignon, avoit été fait Cardinal quatre années auparavant.

Je puis ajoûter à tous ces témoignages celui du ſçavant Evêque de Sylva en Portugal, Alvare Pelage, qui écrivit dans ce tems-là ſon Livre de *Planctu Eccleſiæ*, livre aujourd'hui ſi recherché, & que Bellarmin * qualifie de livre memorable. Voici comme il commence ſon ouvrage ; *C'eſt un fait certain, un fait de notorieté publique que le Pape Jean XXII. fut unanimement élu par les ſuffrages de tous les Cardinaux.* ** Tant de témoins irrécuſables doivent ſans doute non ſeulement balancer, mais tout-à-fait anéantir le témoignage de Villani, & celui de ſaint Antonin, qui n'a écrit que d'après lui, & preſque cent cinquante ans après lui.

Je ne ſçai dans quelle ſource Ciaconius aura puiſé un autre fait ſingulier, qu'il débite dans les Vies des Papes au ſujet d'une prétenduë convention faite entre Jean XXII. & Neapoleon des Urſins. Il

* *Pelagius Alvarus, natione Hiſpanus, Religioſus Ordinis Minorum, & Epiſc. Sylvenſis circa anno 1320. ſcripſit inſigne opus de planctu Eccleſiæ.* Bell. de Script. Eccl. p. 230.

** *Certum & notorium toti mundo*

Il dit que ce Cardinal, dont le credit étoit grand dans le Conclave, en annonçant à Jacques d'Ossa qu'il le feroit nommer Pape, lui fit promettre avec serment qu'il iroit faire sa residence à Rome : ce que Jacques d'Ossa lui promit, en l'assurant de son côté avec serment que de sa vie il ne monteroit ni cheval, ni mule, que pour prendre le chemin de l'Italie & de Rome. Ce fut, dit-il, pour éluder, plûtôt que pour accomplir ce serment, que ce Pape s'étant fait couronner à Lyon devant l'Eglise Metropolitaine, le cinquiéme jour de Septembre ; *s'embarqua sur le Rhône* * *sur la fin de ce même mois pour se rendre à Avignon, où il passa le reste de sa vie, sans jamais sortir de son Palais, que pour se rendre à son Eglise Metropolitaine, qui en est voisine*, & dans laquelle il fut enseveli dix-neuf ans après son exaltation. Le silence que les Auteurs contemporains, & sur tout les partisans de Loüis de Baviere ont gardé là-dessus, montre évidemment que ce n'est qu'un petit conte que Ciaconius a adopté trop legerement & qui ne merite nulle créance.

XIII. & XIV. SIEC.

est quod dictus Dominus Joannes Papa electus fuit concorditer à Cardinalibus omnibus. Pelag. Alv. de Planctu Ecclesiæ.

* Ciacon. de vitis Pontif. Tom. 2. p. 391.

§. III.

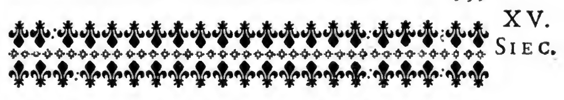
Rien n'est plus du ressort d'une Histoire Littéraire que des remarques qu'on seme de tems en tems sur la difference du langage & du style, qui ont été en usage dans les divers tems. On sçait que ce ne fut guére qu'après le milieu, ou même vers la fin du quinziéme siecle que l'amour des belles Lettres, &

XIII.& XIV. SIEC.

le goût de la bonne latinité commencerent enfin à se reveiller en France. On va voir par un petit échantillon jusqu'à quel point de barbarie étoit allée nôtre latinité du quatorziéme siecle. * C'est un acte de 1339. entre Guillaume de Sure Archevêque de Lyon, & le Chapitre de son Eglise Métropolitaine. Le Chapitre reconnoît avoir reçu de lui en deux termes la somme de quatre cens livres Viennoises; dont il lui donne quitance par ces paroles remarquables: *De quibus 400. libris Vienn. dictum Dominum Archiepiscopum* QUITANT ET SE TENENT PRO PAGATIS; Nous allons bientôt voir, par quelques monumens du quinziéme siecle, combien le goût de la latinité se perfectionna, sur tout depuis la prise de Constantinople par les Turcs, & depuis que nos Rois Charles VIII. & Loüis XII. furent revenus d'Italie.

* *Actes cap. de l'Eg. de Lyon.*





XV. SIEC.

QUINZIÉME SIECLE.

CHAPITRE PREMIER.

GUY PAPE, ET MATTHIEU THOMASSIN.

SOMMAIRE.

1. Personnalitez sur Guy Pape semées dans ses 633. Decisions. Particularitez qu'on y trouve sur le tems de sa naissance, sur le fief de la Pape, que sa famille possedoit près de Lyon; sur les Sermons de saint Vincent Ferrier, qu'il entendit dans sa premiere jeunesse. Guy Pape épouse la fille du Président du Conseil Delphinal. Il fixe sa demeure à Grenoble; emploi qu'il y exerce. Il s'oppose aux entreprises du Dauphin Loüis. Il encourt sa disgrace. Le Dauphin l'envoye negocier sa paix avec le Roi Charles VII. son pere. Réponse du Roi à la harangue de Guy Pape. Ouvrages de Guy Pape. Bel éloge qu'en a fait le Président d'Expilly. Méprise remarquable d'un Moderne au sujet de Guy Pape.

2. Matthieu Thomassin est fait Président du Conseil Delphinal. Il est chargé par le Dauphin Loüis de dresser le Registre Delphinal. Singularitez de ce Manuscrit. Acte Consulaire au sujet de la Ruë Thomassin.

§. I.

GUY Pape, qui s'est fait un si grand nom parmi nos Jurisconsultes François, par ses six cens trente-trois décisions, & par ses autres ouvrages de Droit, n'a pas moins illustré la Ville de Lyon sa Patrie, que la Province du Dau-

phiné, dans le Parlement duquel il fut Conseiller durant 30. ou 40. années. Il ne nous sera pas fort difficile de bien faire connoître cet Auteur célébre, puisque c'est lui-même qui a pris soin de nous instruire dans ses écrits, des principaux évenemens de sa vie, par quelques traits qu'on y trouve répandus ça & là; mais qu'il y place d'une maniere si simple & si naturelle, qu'on n'y reconnoît pas le moindre air d'orguëil ni d'affectation. Il seroit certainement fort à souhaiter, pour l'interêt public, qu'on pût trouver les mêmes facilitez pour parler exactement & sûrement de tous les autres hommes illustres, qui sont quelquefois si peu ou si mal connus.

Guy Pape nous apprend lui-même * dans sa Question 552. qu'il étoit Lyonnois de naissance. Il falloit que sa famille y tint un rang considérable, puisqu'elle possedoit déja dans ce qu'on appelle *le Franc Lyonnois*, un Fief qui n'est qu'à une demi-lieuë de Lyon, sur le bord du Rhône, & qui porte encore aujourd'hui le nom de *La Pape*. Pierre Pape, oncle de Guy, étoit en 1418. Official de l'Archevêque de Lyon, Chantre de saint Nizier, & en même tems Sacristain de l'Eglise de Vienne. J'ai entre les mains un titre authentique, du 3. d'Octobre de cette année 1418. qui porte le nom & le sceau de Pierre Pape. Par cet acte cet Official ratifie la donation de la recluserie de saint Marcel faite au Prêtre Jean Ponteillet, par Antoine Vassal Prieur de la Platiere. ** Il falloit que cet Official fût lui-même un habile Jurisconsulte, puisque son neveu

* *In patriâ Lugd. unde sum oriundus. q. 552.*

** *Credo istud dictum D. Petri Pape*

cite souvent ses conseils ou ses décisions, & qu'il en parle comme d'un homme profond dans la science du droit, apparemment canonique, qu'il professa ou qu'il pratiqua dans cette Ville. XV. SIEC.

procedere in Patria Lugduni, ubi ipse D. Petrus Pape practicavit. Quæst. 117.

La soixante-huitiéme question ou décision de Guy Pape nous apprend une anecdote domestique, qui nous interesse singuliérement & que nous ignorerions sans son secours. Je sçai du moins que je n'ai pû la trouver dans aucun autre Auteur que lui. Il dit qu'en l'année 1415. il entendit prêcher dans Lyon saint Vincent Ferrier : & c'étoit toûjours avec cette onction, cette force & cette énergie que Dieu lui avoit donnée, & qui le suivoit par tout dans ses courses apostoliques. Il marque dans un autre endroit qu'il * reçût en 1429. le bonnet de Docteur : & ce fut, ajoûte-t'il, cette même année que la pucelle d'Orleans fut inspirée de Dieu de prendre les armes pour sauver la France.

* *Vidi etiam puellam Joannam nuncupatam, quæ incœpit regnare anno (1429.) quo fui doctoratus, quæ inspiratione divinâ, arma bellica assumens restauravit regnum Franciæ.*

De tous ces faits rapprochez, & de quelques autres que j'omets, il resulte que Guy Pape naquit à Lyon dès le commencement du quinziéme siecle, & l'on peut avec quelques Auteurs fixer sa naissance à l'année 1402. car il faisoit ses premieres études dans cette Ville, lorsqu'il y entendoit les Sermons de saint Vincent Ferrier. Il avoit à peine atteint l'âge de trente ans, lorsqu'un sçavant Jurisconsulte, avec lequel il eut toute sa vie d'intimes liaisons, & dont il épousa la fille, le fit sortir de sa Patrie, pour aller fixer sa demeure à Grenoble. Cet ami s'appelloit Etienne Guillon, né à trois lieuës de Lyon, dans

XV. SIEC. le petit Bourg de saint Symphorien d'Ozon, & devenu par son merite unique Président du Conseil Delphinal. Ces deux hommes ainsi unis par l'alliance, par les mêmes études, & par leurs emplois, (car le gendre devint bientôt Conseiller au Conseil Delphinal) eurent aussi les mêmes orages à essuyer.

Loüis Dauphin, fils de Charles VII. s'étant cantonné dans le Dauphiné, voulut s'y faire reconnoître pour unique Souverain; faire à son gré la guerre ou la paix, & ne plus recevoir la loi du Roi son pere. Le beau-pere & le gendre qui étoient à la tête du Conseil de Dauphiné, car le Parlement de cette Province ne fut créé que deux ou trois années après, s'opposerent de toutes leurs forces, aux entreprises du Dauphin, qui voulut les faire perir tous deux, & qui ne manquoit pas de moyens, ou même de beaux pretextes pour y réussir. Le President Guillon s'estima heureux d'en être quitte pour la prison, suivie du bannissement & d'une grosse amande. Mais Guy Pape eut une destinée plus favorable. Le Dauphin, qui avoit ses vûës, lui rendit son amitié, & l'honora même de sa confiance durant quelque tems. Il se servit de lui pour les négociations les plus importantes. Il l'envoya à Rome vers le Pape Nicolas V. * avec le caractére d'Ambassadeur. Il le chargea quelque tems après d'une commission bien plus interessante. Ce fut d'aller tâcher de negocier sa paix avec le Roi son pere. Ce Prince indigné de l'opiniatreté du Dauphin, qui refusoit depuis

* *Quæst.* 457.

dix ans de revenir auprès de lui, malgré les ordres pressans qu'il lui en avoit fait réïterer plusieurs fois, resolut enfin de l'y contraindre par la force, & de le faire enlever. Il fit filer des troupes vers le Dauphiné, & il se disposa lui-même à les suivre. XV. SIEC.

Ce fut pour détourner cet orage que Guy Pape eut ordre de se rendre incessamment à Angers où étoit la Cour. L'Envoyé s'acquita de sa commission avec toute la dexterité qu'on attendoit de lui; il se jetta aux pieds du Roi, & il lui dit, en peu de paroles, mais fort mesurées, tout ce qu'on pouvoit dire de plus touchant & de plus propre à justifier la conduite du Dauphin, si elle avoit pû être justifiée.

*....... Si Pergama * dextrâ*
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

* Æneid, lib. 2.

Mais il s'attacha sur tout à découvrir au Roi la source & l'injustice prétenduë des plaintes que toute la Province faisoit contre le Prince son Fils. Le Roi reçût Guy Pape favorablement, il l'écouta avec bonté, & après lui avoir répondu qu'il le croyoit trop éclairé pour penser serieusement tout ce qu'il lui disoit en faveur du Dauphin son fils. *Allez*, ajoûta-t'il, ** *dites lui qu'il faut bien qu'il me haïsse, puisqu'il s'obstine depuis si long-tems à vivre éloigné de moi; que je sçaurai bien le ranger, s'il s'obstine à me désobéïr; mais que s'il revient, je le recevrai à bras ouverts.*

** Guichen. Hist. de Savoye. Chorier Histoire du Dauphiné, pag. 458.

Tout autre Maître que le Dauphin Loüis eût été content du zéle de son Ministre. Mais ce Prince ne

jugeoit des services qu'on lui rendoit que par le succès, & il vouloit que le succès fût complet. Guy Pape eut ordre de se démettre de sa charge. Il le fit sans marquer aucune foiblesse, & mettant à profit sa disgrace, il se retira dans sa maison de Campagne, & s'y occupa à revoir & à perfectionner ses ouvrages. Il mourut * selon M. Doujat en 1485. âgé de 83. ans & ce sentiment m'a paru le plus sûr.

Voici les principaux ouvrages de Guy Pape. 1°. Ses 633. Décisions en un volume in folio. Elles contiennent presque autant d'Arrêts rendus par le Parlement de Grenoble. M. d'Expilly ** parle avec éloge de ces Décisions. Il y trouve *un jugement clair, un solide sçavoir, & une constante prud'homie*. M. Chorier les exalte encore davantage dans son Histoire générale du Dauphiné. *Elles meritent*, à son avis, *une loüange immortelle. Les raisonnemens en sont judicieux; les preuves fortes & solides: les loix y ont leur vrai sens, & quoique l'expression n'y soit pas bien pure pour la diction, on y voit neanmoins une merveilleuse netteté. Rien n'y est embarassé ni obscur: & il n'y a pas moyen de désavoüer que jamais Jurisconsulte n'a penétré plus avant dans la Jurisprudence, ni mieux possedé que lui les matieres qu'il a traitées.* Plusieurs sçavans hommes ont illustré les Décisions de nôtre Lyonnois par des notes, par des additions & par des commentaires; & voilà une preuve de sa grande reputation. M. Chorier, que je viens de citer, a donné au public

** M. Bretonnier dans la Préface de son Recueil alphabetique des principales questions de Droit, a fixé la mort de Guy Pape en 1475.*

*** M. d'Expilly fut 1°. Avocat au Parlement de Grenoble. 2°. Avocat Général & Président à Mortier au même Parlement. 3°. Premier President du Senat de Chambery, après quoi il revint au barreau & mourut en 1636. Il étoit Jurisconsulte,*

public un abregé de ces Décisions, qui porte pour titre, *la Jurisprudence de Guy Pape.* Nous avons outre cela d'autres ouvrages de ce même Auteur : un traité du Benefice d'inventaire ; un Commentaire *in folio*, sur les Decretales, & plusieurs traitez sur le Digeste, & sur le Code.

XV. SIEC.

Orateur, Poete & Historien. On a publié ses Plaidoyers, & les Arrêts qu'il a recueillis.

Un Auteur moderne, * qui publia dans le siecle passé, un ouvrage sur la Patrie des hommes célébres par leur sçavoir, y a fait une méprise remarquable, dont il faut avertir ici le public. Il y a confondu nôtre Guy Pape avec le Pape Clement IV. qui s'appelloit auparavant Guy le Gros, & qui fut appellé *la lumiere du Droit*, à cause de sa grande capacité dans la Jurisprudence. Il n'y a pas moins de deux siecles d'intervalle entre ces deux illustres Jurisconsultes. Le livre du Professeur de Witemberg est semé d'un grand nombre d'erreurs pareilles, & d'un plus grand nombre d'invectives contre les Catholiques.

* *Quensted, Professeur à Witemberg.* De patriis illustrium doctrinâ virorum. pag. 59.

§. II.

Guy Pape n'est pas le seul sçavant Lyonnois, que le Dauphin Loüis, qui fut depuis le Roi Loüis XI. ait employé dans ses differentes negociations. Matthieu Thomassin fut dans ce même tems chargé par ce Prince d'une commission moins brillante, mais infiniment plus laborieuse que celle dont nous venons de parler. Cette seconde commission a produit un rare Manuscrit, dont il faut donner ici une petite notice. On en conserve l'original dans les ar-

XV. SIEC. chives de la Chambre des Comptes de Grenoble, dont Thomassin fût Président, & l'on en voit des copies dans la Bibliotheque du Roi, & dans les cabinets de quelques curieux.

Ce rare Manuscrit porte pour titre *Registre Delphinal, fait par le commandement du Prince Loüis Dauphin : par Matthieu Thomassin de Lyon, Conseiller Delphinal*, qui est qualifié dans cet ouvrage *de Spectable & Egrege homme*. Ce Registre est divisé en trois parties. La 1[e] contient les lettres de commission, datées de Romans du 20. May 1456. par lesquelles le Dauphin Loüis charge Thomassin de faire une exacte recherche de tous les droits du Prince, des titres de son domaine, & des usurpations faites sur ces droits par l'Archevêque de Vienne, par l'Evêque de Valence & par les autres Seigneurs de la Province. La seconde partie porte pour titre : *le Breviaire des anciens droits, honneurs & prérogatives du Dauphin de Viennois*. La * troisiéme partie contient une singularité remarquable. On y donne au Prince Dauphin le titre particulier *d'Archi-Senechal perpetuel des Royaumes de Vienne & d'Arles, & de Comte Palatin de la susdite Ville de Vienne*, & on le qualifie de *Seigneur très-redoutable, Domino nostro metuendissimo*. On auroit pû ajoûter que ce Prince n'étoit pas moins redoutable à sa propre maison qu'aux étrangers.

* *Sequitur deductio ac declaratio dignitatum.... Seignoriæ & jurium pertinentium ill. Principi Ludovico Ch. Regis Fr. Primogenito Delphino...... Archi-Senescallo perpetuo regnorum Viennæ &*

Quoique Guy Pape & Matthieu Thomassin ayent exercé durant fort long-tems, comme nous l'avons dit, les premieres charges de la Robe, dans

la Province du Dauphiné, on ſçait néanmoins qu'ils n'y établirent pas leur famille. Leurs deſcendans reſterent dans leur ancienne Patrie ; & nous en avons des preuves bien marquées, ſoit dans la Littérature, ſoit ailleurs. Lorſque le célébre Joſſe Badius fit imprimer à Lyon en 1536. par Thibaut payen, l'art de verſifier de Jean Deſpautére, il fit mettre à la tête de ſon Livre ces Vers latins, de la façon de Jacques Pape, qui pouvoit être le petit-fils de nôtre Guy. *In laudem artis verſificatoriæ doctiſſimi viri Joannis Deſpauterii, Ninivitæ, carmen Jacobi Pape.* Ad Lectorem.

XV. SIEC.

Arelata, comitique Palatino prædicta civitatis Vienna, Domino noſtro metuendiſſimo, per ſpectabilem & egregium virum Dominum Mattheum Thomaſſin de Lugduno Conſiliarium Dalphinatem, &c.

Quiſquis es Auſonios cupiens contexere verſus ;
Hoc eme metrificæ nobile legis opus, &c.

On peut juger par cet échantillon combien le goût de la bonne Latinité & de la Poëſie s'étoit perfectionné dans l'eſpace d'une ou deux générations. Pour ce qui eſt de Thomaſſin, une quarantaine d'années après qu'il eut achevé ſon Regiſtre Delphinal, on fit dans Lyon une nouvelle Ruë à laquelle on donna ſon nom, qu'elle porte encore aujourd'hui. Un acte Conſulaire, qui exiſte encore dans les Archives de l'Hôtel de Ville, & qui eſt daté du 28. Janvier de l'an 1499. permet au Conſervateur * Thomaſſin, ſur ſa requiſition, de faire ſur ſes fonds une nouvelle Ruë, en ligne droite, près de nôtre Dame de Confort.

* *Charles VII. & Loüis XI. ayant transféré les anciennes foires de Brie, & de Champagne dans la Ville de Lyon, y créerent un Juge-Conſervateur des privileges de ces mêmes foires. Cet office de Juge-Conſervateur, & les autres Offices, qui compoſent cette Juriſdiction, ont été réunis en 1656. par Loüis le Grand, au Corps Conſulaire, pour être exercez par le Prevôt des Marchands, & par les quatre Echevins, avec ſix autres Juges, nommez tous les ans par le Roi & par le Conſulat.*

XV. Siec.

CHAPITRE II.

LE VENERABLE GERSON.

SOMMAIRE.

1. A quel tître on parle ici de Gerson. Erreurs de Rubys, de Paradin, & de Possevin, qui font Gerson Chanoine de saint Paul, ou Celestin de Lyon. Païs natal & vrai nom de Gerson prouvé par l'épitaphe de sa mere.

2. Le Chancelier Gerson assiste au Concile de Constance, en qualité d'un des Ambassadeurs de France. Il y procure la condamnation du détestable livre du Docteur Jean Petit. Erreur de Paul Emile, des Annalistes de l'Ordre de saint François, de MMrs Dupin, Fleury & le Gendre, qui font Jean petit Cordelier.

3. Gerson se refugie dans Lyon, pour se dérober à la colére du Duc de Bourgogne. Il fixe sa demeure dans l'ancien Cloître de saint Paul. Il s'y consacre à catechiser les enfans, sa méthode. Il y meurt. Son épitaphe : sa grande reputation de sainteté. Honneurs qu'on lui rend à Lyon. Lettres curieuses de l'Eglise de Lyon, & de l'Evêque de Bâle à ce sujet. On l'honore à Lyon comme bienheureux, dans le quinziéme siecle, & on l'oublie parfaitement dans le seiziéme. Son tombeau retrouvé dans le siecle passé. Ouvrages de Gerson, qui interessent nôtre Histoire Littéraire. Eloge de saint Bonaventure. Traité sur les Talismans, les augures, & les autres superstitions qui regnoient dans Lyon, ou dans le voisinage. Poëme de Gerson sur saint Joseph. Il établit dans Lyon la dévotion envers ce Saint.

§. I.

LE saint & sçavant Auteur, dont nous allons parler, n'est point, à la verité, Lyonnois de naissance. Mais les tîtres qui le font entrer dans nôtre Histoire Littéraire, sont des tîtres incontestables. Il a choisi la Ville de Lyon, pour le lieu de

ſa retraite, & il y a paſſé les dix dernieres années XV.
de ſa vie. Il l'a ſanctifiée par les inſtructions qu'il y SIEC.
faiſoit chaque jour; il y a combattu divers abus, que l'ignorance d'un ſiecle encore groſſier y avoit introduits. Il y a compoſé pluſieurs de ſes ouvrages; il y a fini ſaintement ſes jours; on voit encore ſon tombeau dans une de nos Egliſes Collégiales. Mais ce tombeau aujourd'hui aſſez peu connu, a été honoré durant un ſiecle & demi par un prodigieux concours de nos Citoyens; & le bruit des merveilles qui s'y operoient, engagerent un de nos Rois à faire ériger une Chapelle ſur ce tombeau, ſous l'invocation du B. Jean Gerſon, dont on y plaça l'image. Toutes ces ſingularitez, qui nous intereſſent, & qui néanmoins ſont communément ignorées, même dans Lyon, ou qui ne ſont pas exactement connuës par les perſonnes les plus inſtruites, demandent qu'on ait ſoin d'en rappeller ici le ſouvenir & de le perpetuer, s'il ſe peut.

Mais en parlant de Gerſon, je ſçai que je dois me renfermer dans les bornes de mon ſujet, & qu'il me faut écarter tout ce qui lui eſt étranger. Ainſi ſi je parle de quelques-uns de ſes ouvrages, ce ne ſera que de ceux qu'il a compoſez dans Lyon & pour Lyon, ou qui ont immédiatement influé dans ſa retraite en cette Ville; tout le reſte ne nous regarde pas. Si j'éfleure quelques traits de ſa vie, ce ne ſera que pour détruire les fables que je ne ſçai combien d'Auteurs nous débitent à l'occaſion du long ſéjour qu'il fit dans la Ville de Lyon.

De Rubys * a fait Jean Gerson Chanoine de saint Paul de Lyon. *L'an* 1430. dit-il, (il falloit dire l'an 1429.) *mourut à Lyon ce tant renommé Docteur de la Sorbonne de Paris, Maître Jean Gerson, Chancelier de nôtre Dame de Paris, & Chanoine de saint Paul de Lyon.* Paradin ** l'a aussi fait Chanoine, ou tout au moins membre de cette Collégiale, avant sa retraite. *En cette Eglise*, dit-il, *ont flory plusieurs insignes personnes, comme en l'an 1429. Maître Jean Gerson Théologien en son tems admirable, jadis Chancelier de l'Université de Paris, lequel état il laissa, pour se retirer en son Eglise de saint Paul de Lyon.* * Possevin dans son Apparat sacré l'a fait Religieux Célestin, parcequ'il avoit dans cet Ordre un frere qui se nommoit Jean Charlier, comme lui, & qui étoit Prieur de la Maison de Lyon. La Croix-du-Maine, * dans sa Bibliothéque, dit qu'il est *enterré en l'Eglise des Celestins de Lyon, & est reputé de plusieurs homme de sainte vie, encore qu'il n'ait pas été canonisé.* C'est sur la foi de la Croix-du-Maine qu'Hofman ** dit la même chose dans son Dictionnaire universel. *Gerso.... apud Cœlestinos (Lugd.) honorificè sepultus.* Enfin un autre Auteur a fait quelque chose de plus, il a voulu * qu'il fût Lyonnois de naissance, parcequ'il a residé dix ans dans cette Ville & qu'il y est mort.

L'Epitaphe de la mere de Jean Gerson, qu'on voit encore en caractéres Gothiques, dans une Eglise du Village de Gerson, près de Retel en Champa-

* *Rubys Hist. de Lyon, liv. 3. p. 336.*

** *Paradin, liv. 2. p. 255.*

* *Jo. Gerson, Monachus ordinis Cœlestinorum, & deinceps eorundem Lugd. Monasterii Prior; demum verò Paris. Acad. Cancel.* Possev. App. p. 881.

* *La Croix-du-Maine Biblioth. p. 228.*

** *Hofman. Dict. univ. tom. 2. p. 697.*

* *Opinierus in Chronol. an. 1431.*

gne, va nous instruire sur la Patrie de cet homme célébre, sur son vrai nom, qui étoit celui de *Charlier*; & sur quelques autres menus faits qui concernent sa Famille, & cette inscription va nous rappeller en même tems le langage de ce tems-là.

*Epitaphe * de la mere de Jean Gerson.*

* *Sur le mur de l'Eglise Paroissiale, dite*, de Barbier.

† Elizabeth la Chardeniere,
Qui fin bel ot & vie entiere,
A Arnault le Charlier épouse,
Auxquels enfans ont été douze;
Devant cet hus fut enterrée,
M. quatre cent & I l'année,
Étoit de Juin le jour huitîme.
JESUS li doint gloire saintime.

§. II.

Tous les Auteurs, sans variation, sont d'accord sur le motif qui obligea Jean Gerson à se retirer à Lyon, d'abord après le Concile de Constance, où il avoit assisté en qualité d'Ambassadeur du Roi de France, & d'un des Députez de l'Université de Paris. Ils conviennent tous que ce Chancelier vint ici chercher un azile contre la colere du Duc de Bourgogne, qui avoit juré sa perte. Ce Prince après avoir fait onze ans auparavant ** assassiner le Duc d'Orleans, avoit fait faire l'apologie de cet assassinat par le Docteur Jean Petit, homme éloquent & habile, mais d'une éloquence & d'une plume venale. Ce

** *En* 1407.

XV. SIEC.

fut ſur tout par les vives inſtances de Gerſon, que cette infame Apologie fut condamnée par les Peres du Concile. Mais après cette condamnation, il fallut que Gerſon ſongeât à ſe dérober à la colére d'un Prince, qu'on n'offenſoit pas impunément, & qui avoit de ſi fortes raiſons de s'intereſſer hautement pour le Docteur Jean Petit ſon Apologiſte.

L'interêt que je dois prendre moi-même à la gloire d'un Ordre auſſi ſaint qu'illuſtre; mais, pardeſſus tout, l'interêt de la verité m'oblige à faire ici, en paſſant, une remarque ſur ce fameux Jean Petit, ou *Jean Parvi*, dont la condamnation fut l'ouvrage de Jean Gerſon, & l'unique occaſion de ſa retraite à Lyon.

Je ne ſçai par quelle prévention générale, ou ſur quel fondement nos meilleurs Hiſtoriens ſe ſont accordez à vouloir que ce célébre harangueur, qui oſa ſoutenir en plein Conſeil en preſence du Dauphin, des Princes & de toute la Cour, qu'il étoit permis à tout particulier de tuer un tyran, & qui prétendit prouver ſa déteſtable doctrine par douze raiſons, à l'honneur, dit-il, des douze Apôtres; je ne ſçai, dis-je, ſur quel fondement * nos Hiſtoriens les plus eſtimez veulent que ce Docteur ait été un Religieux de l'Ordre de ſaint François. M. l'Abbé Fleury ** le dit ainſi, après Wading qu'il cite à la marge, & qu'il cite fort fidélement. *Le Docteur Jean Petit étoit Normand,* & de l'Ordre des Freres Mineurs*, dit cet illuſtre Hiſtorien, en parlant du parricide commis dans la perſonne du Duc d'Orleans.

** Monſtrelet, Juvenal des Urſins, le Moine de S. Denis.*

*** Fleury Hiſt. Eccl. Tom. 20. pag. 553.*

** Joannes Parvi Doctor Theologus, natio-*

leans. M. Du Boulay dit la même chose dans son septiéme siecle de l'Histoire de l'Université de Paris. Paul Emile, dont Erasme & Juste Lipse ne vantent pas moins l'exactitude & la bonne foi, que la politesse & l'élegant Laconisme, a travesti le Docteur Petit * en Cordelier, dans son Histoire de France, écrite par l'ordre de Loüis XII. qui l'amena exprès de Verone pour cela. ** Mais ce qui me surprend encore davantage, c'est que les deux exacts Annalistes de l'Ordre de saint François, le Pere Luc Wading & son abbreviateur le Pere François * Harold, ont autorisé cette erreur dans leurs Annales. Après des garans qui paroissent si sûrs, je ne suis point surpris si M. l'Abbé le Gendre a parlé comme les autres, dans son Histoire de France. *Le Duc de Bourgogne revint triomphant*, dit cet Historien dans la vie de Charles VI. *Il èxigea ** que Jean Petit, Cordelier de reputation & Docteur en Theologie, qu'il avoit pris pour Orateur, fût entendu en plein Conseil, &c.* M. Dupin n'a pas manqué de parler aussi sur le même ton dans son quinziéme siecle. *Jean petit*, dit-il, *de l'Ordre des Freres Mineurs, ame venale, eüt la * lâcheté de soûtenir de vive voix, & par écrit l'assassinat du Duc d'Orleans fait en 1407. par l'ordre du Duc de Bourgogne, dont ce Religieux étoit créature.*

Malgré cette nuée d'autoritez, on peut tenir pour certain que ce prétendu Docteur Cordelier n'a jamais été ni de l'Ordre de saint François, ni d'aucun autre Ordre Religieux. Jean Petit étoit un Doc-

XV. SIEC.

nis Normannica, Minorita ann. 1400. licentiatus. tom. 5. p. 895.

* *Joan. cognomento Parvi, professione minorita, in cœtu procerum, præside Rege, causam Burgundionis egit.* P. Æm. in Car. VI.

** *Le Pere Daniel dit que le Roi ne se trouva pas dans cette Assemblée.*

* *VVading. & Harold. ad ann. 1410. n. 6.*

** *Le Gendre, tom. 2. pag. 521.*

* *Dupin. Hist. des Controv. du 15. siecle. 1. Part. p. 289.*

teur, Normand de naissance, & simple Prêtre séculier de Profession, qui faisoit une grosse dépense, à l'aide d'une forte pension qu'il recevoit du Duc de Bourgogne son Patron. Monstrelet & Jean Juvenal des Ursins, Archevêque de Reims, qui ont écrit la vie de Charles VI. & qui ont pû voir Jean Petit, n'ont jamais dit qu'il fût Cordelier. Paul-Emile qui n'est venu qu'un siecle après eux, est peut-être le premier qui ait débité cette erreur. Et certainement il ne l'a debitée que sur de faux memoires : ce qui lui est arrivé quelquefois, quoiqu'il ne manquât pas d'ailleurs d'amour pour la verité. Mais cette erreur presque générale n'a point été adoptée par le Pere Daniel dans son Histoire de France, ni par * l'exact Pere Labbe, dans sa Chronologie Historique, où il la combat expressément.

Mais pour achever de décrediter pleinement ce faux & injuste préjugé, il ne faut que rapporter ici une petite Anecdote Litteraire : c'est que M. l'Abbé Fleury lui-même sur les plaintes que lui firent les RR. PP. Cordeliers, & sur les attestations de l'Université, promit de rectifier par un carton ce point de son Histoire. Mais la mort l'a empêché de réaliser sa promesse.

§. III.

Ce ne fut qu'après avoir erré quelque tems dans l'Allemagne, & en Suisse, travesti en Pélerin, que Gerson prit le parti de venir à Lyon, où il avoit

* *Anno Christi MCCCC-VIII. Joannes Burgundus, evocatus ut se purget, Parisios venit........ fassus est eadem, quam justam fuisse defendit doctor Parisiensis Joannes Parvus, nequaquam Franciscanus, sed Laicus, vir eloquens, & doctus, sed vanus, &*

moins à craindre qu'ailleurs, de la part du Duc de Bourgogne. Il y trouva une retraite sûre dans la Maison des Peres Celestins, dont son frere, nommé Jean Charlier * comme lui, étoit Prieur. Après avoir demeuré quelque tems caché dans ce Monastére, il en sortit après que l'orage fut calmé, mais sans sortir pour cela de la Ville de Lyon, dont le séjour lui convenoit fort. Il fixa pour toûjours sa demeure dans l'ancien Cloître de l'Eglise Collégiale de saint Paul; & il y fut reçû avec toute la distinction & tous les égards qu'il meritoit par tant de tîtres. Mais ce saint homme, infiniment éloigné de toutes ces vaines idées de grandeur que nous avons aujourd'hui, se consacra pour le reste de ses jours à instruire le simple peuple, dans des discours familiers, & à catechiser les enfans: car c'étoit là son goût particulier. Nous avons encore le petit traité qu'il composa à cette occasion, & qui porte pour tître, *la maniere d'attirer* ** *les enfans à* JESUS-CHRIST. Il les assembloit regulierement chaque jour dans l'Eglise de saint Paul, & il leur faisoit une instruction. Mais avant que de la commencer, il leur faisoit faire cette priere à haute voix & à diverses reprises: *Mon Dieu, mon Créateur, ayez pitié de vôtre poure serviteur, Johan Gerson.* Il observa cette pieuse pratique, sur tout quelque tems avant sa mort, qui arriva le 12. jour de Juillet de l'an 1429. trois jours après qu'il eut achevé son Commentaire sur le Cantique des Cantiques. Il fut enseveli dans l'Eglise de saint Laurent, tout proche

XV. SIEC.

lingua vernalis.

Labbei Chronol. Hist. Pars 3. p. 298.

* *Il avoit un autre frere Celestin, nommé Nicolas* Charlier ou de Gerson, *du nom de son Village.*

** *De parvulis ad Christum trahendis.*

celle de saint Paul, à laquelle elle sert de Paroisse. On grava sur son tombeau les paroles * latines qu'il avoit coûtume de repeter dans tous ses Sermons, avec cette inscription sepulchrale, en Vers des plus grossiers, mais fort historiques.

* *Sursum corda pœnitemini & credite Evangelio.*

Sursum corda.

Magnum parva tenet virtutibus urna Joannem,
Præcelsum meritis, Joannem cognomine dictum,
Parisiis sacræ Professor Theologiæ.
Claruit Ecclesiæ qui Cancellarius. Anno
Milleno Domini, centum quater atque viceno
Nono; luce petit superos Julii duodenâ.

Pœnitemini & credite Evangelio.

Une lettre curieuse, écrite de Bâle en 1504. par l'Evêque de cette Ville, au Doyen de l'Eglise de Lyon, va nous apprendre quelle idée on avoit déja de Gerson dans les Païs étrangers, au commencement du seizième siecle. Cet Evêque, nommé Christofle d'Uthenim, prie instamment le Doyen & le Chapitre de Lyon, de vouloir bien l'éclaircir sur la verité *d'un bruit fort répandu dans son Païs, au sujet de Gerson. dont les ouvrages sont ses plus cheres délices, & celles de son peuple. J'ai appris,* dit-il, *par des témoins irrecusables, que le tombeau de ce saint Docteur, qui est enseveli dans vôtre Eglise de saint Paul * de Lyon, est illustré par un grand concours de peuple, & par quantité de grands miracles. On nous assure qu'on a placé dans cette Egli-*

* *Cette lettre de l'Evêque de Bâle se trouve à la tête de toutes les éditions des ouvrages de Gerson, elle commence ainsi,* Amicabili salutatione præmissa, venerandi viri. *Et on trouve tout de suite la réponse faite par l'Eglise de Lyon.*

se l'image de Gerson avec la tête rayonnante, mais sans diadême, comme celle d'Albert le Grand; qu'on l'a representé avec la Chappe de Docteur, tenant un cœur de la main gauche, ayant la main droite élevée, & prononçant ces paroles : Sursum corda. On ajoûte enfin qu'un Religieux de l'Ordre des Carmes & Confesseur du Roi de France a composé des Vers à l'honneur de Jean Gerson; qu'on a gravé ces Vers à côté de son tombeau. Et que cela s'est fait en reparation du mépris qu'il avoit osé marquer auparavant, pour la memoire de Jean Gerson, dont il avoit été puni miraculeusement. Je vous supplie de vouloir bien nous informer exactement de tous ces faits; de nous envoyer les Vers dont je viens de parler, avec l'Image de ce grand homme, telle qu'on la voit à saint Paul sur son tombeau.

XV. SIEC.

à Bâle l'an MDIIII.

La réponse * du Doyen & des Chanoines de l'Eglise de Lyon à l'Evêque de Bâle, confirma l'exacte verité des relations qu'on lui avoit faites sur les merveilles & le concours de peuple, qui illustroient le tombeau de Gerson; sur le tître de Bienheureux qu'on lui donnoit communément ici; & sur les Vers qu'un Religieux Carme, ** Docteur de Paris & Confesseur du Roi Charles VIII. avoit fait mettre près de son tombeau. Mais il n'est point vrai, ajoûte-t'on, que ce Carme, aujourd'hui Evêque de Sisteron, ait jamais parlé avec mépris de la doctrine, ni de la personne de Gerson. C'est luimême au contraire qui ayant été préservé d'un grand

* *Les Chanoines de Lyon s'appellent dans leur réponse,* Vestræ Paternitatis Servitores quanti sunt Canonici & Capit. Eccl. Lugd.

** *Laurent Bureau, Religieux Carme & Confesseur de Charles VIII. & de Loüis XII.*

XV. SIEC. peril par l'interceſſion de ce Bienheureux, ſollicitoit depuis long-tems le Roi de demander au ſaint Siege ſa canonization, & qui a engagé ce Monarque à faire ériger une Chapelle ſous ſon invocation. Il veut avoir l'honneur de vous envoyer lui-même l'image de Gerſon qu'on y a placée, avec les Vers qu'il a faits à ſon honneur, & il vous inſtruira plus exactement de tout.

fut fait Evêque de Siſteron en 1494. & il mourut à Blois en 1504. Il étoit né à Dijon. Il eſt Auteur d'un Poëme qui porte pour titre l'Héliade. On voit encore dans le Cloître des Grands Carmes de Lyon, l'appartement qu'il y habitoit, avec quelques Vers à ſon honneur.

à Lyon le 22. Fev. 1504.

Je ne ſçai par quelle revolution la mémoire de Gerſon, ſi fort honorée dans Lyon, au quinziéme ſiecle, s'y trouva preſqu'entierement obſcurcie avant le milieu du ſeiziéme. Seroit-ce parceque dans la crainte de mettre obſtacle à ſa canonization, en prévenant la déciſion du ſaint Siége, on pouſſa la précaution trop loin, & juſqu'à le faire oublier entierement. C'eſt du moins ce qu'on vit arriver le ſiecle paſſé à l'égard du vénérable J. B. de Gault Evêque * de Marſeille, qui avoit été élevé parmi les Penſionnaires de nôtre College de Lyon, avec ſon frere Euſtache. Seroit-ce auſſi ** parce que ſa liberté & le courage avec lequel il diſoit la verité dans ce malheureux tems de ſchiſme, où l'on avoit tant de peine à décider de quel côté étoit le vrai Chef de l'Egliſe, prévinrent bien des gens contre lui. Quoiqu'il en ſoit, il eſt fort certain que Gerſon avoit été parfaitement oublié dans Lyon, & qu'on ne ſçavoit plus même où étoit ſon tombeau, lors qu'on le trouva par hazard l'an 1643. en creuſant profondément dans l'Egliſe de ſaint Laurent, à

** Le Clergé de France demanda au Pape en 1645. la beatification de J.B. de Gault.*

***Il compoſa un traité* de auferibilitate Papæ ab Eccleſia. *Ce traité ne regardoit que le tems de ſchiſme.*

l'occasion d'un enterrement. * Le caveau où étoit son corps fut ouvert par l'autorité du Cardinal Alphonse de Richelieu, Archevêque de Lyon, & on le trouva encore revêtu de ses habits Sacerdotaux. Ce ne fut qu'alors que la memoire de Gerson commença à revivre dans cette Ville; & nous avons encore la relation latine, en forme d'éloge, que M. Vernay, un des Perpetuels de saint Paul, publia sous ce titre. *Joannes Charlerius de Gerson in tumulo gloriosus :* c'est-à-dire, *la gloire de Jean Charlier de Gerson renaissante dans son sépulcre.*

* *De la Damé Jeanne de Grassis.*

Je sçai que le Pere Théophile Raynaud a dit dans son Catalogue raisonné des Saints de Lyon, que les Calvinistes avoient brûlé les ossemens de Jean Gerson, & jetté ses cendres dans la riviere, en 1562. avec ceux de S. Bonaventure ** & de nos Martyrs de Lyon; & que par là ils avoient anéanti sa memoire. Mais ce Pere mieux instruit de la verité, après quelques années, corrigea lui-même son erreur dans le plus curieux & le plus rare de ses ouvrages qui est *l'Apopompée*, * dans lequel il a fait des remarques sur chacun de ses ouvrages en particulier, sous ce titre, *Syntagma de Libris propriis ; TRAITE' OU REMARQUES SUR MES PROPRES OUVRAGES.* Je ne dois point manquer d'avertir en passant que cet Apopompée, qui fait le vingtiéme & le dernier volume des ouvrages du Pere Theophile Raynaud, & qui est le plus recherché de tous, est un ouvrage posthume sans approbation & sans aveu, qui n'a été imprimé que six

** *Mantissa ad indiculum Sanctorum Lugdun.*

* Apopompée *est un terme Grec qui signifie* emissaire ; *ce mot fait allusion au Bouc emissaire qui étoit chargé de toutes les iniquitez du peuple Juif, & que les Sep-*

XV. SIEC. années après la mort de l'Auteur, & sous le nom emprunté d'un Libraire de Cracovie.

tante appellent Ἀποσομπαῖον. Le P. Theophile mourut à Lyon en 1663.

§. IV.

Les divers ouvrages de Gerson, qui ont été imprimez plusieurs fois en quatre Volumes in folio, sont une matiere étrangere à nôtre Histoire Littéraire. Parmi ce grand nombre de petits traitez qu'il a composez, ceux qui peuvent nous interesser plus particulierement, sont 1°. le bel éloge qu'il fit ici de saint Bonaventure en 1426. & qu'il adressa à un frere Mineur de Lyon. 2°. Les divers traitez qu'il publia pour déraciner la superstition des augures, qui regnoient sur tout dans cette Ville, & pour désabuser deux célébres Medecins entêtez de l'Astrologie, dont l'un prétendoit guerir toutes sortes de maladies, avec un Talisman qui portoit la figure d'un Lyon; & l'autre ne vouloit donner ses remedes qu'à certains jours qu'il croyoit heureux. 3°. Son traité sur l'examen des esprits, où il découvre l'illusion d'une fille de Bourg-en-Bresse, qui en feignant des extases & des visions, & pratiquant une abstinence extraordinaire, avoit persuadé bien des gens qu'elle délivroit les ames du Purgatoire, & même de l'Enfer; & tout cela pour gagner de l'argent, comme elle fut enfin obligée de l'avoüer.

Les divers ouvrages que Gerson composa en Prose, & en Vers à l'honneur de saint Joseph, qui étoit, comme tout le monde sçait, un des grands objets de

de sa pieté ; les grands mouvemens qu'il se donna à Lyon & à Paris, pour faire ordonner sa fête ; les frequentes exhortations qu'il faisoit, & les lettres qu'il écrivoit là-dessus à toute occasion, tout cela contribua beaucoup à animer la dévotion des Lyonnois à l'égard de ce saint Patriarche ; & l'on prétend * même ici, avec assez de fondement, qu'une des plus anciennes Chapelles qui ait porté son nom en France, est celle qu'on voit vis-à-vis de Lyon, & presque sur le rivage du Rhône.

XV. SIEC.

* S. Joseph des Champs.

Un Poëme latin de trois ou quatre mille Vers, est un ouvrage des plus considérables que Gerson ait composez à l'honneur de saint Joseph. Ce Poëme, qui est d'un caractére fort singulier, porte le tître de *Josephina : ou vie de saint Joseph*. On y voit à la tête ces ** paroles *Josephina Joannis de Gerson, carmine heroïco decantata*. Il est partagé non pas en douze livres, ou en douze chants, mais en douze *Distinctions*, & il finit par une Oraison fort dévote, qui ne tient guére moins de cent cinquante Vers. Tout cela semble d'abord annoncer un Poëme de fort mauvais goût, & tel qu'on l'avoit encore au commencement du quinziéme siécle. Cependant on y trouve non seulement du feu & de l'imagination, mais encore un goût poëtique & une latinité beaucoup meilleure que ne le comportoit la barbarie de ce tems-là. Et on peut dire qu'il n'a manqué au saint, au sçavant & au devot Gerson, pour être encore un excellent Poëte, que d'être venu soixante ou quatre-vingt années plus tard.

** Tomo 3. pag. 82. edit. Paris. 1606.

On en jugera par cet échantillon qui se presente le premier au hazard, dans la seconde Distinction, où Gerson décrit la fuite de Joseph en Egypte, qu'il égaye par une fiction poëtique, empruntée de ce que dit la Génése au sujet d'Abraham, arrivant en Egypte avec son épouse Sara.

Distinctio secunda.

Post iter emensum duri multique laboris,
De procul inspicitur quæsiti terra Canopi.
Hinc horror subitus amborum corda pavorque
Concutit; ipsa licèt mens inconcussa resistat.
Vir prior alloquitur sponsam: Cognosco decora
Quàm sis, ô Domina. Gens ista libidine fervens
Fœdis urgetur stimulis; si sciverit uxor
Quod mea sis, mihi quid nisi mors, ô Virgo, paratur;
Atque pudicitiæ tibi discrimen. Pharaonis
Ducet ad aspectum mox te manus improba servi.
Sors indigna nimis!

Après cela Joseph à l'exemple d'Abraham, prie Marie de dire qu'elle est sa fille & non pas son épouse, & il abandonne tout le reste aux soins de la Providence.

XV. SIEC.

Dic, quæso, Maria,
Filia quod mea sis. Hoc ætas credere verum
Suadebit. Reliquum auxilio committo superno.

Le grand nombre de Vers qu'on trouve semez dans les œuvres de Gerson * ont obligé Vossius à le ranger parmi les Poëtes Latins, dont il fait l'Histoire & le caractére.

* *Anno MCCCC. claruit Joa. Gerson qui non Prosâ modò, sed carmine etiam permulta scripsit. p. 78.*



CHAPITRE TROISIÉME.

LE CARDINAL ALLEMAN. Funeste mort d'un Sçavant.

SOMMAIRE.

1. Le Cardinal Loüis Alleman, Chanoine & Comte de Lyon. Sa naissance, son merite, ses emplois. Il préside seul au Concile de Bâle, après la retraite du Cardinal Césarini. Il ose y créer un nouveau Pape. Il va trouver le Duc Amedée à Ripaille, & lui persuade d'accepter la Thiare. Bons mots qu'on dit là-dessus. La France condamne cette élection schismatique. On tient dans Lyon une grande Assemblée pour engager Amedée à renoncer; on y réüssit. Le Cardinal Alleman meurt à Arles en odeur de sainteté. Clement VII. le met au nombre des Bienheureux. Remarques sur cette beatification.

2. Etablissement des Penonages dans Lyon. Remarques grammaticales & philologiques sur le terme de Penon *& de* Penonage.

3. Mort tragique de Galeotus Martius, dans le moment qu'il faisoit la reverence au Roi Loüis aux portes de Lyon. Avanture de ce sçavant homme. Son caractére. Il publie un ouvrage dangereux qu'on renouvelle de nos jours. Est-il vrai que Loüis XI. n'avoit que du mépris pour la science.

§. I.

CE quinziéme siecle si fecond en grands évenemens, & en revolutions, ne nous presente presque plus rien de fort interessant pour nôtre Histoire Littéraire, jusques au Regne de Loüis XI. Voici encore cependant quelques points qui ont besoin d'être éclaircis, & qui nous regardent particulierement.

L'an 1447. on tint dans Lyon, par l'ordre de Charles VII. non pas un Concile, comme l'ont dit plusieurs Auteurs, mais une grande assemblée pour terminer le schisme qui troubloit depuis sept ou huit ans la paix de l'Eglise. Le Concile général de Bâle, qui avoit eû de si beaux commencemens, & qui avoit fait des decrets si utiles à l'Eglise, finit de la maniere du monde la plus triste: c'est-à-dire, par la création d'un Antipape. Celui, qui, malgré toutes ses bonnes intentions, eut le malheur d'être l'ame de ce nouveau schisme, fut un Chanoine Comte de Lyon, illustre non seulement par ses talens & par ses vertus, mais encore plus par sa sainteté, publiquement reconnuë par le saint Siege. Ce Chanoine de nôtre Eglise Métropolitaine s'appelloit Loüis Alleman, nommé dans la suite le Cardinal d'Arles. Il étoit né dans le Bugey au Bourg d'Arbent, il fut nommé par le Chapitre à la place de Comte qu'avoit euë son frere, Galois Alleman; & sa rare pieté, soûtenuë de beaucoup de merite, le fit devenir en peu de tems Abbé de Tournus, Evêque de Maguelone, * Archevêque d'Arles, & enfin Cardinal. Le Concile de Bâle s'étant broüillé avec le Pape Eugene IV. qui avoit voulu le transferer à Ferrare, le Cardinal Alleman tint ferme avec plusieurs Evêques zelez, & devint le President du Concile, depuis la retraite du celébre Julien Césarini, qui avoit crû devoir se retirer avec tous les autres Cardinaux. Les menaces réïterées d'Eugene IV. l'interdit, & l'excommunication même n'est-

XV. SIEC.

* *Cet Evêché fut transferé à Montpellier en 1536.*

XV. SIEC. frayerent point un zelé, tel que le Cardinal d'Arles, qui se croyoit chargé lui seul, avec ses adherans, de la reformation des mœurs & du salut de l'Eglise universelle. Il déposa à son tour Eugene IV. & dans un Conclave composé d'onze Evêques & d'une vingtaine d'Abbez,& de Docteurs ou Théologiens, il créa un nouveau Pape de sa façon le 17. Novembre de l'année 1439. C'est au sujet de la création de ce nouvel Antipape que saint Antonin a * dit, dans son Histoire, ce bon mot qu'on a tant relevé, *que Bâle* (nommée en latin *BASILEA*,) *avoit engendré un Basilic. Basilea Basiliscum genuit.* Et nos Auteurs François ont ingenieusement appliqué au Concile de Bâle ce Vers de la Poëtique d'Horace,

* S. Anton. tit. 22. cap. 10. §. 4.

.... *Turpiter atrum*
Desinit in piscem, mulier formosa supernè.

Le nouveau Pape que se donnerent les Evêques restez à Bâle, fut Amedée, dernier Comte & premier Duc de Savoye, surnommé le Salomon de son siecle. Ce Prince, soit par un sentiment de pieté, soit pour goûter tranquillement la douceur du repos, avoit renoncé au trône & s'étoit retiré depuis cinq ans dans une charmante solitude, en un lieu nommé Ripaille, sur les bords du Lac de Geneve, vis-à-vis de Lausanne. La vie agréable que ce Prince mena dans cette maniere d'hermitage, avec quelques Seigneurs de sa Cour, fit beaucoup parler le monde, & elle a fait dire à quantité de bons

Auteurs que c'eſt de là qu'eſt venu le Proverbe, *faire Ripailles*, qui ſignifie faire grande chere. Mais Æneas Sylvius, qui fut depuis le Pape Pie II. & qui merite bien autant de créance que Richelet, Ménage, M. André * du Val, & les autres qui parlent comme eux, nous donne dans ſon *Europe*, & dans ſon Livre du couronnement de Felix V. toute une autre idée de la vie reguliere de ce Prince. Et il ſe pourroit bien faire que cette expreſſion proverbiale tirât ſon origine de l'agréable rivage du Lac de Genéve, ſur lequel eſt ſitué ce lieu charmant, qui ſe nomme en latin *Riparia* & non pas *Ripalia*.

XV. SIEC.

* *De ſupremi Rom. Pontif. poteſtate.*

Ce fut à Ripaille que le Cardinal d'Arles, accompagné de pluſieurs Députez du Concile de Bâle vint porter à Amedée la nouvelle de ſon élection. Ce Prince ne put pas tenir long-tems contre les fortes inſtances que lui fit ce Cardinal, & contre l'aſcendant que lui donnoit par tout ſa grande reputation de ſainteté. Aprés quelque reſiſtance, il accepta, en pleurant, la Thiare qu'on lui offroit, il quitta ſon habit d'hermite, il ſe fit raſer les cheveux & la barbe, & s'étant laiſſé mener dans l'Egliſe de ſaint Maurice, il y fut ſalué Pape, & prit le nom de Felix V. Le Roi Charles VII. condamna hautement cette élection ſchiſmatique. Il fut toûjours avec tout ſon Royaume attaché à l'obéiſſance d'Eugene IV. & à celle de Nicolas V. ſon ſucceſſeur.

Ce fut pour éteindre ce ſchiſme, & pour engager Felix à renoncer à la Thiare, qu'on tint à Lyon

XV. SIEC. une grande Assemblée, dont les conferences durerent depuis le mois de Juillet * jusques au mois d'Octobre. *Le Roi envoya* ** *ses Ambassadeurs notables audit lieu de Lyon*, dit Enguerrand de Monstrelet, qui florissoit en ce tems-là. *Aussi y allerent l'Archevêque de Treves d'Alemaigne, & les Ambassadeurs de l'Archevêque de Coulongne, & du Duc de Saxogne Electeur de l'Empire.... vinrent aussi à Lyon le Cardinal d'Arle, le Prevôt de Montjeu, & plusieurs autres, tant de Monseigneur de Savoye, comme de par ceux qui étoient à Bâle; auxquels il sembla après plusieurs Collations, que pour avoir conclusion ès matiéres, il étoit besoing que les Ambassadeurs du Roi allassent à Genéve, où étoit le Pape Félix, pour parler à lui personnellement, & qu'il seroit bien content qu'ils y allassent. Si fut conclud qu'ils y iroient, & cepandant survint à Lyon le Comte de Dunoys envoyé de par le Roi à Lyon, qui amena les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre. Lesquels tous ensemble, au mois de Novembre en suivant, s'en allerent à Genéve, avec eux l'Archevêque d'Embrun, & le Seigneur de Malicorne avec lui, l'Evêque de Marseille Ambassadeur du Roi de Cecile, qui tous étoient venus à Lyon, pour être avec les Ambassadeurs du Roi en la poursuite de la dicte pacification ensemble.* Charles n'eut pas sujet de se repentir de tant de soins; la paix de l'Eglise fut bientôt rétablie, Félix renonça de bonne grace à la Papauté, & sa démarche fut fort applaudie: témoin ce Vers, assez bon pour

* 1447.

** Monstrelet 3. vol. pag. 4. An. MCCCCXLVII.

pour ce tems-là, qu'on chantoit publiquement dans Lyon & par tout,

Fulsit lux mundo ; cessit Felix Nicolao.

C'est-à-dire, *la nuit fait place à la lumiere, & Felix cede à Nicolas.* Le Cardinal Loüis Alleman s'en retourna quelque tems après dans son Diocése d'Arles, & il mourut en odeur de sainteté dans sa petite Ville de Salon, le 16. Septembre de l'an 1460. Le Pape Clement VII. le mit en 1527. au nombre des bienheureux, avec saint Pierre de Luxembourg, par une Bulle commune à l'un & à l'autre. On célébre tous les ans la fête du B. Loüis Alleman dans l'Eglise Métropolitaine * d'Arles le 16. Septembre. Le Martyrologe Gallican fait un grand détail des merveilles operées à son tombeau ; mais personne n'en a parlé plus magnifiquement que le Pape Pie II. Tout cela doit nous persuader ou que les intentions de ce Cardinal furent droites, ou que sa penitence a été sincere ; ou que les plus grands Saints sont sujets à faire de grandes fautes, comme le reste des hommes.

L'établissement qu'on fit à Lyon vers ce tems-là des Penonages, ou Compagnies de Quartiers, commandées par leurs Capitaines Penons, demandent que nous fassions sur ce nom singulier quelques remarques courtes, & purement grammaticales, ou philologiques. Ce terme de *Penon* ou *Pennon*, qui aujourd'hui n'est guere plus d'usage que dans Lyon, étoit autrefois le terme propre pour signifier

* *In Arelate ad sepulcrum Ludovici Cardinalis..... quem Basilea in consessu Patrum vidimus præsidentem magna miraculorum opinio orta est, & invalidorum frequens undique concursus, spe sanitatis factus.* Æne. Sylvi. sive Pius II. in Eur. c.42.

XV. SIEC. un étendart, une banniere ou une enseigne de guerre. On voit évidemment que ce terme Gaulois *Penon* ou Panon vient du mot latin *Pannus* drap, ou étoffe, même * de soye : parceque ces étendarts étoient d'ordinaire un morceau d'étoffe, fendu en deux & taillé en banderole. On n'a qu'à ouvrir nos vieux Romanciers, on y trouvera le nom de Penon semé par tout & pris dans ce sens, que nous lui donnons ici encore aujourd'hui.

* *Bombycinus Pannus.*

L'espié es poing a un panon porprin
....
La veissies mil panons vanteler
Et mil bannieres desployer e montrer

Dit le Roman de Garin manuscrit. Froissart qui est bien plus près de nos jours, s'exprime de la même maniere. ** *Grande beauté etoit*, dit-il, *à voir les bannieres, & les* Pennons *de soye de Condal, armoyées ez armes des Seigneurs, ventelant au vent, & reflamboyer au Soleil..... Jean de Chandos, dans l'expédition de Navarre avoit 1200. Pennons, tous parez de ses armes...... qui étoit chose moult belle à regarder.*

** *Froissart, 4. vol. c. 18. item ch. 161.*

Les divers voyages que le Roi Loüis XI. fit à Lyon vont nous fournir encore quelques anecdotes Littéraires, qu'il ne faut pas laisser perdre. Une des plus singulieres, c'est le funeste accident qui arriva à un sçavant du premier ordre, aux portes même de Lyon, & en presence du Roi, qui venoit de l'attirer en France, en lui faisant les offres les plus avantageuses.

Cet homme que Paul Jove a placé parmi les hommes illustres dont il a fait l'éloge, & Pierius Valerianus * parmi les gens de Lettres dont il a déploré les malheurs, se faisoit appeller Galeotus Martius. On sçait assez que les Sçavans de ce tems-là avoient presque tous la ridicule affectation de quitter leur nom, pour se donner celui de quelque ancien Romain. Il étoit, dit Leandre Alberti dans son Italie, grand Orateur & subtil Philosophe; il étoit excellent Humaniste, bon Medecin, célébre Astrologue & Critique judicieux. Ses ouvrages qui avoient presque tous pour objet des matieres singulieres & délicates, avoient fait grand bruit dans le monde. Les traitez qu'il avoit publiez sur les veritez inconnuës au vulgaire, ** sur l'homme interieur & sur son corps; sur le Paradis ouvert à tous ceux qui gardent la loi naturelle, Gentils ou Chrétiens; la critique qu'il avoit publiée contre les ouvrages de Philelphe, tout cela lui attira des affaires fâcheuses, dont il se démêla heureusement par la protection du Pape Sixte IV. qui avoit été son éléve. Mathias Corvin Roi de Hongrie, qui aimoit les hommes rares, attira auprès de lui Martius Galeotus; il le fit son Secretaire, son Bibliothecaire, & le Precepteur du Prince son fils: emploi qui ne convenoit guéres à un homme que nos prétendus esprits forts regardent comme un de leurs maîtres, & de leurs heros. Mais le brave Mathias Corvin, qui aimoit la gloire, vouloit sur tout se servir de Martius Galeotus, pour écrire l'Histoire de sa vie; &

* *Joan. Pierius Valerianus lib. 1. de Litteratorum infelicitate.*

** *Le dangereux manuscrit, qui porte pour titre, le Ciel ouvert à tous les hommes, où l'on prouve solidement par l'Ecriture, & par les Peres, que tous les hommes seront sauvez.... par M. Cupé Curé, Bachelier, Chanoine Regulier de saint Augustin, n'a fait que renouveller*

parmi les divers ouvrages de cet Auteur, on en voit un sur les bons mots & les traits ingenieux de ce Roi, dedié au Prince Jean son fils; *De jocosè dictis ac factis Regis Matthiæ Corvini.* Loüis n'aimoit pas moins les grands Hommes que le faisoit le Roi de Hongrie, & il étoit bien plus en état de les payer que lui. Martius Galeotus ne put se refuser au bon parti qu'on lui offroit pour l'attirer en France; il vint avec empressement joindre le Roi, qui se trouvoit pour lors à Lyon; mais il ne tarda pas à se repentir d'avoir si aisément changé de Mecene. Au moment qu'il entroit dans Lyon, il trouva le Roi qui en sortoit. Il voulut descendre promptement de cheval pour lui faire la reverence, & il tomba si rudement sur une pierre qu'il se fendit la tête, & mourut presque sur le champ. Paul Jove raconte tout autrement la fin tragique de Galeotus Martius; mais sa méprise a été relevée par Pierius Valerianus, par Vossius, & par je ne sçai combien d'autres Auteurs.

l'impie Système de Galeotus Martius, & il en est tiré en partie.

L'attention particuliere que Loüis XI. marqua dans cette occasion, & dans plusieurs autres pareilles, pour attirer de toutes parts auprès de sa personne les hommes les plus distinguez par leur sçavoir, suffit pour le justifier du fameux reproche qu'on lui a fait injustement, de n'avoir eû que du dégoût & du mépris pour la science, & d'avoir dit à son fils qu'un Roi, pour tout latin & pour toute science, ne devoit sçavoir que ces quatre mots: *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*; un Prince qui ne sçait

pas dissimuler, ne sçait pas regner. Le trait bizarre que rapporte * Pierre Matthieu dans la vie de ce Prince, nous montre qu'il sçavoit quelque chose de plus que ces quatre mots de latin. Le Cardinal Bessarion ayant été envoyé par le Pape Eugene IV. pour ménager la paix entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne, ce sçavant Grec qui sçavoit bien mieux les siecles passez que le siecle present, fit une fausse démarche qui fit échoüer sa négociation, & le fit bientôt mourir de chagrin. Il ne se rendit à la Cour de France qu'après s'être acquitté de sa commission dans la Cour de Bourgogne. Loüis piqué au vif de cette irregularité, interrompit Bessarion au premier mot qu'il voulut lui dire, & mettant la main sur la longue barbe de ce Cardinal, il le renvoya en lui disant ce Vers latin d'Alexandre de Villedieu, que Jean Despautere insera depuis dans sa Grammaire.

* P. Matthieu Hist. de Loüis XI. p. 724.

Barbara Græca genus retinent quod habere solebant,

C'est-à-dire, dans le sens de ce Prince. *Les Barbares Grecs ne se démentent point de leur barbarie, & ils sont toûjours les mêmes.*



CHAPITRE IV.

REMARQUES CRITIQUES sur une Inscription gothique & sur la donation du Roi René.

SOMMAIRE.

1. Inscription sur une maison du Fauxbourg de la Guillotiere, dans laquelle Loüis XI. logea. Remarques sur la date de cette inscription, & sur l'Année Françoise. Entrevûë de Loüis XI. & de René Roi de Provence, faite à Lyon. Fables débitées sur cette entrevûë par divers Auteurs. Heureuses suites de cette entrevûë par la sage liberté de Jean Cossa ou Cossé, Senechal de Provence & du Royaume de Naples. Sa Remontrance à Loüis XI.

2. Peintures & Miniatures que le Roi René fit à Lyon. Emblême curieuse de ce Prince sur les engagemens qu'il prit dans cette Ville. Etablissement des Foires de Lyon par Loüis XI. Il fait voir ces Foires au Roi René. Deux Lyonnoises ont l'honneur d'y entretenir les deux Rois. Loüis XI. prend soin de leur établissement.

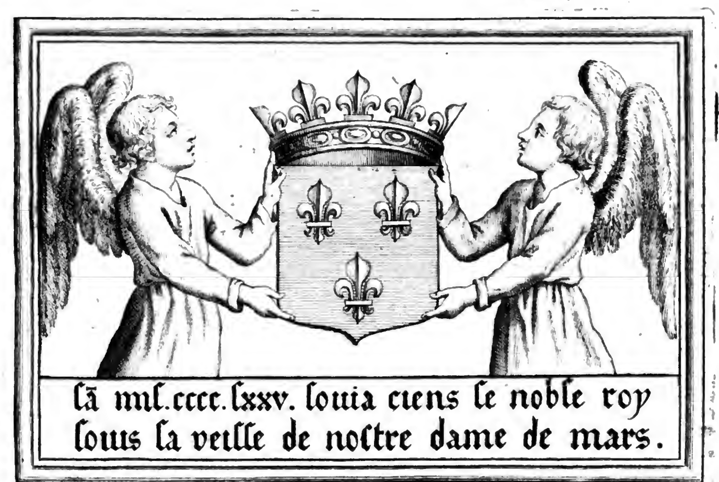
§. I.

UNe inscription Gothique, qu'on voit encore aujourd'hui toute entiere dans un de nos Fauxbourgs, nous a conservé le souvenir d'un des voyages que le Roi Loüis XI. fit à Lyon. On voit cette inscription sur la face d'une petite maison du Fauxbourg de la Guillotiere, où ce Prince logea le 24. de Mars de l'année 1476. Une arcade du Pont du Rhône ayant été rompuë par la violence des eaux, & ce fleuve étant encore fort gros, le Roi qui reve-

noit du Dauphiné, ne put pas entrer dans la Ville, & fut obligé de passer la nuit dans le Fauxbourg avec toute sa Cour. Le maître de la maison où il logea crût devoir perpetuer la memoire de l'honneur qu'il avoit reçû, en plaçant sur la face de sa maison ce petit monument, * dont je donne ici la Figure.

XV. SIEC.

* *Au Carrefour des deux chemins de Vienne & de Savoye.*



Les personnes un peu instruites ne seront pas surprises, en voyant que la date de cette inscription qui est de MCCCCLXXV. paroît d'abord ne pas

XV. SIEC. s'accorder avec celle que je viens d'énoncer moi-même, qui est de MCCCCLXXVI. On a suivi dans cette date l'ancien stile de l'année Françoise, qui ne commençoit qu'après le jour de l'Annonciation. Ce fut Charles IX. qui par son Edit de Roussillon de l'an 1564. fixa au premier jour de Janvier le commencement de l'année Françoise, qui avant lui ne commençoit qu'au jour de Pâques.

Les divers voyages, que Loüis XI. fit à Lyon, ne furent pas inutiles ni à sa couronne en général, ni à cette Ville en particulier. Il en resulta pour l'une & pour l'autre de grands avantages qui subsistent encore en leur entier. Ce fut dans ce voyage de 1476. dont nous venons de parler, que Loüis XI. engagea adroitement son oncle, René le Bon, Roi de Sicile & Comte de Provence, à venir le trouver à Lyon, & ce fut dans la longue entrevûë qu'ils y eurent ensemble, que se ménagea heureusement la réünion de la Provence & de l'Anjou à la Couronne de France. Mais ce fait important a été étrangement alteré par Paradin, par Du Haillant, par le Continuateur de la Chronique de Monstrelet, & par je ne sçai combien d'autres Auteurs de reputation.

La Chronique dit * qu'après la célébre déroute de Granson, le Roi Loüis vint à Lyon, *qu'il y demoura faisant grand chere : & vint par devers lui le Roi de Cecille son oncle, auquel il fit moult bel recuëil, à l'arriver par devers lui, audit lieu de Lyon, & lui mena voir la Foire qui étoit audit lieu,*

* *Chroniques additionnées à Monstrelet*, p. 187. *Les autres sont citez par Pierre Matthieu.*

lieu, avec les belles Bourgeoises & Dames dudit Lyon. Que le Roi de Cecille apoincta, voulut & accorda avecques le Roi qu'après sa mort sa Comté de Provence retourneroit de plein droit au Roi, & seroit unie à la Couronne. * Paradin & les autres Auteurs ajoûtent à cela que René pour marquer au Roi son neveu, *que la déclaration de sa volonté étoit sortie de son cœur avec un contentement extraordinaire, il écrivit de sa main en lettres d'or cette donation & l'enrichit d'une belle enluminure.* On va même jusqu'à débiter que ce fut dans l'Eglise des Cordéliers que se fit cette prétenduë donation. Voici comme parle Du Haillan : *René fit donation au Roi du Comté de Provence. Le Contract en fut passé aux Cordeliers de Lyon. Il l'écrivit de sa propre main en lettres d'or sur parchemin, & l'enlumina d'or & d'argent, & de diverses couleurs ; comme il étoit excellent peintre, & enlumineur.*

XV. SIEC.

* *Paradin Hist. de Lyon*, p. 276. 498.

Ces relations sont toutes plus infidéles l'une que l'autre. Le grand coup que le Roi fit à Lyon, ce fut de faire absolument rompre le traité que René avoit entamé & fort avancé en faveur du Duc de Bourgogne. Il engagea ce Prince à s'en tenir absolument au testament qu'il avoit fait auparavant, le 22. Juillet, en faveur de Charles d'Anjou, Comte du Mayne son neveu, par lequel il l'instituoit son heritier universel dans tous ses domaines. Et ce fut ce Comte même qui s'étant mis en possession de la Provence, après la mort de son oncle René, & n'ayant point eû d'enfans, legua cinq ans après

XV. SIEC. tous ses Etats au Roi, par son testament fait à Marseille, le 10. Decembre de l'an 1481. Tous ces faits sont juridiquement contastez par les Testamens de René & de son neveu Charles d'Anjou, qu'on a inserez parmi les preuves des Memoires * de Philippe de Comines, donnez au public par M. Denys Godefroy.

* *Page 469. & 476.*

Mais il ne faut point d'autre garant de ce fait que Philippe de Comines lui-même, qui eut tant de part aux plus grandes affaires de son tems, & qui fut présent à l'entrevûë du neveu & de l'oncle. On va voir qu'il ne fut nullement question de testament, dans la relation naïve & sensée qu'il nous fait de cette entrevûë & de ses suites, dans le deuxiéme Chapitre du cinquiéme Livre ** de ses Memoires. *Le Roi*, dit Comines dans son admirable simplicité Gauloise, *envoya incontinent des Gendarmes près de Provence, & des Ambassadeurs vers le Roi de Cecile, pour le prier de venir, en l'assûrant de bonne chere; ou autrement qu'il y pourvoiroit par force. Tant fut conduit le Roi de Cecile, qu'il vint devers le Roi à Lyon; & lui fut fait très-grand honneur & bonne chere. Je me trouvai present à leurs premieres paroles à l'arrivée; & dit Jean * Cosse Senéchal de Provence, homme de bien & de bonne maison du Royaume de Naples:* Sire ne vous émerveillez pas si le Roi, mon maître, vôtre oncle, a offert au Duc de Bourgongne le faire son heritier: car il en été conseillé par ses serviteurs, & par especial par moi: veu que vous, qui êtes fils de sa sœur:

** *Comines, Memoires, p. 153.*

* *Paradin dit (page 276.) que la maison des Ducs de Cossé-Brissac, qui a donné à la France des Heros & deux*

& son propre neveu, lui avez fait les torts si grands XV.
que de lui avoir surpris les Châteaux de Bar & SIEC.
d'Angers, & si mal traité en tous ses autres affaires. Nous avons bien voulu mettre en avant ce marché avec ledit Duc, affin que vous en ouyssiez les nouvelles, pour vous donner envie de nous faire la raison, & connoître que le Roi mon maître est vôtre oncle : mais nous n'eûmes jamais envie de mener ce marché jusques au bout. *Le Roi recueillit très-bien, & très-sagement ces paroles que ledit Jean Cosse dit tout au vrai : car il conduisoit bien cette MATIERE, & à peu de jours de là furent ces differens bien accordez; & eut le Roi de Cecile de l'argent, & tous ses serviteurs, & le festoya le Roi avec les Dames, & le fit festoyer, & traiter en toutes choses selon sa nature, le plus près qu'il put; & furent bons amis, & ne fut plus de nouvelles du Duc de Bourgongne.*

Maréchaux, vient de ce Jean Cossa Sénechal de Provence, de la maison duquel étoit le Pape XXIII. Balthasar Cossa. *D'autres pretendent que cette ancienne & illustre maison a tiré son nom de la terre de Cossé en Anjou.*

§. II.

Plusieurs Historiens ont remarqué que le Roi René qui aimoit les beaux arts, & qui sçavoit bien mieux peindre que regner, fit dans Lyon quelques tableaux & quelques portraits excellens qu'il * y laissa. Paradin a vû, dit-il, dans l'Eglise de saint Paul de Lyon une image de la mort, qu'on regardoit comme le chef d'œuvre de la main de ce Roi. Il peignit & enlumina de sa main un ouvrage sur le Blazon, qu'il présenta dans Lyon au Roy son neveu.

* *Hist. de Lyon, p. 275.*

Il lui présenta aussi un recueil des loix de l'ancienne Chevalerie, qu'il avoit transcrites sur du velin, & ornées de vignetes & de miniatures fort délicates, à la maniere de ce tems-là. Une emblême d'un goût assez bizarre, qui est de la façon de ce * Roi, & qu'on voit encore en relief dans l'Eglise Metropolitaine de saint Sauveur d'Aix, rappelle aux curieux les engagemens que ce Prince prit à Lyon avec le Roi Loüis XI. Cette emblême represente un dogue puissant, qui écartant deux chiens, leur enleve la proye qu'ils se disputoient. ** Sous les couleurs emblématiques de ces deux chiens écartez, il voulut instruire Jean son fils naturel & René de Lorraine son petit-fils, qui vouloient tous deux avoir la Provence. *Voilà ce qui vous arrivera*, leur dit-il un jour étant à table avec eux : *Vous vous battrez, & un plus fort l'emportera.*

* *Dans l'Oratoire que René avoit à saint Sauveur. On dit que ce Bas-Relief existe encore aujourd'hui, mais fort défiguré.*

** *Il jetta en leur presence une épaule de mouton à deux chiens, & fit en même tems partir un dogue, qui les chassa.* P. Matthieu, Hist. de Loüis XI. p. 497.

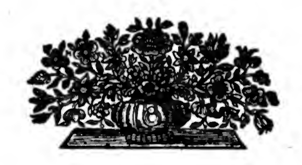
J'ai remarqué que les divers voyages que Loüis XI. fit à Lyon, ne furent pas seulement au profit du Royaume en général ; mais il en resulta aussi un grand & durable avantage pour cette Ville en particulier. Les quatre célébres foires que ce Prince établit à Lyon, & ausquelles il attacha de si grands priviléges, furent le fruit du premier voyage qu'il fit dans cette Ville en 1462. qui fut la seconde année de son regne. Il falloit que ces foires fussent dévenuës en peu de tems fort célébres, puisque quatorze années après leur établissement, c'est-à-dire en 1476. Le Roi Loüis XI. les fit voir au Roi René son oncle, comme une chose digne de sa

curiosité. *Il lui fit moult bel recueïl*, dit le continuateur de Monstrelet, * *& lui mena voir la foire avec les belles Bourgeoises & Dames dudit Lyon.* Parmi les personnes du Sexe qui eurent l'honneur d'entretenir les deux Rois, il y en eut deux qui effacerent les autres, & dont l'esprit & la conversation plûrent fort au Roi Loüis, s'il en faut croire le même continuateur de Monstrelet. *L'une étoit*, dit-il, *nommée la Gigonne, qui autrefois avoit été mariée à un Marchand dudit Lyon. L'autre étoit nommée la Passefillon, fille*** *aussi d'un Marchand dudit Lyon, nommé Anthoine Bourcier. Et pour l'honnêteté desdictes deux femmes, leur feit & donna le Roi de grands biens. Car il maria la Gigonne à un jeune fils natif de Paris, nommé Geoffroy de Caulers : & pour le mariage donna argent & des Offices audit Geoffroy. Et au mary de Passefillon donna l'Office de Conseiller en sa Chambre des Comptes à Paris.*

XV. SIEC.

* Page 187.

** Chroniques additionnées à Monstrelet, pag. 188.



XV. SIEC.

CHAPITRE V.

RETABLISSEMENT DES SCIENCES dans Lyon.

SOMMAIRE.

1. Ecrits des deux Peres Sarget, & Farget, Religieux Augustins. Premier établissement de cet Ordre à Lyon. François de Rohan Archevêque de Lyon en fonde la maison. Remarques Historiques sur le Pere Triomphe & sur Guichard de Lessard, suffragant de cet Archevêque, & Religieux Augustin.

2. Venuë & séjour du Roi Charles VIII. à Lyon. Goût singulier qu'il prend aux fêtes qu'on lui donne dans cette Ville. Il y fonde le Couvent de l'Observance. Part que la Reine Anne de Bretagne eut à cette fondation. Remarques sur les Peres Bourgeois & Tisserand, Confesseurs & Prédicateurs du Roi & de la Reine.

3. Médaille frappée à Lyon, & presentée à Charles VIII. la plus ancienne qui ait été faite en France, avec le buste de nos Rois. Entrée triomphante faite dans Lyon à Charles VIII. après la victoire de Fournoüe. Célébre Tournois dont ce Roi remporte le prix. Vers curieux sur ce Tournois découverts de nos jours. Histoire du Poëte Fauste Andrelin, Auteur de ces Vers.

§. I.

IL faut avoüer que les divers voyages du Roi Loüis XI. à Lyon, & les grands séjours qu'il y fit, n'influerent pas beaucoup dans le renouvellement des lettres humaines. L'établissement des foires, l'agrandissement de ses Etats, les intrigues & les ressorts de la plus fine, & la plus profonde politique, étoient bien plus l'objet de son attention, que la perfection de la Littérature : quoiqu'il ne fût

pas tout-à-fait indifferent à cet égard, comme nous l'avons déja fait voir. Mais je ne puis pas dire la même chose de Charles VIII. son fils, & de Loüis XII. successeur de Charles VIII. XV. SIEC.

Les longs séjours que ces deux Rois furent obligez de faire dans Lyon, à l'occasion des guerres d'Italie; le concours d'Etrangers, d'Ambassadeurs, de Curieux, de Sçavans, qu'attira dans cette Ville la présence d'une Cour, où la politesse ne regnoit pas moins que la splendeur; les magnifiques entrées qu'on fit à ces deux Rois; à la Reine Anne leur épouse, à des Legats & à des Princes, & qui ont fait dire à M. de sainte Marthe, que cette Ville avoit donné la premiere idée & le modéle de ces superbes receptions:

.... Solemnes prima triumphos
Instauras.......

Les fêtes, les tournois, les carrouzels qu'on donna dans ces grandes occasions; les inscriptions ingenieuses qui furent comme l'ame de ces spectacles; les médailles d'or & d'argent que la Ville fit frapper, & qui furent les premieres où l'on ait vû la tête de nos Rois; tout cela ensemble ne pût manquer de produire l'émulation Littéraire dans un lieu & dans des circonstances si propres à la faire naître & à l'entretenir. Mais il faut exposer plus en détail tous ces faits, qui interessent également & cette Ville & la Littérature.

La Bibliothéque de la Croix-du-Maine, nous

XV. SIEC. apprend que la premiere année du regne de Charles VIII. qui fut l'année 1483. deux Religieux Augustins de Lyon, qui portoient presque le même nom, publierent la même année deux ouvrages des plus anciens qui ayent été mis au jour depuis l'invention de l'Imprimerie, & le rétablissement des Sciences. Le premier de ces deux Auteurs s'appelloit * Pierre Sarget. Il traduisit de latin en françois un Livre qui porte pour tître, *Fasciculus temporum*, c'est-à-dire, *le Recueïl*, ou *l'Abregé des tems*. C'est une assez mauvaise compilation Chronologique de l'Histoire du monde, composée par un Chartreux de Cologne, nommé Wernerus Rollevvinck. On l'a inserée parmi les Historiens d'Allemagne de ** Pistorius, & elle avoit été imprimée dans Lyon vers l'an 1490. On n'avoit rien de meilleur à imprimer en ce tems-là pour donner quelque idée de l'Histoire générale du monde.

* *Bibliotheque de la Croix-du-Maine, p.* 415.

** *Scriptores Germ. Tom.* 1. *Part.* 2. *pag.* 1.

Le second Auteur dont parle la Croix-du-Maine se nommoit aussi Pierre Sarget ou Farget, & il étoit Docteur en Théologie comme le premier. Il traduisit en nôtre langue un Livre singulier intitulé *Bélial*, avec un second ouvrage qui porte pour tître, *les fleurs & les manieres de faire des tems passez, & des faits merveilleux de Dieu, tant en l'ancien Testament comme au nouveau*. Imprimé à Genéve en 1495. Antoine Du Verdier, Auteur Lyonnois, duquel il nous faudra bientôt rendre compte, attribuë à ce dernier Pierre Farget un troisiéme ouvrage. C'est une traduction françoise du *Speculum vitæ humanæ*,

humanæ, c'est-à-dire, du Miroir de la vie humaine, composé en Espagnol par Roderic Evêque de Zamorra. On lui donne le nom de Miroir de la vie humaine, *pour autant*, dit l'Auteur, après son original, *que tout ainsi comme au miroir materiel un chacun voit soi-même & les autres choses laides, & belles, & ce qui est honny, sale & honneste, ainsi en ce miroir cler & net pourra tant l'Ecclesiastique comme le mondain noble, ou de quelque condition qu'il soit, veoir les choses douces & améres; droites ou tortuës, &c.* On peut juger par ce petit échantillon quel étoit le goût & l'expression de ce tems-là. XV. SIEC.

Il y avoit déja près de cinq siecles que les Peres Augustins du Quay de saint Vincent étoient établis dans Lyon, ou dans ses Fauxbourgs, lorsque les Livres dont nous venons de parler furent donnez au public par les deux Peres Farget & Sarget. Les Religieux de cet Ordre furent d'abord placez à Villorbane, & de là ils passerent au Fauxbourg de la Guillotiere vers le commencement du onziéme siecle; & l'on peut fixer leur premier établissement à l'an mille, & au tems de l'Archevêque Burchard premier du nom. Du Fauxbourg de la Guillotiere, ils passerent au quartier qu'ils habitent aujourd'hui, où les Comtes de Beaujeu leur donnerent un grand terrein, avec une Chapelle dédiée à saint Michel. Enfin vers le commencement du seiziéme siecle, François de Rohan Archevêque de Lyon, Prélat & Prince magnifique, fit rétablir à ses dépens leur

XV. SIEC.

Eglise & leur maison, qui tomboient en ruine. Guichard de Lessard, son Suffragant, ou Coadjuteur, Evêque titulaire d'Hierapolis, Lyonnois de naissance & Religieux Augustin, influa beaucoup dans ces liberalitez par les services qu'il rendoit chaque jour à son Archevêque. Ce Suffragant étoit homme d'étude & il avoit l'esprit fort cultivé. On voit à la tête des Oeuvres de Symphorien Champier une lettre de ce Prélat bien écrite, & datée de l'an 1507. par laquelle * il souhaite à l'Auteur les quatre plus grands biens qu'un homme puisse souhaiter, qui sont un esprit sain dans un corps sain, *mentem sanam, in corpore sano*; une vie aussi longue que celle de Nestor, *Nestoreos annos*; & pour comble de bonheur, la bienheureuse immortalité.

Ce Guichard de Lessart, Lyonnois de naissance, & suffragant de Lyon, nous rappelle un quatriéme Docteur, de ce même Ordre, qui n'est guére connu, ni à Lyon, ni même en France, mais qui merite certainement de l'être. Il vivoit dans le treiziéme siecle, & il se nommoit Jean Augustin Triomphe. Ce fut lui qu'on nomma pour remplacer dans le second Concile de Lyon saint Thomas d'Aquin, qui avoit été son maître, & qui mourut en y venant. Jean Augustin Triomphe, qui avoit aussi étudié sous saint Bonaventure, fut un des Théologiens qui se distinguerent le plus, en disputant avec les Grecs dans ce second ** Concile de Lyon, & on le regarde avec justice comme un homme des plus illustres de son siecle.

* *In saluberrima medicinæ facultate Doctori meritissimo Domino Symphoriano Champerio Lugdunensi. Frater Guichardus de Lessard, Conventûs Lugdunen. Fratrum Eremitarum S. Augustini, in alma Theologiæ facultate Parisiensi humilis professor, Episcopus Hieropolitanus & Domini Lugdunensis S. P. D. .... Lugd. anno MDVI.*

** *Historia de Saracini dè gli huomini illustri d'Ancona.*

§. II.

Charles VIII. se voyant en paix avec tous ses voisins, resolut de tenter la conquête des Royaumes de Naples & de Sicile, après avoir fait examiner les droits qu'il avoit sur ces deux Etats & publié là-dessus un manifeste, qui fut dressé par Leonard Baronnat, * Maître des Comptes & d'une ancienne famille de Lyon. Cette Ville fut choisie pour être le rendez-vous des troupes qui devoient passer en Italie. Le Roi s'y rendit lui-même avec la Reine Anne son épouse, au commencement de Juillet de l'année 1494. Ce premier séjour que le Roi fit à Lyon avant que de traverser les Alpes, ne put pas être fort long; puisque le Journal de ce voyage, ou plûtôt de cette marche triomphante, composé par son ordre exprès par André ** de la Vigne, Secretaire de la Reine Anne, nous apprend que ce Prince étoit déja bien avant dans le Piémont, le mardi 9. Septembre; & il n'étoit arrivé à Lyon que vers le commencement de Juillet de cette même année 1494. Mais le jeune Monarque qui n'avoit encore que 24. ans, & qui à cet âge aimoit le plaisir autant & quelquefois plus que la gloire, ne laissa pas de s'amollir, & d'oublier presque la guerre & tous ses grands projets, dans le cours des quatre ou cinq semaines qu'il passa dans la Ville de Lyon.

* *Traité des Droits de Charles VIII. &c. par Baronnat.*

** *Extrait de l'Histoire du Voyage de Naples du Roi Charles VIII. mise par écrit, en forme de Journal, de son exprès vouloir, & commandement, par André de la Vigne, Secretaire d'Anne de Bretagne Reine de France.*

Les Auteurs contemporains remarquent que tandis que toute l'Europe étoit attentive aux grands prépa-

XV. SIEC. ratifs de guerre qui se faisoient en France, pour aller conquerir Naples, le jeune Roi *ne demouroit à Lyon que pour les délices & plaisirs d'icelle Ville, ou aussi pour la bonne grace d'aucunes Dames Lyonnoises,* disent le supplément du Journal * précedent, par Pierre Des Rey, & le continuateur de Monstrelet. *Dans icelle Ville de Lyon*, ajoûte l'Auteur d'une Histoire manuscrite de cette expedition, ** *on commença à faire de grandes cheres, & à se divertir par de merveilleux passe temps. Car pour l'heure les Dames & les autres habitans se mettoient sur le bon bout.... Le Roi avoit avec lui nombre de jeunes Gentilshommes tous remplis de bonne volonté, lesquels ne desiroient que s'appliquer à toutes choses plaisantes...... Il se fit à Lyon plus frequemment des joûtes, tournois, combats à la barriere.... Ces behourdis se faisoient parmi les ruës de la Ville, & il y avoit aux carrefours des perrons : le plus souvent les grandes chévaleries se faisoient dans la ruë de la Juifverie, parceque là les Chevaliers de la quête trouvoient les plus belles & bonnes avantures selon ce qu'ils desiroient.* Le Pere Daniel n'a pas manqué de remarquer dans la vie de Charles VIII. que les agrémens que ce Prince trouva dans Lyon, faillirent à lui faire rompre le dessein de son expedition, encore plus que toutes les bonnes raisons que les plus sages têtes de son conseil lui apportoient pour l'en détourner. Voici les paroles * de cet Historien. *Cette Ville deslors plus riche qu'aucune Ville de France après Paris, n'épargna nulle dépense pour marquer la*

* Relation de Des Rey, p. 92.

** Extrait d'une Histoire de France manuscrite par un des Gentilshommes de Charles d'Orleans, dans l'histoire de Charles VIII. par Godefroy, p. 96. 97.

* Daniel, Hist. de France, tom. 5. p. 85.

*joye qu'elle avoit de voir ſon Roi. Les Bourgeois ſembloient diſputer de magnificence avec les courtiſans. Ce n'étoit que fêtes, que tournois, & d'autres parties de divertiſſement, durant leſquelles le Roi, qui avoit reſolu d'aller en perſonne en Italie, mais qui n'avoit pas encore déclaré ſa reſolution, balança s'il l'executeroit, moins touché des raiſons que les plus ſages de ſon conſeil lui apportoient pour l'en diſſuader, que des attraits de * quelques Demoiſelles Lyonnoiſes, pour leſquelles il avoit pris de l'amour. Mais les maladies contagieuſes qui commencerent à ſe faire ſentir dans cette Ville, l'en firent ſortir, & il perſiſta dans ſon premier deſſein.*

XV. SIEC.

* *Hiſtoire Gaguin; Des Rey.*

Il faut avoüer néanmoins que l'amour du plaiſir, & la paſſion de la gloire qui maîtriſoient tour à tour le cœur de Charles, ne l'empêcherent pas de ſe prêter, par intervalles, au ſoin de la Religion. Nous en avons une preuve bien marquée dans la Royale fondation du Couvent de l'Obſervance, au Fauxbourg de Veize, & dans les grands ſentimens de pieté qu'il fit éclater à cette occaſion. L'Hiſtoire de ce Monarque, que nous avons de l'Imprimerie Royale, avec tous les titres originaux, recueillis par M. Godefroy, nous a inſtruits du détail, & de quelques circonſtances curieuſes de cette fondation, qui nous intereſſe particulierement. On voit par cette Hiſtoire, & par ces titres, qu'elle fut executée avant que le Roi paſſât les Alpes.

El Fauxbourg de Lyon, pour les Freres Mineurs

XV. SIEC.

Il fonda un Couvent : puis avec grands Seigneurs,
Princes, Comtes, Barons, & bande qui fretile,
S'en alla conquerir Naples & la Sicile,

dit l'éloge Historique de ce Prince attribué à Ronsard par M. Godefroy. Cette même Histoire, imprimée au Louvre, peut nous instruire des raisons particulieres qui engagerent * Charles VIII. à faire cette fondation Royale; à la faire dans Lyon & dans un de ses Fauxbourgs. Ce Prince avoit pour Confesseur, pour Prédicateur, & même pour Precepteur un saint Religieux de l'Ordre de saint François, nommé le Pere Jean Bourgeois, né à saint Trivier dans la Bresse, au voisinage de Lyon. Le Cérémonial François ** nous apprend un fait singulier, qui marque, mieux que tout ce que je pourrois dire, la haute idée que le Roi avoit conçûë de la sainteté de Jean Bourgeois. Il voulut que contre toutes les regles ordinaires, le Dauphin dont la Reine Anne venoit d'acoucher, fût baptisé par la main de ce Pere. *Monsieur de Nemours portoit le cierge*, dit le Cérémonial * François; *Monsieur de Foix la saliere d'or; Loüis M. de Vendôme l'aiguiére; M. l'Infant, oncle de la Reine, le bassin & la serviette; & M. le Prince d'Orange, nuë tête, portoit ledit Dauphin. Madame de Nemours portoit le bout du drap d'or qui étoit sur ledit Dauphin; Madame l'Admirale portoit le cremeau, auquel avoit*

* *Page 303. de la vie de Charles VIII.*

** *Fodéré. Wading.*

* *Tom 2. p. 139.*

*une grosse escarboucle. Suivoient Mesdames les Duchesses d'Orleans, de Bourbon, & la Reine de Sicile, & y avoit cinq cens torches ardentes, & en cet ordre vinrent jusqu'en la Chapelle, * où étoit le Roi en grande dévotion avec le saint homme du Parc dudit Plessis; & fut baptisé par un notable Religieux, de grande sainteté & devotion, nommé Frere Jean Bourgeois, Cordelier de l'Observance; & ledit saint ** homme que le Roi, durant le baptême, tenoit par la main, le nomma Charles Orland.*

XV. SIEC.

** C'étoit la Chapelle du Plessis du Parc lez Tours.*

*** Ce saint homme qui nomma le Dauphin, étoit saint François de Paule.*

Ce fut pour donner au Pere Jean Bourgeois une preuve singuliere de son affection, que le Roi fonda un Couvent de l'étroite Observance dans la Ville de Lyon & dans le Fauxbourg de Veize, que ce Pere avoit choisi comme le lieu le plus convenable à l'esprit de son institut. Le Roi voulut en poser lui-même la premiere pierre, * qu'il fit solemnellement benir par son grand Aumônier, & sur laquelle on grava cette inscription.

** Les Lucquois ont fait bâtir dans l'Eglise de l'Observance une belle Chapelle, dont le dessein est de Michel l'Ange. On y voit un beau saint François de Vanius, avec quatre belles colomnes de marbre d'Italie aux quatre coins de la Chapelle.*

Jesus Maria.

Carolus VIII. fundator hujus Ecclesiæ,
Nostræ Dominæ de Angelis,
Et Anna Regina MCDXCIII.

La date de l'inscription de cette pierre fondamentale, qui est, comme l'on voit, de l'année 1493. pourroit bien autoriser le sentiment de quelques bons Auteurs, qui ont fixé à cette année 1493. le voyage de Charles VIII. à Lyon, & même son voyage

XV. SIEC.

en Italie. Peut-être aussi que la date de cette inscription n'a pas été exactement copiée ; ou que l'époque particuliere de l'année Françoise, laquelle en ce tems-là ne commençoit qu'au tems de Pâques, aura bien pû produire cette confusion de dates, qu'il seroit fort long & fort inutile de vouloir concilier.

On voit par l'inscription, que je viens de rapporter, que la Reine Anne * eut grande part à cette fondation. Elle avoit aussi pour Prédicateur & pour Confesseur un Religieux de l'Ordre de saint François, nommé le Pere Tisserand, qu'elle consideroit fort. Cette Princesse, qui ne se distinguoit pas moins par sa pieté, que par son esprit & ses agrémens, avoit pour saint François d'Assisse & pour son Ordre une dévotion & une affection comme héréditaire. Son Pere François, second du nom, & dernier Duc de Bretagne, avoit entouré l'écu de ses armoiries du cordon de saint François son Patron ; comme on le voit encore à Nantes sur le tombeau de ce Prince ; & il avoit même établi une espece d'Ordre de Chevalerie du cordon de ce Saint. La Reine Anne de Bretagne, sa fille & son héritiere, en fit autant à son exemple. Dès qu'elle fut veuve du Roi Charles VIII. son premier mari, elle mit autour de l'écu de ses armoiries une cordeliere, c'est-à-dire, un filet à plusieurs neuds ; ce que les veuves & les filles ont fait depuis à son exemple. Elle alla même jusqu'à instituer pour les Dames un Ordre de Chévalerie, qu'elle nomma l'Ordre de la Cordéliére.

Nos

* *On a encore les Lettres patentes de Charles VIII. pour l'acquisition d'un Hôpital, dans la place duquel on bâtit le Couvent de l'Observance ; & pour le dédommagement du Chamarrier & du Chapitre de saint Paul, de qui dépendoit cet Hôpital. On a aussi la Bulle que le Roi obtint d'Alexandre VI. pour la suppression de cet Hôpital.*

Nos remarques ſur la fondation Royale, faite à Lyon par Charles VIII. & par Anne de Bretagne, ſont parfaitement conformes à ce qu'on lit dans la vie du Chevalier Bayard, compoſée d'un air ſi naturel & ſi naïf par ſon Secretaire, * qui n'a voulu ſe faire connoître que ſous le nom du *Loïal* ** *Serviteur du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche. Déja le Roi étoit prêt*, dit l'Auteur dans le V. Chapitre, *pour aller à la Meſſe en un Convent de Cordéliers, qu'il avoit fait conſtruire, à la requête d'un devot Religieux, appellé Frere Jean Bourgeois, au bout d'un Faulxbourg de Lyon, appellé Veize, & y avoit le dict Seigneur beaucoup donné du ſien. Auſſi avoit faiet ſa bonne & loyale eſpouſe Anne, Ducheſſe de Bretaigne...... Si monterent ſur leurs mules*, le Roi & le Duc de Savoye, &c. & allerent *enſemble déviſant le long de la Ville, juſques au dict Convent des Cordéliers, où ils oüyrent dévotement la Meſſe.*

XV. SIEC.

* Edition de Paris, de l'an 1617.

** Page 16. & 17. de l'édition de 1619.

§. III.

M. l'Abbé Bizot, aſſez connu par ſon Hiſtoire métallique de la République de Hollande, nous eſt garant, dans la Préface de ſon Livre, * d'un fait Littéraire, qui nous intereſſe particulierement. Il dit que la plus ancienne & la premiere médaille qui ait été frappée en France, avec le Buſte de nos Rois, eſt celle que la Ville de Lyon préſenta à Charles VIII. en 1494. Cette médaille eſt devenuë aujourd'hui fort rare. Celle du Cabinet du Grand

* Page 2.

XV. Siec. Collége, qui eſt d'argent, & dont je donne ici la figure, eſt de l'année 1493. Ce qui peut encore autoriſer l'opinion des Auteurs qui fixent à cette année l'entrepriſe de Charles VIII. Les perſonnes un peu inſtruites ſçavent que la premiere médaille qui ait été frappée en France, avec la tête de nos Rois, eſt celle de Charles VII. & que la premiere qui eût paru depuis le renouvellement des arts, eſt celle de Jean Hus frappée en l'an 1415. Et ainſi ils ne ſeront pas fort ſurpris que la premiere médaille qui ait été frappée avec le buſte de nos Rois, ſoit celle de 1493. que je donne ici, ou celle de 1494. qui doit avoir été vûë par l'Auteur de la Hollande metallique.

Nôtre Poëſie latine & françoiſe étoient l'une & l'autre fort groſſiere, & preſque informe, avant le tems de la conquête de Naples par Charles VIII. On n'avoit point vû en France, depuis Auſone, de Poëte latin, qui, à tout prendre, fût ſupportable. Et ſi j'ai pû, dans cet entre-deux, ſemer par ci par là quelques morceaux d'aſſez bonne Poëſie, il m'a fallu, à l'exemple de Virgile, & comme il le diſoit ſouvent de lui-même, chercher l'or & les perles dans le fumier d'Ennius. Mais enfin un curieux monument, découvert depuis vingt-cinq ans, va nous montrer que la bonne verſification latine commença à revivre dans Lyon, avant la fin du quinziéme ſiecle.

Ce monument, qui avoit échapé aux recherches de M. Spon, & du Pere Menetrier, & que

j'eus soin d'aller déchiffrer moi-même sur les lieux, est une inscription sur les tournois, les joûtes, & les autres combats à pied & à cheval, qui furent celébrez dans Lyon au retour du Roi Charles, & dans lesquels le Chevalier Bayard acquit tant d'honneur, en osant se mesurer *avec le rude Chevalier de Bourgogne Messire Claude de Vauldré.*

Le Roi Charles VIII. étant revenu à Lyon le Samedi septiéme jour de Novembre de l'an 1495. après avoir conquis le Royaume de Naples en quinze jours, & remporté la célébre victoire de Fornoüe, fut reçû par les Lyonnois comme en triomphe. Mais il faut que ce soit une plume étrangere, & par là moins suspecte, qui nous instruise de ce qui nous interesse dans ce détail. Voici donc comme s'explique dans son stile gaulois & naïf, le Secretaire de la Reine Anne de Bretagne, Auteur du Journal de Charles VIII. qu'il eût l'honneur, dit-il, de presenter lui-même à ce Prince. * *Le Samedi 7. jour de Novembre l'an 1495. le Roi alla dîner à Venissiere*, (il faut lire à Venissieu) *& coucher à Lyon . . . Et est à savoir que de Lyon sortirent les Manans, & Habitans, pour l'accüeillir, ainsi qu'il lui appartenoit. Premierement les Prélats, Seigneurs, Comtes & Chanoines de saint Jean de Lyon, avec tous les autres Chanoines, Curez, & Prêtres dudit lieu; les quatre Mendians, & autres Religieux, tous revêtus d'ornemens somptueux, portant Reliquaires, Châsses, Fiertes, & autres précieuses Reliques, &c.*

* *Après cette bien venuë faite, vint par devers lui maître André de la Vigne, lequel il avoit commis à coucher, & mettre par écrit ce present voyage, comme il apert; lequel à sa bienvenuë lui apporta, &c.*

Hist. de Charles VIII. de l'édition du Louvre, p. 189.

XV. Siec. *Après vinrent les Gouverneurs de Lyon, tant de Justice qu'autrement, accompagnez de grands & riches Marchands ensemble & de plusieurs autres; & furent faire la reverence & la bienvenuë au Roi, lequel étoit lors outre le Pont du Rhône, où il faisoit, pour son plaisir, courir la lance à deux ou trois de ses Mignons.*

Après sortirent tous les principaux enfans de Lyon, montez, bardez & accoûtrez de chaînes, bagues, joyaux, & autres singularitez le mieux que l'on avoit jamais vû; * *& tous vêtus & habillez de grands & larges sayons* ** *l'un comme l'autre. lesquels il faisoit beau voir.... La Ville étoit tenduë, tapissée, garnie, & accoûtrée le plus somptueusement qu'on avoit sçû faire, de grandes tapisseries & autres choses très-belles. La porte où le Roi passa, & aussi par tous les carrefours, par où il devoit passer, il y avoit des échaffauts, mystéres & histoires, avec leurs dicts, & sentences par écrit; faits & compris d'entendement merveilleux.* Item, *en plus de cent endroits il y avoit au travers des ruës des écussons pendant en l'air, à la mode d'Italie, environnez de gros Chappelets de fleurs, & autres verdures joyeuses; dedans lesquels écussons étoient les armes mi-parties du Roi.... comme Roi de Hierusalem, de Naples, de Sicile & de France; & par dessus ledit écusson étoit la couronne du Tiere* * *Imperial magnifiquement fait. Ainsi entra le Roi.... triomphant en victoire, glorieux en gestes, nompareil en magnificence, & immortel en excellence. Ledit*

* *Journal du Voyage de Naples, par André de la Vigne, p. 189.*

** *Saye, ou Sayon, habit militaire, derivé du latin* Sagum.

* *Tiare.*

*Seigneur en la compagnie dessus-dite, fut mené au logis de l'Archevêque de Lyon, coste * saint Jean, auquel lieu l'attendoient la Reine, Madame de Bourbon, & plusieurs autres grandes Dames, desquelles il fut accüeilli en joye & liesse très-singuliérement.* XV. SIEC.

* Proche.

Le Secretaire, qui finit là son curieux journal, ne peut rien nous apprendre sur les tournois & les autres combats qui furent faits après cela, & au sujet desquels on fit l'inscription poëtique dont nous parlons. Mais le Continuateur de Monstrelet va suppléer au défaut du Journaliste, & l'on verra que leur langage est à peu près de la même couleur : *Ledit Roi Charles,* ** ajoûte ce second Auteur, aussi contemporain, *feit faire joustes & tournois à Lyon, les plus somptueuses que merveilles ; & mesmêment aux trois principaux endroits de la dicte Ville : c'est à sçavoir en la Grenette devant les Cordeliers, en la Juiverie, & au Palais : esquelles joustes & tournois, icelui Roi Charles étoit toûjours le premier soy présentant en champ de bataille, là où il se porta toûjours vaillamment & de bon courage, & feit plusieurs bons coups d'épée, & aussi firent plusieurs Seigneurs de France, lesquels feirent plusieurs beaux faits d'armes à pied & à cheval. Et en memoire d'icelles joustes furent faits & dressez trois pilliers de pierre, ausquels sont encore à present escrits aucuns Vers en Langue latine, composez pour icelles joustes, en grande singularité. Car ledit Roi Charles VIII. étoit le principal tenant.*

** L'an MCCCC-XCV. pag. 227.

XV. Siec.

Ces monumens publics, c'est-à-dire, ces piliers en forme de pyramides, qu'on érigea à la Grenette, à la Juirie, & devant le Palais, pour éterniser la memoire de nos tournois, n'existent plus aujourd'hui. Mais nous avons encore heureusement l'inscription, qui faisoit l'ame de ces monumens, ou du moins d'un de ces monumens. Elle consiste en ces huit Vers latins qu'on grava sur * un marbre, en caractéres Gothiques, au bas d'une de ces pyramides, & *qui furent composez pour icelles en grande singularité.* Fauste Andrelin, Auteur de cette inscription nous y apprend que ces tournois durerent trois jours; qu'ils ne finissoient qu'au coucher du Soleil; que le Roi étoit toûjours le *premier s'y presentant en champ de bataille... qu'il s'y porta vaillamment & feit plusieurs bons coups d'épée.* Que quoi qu'il fût de fort petite taille, il eut néanmoins tout l'honneur du combat, & que ces monumens ont été élevez pour honorer sa victoire.

Ne virtus langueret iners, dum bella quiescunt,
Ipse armis tota juvenes agitabat in urbe
Karolus & magni belli simulacra ciebat.
Primus in adversas acies, postremus abibat.
Tres stetit ille dies, donec se condat Apollo.
Et minima quoscumque manu, sed pectore forti
Pertulit atque illi demum Victoria cessit **
Virtutique sacrum manet hic per secla trophæum.

Kal. Mai.

* *Ce marbre est dans la maison où sont aujourd'hui les Filles de la Providence. C'étoit anciennement la maison des Villars & j'y ai vû leurs armoiries en beaucoup d'endroits.*

** *La date ou ne paroît plus, ou n'est pas exactement marquée.*

Fauste Andrelin, qui fut chargé de faire ces inscriptions, étoit né à Forli en Italie, & l'on prétend que ce fut Charles VIII. qui l'amena lui-même en France. M. Du * Boulay l'assure positivement dans l'Histoire de l'Université de Paris. C'est néanmoins dequoi je doute fort; puisqu'Erasme qui étoit en grand commerce de lettres avec lui, assure qu'il enseigna plus de trente ans la Poësie dans l'Université de Paris, & il dit dans une de ses lettres qu'il étoit mort l'an 1518. Andrelin étoit un de ces hommes dont on a dit beaucoup de bien & beaucoup de mal. Sa vanité lui faisoit prendre le tître de Poëte couronné, de Poëte du Roi & de la Reine: car c'est ainsi qu'il s'annonçoit lui-même. Cet orgueil poëtique lui attira bien des traits piquans, & on ne l'épargna pas. Charles VIII. lui faisoit une forte pension que Loüis XII. son successeur lui continua.

XV. SIEC.

* Tom. 5. p. 873.

Ce Poëte nous apprend lui-même qu'ayant recité devant Charles VIII. son Poëme sur la conquête de Naples, il reçût de ce Prince un sac d'or, qu'il pouvoit à peine porter sur ses épaules.

On jugera de son caractére par cet échantillon.

Ante ipsum quæsita Jovem ** modulamina fundo.:
Scilicet ut bello claram expugnavit aperto
Parthenopem, * patrios victorque redivit in agros.
Nescio quâ nostri captus dulcedine cantûs

** Jovem *expression poëtique pour désigner le Roi.*

* *Parthenope*, Naples.

Ipſe fuit, fulvi ſaccum donavit & æris,
Vix iſtis delatum humeris.

C'eſt pour ces liberalitez Royales qu'il marque ſa reconnoiſſance dans un Diſtique, ainſi traduit par Jean Paradin.

Croiſſez mes Vers, ſoyez en plus grand nombre ;
Car c'eſt aux frais & ſalaires du Roi :
Seure richeſſe empêchant tout encombre,
Exige Vers en copieux arroi.

On voit par ces petits morceaux de Poëſie que je viens de placer ici, que la Latine ſe perfectionna beaucoup plûtôt que la Françoiſe. Et l'on doit faire le même jugement de nôtre Proſe : témoin cette inſcription encore toute Gauloiſe, mais fort curieuſe néanmoins, par ſa naïve ſimplicité, qui fut gravée dans ce tems-là, en lettres Gothiques, ſur la grande porte de la Commanderie de ſaint George.

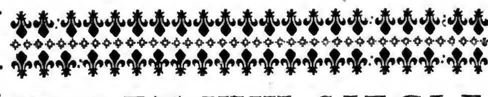
C'eſt l'entrée de la maiſon de Monſieur ſaint Jean-Baptiſte, & du bon Chevalier, Monſieur ſaint George, laquelle maiſon a été faite & accomplie par Meſſire Humbert de Beauvoir, Chevalier de l'Ordre dudit Monſieur ſaint Jean-Baptiſte, de Jeruſalem, & Commandeur de céans. Fait le 1. jour d'Octobre, l'an 1498.

Jean de Cucharmois, ou Cuchermois, dont le nom ſe trouve aſſez ſouvent dans nos Faſtes Conſulaires,

res, à côté des noms de Belliévre, de Maurice Seve, de Du Peyrat & de nos autres veritables Sçavans, n'a pas fort enrichi la Republique des Lettres par les ouvrages qu'il a laissez. Mais puisque la Croix-du-Mayne & Du Verdier en ont fait mention, je ne dois point l'omettre ici. On jugera du merite de son ouvrage Romanesque par le seul tître qui suffira pour le faire appretier. C'est une fidelle traduction des merveilleuses avantures d'un de nos plus anciens & plus fameux Paladins, qu'un Auteur Italien avoit publiées dans sa langue. Le livre du traducteur Lyonnois porte ce tître curieux. *La très-recréative Histoire des faicts, gestes, triomphes du très-pieux & vaillant Chevalier Guerin, surnommé Meschin, fils de Milon de Bourgoigne, Prince de Tarente, en son tems Roi d'Albanie, lequel se trouva en plusieurs Provinces & en plusieurs grandes batailles, assauts & rencontres, où il feit de merveilleux faits d'armes.* Item, *comme ledit Guerin fut aux arbres du Soleil & de la Lune, & les conjura. Puis comme il alla au milieu des montaignes d'Italie, où il trouva la belle Sybille en vie, avec laquelle il tint plusieurs propos. Et enfin fut porté par les diables en Purgatoire, où il veit choses merveilleuses.* Ce Roman partagé en huit livres, fut imprimé pour la premiere fois en 1530. mais l'Auteur écrivoit sous Charles VIII. vers la fin de ce quinziéme siecle.



XVI. & XVII. SIEC.



XVI. ET XVII. SIECLE.

CHAPITRE PREMIER.

PIEUSES COMEDIES. Medailles pour Loüis XII. & pour la Reine Anne.

SOMMAIRE.

1. *Idée générale de la Littérature du seiziéme siecle. Concours des causes qui la font fleurir dans Lyon.*
2. *Venuë de Loüis XII. Fêtes données à la Reine Anne de Bretagne, son épouse. On represente devant elle la vie de sainte Magdelaine. Des Religieux joüent eux-mêmes la vie de saint Nicolas de Tolentin. Curieux Actes Consulaires au sujet de ces devotes representations, restés de l'ancienne simplicité. Jean Neyron fait construire, par zéle & par pieté, un vaste théatre pour y* joüer les beaux Mystéres,*les Fêtes & les Dimanches. Curieux échantillon de ces premieres piéces Dramatiques.*
3. *Grands Médaillons d'or, d'argent & de bronze, que la Ville de Lyon fait frapper à l'honneur de Loüis XII. & de la Reine Anne. Singularitez de cette Médaille. Elle est placée par Luckius à la tête de son grand Recüeil.*

§. I.

LE nouveau siecle où nous entrons, ouvre à nos recherches * Littéraires une carriere, non seulement fort vaste, mais aussi fort diversifiée, & des plus interessantes ; & il a lui seul dequoi nous

* *Nous avons rendu compte, dans l'Avertisse-*

dédommager abondamment de la secheresse des tems passez. On peut regarder ce seiziéme siecle comme nôtre veritable âge d'or, en fait de belles Lettres, & de toutes sortes de Sciences purement humaines. Car je ne pourrois pas dire la même chose des Sciences divines & des spéculatives.

ment, des motifs qui nous ont déterminez à ne pas séparer le seiziéme & le dix-septiéme siecle.

Bien des choses rapprochées & réünies ensemble contribuerent dans ce tems-là à faire cultiver dans Lyon la bonne Littérature avec plus de soin & de succès, que jamais, si l'on en excepte peut-être le siecle d'Auguste. La prise de Constantinople par Mahomet II. en rendant la Grece barbare, chassa de l'Italie, & peu à peu du reste de l'Europe la barbarie qui y regnoit depuis si long-tems. Une troupe choisie de Grecs, aussi polis que sçavans, ramena d'abord dans la Toscane, après le milieu du quinziéme siecle, les beaux arts & le bon goût, qu'on n'y connoissoit gueres plus depuis un tems infini. De là le bon goût se répandit de proche en proche dans le reste de l'Italie. Ce fut dans cette source, il faut l'avoüer, que les François allerent le puiser, sur la fin du quinziéme siecle, & vers le commencement du seiziéme ; & ils sçurent bien mieux le conserver, qu'ils ne sçurent garder leurs rapides conquêtes,

On n'aura pas sujet de me reprocher cette espece d'amitié, ou plûtôt d'amour propre travesti, qui aveugle souvent les Auteurs à l'égard du sujet qu'ils traitent, si j'ose dire que la Ville de Lyon dût être, & fut effectivement une des premieres Villes de France, qui se ressentit de l'heureuse influence de ce

XVI. & XVII. SIEC.

renouvellement du bon goût. Ce ne fut pas seulement par le droit de voisinage que cela se fit. Ce qui influa le plus dans cet heureux changement, ce fut la longue residence que nos Rois, qui commandoient d'ordinaire leurs armées en personne, furent obligez de faire dans Lyon, avec toute leur Cour, & souvent avec les Reines leurs épouses, à l'occasion des guerres d'Italie. On n'a qu'à jetter simplement un coup d'œil sur Monstrelet, ou sur son continuateur, & sur Philippe de Comines, Auteurs de la vie de Loüis XI. sur les Histoires de Jaligny, d'André de la Vigne, de Pierre Des Rey, de Jean Bouchet, & des autres Auteurs recüeillis par M. Godefroy, & imprimez au Louvre, qui ont écrit celle de Charles VIII. sur Seissel, sur d'Auton & les autres contemporains, qui nous ont laissé l'Histoire de Loüis XII. sur Paradin, Dolet, Du Bellay & les autres Historiographes de François I. On verra que ces Monarques furent obligez de faire, coup sur coup, des voyages à Lyon; qu'ils y passoient quelquefois les hyvers entiers, soit pour faire les preparatifs de la guerre, soit pour s'y reposer de leurs fatigues, au retour de leurs expéditions; qu'ils y conclurent des traitez & des mariages importans; qu'ils y reçurent avec magnificence des Souverains étrangers; & qu'ils y furent eux-mêmes reçûs avec toute la splendeur convenable, comme on le voit en détail dans le cérémonial François; on y verra que parmi les joûtes, les tournois, les combats à outrance, & les autres spectacles donnez à cette occasion, nos

Poëtes Dramatiques eurent l'honneur d'y faire paroître les premiers, mais grossiers essais de la Tragedie Françoise, comme nous l'allons voir bientôt plus en détail. XVI. & XVII. SIEC.

Ce fut dans ces circonstances que se vérifia dans toute son étenduë cette parole de Martial, * que les belles Lettres & les beaux Arts n'ont besoin que de protection pour se perfectionner, & pour faire les progrez les plus rapides.

* *Martial. Epigr. lib. 8.*

*Sint Mæcenates, ** non deërunt, Flacce, Marones,*
Virgiliumque tibi vel tua rura dabunt.

** *Alde Manuce a remarqué que dans les anciens marbres on trouve* Mæcenas *écrit avec un Æ; & non pas avec un æ, comme on l'écrit communement.* Man. in Ortogr. p. 74.

On vit la Ville de Lyon changer tout à coup de face, & concilier en peu de tems la Littérature la plus exquise avec le commerce le plus florissant. Il se forma dans son sein une sçavante Academie, composée de personnes distinguées dans l'Eglise, dans l'Epée & dans la Robe, & que j'oserois presque appeller la plus ancienne & la premiere Compagnie de ce genre qui ait paru en France * depuis le renouvellement des Sciences & des Arts. L'Imprimerie, qui ne faisoit presque que de naître, fut d'abord portée ici au comble de sa perfection par Sebastien Gryphe, par les De Tournes, les Huguetans, les Frellons; par Roville, Dolet & Henri Etienne lui-même, qui vint finir ses jours dans cette Ville. Une infinité de ** sçavans Hommes de toutes les Nations, & dans tous les genres de sciences, s'y rendirent de toutes parts, soit pour y mettre au

* *Elle fut établie dès les premieres années du regne de Loüis XII.*

** *Reynesius, Marot, Casaubon, Perpiniens,*

XVI. & XVII. SIEC.

jour leurs ouvrages, ſoit pour les travailler en repos. Ils y trouvoient des Cabinets curieux, de riches & nombreuſes Bibliotheques ouvertes à tous les gens de Lettres, des Magiſtrats ſçavans, des amis généreux, une protection déclarée. Jamais l'émulation Littéraire ne regna plus ici que dans ce tems-là. On n'a qu'à conſulter la Bibliotheque de la Croix-du-Maine, & celle de Du Verdier; on y trouvera un grand nombre d'Auteurs Lyonnois, & qui ſont preſque tous du ſeiziéme ſiecle; ſans parler de ceux qu'ils ont omis: ce qui eſt plus ſurprenant dans le ſecond qui étoit Lyonnois lui-même. On verra avec plaiſir dans ſa Bibliotheque & dans celle de la Croix-du-Maine que l'amour de la belle Littérature ſe répandit par une heureuſe influence ſur les perſonnes du Sexe, qui voulurent en partager la gloire avec le nôtre. Le Collége des Medecins qui fut établi à Lyon, dans ce ſeiziéme ſiecle, contribua beaucoup à la gloire de la Littérature, par le grand nombre & par le merite des Auteurs qu'il a produits & qui ont écrit ſur toute ſorte de matieres. Le Collége de la Trinité fondé à peu près dans ce même tems par les ordres de François I. fournit auſſi depuis les premiers tems de ſa fondation, quantité d'Ecrivains à la Republique des Lettres.

Dalechamps, Agrippa, Longüeil, Junctin, Gorope-Becan, Santes-Pagninus, Hotman, Budée, le Maire, Buſbecq, Gabriel Simeoni, Henri-Etienne, Dolet, &c.

Ce Prince, qui merita le titre glorieux de pere & de reſtaurateur des ſciences, & qui * compoſa lui-même un ouvrage très-bien écrit ſur la Diſcipline militaire, dont parle ſainte Marthe, ne refuſa point de partager ſes ſoins entre la guerre & la Litté-

* *François I. écrivit cet ouvrage à l'occaſion de la nou-*

rature, dans les differens voyages qu'il fit à Lyon, dans le cours de peu d'années. Ce fut par ses ordres exprès, & en vertu d'un de ses Edits, qu'on appliqua à l'entretien du nouveau College de la Trinité, donné d'abord à des Professeurs seculiers, les revenus & les fonds de la plus ancienne Confrérie du Royaume. Ce sont là, en gros, les faits qu'il nous faudra détailler dans l'Histoire Littéraire de ce seiziéme siecle & du dix-septiéme, avec une infinité d'autres, peut-être encore plus interessans, qui se présenteront dans la suite de cette narration.

XVI. & XVII. SIEC.

velle Milice qu'il créa & qu'il partagea en Legions, à l'exemple des Romains.

§. II.

Loüis XII. ayant succedé de plein droit au Roi Charles VIII. qui n'avoit point laissé d'enfans, tourna ses premiers soins vers la conquête du Milanez, qui lui appartenoit à juste titre, par le droit de son ayeule Valentine. Aussitôt qu'il eut reglé les affaires de son Royaume, il se rendit à Lyon avec la Reine Anne de Bretagne, qu'il venoit d'épouser, après avoir fait casser son premier mariage, avec la sainte Princesse Jeanne de France, fille de Loüis XI. qu'il n'avoit épousée que par force, & qu'il avoit toûjours, disoit-il, regardée comme sa sœur. Les préparatifs de la guerre se firent dans Lyon, avec chaleur, & durant ce tems-là il ne fut point question ni de joustes, ni de tournois, ni de tous ces autres dangereux divertissemens, pour lesquels ce Prince avoit encore plus de passion & de talent que

XVI. & XVII. SIEC.

ſon Predeceſſeur. Il paſſa les Alpes vers le milieu de la Campagne, il alla joindre ſon armée victorieuſe, & ayant achevé dans une vingtaine de jours la conquête du Milanez, & des Etats de Gennes, il n'eut pas de * plus grande impatience que de venir rejoindre la Reine, pour les interêts de laquelle il avoit, huit ans auparavant, ſacrifié l'inclination la plus forte, & une inclination reciproque; en la déterminant lui-même à épouſer, pour le bien de la paix & pour ſa propre gloire, le Roi Charles VIII. ſon rival.

** La Reine Anne de Bretagne n'avoit que vingt-deux ans, quand elle épouſa Loüis XII. en ſecondes nôces.*

On ſçait que cette Reine accomplie n'avoit pas moins de pieté que d'eſprit, & l'on tâcha d'aſſortir à ces deux caractéres les fêtes qu'on lui donna à Lyon, dans les frequens voyages, & dans les longs ſéjours, qu'elle y fit, ou ſeule, ou avec le Roi ſon époux. Les piéces de Theatre, qu'on repreſenta pour la divertir, ne rouloient que ſur de pieuſes Hiſtoires tirées du vieux & du nouveau Teſtament, ou des Vies des Saints. Les Confréres de la Paſſion, qui étoient les Acteurs & les Poëtes dramatiques de ce tems-là, joüerent, en ſa preſence, la vie de ſainte Magdelaine, qui fut applaudie de la Cour & de la Ville. On voit encore dans les Archives de l'Hôtel de Ville un Acte Conſulaire, qui ordonne à Clement Trie de prêter aux Acteurs, pour orner leur théatre, les piéces de décoration, qui avoient ſervi aux entrées ſolemnelles du Roi & de la Reine. Un autre Acte Conſulaire, à peu près du même tems, permet aux RR. Peres Auguſtins de „ faire

„ bâtir

„ bâtir un grand théatre aux Terreaux, ſur les foſ- XVI.
„ ſez de la porte de la Lanterne, pour y joüer la vie &
„ de ſaint Nicolas de Tolentin, que ledit Couvent XVII.
„ *des Auguſtins*, vouloit faire joüer : mais à con- SIEC.
„ dition qu'ils ne touchaſſent aux murailles de la
„ Ville, & qu'ils remiſſent les Terreaux en leur pre-
„ mier état : & de ce bailleront bonne caution
„ Bourgeoiſe. Et fut dit dans cet acte, que Meſ-
„ ſieurs les Conſeillers de Ville ſe tranſporteroient
„ ſur les lieux, pour ordonner ce que de raiſon.
Ces ſortes de repreſentations théatrales s'appelloient alors *les beaux Myſtéres*, & ces beaux Myſtéres étoient ce qui figuroit avec plus d'éclat, aux entrées, & aux receptions de nos Souverains.

Le grand ſuccès qu'eurent ces pieuſes Comédies, inſpira quarante ans après, ou environ, un deſſein fort ſingulier à un de nos plus riches Citoyens, nommé Jean Neyron, qui dans ſon enfance avoit aſſiſté à ces repréſentations, & qui peut-être avoit été lui-même un des Acteurs. Touché, dit-il, de dévotion envers la Paſſion de JESUS-CHRIST, il employa ſes grands biens à acheter pluſieurs maiſons, ſituées entre l'Egliſe des Peres Auguſtins, & celle de la Deſerte. Il y fit bâtir un vaſte théatre, dont le haut repreſentoit le Paradis, dont on voyoit les joyes; & le bas l'Enfer, dont on entendoit les hurlemens. Il l'environna de balcons & de loges pour y placer un grand nombre de ſpectateurs; & durant trois ou quatre années, il y fit repreſenter les Myſtéres du vieux & du nouveau Teſtament, les

XVI. & XVII. SIEC. jours de Fête & de Dimanche. On pourra juger, par un leger échantillon, du bizarre goût de ces premieres pieces Dramatiques, dont on fit un Recüeil, imprimé en 1542. sous ce titre : *Le très-excellent & saint Mystére du vieil Testament, representé par Personnages, auquel sont contenuës les Histoires de la Bible.* Ce Livre imprimé en deux Tomes in folio, est aujourd'hui extrêmement rare.

A la tête de la premiere piéce, dont le sujet est la Création du Monde, on voit ce merveilleux avis que le fameux Poëte Choquet, Auteur de ce Drame, donne à ses Acteurs, pour les diriger. *NOTA*, dit-il, *que celui qui joüe le Personnage de Dieu, doit être à ce commencement tout seul en Paradis, jusqu'à ce quant ait créé les Anges.* Après ce début Dieu paroît seul & ouvre la Scéne par ce beau Monologue.

Pour demonstrer nostre magnificence
Et décorer les throsnes glorieux,
Voulons ce jour, par Divine excellence,
Produire faits Divins & vertueux.

A peine les Anges ont-ils été tirez du néant, que Lucifer se revolte contre son Créateur, *& en Soy pourmenant par maniere d'orgüeil*, il parle de la sorte.

Quand je me vois en si noble pourpris,
Resplendissant sur ceux de ma semblance,

Le cœur mesmeut, & suis forment épris
De regenter en plus haute excellence.

XVI. & XVII. SIEC.

. . . .

*Par quoi, * si vous voulez me croire,*
Nous monterons Lassus en gloire,
Pour tout regir sans difference :
Là me asserrai par excellence
Au Siege de la Trinité ;
Et vous autour en assistance
De ma gloire & félicité.

* *Il parle aux autres Anges ses complices.*

Alors Dieu se montre & le précipite dans les Enfers, en lui parlant de la sorte.

Non ascendes sed descendes,
Lucifer, pas ne monteras
Où tu tends par presumption ;
Mais au plus parfond descendras
En tartarique infection.

Alors saint Michel rempli de zéle pour son Créateur, chasse Lucifer & les Anges ses complices, en leur adressant ces paroles.

Dragon puant, insatiable
D'orguëil, & fiére ambition,
Va-t-en comme damné dyable
En infernale mansion.
Vuide hors de la region
Des hauts Cieux, Divins, triumphans ;
Va-t-en, toy & ta Legion.
Es Palus infernaux puans.

XVI. & XVII. SIEC. *Adoncques doivent trebuſcher Lucifer, & ſes Anges, le plus ſoudainement qu'il ſera poſſible*, dit encore le Poëte Choquet, pour l'inſtruction de ſes Acteurs ; *Et doit avoir autant de Dyables tous preſts en Enfer, leſquels, en menant grande tempête, jetteront feu, & dira ce qui s'enſuit Lucifer.*

....
Harau, Harau je me repens ;
Où ſommes-nous dyables infernaux ?
Sathan
Il n'eſt pas tems, il n'eſt pas tems
Lucifer
Harau, harau je me repens ;
Plongés ſommes avec ſerpens,
Couleuvres, dragons & crappaux.
Harau, harau je me répens.
Aſtaroth
Au puits d'enfer ſommes fichés
A jamais ſans remiſſion.
Leviathan
Pour rien nous rompons bien la tête :
Car il n'eſt grace, ne mercy
Agrappart
Rien n'y vaudroit donner requeſte ;
Force eſt de demourer icy
....
Lucifer
Diables, huyons & menons crys ;
C'eſt le plus beau de nôtre chance.

Sathan XVI. & XVII. SIEC.

Nous qui ſommes en enfer écrits
Dyables, huyons & menons crys,
Etonnons les Cieux par nos huyrs
En infernale reſidence

Aſmodeus

Dyables, huyons & menons crys;
C'eſt le plus beau de nôtre chance.

Adoncques ſe doit faire une grande tempête en l'air, aviſe ſagement Choquet. Les autres joyeux Myſtéres du vieux & du nouveau Teſtament ſont à peu près de cette force. Et c'eſt ainſi que la bonne foi de nos Peres.

*........ zelée en ſa ſimplicité, **
Joüa les Saints, la Vierge, & Dieu par pieté.

* *Boileau, Art. Poët. Chant. III.*

La grande médaille que la Ville de Lyon fit frapper dans ce même tems, en or, en argent & en bronze, à l'honneur du Roi Loüis XII. & de la Reine Anne, peut être miſe au niveau des Poëſies dramatiques, dont nous venons de parler. Et certainement les connoiſſeurs n'y trouveront rien moins, que ce goût antique & cette noble ſimplicité, qui fait le vrai prix de ces ſortes de monumens, & qu'on commence a reconnoître dans tout ce qui fut fait du tems de François I. La médaille en queſtion fut frappée en 1499. dans la Monnoye de Lyon, mais ce ne fut qu'en 1500. qu'elle fut préſentée par les Magiſtrats à Loüis XII. à la Rei-

XVI. & XVII. SIEC.

ne Anne & à tous les Seigneurs de la Cour, dans le tems que le Roi * revenu victorieux faisoit dans cette Ville une entrée qui avoit l'air d'un triomphe.

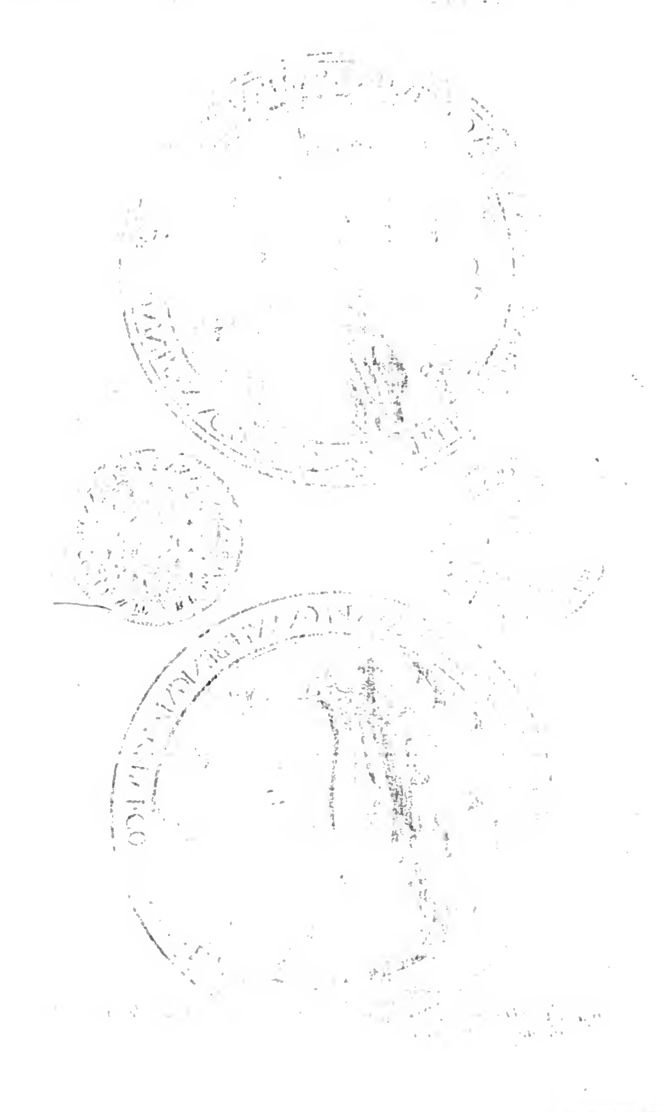
Quoique tout le prix de cette médaille, aujourd'hui fort rare, vienne uniquement du métal, & de l'ouvrier qui l'a mis en œuvre ; je dois néanmoins la faire connoître ici, & en donner la figure. C'est une des premieres qui ait été frappée en France avec le buste de nos Rois. J'ai déja fait remarquer que celle ** de Charles VIII. qui fut frappée aussi à Lyon, six ans auparavant, est la premiere de toutes. D'ailleurs cette médaille, quoique d'un mauvais goût ; & fort grossiere pour la Legende, contient cependant quelques singularitez remarquables. Elle est d'une grandeur extraordinaire. Elle nous confirme la verité & la justice de cette idée générale que nous avons tous de Loüis XII. qu'il sçut concilier dans lui la qualité de Conquerant, & de Conquerant heureux, avec celle de Pere du peuple. Elle nous montre que nos Rois porterent la Couronne ouverte jusqu'à François I. qui commença à la fermer, lorsque Charles V. son concurrent eut emporté l'Empire sur lui. On y donne à Anne de Bretagne le tître de Reine de France, pour la seconde fois : *Bis Anna regnante*. Mais ce qui est encore plus particulier, c'est que la Ville de Lyon qui presenta ces médailles au Roi, s'y donne, je ne sçai comment & pourquoi, le nom de Republique : *Lugdun. Re. publica gaudete*. On vouloit dire sans doute, par cette expression impro-

* *Ce fut cette année 1500. que Ludovic. Sforce, usurpateur du Duché de Milan, fut amené prisonnier à Lyon & mis pour quelque tems au Château de Pierre Encise. M. le Gendre & plusieurs autres bons Auteurs disent qu'il fut tellement saisi d'horreur, que ses cheveux, de noirs qu'ils étoient, devinrent blancs dans une nuit. Mais ce fait singulier ne me paroît pas assez autorisé par les Auteurs contemporains.*

** *Bizot, Histoire*



gravé par Duflos sur les medailles de bronze de meme grandeur en 1730



pre & déplacée, que c'étoit le Corps de Ville, ou la Communauté, qui avoit l'honneur de présenter au Roi ces marques de son zéle & de son respect. * Enfin cette médaille de Loüis XII. a paru si curieuse, qu'on l'a placée, comme pour servir de montre, à la tête du grand Recuëil, dans lequel Luckius a fait graver, & a illustré, par des Notes historiques, les plus belles médailles qui ont été frappées à l'honneur des Empereurs, des Princes, & des autres Potentats, durant le cours de tout le seiziéme siecle. Peut-être aussi l'a-t-il mise à la tête de son Recuëil, simplement parceque l'ordre Chronologique, auquel il a voulu s'asservir, demandoit qu'il le fit ainsi.

XVI. & XVII. SIEC.

Metallique de Hollande.

* *Sylloge Numismatum elegantiorum, quæ diversi Impp. Reges, Principes, Comites, Respublicæ, diversas ob causas, ab anno* 1500. *ad Annum usque* 1600. *cudi fecerunt. Operâ & studio Joan. Jac. Luckii.* Argentinæ 1620.



XVI. & XVII. Siec.

CHAPITRE II.

NOUVEL APOLLONIUS A LYON. Fables de Jean le Mayre. Reception faite à l'Archiduc Philippe.

SOMMAIRE.

1. Portrait du nouvel Apollonius, ou du nouveau Mercure qui parut à Lyon. Son sçavoir universel. Presens singuliers qu'il fit au Roi Loüis XII. son désinteressement.

2. Jean le Mayre fait accroire à Loüis XII. qu'il descend de Francion fils d'Hector, & lui fait changer sa premiere devise. Petit Cantique pour la France & pour son Roi, dont l'usage s'est perpetué, dans l'Eglise de Lyon.

3. Entrée solemnelle de l'Archiduc Philippe, pere de l'Empereur Charlequint. Harangues qu'on lui fait : Fêtes qu'on lui donne. Singulieres decorations de cette reception. Bonne foi de l'Archiduc ; mauvaise foi de son beau-pere Ferdinand Roi d'Espagne qui le désavoüe. L'Archiduc Philippe malade à l'extrêmité dans l'Abbaye d'Aisnay. Regret & embarras de la Cour de France. Il guérit, & il part regretté des Lyonnois.

§. I.

Après les pieuses Comédies, & les précieuses médailles dont nous venons de parler, rien n'est plus propre à ouvrir la Scéne Littéraire de ce seiziéme siecle que la singuliere avanture du nouveau Mercure, ou du nouvel Apollonius, qui parut à Lyon l'an 1501. & qui par sa science universelle, par ses rares secrets, & par sa générosité, réelle ou apparente, étonna si fort Loüis XII. * & toute sa Cour.

* *Vrier dans son*

Cour. M. de Sponde, qui dans sa continuation des Annales de Baronius, fait un détail exact de cet évenement, s'étonne qu'il ait pû échapper aux recherches de tous les Ecrivains François, & qu'un fait domestique, aussi rare que l'est celui-ci, ne soit venu jusques à nous que par les relations des Auteurs étrangers. Il ne faut pas qu'on puisse me faire le même reproche; & rien n'est plus du ressort d'un ouvrage comme le nôtre, que le Phénomene Littéraire que je vais rapporter sur la foi de l'Abbé Tritheme, de M. de Sponde, de Naudé, de Wier, de Guyon dans ses diverses Leçons, & de quantité d'autres Auteurs de reputation.

XVI. & XVII. SIEC.

Livre des prestiges, & Guyon dans ses diverses Leçons rapportent le fait du nouvel Apollonius au tems de Loüis XI. mais il faut qu'il y ait erreur dans le nombre.

Dans le tems que Louis XII. étoit à Lyon pour la seconde fois, il parut dans cette Ville un personnage qu'on regarda comme un prodige de sçavoir, & qu'on pourroit presque nommer *l'Homme universel*, si célébre par l'idée que nous en a donné Gratien. C'étoit un Italien nommé Jean, qui se faisoit annoncer sous le nom de nouvel Apollonius, & de nouveau Mercure; & qui se vantoit de réunir dans sa seule personne toute la science qu'avoient jamais euë les plus sçavans Auteurs Hebreux, Grecs & Latins, & d'avoir même fait lui seul de plus grands progrez & de plus heureuses découvertes qu'ils n'en avoient fait tous ensemble. Il menoit avec lui sa femme & ses enfans. Ils étoient tous vêtus d'une Robe de * toile blanche, à l'exemple d'Apollonius de Tyane; ils portoient tous une chaîne de fer attachée au cou, & ils affectoient dans leur

** Apollonius de Tyane, a été le plus dangereux*

air & dans leurs manieres une gravité, dont on ne les vit jamais ſe démentir. Le nouveau Mercure prétendoit ſçavoir toutes les profondeurs & les fineſſes de l'art tant vanté de la tranſmutation des métaux. Il poſſedoit parfaitement la magie naturelle, dont les anciens Egyptiens, & les ſages Caldéens faiſoient tant de cas, & il ſe piquoit même d'avoir le don de Prophetie.

* Il n'en falloit pas tant pour exciter l'admiration d'une Cour telle qu'étoit encore celle de Louis XII. Ce Prince fut enchanté des deux préſens ſinguliers que lui fit ce ſecond Apollonius. Le premier étoit une épée d'une fabrique toute ſinguliere, & remplie de cent quatre-vingt coûteaux. Le ſecond preſent fut un bouclier, au milieu duquel on voyoit un miroir magique, fait, comme l'épée, ſous certaines conſtellations, dont les influences devoient communiquer au bouclier & à l'épée certaines vertus qui paſſoient toutes les forces de la nature. Le Roi, pour éprouver encore mieux la capacité de l'étranger, le fit entrer en lice avec ſes Medecins, & avec les plus ſçavans hommes, qui ſe trouverent à Lyon. Tous convinrent, après avoir fait aſſaut de doctrine avec lui, qu'il y avoit dans cet homme quelque choſe d'extraordinaire, & que ſes lumiéres & ſa ſageſſe paſſoient celles de l'humanité. Mais ce qui acheva d'étonner le Roi, c'eſt que le nouveau Mercure ayant reçû de lui une ſomme d'or, la diſtribua ſur le champ aux pauvres, & s'en retourna content de ſa pauvreté.

ennemi que l'Egliſe ait eû dans ſa naiſſance, par ſes miracles prétendus, & par l'innocence, au moins apparente de ſa vie. Les SS. Peres diſent que le demon ſembla l'avoir fait paroitre vers le tems de J.C. pour balancer ſes prodiges, ou pour en faire douter. Apollonius étoit encore adoré comme un Dieu au commencement du quatriéme ſiecle. Saint Auguſtin dit que de ſon tems les Payens le mettoient encore au deſſus de J. C, & qu'ils importu-

§. II.

Dans le même tems que le célébre Italien que nous venons de peindre, étonnoit la Cour de France, par son sçavoir, ou peut-être l'éblouissoit par ses prestiges, on vit paroître dans Lyon un autre étranger, Flamand de naissance, qui sçut aussi de son côté faire illusion au Roi Loüis XII. & qui lui débitant les fables les plus grossieres sur son origine & sur celle des François, l'engagea par ce moyen à arborer sur ses drapeaux une devise, qui prouve que le bon goût, & la saine critique étoient encore bien peu épurez en ce tems-là. Le Flamand, dont je veux parler, se nommoit Jean le Maire, né à *Belges*, c'est-à-dire, à Bavay en Hainaut, Auteur assez connu par divers ouvrages, mais sur tout par celui qui porte pour titre, *les Illustrations des Gaules*. L'objet principal de cet ouvrage, dédié à la Reine Anne, est de prouver que les François sont descendus d'une Colonie de Troyens, qui, après la prise de Troye, vint s'établir dans les Gaules; & que nos Rois viennent en droite ligne, d'un Francus, ou Francion, fils, ou petit-fils du Brave Hector, qui s'étoit mis à la tête de cette troupe d'avanturiers. L'Auteur suë sang & eau pour dresser cette belle généalogie, & les preuves qu'il en apporte sont tirées en partie de l'Iliade ou de l'Odissée d'Homére, de l'Eneïde de Virgile, ou des Métamorphoses d'Ovide.

noient sans cesse les Chrétiens du nom d'Apollonius.
Aug. Ep. 4. Marcellini ad August. Ep. 3.

XVI. & XVII. SIEC.

Cette rare découverte fut applaudie généralement. Les François ne douterent plus qu'ils ne tirassent leur origine des Troyens, & que leur Roi ne la tirât de Francus. Et ce fut pour faire montre de cette généalogie que Loüis XII. arbora sur ses drapeaux cette nouvelle Devise : ULTUS AVOS TROIÆ ; il vouloit annoncer par ces paroles, qu'il avoit voulu venger ses ayeux en prenant sous sa protection, & mettant en liberté les Florentins, les Milanois & divers autres peuples d'Italie. Les François, qui préferent quelquefois le nouveau au bon, oublierent quelque tems en faveur de cette fanfaronnade, la belle & juste Devise de leur Roi, qui étoit, comme personne ne l'ignore, un Porc-épi, avec ce mot. *Cominus*, *Eminus*. On vouloit marquer par là que ce Prince sçauroit faire sentir de près & de loin à ses ennemis ce que pouvoit une puissance comme la sienne. Mais enfin, cette fleur de nouveauté passa vîte, & on revint au solide & au bon, comme il arrive ordinairement.

La guerre d'Italie, dont nous venons de parler, nous rappelle une petite anecdōte Littéraire-Ecclesiastique, assez peu connuë, quoiqu'elle nous interesse particulierement. C'est un usage singulier, qui au sujet de cette guerre, fut introduit vers l'an 1512. à la demande du Roi, dans les Eglises de France, & qui s'est toûjours conservé dans celle de Lyon. Voici le fait, tel qu'il se trouve assez au long dans les Annales de l'Eglise de Sens, & dans l'Histoire de ses Archevêques, composée dans le seiziéme

ſiecle en ſept volumes in folio, par le *Precenteur* XVI.
de cette Egliſe, & dans l'Hiſtoire de la Chappelle &
du Roi. XVII.

Jules II. ne fut pas plûtôt devenu Pape, qu'il SIEC.
oublia les grands bienfaits dont Louis XII. & Charles VIII. ſon Prédeceſſeur, avoient comblé le Cardinal de la Rouvere : c'étoit le nom que portoit ce Pontife, avant que d'avoir été élevé ſur la Chaire de ſaint Pierre. Il entreprit de chaſſer les François de l'Italie par toute ſorte de moyens : c'eſt-à-dire, en conciliant pour cet effet le glaive ſpirituel avec le temporel. Negociations, ligues, interdits, anathêmes, tout fut mis en uſage pour y réuſſir. Louis eut recours aux mêmes voyes pour ſe défendre. Il envoya d'une part les plus floriſſantes armées en Italie, & de l'autre, il fit aſſembler à Piſe un Concile, prétendu Oecumenique, dans lequel Jules II. fut cité pour venir perſonnellement rendre compte de ſa conduite aux neuf Cardinaux & aux autres Prélats qui le compoſoient. Le Concile n'ayant pas pû ſe ſoûtenir à Piſe, fut transferé à Milan, après la troiſiéme ſeſſion ; & de Milan il fut transferé à Lyon, où l'on crut qu'il auroit une pleine liberté d'agir à ſon gré.

Ce fut pour parer ce coup que Jules II. convoqua le cinquiéme Concile général de Latran, & s'emporta en de grandes extrêmitez contre la France. Il mit tout le Royaume en interdit, & ſpecialement la Ville de Lyon. Il lut en plein Conſiſtoire un Monitoire contre le Roi. Il ajourna les Evê-

ques, les Parlemens & le Monarque lui-même à venir comparoître devant lui. Il fit plus; il composa lui-même trois petites Oraisons adressées à la sainte Vierge, pour implorer le secours de Dieu contre la France & contre son Souverain; & il ordonna qu'on les recitât tous les jours, au son de la cloche, après la Salutation Angélique. *

La démarche que le Roi Loüis XII. fit à cette occasion, est une preuve éclatante de sa foi & de sa pieté. Il demanda qu'on fît à Dieu pour lui des prieres publiques dans toutes les Eglises de France, comme on en faisoit publiquement contre lui, dans une partie de l'Italie. Et ce fut de concert avec lui qu'il fut ordonné par le Clergé de France, & dans le Concile de Tours, auquel présidoit François de Rohan, Archevêque de Lyon, que dans toutes les Eglises du Royaume, on chanteroit ce Verset à la Messe, dans le tems de l'élevation de la sainte Hostie.

O Salutaris Hostia,
Quæ Cœli pandis ostium;
Bella premunt hostilia;
Da robur, fer auxilium.

Les Chantres & les Musiciens de la Chappelle du Roi ajoûterent à cette Prose Ecclesiastique, ou à ce chant rimé ces deux autres mots, *Serva lilium.* Cet usage s'est perpetué dans l'Eglise de Lyon, aussi constante, comme on sçait, dans ses Rits, qu'invariable dans le dogme. Cette demande que le Roi

* *Anno 1512. post pugnam ad Ravennam, cum icto fœdere cum Maximiliano & Venetis contra Ludov. XII. Julius Papa II. instituisset ut in Italia contra Gallos ad pulsum Angelicæ Salutationis Deiparæ, cum eâdem Salutatione recitarentur tres breves orationes, quas ipse dictaverat ad Virg. M. Rex Ludov. à Pontificibus Regni sui obtinuit ut quotidie ad elevationem Corporis Christi... ille versiculus decantaretur, O SALUTARIS*

fit aux Evêques de France, dans de pareilles circonstances, étoit digne d'un Prince Chrétien, & ne peut qu'être applaudie. On ne pourroit pas dire la même chose de la fameuse médaille, ou plûtôt de l'Ecu d'or que le même Prince fit, dit-on, frapper en ce même tems contre Jules II. & qui avoit pour inscription ces trois mots tirez d'Isaye, * PERDAM BABYLONIS NOMEN; *j'annéantirai jusques au nom de Babylone*, si cette monnoye est une chose réelle, & s'il est vrai qu'elle existe, ou qu'elle ait existé, & qu'elle ait été veritablement frappée de ce tems-là. Je sçai que M. de Thou en fait mention dans son Histoire, & que de là elle a passé dans celle des monnoyes de France de M. le Blanc. Mais n'en est-il point de cette célébre monnoye, comme du Livre des trois imposteurs, ** dont on a tant parlé; & comme de celui dont parle Maldonat, qui porte pour tître: *de arte nihil credendi; De l'art de ne rien croire*; ou enfin, comme de l'ouvrage Italien dont parle M. Pascal, *DELLA OPINIONE REGINA del mondo; de l'opinion Reine du monde.*

HOSTIA, &c. Ad cujus finem loco istorum versuum FER Auxilium, Cantatores Regii adjunxerunt. SERVA Lilium. Urbanus Reversus Præcentor. Senon. Hist. de Vitis Pontif. Senon. M. S.

* Chap. 14.

** *Utrum autem tum monetam auream cudi curaverit, cum hac Epigraphe,* perdam Babylonem, *non est omninò certum.* Labbeus sæc. XVI. p. 466.

§. III.

Rien ne peut nous donner une idée plus juste, & plus sensible du goût qui regnoit encore en France, au commencement du seiziéme siecle, en matiere d'humanitez, & sur tout en fait d'inscriptions, d'entrées & de décorations publiques, que la reception qui fut faite dans Lyon à l'Archiduc Philippe, que

XVI. & XVII. SIEC. les Harangues qu'on lui fit, & les Fêtes qu'on lui donna, lorſqu'il vint dans cette Ville, pour y conclurre un traité de Paix, au nom de ſon beau-pere Ferdinand, Roi de Caſtille & d'Arragon. Ce morceau m'a paru fort curieux ; il va nous preſenter une peinture naïve du langage, de la politeſſe, des mœurs, & en même tems des plus importantes négociations de ce tems-là. Et ce qui m'engage encore plus volontiers à le placer ici, c'eſt qu'il m'a paru neuf. Le Cérémonial François où l'on trouve le détail des receptions faites à Lyon à nos Rois & à nos Reines, ne parle point de celle-ci : peut-être parce qu'elle fut faite pour un Souverain étranger ; nos Hiſtoriens n'en diſent mot, & Symphorien Champier, * qui floriſſoit déja à Lyon dans ce tems-là, eſt le ſeul Auteur connu qui en diſe quelque choſe, dans ſon ſecond traité ſur les trophées des François. Voici le fait tel qu'on le trouve dans une relation manuſcrite, que j'ai entre les mains, & qui eſt de ce tems-là. Je ne rapporterai dans ce petit extrait, que ce qui nous intereſſe directement.

Philippe, ** Archiduc d'Autriche, Prince auſſi franc & auſſi ſincere que ſon beau-pere Ferdinand, Roi d'Eſpagne, l'étoit peu, ayant obtenu un plein pouvoir de ce Prince, & un ſauf conduit de Loüis XII. ſe rendit à Lyon pour y conclurre une bonne paix, que ſa droiture & l'inclination particuliere qu'il avoit pour la France, lui faiſoit ſouhaitter avec paſſion.

Ce fut, dit la relation, *le 22. Mars 1502.* (vieux

* *Symphoriani Champerii de Caroli VIII. & Ludovici XII. Francorum Regis preclaris geſtis.* Trophæi Gallorum, pars 2.

** *Philippe, Archiduc d'Autriche, étoit fils de l'Empereur Maximilien, & il fut pere de l'Empereur Charles-quint.*

(vieux ftile François) c'eft-à-dire l'an 1503. *que* XVI.
Monfeigneur (l'Archiduc Philippe) *fit fon entrée* &
à Lyon environ trois heures après dîné, & fut à un XVII.
quart de lieüe rencontré du Cardinal d'Amboife, SIEC.
Archevêque * *de Roüen, qui chevaucha à fa dextre.* * *L'Evêque d'Arles, l'Evêque du Puich* **, *le Chancellier de France, le Duc* * *de Calabre, & plufieurs autres nobles François, & Bourgeois de la Ville chevaucherent devant lui en grande pompe & triomphe jufques à la maifon du Doyen, emprès l'Eglife faint Jehan, où il fut logé. A la porte du Pont du Rhofne, une très-belle fille bien accouftrée fur un échafaut tendu de foyes & de tapifferies, fit une petitte harangue, en prefentant les Clefs de la Ville à Monfeignèur; & étoient avec elle deux hommes repréfentant* Ardent defir de paix & bien public, *qui par une briéve harangue bien veignerent, Monfeigneur. Puis entra en la Ville, où à deux côtez avoit peuple innumerable; & les fenêtres étoient perlifiées de belles Dames.... & les ruës étoient tenduës de foyes & de riches tapifferies. Les gens d'Eglife le rechurent à la porte à Reliques, Croix, & Confanons. Au pied du pont de la riviere de Sonne fur un échaffaut, où on avoit écrit en deux tableaux,* Da pacem Domine in diebus noftris, quia non eft alius qui pugnet pro nobis, nifi tu Deus nofter, *étoit plantée l'arbre de paix; à dextre un petit fils armoyé des armes de Monfeigneur; à feneftre une fillette armoyée des armes de France, & deux hommes,* bon confeil & bien public, *firent une harangue*

* *L'Archevêque.*
** *Du Puy.*
* *Le fils du Duc de Lorraine avoit le titre de Duc de Calabre.*

XVI. & XVII. SIEC.

addressante à Monseigneur. Sur un autre échaffaut devant lui une fille representoit France, *& deux hommes representoient* peuple & bon accord.

Par deça le pont de la Sonne, sur un autre échaffaut, de deux florons d'une fleur de Lys, procedant eau arrosante, à dextre un orangier plein d'oranges, & à senestre un pomier plein de pommes; & y avoit une fille appellée Noblesse, *& deux hommes,* Bon Police, & le commun Peuple. *Et d'Empire Saint Jehan, sur un autre échaffaut étoient* deux Prophetes, & nôtre Mere sainte Eglise, *qui en leur harangue bienveignerent Monseigneur...... Le Mecredi 29. Mars, Monseigneur alla au devant du Roi de France, qui entra dans Lyon vetu d'une robe à chevauchier de velours noir, & avoit en son train de douze à quinze cent chevaux. Le Vendredi derrain * jour de Mars, la Reine de France à tres-grand train environ de mille chevaux, six chariots, de sept littieres, entra à Lyons, au devant de laquelle Monseigneur alla & la convoya jusqu'à son logis..... Le Dimanche 2. jour d'Avril, le Roi la Royne & Monseigneur oyrent Messe que chantoient les Chantres du Roi & de Monseigneur à saint Jehan; & en étoient le Legat Cardinal de Roüen, le Cardinal Ascagne, le Cardinal d'Arragon, le Cardinal de saint George, le Duc de Bourbon, &c. Après la Messe fut publiquement divulguée la paix, fait par Monseigneur entre les Rois de France & d'Espagne; ce qu'on fit ce jour par tous les quarrefours de la Ville de Lyons.... Le Dimanche le Roi, la Roine &*

* Dernier.

*Monseigneur allerent ensemble oir le Sermon, Vespres & Complies à l'Eglise de S. Jehan. Après quoi Monseigneur & Mr de Ligny habillés également avoient chacun ung Sayon de satin cramoisi, ouvrés à la morisque, & une capuche de satin brochiet gris, & la reste d'autre chose tout ung, montrés & accoustrés à la Jennette... * allerent courre à la Jennette, ** là où etoit le Roi, avec plusieurs autres grand Maistres. Il faisoit beau voir Monseigneur: car il fut estimé bon Jenetaire. Après prit Monseigneur congé du Roy & de la Royne, promettant non retourner en ses païs, sans les revenir voir.*

XVI. & XVII. SIEC.

* Ph. de Comines parle d'une sorte de Soldats nommez Genetaires: c'est-à-dire, monter sur des Genets, qui sont une sorte de cheval d'Espagne.

**Chevaucher à la Genete: c'est-à-dire, avec les étriers courts.

*La Ville de Lyons est longue, scituée sous une montagne d'un costé, sur laquelle siet une villette, de la grandeur de Haulx, * appellée saint Just, comprinse ez murailles de Lyons; elle touttefois ferme contre Lyons; Et le pendant de la montagne est vaghe de maisons, mais plaine de tous vignobles & jardins. La grosse riviere nommée la Sonne, venant de Bourgogne, court parmi le milieu de la Ville, & auprès de saint Jean entre dedans le Rhône, & perd son nom. De l'autre côté de la Ville court ledit Ronne qui vat en Avignon. Et est Lyon, s'elle étoit assemblée, de la grandeur d'Anvers. Les deux Villes de Lyon & la Ville de Saint Just sont moult à estimer.*

* Hall. l'Auteur de cette relation étoit un Flamand de la suite de l'Archiduc.

Le Lundi trentiéme Avril, l'Archiduc étant revenu malade à Lyon, après avoir rendu visite à la Duchesse de Savoye, Marguerite d'Autriche sa sœur, *print giste à l'Abbaye d'Aisnay*, continuë

nôtre relation, *lieu tres-beau en belles prairies, entre les rivieres de Ronne & de Sonne, qui là se joindent ensemble. Tôst après le Roy & la Royne, Monsieur & Madame de Bourbon passerent la riviere de Sonne & visiterent Monseigneur, eulx montrants bien dolans pour sa maladie. Depuis tous les soirs après souper le Roy & la Royne accompagnés de Grands Maistres passoient la riviere, & montoient sur mulles & chevaux; & la Royne & autres Dames sur leurs haquenées, & se pourmenoient une heure ou deux prendant l'ayre de la Prairie pour la visitation, & recréation de Monseigneur.*

Le Vendredi onziéme jour de Juing, se trouva le Roi audit Aisnay, accompagné de son Conseil & de plusieurs Grands Maîtres, en une Salle devant la Salle de Monseigneur qui illec comparut, quelque malade qu'il étoit; & aussi firent Monseigneur de Saint Graire Castillan, avec un Docteur Ambassadeur du Roy & Royne d'Espagne, qui dirent que Monseigneur avoit fait l'appointement entre les deux Rois plus avant qu'il n'avoit de puissance; & n'avoit fait selon les instructions à lui apportées à Fighiere par un Abbé. A quoi Monseigneur répondit....... qu'il avoit fait selon le pooir signé des mains du Roy & de la Royne, & scellé de leurs sceaux, lesquels il avoit montré au Roy de France. Et dit, qu'il se esbahissoit bien pourquoi le Roy & la Royne (d'Espagne) *lui faisoient cette honte, sans l'avoir desservi. Après ces mots lui vint telle foiblesse que force lui fût de soi retirer en sa chambre. Puis tost après*

qu'il fut fortifié, il retourna en la Salle plaine de gens, où le Roi étoit.

XVI. & XVII. SIEC.

*A dont dit Monsr de S. Graire au Roi, s'il vouloit entendre à quelque appointement avec le Roi & Roine d'Espagne, qu'il besoignât avec lui, & qu'il en avoit puissance, * comme il montra par un pooir qu'il tira hors de sa manche. Lors dit Monseigneur* (l'Archiduc) *au Roi, vous verrés la sorte dont j'ai besoigniet avec vous, & ne l'ai fait à titre d'aucune trompérie, & suis retourné vers vous, quelque malade que je suis, pour vous donner à congnoistre que je n'ai fait chose dont je n'ose bien répondre. Lors le Roi connoissant le bon volloir de Monseigneur, & le blasme que le Roi & la Roine d'Espagne lui faisoient, dit à M. de S. Graire que en fachon nulle ne volloit besoigner avec lui ; & qu'il vuidast des my trois jours son Royalme, ou mal lui en prendroit.*

„ Lendemain de la Pentecôte V. de Juing furent „ faites audit Aisnay les nopces de Monseigneur „ Henry de Nassau, fils aisné du Comte de Nassau, „ & de Demoiselle Franchoise de Savoye ; & à les „ épouser le Sire des nopces estoit au milieu du Roi „ & de Monseigneur ; & la Royne tenoit la Dame „ par la main.

„ Le Samedi X^e fut la maladie de Monseigneur „ si griéve que les Medecins du Roi & de la Roine, „ & les siens, qui estoient en nombre de XIII. ou „ XIV. l'abandonnerent, reservet ung seul. Et „ disoient qu'il n'y avoit remede que la Grace de „ Dieu. Dequoi eussiés-veu beaucoup de gens hon-

* *Ferdinand Prince ruzé n'alloit guere de bonne foi dans ses negociations avec Loüis XII. & il plaisantoit lui-même sur les piéges où il l'avoit fait souvent donner. Un de ses Secretaires, nommé* Quintâna, *qui revenoit de la Cour de France, lui ayant rapporté que Loüis XII. se plaignoit que le Roi Catholique Ferdinand l'avoit trompé deux fois.* Deux fois, *répondit Ferdinand,* il en a bien menti l'yvrogne qu'il est ;

„norables déplaisans. Et le regrettoient spéciale-„ment le Roi & la Reine, craindant que on ne de-„fist, s'il mouroit, qu'ils l'eussissent empoisonnet, „comme la voix commune en couroit ja en ses „Païs, & même par le Royalme de France.

„ Le Dimanche, Lundi, Mardi & Mecredi XIIII. „de Juing, le Roi & la Roine visiterent tousjours „Monseigneur, qui de là en avant hevet tousjours „de mieulx & mieulx touchant sa santé. Le Jeudi „XV. de Juing, jour du Saint Sacrement, le Roi, „accompagniet de grande noblesse, alla à la Pro-„cession de S. Jehan de Lyons, & suivoit le Sacre-„ment, qui estoit couvert d'ung drap d'or, que „portoient quatre Sieurs de son Ordre, & de son „Sang.

„ Le Vendredi disna la Roine au logis de Monsei-„gneur, & puis passa le temps avec lui, tirant à l'al-„luette, & soupa illec. Et après vint le Roi dire „adieu à Monsgr, qui n'estoit encore bien refait; „parquoi ne pouvoit aller vers lui. Et en prendant „congiet bien marris de son partement, & eurent „plusieurs devises ensemble. Puis vinrent Monsei-„gneur de Bourbon, le Duc de Calabre, &c.

„ Le Samedy XVII. (Juing) deslogea Monsei-„gneur au point du jour.... En passant par la Ville „tous, grants & petits le regrettoient, priant Dieu „qu'il lui donnesist santé & properité. Et disoient „qu'ils n'avoient cy long-temps gagniez ottant „qu'ils avoient fait à lui & à ses gens; & print „Hostel à Montluel, trois lieües de Lyons.

je l'ai trompé plus de dix. Amelot, Observations sur les Traitez des Princes. *Vicquefort, Liv. 1. Sect. 9. de son Livre* de l'Ambassadeur, *rapporte aussi ce trait, après un Espagnol, qui a fait des Commentaires sur Comines.*

CHAPITRE TROISIÉME.

LE CARDINAL D'AMBOISE. Epitaphe historique d'un Duc de Savoye. Les Florentins concilient dans Lyon les Lettres avec le Commerce.

SOMMAIRE.

1. Le Cardinal d'Amboise, Legat du saint Siege, accorde aux Lyonnois, sur une Requête du Consulat, deux dispenses notables pour le tems du Carême. Conditions de cette dispense. Discours latin, prononcé dans Lyon, par l'Evêque de Marseille, en présence du Roi, & de la Cour.

2. Le Cardinal d'Amboise meurt à Lyon; il est enseveli dans l'Eglise des Célestins. Histoire abbregée de cette Maison. Les Comtes ou Ducs de Savoye en deviennent les Fondateurs par un double échange. Epitaphe historique de Loüis I. Enseveli dans cette Eglise. La Reine Marie de Medicis y fait renverser le beau tombeau des Pazzi, ennemis de sa maison.

3. Etablissement des Florentins dans Lyon; à quelle occasion. Vestiges de leur ancienne splendeur. Ils concilient la noblesse avec le commerce & l'amour des lettres. Le Poëte Rafaello Toscano fait cinquante-neufs Sonnets pour autant de Florentins, Lucquois ou autres Italiens établis dans Lyon. Sonnet pour Philippe de Gondi, & pour son Epouse. Eloge & écrits de cette Dame Lyonnoise. Elle est faite Gouvernante des Enfans de France.

§. I.

Notre relation manuscrite nous apprend que le Cardinal d'Amboise premier Ministre & Favori de Louis XII. alla au devant de l'Archiduc, & qu'il le conduisit & l'accompagna à son entrée,

chevauchant à ſa dextre. Ce Cardinal, qui a fait par intervalles un aſſez long ſéjour dans Lyon, y finit ſa vie, le 25. Mai de l'année 1510. & fut enſeveli dans l'Egliſe des Celeſtins, où l'on voit encore ſon tombeau. * Ce fut dans un de ſes premiers voyages qu'en qualité de Legat du ſaint Siege, il accorda aux Habitans de cette Ville un privilége conſidérable dont ils joüiſſent encore aujourd'hui, ſans ſçavoir peut-être à qui ils en ſont redevables, parce qu'aucun de nos Hiſtoriens n'en a fait mention : quoique la choſe merite bien qu'on en perpetuë le ſouvenir.

* *Ce Cardinal avoit tant de credit, que les Italiens le nommoient le Pape au delà des Monts; & que Jules II. ayant appris ſa mort, s'écria :* Lodato ſia Dio, perche adeſſo io ſolo ſon Papa.

Le 1. jour de Février de l'an 1504. (*Stile Romain*) le Conſulat aſſemblé dans ſon Hôtel, reſolut, par une déliberation unanime, de préſenter dès le lendemain une requête au Cardinal d'Amboiſe, Legat du ſaint Siege, pour lui demander deux diſpenſes qu'on jugea convenables au bien public. La premiere diſpenſe qu'ils demanderent, fut une permiſſion generale de ne commencer que le jour des cendres l'abſtinence & le jeûne du Carême, qu'on avoit toûjours commencé dès le Lundi précedent. La ſeconde fut celle de pouvoir manger du lait & du fromage durant tout le tems du Carême. Les deux conditions qu'on offrit au Legat, pour faciliter ces deux diſpenſes furent que les perſonnes qui voudroient uſer de la premiere, feroient certaines aumônes au grand Hôpital du Pont du Rhône; & que pour avoir la liberté de faire uſage de la ſeconde, on contribueroit aux reparations de l'Hôpital

pital de ſaint Laurent des Vignes. Le nom de Quarantaine qui a été donné depuis ce tems-là à cet Hôpital de ſaint Laurent, me paroît viſiblement relatif à cette diſpenſe quadrageſimale. Et ce qui me le fait juger ainſi, c'eſt que ce nom de *Quarantaine* lui a été attaché long-tems avant qu'on l'eût fait ſervir aux peſtiferez. Le Cardinal Legat accorda volontiers les deux graces qu'on lui demandoit. Il ſe ſentit autoriſé à le faire par l'exemple aſſez recent du Cardinal d'Eſtouteville, ſon Prédeceſſeur dans l'Archevêché de Roüen. Ce Cardinal, qui étoit Legat du ſaint Siege comme lui, ou du moins qui en exerçoit les fonctions, avoit accordé vingt-ans auparavant une ſemblable diſpenſe pour les Diocéſes de Roüen & d'Evreux, à condition de contribuer aux reparations de l'Egliſe de Roüen. La tour qui fût bâtie de ces contributions en 1485. ſe nomme encore à préſent *la Tour du Beurre.*

XVI. & XVII. SIEC.

Une cérémonie ſolemnelle que le même Cardinal d'Amboiſe fit trois ans après dans Lyon, en préſence du Roi & de toute ſa Cour, pourra répandre quelque nouvelle lumiere ſur un point de Littérature aſſez peu éclairci. C'eſt que avant le regne de François I. la Langue latine étoit encore ordinairement employée dans les diſcours d'apparat; & ſur tout dans ceux qui ſe faiſoient dans les Egliſes. Voici la preuve de ce fait, que je trouve dans l'Hiſtoire de Loüis XII. écrite par Jean d'Auton.

Le 5. jour d'Août de l'année 1507. le Cardinal George d'Amboiſe donna ſolemnellement le bon-

XVI. & XVII. SIEC.

net de Cardinal à René de Prie, Evêque de Bayeux, qui étoit son cousin germain. Le Roi voulut honorer de sa presence cette cérémonie, qui se fit dans l'Eglise des Dominicains, ditte de nôtre Dame de Confort. Antoine du Four, Evêque de Marseille & Confesseur du Roi, après avoir dit la Messe, prononça un discours latin du goût de ce tems-là. „Il élucida, *dit nôtre Historien*, la généalogie „d'Amboise & de Prie, & montra comment plusieurs issus jadis desdites maisons d'Amboise & de „Prie avoient lors fait grands secours & loyaulx „services au Royaume de France: en déclarant „aussi le souverain honneur Apostolique & de „Cardinalité: ramenant au propos les quatre vertus Cardinales: c'est à sçavoir, prudence, magnanimité; continence & justice. En remontrant „comme tout honneur mondain doit estre regi „selon la moralité de ces vertus, lesquelles sont de „telle efficace, que tous ceux qui d'elles sont armés, „ne peuvent estre de vice soubmarchez, ne vaincus par fortune. Plusieurs autres bonnes choses au „propos afferentes, furent là dittes par la bouche „du Docteur excellent. Et ce fait, ledit maître René „de Prie reçût Nôtre-Seigneur très-devotement. „Puis lui fut mis sur la teste le Chapeau rouge par „la main dudit Maistre George, Cardinal d'Amboise & Legat en France. Voilà un petit échantillon de l'éloquence de ce tems-là.

XVI. & XVII. SIEC.

§. II.

La mort du Cardinal George d'Amboise arrivée à Lyon le 25. jour de Mai de l'an 1510. nous presente l'occasion d'éclaircir quelques curieux monumens de la maison des Peres Celestins, entre les mains desquels ce grand homme voulut mourir; ausquels il laissa son cœur par Testament, & dans l'Eglise desquels on fit avec une pompe royale ses obseques, qui furent honorées de la présence du Roi, qui l'avoit toûjours regardé comme son ami, autant que comme son Ministre.

Cette Eglise avoit été bâtie dans le siecle précedent par Amedée, premier Duc de Savoye, célébre pour avoir renoncé volontairement au souverain Pontificat; & par son fils Loüis, premier du nom, qu'on regarde comme le veritable Fondateur de cette Eglise; mais qui ne la fonda que par l'ordre de son pere Amedée, comme nous l'allons apprendre par son inscription sépulchrale. Ainsi l'on peut dire que le Pere partage avec le Prince son Fils la gloire de cette fondation. Le lieu où ils firent construire cet édifice sacré, situé sur les bords de la Saône, avoit anciennement appartenu aux Chevaliers du Temple, * dont ce quartier a toûjours retenu le nom. L'Ordre des Templiers ayant été aboli en 1311. par le Concile général de Vienne, le Pape Clement V. & le Roi Philippe le Bel agissant de concert, adjugerent leur maison avec les beaux

* *Le port du Temple.*

XVI. & XVII. SIEC.

jardins * qui en dépendoient, aux Chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem, connus aujourd'hui ſous le nom de Chevaliers de Malthe. Ce fut par un échange fait avec l'Ordre de Malthe, que les Ducs de Savoye acquirent la maiſon du Temple. Les Ducs ou Comtes de Savoye avoient poſſedé de tems immémorial un Palais dans Lyon. Cet ancien Palais étoit ſitué vis-à-vis de l'Egliſe de ſaint Alban, & il en reſte encore quelques foibles veſtiges. Les Archives de l'Egliſe Métropolitaine qui font mention de ce Palais des Ducs de Savoye, nous apprennent qu'il étoit ſitué dans le Cloître même, ou joignant les grandes murailles du Cloître. C'eſt ce Palais du Cloître que les Comtes de Savoye échangerent avec la maiſon de ſaint George, après qu'on eut ſupprimé le Monaſtére des Filles de ſainte Eulalie qui l'occupoient. Et enfin par un ſecond échange, ils acquirent la maiſon du Temple, en cedant celle de ſaint George ou de ſainte Eulalie, aux Chevaliers de Malthe, qui la poſſedent aujourd'hui.

* *Hortum inſignem topiis pomiferumque dedit.* Laurent Vanderburg.

Ce quartier du Temple, où le Duc Amedée avoit un beau Palais, ne fut pas long-tems poſſedé par la maiſon de Savoye. Ce Prince, & ſon fils Loüis, premier du nom, le donnerent aux Peres Celeſtins, pour y bâtir une Egliſe & une maiſon, dont ils furent les Fondateurs. Ce fut auſſi à tître de Fondateur que le Duc Loüis, qui mourut à Lyon le 24. Janvier de l'an 1465. dans un voyage qu'il y avoit fait pour rendre viſite au Roi Loüis XI. ordonna par ſon teſtament que ſon cœur & ſes entrailles ſe-

roient inhumez dans cette Eglise, * où on les plaça devant le grand Autel. XVI. & XVII. SIEC.

Rien de plus historique & de plus instructif; mais d'ailleurs rien peut-être de plus barbare & de plus plat que l'inscription sépulcrale qu'on grava sur le monument où ce cœur fut enseveli. Le feu qui consuma la maison des Célestins dans le tems que le Roi Loüis XII. & la Reine Anne étoient à Lyon, & les violences commises 64. années après par les Protestans, qui y laisserent à peine les quatre murailles, ont fait disparoître cette inscription originale. Mais les Archives de ce Monastére, nous en ont conservé le souvenir, qui merite d'être transmis à la posterité.

Epitaphe de Loüis Duc de Savoye.

Dux Sabaudorum moriens Ludovicus in ista
Urbe, ait, lego viscera, corque meum.
Accipiant corpus cæsum, sine ventre ** Gebennæ,
Et mea cum carâ conjuge membra locent.
Progenui, fateor, * Reges, Comitesque Ducesque
** Francorumque fui Regis & ipse socer.
Quid mihi nunc prosunt vitâ dominantia functo
Sceptra, triumphalis quidque Ducalis honor?
En morior, natis patriam, populosque relinquens.

** Corde ejus in Cælestinorum sacrâ ade, quam adolescens, patre jubente, eò loci construxerat, sepulto, corpus Genevam deportatum, Anna, uxoris ejus exuviis sociatur.* Lambert Vanderburg, Hist. de la Maison de Savoye.

*** Son corps fut porté à Génève.*

** Son fils Loüis second prit le titre de Roi de Chypre, ayant épousé Charlote de Chypre.*

*** Sa Fille Charlotte fut femme de Loüis XI. Roi de France.*

XVI. & XVII. SIEC.

Exceptis animis, ſingula morte cadunt.
Hanc ſacram propriis fabricavi ſumptibus ædem,
Hìc ubi noſter erat campus, & alta domus
Quam genitor pridem Amadæus, qui & Papa Felix
Munere perpetuo contulit ipſe Deo
Cæleſtinorum eheu! petimus ſuffragia fratrum.
Spiritus æterna pace quieſcat. Amen.

L'Egliſe & l'ancien Cloître des Céleſtins, fondé, comme nous l'avons dit, par la Maiſon de Savoye, doit néanmoins une partie de ſes embelliſſemens au Cardinal d'Amboiſe, qui y logea quelque tems, & à l'Archevêque de Bourges Jean Cœur, fils du célébre Jacques Cœur, Argentier, c'eſt-à-dire Surintendant des Finances, ſous le Roi Charles VII. & le plus puiſſant negociant qu'ait jamais eu la France. Le magnifique tombeau de marbre que les Pazzi de Florence, refugiez à Lyon, ſe firent élever dans ce même lieu, en étoit encore un des plus beaux ornemens. Mais ce monument ſuperbe ayant attiré les regards de la Reine Marie de Medicis, qui étoit allée entendre la Meſſe dans l'Egliſe des Céleſtins, elle voulut ſçavoir à qui il appartenoit. Et dès qu'elle eut oüi nommer les Pazzi, qui avoient été environ ſix-vingts ans auparavant les Chefs des Florentins conjurez contre les Medicis, elle ordonna que, ſans differer, on renverſât tout

ce qui pouvoit servir à perpetuer le souvenir d'un nom si odieux à toute sa maison.

XVI. & XVII. SIEC.

§. III.

Les Pazzi ne furent pas les seuls Florentins qui vinrent chercher un azile dans Lyon, après le triste succès de leur malheureuse conspiration. Ils furent suivis d'un fort grand nombre de leurs * Compatriotes, qui y firent de grands établissemens & y bâtirent nos plus belles maisons. Les deux, que les Peres de l'Oratoire & leur Seminaire occupent aujourd'hui, sont l'ouvrage des Spini, & des Capponi, dont on y voit encore les armoiries. Cette nation, qui sçavoit bien mieux que la nôtre, concilier la noblesse avec le commerce, le plus florissant, contribua beaucoup à faire fleurir celui de nôtre Ville. Elle s'y choisit un Consul & quatre Procureurs pour conserver une ombre de liberté; elle tenoit ses assemblées, quelquefois publiques, & le plus souvent secrettes, dans une belle maison au dessus de la Juirie. ** Et l'on pourra juger de sa puissance, par ce petit trait anecdote, dont j'ai la preuve entre les mains. C'est qu'elle se trouva en état de faire offrir secrettement par un de ses deputez à Philippe II. Roi d'Espagne, deux millions d'or & trois mille hommes entretenus, s'il vouloit s'engager à rétablir leur liberté. Ce fut un Capponi qui fut chargé de faire ces offres au nom de 500. familles Florentines, refugiées en divers lieux, mais qui

** Plusieurs familles puissantes qui étoient entrées dans la conspiration des Pazzi, choisirent Avignon pour le lieu de leur azile.*

*** Où sont à present les Peres Capucins.*

XVI. & XVII. SIEC.

avoient choisi la Ville de Lyon pour le centre de leur correspondance.

Les guerres impitoyables, que se faisoient les Guelphes & les Gibelins, avoient déja obligé plusieurs puissantes maisons d'Italie à venir chercher dans Lyon un repos tranquille, long-tems avant que la conjuration de Florence eût éclaté. Plusieurs de nos Eglises presentent encore à nos yeux les plus magnifiques monumens de ces familles refugiées, qui sont la plûpart éteintes, & dont il ne reste plus ici que les Chapelles & les tombeaux. Mais il faut avoüer à la gloire de cette nation, que tout ce qui nous reste de ces divers monumens, marque la pieté & la splendeur de cette nation, aussi bien que son bon goût pour les arts, dont la nôtre n'approchoit pas encore en ce tems-là. On en voit de beaux vestiges dans l'Eglise des Peres Dominicains, laquelle par un privilége special, a long-tems servi de Paroisse aux Florentins établis dans Lyon. La Chappelle de Gadagne, décorée de grandes colomnes d'un marbre noir, est regardée comme un chef-d'œuvre d'architecture. Mais la plus grande illustration de cette Chappelle vient d'un tableau du Salviati, qui represente l'apparition du Sauveur à l'incredule saint Thomas & aux autres Apôtres, & qui passe pour le plus bel ouvrage de ce célébre Peintre Florentin. * La Reine, mere de Loüis le Grand, en fut si charmée, qu'elle en offrit autant de loüis d'or qu'il en faudroit pour le couvrir: quoiqu'il ait plus d'une toise de hauteur, & qu'il soit large à proportion.

* *Spon, recherches des Antiquitez de Lyon, p. 152.*

Un

Un Poëte Toſcan, nommé *Rafaello Toſcano*, qui fit quelque ſéjour dans Lyon après le milieu du ſeiziéme ſiecle, nous a conſervé dans ſes Poëſies les noms & le caractére des cinquante-neuf principaux Italiens, qui y reſidoient alors, & qui étoient preſque tous Florentins ou Lucquois. Rafaello adreſſe à chacun d'eux en particulier un Sonnet en leur langue. Et quoique la Poëſie aît le ſecret de tout embellir, il paroît néanmoins par les détails où il entre, & par les petits faits qu'il rapporte, que ces Etrangers avoient ſçû, la plûpart, concilier dans leurs perſonnes ces trois choſes, qui ne ſe retrouvent plus guére aujourd'hui dans le même ſujet : la nobleſſe, & le commerce, avec un amour déclaré pour les Sciences & pour les Arts. Le Privilege particulier dont joüiſſent les nobles Négocians de cette nation, & les heureuſes influences de la Cour de Florence, qui avoit été durant long-tems la plus polie & la plus ſçavante de l'Europe, depuis qu'elle avoit reçû dans ſon ſein cette foule d'illuſtres Grecs refugiez, avoient donné à nos Florentins établis à Lyon, de grandes facilitez pour réüſſir dans ce rare aſſemblage, dont nous venons de parler. Parmi ce grand nombre d'Etrangers auſquels Raphaello adreſſa ſes Sonnets, voici ceux dont les noms nous ſont aujourd'hui plus particulierement connus.

XVI. & XVII. SIEC.

Il Signor Filippo Gondi
Il Signor Stephano Bonviſi
Il Signor Scipione Arnolfini

XVI. & XVII. SIEC.

Il Signor Christofano Sauli
Il Signor Mario Bandini
Il Signor Thomaso Burlamachi
Il Signor Nicolo Capponi
Il Signor Pier. Francesco Rinuccini
Il Signor Giuseppe Cenami
La Signora Livia Belizari
Il Signor Pietro Paolo Caravaggio
Il Signor Pompeo Micheli
Il Signor Francesco Torretino, e la Signora Giacquelina Giunti-Torretina
Il Signor Girolamo Diodati
Il Signor Zanobi Buonacorsi
Il Signor Nicolo Arrighi
Il Signor Gio-Baptista Guidiccioni, &c.

Philippe de Gondi, auquel nôtre Poëte Italien addressa son huitiéme Sonnet, nous arrêtera quelques momens. Si toutes les loüanges qu'on lui donne sont vrayes, il falloit que ce Gondi ne se distinguât pas moins par son esprit & par son goût pour les belles Lettres, qu'il le faisoit dans le métier de la guerre. On en jugera par cette petite Poësie, où l'on exalte aussi beaucoup la vertu & les autres belles qualitez de son épouse.

Al Signor Filippo Gondi

Sonneto.

Un dolce, e bel désio, che in me respira
Mi sospinge à cercar Filippo Gondi

Detti non tersi già, non già profondi,
Non pari al merto, che à grandesse aspira.

XVI. & XVII. SIEC.

Basta che con la mia Scordata Lira
Canterò la virtù con cui confondi
Gli alti intelletti, e l'alma Dea secondi
Quella, che al cielo i sacri ingegni tira.

Tu l'arme, tu gli studi honori e preggi;
Te Ghirlande in ciel si bien conteste
Ornan le come, e piu ricchi fregi.

D'ella consorte tua son manifeste
Le virtù, le bellezze, e gli atti ègregi.
Tu Divino; ella pur cosa celeste.

Cette Epouse de Philippe de Gondi, de laquelle on exalte si fort ici les charmes, la vertu, & la sage conduite, étoit une Demoiselle Lyonnoise, nommée Marie de Pierre-Vive; & le portrait qu'on en fait dans le Sonnet Italien, ne doit point être regardé comme un portrait flatté. On pourra juger du rare merite de cette Dame, par les deux traits suivans. Le premier est qu'elle fut choisie, quelques années après, pour être gouvernante des enfans de France, sous la Reine Catherine de Medicis, & ce choix ne contribua pas peu à la grande illustration de cette Maison. Le second trait est que son esprit, son sçavoir & ses ouvrages, que nous n'avons plus, lui ont fait donner une place honorable dans la Bibliothéque de la Croix-du-Maine. Voici comme en parle cet Auteur page 499. *Marie de Pierre-*

XVI. & XVII. SIEC.

Vive, Damoiselle Lyonnoise, Dame du Peron. J'ai vû plusieurs loüanges de cette Dame, faites par beaucoup d'Ecrivains de son tems, mais je n'ai pas connoissance de ses écrits. Elle florissoit du tems du Roi François I. l'an 1540.

Il y avoit déja près d'un siecle que les Gondi s'étoient établis dans Lyon, & nous voyons encore leurs armoiries sur le frontispice d'une de nos plus antiques maisons. Antoine Gondi, Seigneur du Peron, fut Conseiller Echevin en 1537. & il eut pour un de ses Collegues Thomassin Gadagne, Seigneur de Beauregard, deux fiefs nobles à une lieuë de Lyon. Albert de Gondi leur fils aîné, fut Duc de Rets, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre, Général des Galeres, & Colonel de la Cavalerie Françoise. Tant d'honneurs semblent faire une maniere de constraste avec le commerce que cette famille a exercé à Lyon dans ce même siecle. Mais pour faire disparoître ce contraste apparent, il faut se souvenir de ce qu'Henri IV. disoit quelquefois en riant : que s'il alloit à Florence, il trouveroit dans les Ruës trente Negocians, qui l'embrasseroient & lui diroient, *bon jour mon Cousin*. Nous avons vû dans l'ancien Cloître des Peres Jacobins la curieuse épitaphe d'un de nos célébres Négocians, nommé Jean de Médicis, qui fut un des ayeux du grand Cosme. Et l'on a vû à Lyon durant plusieurs siecles quelque chose de ce qui se pratique aujourd'hui avec succès dans l'Angleterre & dans l'Italie. Les cadets, * ou quelquefois même les aînez soû-

* *Les Strozzi, les*

tenoient, par un grand & floriſſant commerce, la ſplendeur de leurs familles, tandis que les autres freres, ou leurs plus proches parens étoient ou Ambaſſadeurs, ou Maréchaux de France, ou Cardinaux; ou rempliſſoient les premieres dignitez de la Robe, & les plus brillantes places de la Cour.

XVI. & XVII. SIEC.

Alamanni, les Gondi, les Medicis, les Bellievres, les Pompierres, les Paterins, les Auxerres, les Pruniers, les Villeneuves, les Salas, les Gadagnes, les Capponi, les Ferrari, les Seves, les Francioti, les Bonvisi, les Spada, les Gros, les Cibo, les Bletteran, les Fuers, les Varay, les Baglioni, les Albizzi, les Pierre-Vive, les Thomaſſin, les Scarron, les Buillond, les La Grange.



XVI. & XVII. Siec.

CHAPITRE IV.

ACADEMIE LITTERAIRE de Fourviere, ou de l'Angelique.

SOMMAIRE.

1. Auteurs qui ont parlé de cette Assemblée sçavante. Membres qui la composoient; études qu'on y faisoit. Remarques sur le Président de l'Ange, qui a donné son nom à la maison où on s'assembloit. Humbert de Villeneuve, & Hugues Fournier, membres de cette Académie sont faits l'un après l'autre, premiers Presidens du Parlement de Bourgogne. Honneurs extraordinaires qu'on leur rend après leur mort. Un troisiéme sçavant Lyonnois leur succede dans cette charge.

2. Lettre curieuse d'un Académicien de l'Angelique, par laquelle il rend compte à un ami de leurs exercices communs. Bel éloge qu'il y fait de deux sçavans Médecins ses Confreres. Caractére de Gonsalve de Tolède, d'André Briau & de Benoît Court. Leurs divers ouvrages.

3. Remarques sur le Cardinal Gerard. Courage heroïque des femmes de saint Symphorien le Château, loüé dans une lettre écrite par les Catholiques de Lyon.

§. I.

CE fut à peu près dans les tems dont nous venons de parler qu'il se forma dans Lyon une Assemblée Littéraire, composée des hommes les plus distinguez dans l'Eglise, dans l'Epée & dans la Robe. Et il faut bien remarquer que l'établissement de cette Académie particuliere, dont nous allons parler, & le rétablissement général des Sciences n'eurent qu'une même époque: c'est-à-dire le commencement du seiziéme siecle.

Quelque illustre qu'ait été cette Académie de Fourviere, (car c'est ainsi qu'on la nomma,) ce n'est pas néanmoins par les Histoires générales que sa memoire est venuë jusques à nous. Ce sont uniquement les lettres particulieres de quelques Sçavans de ce tems-là, & en particulier les lettres de Symphorien Champier, & d'Humbert Fournier; les Lettres & les Poësies de Dolet, de Duverdier, de Voulté ou *Vulteius*, qui nous ont transmis ces anecdotes, noyées dans un grand nombre de Livres differens. C'est par eux que nous connoissons le tems & le lieu où s'assembloit cette Academie, les membres qui la composoient; l'ordre, la forme, & l'objet de leurs exercices.

XVI. & XVII. SIEC.

Le lieu, où ils s'assembloient regulierement, étoit une assez belle maison au dessus de l'Eglise de Fourviere, qui étoit un reste du Palais des Empereurs. On la nomma depuis, & on la nomme encore aujourd'hui *l'Angelique*, parcequ'elle fut acquise par M. de l'Ange, premier Président & Lieutenant Géneral du Présidial de Lyon, qui y amassa un grand nombre d'inscriptions antiques, une partie desquelles s'y trouve encore.

C'est ce même M. de l'Ange dont on voit l'épitaphe dans l'Eglise de saint George. Balthazar de Villars, son gendre, qui en est l'Auteur, y marque en particulier que ce grand Magistrat avoit conservé jusqu'à l'âge de quatre-vingt un an, un esprit sain dans un corps sain, *mentem sanam in corpore sano*. Papire Masson dans l'éloge qu'il en a fait,

& le ſçavant M. Du Freſne-Du Cange, dans ſes Familles Byzantines, aſſurent l'un & l'autre que cet illuſtre Academicien deſcendoit en droite ligne des anciens Empereurs de Conſtantinople, dont il portoit le nom. On voit ſa médaille dans la France Métallique, avec ce mot de Virgile qu'on lui applique, *veterum volvit monumenta virorum*, pour exprimer ſes recherches ſur l'antiquité.

Les autres Academiciens de *l'Angelique* meritent qu'on en rappelle ici le ſouvenir. Le Poëte *Vulteius* nous apprend qu'il en connoiſſoit particulierement neuf, avec leſquels il étoit en commerce de lettres. Voici les noms de ceux que nous connoiſſons le mieux.

Humbert de Villeneuve, premier Préſident du Parlement de Bourgogne, fut un des Lyonnois qui contribuerent le plus à ranimer l'amour & le gout des Sciences dans ſa Patrie, au commencement du ſeiziéme ſiecle & ſur la fin du quinziéme. Il étoit fils de Jean de Villeneuve, Courrier de la Ville de Lyon, & depuis Gouverneur de Colioure dans le Rouſſillon, & de Catherine de Bletterans. Il commença ſa carriere par exercer la charge de Lieutenant Général dans la Senechauſſée de Lyon. Son merite le fit connoître à nos Rois dans les divers voyages qu'ils firent dans cette Ville. Il fut fait Conſeiller au Grand Conſeil, & ſecond Préſident au Parlement de Toloſe. Loüis XII. lui confia diverſes negociations importantes; il le fit ſon Ambaſſadeur auprès des Cantons Suiſſes & à Veniſe.

Il

Il l'envoya en 1512. pour aſſiſter de ſa part à l'Aſſemblée d'Orleans, que ce Monarque avoit fait convoquer, pour ſe précautionner contre les entrepriſes de Jules II. Ce fut pour recompenſer les ſervices d'Humbert de Villeneuve que ce Roi lui donna la charge de premier Préſident du Parlement * de Bourgogne, qu'il exerça dix ans, au bout deſquels il mourut à Dijon le 18. Juillet de l'année 1515. Le Parlement s'étant aſſemblé extraordinairement à la nouvelle de ſa mort, délibera ſur les honneurs qu'il convenoit de rendre à un Chef, qui s'étoit ſi fort diſtingué ** par ſon amour pour la juſtice & par ſes talens. Il fut conclu, tout d'une voix, qu'Humbert ſeroit mis ſur un lit de Parade, revêtu de ſa robe & manteau de pourpre, la tête découverte, le mortier à ſes côtez, & tenant une requête entre ſes mains; qu'en cet état il ſeroit porté par les Huiſſiers de la Cour à ſaint Etienne de Dijon, où il devoit être inhumé; que tout le Parlement en Corps accompagneroit le convoi funébre, & aſſiſteroit à ſes obſéques : ce qui n'avoit encore été pratiqué pour aucun de ſes Prédeceſſeurs. Tout cela fut executé.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Regiſtres du Parlement de Bourgogne.*

** *Humbert de Villeneuve fit l'acquiſition de la Baronie de Jou ſur Tarare, ancien partage des Cadets de la Maiſon ſouveraine de Beaujeu. Son fils Charles épouſa Marie d'Amanzé.*

Le digne ſucceſſeur qui remplaça Humbert de Villeneuve, fut Hugues Fournier ſon compatriote, & je puis encore ajoûter, ſon confrére, puiſqu'ils étoient tous deux membres de la même Academie Littéraire, qui étoit celle de Fourviere. Quelques années avant que d'être à la tête du Parlement de Bourgogne, il avoit été fait Conſeil-

ler au Senat de Milan, & il avoit exercé quelques autres charges au delà des Monts. Le Roi Loüis XII. fut ſi ſatisfait de la conduite meſurée qu'il avoit gardée dans tous ces emplois, & de la capacité qu'il y avoit fait paroître, qu'il le nomma en 1512. ſecond Préſident du Parlement de Dijon. Trois ans après il lui donna la place d'Humbert-de Villeneuve, dans laquelle il fut reçu le 6. jour d'Août de cette année 1515. & qu'il exerça juſqu'à l'an 1525. qui fut celle de ſa mort arrivée le trentiéme jour de May. Il fut inhumé dans l'Egliſe des Cordeliers de Dijon, derriere le maître Autel. Trois ans avant ſa mort, il avoit été nommé par François I. pour traiter de la neutralité de la Franche-Conté avec les Députez de Marguerite d'Autriche, qui joüiſſoit de cette Province; & on lui avoit donné pour Collegue George de la Trimoüille, frere du Gouverneur de la Province.

Hugues Fournier eut pour ſucceſſeur, dans ſa charge de premiér Préſident du Parlement de Bourgogne, un troiſiéme Lyonnois, grand Homme de Lettres, comme lui, & ſi zélé d'ailleurs pour l'interêt, & le bonheur public, qu'il merita de porter, même durant ſa vie, le glorieux tître de *Pere du Peuple*. Ce troiſiéme Lyonnois ſe nommoit Claude Paterin. Il eut pour pere Laurent Paterin, Lieutenant Général dans la Sénéchauſſée de Lyon, auquel il ſucceda dans cette charge; & ſa mere s'appelloit Deniſe Baronat. Claude étoit profond dans le Droit Civil & Canonique, & il étoit Chef du Conſeil de nôtre

Eglise Metropolitaine. Ce fut pour ces deux raisons que l'Eglise * & la Ville le députerent avec une autre personne ** pour assister de leur part aux Etats généraux assemblez à Orleans, pour garantir la France des entreprises de Jules II. Quelque tems après Claude Paterin fut pourveu par le Roi Loüis XII. de la charge importante de Vice-Chancelier du Duché de Milan. Et après que les François eurent brusquement abandonné leurs rapides conquêtes de delà les Monts, le Vice-Chancelier de Milan fut créé par le Roi, second President du Parlement de Bourgogne, à la place d'Hugues Fournier, auquel il succeda dix ans après le 15. Novembre de l'an 1525. dans la charge de premier President, comme il lui avoit succedé dans celle de second President.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Ex lib. 32. Act. Capit. Eccl. Lugd. fol. 300.*

** *Avec un Chevalier de l'Eglise Metropolitaine.*

Les Registres du Parlement de Bourgogne, & le Greffier Du Tillet nous ont conservé le souvenir de quelques faits remarquables & interessans, au sujet de cet illustre Lyonnois. Le premier est qu'il fut pourvû de la charge de premier President par Loüise de Savoye, Regente du Royaume, durant l'absence de son fils, le Roi François I. qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Pavie. Le second fait est que la Cour de Parlement ayant ordonné la lecture du brevet donné par la Regente, *& connoissant d'ailleurs les mœurs, littérature, & bonne experience dudit sieur Patarin.. a loüé Dieu, le Roi & Madame, * de la bonne pourvoyance qu'ils avoient fait de sa personne audit état & office, ordonnant*

* *La Regente.*

XVI. & XVII. SIEC. *l'enregistrement de ses Lettres...* Mais à telle condition que le nouveau premier Président, dont on connoissoit la droiture inflexible, *gardera les autoritez & droits de la Cour, & des Conseillers en icelle. Et s'il y a sur aucun d'eux rien à dire, qu'il le fera fraternellement, & leur remontrera en fraternité, & non autrement. Tous lesquels il aimera & cherira; & lesquels sont déliberez de bien vivre, & faire tout devoir......* Sur quoi ledit Sr. à très-humblement remercié laditte Cour, & dit *que de son pouvoir il feroit tellement, que Dieu le souverain Créateur, le Roi, Madame, laditte Cour, & le public se devront contenter.* Je ne sçai si cette bonne simplicité Gauloise, & ces effusions de cœur n'ont pas quelque chose de plus fort, & de plus frappant que toute la délicatesse, l'esprit & le bon goût, qui caractérisent l'éloquence de nôtre siecle.

Le troisiéme Article est, que Claude Paterin se trouva avec quelques autres premiers Présidens au célébre Lit de Justice, tenu par François I. le 16. Decembre de l'an 1527. dans lequel le Roi les instruisit de tout ce qui s'étoit passé entre lui & l'Empereur Charles-Quint, au Traité de Madrid, & demanda conseil à l'Assemblée, s'il devoit executer ponctuellement l'injuste & violent traité de Madrid, ou bien retourner volontairement en Espagne. Enfin le dernier article est que le premier Président Paterin étant mort à Dijon, le 20. de Novembre de l'an 1551. fut extraordinairement regretté dans toute la Bourgogne, où il s'étoit acquis

le tître glorieux de *Pere du Peuple*. C'est pourquoi la Cour ordonna qu'il seroit porté en terre, * revêtu en Président, comme Humbert de Villeneuve, & Hugues Fournier, ses Predecesseurs, & Lyonnois comme lui; ** & que devant le corps, marcheroient cinq Gentilshommes, portant les éperons dorez, les gantelets, l'armet, l'épée dorée, & la cotte d'armes, pour marque de Chévalerie: ce qui a été depuis observé aux obsêques des autres premiers Présidens.

* *Dans l'Eglise des Cordeliers.*

** *Pierre Paillot, Histoire du Parlement de Bourgogne.*

Je ne parlerai point ici, ni de cette mauvaise dévise anagrammatique, *C'est par là Veni*, que portoit le premier Président CLAUDE PATERIN, au rapport de Paillot, * dans son Histoire du Parlement de Bourgogne; ni du Zodiaque ou bande d'or sur azur, qu'il portoit dans ses armoiries, pour faire allusion à son nom de Paterin & au Soleil, ou Apollon, nommé par les Poëtes *Patareus Apollo, Apollon le Patareen*. Il y a si peu de goût, & si peu de sel dans la plûpart de ces allusions en général, & dans celles-ci en particulier, qu'elles ne valent pas la peine d'être rapportées; ou si l'on en parle, ce ne doit être que pour les faire mépriser.

* *Il y a inseré l'éloge du premier Président Paterin.*

Le premier Président Hugues Fournier, dont nous avons parlé ci-dessus, avoit un frere, ou un proche parent nommé Humbert Fournier, qui étoit un des soûtiens de l'Academie Littéraire de Fourviere; & c'est sur tout à lui & à son ami Symphorien Champier que nous sommes redevables d'une bonne partie de ce qu'on en sçait. Nous avons

XVI. & XVII. SIEC.

de ce second Fournier une Lettre latine fort détaillée & fort curieuse, écrite en 1506. & dattée de la maison même de l'Angelique, où tous ces Gens de lettres s'assembloient. Cette Lettre est adressée à Symphorien Champier, qui étoit pour lors absent, & auquel Fournier rend compte, d'un air & d'un style enjoüé, de leurs études communes, de leurs conferences, & même de leurs divertissemens. On fait dans cette lettre un bel éloge de Gonsalve * de Tolede, Médecin de la Reine Anne, & connu par le Livre, qui porte ce titre, *AMICUS AMICORUM*, ou selon une autre version, *Amicus Medicorum. Nous avons le bonheur*, dit Fournier, *d'avoir avec nous Gonsalve, que nous regardons comme une des deux lumieres de nôtre Academie. Il excelle dans les belles Lettres, & il concilie dans sa personne les arts d'Apollon, avec celui de Praxitele.*

* *Adest Gondisalvus, alter Academiæ nostræ oculus; Apollo idem & Praxiteles, qui liberalium artium disciplinis est insignitus.*

Parmi les personnes dont il est fait mention dans les memoires que j'ai citez, on loüe fort un sçavant homme nommé *Curtius*, ou *Court*, dont on ne parle que d'une maniere fort vague. Mais Du Verdier nous le fait plus exactement connoître dans sa Bibliothéque. ** Il nous y apprend que Benoît Court, né dans une petite Ville du Territoire de Lyon, nommé S. Symphorien le Château, a donné au Public trois ouvrages d'un caractere & d'un goût si different, qu'on auroit presque de la peine à se persuader qu'ils ayent pû sortir d'une même plume.

** Page 123.

Le premier est un Commentaire latin, sur le

texte François des cinquante-deux Arrêts d'amour: Commentaire frivole, s'il en fut jamais, & qui ne meritoit certainement pas d'avoir pour Imprimeur le célébre Sebastien Gryphe, qui le fit paroître à Lyon, in quarto en 1533. Le second est un Manuel, ou *Enchiridion*, sur les termes propres au Droit Canon & au Droit Civil, qui pouvoit être fort utile dans un siecle où les Sciences ne faisoient que de renaître. Le * troisiéme ouvrage auroit pû suffire lui seul pour immortaliser son Auteur. C'est l'Histoire naturelle des Jardins & des Arbres, partagée en trente Livres, recüeillis des meilleurs Auteurs, & enrichi des curieuses observations du nôtre. Ce Livre fut imprimé en 1560. par Jean De Tournes, lequel marchant sur les traces de Gryphe, avoit sçû porter son Art au plus haut point de sa perfection.

Benoît Court, dont nous venons de parler, n'est pas le seul homme célébre dans la Littérature, qui doive sa naissance ** à la petite Ville de saint Simphorien-le Château, & qui se fasse honneur de mettre le nom de sa Patrie à la tête de ses ouvrages. Simphorien Champier, dont nous avons bien des choses à dire, se faisoit un pareil honneur dans ses Livres, à l'exemple de son ami; & il s'y faisoit representer à genoux devant l'image de saint Simphorien son Patron, & celui, non pas de sa Patrie, mais du lieu de son origine. Il n'a pas manqué aussi de ranger parmi les illustres Lyonnois, le Cardinal Pierre Gerard, Evêque du Puy, né dans cette petite

* *Hortorum Libri triginta: in quibus continetur arborum historia, partim ex probatissimis quibusque autoribus, partim ex ipsius autoris Benedicti Curtii observatione Collecta.* Lugd. in Fol. apud Joannem Tornæsium 1560.

* *Enchiridion juris utrinsque terminorum Benedicto Curtio,* Symphoriano, *autore Lugd.* 1543.

XVI. & XVII. SIEC.

Ville, qui se rendit le restaurateur & comme le second fondateur de l'Eglise Paroissiale de sa Patrie, * en y faisant unir quatre Benefices du nombre des trente-deux qu'il possedoit tous à la fois, suivant l'abus si commun de son tems. Quoique Champier n'ait fait qu'effleurer fort legérement la matiere des illustres Lyonnois; il n'a pas laissé néanmoins d'y trouver place pour le Cardinal Gerard, qui florissoit plus d'un siecle avant lui; & il a cru qu'un homme illustre, né dans le territoire même de Lyon, avoit un têtre suffisant pour être rangé parmi les illustres Lyonnois. Le Cardinal Gerard étant mort à Avignon l'année 1415. son corps fut porté dans l'Eglise de saint Simphorien, & mis dans un superbe Mausolée, qui fut démoli par les Huguenots, durant le peu de tems qu'ils furent maîtres de cette Ville. Car les femmes ayant pris les armes, au défaut des hommes, les chasserent peu de tems après. Et la tradition de ce fait singulier nous a été conservée par une lettre de felicitation que les Catholiques de Lyon écrivirent à ceux de saint Simphorien, & par un acte authentique du Notaire de ce dernier lieu, nommé Fay.

* *Petrus Gerardi, olim S. Romanæ Ecclesiæ Cardinalis & antistes Aniciensis, ex S. Simphoriano ducens originem: unde & mihi origo est: ex dicti Cardinalis descendens progenie.* Champerius de Claris Lugdunensibus.

Le terme de saint Simphorien mal entendu a été une occasion de méprise à la plûpart des Auteurs qui ont écrit la vie des Evêques François, ou celle des Cardinaux. Ils ont fait le Cardinal Gerard Dauphinois, parcequ'ils ont confondu saint Simphorien *le Chatel* sa Patrie, avec le petit Bourg de saint Simphorien d'Auzon qui est entre Lyon & Vienne.

Vienne. Ciaconius, Robert & quantité d'autres Ecrivains s'y sont laissez tromper.

Gonsalve de Tolède, dont nous avons déja parlé, n'étoit pas le seul Medecin de Lyon, qui brilloit dans la polie & sçavante Academie de l'Angelique. André Briau, * premier Medecin de Loüis XII. & Echevin en 1518. & 19. ne s'y distinguoit pas moins que lui. Il falloit que cet André Briau fût une personne d'une grande consideration ou d'un rare merite, puis qu'un homme tel que Symphorien Champier, que nous allons bientôt faire connoître, l'avoit choisi pour son grand Mécéne. Ce fut ** à lui qu'il adressa son Commentaire, sur un traité de Galien, à la tête duquel il donna à son Mécéne les éloges les plus magnifiques. Briau fut encore un des Mécénes, sous le nom desquels Champier fit paroître sa nouvelle pratique de Medecine. Mais le Livre le plus particulier & le plus curieux qu'il lui ait adressé, c'est celui qu'il publia *sur les devoirs reciproques du Medecin & du Malade*. Ce Livre porte pour titre, *pretiosa margarita de Medici atque ægri officio*. Et l'Auteur avertit le Public dans sa Preface, que s'il donne à son ouvrage le titre de *precieuse marguerite*, c'est à cause de sa chere épouse, Marguerite du Terrail. * C'est ainsi que le Roi Robert, pour l'amour de la Reine Constance sa femme, composa une Hymne latine qui commençoit par ces mots; *O constantia Martyrum*, ô constance des Martyrs.

** André Briau, eut une fille mariée à Noel Neyret, dont les descendans donnerent leur nom à la Ruë Neyret. Ils y avoient une belle maison, occupée aujourd'hui par les Religieuses de l'Annonciade, dittes S. Amour.*

*** Humanissimo, & undequaque doctissimo Domino Andreæ Briello, Consiliario atque Physico Regio, Apollineæ artis Professori, Symphorianus Champerius, sive Campegius, S. P. D.* Perlegi nuper, mi Brielle, &c.

** Elle étoit de la maison du Chevalier Bayard.*

XVI. & XVII. Siec.

CHAPITRE V.

SYMPHORIEN CHAMPIER.

SOMMAIRE.

1. *Symphorien Champier épouse Marguerite du Terrail. Acte curieux de son aggregation à l'Université de Pavie. Bizarre Lettre de Jean le Mayre, sur les divers ouvrages de cet Auteur. Eloges excessifs qu'on lui donne dans cet acte, & dans cette lettre.*
2. *Caractére sincére des ouvrages Historiques de Champier. Ils sont superficiels & semez de fables. Remarques sur le Bienheureux François d'Esteing Chamarrier-Comte de Lyon, & Evêque de Rhodés, auquel Champier dédia son ouvrage sur les Papes François. Monument que ce saint Evêque nous a laissé dans Lyon de sa pieté. Traité de Champier sur la Gaule Celtique & sur la* Rebeine. *Ce qu'il entend par ce terme de* Rebeine. *Narré précis de ce tumulte populaire. Plaintes pathetiques de Champier sur la maniere dont il fut traité par la populace.*
3. *Grande reputation que se fit Champier, en enseignant, & pratiquant la Médecine dans Lyon. Le Duc de Lorraine le choisit pour son premier Medecin. Il le fait Chevalier de sa main, pour recompenser sa valeur & sa fidelité dans la guerre d'Italie. Curieux ouvrages de Champier, sur la Medecine & la Physique. Son* Hortus Gallicus, *sa* Rosa Gallica. *Vers que Jacques Sylvius mit à la tête d'un de ses ouvrages. Remarques sur les deux Sylvius.*

§. I.

SYmphorien Champier ne vouloit pas laisser ignorer au public l'alliance qu'il avoit faite avec la maison du Terrail, en épousant une proche parente du célébre Chevalier Bayard. Il prend grand soin de le faire sçavoir dans ses ouvrages, en

s'y faisant representer à genoux, avec sa femme, devant l'image du saint Martyr, saint Symphorien son Patron, avec une * Oraison fort instructive, gravée au bas de l'image. On y voit Champier revêtu d'une longue Robe de Docteur, avec l'écusson de ses armoiries, parties de celles du Terrail. Ce fut pour cette même raison qu'il composa la vie du Chevalier Bayard, & qu'il publia dans ses ouvrages un Catalogue des Abbez d'Aisnay, parmi lesquels sa femme Marguerite avoit eû un oncle & un frere, qui étoient Antoine & Théodore du Terrail.**

XVI. & XVII. SIEC.

Mais rien ne marque mieux l'idée flatteuse qu'il s'étoit faite de cette alliance, & en même tems son attachement pour son épouse, que son acte d'aggregation à l'Université de Pavie. Le Prieur qui le reçut le 9. d'Octobre de l'an 1515. après l'avoir complimenté au nom de tous ses Collegues sur sa capacité & sur sa naissance; après lui avoir dit en face, qu'*il étoit très-sçavant entre les sçavans; qu'il étoit noble de race, & encore plus noble par sa vertu; qu'il étoit Dauphinois d'origine, Lyonnois de naissance, & de l'ancienne famille des Champiers; champ fertile & cultivé qui a porté*, dit le Prieur, *nos Campeges de Bologne & nos Campises de Pavie*....... Après toutes ces loüanges trop directes pour être délicates, * le Prieur l'apostrephe, en lui disant: Levez-vous donc très-célebre Docteur, & venez remplir la place qui vous est destinée, & que vous meritez par tant de titres. Venez nôtre illustre Collegue, & en même tems nôtre Pere commun, dai-

* *Deus qui B. Symphorianum Mart. tantâ virtute donasti, ut intrepidus, exorante matre, capite plecti, quàm vanum veneris simulacrum Heraclio prefecto impellente, venerari maluerit, præsta Q. ut ejus exemplar imitantes, ab omni idololatria servitute, aliisque diris facinoribus expiatos efficias, per......*

** *En* 1438. & 1446.

* *Surge igitur, Doctor celeberrime.... veni gemma fulgida, veni margarita*

gnez occuper parmi nous le premier rang, qui est dû à un si grand Homme. *Venez*, continuë-t-il, selon le goût de ce tems-là, *venez*, *vous qu'on regarde avec justice comme la perle des Docteurs, comme vôtre épouse Marguerite est la perle des Dames.*

pretiosa, cujus uxor est Margarita speciosa. Veni frater & pater noster, & supremum in Collegio nostro digneris accipere locum, tanto viro convenientem..... sis felix, sisque hujus tui Collegii, Doctorumque omnium memor, qui tui numquam obliviscentur. Acta Univ. Pap.

Les divèrs ouvrages que Champier avoit publiez huit années avant son voyage d'Italie, presque en tout genre de Littérature, l'avoient déja fait connoître au delà des Monts; & il paroît par le compliment du Prieur que ces ouvrages y étoient estimez. Il ne faudroit pas néanmoins apprétier leur merite par toutes les choses flatteuses qu'on lui dit là-dessus. On sçavoit que Champier aimoit les loüanges; il en étoit digne d'ailleurs par son merite personnel, & il étoit en état de faire plaisir par son credit, par ses emplois & par son caractére bienfaisant & généreux. Le recüeil de ses ouvrages imprimé à Lyon en 1507. en caracteres Gothiques, par Etienne Gueynard & par Jacques Huguetan, est tout sémé des magnifiques éloges qu'on lui donne, ou qu'il se donne lui-même. On voit à la tête, & à la fin de ce Recuëil des lettres de plusieurs Sçavans de ce tems-là: tels qu'étoient Güichard de Lessard, Suffragant de Lyon, Jean Arzelier, Official & Professeur en Droit Canon, Humbert Fournier, Gonsalve de Tolede, & Jean le Mayre, desquels nous avons déja parlé; Philippe de Laurencin, Robertet, Coppin, Valuphin & quelques autres moins connus dans la République des Lettres. Tous ces gens-là

lui prodiguent à pleines mains les titres & les éloges. Ils l'appellent * *un Théologien excellent, un Philosophe du premier ordre, un Medecin d'une experience & d'un merite consommé, un Professeur de la plus grande reputation, un homme habile dans toute sorte de Litterature.*

Mais rien ne peut égaler en ce genre la lettre bizarre que Jean le Maire, Historiographe de la Princesse Marguérite, fille de l'Empereur Maximilien, écrivit à un de ses amis, au sujet de Symphorien Champier. Ce morceau est curieux & nous pouvons l'appeller une espéce d'ouvrage à la Mosaïque, par le continuel mêlange que l'Auteur y fait du Latin & du Gaulois, qui nous laisse douter dans quelle langue il a voulu écrire cette lettre. Elle va nous faire connoître les principaux ouvrages de nôtre Champier.

* *Theologum insignem, Philosophum eximium... doctrinà multà splendidissimum.... celebratissimum virum....... Physicum undequaque doctissimum pœoniæ artis interpretem sagacissimum, &c.*

Lettre de Jehan le Maire à Mr Pierre Pitot... Physicien stipendiaire de ma très-redoutée Dame, Madame la Duchesse de Savoye, fille à l'Empereur Maximilien.

Nuperrimè cùm Lugduni essem, Vir ornatissime, ainsi que par curiosité naturelle je m'employe volontiers à investiger choses nouvelles, *perscrutans diligenter officinas Calcographorum nostrorum*, je trouvai prêt à mettre sur leurs formes impressoires une œuvre nouvelle de ce très-élegant Philosophe, Orateur, Historien & Physicien, Messire Symphorien Champier Lyonnois, traitant des illustres Rois;

XVI. & XVII. SIEC.

& Ducs Lorrains : ensemble un autre recüeil des Evêques de Toul ; & outre ce ung singulier traité de l'ordre de Chevalerie..... *Quæ quidem omnia, etsi doctrinam ingentem hominis præ se ferant, venamque divitem eloquentiæ ostentent, magis tamen obstupui laborem illum, & quidem laboriosissimum.....* Car déja j'avois autrefois veu assez de ses loüables Labeurs, imprimez tant en Latin, comme en nôtre Langue Gallicane. *Ratus igitur sententiam hanc esse verissimam, quòd honos alit artes, omnesque accedunt ad studia gloriæ.* J'ai écrit à sa louange *hoc epigrammaticulum vernaculum qualecumque & ruditer fabrefactum*, lequel j'envoye à ton humanité, *ut scias me eum qui familiam tuam tam multimodis scriptionibus honorat, etiam honore non vulgari prosequi.* Vale.

§. II.

Tous ces ouvrages historiques, que le Maire exalte si fort, sont cependant les moindres que Champier ait composez, & certainement ce n'étoit point par cet endroit là qu'il meritoit d'être loüé. On a dit de lui avec raison, qu'il auroit bien mieux fait de se renfermer dans la Médecine, en laquelle il excelloit, que de s'attacher à écrire l'Histoire, pour laquelle il n'étoit nullement propre ; n'ayant nul goût, ni pour la Chronologie, qui en est l'ame, ni pour la critique ; & en ayant beaucoup pour les fables, & pour les fables les plus grossieres.

Les petits traitez Latins qu'il a composez sur les illustres Lyonnois, sur l'entrée de Loüis XII. dans Gennes, sur les Papes, & sur les Ecrivains François de naissance ; sur la genéalogie de nos Rois, sur la Hierarchie de l'Eglise de Lyon, sur le Royaume des Allobroges & sur le Trophée de la nation Françoise, sont si superficiels & si minces, qu'à peine meritent-ils qu'on y fasse attention.

Le petit ouvrage de six pages sur les Papes François, est dédié à une personne également sçavante & sainte, dont la memoire doit nous être infiniment précieuse. C'est le bienheureux * François d'Esteing, Comte de Lyon, Chamarrier de l'Eglise, & puis Evêque de Rhodès, où il mourut en odeur de sainteté le 1. jour de Novembre de l'an 1529. Son éminente vertu & son héroïque charité, qui le firent dévoüer pour son troupeau durant les horreurs de la peste, & toutes les merveilles qu'on en a publiées, l'ont fait placer dans le Martyrologe François, & lui ont fait donner le titre de Bienheureux dans la Gaule Chrétienne. Il nous reste encore dans Lyon un monument de sa pieté, auquel on fait peu d'attention, quoique ce monument soit placé dans le centre même de la Ville, & à côté de l'Eglise de sainte Croix. C'est la Chamarrerie que François d'Esteing fit rebâtir vers le commencement du seiziéme siecle, & sur la face de laquelle, on voit ses armoiries, qui par un privilége singulier, sont les mêmes que celles de France. On seroit tenté, en voyant ces Fleurs de lys, de croire que

* *François d'Esteing avoit un frere, ou un neveu, qui lui succeda, & qui étoit grand Homme de Lettres. Voici le caractére, qu'en fait Champier dans ses paralleles : In Carolo à Stagno Lugdunensi Camerario nobilitatem, sermonis facilitatem, eloquentiam, candorem, eruditionem...... demiraberis. Ce terme latin à Stagno, a fait souvent confondre la maison d'Esteing avec celle de l'Estang.*

XVI. & XVII. SIEC.

cette maiſon eſt l'ouvrage, ou du Cardinal de Bourbon, ou de Charles d'Alençon, tous deux du ſang de nos Rois, & tous deux Archevêques de Lyon. Mais les perſonnes un peu inſtruites n'ignorent pas que depuis qu'un Seigneur de la maiſon d'Eſteing eut relevé Philippe Auguſte à la bataille de Bouvines, & l'eut remonté, après qu'il eut été renverſé de ſon cheval, par un Allemand, cette maiſon a eu la prerogative de porter pour armoiries les armes de France, au Chef d'or, & de faire porter à ſes domeſtiques la livrée du Roi.

Le traité hiſtorique de Champier, qui nous intereſſe le plus, & qui contient plus de choſes particulieres, eſt celui qu'il publia en 1537. ſur la Gaule Celtique, ſur Lyon qui en eſt la Capitale; ſur les antiquitez & les inſcriptions Romaines de cette Ville; ſur l'origine de ſon Conſulat, & de ſa Police, & ſur la dangereuſe ſédition qui y fut excitée en 1529. car tout cela entre dans le tître entortillé que nôtre Auteur met à la tête de ſon Livre. Un tître ſimple n'étoit pas encore du goût de ce tems-là. Mais on voit bien que le point qui lui tient plus au cœur, c'eſt la ſédition qui fut excitée à Lyon, durant le tems de ſa Magiſtrature, & dont il fut la victime, ſans avoir jamais merité de l'être. C'eſt ſur cet article qu'il ſe donne carriere; il en fait un long détail en françois & en latin; & parce qu'il étoit piqué, il y paroît Orateur, autant & plus qu'Hiſtorien. Voici un petit précis de ce fait domeſtique.

Theodore

Theodore Trivulce ayant été fait par François I. Gouverneur de Lyon & de la Province, eut ordre de faire travailler aux murailles de la Ville, que son oncle, le fameux Jean Jacques Trivulce, qui avoit eû le même gouvernement, n'avoit pas pû faire achever. Les Habitans de Lyon eurent ordre de contribuer à une reparation qui les interessoit si fort, & le Corps de Ville fut chargé par la Cour de faire les impositions necessaires pour l'execution. Ce fut là l'origine du fameux tumulte populaire, que Champier a décrit en françois & en latin, sous le tître de *Rebeine*, ou *Rubene*, ou *Robaine*, & que Paradin & Rubys ont aussi décrit d'après lui. Ce tître fait une grossiere allusion au mot Gaulois *Rober*, d'où vient celui de *dérober* : &cette allusion est fondée sur les vols & les brigandages qui se commirent à cette occasion. La populace irritée par la legere imposition qu'on avoit été obligé de mettre sur les denrées, pour obéïr aux ordres du Roi, alla sonner le Tocsin dans l'Eglise des Peres Cordeliers; elle s'attroupa au nombre de deux mille hommes, qui avoient deux cens femmes à leur tête; elle déchargea sa premiere furie sur la maison de Champier qu'elle pilla. Tout son crime fut d'être un des plus anciens Conseillers, un des plus accreditez, & d'avoir sagement opiné sur la maniere de lever l'imposition. Cette execution fut suivie de plusieurs autres, où il y eut du sang répandu. L'Abbaye de l'Isle-Barbe, où les mutins crurent sans fondement de trouver de grands amas de blé, fut pillée. Le

XVI. & XVII. SIEC.

XVI. & XVII. SIEC.

tumulte qui croissoit à chaque moment, auroit fait de plus rapides progrès, si un sage Magistrat n'eût heureusement realisé dans cette occasion la noble idée qu'Homére nous donne, dans son Nestor, d'une éloquence insinuante & victorieuse : idée que Virgile a sçû enrichir & perfectionner dans le premier Livre de son Eneïde, dans ces Vers que tout le monde sçait par cœur :

Ac veluti magno in populo cum sæpè coorta est
Seditio, sævitque animis ignobile vulgus.
Jamque faces, & saxa volant, furor arma ministrat.
Tum pietate gravem ac meritis si fortè virum quem
Conspexere, silent, arrectisque auribus adstant.
Ille regit dictis animos, & pectora mulcet.
Sic ....

Voilà précisément & à la lettre ce que fit Jean Du-Peyrat Lieutenant * Général de la Sénechaussée de Lyon, le nom duquel doit entrer plusieurs fois dans nôtre Bibliothéque Lyonnoise. Il se presenta seul aux seditieux, il écouta leurs plaintes, il y entra en apparence, il les désarma, il donna le loisir au Gouvernement de faire entrer secrettement des troupes, qui rétablirent le calme, après qu'on eut puni les chefs des séditieux. C'est depuis cet évenement & ces troubles de 1529. que le Consulat

* *Il fut aussi Lieutenant de Roi dans la Province.*

eſt autoriſé par nos Rois à entretenir, aux frais de la Ville, une garde de ſix-vingts hommes, pour ſa propre ſeureté & pour la ſeureté publique.

La Relation que Champier fit de cette émotion populaire, nous inſtruit ſur un fait particulier; il dit que ce fut par ſes ſoins & à ſa requête qu'on avoit établi deux ans auparavant le Collége de la ſainte Trinité, qui fut remis aux Peres Jeſuites une quarantaine d'années après, comme nous l'allons voir bientôt. Il reproche aux Lyonnois de n'avoir payé que d'ingratitude ce ſervice & pluſieurs autres qu'il leur avoit rendus. *Ah! peuple mal conſeillé*, dit-il, *tu ſçais que* Morin Piercham *a toûjours été pour la choſe publique. Et encore depuis deux ans il a été cauſe que tu as Collége; & à ſa requête a été content le mettre en la maiſon de la ſainte Trinité, qui eſt un commencement du plus grand bien qui pourroit être en la Cité. Car tous les ans alloit merveilleux argent ez Univerſitez de France pour les enfans.* Ce Morin Piercham, dont nôtre Auteur exalte le zéle pour *la choſe publique*, c'eſt Champier lui-même qui traveſtit ſon nom ſous l'anagramme de Piercham. Le nom de *Morin* qu'il joint au ſien, eſt celui d'un de ſes voiſins dont la maiſon fut ſaccagée après la ſienne.

Parmi les diverſes plaintes que fait Champier, il y en a une qui marque ſa Religion. Il reproche aux ſéditieux d'avoir épargné les figures de Pythagore, d'Hippocrate, * & de Democrite, qu'il avoit dans ſon cabinet, & de n'avoir point épargné celle du

* *La maiſon de Champier*

XVI. & XVII. SIEC. Sauveur, qui étoit sur la face de sa maison, avec celles de saint Pierre & de saint Paul. Mais le reproche qu'il leur fait à cette occasion, *d'être des restes d'une maudite secte Vaudoise*, *qui a pris*, dit-il, *son commencement entre nos deux rivieres*, peut difficilement se concilier avec ce qu'il ajoûte, que les seditieux étoient des ouvriers étrangers & non pas des Lyonnois naturels.

faisoit face à la grande porte de l'Eglise des Peres Cordeliers. On voit encore aujourd'hui de saintes Figures sur la face de cette maison, qu'on a rebatie.

§. III.

Nous avons déja remarqué que Champier avoit bien moins de goût & de talent pour écrire l'Histoire, que pour travailler sur tout ce qui concerne la Physique & la Medecine, dans laquelle on peut dire qu'il excella, relativement au caractére de son tems. Il se fit une si grande reputation, en enseignant & pratiquant la Médecine dans Lyon, avant son premier Consulat (car il y fut deux fois Conseiller Echevin, la premiere en 1520. & la seconde en 1533.) que le Duc de Lorraine & de Calabre partant avec Loüis XII. pour la guerre d'Italie, le prit pour son premier Medecin, & le combla de biens & d'honneurs: jusqu'à le faire Chevalier de sa main, pour recompenser la fidelité, & même la valeur qu'il fit paroître, en se trouvant toûjours à ses côtez, & combattant avec lui dans toutes les affaires perilleuses où il se trouva. Depuis ce tems-là Champier mit à la tête de ses ouvrages le nom *d'Eques Auratus*, c'est-à-dire de Chevalier doré,

ou aux éperons dorez ; c'est-là, à mon avis, le vrai sens de ce mot. Car oseroit-on, avec quelques-uns de nos Auteurs, s'imaginer que Champier ait jamais été Chevalier de la Toison d'or.

Parmi les traitez de Médecine, ou de Physique, que nous a laissez Champier, un des plus curieux & des plus utiles est celui qui porte pour titre, *Hortus Gallicus*, ou *Campus Elysius* : c'est-à-dire le Jardin François,* ou le Champ Elysien. Il prétend y prouver, par bonnes raisons, que la France porte abondamment dans son propre sein, tous les simples & les remedes que nous allons chercher, à pure perte, dans les Indes, dans l'Arabie, dans l'Afrique & dans les autres regions éloignées. L'ouvrage de Champier, qu'il a intitulé *Rosa Gallica*, est un Recüeil fort bon pour ce tems-là, où il a ramassé les sentences, les autoritez, & les préceptes d'Hippocrate, de Galien, de Dioscoride, d'Avicenna, & de quelques autres anciens, qui peuvent être utiles aux personnes qui veulent conserver leur santé. ** La Croix-du-Mayne & Du Verdier nous parlent encore de quelques autres Livres du même Auteur, qui sont la Nef des Princes, la Nef des Dames vertueuses, le miroir des Apotiquaires, & quelques Lettres sur la transmutation des métaux : ouvrage fort inutile, mais dont on s'entêtoit fort dans ce seiziéme siecle.

Quoiqu'il y ait beaucoup de choses ou triviales, ou hazardées, ou très superficielles dans tous les ouvrages Historiques dont je viens de parler ; il faut avoüer

* *In Octav. Lugd. apud Treschel* 1533.

** *Il a composé quelques autres ouvrages, comme* Aggregator Lugdunensis. De legum divinarum conditoribus, Aphorismi. Dialogus in Maho-

XVI. & XVII. SIEC.

néanmoins que la memoire de cet Auteur doit être précieuse à sa patrie pour plusieurs raisons. 1°. C'est lui qui le premier a entrepris d'écrire sur l'Histoire de Lyon. 2°. Ce fut lui qui jetta les premieres semences de nôtre Collége de Médecins, qui ne prit néanmoins une forme stable, que plusieurs années après sa mort, quoique dans quelqu'endroit de ses ouvrages il se donne déja le nom d'aggregé au Collége des Médecins de cette Ville, *Aggregatoris Lugdunensis.* 3°. Ce fut aussi lui qui par ses soins & par son credit, fit établir le College de la sainte Trinité, comme nous l'avons déja remarqué. Je ne parle point d'une infinité de magnifiques éloges, que les Auteurs contemporains ont fait de Champier, comme à l'envi les uns des autres. Je me contente de rapporter ici les quatre derniers Vers d'un Hendecasyllabe assez délicat que Sylvius mit à la tête d'un des ouvrages de Champier, intitulé *Campi aurei*, * par allusion à son nom de *Champier*, & à sa Chevalerie dorée.

meticam legem. De corporum & animorum morbis.

* *De Monarchia Gallorum Campi aurei.*

Jacobi Sylvii Ambiani Endecasyllabi.

. . . .

Vis per florea serta litterarum,
Vis per mellifluos apum recessus,
Vis intra elysios volare campos,
His lector volites amice campis.

L'Auteur de ces Vers étoit un Medecin, habile dans son art, mais si interessé, que ses Disciples à qui il vendoit fort cher ses leçons, allerent afficher à la

porte de l'Eglise où on l'ensevelissoit actuellement, cette Epigramme de Bucanan. *

XVI. & XVII. SIEC.

Sylvius hìc situs est, gratis qui nil dedit umquam ;
Mortuus, & gratis quòd legis ista dolet.

On ne doit point confondre l'Auteur de ces Hendecasyllabes ** avec un autre Sylvius son contemporain & son compatriote, auquel nous avons l'obligation des trois Centuries, ou des trois cens excellentes remarques sur la Langue latine, dont on ne sçauroit trop conseiller la lecture à quiconque veut sçavoir les délicatesses & les profondeurs de cette Langue : (car on sçait que chaque art, & celui de la Grammaire, comme les autres, a ses profondeurs & ses délicatesses) les trois Centuries de ce second Sylvius, qui s'appelloit François, sont imprimées à la fin de l'Apparat de Scot, ou de Nizolius : ouvrage necessaire à ceux qui s'efforcent de composer en Latin dans le goût de Ciceron, & du siecle d'Auguste.

* *Du Boulay, Historia Univers. Parisiensis, Tom. 6. p. 93.*

** *L'Hendecasyllabe est ainsi nommé, parcequ'il a onze syllabes. C'est le même que le Vers Phaleuque.*

Francisci Sylvii Ambiani artis oratoria progymnasmata.



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE V.

FRANCOIS I. ET LOUISE DE SAVOYE, sa Mere, à Lyon.

SOMMAIRE.

1. *Venuë de François I. à Lyon. Son entrée solemnelle dans cette Ville, décrite par* le Moine sans froc, *valet de Chambre de ce Roi. Caractére de ce Poëte.*
2. *Jacques Trivulce, Gouverneur de Lyon, ouvre à l'armée Françoise un nouveau passage à travers les Alpes. Pompone Trivulce son successeur favorise la Litterature. Belle inscription du May que nos Imprimeurs planterent devant sa porte. Remarques sur cette inscription. Impie adulation de Dolet; son peu de Religion.*
3. *Loüise de Savoye, Regente du Royaume, reside au Cloître de saint Just. Elle commence à Lyon un Journal qu'elle écrit de sa main. Faits curieux que nous apprend ce Journal. François I. va à pied, de Lyon à Chamberi, visiter le saint Suaire. Description de ce Pelerinage.*
4. *Loüise de Savoye reçoit, à Lyon, une lettre Latine de Leon X. écrite par Bembe; sujet & caractére de cette Lettre. On annonce au public la prochaine Edition des Lettres de Leon X. écrites par le Cardinal Sadolet, Collégue de Bembe.*
5. *Clarence, Heraut d'Angleterre, vient déclarer la guerre à François I. dans le Palais de l'Archevêché de Lyon. Réponse du Roi. Sa facilité à bien s'exprimer. Lettre Laconique que la Regente reçut à Lyon de sa part, aprés sa prise devant Pavie.*

§. I.

LE regne de François I. que la liaison des matiéres nous a déja fait entamer, va nous fournir des objets plus diversifiez & plus rians, que tout ce

ce qui s'eſt preſenté juſqu'ici. Car on peut dire que ce regne, qui fut auſſi celui des Lettres pour tout le Royaume, le fut particulierement pour la Ville de Lyon, dans laquelle ce Monarque amena, ou attira tant de Sçavans de toutes les eſpéces, & où il excita plus que jamais le goût des beaux arts dans les differens voyages & les ſéjours, qu'il fut obligé d'y faire durant toutes ſes longues guerres d'Italie. C'eſt ce que nous allons voir en détail.

XVI. & XVII. SIEC.

François I. ayant réſolu de ſignaler ſon avénement à la couronne, par la conquête du Milanez, ſe rendit à Lyon le 11. Juillet de l'année 1515. & il y fit ſon entrée ſolemnelle dès le lendemain. Le Cérémonial François, où l'on trouve tout le détail de celles qu'on y fit à la Reine Eléonor ſa ſeconde Epouſe, au Roi Henri II. ſon fils, & à pluſieurs autres de nos Souverains, ne parle point de celle-ci, & nos Auteurs particuliers n'en diſent rien. Mais un Huiſſier de la Chambre, qui ſuivit François I. dans ce voyage, a ſuppléé à leur ſilence, & nous a conſervé des faits curieux qui nous intereſſent. Cet Huiſſier de la Chambre s'appelloit Paſquier le Moyne. Et c'eſt par une double, mais aſſez groſſiere alluſion à ſon nom & à ſon état de Laïque, qu'il prit le nom de *Moyne ſans Froc*. C'eſt ſous ce bizarre nom de *Moyne ſans Froc*, qu'il obtint du Roi ſon maître le privilége de faire imprimer ſes ouvrages. C'eſt auſſi ſous ce même titre qu'il eſt indiqué dans le Cérémonial François, où l'on a inſeré la deſcription qu'il fit en 1514. du Sacre & du

XVI. & XVII. SIEC.

Couronnement de François I. Les personnes qui connoissent un peu quelle étoit la Cour de ce Prince, ne seront pas surprises d'y trouver des Auteurs; ils sçavent assez qu'elle en fourmilloit. On en trouve, je ne sçai combien, parmi les seuls valets de Chambre de ce Roi, & parmi ceux de sa bien-aimée sœur Marguerite de Valois, Reine de Navarre. Marot dont il nous faudra bientôt parler, Alibert, l'ingenieux Auteur du Poëme sur l'aigle qui fait la poule devant le coq, &c. sont de ce nombre.

La Relation du Moine sans froc est un Journal exact de l'expedition de François I. imprimé sous ce titre: *Voyage & conquête du Duché de Milan en 1515. par François I. redigé en Vers & en Prose, par Pasquier le Moine, dit le Moine sans froc, Portier ordinaire du Roi, in quarto à Paris, 1520.*

Au premier coup d'œil qu'on jettera sur quelques échantillons que je vais placer ici, on verra que la Poësie burlesque n'est pas une chose nouvelle en France, comme tant de personnes l'ont crû; mais qu'elle y étoit déja connuë dans le commencement du seiziéme siecle. Je crois même pouvoir soupçonner que nôtre Pasquier le Moine a été l'original sur lequel s'est formé l'Auteur de ces Gazettes burlesques qui ont amusé nôtre nation durant si long-tems. Mais ce n'est là qu'une simple idée que je n'approfondis point, & que je propose, sans vouloir la garantir. Quoique le stile du Moine sans froc soit un burlesque plat & rampant, qui n'approche

point de celui du Gazetier Loret, même respectivement à la difference des siécles, il ne laisse pas néanmoins de nous instruire sur bien des dates & sur bien des faits, & il merite d'être conservé. Il nous apprend que François I. étant parti d'Amboise le 28. Juin, & ayant sejourné un jour à Moulins,

De là tira jusques à Lyon,
Ou près de demi million
De ménu peuple l'attendoit,
Qui rien que soit ne prétendoit
Qu'à lui voir faire son entrée,
Laquelle fut bien accoustrée
De toiles tenduës haut & bas,
De tapis & joyeux esbats;
Au devant duquel de bon cueur
Saillit le peuple en grand honneur.
Et là fut aucuns jours estable,
*Durant lesquels le Connétable **
Le vint éloigner de soucy,
Et le Duc de Gueldres aussi.

* *De Bourbon.*

§. II.

Ce fut dans ce tems-là que le Maréchal Trivulce, ** Gouverneur de Lyon, dont il avoit commencé de rébâtir les murailles, rendit à la couronne un service important. Il étoit question de passer les Alpes, & d'y faire passer le canon: & cela paroissoit impossible. Les Suisses s'étoient emparez du Mont

** *At aliud, inter Alpes Cotias, & Maritimas, detexit iter Trivultius, per quod*

XVI. & XVII. SIEC.

Ceniz & du Mont Genevre, qui étoient alors les deux* seules portes par où on pût entrer de France en Italie. C'étoit par le Mont Genevre qu'y étoit entré Charles VIII. le premier de tous les Rois de France, qui avoit passé les Alpes avec de l'artillerie : mais ce passage aboutissoit au pas de Suze, dont les Suisses s'étoient saisis, & qu'on n'esperoit pas de forcer. On découvrit entre les Alpes Cotiennes, & les Alpes maritimes, un troisiéme chemin qui pouvoit mener à Saluces * par la Vallée de Barcelonette, par Roque-Sparviere, par S. Pol & par l'Argentiere. Mais ce chemin paroissoit si rude, si escarpé, si impraticable, qu'Annibal n'osa pas le tenter, & qu'il n'y avoit pas la moindre apparence d'y pouvoir charrier le canon. Trivulce en vint à bout avec une activité, une patience, & une adresse qui lui firent attribuer une partie des bons succès que nos armes eurent cette premiere année. Il fit ** rompre des rochers avancez, non pas avec le feu & le vinaigre, comme le Général Carthaginois, mais à force de bras & d'instrumens ; il fit pratiquer des chemins, construire des Ponts, enlever l'artillerie avec des machines sur la pointe des montagnes, & la fit descendre de même ; il la fit traîner de roche en roche par dessus des précipices affreux qu'on n'ose presque regarder. La plûpart de nos Historiens, même François, & en particulier M. l'Abbé le Gendre, le Pere Labbe, & le Pere Briet donnent à Trivulce toute la gloire de cette belle action. Mais le Pere Daniel dit que M. de Talart fut chargé de la con-

arte, multoque labore, tormenta bellica, equos, ceteraque impedimenta in plana Salutiarum loca, inexpectatus eduxit. Briet. Annal. ad Ann. 1515.

* *Transitum alium invenit Trivultius Polemarchus, inter Alpes cottias & maritimas, per quem itur Salussias, & per quem incredibili labore tormenta bellica, & copias transmisit.* Labbe, Chron. Hist. P. III. pag. 469.

** *Et montem rupit aceto.* Juv. Sat. X.

Arden-

duite de ces travaux ; & le Moine ſans froc, que le Pere Daniel cite, favoriſe auſſi ce ſecond ſentiment par ces Vers. XVI. & XVII. SIEC.

Cepandant le Seigneur de Talart,
Sage, prudent, vertueux & gaillart
....
Et fit paſſer par roches, monts & vaux,
Artillerie, gens, armes & chevaux,
Mulets, bahus, femmes, coffres, bagages,
Sommiers, valets, chariots, vivres, pages.
Accouſtra ports, ponts, paſſages, détroits.

tia Saxa, infuſo aceto putrefaciunt. Ita torridam incendio rupem ferro pandunt, molliuntque anfractibus modicis clivos. T.Liv. Déc. III.

On peut concilier tous ces Hiſtoriens, en diſant que Talart & Trivulce partagerent, comme il arrive ſouvent, l'honneur de cette hardie entrepriſe. Les trois Trivulces, Jean Jaques, Théodore & Pompone, qui furent ſucceſſivement Gouverneurs de Lyon, & qu'on vit tous trois à la tête de nos armées, eurent auſſi tous trois beaucoup de goût pour les Lettres, à l'exemple de la plûpart des Italiens, qui étoient venus s'établir en France. Pompone protegeoit ſi hautement la Librairie, & l'Imprimerie, pour lors ſi floriſſantes à Lyon, que nos Imprimeurs voulurent lui ériger un monument public & littéraire de leur gratitude. Ils planterent le premier jour de Mai, à la porte de ſon Palais, ce qu'on appelloit en ce tems-là le May des Imprimeurs, avec une inſcription en Vers, dont la noble ſimplicité, le goût antique, & la pure latinité reſſent le ſiecle d'Auguſte. Elle eſt de la façon du malheureux Etienne

XVI. & XVII. SIEC.

Dolet, dont nous verrons bientôt la fin tragique, & qui étoit lui-même célébre Imprimeur, bon Poëte, & grand Ciceronien. Voici l'inſcription, qui eſt aſſez peu connuë, mais elle merite de l'être.

Ad Pomponium Trivultium Lugduni Rectorem, Typographi Lugdun.

Fuerit Tityro ille Deus, ei qui permiſit
Quæ vellet agreſti calamo ludere; & agnos,
Boveſque ducere liberè per florentes
Campos. Eris nobis Deus, qui permittis
Solitâ nos frui lætitiâ & libertate.
Ob id viridem pinum tibi conſecratam
Accipe, vultu atque animo quo conſecrata eſt.

Les gens qui préferent Martial à Catulle, Sénéque à Ciceron, & Tacite à Céſar, ne trouveront rien de piquant dans ces Vers, & pourront dire avec Martial : *Hæc tantùm ſapiet dictio quæ feriet.* Mais les perſonnes qui ont le goût oppoſé à celui-là, y ſaiſiront ſans peine le caractére que je viens d'en faire. On doit être ſurpris au reſte en liſant ces beaux Vers de Dolet, de voir qu'il y ait pouſſé l'adulation & l'impieté juſqu'à faire ſon Dieu de Pompone Trivulce, & à lui attribuer ce nom, parcequ'il lui laiſſoit une entiere liberté d'imprimer tout ce qu'il lui plaiſoit. Mais cet homme profane a porté encore plus loin ſon impie extravagance, dans un endroit de ſes Commentaires ſur la Langue latine. C'eſt dans la colomne 1171. du ſecond Tome, où il dit en

termes propres & précis, que Ciceron eſt ſon Dieu : *Ea ſunt... quæ apud Deum meum Ciceronem legere me memini.* Ces Commentaires ſont ſi rares & ce morceau a quelque choſe de ſi extraordinaire, que j'ai crû le devoir tranſcrire * ici tout entier. Il nous reſte à faire ſur Dolet quelques remarques ſingulieres, qui trouveront bientôt leur place naturelle.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Ea ſunt omnia loquendi genera quæ ad vitæ finem, terminationemque deſignandam apud* DEUM MEUM CICERONEM *legere me memini.*

§. III.

Trivulce & Talart ayant ouvert aux François une nouvelle route dans les Alpes, le Roi partit de Lyon le 30. Juillet, pour aller joindre ſon armée. C'eſt Loüiſe de Savoye, ſa mere, qui marque elle-méme cette date dans le Journal qu'elle écrivit à Lyon de ſa main, & qui commence préciſément à ce jour.. ** *Mon fils*, dit-elle, *partit de Lyon, pour aller contre les Suiſſes, & autres occupateurs de ſa Duché de Milan.* Le Moine ſans froc marque auſſi la même date dans ſon Journal.

** *Hiſt. de Savoye, preuves,* p. 453.

Le jour devant le dernier de Juillet,
Ainſi qu'ai dit preſqu'à demi feüillet,
Il faut toucher le départ de Lyon,
Qui fut plus cher que celui d'Ilion,
Dont départit le noble Roi Priam :
Car tout le monde alloit à Dieu priant
Qu'au Roi François fût en protection.

Le Roi, avant ſon départ, déclara la Ducheſſe ſa mere, Regente du Royaume * durant tout le tems

* *Hiſt. de Savoye.*

XVI. & XVII. SIEC.

de son absence. L'acte est daté de Lyon du 15. Juillet de cette même année 1515. Cette Princesse commença deslors à faire sa residence, avec la Reine & toute sa Cour, dans l'ancien Cloître de saint Just sur Lyon. C'est de cet endroit que sont datées les Lettres patentes, les Edits, & les autres actes qu'elle fit publier, & les priviléges qu'elle accorda durant le tems de sa Regence.

Le Journal manuscrit, que j'ai déja cité, nous rappelle certains faits interessans qu'il nous a conservez. On y trouve écrit,de la main de la Regente, que le Roi, qui après la défaite des Suisses à Marignan, & la conquête du Duché de Milan, étoit retourné à Lyon, le 15. Fevrier de l'an 1516. en partit à pied le 28. de May, pour un pelerinage de dévotion. *Mon fils*, dit le Journal, *partit de Lyon, pour aller à pied au saint Suaire à Chamberi.* La Chronique *additionnée* parle plus au long de ce pélerinage, dont elle nous fait une description réjoüissante. *En ce tems-là*, dit le continuateur de Monstrelet, *environ la Pentecoste, le Roi partit de Lyon, accompagné de plusieurs Gentilshommes, pour aller rendre un vœu au saint Suaire de nostre Seigneur, lequel est à Chamberi.* Tout le monde sçait que ce saint Suaire est aujourd'hui à Turin, *& étoit la dévotion du Roi d'aller à pied. Par quoi le Roi partit de Lyon à pied: consequemment avec lui force Gentilshommes qu'il faisoit moult beau voir. Car ils étoient fort gorgias d'accoustremens faits à plaisir, & force plumarts, & tous à pied, suivant*

suivant le Roi. Et fut le Roi en cette sorte à pied jusqu'au dit Chamberi; & fut festoyé le Roi par plusieurs jours du Duc de Savoye. Le vœu rendu, dont il est ici question, est celui qu'avoit fait François I. à la bataille de Marignan, dans laquelle il reçut dans ses armes vingt-deux coups marquez. Trivulce disoit souvent, en parlant de cette action, que les vingt autres, où il s'étoit trouvé, n'étoient que des jeux d'enfans, au prix de celle-ci qui étoit une bataille de géans.

La belle Lettre latine, que la Regente reçut à Lyon, cette même année 1516. de la part du Pape Leon X. & du stile du célebre Cardinal Bembe, l'un de ses deux Secretaires, est un fait litteraire, curieux & peu connu, qui merite que nous le touchions en passant. Voici l'occasion de cette Lettre qu'on pourra voir toute entiere, dans le recüeil des Brefs * ou Lettres que Bembe écrivoit au nom de ce Pape. Elle est la douziéme du onziéme Livre.

Leon X. voyant que depuis la victoire de Marignan, tout plioit en Italie devant les François, auxquels il n'avoit jamais été favorable, resolut, en habile politique, de s'accommoder au tems. Il engagea le jeune Monarque à une entrevûë, dans la Ville de Bologne; il le combla de caresses, il fut charmé de sa franchise, de sa Religion & de sa déference; il en profita; la Pragmatique fut abolie, & le Concordat prit sa place, malgré toutes les oppositions que le Clergé de France, les Parlemens & les Universitez formerent à l'envi contre un traité, qui

* *Petri Bembi Epistolarum Leonis decimi, Pont. Max. nomine Scriptarum, lib. XVI.* Lugd. apud Juntas MDXL.

XVI. & XVII. SIEC. nous a procuré néanmoins tant de bons Evêques, & qui a délivré pour toûjours le Royaume des brigues, des troubles, des guerres domestiques & des autres inconveniens, qu'entraînoient pour l'ordinaire les élections, déchûës de leur antique simplicité. Ce fut là l'occasion & le sujet de la Lettre que Loüise de Savoye reçut à Lyon. Elle est datée de Bologne du troisiéme des ides, c'est-à-dire du onziéme Decembre de l'année précedente 1515. Elle est adressée à la Regente sous ce simple titre, *Aloysiæ, Francisci Regis Gallorum Matri*; & elle commence par ces paroles, *quemadmodum ei, qui cùm vult, atque ubi vult spirat*. Leon X. & son cher Secretaire Bembe, qui ne furent jamais accusez de trop d'onction & de pieté, en firent néanmoins entrer beaucoup dans cette Lettre; & ils sçurent y concilier cette onction avec la plus pure latinité, qui ne leur coûtoit pas beaucoup. Le Pape ne peut se lasser dans cette Lettre de dire du bien du jeune Monarque, qui n'avoit encore pour lors que vingt & un an. Il exalte sa pieté, sa bonne mine, sa prudence, sa politesse, l'élevation de son esprit, l'agrément de sa conversation; & il tient le même langage dans les Lettres qu'il écrivit au Roi de Portugal, & à plusieurs autres Souverains. Il felicite la Regente d'avoir un fils, né pour la gloire & pour la défense de l'Eglise; un fils dans qui il a déja apperçu un respect & une tendresse infinie pour sa mere, & qui fait enfin tant d'honneur à l'heureuse éducation qu'il a reçûë d'elle. *Itaque*, lui dit le

Pontife, *Has ad te quam primùm dedi litteras, quibus meam ex ejus adventu conceptam tecum lætitiam communicarem, significaremque tibi nulla eum ex parte, nullâ ex re mihi non egregiè, non ampliter, non cumulatissimè satisfecisse: hortarerque te ageres etiam ipsa Domino gratias, qui te non solùm tam potentis atque magni, sed etiam tam pii, tam prudentis, tam alti animi Regis, tam tui, quod quidem perspexisse mihi videor, observantis, esse matrem voluerit; quodque ipsa tuum in eo educando & instituendo studium, diligentiam, laborem bene positum planè jam videas; magnosque ex eo atque optatissimos fructus capias; confidas etiam te in dies longè quidem majores atque uberiores percepturam, &c.*

XVI. & XVII. SIEC.

On peut juger par ce morceau, que j'ai placé ici pour une raison particuliere, de quel goût sont les Brefs que le Sécrétaire Bembe, qui fut depuis Cardinal, écrivoit aux Princes, au nom de son maître Leon X. Les Sçavans n'ignorent point que les Brefs ou Lettres que son Collégue Sadolet écrivoit aussi de son côté, sont * d'une latinité pour le moins aussi pure, mais moins fardée; & qu'on n'a jamais eû sujet de lui reprocher certaines affectations trop marquées de termes Ciceroniens, qu'on a tant reprochées à Bembe. Mais les Lettres de Sadolet ont été renfermées depuis deux siecles, dans le cabinet de quelques curieux; & l'on n'a vû jusqu'à present que les Lettres particulieres qu'il écrivoit pour son compte à ses amis. Le public, & sur tout le public

* *Bembe porta si loin l'affectation de ne se servir que de termes de Cicéron, & dans le sens de Ciceron, qu'il aima mieux dire* aquâ & igni interdicere,

délicat, qui aime tout ce qui porte le caractére simple & noble du siecle d'Auguste, a fort demandé l'impression de celles que Sadolet écrivoit, en qualité de Secretaire; comme on a pû le voir depuis plusieurs années dans les Journaux d'Allemagne, d'Italie & de France. Je saisis avec joye cette occasion pour annoncer la prochaine édition de ces Lettres, qui sont au nombre de cent ou environ; & dont j'ai heureusement recouvré le manuscrit original, qui n'a jamais été imprimé. On verra à la tête de ces Lettres, avec un abregé de la vie du Cardinal Sadolet, celle du sçavant & illustre Mort, qui sauva heureusement des mains d'un Epicier, ce petit trésor Littéraire.

qu'excommunicare.. ... persuasio, *que* fides..... Dii immortales, *que de dire simplement* Deus. .... Virgines Vestales, *que de dire* Virgines Deo consecratæ, &c.

Les Lettres * latines que Bembe écrivoit aux Princes, aux Republiques, aux Villes, &c. en qualité de Sécrétaire de Leon X. furent imprimées à Lyon, par les Juntes, il y a près de deux siecles. Le public a quelque droit d'attendre que le digne Successeur des Juntes lui donne aujourd'hui les Lettres du digne Collégue de Bembe. Je crois qu'on me pardonnera bien cette petite digression, puisqu'elle doit me servir d'engagement à publier sans délai le manuscrit en question; & puisqu'en le publiant je m'aquiterai d'une partie de ce que je dois à l'illustre ami, de qui je l'ai reçu.

* *Les Juntes de Florence étant venus établir dans Lyon une célébre Imprimerie, y prirent la Fleur de Lys de Florence, pour leur Symbole, voulant marquer par là le lieu de leur origine.*

Le Journal de Loüise de Savoye, que j'ai déja cité, nous apprend encore un fait singulier, qui se passa à Lyon, sous les yeux de cette Princesse, dans le Palais de l'Archevêché, où le Roi son fils étoit

Cette Fleur de lys a passé successivement des Juntes aux Car-.

logé. Et ce fait, en nous instruisant sur les mœurs de ce tems-là, nous fera voir aussi l'heureuse facilité qu'avoit ce Prince à s'exprimer noblement. Henri VIII. Roi d'Angleterre, Prince inconstant, qui ne pouvoit être long-tems, ni en paix, ni en guerre avec François I. dont il étoit tantôt ami, tantôt, mais plus souvent ennemi, * *nec tecum possum vivere, nec sine te*, s'avisa je ne sçai pourquoi, de lui déclarer brusquement la guerre en 1522. Et cette déclaration se fit à Lyon avec des circonstances remarquables. Voici ce qu'en dit nôtre Journal. *Ce 19. jour de Mai, environ deux heures après midi, à Lyon, en la maison de l'Archevêque, le Heraut d'Angleterre Clarence, défia mon fils; & en après, qu'en tremblant de peur, il eut déclaré que son maître étoit nostre ennemi mortel, mon fils lui répondit froidement, & si à point, que tous les presens étoient joyeux, & néanmoins esbahis de sa claire éloquence.*

XVI. & XVII. SIEC.

dons, des Cardons aux Anissons, & des Anissons à M. de Tournes, qui occupe leur place.

* *Difficilis, facilis, jucundus, acerbus es idem: Nec tecum possum vivere, nec sine te.* Mart. Ep. L. XII.

Ce beau portrait que la Regente fait en deux mots de *la claire éloquence de son fils*, n'est point un portrait flatté. Ce jeune Monarque, qui avoit l'esprit orné d'une infinité de connoissances, ne brilloit jamais plus que dans ces occasions. On feroit un gros Livre, disent Du Verdier, la Croix-du-Mayne & vingt autres, des Epîtres en Prose & en Vers, & des ouvrages plus serieux qu'il a composez. Tout le monde sçait les beaux Vers qu'il fit en Provence sur la belle Laure de Sade, célébre maîtresse de Pétrarque, & ce beau quatrain

XVI. & XVII. SIEC. qu'il fit sur Agnez Sorel, qui vaut encore mieux.

Plus de loüange & d'honneur tu merites
La cause étant de France recouvrer
Que ce que peut dedans un Cloître ouvrer,
Clause Nonnain, ou bien devot Hermite.

François I. auroit été le Prince le plus accompli de son siecle, s'il avoit eû autant de conduite, qu'il avoit de talent à parler, à se faire estimer & cherir des gens de Lettres, & à se battre.

La Lettre Laconique, que ce Prince, d'abord après sa défaite, * & sa prise devant Pavie, écrivit du Camp ennemi, à Lyon à la Regente sa mere, pourroit certainement figurer parmi les autres Lettres du même stile que les anciens Rois & les Généraux ** Lacédemoniens écrivirent en diverses occasions, & qu'on a recueïllies avec tant de soin. La lettre de François I. ne contenoit que ces six mots, mais si pleins d'énergie & si convenables à sa situation présente : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur.* Cette lettre fut portée à la Princesse Regente dans le Cloître de saint Just, par le même Seigneur * Espagnol qui passa par la France, & par Lyon, avec un sauf-conduit du Roi, pour aller porter à Charles-Quint, qui étoit à Madrid, la nouvelle de cette victoire.

* *L'an 1525. le jour de saint Matthias, jour heureux pour Charles-Quint.*

** *Cleomene, Archidame & les autres.*

* *Le Commandeur de Peñalosa.*



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE VI.

CLEMENT MAROT, & MAURICE SEVE.

SOMMAIRE.

1. Clement Marot, durant son long séjour à Lyon, met la jeunesse de cette Ville, dans le goût de la Poësie Françoise. Elle va en prendre des Leçons dans sa maison. Adieu de Marot à la Ville de Lyon. Son remercîment au Cardinal de Tournon, Archevêque de Lyon, & Gouverneur de la Province.

2. Vers de Marot à l'honneur de la Ville de Lyon & de ses Habitans. Ses relations particulieres avec nos gens de Lettres. Ses intimes liaisons avec Maurice Seve. Epigramme qu'il lui adresse. Caractére & ouvrages de Maurice Seve. Son talent singulier pour les inscriptions, les devises, les fêtes & les décorations publiques.

§. I.

NOus avons déja remarqué que la Cour de François I. dans laquelle il y avoit plusieurs Lyonnois, excita dans nôtre Ville l'émulation Littéraire, & sur tout le goût de la Poësie & des humanitez, dont on se piquoit fort dans cette Cour, aussi polie que belliqueuse. On ne vit jamais dans Lyon tant de Poëtes François, ou Latins, de l'un & de l'autre sexe; tant d'Auteurs, & de Traducteurs; tant de personnes versées dans la connoissance des antiquitez que sous le regne de François I. & sur tout durant cette vingtaine d'années, où il fit par intervales de si grands séjours à Lyon, avec

XVI. & XVII. SIEC.

toute sa Cour, & celle de la Reine & de la Regente. Ce fut dans ce tems-là qu'on vit fleurir, ou commencer à se former un grand nombre de ces differens Auteurs Lyonnois, dont la Bibliothéque de la Croix-du-Mayne, & celle de Du Verdier sont semées. Mais ces deux Bibliothéques ne sont pas cependant les deux grandes sources où il m'a fallu puiser ce que je dois rapporter ici à ce sujet. J'ai heureusement découvert des sources infiniment plus abondantes, & aussi sûres, qui m'ont fourni des memoires beaucoup plus détaillez, plus curieux & plus interessans.

Ces sources, plus ou moins connuës, sont les ouvrages du célébre Clement Marot, les Poësies latines de Jean Vouté, ou Vulteius, les lettres du fameux Corneille Agrippa, & les Commentaires de Dolet sur la Langue latine. Je dois encore ajoûter les diverses lettres qu'on trouve dans les Oeuvres de Symphorien Champier, dont nous avons déja fait usage. Marot, Vouté, Agrippa & Dolet étoient tous quatre étrangers; & par là même moins suspects : mais tout étrangers qu'ils étoient, ils eurent d'intimes relations avoc les gens de Lettres de cette Ville, dans laquelle ils firent un long séjour, pour les raisons que nous allons détailler.

Clement Marot, avant son exil, étoit attaché à la personne de François I. dont il étoit Valet de Chambre, comme son pere l'avoit été de la Reine Anne de Bretagne, Ce fut là l'occasion du long séjour qu'il fit à Lyon; & des liaisons étroites qu'il

y forma avec plusieurs personnes distinguées, qui le comblerent d'amitiez; mais sur tout avec plusieurs personnes du Sexe, qu'il avoit mises dans le goût de ce genre de Poësie, qu'on appelle encore aujourd'hui de son nom Marotique. La grande reputation que s'étoit faite Marot, qu'on regardoit avec justice comme le plus grand Poëte de son tems, attiroit dans sa maison un grand nombre de nos jeunes gens, qui alloient à l'envi prendre des leçons de lui. C'est lui-même qui nous a instruit de ce petit fait, dans un adieu Poëtique, qu'il fit vers l'an 1530. à la Ville de Lyon, en partant pour Paris, avec la Cour qui y retournoit. Après avoir exprimé en général sa reconnoissance, & sa sensibilité par ces premiers Vers.

XVI. & XVII. SIEC.

Adieu de Marot à la Ville de Lyon.

Adieu, Lyon qui ne mords point
....
Adieu, Cité de grand valeur,
Et Citoyens que j'aime bien:
Dieu vous doint la fortune & l'heur,
Meilleur qu'en a été le mien. *
J'ai reçû de vous tant de bien,
Tant d'honneur, & tant de bonté,
Que volontiers dirois combien:
Mais il ne peut être compté.

* *Marot fait ici allusion aux fâcheuses affaires, qu'il s'étoit déja faites plusieurs fois, par son attachement au Calvinisme.*

Il apostrophe ensuite ainsi la jeunesse qui le frequentoit, pour s'instruire dans l'art Poëtique.

XVI. & XVII. SIEC.

Adieu, enfans pleins de ſcavoir,
Dont mort l'homme ne deshérite;
Si bien ſouvent me vintes veoir,
Cela ne vient de mon mérite:
Grand merci ma Muſe petite
....
Adieu la Saône & ſon mignon,
Le Rhoſne qui court de viteſſe,
Tu t'en vas droit à Avignon;
Vers Paris je prens mon addreſſe.
Je dirois adieu ma maîtreſſe;
Mais le cas viendroit mieux à point,
Si je diſois, adieu jeuneſſe:
Car la barbe griſe me point.
Va Lyon, que Dieu te gouverne;
Aſsès long-tems s'eſt eſbatu
Le petit chien dans ta caverne,
Que devant toi on a battu
Finablement pour ſa vertu.
Adieu des fois un million
A Tournon de rouge vêtu,
Gouverneur de ce grand Lyon.

Ce fut à ce même Cardinal de Tournon, Gouverneur de la Ville & de la Province, que Marot préſenta dans Lyon, huit années après, un beau remercîment en Vers, lorſqu'ayant été chaſſé de France, pour cauſe de Religion, il eut obtenu la permiſſion d'y revenir, par le credit de ſa grande protectrice * Renée Ducheſſe de Ferrare, Princeſſe ſpirituelle

* *Rénée, Ducheſſe de*

XVI. & XVII. Siec.

& ſçavante, mais qui ſçavoit plus de Théologie qu'une femme n'en doit apprendre, & qui s'étoit laiſſée gâter l'eſprit par Calvin & par Marot. Voici ce que nôtre Poëte, qui à ſon retour de Ferrare, croyoit trouver le Roi à Lyon, dit avec ſa naïveté ordinaire, au Cardinal de Tournon, qui y commandoit depuis l'abſence du Roi.

Ferrare, étoit fille de Loüis XII. & ſœur de la Reine Claude, premiere femme de François I.

Adieu, je rends de graces un million,
Dont j'ai atteint le gracieux Lyon,
Où j'eſperois à l'arriver tranſmettre
Au Roi François humble ſalut en mêtre.
Conclud étoit; mais puis qu'il en eſt hors,
A qui le puis-je, où dois-je addreſſer, fors
A toi qui tiens, par prudence loyale,
Ici le lieu de ſa haulteur Royale.

. . . .

*Dieu gard' auſſi d'infecte adverſité **
L'air amoureux de la grande Cité;
Dieu gard la Sône au port bien ſomptueux
Et ſon mari le Roſne impetueux,
*Qui puis un peu ſe démontra ſi fier, ***
Que l'ennemi ne s'y oſa fier,
Et dont n'a guére par diligence prompte
S'eſt retiré Céſar, avecques honte.
Si vous ſupplie, ô fleuves immortels,
Et toi Prélat, dont il eſt peu de tels,
Et toi Cité fameuſe & de haut prix,
Ne me vouloir contemner par mépris:
Ains recevoir tout amiablement,
L'humble Dieu-Gard, de vôtre humble Clement.

** Cette Ville étoit menacée de la peſte.*

*** L'Empereur Charles V. étant entré en Provence, avec une armée formidable, n'oſa tenter le paſſage du Rhone, de l'autre côté duquel l'armée Françoiſe étoit campée auprès d'Avignon.*

XVI. & XVII. SIEC.

§. II.

Pour peu qu'on ait parcouru les Poëſies de Marot, on doit avoir remarqué qu'il y paroît fort content de la Ville de Lyon, & de ſes habitans; & qu'il ne laiſſe guére échapper d'occaſion de manifeſter ſon eſtime & ſa reconnoiſſance à leur égard. Témoin cette épigramme, où il fait une alluſion aſſez heureuſe au nom de cette Ville.

Epigramme ſur la Ville de Lyon.

On dira ce que l'on voudra
Du Lion, & de ſa cruauté.
Toûjours, où le ſens me faudra, *
J'eſtimerai ſa privauté.
J'ai trouvé plus d'honnêteté,
Et de nobleſſe en ce Lyon,
Que n'ai pour avoir frequenté
D'autres beſtes un million.

* *me manquera.*

Ce qu'il dit dans un autre endroit eſt encore plus marqué, & plus dévelopé.

C'eſt un grand cas voir le Mont Pelion,
Ou d'avoir veu les ruines de Troye:
Mais qui ne voit la Ville de Lyon,
Aucun plaiſir à ſes yeux il n'octroye.

Je ne parle point des Vers que fit nôtre Poëte, pour le Mai planté par les Imprimeurs de Lyon, devant

le Palais de Trivulce. Je n'ai point apperçu, dans cette petite piece, cet air naturel, cette naïveté, & ce sel réjoüissant qui se font si bien sentir dans la plûpart de ses autres Poësies, & qui font son caractére particulier. Mais ce qui interesse le plus nôtre Histoire Littéraire dans les Poësies de Marot, c'est qu'il y a perpetué le souvenir de plusieurs de nos illustres & sçavans Citoyens, que nous ne connoîtrions guére, ou que nous connoîtrions moins exactement, sans son secours. Les personnes les plus distinguées dans la Littérature, que Marot nous fait connoître dans l'un & l'autre Sexe, sont Maurice Seve son bon ami, Claude Perreal, Valet de Chambre de François I. Jeanne Faye, Jeanne Gaillarde, Claudine & Sibille Seve, parentes de Maurice. Les differens traits que Marot va nous fournir, joints à ce que nous puiserons dans d'autres sources, nous feront connoître le prix de ces illustres Citoyens.

XVI. & XVII. SIEC.

Maurice Seve fut l'ami le plus cher & le plus distingué que Marot se fit dans Lyon, parmi les gens de Lettres de cette Ville. Il trouva dans cet ami généreux & éclairé, non seulement l'appui dont il avoit besoin dans les mauvaises affaires qu'il se fit quelquefois, mais encore des avis & des lumieres pour perfectionner ses ouvrages. Car Marot avoit bien plus de génie que de travail & de capacité. Maurice * Seve descendoit d'une ancienne famille du Piémont, qui étoit venuë s'établir dans Lyon, avec quantité d'autres illustres familles étrangeres.

* *Il étoit de l'ancienne maison des Marquis de Sceva. Et:*

XVI. & XVII. SIEC.

Il ſemble que l'amour des belles Lettres étoit comme un bien héréditaire dans toute la famille des Seves. Maurice avoit deux freres, qui ont laiſſé à la poſterité des ouvrages curieux, comme nous le verrons bientôt. Claudine & Sibylle Seve, leurs proches parentes, ou même, à ce qu'il paroît, leurs couſines germaines, ſont loüées pour leurs écrits dans les Bibliothéques de la Croix-du-Maine & de Du Verdier. On voit dans les Poëſies de Marot, des preuves bien marquées de l'intime commerce qu'il entretenoit avec Maurice Seve. Parmi les Vers qu'il lui adreſſe, on trouve cette jolie épigramme, qui merite d'avoir ici ſa place. Maurice vouloit que ſon ami ſe perfectionnât dans la Muſique, & qu'il tâchât de devenir auſſi bon Muſicien qu'il étoit excellent Poëte. Marot s'en deffend par cette plaiſanterie Poëtique.

c'eſt pour cela que la Croix-du-Mayne le nomme toûjours Sceve *&* non pas Seve.

A Maurice Seve, Lyonnois.

En m'oyant chanter quelquefois,
Tu te plains qu'eſtre je ne daigne
Muſicien, & que ma voix
Mérite bien que l'on m'enſeigne :
Voire que la peine je preigne
D'apprendre *Ut re mi fa ſol la* ;
Que diable veux-tu que j'apreigne :
Je ne bois que trop ſans cela.

Perſonne ne peut mieux nous peindre Maurice Seve, & nous mettre plus ſurement au fait de ſes

ouvrages que la Croix-du-Maine, Auteur exact, & son contemporain. Le portrait qu'il nous en fait, plaira infiniment plus, j'en suis sûr, dans sa bonne naïveté gauloise, que tout ce que j'en pourrois dire ici moi-même. Voici comme il en parle dans sa Bibliothéque; * je ne ferai qu'y ajoûter ce que nous en apprennent d'autres Contemporains.

XVI. & XVII. SIEC.

* Pag. 320.

MAURICE SCEVE, *Lyonnois, issu de l'ancienne famille des Sceves à Lyon, homme fort docte, & fort bon Poëte François, grand rechercheur de l'antiquité, doüé d'un esprit èsmerveillable, de grand jugement & singuliere invention; ce que je puis jugé pour avoir leu ses écrits, qui témoignent assez les choses susdittes.* ** Du Verdier ajoûte qu'il étoit petit homme en stature, mais du tout grand en sçavoir. Il a composé, continuent la Croix-Du-Maine & Du Verdier, 1°. Une Eglogue intitulée Arion, sur le trépas de François, * Dauphin de France, qui mourut à Tournon. 2°. Une Eglogue sur la Vie Solitaire, qui porte pour tître *La Saussaye*, imprimée à Lyon en 1547. par Jean de Tournes. La Croix-Du-Mayne lui attribuë cet ouvrage, parce qu'au lieu de son nom, on voit à la tête ces paroles, *Souffrir, non souffrir*, que Maurice Seve avoit prises pour sa dévise. 3°. Le *Microcosme ou petit monde*, en Vers heroïques ou Alexandrins, partagez en trois Livres. On pourra se former quelque idée de sa maniere de versifier, par ces premiers Vers de son Microcosme.

** *Du Verdier, Bibliotheque, pag. 862.*

* *François Dauphin de France, fils de François I. après s'être fort échauffé à Aisnay, dans une partie de Paume, fut empoisonné dans un verre d'eau fraîche. Il alla mourir à Tournon, le 12. Août 1536.*

Dieu, qui trine en un fus, triple es, & trois
feras;
Et comme tes éleus, nous éterniferas;
De ton divin Esprit enflamme mon courage,
Pour décrire ton homme & loüer ton ouvrage:
Ouvrage vrayement chef-d'œuvre de ta main.

Ce premier Vers du Microcofme, *Dieu, qui Trine en un fus, triple es, & trois feras,* fi l'on ne confidére que la force de l'expreffion, & le grand fens qu'on y rènferme en fi peu de paroles, pourroit être mis de niveau avec les plus beaux Vers du dix-feptiéme fiecle: ce qui nous fait voir les grands & rapides progrès que la Poëfie Francoife avoit déja faits vers le milieu de ce feiziéme fiecle, dans lequel Maurice Seve floriffoit. Je ne parlerai point ici de certains ouvrages galans, avec les cinquante emblêmes qui les accompagnent, qu'il traduifit, ou qu'il compofa à l'exemple de fon ami Marot: tels que font, *la Délie, le Blazon du front & du fourcil, la déplorable fin de Flammette*, que la Croix-Du-Mayne appelle *une belle & gentille invention traduite de l'Efpagnol;* toutes *ces belles & gentilles inventions* ne méritent guére de figurer dans une Hiftoire Littéraire, telle que celle-ci.

Mais il ne faut pas oublier que ce fut Maurice Seve, qui eut la meilleure part, pour tout ce qui dépend de l'invention, & de l'efprit, à la fuperbe reception qui fut faite dans Lyon au Roi Henri II. & à la Reine Catherine de Medicis, fon époufe, lorfqu'ils

lorsqu'ils firent solemnellement leur premiere entrée dans cette Ville. Ce fut Maurice qui en fournit les desseins & qui fut chargé d'en conduire l'execution. La Croix-Du-Mayne n'a pas manqué de faire cette remarque. *Il * est*, dit-il, *l'Auteur de la description de l'entrée du Roi Henri faite à Lyon, sur le Rosne, l'an 1548. imprimée audit lieu en 1549. chès Guillaume Roville, avec les figures & portraits des choses les plus excellentes représentés en icelle, &c.* Le ** Promptuaire des Médailles, où l'on trouve cet Auteur Lyonnois placé parmi les illustres de son siecle, en parle comme d'un homme d'un rare merite, recommandable par une grande capacité; mais sur tout par un singulier talent, à imaginer heureusement des emblêmes, des inscriptions, des devises, des desseins de Trophées, & d'arcs de triomphes; en un mot tout ce qui fait l'ame des décorations publiques, dans les receptions des Princes, & dans les autres fêtes de cette nature.

* *Il devoit dire encore qu'il étoit Auteur des desseins.*

** *Mauritius Sceva, Lugdunensis, Poëta Gallus, longè omnium qui suâ ætate floruerunt, maximâ doctrinâ, ut ingenii admirabili acumine celeberrimus; omnia is suâ industriâ invenit vir perspicacissimus, stemmata trophæa & imagines quibus præclarissimus Henrici II. in urbem Lugdun. introitus, magnâ omnium Civium concomitante lætitia, ovatione & magnificentissimo apparatu fuit honoratus.*



XVI. & XVII. Siec.

CHAPITRE VII.

RECEPTION SOLEMNELLE du Roi Henri II. & de la Reine Catherine de Medicis, dans Lyon.

SOMMAIRE.

1. Splendeur de cette Reception. Ce qu'on en dit dans le Cérémonial François.

2. Le Roi va d'Aisnay au Faux-bourg de Véze, pour y recevoir les complimens des divers Corps de la Ville. Hommages rendus par le Clergé & par la Noblesse. Marche des Arquebuziers, de la Ville, & des soixante Compagnies, formées des arts & métiers. Leurs riches habits, leurs armes dorées. Corps des Nations étrangeres qui negotioient à Lyon. Florentins, Lucquois, Allemans, Milanois; & leurs magnifiques équipages. Combat de Gladiateurs. Marche des Conseillers-Echevins, & de tout le Corps de Ville. Marche du Roi & de sa Cour.

3. Obelisques; Chasse de Diane: Arcs de Triomphe, Inscriptions, Emblêmes, Devises. Ruës ornées de Festons, de tapisseries, de balcons, d'échaffauts, de trophées, de colomnes, &c. Temple de l'honneur & de la vertu. Grotte remplie d'oiseaux artificiels qui imitent le chant des naturels.

4. Spectacle singulier de la place du Change, grande Ville en perspective. Neptune fait sortir de la terre un cheval; & Minerve un olivier. Décorations de la Place du Palais, de la Porte Froc, du Palais Archiepiscopal. Superbe Bucentaure du Roi & de la Reine. Le lambris doré du Bucentaure s'ouvre, & il en descend une somptueuse collation: le fonds s'ouvre de même. Naumachie à l'antique. Belle description qu'en a fait Brantôme. Riche décoration de la Sale de la Comédie. On y voit pour la premiere fois des machines, des vols, des enlevemens, &c. Combat de plusieurs Galeres contre un grand navire à quatre ponts qu'elles reduisent en cendres. Quatre singularitez remarquées par Brantôme dans cette Reception.

§. I.

LA fête qui fut dirigée par Maurice Seve, qui étoit en ce tems-là un des anciens Conseillers-

Echevins de Lyon, effaça, pour la ſplendeur & pour le bon goût, toutes celles qu'on avoit vûës avant lui, & qu'on vit après lui : ſans excepter les entrées ſolemnelles qu'on fit ici à Henri III. & à Henri IV. auxquelles Pierre Mathieu préſida, & celle qui fut faite au Roi Loüis XIII. dans le ſiecle ſuivant. On a inſeré, dans le Cérémonial François, une relation de trente-cinq pages, dans un grand in Folio, de la reception dont nous parlons, comme pouvant ſervir de modéle à la poſterité. On la voit dans le premier Tome, page 823. ſous ce tître, qui pour n'être pas aſſez ſimple, n'annonce néanmoins rien de trop. *La magnificence de la ſuperbe entrée, faite au Très-Chrétien Roi de France, Henri deuxiéme de ce nom, & à la Reine Catherine de Medicis ſon Epouſe, en la Cité de Lyon, le 23. de Septembre 1548.* Brantôme * a auſſi fait dans la vie d'Henri II. une deſcription de dix pages de cette entrée, qu'il nomme très-triomphante.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Tom. 2. pag. 13.*

Les grands objets qui ſe preſentent ſans ceſſe aux yeux, dans cette longue relation, & qui ſe ſuccedent les uns aux autres ; les Naumachies, les combats de Gladiateurs, les pyramides, les obeliſques, les arcs de triomphe, & les inſcriptions d'un goût Romain qui les décorent ; le nombre & la varieté des machines, des théatres, des ſpectacles, qui paroiſſent de tems, en tems ; la marche des troupes, le mélange des Nations, la magnificence de leurs habits, tout cela enſemble a quelque choſe de ſi ébloüiſſant, qu'on ſe croiroit preſque tranſporté, en

XVI. & XVII. SIEC.

le lisant, dans le siecle des anciens triomphes de Trajan, ou des autres Empereurs Romains. Il est vrai que le goût délicat de nôtre siecle ne comporteroit plus aujourd'hui ces spectacles & ces representations symboliques, qui charmerent Henri II. avec toute sa Cour, & qui étoient un reste de l'ancienne simplicité Gauloise. Mais je ne sçai si, à bien apprecier les choses, & à tout prendre, cette bonne simplicité Gauloise, ne valoit pas nôtre politesse. On en jugera par cet échantillon, dans lequel j'écarterai tout ce qui n'est pas du ressort d'une Histoire Littéraire.

§. II.

Le Roi Henri II. ayant achevé la visite de nos frontieres, du côté du Piémont, arriva à Lyon le 21. Septembre de l'an 1548. & fut logé dans l'Abbaye d'Aisnay, où la Reine Catherine de Medicis son épouse l'attendoit avec toute sa Cour. Le surlendemain, Dimanche, jour destiné pour la cérémonie, le Roi s'embarqua sur la Saône, à dix heures du matin, dans une des gondoles qu'on lui avoit preparées, & il se rendit au Fauxbourg de Véze, * pour y recevoir les complimens des Chefs des Nations, & les hommages des divers Corps de la Ville. Il y fut reçu, suivant l'usage, dans une grande & magnifique loge, partagée sur le devant en arcs & en balcons, & sémée par tout des chiffres du Roi, relevez en or & en argent, & des figures du croissant qu'il avoit pris pour sa dévise. Vers

* *Au logis du Mouton.*

l'heure du dîner, la Noblesse de la Province vint lui faire la révérence; elle avoit à sa tête Monsieur de saint André, Gouverneur & Sénéchal du Lyonnois. Sur le midi, MMrs le Doyen & les Comtes de Lyon, suivis de tout le Clergé avec ses differentes bannieres, vinrent s'acquitter du même devoir, & s'en retournerent après cela montez sur leurs mules, pour aller attendre le Roi devant la grande Eglise. XVI. & XVII. SIEC.

On vit paroître ensuite le Lieutenant Capitaine de la Ville, & ses trois cens trente-huit arquebusiers habillez de satin blanc rayé d'or, avec le morion doré, le pannache blanc & noir, semé de pailletes d'or & leurs arquebuses dorées. Le Prevôt des Maréchaux marchoit avec ses archers à cheval, ayant chacun *des manches de maille & un bâton à la main*, pour faire ranger une infinie multitude de peuple qui étoit accouruë des Provinces voisines.

Immediatement après cela vinrent les Compagnies formées des divers arts & mêtiers, qui sont dans Lyon, au nombre de plus de soixante. Chaque Compagnie rangée sous ses enseignes, avoit à la tête ses Officiers, & marchoit avec ses fifres & ses tambours. Les teinturiers étoient au nombre de 446. les Imprimeurs au nombre de 413. les pelletiers étoient en tout 187. les orfévres qui étoient au nombre de 226. avoient semé leurs riches habits de croissans d'argent. Il y avoit 226. fondeurs, 310. charpentiers, 176. chapeliers, 256. cordoniers, 172. cartiers, 306. maçons, 192. épingliers, & le reste à proportion. Tous ces gens-là étoient si

XVI. & XVII. SIEC. richement vêtus qu'on auroit de la peine à se le persuader, si on n'avoit pour garant, non seulement les relations imprimées dans ce même tems, mais encore le Cérémonial François, qui entre dans le plus petit détail des habits de chaque Compagnie. Le vêtement commun à tous, & à peu de chose près, presque uniforme, étoit le collet, le pourpoint, les chausses & les souliers, de velours ou de satin, découpez à la maniere de ce tems-là, & tous garnis de boutons & de filets d'or ou d'argent. Leurs armes étoient dorées, & le panache qui flottoit sur leurs morions aussi dorez, étoit de la même couleur que leurs habits, qui étoient tous doublez du plus beau taffetas. Toutes ces Compagnies Bourgeoises se rangerent en moins d'une heure & demie, dans un si bel ordre & un si grand silence, que la Cour jugea, dit le Cérémonial François, que la plûpart de ces gens-là devoient avoir servi long-tems.

D'abord après cette brillante Milice, on vit paroître dans un équipage encore plus superbe les Corps des cinq principales Nations étrangeres qui négocient dans Lyon. Les Luquois portant de longues robes de velours noir, sur leurs chevaux harnachez de même, faisoient marcher devant eux quatre jeunes pages, richement habillez à la Romaine, qui divertirent le Roi, en faisant, avec grace, caracoler devant lui leurs chevaux sans selles & sans étriers à la maniere * des Anciens. Les Pages étoient suivis d'un grand nombre de gens de pied, de la même nation, habillez de velours blanc cha-

* *Les anciens ne se servoient point d'étrier, &* -

marré de noir. Trente-sept Florentins vêtus de longues robes de velours cramoisi, doublées d'un drap d'or, & marchant deux à deux sur des chevaux turcs ou des génets d'Espagne, venoient après les Luquois. Chaque rang avoit devant soi quatre laquais habillez d'un satin blanc, bigarré de * noir. Six jeunes pages, montez sur des chevaux turcs, ouvroient la marche de cette nation; & elle étoit fermée par le Consul, accompagné de ses deux Conseillers. Les Milanois, suivis des Allemans, parurent ensuite dans le même ordre, & avec la même magnificence. Suivirent après cela les Officiers de l'Archevêque ** de Lyon, les Elus, les Receveurs, le Lieutenant Général & particulier, avec les Officiers de la * Sénechaussée, les Conseillers du Parlement de Dombes, avec les principaux Citoyens de Lyon, suivis d'une brillante & nombreuse Infanterie des enfans de la Ville, qui faisoient un Corps à part.

Cette longue marche fut terminée par un spectacle, qui parut nouveau au Roi, par l'ordre duquel on le renouvella six jours après. Ce fut un combat de Gladiateurs bien exercez, dont la moitié étoit vêtuë de satin blanc, & l'autre moitié de satin cramoisi. Ces Gladiateurs s'étant fierement campez devant la Loge du Roi, après s'être furieusement regardez l'un l'autre, ainsi que firent jadis les Horaces & les Curiaces; commencerent, dit Brantôme, ** un combat à l'antique, en presence de ce Monarque. Et s'attaquant, se mêlant, s'en-

ainsi on n'a point de terme latin pour l'exprimer. Ils regardoient aussi comme une espece de mollesse de se servir de selle.

* *Les Genevois vinrent hors de rang, & d'abord après la Noblesse, à cause de certaine dispute, pour le rang, avec les Genois, & les Florentins.*

** *Hippolite d'Este, Cardinal de Ferrare.*

* *Le Présidial de Lyon ne fut créé que trois années après, en 1551.*

** *Brantôme, tom. 2. vie d'Hen-*

XVI. & XVII. SIEC.

trefecourant, faifant pancher la victoire tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, fe chargeant avec autant d'adreffe que de fureur apparente, faifant voler leurs armes en pieces par la force des grands coups qu'ils fe portoient, ils fçurent fi bien donner à un combat feint, l'air & la couleur d'un combat ferieux, que les affiftans crierent plufieurs fois, qu'on courût au fecours de ceux qui fuccomboient, & qu'on les feparât.

ri II. où il fait un long détail de ce combat, pag. 14.

Les Gladiateurs s'étant remis en rang, & la marche ayant continué, on fut frappé, dit le * Céremonial, d'un nouveau fpectacle, qui parut effacer tous les autres en magnificence. C'étoit une Compagnie de cent foixante hommes habillez à la Romaine, & commandez par le Capitaine de la Ville. Leurs cottes d'armes, brodées en or, en argent & en foye, & femées de perles, étoient enrichies de trois têtes de lion en demi-relief, une fur la poitrine, & les deux autres fur les deux épaules, d'où pendoient des anneaux & des chainettes d'or, qui foûtenoient leurs petits cimeterres, qui n'avoient que deux piez ** & demi de longueur, & qu'on avoit fait forger exprès. Le refte de leurs vêtemens étoit afforti à cette précieufe cotte d'armes.

* *L'admiration de ces chofes incroyables. ...... le contentement, ou l'efbaiffement de ceux qui les regardoient.* Ancienne Relation copiée dans le Cérémonial François.

* *Une épée de deux piez & demi, paffoit pour courte en ce tems-là.*

On vit paroître après cela les quatre Mandeurs de la Ville, avec leurs grandes robes & leur manche d'écarlate, richement brodée aux armes de Lyon. Un des Officiers de la Ville, precedé par douze hommes, habillez de fatin bleu & blanc, marchoit immédiatement devant Meffieurs les

Confeillers-

Conseillers-Echevins, vêtus de robes de satin noir, montez sur des mules harnachées de velours noir; ils alloient deux à deux, & chacun d'eux avoit devant soi, deux laquais vêtus de satin cramoisi violet, découpé & doublé de taffetas blanc. Après eux venoient le Procureur, le Secretaire, le Controlleur, le Receveur, le Voyer, *& les autres Officiers de la Maison commune, representant tout le Corps de la Ville, en magnificence honorable, & digne du degré de leur état, & de l'honneur requis au devoir politique*. Ce sont les termes du Cérémonial François.

XVI. & XVII. Siec.

Enfin le Roi lui-même vêtu d'une Saye * d'or, ne tarda pas à marcher. Il étoit precedé par les Gentilshommes de sa chambre, par sa garde Suisse, par le Maréchal de saint André, ** & par quelques autres Seigneurs de sa Cour. Les Cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Lorraine, de Guise, de Ferrare, & de la Chambre, étoient auprès de la personne du Roi, avec le Grand Ecuyer, & les Pages d'honneur, qui portoient chacun un éperon doré à la main. Les Princes suivoient le Roi, & ils étoient suivis de saint André, de Maugiron, de Canaples, & des autres Chevaliers de l'Ordre, & des archers de la garde.

§. III.

Ce fut dans cet ordre que le Roi marcha le long du Fauxbourg de Véze, jusqu'au Château de Pierre-Encise, au dessous duquel il trouva un Obelisque

** Le Saye, étoit une maniere de vêtement nommé* Sagum, *en latin, que les Romains portoient en tems de guerre.*

*** Jaques d'Albon, dit le Maréchal de saint André, Gouverneur du Lyonnois en* 1550. *après son pere Jaques, fut un Cavalier des plus accomplis de son tems. Brave soldat, bon général, mais aimant trop ses plaisirs.*

XVI. & XVII. SIEC. de ſoixante-trois piez de hauteur, avec cette inſcription d'un goût Romain, gravée ſur le pied d'eſtal.

TOTIUS GALLIÆ RESTAURATORI,
M.PLANCUS LUGDUNI RESTAURATOR.
P. * C.

* *Poni*, ou *ponendum curavit*.

Au haut de l'Obeliſque on voyoit un Croiſſant d'argent, de trois piez de diametre, avec ces paroles: *Nomen qui terminat aſtris.*

A côté de l'Obeliſque, on vit ſur la main droite un petit bois taillis, fermé d'une muraille de ſix piez & rempli de toute ſorte d'arbres, qui avoient l'air d'un petit parc, ou d'une forêt. Ce petit parc étoit rempli de cerfs, de biches & de chevreux, que Diane chaſſoit avec ſes compagnes. Elle paroiſſoit telle que Virgile nous la peint ſi bien dans ſon Eneïde. Elle portoit ſur ſon front un petit croiſſant d'argent. L'or, les perles & les pierreries, brilloient ſur ſon habit de chaſſe; & les Nymphes ſes ſuivantes conduiſoient de petits levriers, & des épagneux attachez à des cordons de ſoye. Au moment que le Roi parut devant le parc, un lion ſortant du bois prochain, vint ſe jetter aux pieds de la Déeſſe; elle le prit, l'attacha, & s'avançant juſques ſur le haut du mur, elle le préſenta au Roi, en lui faiſant ce compliment,

Le grand plaiſir de la chaſſe uſité,
Auquel par mont, vallees & campagnes,
Je m'exercite, avecques mes compagnes,

Jusqu'en vos bois, Sire, m'a excité,
Où ce Lion, d'amour inusité,
S'est venu rendre en cette nostre bande;
Lequel soudain, à sa privauté grande,
J'ai recogneu, & aux gestes humains,
Estre tout vostre. Aussi entre vos mains
Je le remets, & le vous recommande.

Les divers arcs de triomphe, & les autres décorations que le Roi trouvoit par intervalles, en avançant dans le Fauxbourg, étoient ornez d'Inscriptions, de Devises & d'Emblêmes. On voyoit dans un endroit l'Histoire ou l'Emblême d'Androdus, qui tire une épine du pied d'un lion, comme on le voit representé à Rome, dans une figure de marbre. On lisoit dans l'autre cette inscription d'un goût assez antique. *Ingredere, Henrice, ingredere, Francorum Rex Christianiss. urbem tuam, antiquam Romanorum Coloniam : ut devotiss. Civibus tuis securitatem* Reipublicæ *præstes æternam.* Le reste n'avoit rien de remarquable, ou de singulier.

A la premiere porte de * Lyon, le Roi trouva quatre des plus anciens Conseillers de la Ville, qui le reçûrent sous un magnifique Daiz, & le conduisirent ainsi jusques à Porte-froc. Toutes les ruës par où sa Majesté passa étoient tenduës de tapisseries de haute lice, *(comme Ville qui en est bien meublée, dit le Cérémonial.)* Elles étoient renfoncées dans les boutiques, qui étoient aussi tapissées, & on les

* *C'étoit alors la porte de Bourg-neuf.*

XVI. & XVII. SIEC.

avoit ajuſtées ſi proprement *qu'elles ſembloient être collées*. On vit même en pluſieurs endroits des tapiſſeries de velours, ornées d'une large bande de drap d'or. Toutes les ruës étoient ombragées de tentes de diverſes couleurs, d'où pendoient des feſtons, des chiffres, & des écuſſons. Et pour mieux dégager ces ruës, on avoit dreſſé tout le long des échaffauts, & des balcons, qui étoient richement tapiſſez, & qui n'étoient preſque remplis que de perſonnes du Sexe, parées de leurs plus beaux habits.

On vit auprès du Griffon, un trophée de cinquante-trois piez, avec une colomne de porphire feint, ſur laquelle on avoit placé la figure de la France, avec tous ſes ſymboles & cette inſcription, *Suo Regi Feliciſſ. Feliciſſ. Gallia*; le tems & la renommée étoient aux deux côtez du trophée; le tems s'expliquoit par ce Vers de Virgile; *Huic ego nec metas rerum, nec tempora pono*; & la renommée par ces autres paroles du même Poëte. *Fama ſuper æthera notus........ Semper honore meo, ſemper celebrabere donis*.

A la droite & à la gauche du trophée étoient deux Autels à l'antique, ſur leſquels étoient placées la vertu & l'immortalité. C'étoit deux jeunes Lyonnoiſes, habillées en Déeſſes, & coëffées en perles & en diamans. L'immortalité préſentant au Roi une couronne de laurier, de cheſne, & d'or, lui fit ce compliment encore fort Gaulois.

Fait retourner sous toi l'âge doré.
Par quoi la France ici ta honore
De ce trophée à ta vertu condigne, &c.

XVI. & XVII. SIEC.

Un double arc de triomphe se presenta au port de saint Paul. Deux grandes figures, dont l'une representoit le Rhône, & l'autre la Saône, étoient assises aux deux côtez de l'arc. Elles étoient appuyées sur leurs urnes, qui étoient deux sources, l'une de vin rouge & l'autre de vin blanc. Derriere ces figures on voyoit une grotte remplie de petits oiseaux artificiels, qui imitoient le chant des oiseaux naturels. Fort près * de là parut un autre arc de triomphe, avec le temple de l'honneur & de la vertu, que les anciens Romains faisoient toûjours aller ensemble. On y voyoit ces deux courtes inscriptions. *Honori perpetuo...... Virtuti æternæ.*

* *Au Porcelet.*

§. IV.

Le Roi étant arrivé à la place du Change, y fut frappé d'un spectacle qui lui parut singulier, & auquel toute la Cour applaudit fort. On y vit paroître une grande Ville en perspective, avec Neptune, & Pallas, ou Minerve, qui se disputoient à l'envi l'honneur de nommer cette nouvelle Ville. Ces deux Divinitez étoient convenuës que celle des deux qui créeroit la chose la plus utile aux hommes, donneroit son nom à cette Ville. C'étoit, selon la fable, la Ville d'Athénes nouvellement bâtie par

XVI. & XVII. SIEC. Cecrops, & non pas la Ville de Troye, comme on le dit par erreur, dans le Cérémonial François. Neptune ayant frappé la terre de son trident, en fit sortir un cheval, qui parut à demi-corps, & qui s'agita, remuant la tête, les oreilles & les yeux, comme s'il eût été vivant. Neptune s'adressant à Minerve, lui dit ces quatre Vers.

De mon trident ce cheval je procrée,
Non tant pour être à l'homme familier,
Que pour servir cet heureux Chevalier,
Qui tout ce siecle à son venir recrée.

Minerve lui répondit par ce quatrain qui ne vaut pas le premier.

De cette lance, où toute force encrée,
De Mars jadis confondoit les alarmes,
De ses haineux humiliant les armes,
Lui rendra paix, qui tant au monde agrée.

Alors frappant la terre de sa lance, elle en fit sortir un olivier. Les décorations de la place du Palais arrêterent aussi quelque tems S. M. On y avoit represénté la Déesse de la terre, avec ce mot; *Hanc tibi jurarunt Superi*; Amphitrite assise sur une baleine avec ces paroles, *Quascumque per undas*; la prosperité & la felicité, dont les figures étoient accompagnées de ces inscriptions d'un goût antique, & tirées de l'Eneïde: *Imperium sine fine dedi........ Manent immota tuorum fata tibi.* Les décorations de la Porte-froc, étoient assorties à la sainteté

& à la dignité du lieu. C'étoit un Portail à l'antique avec les figures & les ſimboles de la Foi, de la Religion, de la Prudence, de la Juſtice & des autres Vertus chrétiennes. Enfin le Roi arriva à l'Egliſe Metropolitaine, à la porte de laquelle il fut reçu par le Cardinal de Ferrare, Archevêque de Lyon, accompagné de Meſſieurs les Doyen, Archidiacre, Precenteur, Sacriſtain, Chamarrier, Chantre, Prevôt, Comtes, Chevaliers & habituez, dans leur habit de cérémonie. Sa Majeſté fut reçûë ſous un Dais de damas blanc & noir, & conduite dans la grande Egliſe, où on lui preſenta un ſurplis qu'elle tint entre ſes mains juſqu'à la fin de ſa priere. Après laquelle elle entra dans l'Archevêché, devant lequel on avoit érigé ſur un pied d'eſtal de vingt & cinq piez de hauteur, une colomne qui en avoit cinquante-ſix, & qui ſoutenoit le globe du monde, en partie doré, en partie azuré. Sur le portail de l'Archevêché on avoit placé deux grandes figures à la Romaine, qui repreſentoient le Rhône & la Saône, marquant leur allegreſſe commune par cette inſcription : *Ob adventum Henrici Opt. Princ. votis antea expetitum Rhodanus atque Arar gratulantur.*

XVI. & XVII. Siec.

Le dedans du Palais étoit enrichi des meubles les plus precieux. Mais ce qui excita le plus l'attention du Roi, ce fut le magnifique port, tout rempli de Brigantins; de Gondoles, de Bucentaures, de Galeres & d'autres Bâtimens, qu'il eut le plaiſir de voir ſous les fenêtres même de ſa chambre, bâtie

XVI. & XVII. SIEC. ſur le bord de la Saône, comme le reſte du Palais, & comme une partie des maiſons de Lyon. On avoit heureuſement pratiqué ce port, (avec un eſcalier pour y deſcendre) en élevant une ſeconde tour parallele à celle qui étoit déja attachée à l'appartement du Roi, & en y ajoûtant des terraſſes, des baluſtrades & des galeries, où l'or & l'azur brilloient de tous côtez, auſſi bien que dans les petits vaiſſeaux ſuperbement ornez, & dont les rameurs tous habillez de pourpre n'attendoient qu'un ſigne du Roi pour le conduire ſur la riviere, où tout étoit prêt pour donner à ce Prince le divertiſſement d'une Naumachie à l'antique. Ce ſpectacle fit plaiſir à la Reine, qui ne pouvoit ſe laſſer d'y applaudir.

Cette Princeſſe fit ſon entrée publique, le lendemain Lundi 24. Septembre. Le Roi qui voulut en être ſpectateur, alla incognitò dans une maiſon de la ruë ſaint Jean, d'où la Reine avoit vû la ſienne.

Cette ſeconde entrée fut auſſi ſuperbe que la premiere. Même marche, même appareil, mêmes ſpectacles, même ſuccès. Toute la difference fut dans les inſcriptions, les déviſes, & les complimens qu'on changea pour les aſſortir au ſujet, & dans la couleur des habits qui furent blancs & verts, c'étoit les couleurs de la Reine : celle du Roi étoit blanche & noire.

Le mardi 24. leurs Majeſtez, après avoir reçu avec bonté les preſens * que les Conſeillers-Echevins,

Le preſent fait au

vins leur firent au nom de la Ville, entrerent l'après-dîner dans leurs gondoles, pour aller voir les joûtes qu'on devoit faire ce jour-là en divers endroits de la riviere, & pour voir les galeres preparées pour la Naumachie du ſurlendemain.

Le Mécredi 25. le Roi ſuivi de la Reine, des Princes, & des Cardinaux, entra dans le grand Bucentaure, qui le porta juſques au jeu de paûme, qu'on lui avoit fait bâtir exprès à Aiſnay, fort près du Confluent du Rhône & de la Saône. Le Roi qui aimoit cet exercice, s'y divertit aſſez long-tems: après quoi il rentra dans ſon Bucentaure, dont le lambris doré s'ouvrit tout à coup, & l'on en vit deſcendre une magnifique collation, ornée de banderolles & d'écuſſons. Les confitures ſéches étoient marquées aux armes des Princes & des Princeſſes qui étoient preſentes. Dans le même tems le bas du Bucentaure s'ouvrit auſſi, & l'on en vit monter une table garnie de toute ſorte de liqueurs, comme ſi le Ciel & les eaux avoient voulu contribuer à l'envi à la joye de cette fête.

Roi, étoit la figure d'un Roi armé à l'antique, avec une foi & une liberalité qui lui préſentoient un Lyon. Celui de la Reine étoit une proſperité tenant une corne d'abondance, d'où ſortoit un lys avec deux enfans.

Sur les cinq heures du ſoir leurs Majeſtez allerent à la Comedie. Le *Frontiſpice* à l'antique de la Salle où on l'avoit préparée, étoit décoré de douze grandes figures. Les ſix premieres repreſentoient les ſix Ancêtres de la Reine, *Catherine de Medicis*, qui avoient ramené dans l'Europe les ſciences & les beaux arts; & les ſix autres repreſentoient les ſix plus illuſtres Poëtes Toſcans. On vit dans cette Comedie un ſpectacle nouveau en France; * des

** Une nouvelle mode*

XVI. & XVII. SIEC.

vols, des enlevemens, & d'autres machines. *Lequel esbat fut à sa Majesté d'une telle delectation, qu'il ne s'en voulut contenter pour une seule fois*, dit le Cérémonial * François.

Le Jeudi 27. Septembre on donna au Roi le divertissement d'une Naumachie à l'antique. Ce fut un combat de galeres, divisées en deux escadres, l'une noire, & l'autre verte. Chaque escadre avoit à sa tête deux Capitanes ornées de têtes de lion, moitié dorées, moitié argentées. Les galéres & tous les autres bâtimens qui devoient être de la Naumachie, étoient garnis de Combattans, dont les armes étoient dorées & le morion de même. *Il ne faut pas demander*, dit Brantôme ** dans son stile naïf, *si les flambants, estandarts, & banderoles, manquoient en beauté & superbité. Car tout étoit de damas & taffetas, figuré selon leurs couleurs; les chiormes vêtus de mesme, plus à l'antique & longues robes qu'à la moderne, les soldats aux arbalétieres, poupes, rambades, proües & coursies, tant bien en point, & tant bien armés d'armes si claires, & si reluisantes, que c'estoit une très-belle chose à voir: fussent de corcelets, de morions, de rondelles, pavois, targues, cymeterres, rançons, pertuisanes, hallebardes & autres diverses armes d'ast. Le Roi étant entré dans son Bucentaure, appareillé pour lui, la Reine, les Dames & Princesses à voir le passe-tems, & s'étant arrêté & jetté l'ancre* (vis-à-vis de la maison des Peres Célestins,) *le signe du combat fait par trois volées de canon, la*

& non encore usitée. Cérémon. François.

* *Ce fut la Nation Florentine qui fit representer cette piece de Théatre. Le Roi en fut si charmé, qu'il fit donner cinq cens écus d'or aux Acteurs qu'on avoit fait venir exprès de Florence; & la Reine leur en fit donner trois cens.*

** *Brantôme, Memoires, Tome 2. pag. 18. vie de Henri II.*

Capitanesse verte, au milieu de deux autres moyennes tourne proüe, suivie sur la queüe de fustes, fregattes, & barques, tout en forme de croissant. Et soudain à toute force de rames & vogues, rancade, vint à investir l'autre Capitanesse blanche, noire & rouge; grande contre grande, moyenne contre moyenne, petite contre petite; là ou s'accommença un grand combat, & si furieux qu'on eust crû que c'eust esté à bon escient, avec un grand esbahissement du monde qui le gardoit........... Au troisiéme abord les petites vinrent de front pour s'investir, & s'afferrer l'une l'autre; leurs Capitanesses pour les secourir. Et à cette rencontre commencerent à s'entretirer toutes sortes d'artifices à feu: grénades, pots, lances à feu, bruslans & courans à travers l'eau, sans s'esteindre. Les canonades, harquebusades & fusées ne manquoient à quantité de toutes parts. Enfin deux des noires mirent à fond l'une des vertes; & puis avec un grand cri de victoire, le tout se retira, au grand contentement du Roi & de la Reine; bien que les galeres vertes portassent ses couleurs: car elle a aimé, & porté toujours le vert, jusques à la mort du Roi son Seigneur & mari, qui de son costé portoit & aimoit le blanc & noir. Voilà la belle representation de ce combat naval, qui certes est plus plaisant à le voir, ou à se l'imaginer dans l'esprit, qu'il ne se peut escrire. On croit que depuis les Romains anciens, possible ne s'en estoit-il veu, ni répresenté un plus beau.

XVI. & XVII. SIEC.

Le Vendredi, veille de saint Michel, le Roi fit

XVI. & XVII. SIEC.

renouveller dans la grande Salle du bal le combat des Gladiateurs, après lequel il alla avec les Princes, & tous les Chevaliers * de son Ordre, entendre Vêpres, & tenir Chapitre dans le Chœur de l'Eglise Métropolitaine : ce qui n'avoit pas été fait en France depuis long-tems. Le lendemain, jour de la Fête de l'Ordre, S. M. y assista à la Grand' Messe avec tous ses Chevaliers. Le soir & le lendemain Dimanche, ils y entendirent tous les Vêpres & la Messe pour les Chevaliers morts. Après Vêpres le Roi vit de sa chambre un combat d'un Navire à quatre ponts, contre plusieurs galeres, qui l'ayant attaqué avec un grand nombre de feux d'artifices, le reduisirent en cendres. Enfin le Roi partit pour Fontainebleau le Lundi premier Octobre, content, au delà de tout ce qu'on peut dire, des honneurs que lui avoit rendus, & de l'affection que lui avoit marquée sa bonne Ville de Lyon, durant les dix jours qu'il y avoit séjourné.

* *L'Ordre du S. Esprit ne fut institué qu'environ trente ans après, par Henri III. son fils.*

Brantôme, qui dans la Vie d'Henri II. s'égaye fort, selon sa coûtume, à décrire cette entrée qu'il appelle *très-triomphante*, remarque *qu'elle fut accompagnée de plusieurs très-belles singularitez : entre autres de quatre très-belles, & rares.* La premiere fut, dit-il, un combat de Gladiateurs à outrance & à l'antique ; & il employe quatre pages à décrire ce combat. La deuxiéme fut, ajoûte-t'il, *cette belle chasse de Diane, qui fut aussi très-rare & très-plaisante chose à voir, dont j'en parle & la represente ailleurs.* La troisiéme fut la Naumachie.

La quatriéme fut, ſelon l'expreſſion de Brantôme, *cette belle Tragicomedie* que le Cardinal de Ferrare, Archevêque de Lyon, fit repreſenter, & pour la repreſentation de laquelle, *il dépendit*, dit-il, *plus de dix mille écus, ayant fait venir à grands couſts, & deſpens, des plus excellens Comédiens, & Comédiennes d'Italie. Choſe que l'on n'avoit encore vûë, & rare en France. Car auparavant on ne parloit que de farceurs, des conards de Roüen, des joüeurs de la Baſoche, & autres ſortes de badins, & joüeurs de badinages, farces, momeries & ſotteries.*

XVI. & XVII. SIEC.



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE VIII.

LYONNOISES ILLUSTRES dans la Republique des Lettres.

SOMMAIRE.

1. *Claudine, & Sibylle Seve, partagent avec leur parent Maurice, la gloire de la belle Littérature. Dizain de Marot à l'honneur de ces deux sœurs Lyonnoises. Rondeau funébre du même Poëte, adressé aux sœurs & aux amis de Claude Perreal, Lyonnois. Rondeau du même Marot, au sujet du prix remporté par Jeanne Gaillarde*, femme de bon sçavoir. *Réponse spirituelle de Jeanne Gaillard, au Rondeau de Marot.*
2. *Loüise l'Abé, ou* la Belle-Cordiere. *Grand éloge qu'en ont fait Paradin, & la Croix-Du-Mayne. Belle Ode composée à son honneur par Jacques Pelletier. Remarques sur cet Auteur. Il décrit ce qu'il a vû de plus remarquable dans Lyon, & il déclare qu'il n'y a rien vû qui égale Loüise. Reproches qu'on a faits à cette femme. Son ingenieux dialogue sur l'amour aveuglé par la folie, & la folie condamnée par les Dieux à servir de guide à l'amour.*
3. *Clemence de Bourges. Sa vertu, ses talens. Elle meurt de tristesse à la premiere fleur de son âge. Honneurs qu'on lui rend après sa mort.*

§. I.

MAurice Seve ne fut pas chargé seul de tous les desseins qui furent si heureusement executez par les ordres du Consulat, dans la reception dont nous venons de parler. Claude de Taillemont, dont le nom se trouve souvent placé dans nos fastes Consulaires, y travailla aussi, mais en second. Les autres ouvrages que ce Claude de Taillemont a

laissez après lui, ne doivent pas fort nous arrêter. Ce ne sont que des Livres Romanesques, & des Poësies * galantes, dont la Republique des Lettres auroit bien pû se passer.

XVI. & XVII. SIEC.

Maurice Seve n'est pas le seul de sa famille, qui nous ait laissé de quoi enrichir nôtre Bibliothéque. Jean Seve, Prieur de Montrotier, & son parent, à ce que l'on croit, publia presque dans le même tems *le trebuchement de Mars, Dieu de la guerre aux Enfers*, ** avec un Poëme en Vers Alexandrins, par lequel il exhorte les Potentats de l'Europe à se réünir, pour aller attaquer les Infidéles. Cet ouvrage fut suivi d'un Livre de pieté adressé aux nobles Dames Lyonnoises. Mais ce qu'il y a de plus particulier dans la famille des Seves, c'est que Claudine & Sibylle Seve, proches parentes de Maurice & de Jean, partagerent avec eux la gloire de la belle Littérature. Ces deux illustres sœurs avoient un rare talent pour la Poësie Françoise, aussi bien que pour la Prose; * quoique leurs écrits ne soient pas venus jusques à nous. Mais si leurs écrits ont peri, ceux que Marot a fait à leur honneur, existent encore. Car il est non seulement vrai-semblable; mais il me paroît comme certain, que les deux sœurs Demoiselles, ausquelles ce Poëte adressa un de ses plus beaux Dizains, étoient les deux sœurs Sibylle & Claudine Seve, qui appartenoient de si près à son cher ami Maurice. Voici les Vers que leur envoya Marot, dans le tems que quelque reste de maladie l'obligeoit à garder la chambre.

* *La Croix-du-Mayne, & du Verdier.*

** *La Croix-du-Mayne, & Du Verdier.*

* *La Croix-du-Mayne, page 64. & 506.*

A deux Sœurs Lyonnoises.

Puisque vers les sœurs Damoiselles
Il ne m'est possible d'aller ;
Sus, Dizains, courés vers elles ;
Au lieu de moi, vous faut parler :
Dictés leur que me mettre à l'air
Je n'ose, dont me poise fort ;
Et que pour faire mon effort
D'aller visiter leurs personnes,
Je me souhaite être aussi fort,
Qu'elles sont belles & bonnes.

Les Poësies du même Marot nous ont fait aussi connoître quelques autres spirituelles & sçavantes Lyonnoises. On y trouve des Etrennes poëtiques pour Jeanne Faye, ou de la Faye. Il y a un Rondeau serieux, adressé aux sœurs & aux bons amis de Claude Perreal, Lyonnois, & Valet de Chambre du Roi. Dans ce rondeau Marot exhorte les amis de Perreal, qui avoient du genie pour la Poësie, à l'immortaliser par leurs Vers ; & il excite ses sœurs, qui avoient du goût pour la peinture, à se peindre elles-mêmes, pleurantes sur le tombeau de leur frere ; tandis que lui va le peindre à sa maniere, dans cet épitaphe, en forme de Rondeau.

Aux amis & sœurs de feu Claude Perreal, Lyonnois.

En grand regret, si pitié vous remord,
Pleurés l'ami Perreal qui est mort,

Vous

Vous ses amis. Chacun prenne sa plume ; XVI. & XVII. SIEC.
La mienne est preste, & bon desir l'allume
A déplorer (de sa part) telle mort.

Et vous ses Sœurs, dont maint tableau fort,
Paindre vous faut pleurantes son grief sort,
Près de la Tombe en laquelle on l'inhume,
En grand regret.

Regret me blesse ; & si sçai bien au fort
Qu'il faut mourir, & que le desconfort,
Soit court, ou long, n'y sert que d'amertume.
Mais vraye amour est de telle coustume
Qu'elle contraint les amis plaindre fort,
En grand regret.

Il ne faut pas oublier la sçavante & polie Jeanne Gaillarde ou Gaillard, dont Marot exalte si fort le merite ; & dont la plume legére & délicate emporta dans son tems le prix de l'éloquence, & merita d'être appellée par ce Poëte *une plume dorée*, dans un Rondeau qu'il lui adressa.

A Madame Jehanne Gaillarde de Lyon, femme de bon sçavoir.

D'avoir le prix en science & doctrine
Bien merita de Pisan la Christine,
Durant ses jours. Mais ta plume dorée
D'elle seroit à présent adorée, &c.

Le rondeau par lequel Jeanne Gaillard répondit à celui de Marot, a paru si heureux, qu'on a crû devoir

XVI. & XVII. SIEC.

les mettre l'un à côté de l'autre, dans le recüeil des ouvrages de ce Poëte.

Responce au précedent Rondeau, par Jehanne Gaillarde.

De m'acquitter, je me trouve surprise
D'ung foible esprit. Car à toi n'ai sçavoir
Correspondant. Tu le peux bien sçavoir;
Veu qu'en cet art plus que autre, on te prise.

Si fusse autant éloquente & apprise,
Comme tu dis, je ferai mon devoir
De m'acquiter.

Si veulx prier la grace en toi comprise,
Et les vertus qui tant te font valoir,
De prendre en gré l'affectueux vouloir
Dont ignorance a rompu l'entreprise
De m'acquiter.

§. II.

Quelque soin qu'ait pris Clement Marot de faire connoître par ses Vers les cinq ou six illustres Lyonnoises, dont nous venons de parler, leur reputation n'égale pas néanmoins celle de Loüise * l'Abbé, dont il ne dit mot, & qu'on appelloit communément *la belle* ** *Cordiere*: nom qu'elle a eû l'honneur de laisser à la Ruë où elle demeuroit, qui le porte encore aujourd'hui. Il n'est sorte de loüanges que les Auteurs contemporains, étrangers, &

* *Les Auteurs qui en parlent, la nomment tantôt l'Abé, ou l'Abbé.*

** *Elle avoit épousé un Mar-*

domeſtiques n'ayent donnée, comme à l'envi, à cette Loüiſe l'Abbé. La Croix-du-Maine l'appelle une femme très-docte, qui écrivoit fort bien en Vers & en Proſe ; & il ajoûte qu'elle avoit pour anagramme, ces deux mots, *belle à ſoi*. Paradin, qui étoit à Lyon de ſon tems, & qui a pû la connoître, en fait un éloge ſi outré, qu'il paroît bien que l'adulation, & même l'adulation la plus exceſſive, lui dicta les expreſſions dont il s'eſt ſervi à ſon égard. *Loüiſe l'Abé avoit*, dit-il, * *la face plus angelique qu'humaine : mais ce n'étoit rien à la comparaiſon de ſon eſprit tant chaſte, tant vertueux, tant poëtique, tant rare en ſçavoir, qu'il ſembloit qu'elle eût été créée de Dieu pour être admiré comme un grand prodige entre les humains. Car encore qu'elle fût inſtituée en la Langue latine, deſſus & outre la capacité de ſon ſexe, elle étoit admirablement excellente dans la Poëſie des Langues vulgaires, dont rendent témoignage ſes œuvres qu'elle a laiſſées à la poſterité.* Son cabinet étoit rempli des Livres les plus curieux qu'on eût écrits juſqu'à ſon tems en Italien, en Eſpagnol, & en François. Elle tournoit bien un Vers en ces trois ſortes de Langues qu'elle avoit parfaitement bien appriſes. Toutes ces qualitez jointes à ſon humeur bienfaiſante, lui attirerent les plus grands éloges en Grec, en Latin, & en François. Un des Auteurs qui l'exalterent le plus, fut le célébre Medecin Jaques ** Pelletier, grand Mathematicien, & grand Poëte. Ce ſçavant homme, connu par le grand éloge qu'en ont fait MMrs De Thou, &

XVI. & XVII. SIEC.

chand qui negocioit en cables & en cordes.

* *Paradin Hiſt. de Lyon, pag. 355.*

** *Jacques Pelletier, Principal du Collége du Mans*

ſainte Marthe, Scaliger, Voſſius, & Teiſſier, étant venu à Lyon vers le milieu du ſeiziéme ſiecle, compoſa à l'honneur de cette Ville une fort belle Ode, à laquelle Loüiſe l'Abé a la meilleure part. Car après avoir expliqué fort en détail ce qu'il y avoit vû de plus remarquable : la ſituation, les bâtimens, le commerce de la Ruë Merciere, le Change, l'Imprimerie & la Librairie, le merite des Dames ; il ajoûte, en finiſſant ſon Ode, qu'il n'a rien vû de ſi ébloüiſſant que le merite perſonnel & les merveilleux talens de Loüiſe l'Abé.

à Paris, étoit, dit la Croix-du-Mayne, Grand Mathematicien, Philoſophe, Orateur, Poëte, Medecin. Il a laiſſé un traité d'Algebre, un Commentaire ſur Euclide, un Art Poëtique, des traductions d'Homere, de Virgile, d'Horace, un traité d'Arithmetique, une Geometrie, un recüeil de ſes Poëſies Françoiſes. Une Oraiſon funebre d'Henri VIII. Roi d'Angleterre, quantité de diſcours & d'autres ouvrages Latins, &c.

Ode de Jaques Pelletier à la loüange de Lyon, & de Loüiſe l'Abé.

Mon heur voulut qu'un jour Lyon je viſſe,
Afin qu'à plein mon deſir j'aſſouviſſe,
Alteré du renom.

J'ai veu le lieu où l'impetueux Rône
Dedans ſon ſein prenant la calme Sône,
Lui fait perdre ſon nom.

J'ai vû le Siege * où le Marchand étale
Sa Soee fine e perle Orientale,
Et laborieux or.

J'ai veu l'écrin ** où les Rois qui conduiſent
Leur grande armée, à leur beſoin épuiſent
Un infini threſor.

J'ai contemplé * le total édifice

* *La Ruë Merciere.* ** *Le Change.* * *La Ville.*

Que la nature avecque l'artifice XVI. & XVII. Siec.
A clos e ammuré.

J'ai vû le plomb imprimant * maint volume
D'un brief labeur qui ſous les traits de plume
Eût ſi long-tems duré.

* *L'Imprimerie.*

J'ai vû enfin Damoeſeles & Dames,
Plaiſir des yeux, e paſſion des ames,
Aux viſages tant beaus.

Mais j'en ai vû ſur toutes autres une
Reſplendiſſant comme de nuit ** la Lune
Sur les moindres flambeaux.

** *Velut inter ignes Luna minores.* Horat.

Bien qu'elle ſoet en tel nombre ſi belle,
La beauté eſt le moins qui ſoit en elle:
Car le ſçavoir qu'elle a,

Et le parler qui ſoevement diſtile,
Si vivement animé d'un doux ſtile,
Sont trop plus que cela.

Sus donc mes Vers loüiez cette Loüiſe;
Soyés ma plume à la loüier ſoûmiſe,
Puiſqu'elle a merité

Maugré le tems fuitif d'être ménée
Deſſus le vol de la fame ampennée
A l'immortalité.

Mais il nous faudra bien rabattre de tous ces magnifiques éloges, & ſur tout de la peinture que Paradin nous a faite de ſa vertu, ſi ce qu'en diſent Du

XVI. & XVII. SIEC.

Verdier & De Rubys, se trouve veritable. Ils prétendent, (& ce n'est pas, à mon avis, sans apparence de verité,) que Loüise l'Abé avoit gâté ses heureux talens par un libertinage * de mœurs, qui n'étoit pas moins condamnable que celui des Phrynez, & des Laïs, quoiqu'il fût beaucoup plus rafiné. Ses écrits furent imprimez à Lyon en 1555. par Jean de Tournes, sous ce titre: *les Oeuvres de Loyse l'Abé Lyonnoise*, &c. A la tête du Livre on voit quantité de Vers François, Italiens, Latins & Grecs, que divers Poëtes firent à son honneur.

* *Elle n'en vouloit, disent-ils, qu'aux personnes distinguées par leur esprit, & par leur sçavoir.*

Le plus joli des ouvrages de Loüise est un ingenieux dialogue en Prose, sur l'Amour aveuglé par la Folie, dans une querelle qu'ils prirent ensemble, en se disputant le pas à la porte du Palais de Jupiter, qui avoit invité tous les Dieux à un grand Festin. L'affaire fut portée avec grand bruit par l'Amour & par sa mere Venus au Conseil des Dieux, assemblez pour le festin. Apollon plaida pour l'Amour, & Mercure pour la Folie. Jupiter prononça l'Arrêt, & il condamna la Folie à servir désormais de guide à l'Amour, puisqu'elle avoit eû la malice de lui crever les deux yeux. Loüise l'Abé dédia à sa bonne amie Clemence de Bourges cette heureuse fiction Poëtique, qu'on a depuis tournée en tant de manieres, & que divers Poëtes ont voulu s'approprier.

§. III.

Clemence de Bourges n'étoit point inférieure à son amie Loüise l'Abé, en esprit, en genie pour la

Poësie, & en talent pour la Musique; mais elle lui fut fort supérieure en noblesse & en vertu. Elle eut l'honneur d'entretenir nos Rois, & de joüer des instrumens en leur presence, dans les diverses fêtes qu'on leur donna à Lyon. Les Auteurs contemporains lui donnerent les plus grands éloges. Du Verdier la nomme dans sa Bibliothéque, *la perle * des Demoiselles Lyonnoises de son tems*; De Rubys l'appelle dans son Histoire, *une perle vrayement Orientale.* ** Mais le Ciel se contenta de l'avoir montrée à sa Patrie, & l'enleva dans la premiere fleur de sa jeunesse. Elle avoit été promise en mariage à Jean Du Peyrat, dont le pere étoit Lieutenant Général * à Lyon, & Général du Piémont. Jean du Peyrat qui avoit suivi le parti des armes, & qui étoit Capitaine de Chevaux Legers, eut ordre d'aller, avec Maugiron, chasser les Protestans du poste important de Beaurépaire, en Dauphiné, dont ils venoient de s'emparer, & d'où ils incommodoient fort Lyon. Il y alla avec un Corps de troupes, & il s'y fit tuer en combattant pour sa Religion, pour son Roi & pour sa Patrie. Clemence sa fiancée ayant appris cette mort, en eut le cœur si serré de douleur, qu'elle en mourut elle-même peu de tems après. On la porta en terre le visage découvert, & la tête couronnée de fleurs pour marque de sa virginité. Maurice Seve, Claude de Taillemont, & nos autres meilleurs Poëtes honnorérent son tombeau par des Vers que nous n'avons plus. On voit

XVI. & XVII. SIEC.

* Page 218.

** Page 384.

* Il fut depuis Lieutenant de Roi dans la Province.

XVI. & XVII. SIEC.

encore dans la Bibliotheque de Du Verdier quelques Vers que le jeune Du Peyrat, son fiancé, s'étoit hazardé de faire à son honneur ; mais il avoit bien plus de courage que de talent pour faire des Vers. Ceux que De Rubys * fit aussi sur la mort de Clemence, ne sont guéres meilleurs, & il y paroît plus de pieté que de genie.

* *Où est Clemence.......................... laissons donc mort filer, tailler & tordre ; & prions Dieu qu'il fasse, par son ordre, & par le Sang precieux de son Fils, qu'un jour voyons* CLEMENCE *en Paradis.* Rubys, Hist. de Lyon, p. 384.



CHAPITRE

XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE IX.

LE POETE VULTEIUS OU VOUTÉ. Jean & Guillaume Du Peyrat.

SOMMAIRE.

1. Personne n'a mieux peint que Vulteius la situation Littéraire de Lyon dans le seiziéme siecle. Ses intimes liaisons avec nos Sçavans. Histoire abrégée de Voûté. Il quitte sa Chaire de Toulouse, pour venir assister à Lyon son cher ami Dolet, dans une mauvaise affaire qu'il eut. Prosopopée de la Ville de Lyon, qui se plaint de l'exil de Dolet & de Marot, arrivé presque en même tems. Voûté décrit dans une Lettre à l'Evêque de Rieux la vie Academique qu'il méne à Lyon. Il lui nomme ses principaux amis; il les invite tous à un repas par un Hendecasyllabe circulaire.

2. Portrait qu'il fait dans une de ses Poësies, du Lieutenant de Roi, Jean Du Peyrat, & du soin qu'il prenoit de faire fleurir les Lettres. Description Poëtique de la Ville de Lyon. Vers à l'honneur du fils de Jean Du Peyrat. L'amour des Lettres perpetué dans la famille des Du Peyrat. Histoire Ecclesiastique de la Chapelle du Roi, composée par Guillaume Du Peyrat. Remarques qu'il fait sur Pierre Palmier son oncle, Archevêque de Vienne, & Lyonnois comme lui. Morceau curieux qu'on trouve dans l'Histoire de Du Peyrat, sur l'ancienne Messe Gallicane, & sur le Cantique : O salutaris Hostia.

3. Autres ouvrages curieux de Guillaume Du Peyrat. Son petit traité sur les quatre titres d'honneur appartenans à nos Rois. Traduction Françoise qu'il y fait des Vers latins de Mr. de Gaulmin fort inferieure à l'Original. Remarques sur Mr. de Gaulmin. Recüeil des Poësies latines de Du Peyrat.

§. I.

JEan Du Peyrat, dont nous venons de parler, étoit d'une famille dans laquelle l'amour & le goût des Lettres sembloit être comme héréditaire. Son

pere, qui avoit été fait Lieutenant de Roi dans la Province, ſous le Maréchal de ſaint André, étoit l'ami déclaré & le Mécene de pluſieurs Sçavans étrangers qui firent de ſon tems un long ſéjour dans Lyon. Le Poëte Vulteïus ou Vouté, eſt l'Auteur étranger, qui paroît avoir eû de plus intimes liaiſons avec lui, & qui a pris auſſi plus de ſoin de le faire connoître à la poſterité ; car perſonne n'a mieux peint que ce Vulteïus la ſituation Littéraire de cette Ville, ſi j'oſe m'exprimer ainſi ; & l'on peut dire qu'il nous a rendu en latin le même bon office que Marot nous rendoit dans le même tems en françois. Il eſt donc juſte que je peigne moi-même en deux mots un homme, dont les écrits ont été pour moi une ſource, où j'ai puiſé une partie de ce que je vais dire, ou de ce que j'ai déja dit ſur les Du Peyrat, les Du Chouls, les Sceves, les Gryphes, les Dolet, les Vauzelles, & ſur nos autres illuſtres Lyonnois de ſon tems.

Jean Voûté, dit Vulteïus, dont les Poëſies ſont dans le troiſiéme tome *des délices des Poëtes latins de France*, & dont Jules-Ceſar Scaliger nous a fait le caractére dans ſa Poëtique, * étoit né dans la Ville de Reims, & il fut aſſez long-tems Profeſſeur public dans celle de Toulouſe. Le premier Préſident ** Minut, ou Minucius, qui venoit d'y faire refleurir les belles Lettres, y avoit attiré Vulteïus, qui fit enſuite ſon éloge funebre en Proſe & en Vers. Ce ne fut pas ſeulement la grande reputation de l'Imprimerie de Lyon, & en particulier celle de

* *Hyper-crit. p. 790.*

** *Minuti, Milanois de naiſſance, ſçavant lui-même, & ami déclaré des Sçavans,*

Sebaſtien Gryphe & d'Etienne Dolet, qui attirerent Vulteïus dans cette Ville. Avant que d'y venir lui-même, il avoit déja envoyé ſon Manuſcrit à Gryphe, qui s'étoit chargé de le donner au public. Ce petit fait eſt clairement énoncé dans une jolie épigramme de ſix Vers, que ce Poëte adreſſe à ſon Livre à la maniere d'Ovide. *Allez*, dit-il, *mon Livre, partez ſans moi pour Lyon. Le célébre Gryphe vous recevra favorablement, & vous donnera pour Correcteur le docte Dolet, dont la cenſure ne peut que vous être fort agréable. Avec un pareil ſecours, vous pouvez mépriſer tous les traits de vos envieux.*

XVI. & XVII. SIEC.

fut employé en diverſes negociations importantes, par François I. qui le fit premier Preſident. Il prétendoit deſcendre de Minutius Felix. C'eſt pour cela qu'il affectoit de ſigner toûjours Minutius.

Ad Libellum.

I, fuge Lugdunum ſine me, liber, i, fuge in urbem;
Excipiet promptâ Gryphius ille manu.
Te caſtigandum docto dabit ille Doleto,
Cujus cenſuram ſit tibi dulce pati.
Poſt hæc naſutos contemnes denique naſos,
Atque canum rabiem, Zoïleaſque notas.

Voûté nous apprend lui-même, dans ſa Lettre à l'Evéque de Rieux, * que la grande raiſon qui le fit venir à Lyon fut le triſte accident arrivé à ſon intime ami Dolet, qui ayant eû le malheur de tuer un homme, en ſe défendant, fut obligé de s'enfuir, ou de ſe cacher, pour éviter les pourſuites de la Juſtice. Voûté qui avoit de grandes obligations à Dolet, & qui ſe piquoit ſur tout d'être bon & fidéle ami, ne balança pas un moment à prendre ſon

Joan. Vulteius, Joanni Pino, Epiſc. Rivorum, S. D. *Cùm ad nos de Stephani Doleti caſu..... nuntiatum eſſet, nihil*

parti, & à s'executer lui-même, au premier avis de cet accident. Il se rendit promptement à Lyon, pour y assister son ami de toutes ses forces : bien resolu, dit-il, dans sa lettre, au sçavant Prélat, de suivre Dolet jusques au bout du monde, si son affaire ne pouvoit pas s'accommoder. Ce fut à cette occasion qu'il fit un des plus jolis Hendecasyllabes, qui soient dans les quatre Livres de ses Epigrammes. Il y fait parler la Ville de Lyon, qui se plaint de ce qu'elle perd tout à la fois deux excellens Poëtes, qu'elle avoit recüeillis dans son sein, & qu'elle aimoit tendrement. Je perds le premier, dit-elle, par un coup de malice d'une part, & de malheur de l'autre ; & il faut que je perde le second par l'ordre exprès de mon Roi. On voit assez que ce second Poëte est Marot, dont nous avons déja parlé.

priùs duximus quàm relictis nostris studiis, Tholosâ LUGDUNUM abire, & amico veteri atque optimo, in miserrimis iniquissimisque temporibus, magis quàm in secundo rerum omnium cursu, fidem, ut par erat, comprobare...... Deliberationis autem summa hæc erat, si Galliâ excederet, ego discedentem sequerer.......... pag. 184.

Lugd. queritur
De Doleti & Maroti discessu
Uno tempore quæ duos Poëtas
Gallos, in tenero sinu fovebam
Et plus civibus hos meis amabam,
Uno tempore perdidi : hunc maligno
Casu, * illum imperio, suique jussu
Regis. Vah ! citò quàm fugit voluptas !

* *Epigr. lib. 4. p.* 248.

Dolet ayant enfin obtenu sa grace, par le credit de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François I. & protectrice déclarée de tous les gens de Lettres, mais sur tout des gens de Lettres Protestans, il revint tout de suite à Lyon, pour y ache-

ver l'édition de ses Commentaires sur la Langue latine. Et l'on peut voir au mot *Regina*, ce qu'il y dit au sujet de cette Princesse & des obligations qu'il lui a. Voûté fit encore après cela un long séjour à Lyon, soit pour achever ses Poësies, & pour les faire imprimer; soit pour ne pas s'éloigner sitôt de son ami, auquel seul il adresse une cinquantaine de ses épigrammes; soit pour y goûter plus à loisir les charmes d'un sçavant & agréable commerce qu'il avoit lié avec les gens de Lettres les plus distinguez. Voici à peu près la vie que je mene à Lyon, dit-il dans sa lettre, à l'Evêque* de Rieux. L'étude m'occupe une partie de la journée. Je donne l'autre à mes amis, dont les principaux sont Jerôme Fondulo, Christophle de Longueil, & Villeneuve que vous avez fort connus dans vos Ambassades d'Italie, & qui sont tous trois la gloire de nôtre France. Je place dans ce même rang Guillaume Du Choul, grand & profond antiquaire; les deux Sceves, dont le sçavoir égale la probité, Benoît Court, les Fourniers, & quelques autres amis choisis qui composent nôtre Societé. Je travaille aussi à l'édition des Poësies, que j'ai composées à Toulouse, & qui y *ont passé par vôtre étamine*. Elles pourront vous amuser quelques momens & elles vous délasseront un peu du travail que vous coûte la traduction de Dion Cassius, qui est attenduë avec empressement dans toute la République des Lettres; mais sur tout par les personnes qui ont connu à Rome & à Venise vôtre doctrine, vôtre

XVI. & XVII. SIEC.

* *Jean Dupin, Evêque de Rieux, né à Toulouse, fut Ambassadeur de France, à Rome & à Venise. Il est Auteur de quelques ouvrages qui ont été imprimez à Boulogne. Voici le caractére qu'en fait Erasme dans son* Ciceronianus. *Posset Joannes Pinus inter hujus laudis (styli Ciceroniani) competitores numerari......*

XVI. & XVII. SIEC.

exactitude & vôtre bon goût, durant le tems de vos Ambassades. Cette lettre à l'Evêque de Rieux ne dit rien sur les Du Peyrat, sur Pelisson, Rabelais, Marot, & plusieurs autres illustres amis de Voûté, auquel il adressa quelques-unes de ses Poesies. On voit dans le quatriéme Livre un Epigramme circulaire, qu'il envoya un jour à tous ses bons amis de Lyon, pour les inviter, comme il paroît, à un repas academique. C'est un Hendecasyllabe qui est assez dans le goût de ceux de Catulle. Le Lecteur en jugera.

Olim certè preclarum sui specimen dedit, cùm Musarum sacra coleret. Nunc Episcopum audio factum.

Ad Sodalitium *

Amicorum Lugdunensium

Antiquæ immemores sodalitatis
Unus vos vocat è sodalitate.
VULTEIUS vocat ad sodalitatem,
Qui prodesse cupit sodalitati.
Quare vos properate, vos venite;
Turmatim ô socii, precor, venite
Jam jam, haud vos decet esse contumaces,
Nec sanctæ immemores sodalitatis;
Unus dum petit è sodalitate *
Qui prodesse cupit sodalitati.

* *Le terme latin de* Sodalitas, *se prend le plus souvent pour une societé d'amis, qui mangent, joüent & conversent ensemble.*

* *Epigr. lib. 4. sub finem.*

§. II.

Deux pieces en Vers Phaleuques ou Hendecasyllabes, adressées au Lieutenant de Roi, Jean Du Peyrat, nous le peignent comme un Jurisconsulte profond, comme un homme sage, poli, docte,

& ami déclaré de ceux qui l'étoient, & en particulier des Poetes. XVI. & XVII. SIEC.

*Consultissime juris utriusque, **
Vir frugis bonæ & eruditionis
Laudandæ, decus elegantiarum
....
*Cui debent ** animum spiritumque*
Phœbo qui faciunt sacra & Minervæ.

* Page 244.

** Jean Du Peyrat étoit en même tems Lieutenant général, criminel & civil, dans la Sénéchaussée de Lyon.

Comme un homme qui ne se contentoit pas de faire fleurir les Lettres dans sa famille, & d'en inspirer le goût à ses enfans, mais qui prenoit encore grand soin de les faire fleurir dans cette Ville, dont le Poëte fait une agréable description en douze ou quinze Vers.

Urbs quæ lautitiis, jocis, Poëtis,
Urbs quæ mercibus omnibus redundat,
Multos & tulit, & tenet peritos,
Et qui percupiant gregi beato
Doctorum, & studiis favere sacris.
Urbs quæ semper alit disertiorum
Linguas, mirificè favetque Musis.
Urbs est nominibus beata multis.
....
Nam Musæ tibi serviunt libenter,
Et leges famulantur; ac vicissim
Servis legibus & piis Camœnis.

Le troisiéme Hendecasyllabe que nôtre Poete adressa au fils de Du Peyrat, qui s'appelloit Jean, comme

XVI. & XVII. SIEC.

ſon pere, a encore plus de graces que les deux premiers, qui m'ont paru durs & negligez en quelques endroits.

Ad Joannem Peyratium
Adoleſcentulum Lugd.

O mellite puer, puer tenelle,
O formoſe puer, puer modeſte,
Patris ò puer ò tui voluptas
....
Docti dum licet, inſequi parentis
Sit veſtigia non tibi moleſtum
....
Ætas convenit, optimus magiſter
Adeſt, Divitiæ, quies, locuſque
Non deſunt tibi, nec puto, voluntas.
Quare, perge puer, domum beatam
Fac reddas ſtudio beatiorem,
Ut tantùm tibi debeant nepotes,
Quantùm tu meritò optimo parenti.

Les vœux que nôtre Poete étranger faiſoit pour la prétendue poſterité future de ſon petit Mécene, ne furent point réaliſez. L'enfant dont il parle ici, eſt individuellement le même, qui quelques années après fut fiancé à Clemence de Bourges, & qui ſervant le Roi en qualité de Capitaine de Chevaux-Legers, ſe fit tuer au Siége de Beaurepaire, comme nous l'avons déja remarqué.

Mais je ne dois point oublier de dire ici, pour n'en pas faire à deux fois, & pour n'être pas obligé de

de revenir aux Du Peyrat, qu'il n'y a guere de famille Lyonnoise, où l'amour des Lettres se soit perpetué plus long-tems que dans celle-ci. Un siecle après le tems dont nous parlons, Guillaume Du Peyrat, petit-fils du Lieutenant de Roi & Aumônier d'Henri IV. & de Loüis XIII. publia cinq ou six ouvrages, qui doivent lui faire adjuger une place distinguée dans nôtre Bibliothéque Lyonnoise.

Le plus considerable de ses ouvrages est l'Histoire de la Chapelle du Roi, imprimée en 1645. sous ce titre trop emphatique à mon avis, & trop peu simple: *Histoire Ecclesiastique de la Cour, ou Antiquitez & Recherches de la Chapelle, ou Oratoire du Roi de France, depuis Clovis I. jusqu'à nôtre tems: par Guillaume Du Peyrat, Aumônier du Roi, in fol. à Paris chez Sara.* L'Auteur instruit le public des sages motifs de son travail par ce Vers heureux qu'il a mis à la tête de son Histoire.

*Quam Christi nutu Spartam * sum nactus, adorno.*

* Spartam nactus es, hanc orna. *Proverbe qui signifie* acquitez-vous dignement de l'emploi qui vous est échu.

Je cultive avec soin le champ ou l'emploi que JESUS-CHRIST m'a confié. Il dit dans son Epître dedicatoire à Loüis XIII. que la charge d'Aumônier de sa Chapelle, qu'il a l'honneur d'exercer, est fort ancienne dans sa famille; qu'il y a succedé à trois de ses oncles maternels, tous trois Lyonnois de naissance comme lui. Et ce sont, ajoûte-t'il, Jean Dodieu, Evêque de Rennes, qui fut Ambas-

XVI. & XVII. SIEC.

deur dans la Cour de Charles V. Claude Dodieu, ſon neveu, & Pierre Palmier, * Archevêque de Vienne. Pierre Palmier étoit né à Lyon d'une famille qui y étoit établie depuis plus d'un ſiecle. Et s'il faut avec MMrs de ſainte Marthe & avec le Lievre, aller chercher ſon origine dans le Royaume de Naples, il faudra remonter juſques au quatorziéme ſiecle, pour la rejoindre à ſa tige : car les ancêtres de cet Archevêque paroiſſent dans nos Faſtes Conſulaires, depuis l'an 1421. & on les y voit par intervalles marquez durant long-tems. Cet Archevêque fut le dernier qui monta ſur le trône de l'Egliſe de Vienne par la voye d'élection ; ** & ce fut par ſes talens, ſoûtenus d'une grande probité, qu'il réünit en ſa faveur les ſuffrages de ſon Chapitre de ſaint Maurice de Vienne, dont il étoit Doyen. Guillaume Du Peyrat, qui avoit l'eſprit orné de beaucoup de connoiſſances, a ſemé pluſieurs remarques curieuſes dans ſon Hiſtoire de la Chapelle du Roi. Un morceau des plus remarquables, c'eſt ce qu'il dit fort au long de la Meſſe Gallicane, qui s'eſt célébrée dans la Chapelle de nos Rois, juſques au tems de Pepin & de Charlemagne. Cette matiere, qui étoit encore aſſez neuve de ſon tems, y eſt bien développée ; * & le Pere le Cointe a cité là-deſſus nôtre Du Peyrat avec honneur dans ſes Annales de l'Egliſe Gallicane. J'ai lû avec plaiſir dans ces Antiquitez de la Chapelle du Roi la confirmation de ce que j'ait dit au ſujet de Jules II. & de Loüis XII. C'eſt qu'après la célébre Ligue

* *Michel Palmier, Viſiteur de Sel à Lyon, eut cinq enfans, Pierre Archevêque de Vienne & quatre autres, dit Mr le Laboureur dans ſes Mazures.* Tom. 2. p. 280.

** *Cùm eſſet vir praſtanti ingenio & laude probitatis longè clariſſimus.* Gall. Chriſt.

* *Tom. 2. p. 539.*

que ce Pape fit contre la France, on commença à chanter regulierement tous les jours à la Messe du Roi ce petit Cantique, composé par l'ordre de l'Eglise Gallicane. XVI. & XVII. SIEC.

O salutaris Hostia,
Quæ Cœli pandis Ostium;
In te confidit Francia,
Da pacem, serva Lilium.

L'Auteur ajoûte que ce furent les Chantres & les Musiciens du Roi qui substituerent ces deux derniers Vers, *In te confidit Francia, Da pacem, serva Lilium*, à la place des deux autres, *Bella premunt hostilia, Da robur, fer auxilium*, qu'on chantoit ailleurs. J'ai déja remarqué que l'Eglise de Lyon conserve encore aujourd'hui cet usage singulier de la Chapelle du Roi, dans les Prieres solemnelles qu'elle fait pour le Roi ou pour la maison Royale. Et Du Peyrat remarque qu'il s'étoit aussi perpetué dans un Prieuré * qu'il avoit en Champagne.

* *Dans le Prieuré de Rameru.*

§. III.

On attribuë à Guillaume Du Peyrat un second ouvrage, *qui est curieux & plein de belles recherches*, dit le Pere le Long, dans sa Bibliothéque Historique de la France. ** Il porte pour titre, *Origine des Cardinaux du saint Siége, & particulierement des François; avec deux traitez curieux des Legats* à Latere, *& une relation exacte de leur*

** *Pag. 145. Edit. de 1719.*

reception, & des verifications de leurs facultez au Parlement de Paris in 12. à Cologne 1670. Ces sortes de matieres étoient de la competence de nôtre Auteur Lyonnois, & elles étoient fort de son goût. Il avoit déja publié en 1629. un petit ouvrage *in octavo*, qui est assez dans ce même genre, & qui fut, dit-il, dans son Epître dedicatoire à Loüis XIII. comme l'avant-coureur de son Histoire de la Chapelle du Roi. C'est la preuve des quatre tîtres d'honneur appartenans aux Rois de France. Ces quatre tîtres sont ceux *de Très-Chrétien; de Fils aîné de l'Eglise; de Catholique; & de Défenseur de la Foi.* Ce traité singulier fut mis au jour à l'occasion de la prise de la Rochelle, qui assura si bien à Loüis XIII. la possession de ces quatre beaux tîtres. La Prosopopée Poëtique de la Rochelle, qu'on voit à la fin de ce traité, n'approche point de la beauté de l'Original latin, qu'on voit à côté, & qui est de la façon du célébre M.* de Gaulmin. Les gens de Lettres n'ignorent pas que M. de Gaulmin, Doyen des Maîtres des Requêtes, & ensuite Conseiller d'Etat, concilia dans sa personne par l'assemblage le plus rare, un goût exquis pour la Poësie latine, avec une exacte connoissance des Langues Arabe, Turque, Persanne, Hebraïque, Grecque, & avec l'érudition la plus profonde & la critique la plus déliée. Heureux s'il avoit sçû faire servir ses rares talens à des occupations plus serieuses qu'à celles de traduire du Grec, & d'éclaircir par des notes les anciennes amours de Rhodante & de Dosiclés; d'If-

** Gilbert de Gaulmin, né à Moulins, mort en 1667. a été infiniment loüé par Colomiés, & par Costar, qui a dit de lui qu'il possedoit toutes les Langues nées, depuis la confusion de la Tour de Babel. Un mariage*

ménias & d'Ismène. On jugera de la Poësie Latine de M. de Gaulmin, & de la Françoise de M. Du Peyrat, par ce petit échantillon que j'ai choisi presque au hazard dans leurs deux Prosopopées sur la Rochelle. XVI. & XVII. SIEC.

Ex Gaumini Prosopopæia.

d'inclination, qu'il fit en presence de son Curé, mais sans son aveu, a fait donner son nom à ce qu'on appelle Mariages à la Gaulmine.

Cessit hyems, cessit pelagus, cessere procellæ.
Hoc quoque quis credat; victum jam molibus æquor
Frangitur. Oppositas maria indignantia rupes
Accipiunt votisque favent. Rex ipse favori
Numinis accedit; Tellusque fretumque tumultus,
Et conjurati posuerunt prælia venti,
Dum Regi nocuisse pudet. Quid inania victos
Arma precesque juvant? Terraque marique Deoque
Una premor; Templis superi cessere relictis
..... Cives hoc Rege, * hoc milite vinci
Nil pudeat. Tandem victam me prædicet orbis
Dummodo Victores orbis quoque prædicet hostes.

* *Loüis XIII.*

Ce petit morceau de la ** Prosopopée Françoise de Du Peyrat est un des moins mauvais, quoiqu'il soit assez grossier & fort dur.

** *La Prosopopée est une figure qui consiste à faire parler les personnes, & même les choses inanimées.*

J'accorde librement que le monde m'appelle
Desormais *la vaincuë & captive Rochelle*;

XVI. & XVII. SIEC.

Pourveu que mon vainqueur, pour ses beaux
faits divers,
Soit appellé par tout *Vainqueur de l'Univers*.

Les Vers latins Hendecasyllabes que Du Peyrat a mis à la fin de son petit traité sur les quatre tîtres d'honneur de nos Rois, ne me laissent point douter qu'il ne soit aussi l'Auteur d'un petit Recüeil de Poësies latines d'un goût assez délicat, qui fut imprimé au commencement du dix-septiéme siecle sous ce tître. *Guillelmi Du Peyratii Lugdunensis Spicilegia Poëtica, & Amorum Libri tres.* Parisiis 1601. in 12. L'intervalle de près d'un demi siecle, qui se trouve entre l'édition des antiquitez de la Chapelle de nos Rois, & l'édition de ce *Spicilege* Poëtique; mais sur tout l'obscenité licencieuse qui regne d'un bout à l'autre dans les trois Livres *des Amours*, qui ne sont guére moins lascifs que les Poësies d'un Bonnefons, d'un Secundus, ou d'un Calcagnin, me persuaderent d'abord qu'un pareil ouvrage ne pouvoit pas être émané d'un homme grave & reglé tel que l'a été Guillaume Du Peyrat. Mais enfin j'ai compris que des Vers libres avoient été sans doute le fruit des égaremens de sa premiere jeunesse, & de la corruption de son siecle. Nous avons encore quelques autres ouvrages de Du Peyrat, qui sont un discours sur la vie & la mort d'Henri IV. avec un recüeil de trente-sept Oraisons funebres de ce grand Roi, & une réponse que nôtre Auteur fit à ses amis sur les raisons qui l'obligerent

à quitter la Cour, pour se retirer dans une solitude, où il finit sa vie en 1645. dans le tems qu'on imprimoit son Livre sur la Chapelle de nos Rois. Du Peyrat avoit formé le dessein de publier un dernier ouvrage, qui auroit été encore plus curieux & plus interessant que tous les autres dont j'ai parlé. C'est un traité *des propos de Table*, qu'il avoit recüeillis avec soin de la bouche d'Henri IV. de celle du Cardinal Du Perron, & de plusieurs autres sçavans hommes. Ces discours rouloient d'ordinaire, dit-il, * dans le premier Livre de ses Antiquitez, ou sur l'Histoire, ou sur la Théologie, ou sur la Philosophie, mais ce dernier project n'a point été réalisé. Mr l'Abbé Loüis d'Achon, ** Chapellain du Roi & Sacristain de la Chapelle de Versailles, a continué le Livre de Du Peyrat sur la Chapelle du Roi, & l'a heureusement conduit jusqu'à nos jours.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Chap. 76.*

** *En deux vol. in 4. le second finit en 1711.*



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE X.

GUILLAUME DU CHOUL, Les trois de Vauzelle, & Jacques de Vintimiglie.

SOMMAIRE.

1. Guillaume Du Choul, Gentilhomme Lyonnois, un des premiers qui ayent recüeilli & déchiffré les anciens monumens. Découvertes qui piquerent sa curiosité. Ses trois traitez sur la Religion des anciens Romains, sur leur castrametation, leurs bains & leurs exercices. Eloges qu'on a donnez à ces ouvrages. leur traduction en diverses Langues. Grand nombre de figures du petit-Bernard, dont ces ouvrages sont illustrés. Livres de Physique & de Botanique, &c. publiez par Jean Du Choul, fils de Guillaume.

2. Avantures singulieres de Jacques de Vintimiglie adopté à Rhodes, & élevé à Lyon par le Commandeur de Vauzelles. Progrès merveilleux que le jeune Rhodien y fit dans les Sciences. Le Roi François I. étant à Lyon, le charge de traduire en François la Cyropédie. Gratifications que lui fit Henri II. Sa vie écrite par M. de la Mare Conseiller au Parlement de Dijon. Bel éloge du Commandeur de Vauzelles par Jacques de Vintimiglie, son fils adoptif. Ouvrages composez par Jean & Matthieu de Vauzelles. Intime union des trois freres Vauzelles.

§. I.

L'Idée avantageuse que le Poëte Vulteïus nous a donnée de l'Ayeul de Guillaume Du Peyrat, & de sa famille, n'approche pas en fait de Littérature, de celle qu'il nous donne d'un autre illustre Lyonnois, son Contemporain, nommé Guillaume

me Du Choul, & Bailly des montagnes du Dauphiné. XVI. & XVII. SIEC.

Guillaume du Choul, Gentilhomme Lyonnois, & Bailly des montagnes du Dauphiné, eſt un des premiers François qui ſe ſoient appliquez à l'étude des médailles, des pierres gravées, des bas-reliefs, & des autres monumens antiques. Sa maiſon paternelle lui fit naître cette inclination dès ſa premiere jeuneſſe. Il étoit logé ſur le haut de nôtre montagne du *Gourguillon*, dans un lieu occupé aujourd'hui par les Religieuſes du Verbe Incarné. On ne pouvoit foüir dans ce terrein, ſans y découvrir des inſcriptions Romaines, des urnes, des lampes, des médailles, des anneaux, & d'autres veſtiges d'antiquité. Ces découvertes piquerent la curioſité de Guillaume Du Choul. Il ſe mit à déchifrer la Legende des Médailles, à en examiner le Type, à expliquer les inſcriptions. Il recueillit avec ſoin tous ces monumens antiques dans ſon cabinet : ce qui attira chez lui les étrangers curieux qui paſſoient par cette Ville, & qui n'avoient pas encore trouvé ailleurs ces ſortes de cabinets ſinguliers. Le goût que Du Choul prit à ces recherches, & l'honneur qu'elles lui faiſoient, lui fit entreprendre le voyage d'Italie, & de quelques autres Païs, pour ſe perfectionner. Il y recüeillit ce qu'il trouva de plus rare. Il étudia les Auteurs Latins & Grecs, & il publia en 1580. ſon bel ouvrage ſur la Religion des anciens Romains, qui rendit ſon nom célébre parmi les Sçavans. Ce qui redouble le prix de cet ouvrage, c'eſt

XVI. & XVII. SIEC.

qu'il est semé d'un bout à l'autre d'une infinité de figures, de médailles, de bas-reliefs, d'instrumens de sacrifices & d'autres antiquitez, que Guillaume Roville, son Libraire, fit graver par le petit Bernard, & qui sont d'une beauté achevée, quoiqu'elles ne soient qu'en bois. Le traité de la Religion des anciens Romains, est accompagné de deux discours, *sur leur Castrametation & leur discipline militaire, & sur les bains & anciennes exercitations Grecques & Romaines.* Ces deux traitez sont aussi illustrez par un grand nombre de figures du petit Bernard, qui representent l'ancienne milice des Romains, leurs machines de guerre, leurs campemens, leurs boulevars, leurs bains, leurs sacrifices, leurs enseignes & leurs armes.

Ces trois ouvrages, qui éclaircissoient des matiéres encore assez peu connuës, furent si bien reçus du public, qu'on les vit presque en même tems imprimez en quatre Langues differentes : en François, en Latin, en Italien, & en Espagnol. Les Auteurs étrangers loüerent à l'envi Du Choul, sous le nom de *Caulius.* C'est ainsi qu'il est nommé par Dolet, par Vouté & par Jaques Strada, célébre Antiquaire de Mantouë, dans son abrégé du Trésor des antiquitez. Dolet, dans ses Commentaires, admire avec une maniere de transport, * l'érudition, & le bon sens qui regne dans cet ouvrage. Mais personne ne nous en a donné une idée plus détaillée & plus dévéloppée que Vouté, qui dans cet Hendecasyllabe de vingt-deux Vers, ne fait presque que

* *Guillelmi Caulii civis Lugdunensis laudes silentio non prætereibo, qui opus de antiquorum*

nommer les diverſes choſes dont Du Choul a parlê. XVI. & XVII. SIEC.

Ad Guillelmum Caulium Lugd.

Imperatorum imaginibus conſcripſit : opus medius fidius tanti & laboris, & eruditionis, & judicii, &c.

Qui ſummo veterem labore Romam,
Priſcorum monumenta nec perire,
Sinis ; qui ob oculos theatra ponis,
Ludos & ſtatuas imagineſque
Signatas, fora, porticus, columnas,
Qui numiſmata Cæſarum, & triumphos,
Diverſas hominumque factiones,
Ritus Pontificum, ſacros honores
Urbis, munera, liberalitates,
Sumptus, delicias, opes, palæſtras,
Luxus, ſtemmata Conſulum & potentum
Faſces, quique deûm, dearum & aras,
Qui ſpectacula, qui domos ſuperbas ;
Picturas, ſimulacra, qui figuras,
Qui urnas, qui cineres, trophæa, Circos,
Qui Collegia, qui ſodalitates,
Thermas, balnea, ſupplicationes ;
Et qui denique nil mori vetuſtum
Cupis ; ſed veterem jubes renaſci.
Romam ; obnoxia quæque ſunt ruinæ
Ævum perpetuas in omne CAULI ;
Tanti præmia quæ feres laboris ?

Guillaume Du Choul eut un fils nommé Jean, qui perpetua par ſon ſçavoir & pas ſes écrits François & Latins, la gloire de ſon pere, mais dans un genre fort different ; car il eſt aſſez rare que les enfans

ayent le même goût que leurs Peres, ſur tout en fait d'études purement arbitraires. Les ouvrages du Fils ne * roulerent guére que ſur la Phyſique, la Botanique, la Médecine & la Morale. Il publia en 1555. divers traitez Latins ſur la nature du cheſne; ſur le Mont Pilat, & les plantes rares qu'on y trouve; ſur la methode qu'il faut garder pour conſerver ſa ſanté. Il donna encore au public un parallele des arts Divins & humains, avec un curieux dialogue de la fourmi, de la mouche, de l'araignée, & du papillon. Il y joignit un dialogue François ſur la vie champêtre, avec une épître ſur la vie ſobre. La plûpart de ſes ouvrages furent imprimez par le même Guillaume Roville, qui imprima ſi bien ceux du pere. La Croix-du-Maine, dit que Jean Du Choul étoit frere de Guillaume; mais il me paroît qu'il a manqué d'exactitude à cet égard; & j'aime mieux ſuivre le ſentiment de Du Verdier, qui étant né à Lyon, & ayant vû les deux Du Choul, a été plus à portée de s'inſtruire de la verité de ce fait.

** Pilati montis deſcriptio. De varia quercûs hiſtoria, cap. 20. comprehen. De obſervatione proſperæ valetudinis. Dialogus formicæ, Muſcæ, Aranei, & Papilionis, Divinarum atq. humanarum artium comparatio. Loci duo apud Horatium illuſtrati. Lugd. apud Guillel. Rovilium.*

§. II.

Ne ſéparons pas de Guillaume du Choul ſes trois ou quatre amis, ſes voiſins & ſes bienfacteurs, comme il nous l'apprend lui-même dans ſon Livre de la Religion des anciens Romains, ** en y décrivant le fameux Coloſſe de Rhodes. Ces amis étoient les trois freres Vauzelles, & Mathieu de Vauzelles, qui étoit fils d'un de ces trois freres. Deux d'entre-eux,

*** Page 211.*

ont laiſſé des ouvrages, que Du Verdier & la Croix-du-Mayne ne devoient pas oublier, comme ils l'ont fait. XVI. & XVII. SIEC.

George de Vauzelles, Chevalier de ſaint Jean de Jeruſalem, & Commandeur de la Torrette, n'a rien écrit qui puiſſe enrichir nôtre Bibliothéque Lyonnoiſe, comme l'ont fait ſon frere & ſon néveu. Mais quoi qu'il aît ſuivi le parti des armes, il merite néanmoins une place dans nôtre Hiſtoire. Ce fut lui qui apporta de Rhodes à Lyon ces precieux Manuſcrits Grecs, dont Guillaume Du Choul fit uſage dans ſon traité de la Religion des anciens Romains. Il y publie lui-même que c'étoit ſon ami, le Commandeur de Vauzelles, qui les lui avoit communiquez. Car il étoit, dit-il, *en ſon vivant homme liberal de ce qu'il avoit, à l'endroit de tous ſes amis.*

Mais un ſecond tître, encore plus particulier, nous oblige de faire ici mention de ce Chevalier. C'eſt qu'il enrichit la Ville de Lyon, ſa Patrie, d'un vrai tréſor Littéraire, en y faiſant élever dans ſa maiſon, avec tous les ſoins les plus paternels, un jeune Grec de la plus ancienne & la plus illuſtre naiſſance, qui depuis fut durant cinquante années un des ornemens de la République des Lettres, & qui ſe fit eſtimer & aimer de nos Rois par ſes talens & par ſa capacité. Les intimes relations de ce Grec avec Vauzelles qui lui ſervit de Pere, & avec tous les gens de Lettres de cette Ville; le long ſéjour & les heureux progrez qu'il y fit; le beau portrait qu'il nous a tracé de ſon bienfacteur, tout cela

XVI. & XVII. SIEC.

demande que je le faſſe ici connoître lui-même, mais en peu de paroles.

Le jeune Rhodien, dont je parle, s'appelloit Jacques * de Vintimille de la branche de Laſcaris. C'eſt ainſi qu'il eſt nommé par Robert, dans ſa France Chrétienne, & par pluſieurs autres bons Auteurs. Son pere qui ſe nommoit Alexandre des Comtes de Vintimille, ayant été chaſſé par la faction des Adornes, & des Fregoſes, des Etats que ſa famille poſſedoit depuis pluſieurs ſiecles, dans les côtes de la Ligurie & dont elle a tiré ſon nom, ſe vit obligé de ſe refugier dans l'Iſle de Rhodes, auprès de ſon proche parent, Fabrice Carrette, des Princes de Final, quarante-deuxiéme Grand-Maître. Alexandre, fixa ſon ſéjour dans l'Ile; on lui fit épouſer une Paléologue, du ſang des Empereurs de ce nom, de laquelle il eut pluſieurs enfans; & il ſe fit tuer au bout de quelques années, en défendant cette place contre Solyman, qui en fit la conquête en 1522.

* *Jacobus, è Comitibus Vintimiliæ, Rhodius, Laſcarinus, &c.* Robert. Gall. Chr. p. 216.

Jacques de Vintimille, encore enfant, fut un des Chrétiens qui échaperent du naufrage, & il en fut ſauvé par les ſoins de George de Vauzelles, qui avoit été l'intime ami d'Alexandre. Le généreux * Chevalier ſe chargea de ce fils; il le prit avec lui dans le même vaiſſeau qui ramena en Europe le Grand-Maître de Villiers; il le conduiſit à Lyon & lui fit donner dans ſa maiſon une éducation convenable à ſa naiſſance. Le jeune Grec, qui avoit beaucoup d'eſprit & de naturel, répondit merveilleuſe-

* *Jacques de la Fontaine, Auteur Allemand, qui a écrit en Latin l'hiſtoire du Siege de Rhodes, loüe*

ment à tous ces soins de son pere adoptif. Il joignit la connoissance de la Langue Latine & de la Françoise à celle de la Grecque, qui étoit sa Langue naturelle; il s'appliqua à l'étude des belles Lettres, & sur tout de la Poësie, & de l'Histoire; il alla se perfectionner dans l'Université de Pavie, alors très-célébre; on l'envoya voyager en Espagne, en Afrique & en Italie; il servit avec distinction dans les armées de Loüis XII. Enfin il revint à Lyon, ayant l'esprit orné d'une infinité de connoissances; parlant bien la plûpart des Langues vivantes, & s'étant sur tout rendu habile dans la Jurisprudence, dans les Mathématiques; dans l'Architecture même, dans le dessein & dans la peinture. Tant de talens le firent estimer & aimer de nos Sçavans. Les principaux de ses amis furent le Lieutenant de Roi Jean Du Peyrat, les deux Seve, Guillaume Du Choul, Clement Marot, sans parler des trois freres de Vauzelles. Voûté qui lui adressa quelques Epigrammes, l'invite par une de deux Vers, à venir chez lui après le souper pour se divertir avec cette troupe d'amis choisis, qui s'assembloient alors chez ce Poëte.

XVI. & XVII. SIEC.

la valeur du Chevalier de Vauzelles. Mais il l'appelle Faucellus, *parce que les Allemands prononcent l'U consone comme une F.*

Ad Jacobum Vintimillanum.

A cœna, si, Jacobe, vis locari,
Nobiscum venias, sumus parati.

Le Roi François I. étant à Lyon, lui marqua son estime en le chargeant de traduire en François la Cyropédie, ou l'institution de Cyrus, composée en

XVI. & XVII. SIEC.

Grec par Xenophon. Il reçut avec joye, & il lut avec plaisir la traduction des deux premiers Livres que l'Auteur lui presenta, écrite de samain. Tout l'ouvrage ne fut fini que sous le regne d'Henri II. fils & successeur de François I. Vintimille eut l'honneur de le lui presenter avec la traduction d'Herodien qu'il venoit d'achever. Le Roi lui marqua sa satisfaction par une gratification considerable & en lui donnant une charge de Conseiller au Parlement de Dijon, qui se trouva vaquante. Les Chanceliers Olivier & de l'Hôpital, qui aimoient tous les gens de Lettres, traiterent celui-ci avec distinction. Il fut particulierement cheri du Connétable Anne de Montmorenci & de ses cinq fils, parceque leur mere Magdeleine de Savoye l'avoit reconnu pour allié & pour parent. Il reçut de la Cour plusieurs autres graces, dont on peut voir le détail dans la vie de cet illustre Rhodien, écrite par feu Mr de la Mare, * Conseiller au Parlement de Dijon. Le Manuscrit de cette Vie, qui n'a jamais été imprimé, existe encore aujourd'hui dans la Bibliothéque des heritiers de Mr de la Mare, où on le voit sous ce tître. *Abregé de la vie de Jacques, Comte de Vintimille, Conseiller au Parlement de Dijon; avec un discours de la Race des Vintimilles, Paleologues & Lascaris, par Philibert de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon.* ** Ce Manuscrit & la France Chrétienne de Robert, fixent en l'année 1582. la mort de nôtre Auteur, qui publia plusieurs autres ouvrages dont je ne parle point. Mais je dois dire ici

* *Le Long Biblioth.*

** *Jacobus, è Comitibus Vintimiliæ, Rhodius, Lascarinus, ex Senatore Divionensi*

ici que parmi ses Poësies latines, qui furent imprimées à Lyon ; il y a un morceau qui marque bien sa vive & tendre reconnoissance pour le Commandeur de Vauzelles son second pere. Je place ici ce petit morceau qui ne fait pas moins d'honneur à la génerosité du Commandeur, qu'il en fait au bon cœur, au bon esprit & au bon goût de celui qui en est l'Auteur.

XVI. & XVII. SIEC.

Decanus Cabilonensis, & Archidiac. Belnensis, Xenophontis Cyropædiam & Herodiani historiam è Græco in Latinum sermonem transtulit, & alia quædam scripsit posteritati victura, qui sepelitur in æde S. Michaëlis Divion. 1582. Roberti Gal. Chr. in Episc. August. pag. 116.

Teque Vozelle canam quo nullus carior umquam,
Quo ductore mihi est Gallia facta Rhodus :
*Gallia nunc patria est, literas * te autore Latinas*
Perdidici ; tu mî dux, pater, atque comes.
Cumque forent Græci atque Itali mihi sanguine juncti,
Non mihi qui dextram porgeret ullus erat.
Tu verò qui Gallus eques, qui patris amicus,
Servasti Græco (laus tua tanta) fidem.
. . . .
Nulla, Vozelle, tuos Lethè delebit honores ;
Sic veteris facti gratia fixa manet.
Mauritius Scæva in caris mihi vixit amicis, &c.

* *Tous les Anciens font la premiere sylla be de Literas, longue.*

Jean de Vauzelles, frere du Commandeur, & leur neveu Matthieu s'appliquerent à des études convenables à leur état. Jean, qui fut Chevalier dans nôtre Eglise Métropolitaine, & avec cela Curé, ou Recteur de l'Eglise de saint Romain, située dans

XVI. & XVII. SIEC. l'enceinte du Cloître, composa l'Histoire Evangelique, & traduisit d'Italien en François quelques Livres de pieté. Il suivit, comme les autres, le goût de son siecle, en mettant à la tête de son Histoire Evangelique, ces paroles qu'il avoit prises pour Dévise & qui font une mauvaise allusion à son nom : *En crainte de Dieu vaut Zéle*. Ce fut lui qui fit mettre sur la porte de l'Auditoire de l'Officialité ce Symbole Ieroglyphique, que divers étrangers ont remarqué. C'étoit des ancres entrelassées avec des aîles, qui font à peu près la même allusion, dont nous venons de parler.

Matthieu de Vauzelles, Avocat du Roi au Parlement de Dombes & dans la Sénéchaussée de Lyon, écrivit un traité sur les Péages; *plein*, dit la Croix-Du-Maine, *de fort belles & doctes recherches*. Ce traité est divisé en six parties. Dans la premiere, il traite de l'origine des péages. Dans la deuxiéme, il examine à qui appartient le droit de créer des péages. La troisiéme est sur la possession immémoriale des péages. La quatriéme, sur les abus qui s'y commettent. La cinquiéme traite des Privilegiez. Et la sixiéme, du tems auquel on doit payer le droit du péage. Un petit Hendécasyllabe * de Voûté nous apprend que les trois freres Vauzelles n'avoient qu'une ame & qu'une même maison ; & ce qui est encore plus rare, qu'ils n'étoient pas moins recommandables par les vertus qui font l'homme de probité, que par les talens qui font l'homme de Lettres.

* *Voûté fut tué quelque tems après en 1542. par un homme.*

XVI. & XVII. SIEC.

* *Ad tres Vauzellios Fratres.*

Tres Fratres celeberrimi optimorum ;
Tres vitâ , & genio , & pares amore ;
Quibus una domus tribus , fideſque
Una eſt , una eadem tribus voluntas ;
Vos ſic vivite ſemper , & valete,
Humanis pariter Diiſque grati.

contre qui il venoit de gagner un procez.

* *Epigr. lib.* 4. *p* 258.



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE XI.

IDYLLE MANUSCRITE de Philibert Girinet, ſur le Roi & le Royaume de la Bazoche.

SOMMAIRE.

1. Girinet fait élever avec ſoin Papire Maſſon ſon neveu, dans le Collége de Ville-Franche. Etat floriſſant de la Litterature dans cette petite Capitale. Ce que Papire Maſſon dit de Philibert Girinet dans ſa deſcription des fleuves de France. Curieux Poëme de Girinet ſur la création d'un nouveau Roi de la Bazoche. Veritable étimologie de ce nom. Pierre Gautier eſt élû Roi; ſon portrait, ſon inſtallation, ſes priviléges, ſes fonctions. Il va en grand cortege à l'Egliſe de ſaint Juſt, rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces de ſa création. Honneurs qui lui ſont rendus par l'Obeancier & par le Chapitre. Il monte ſur ſa petite Flotte, au bruit de l'artillerie, pour aller viſiter l'Egliſe de l'Iſle-Barbe. Magnifique fête qu'il y donne. Perſonnes diſtinguées qui l'y accompagnent. Il eſt ſalué à ſon retour par tout le canon de Pierre-Enciſe. Il retourne à Lyon, & il eſt reconduit en triomphe au Palais, par le peuple qui l'attendoit.

§. I.

LEs differens Auteurs, & les gens de Lettres, que nous avons fait paroître juſqu'à preſent ſur la ſcéne, ſont tous des perſonnes plus ou moins connuës d'ailleurs dans le monde ſçavant. Mais le Poëte Latin, dont nous allons parler, n'y a point été connu juſqu'ici, ſi je ne me trompe: ou du moins il me paroît difficile qu'il le ſoit. Le petit ouvrage

qui lui doit faire adjuger ici une place, n'a jamais été mis au jour. Le Manuſcrit que j'ai heureuſement déterré, me paroît unique. Et quoique l'ouvrage ſoit aſſez court, néanmoins la ſingularité de la matiere qu'il traite, le feu poëtique qu'on y trouve, & la tradition d'une ancienne pratique qu'il nous conſerve, merite qu'on faſſe revivre la memoire de cet Auteur Lyonnois.

Le Poëte Lyonnois, dont nous allons parler, s'appelloit Philibert Girinet. Il étoit Tréſorier de l'Egliſe de ſaint Etienne, nôtre ancienne Métropolitaine, & la plus antique de nos Egliſes. C'eſt Papire Maſſon, neveu de Philibert Girinet, qui a pris ſoin de nous inſtruire de ce petit fait dans ſa deſcription des fleuves qui arroſent la France. Il y a ſaiſi l'occaſion de faire éclater ſa reconnoiſſance envers cet oncle, qui l'avoit fait élever dans la petite Ville de Ville-Franche, * Capitale du Beaujollois, à cinq lieües de Lyon. Ce fut, dit-il, par les ſoins de Philibert Girinet, frere de ma mere & Tréſorier de ſaint Etienne de Lyon, le ſouvenir duquel doit m'être precieux, que je fis heureuſement mes premieres études dans l'agréable Ville de Ville-Franche, qui ne porte, dit-il, ce nom, que parce qu'elle étoit autrefois affranchie de charges & de contributions.

Pierre Godefroy, ſçavant Profeſſeur venu de Troyes en Champagne, faiſoit fleurir les Sciences dans le College de Ville-Franche; & cette petite Capitale auroit aſſez bien merité de la Republique des Lettres, quand elle n'auroit produit que le Pere

* *Villam-Francam, ſic dictam, quòd olim exempta eſſet tributis atque oneribus. In quo oppido ſitu eleganti, ac pulchro, viâque intermediâ tantâ latitudine, ut ab unâ portâ oppidi oppoſitam facilè videas, primas Li-*

Fradin de l'Ordre de ſaint François & le célébre Aſtrologue Jean-Baptiſte Morin, Profeſſeur Royal des Mathématiques, ſi connu par ſes divers ouvrages, & par ſes conteſtations avec M. Gaſſendi, mais ſur tout par ſon grand ouvrage de l'Aſtrologie Françoiſe, que la Reine de Pologne, Loüiſe Marie de Gonzague, fit imprimer à ſes frais en 1661. après la mort de l'Auteur. *

Le Poëme Latin que Philibert Girinet, contemporain de Maurice Seve, & de Jean Du Peyrat, compoſa dans Lyon, vers le milieu du ſeiziéme ſiecle, a pour objet une matiere des plus ſingulieres, & je ne ſçache qu'un Poëte qui en ait parlé avant lui, ou après lui. C'eſt une Idille Latine d'environ trois cens Vers, ſur le Royaume & ſur le Roi de la Bazoche, ſi fameux autrefois, ſur tout dans le ſeiziéme & quinziéme ſiecle. Nos Clercs de Palais par un ancien uſage, ſe donnoient eux-mêmes un Roi, ou un Prince, qu'ils choiſiſſoient dans leur Corps, par la voye des ſuffrages. C'étoit pour l'ordinaire dans le mois de Mai que l'élection ſe faiſoit. Ce Roi avoit ſes Officiers reglez, & c'étoit en ſon nom que la Juſtice ſe rendoit dans l'enceinte du Palais, nommé par les Anciens, *Baſilica:* d'où eſt dérivé le terme de Bazoche, au ſentiment de Mr Ménage dans ſes origines de la Langue Françoiſe. Ce ſentiment m'a paru mieux appuyé que tous les autres.

Cette bizarre juſtice, qui étoit exercée par le Chancelier de la Bazoche, & qui portoit trois écritoires pour armoiries, étoit autoriſée par nos Rois.

teras profeſſore Petro Godofredo Trecaſſino, feliciter didici, procurante avunculo, matris meæ Antoninæ fratre, æditur ſancti Stephani, in Eccleſia Lugd. .....faxintque Superi ut probus ille Vir cognomento Philibertus Girinetus molliſſimè quieſcat. Pap. Maſſonus deſcript. flum. Gall. pag. 390.

* *J.B. Morin, né à Ville-Franche, en Beaujollois, fit grand bruit par ſes Horoſcopes, dont l'accompliſſement ne fut que l'ef-*

On y aſſignoit les Parties, on y plaidoit, on y jugeoit les cauſes entre les Clercs, & celles dans leſquelles un Clerc étoit défendeur contre un Artiſan, ou contre un Marchand, ſoit pour des ouvrages faits, ſoit pour des marchandiſes prêtées.

Le Poëme de Girinet nous fait un détail curieux, & intereſſant d'une grande fête qui ſe fit à Lyon, au ſujet de la création d'un Roi de la Bazoche. Le nouveau Roi ſe nommoit Pierre Gautier. Il étoit dit le Poëte, d'une ancienne famille de ce Païs, & le portrait qu'on en fait ne ſçauroit être plus avantageux. Un ſujet ſi neuf demande qu'on en donne ici quelques morceaux. Voici le commencement.

fet du hazard. Il prédit la mort du grand Guſtave & de M. de Cinq-Marc. Il annonça que le Roi Loüis XIII. ne mourroit pas de la grande maladie qu'il eut à Lyon, &c. Le Cardinal Mazarin lui fit une penſion de 2000. l. & on parla de créer en ſa faveur une Charge d'Aſtrologue du Roi.

Philiberti Girineti
De Petri Gauteri, in Pragmaticorum Lugdunenſium
Principem electum
Idyllium.

Menſis erat Maïus, maïorum nomine dictus,
Avia quo volucrum reſonant virgulta canore,
Et vacuo virides extendit in arbore ramos
Cuncta arbor; Cœli eſt facies perblanda sereni.
Illo pragmatici coïerunt tempore in unum,
Principem ut eligerent de more, ſibique locarent
Sublimi in ſolio. Una fuit ſententia, Petrum
Gauterum acclamant, illo dignantur honore.
Hic eſt antiqua natus de ſtirpe virorum
Nobilium, quorum non cognita gloria nuſquam eſt.

Et quamquam illius lanugo prima tegebat
Ora, inerat certè ſolers ſapientia menti.
Non etenim in ſola ponebat origine ſummam
Illuſtris tituli partem. Natalibus illis
Æquabat virtute animum.

Le nouveau Roi fut placé ſur un riche trône, & ce furent deux des premiers officiers de ſa couronne, qui l'y porterent ſur leurs épaules à la maniere des anciens François & qui lui mirent un ſceptre doré à la main. Il harangua, il remercia, il fit les ſermens accoûtumez, il nomma ſes principaux Officiers, il ſe montra par toute la Ville avec les acclamations du peuple; il envoya dans nos bois voiſins ſon intendant des forêts, pour y faire couper des branches d'arbres, dont on fit des feüillées & trois grands Mays qu'on planta devant la maiſon du nouveau Roi & devant celles de Du Peyrat, & de Jean Tignat, l'un Lieutenant Général dans la Sénéchauſſée, & l'autre Juge ordinaire de Lyon.

Impoſuere ſuis humeris, alteque tulerunt
Extantem proceres bini; Comitatur & omnis
Illos Pragmaticûm cœtus, ſceptrumque tenentem
Auratum dextrâ ſolio ſtatuere ſuperbo.
. . . .
Intereà juvenem præerat qui ſaltibus altis
In montes properare jubet, ſilvaſque virentes
Cædere, & arboreos quamprimùm mittere in urbem

Ramos,

Ramos, queis fieri frondosa umbracula mandat; XVI.
Cumque his enodis, sudanti cortice, terna & XVII.
Vecta abies SIEC.

Trois jours après son couronnement, le Roi de la Basoche alla en grand cortége à l'Eglise de saint Just, pour y rendre à Dieu de solemnelles actions de graces. L'Obéancier & son Chapitre lui vinrent au devant selon l'usage & lui rendirent tous les honneurs dûs à son rang. Après la Messe il y eut un grand festin auquel les Dames avoient été invitées.

.... Proceres comitantur euntem,
Fanaque vitifero quæ sunt in colle Beati.
Deveniunt JUSTI, quos lætâ fronte Sacerdos
Excipit Antistes, sacrâ comitante catervâ,
Occurrens; factoque Sacro, succedit in ædes
Illius Princeps; magno convivia luxu
Instructa......

L'ancienne Eglise de l'Isle-Barbe, dont on nous fait une description des plus fleuries, ne fut pas oubliée par le nouveau Roi, après qu'il eut visité les principaux Lieux saints de la Ville. Il fit préparer sur la Saône sa petite flotte, sur laquelle on embarqua des canons & des feux d'artifices; il y monta au bruit de l'artillerie, des timbales, & des trompettes, qui se faisoient entendre de toutes parts. Une infinité de petites barques remplies de peuple, escorterent

XVI. & XVII. SIEC.

le Prince. Du Peyrat, Maurice Seve, * Hugues Du Puy & quantité d'autres personnes distinguées voulurent être du cortége. On arriva à l'Isle-Barbe, on y assista à la Messe, on fit de riches presens aux Autels. La fête fut heureusement terminée par un magnifique repas que le Roi de la Bazoche donna à toute cette illustre compagnie.

Haud procul urbe locus, labens quem fluminis unda
Lenti Araris cingit, vetus est cui Barbara nomen
Insula ....
.... Colitur saxo fundata vetusto
Ædes Christiparæ, celsis innixa columnis.
Mente piâ Princeps illuc quoque destinat ire,
Aptarique jubet classem, ac ad littora cogi
Nautas, qui toto incumbentes pectore, longas
Ocyus à curvo deducunt littore naves.
Ænea & horrendo feriant quæ sidera bombo,
Navibus important tormenta aptissima bello.
Conscendit, magna juvenum stipante catervâ
Labitur acta abies remis ......
Mirantur silvæ arma virûm fulgentia latè
Per fluvium, pictas mirantur nare carinas.
Egreditur Princeps, intrat sublimia Templa;
Sacra jubet fieri; queis nostro more peractis
Dona tholis figit pretiosa.

Le repas fut suivi d'un grand concert de voix & d'instrumens, & assaisonné de divers entretiens

* *Hugues Du Puy, sieur de la Mothe, Conseiller-Echevin en 1537.*

agréables, où Maurice Seve brilla fort à son ordinaire. On se promena dans les jardins & dans les bois, on s'amusa à divers jeux, & on se rembarqua sur le soir. Le Prince passant sous Pierre-Encise, avec sa flotte, fut salué par le canon de cette Citadelle, & le peuple de Lyon qui l'attendoit avec impatience & qui bordoit le rivage, le reconduisit en triomphe dans le Palais. XVI. & XVII. SIEC.

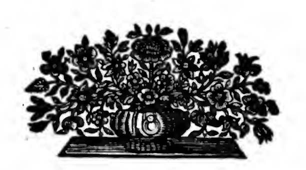
Est epulis ardor postquàm compressus edendi,
Incipiunt animos fando hilarare . . . .
Cunctorum lepidis implet Mauricius aures
Dictis Sceva potens . . . . .
Vocales alii pulsabant pectine nervos ;
Assa alii modulos concordes voce canebant.
Parte aliâ numeros diffundit tibia dulces
*Buxea ; non pauci genialia nabla * frequentant.*
Ast alii subeunt umbras & amœna vireta ;
Pars festas ducit choreas, pars desidet herbâ
In molli ; durâ exercet pars membra palæstrâ.
Inde urbem repetunt, magno cum vesper olympo
Umbrifer inciperet ruere . . . . .
Sollicitant fluvium remis, urbique propinquant.
Machina fumifero vomit ærea fulmina bombo,
Ex arce in petrâ, quæ est olim condita cæsâ
Tum se se studiis matresque nurusque videndi,
Longævique senes, juvenes, comptæque puellæ
Effundunt ; vicos, ramosaque compita complent.

* Nablum, *ou* nablium, *instrument à plusieurs cordes, fort harmonieux. C'est le* Psalterium *des Hebreux.*

XVI. & XVII. SIEC.

Excipiunt plausu juvenem, vultusque decoros
Laudant & lætæ mirantur frontis honorem.
Regia mox ipsum comitantur templa petentem.

Le feu Poëtique, & quelques traits assez heureux que je trouvai dans cette Idylle de Philibert Girinet, dont je fus saisi au premier coup d'œil, m'avoient d'abord fait naître la pensée de l'inserer toute entiere, à la fin de cet ouvrage, comme étant un Poëme manuscrit & fort court sur une matiere unique. Mais les negligences & les inégalitez que j'y ai observées, en l'examinant de plus près, m'ont fait changer de sentiment, & je me suis contenté d'en donner ici quelques extraits choisis.



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE XII.

ANCIENNE IMPRIMERIE & Librairie de Lyon.

SOMMAIRE.

1. Jean Treschel, premier modéle & Pere de l'Imprimerie Lyonnoise. Premiers ouvrages qu'il publie. Prose rimée qu'il met à la tête de ses ouvrages, marque de sa pieté. Josse Bade, après avoir professé avec éclat dans l'Université de Paris, vient être Professeur public à Lyon. Il y met la jeune Noblesse dans le goût des Humanitez. Excellens Commentaires qu'il publie à ce dessein. Treschel se l'associe, & lui donne en mariage sa fille Thalie, qui devient ensuite la mere de la nation choisie des plus célébres Imprimeurs François. Josse Bade est attiré à Paris, il y établit le célébre Prælum Ascensianum. *Il y fait refleurir l'Imprimerie, qui avoit dégéneré dans le Gothique.*

*2. Sebastien Gryphius, Imprimeur de Lyon, y porte son art au comble de sa perfection. Scaliger & Gesner lui dédient leurs ouvrages. Gesner le félicite sur les quatre points essentiels qui font la gloire d'un Imprimeur. Prodigieux nombre de grands ouvrages que Sebastien Gryphe imprima dans l'espace de vingt ans. Ses trois chefs d'œuvres, qui sont la Bible Latine en deux Tomes in Folio ; les Commentaires de Dolet, & le Trésor de la Langue sainte de Sanctes Pagninus. Remarque sur l'*Errata *des Commentaires de Dolet.*

3. Abregé de la Vie de Sanctes Pagninus. Services importans qu'il rend à la Ville de Lyon, durant le long séjour qu'il y fit. Honneurs qu'on lui rend après sa mort. Sa Bible Latine imprimée à Lyon par les Juntes. Elle est falsifiée, dans une seconde édition, par Michel Servet, qui y seme des notes Nestoriennes qu'il lui attribuë. Il y ajoûte une dangereuse Préface sous le nom emprunté de Michel de Villeneuve. Cherté extraordinaire de cette Bible impie. Servet évite le dernier supplice à Lyon, par une retractation simulée ; il se refugie à Vienne sur le Rhône, & il y publie son detestable Livre sur les Erreurs de la Trinité & le Rétablissement du Christianisme. Probléme Chronologique sur la date de la mort de S. Pagninus.

§. I.

Nous avons déja fait remarquer, en passant, qu'une des causes qui influerent le plus dans

XVI. & XVII. SIEC.

le rétabliſſement des Sciences à Lyon, ce fut l'état floriſſant où s'y trouverent l'Imprimerie & la Librairie dans le ſeiziéme ſiecle. C'eſt là un fait intereſſant & domeſtique, un fait qui n'eſt point étranger à nôtre objet principal, puiſqu'il regarde directement la Litterature ; & par conſequent il demande de nous quelques éclairciſſemens.

L'Art de l'Imprimerie, né en Allemagne, un peu après le milieu du quinziéme ſiecle, paſſa rapidement en Italie, où il ſe perfectionna. De l'Italie il paſſa dans la Ville de Paris, où il fit de nouveaux progrez ſous Ulric Gering & ſes Aſſociez. La Ville de Lyon ne reçut cet art ſi utile aux Sciences, que pluſieurs années après Rome, Veniſe & Paris. Ce furent trois ou quatre Imprimeurs Allemans qui nous le porterent, tandis que nos Lyonnois alloient l'exercer ailleurs. Mr Maittaire * nous apprend dans le premier tome de ſes Annales *Typographiques*, que dès les premiers tems de l'Imprimerie, trois François acquirent beaucoup de reputation, en l'exerçant en Italie, & il met à leur tête un Lyonnois, nommé Etienne Coral, qui dès l'année 1474. établit une floriſſante Imprimerie dans la Ville de Parme. Je ne ſçai pourquoi il ne parle point là des Janſons qui étoient auſſi François & qui pratiquoient déja cet art avec éclat dans la Ville de Veniſe.

Jean Treſchel fut, ſans difficulté, le plus célébre, & je crois même le premier de tous les Imprimeurs Allemans qui vinrent s'établir à Lyon. Nous avons

* *Nonnulli ex Gallis Typographi, peregrè quàm domi, famam quærere maluerunt ; inter quos tres Italiam migrantes, ibi celebre nomen ex re litterariâ adepti ſunt. Anno 1473. Parmæ* STEPHANUS CORAL LUGDUNENSIS.... Annal. Typog. tom. 1. p. 83.

de lui le premier volume des Oeuvres de ſaint Auguſtin qu'il y mit au jour dès l'année 1487. & un petit ouvrage de Gerſon de l'an 1489. L'année d'après il mit ſous la preſſe un in folio, composé par un Medecin, & qui porte pour tître *Philonium*. La Proſe rimée qu'on voit à la fin du Philonium nous marque la pieté de Treſchel, & la bonne ſimplicité de ce tems-là.

Laus & honor ſint noſtro Creatori,
Qui finem impoſuit præſenti labori.
Completum eſt Philonium juſſu Salvatoris,
Liber utiliſſimus, & magni valoris.

Mr Maittaire * a eu raiſon de dire dans ſes Annales que Thalie Treſchel, fille de Jean, en épouſant le ſçavant Joſſe Bade, devint la mere d'une nation entiere de nos plus illuſtres Imprimeurs François, qui enrichirent l'Europe d'une infinité de beaux ouvrages. Deux filles ſorties de ce mariage, épouſerent, l'une Robert Etienne, & l'autre Michel Vaſcoſan, dont la fille fut mariée à Federic Morel, pere du célébre Traducteur Federic ** Morel, Profeſſeur Royal, auſſi connu par ſes belles éditions que par ſon grand ſçavoir. Nous pouvons dire auſſi que Jean Treſchel, pere de Thalie, fut lui-même le premier modéle & le pere de l'Imprimerie Lyonnoiſe, dont il jetta ſi bien les fondemens vers la fin du quinziéme ſiecle, & que les Gryphes, les Dolets, les Rovilles, les De Tournes, les Cardons & les Frellons perfectionnerent dans le ſeiziéme, comme nous l'allons voir.

* *Tacere non poſſum Joannem Treſchel, natione Germanum, qui anno 1487. Lugduni officinam aperuit Typographicam. Ex hujus filiâ Jodoco Badio Aſcenſio in matrimonium datâ, orta eſt Typographorum Proſapia illuſtris, &c.*

** *Mr de la Monnoye a remarqué que*

XVI. & XVII. SIEC.

Treschel ne pouvoit pas prendre des mesures plus justes que celles qu'il prit pour se distinguer dans son Art. Il choisit pour Correcteur de ses Livres, pour le soûtien & l'ame de son Imprimerie, un homme qui s'étoit acquis la plus grande reputation par sa capacité. Cet homme étoit Josse Bade surnommé *Ascensius*, parcequ'il étoit né à Asc dans le Territoire de Bruxelles. Bade étoit ce qui s'appelle un Docte du premier ordre; il avoit été Professeur * des belles Lettres dans l'Université de Paris, dit Mr André Chevillier, Docteur & Bibliothécaire de la maison de Sorbonne, dans son Histoire de l'origine de l'Imprimerie. Après avoir enseigné avec éclat dans Paris, il vint être Professeur public à Lyon, dont le College, nommé de la Trinité, ne fut établi que plus de trente ans après. Josse Bade y mit dans le goût des Humanitez la jeune noblesse de cette Ville. Il lui expliquoit pub'iquement les anciens Auteurs, sur lesquels il composa de sçavans Commentaires in folio, qui sont aujourd'hui fort recherchez. Ceux qu'il imprima sur Ciceron, sur Virgile, Horace, Salluste, Valere Maxime, Juvenal, Aulu-Gelle & Lucain, sont un des ornemens de nos Bibliotheques. Il éclaircit même par des notes les ouvrages de quelques modernes: tels que Laurent Valla, Politien & Jean-Baptiste Mantuan. Bade ** n'avoit encore que trente-deux ans, lorsque l'Abbé Tritheme le plaça avec honneur dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, où il fit le Catalogue de ses Livres, parmi lesquels il y en avoit qui

les Morels dont nous parlons, vouloient être nommez Federic, & non pas Frederic, ou Frideric.

Jugemens des Sçav. de Baillet, tom. 1. p. 368.

* *Page* 137.

** *Jod. Badius vir in sæcularibus litteris eruditissimus & divina-*

qui regardoient la Religion. L'épitaphe de Josse Bade nous dit qu'il n'y a pas de quoi s'étonner si cet homme a pû composer lui seul tant d'ouvrages differens, puisqu'il commença de si bonne heure à les mettre au jour. Cette épitaphe, qui est d'un goût très-délicat, & d'une Latinité très-pure, est de la façon d'Henri Etienne, mort à Lyon à la fin du seiziéme siecle.

XVI. & XVII. SIEC.

rum Scripturarum non ignarus. Philosophus, Rhetor & Poëta clarissimus, ingenio excellens, & disertus eloquio.

Jodoci Badii Epitaphium.

Hic liberorum plurimorum qui parens,
Parens Librorum plurimorum qui fuit,
Situs Jodocus Badius est Ascensius.
Plures fuerunt liberis tamen Libri;
Quod jam senescens cœpit illos gignere;
Ætate florens cœpit hos quod edere.

Treschel * s'attacha pour toûjours Josse Bade, en lui faisant les plus grands avantages. Il se l'associa, il lui donna en mariage sa fille Thalie, qui étoit elle-même bien instruite dans la Langue Latine, & qui devint ensuite la belle-mere de Robert Etienne & de Vascosan, & la grand'-mere de Morel, comme nous l'avons déja remarqué. Ce fut pour lui inspirer de bonne heure l'amour & le goût des Lettres que Treschel avoit donné à sa fille le nom d'une des neuf Muses. On sçait assez que ces sortes de noms profanes n'ont été généralement interdits que depuis le Concile de Trente, qui ne fut célébré que plus de soixante années après les tems dont nous parlons.

* *Cujus* (Trechelii) *stipendiis alebatur.* Gaguinus epist. ad Durandum Gerlier.

XVI. & XVII. SIEC.

Josse Bade continuoit d'illustrer nôtre Imprimerie, par un grand nombre de belles éditions, lorsqu'il nous fut enlevé par la Ville de Paris, après la mort de son beau-pere Treschel, arrivée vers l'an 1500. Robert Gaguin Général des Trinitaires, ou Mathurins, & Garde de la Bibliothéque Royale, venoit de faire imprimer à Paris son Histoire de France, avec quelques autres ouvrages, il fut si mécontent de cette édition de Paris, qu'il fut obligé de recourir à Bade, & de le prier par Lettres de lui en faire à Lyon une plus belle & plus exacte. On voit encore, à la tête des Lettres de ce Général, celle qu'il lui écrivit à ce sujet. Bade le contenta au delà de tout ce qu'on peut dire & cet Historien qui étoit aimé de nos Rois, par qui il avoit été employé en diverses Ambassades, se servit de son credit, pour attirer à Paris son nouvel Imprimeur. La chose ne lui fut pas difficile. Josse Bade quitta Lyon avec sa famille, & alla établir à Paris cette fameuse Imprimerie,* connuë sous le nom de *Prælum Ascensianum:* c'est-à-dire, *Presse ou Impriméric de Josse Bade né à Asc.*

Le Pere Du ** Moulinet, & M. la Caille * assûrent positivement que Josse Bade s'étant établi à Paris, y rectifia l'Imprimerie qui y avoit fort dégéneré & qui avoit donné dans le Gothique. M. Baillet ** dit à peu près la même chose, mais Mr Chevillier leur conteste ce fait, qu'il est obligé néanmoins d'avoüer après cela, mais avec certaines modifications, qui n'attaquent point le fonds de ce

* *Il prit une Presse d'Imprimerie, pour sa marque, ou enseigne.*

** *Du Moulinet, Histoire de la fortune des Lettres Romaines.* p. 33. & 35.

* *La Caille, Hist. de l'Imprimerie & de la Librairie.* p. 73.

** *Baillet, jugem. des Sçav,* t. 1. p. 353.

fait. Les belles & nombreuses éditions que fit Josse Bade, après avoir quitté Lyon, sont une matiere étrangere à nôtre sujet. Je me contenterai d'en rappeller ici une seule qui est relative à ce que nous avons dit dans le onziéme siecle, en y parlant d'un Concile tenu à Lyon. Cette édition est celle que Josse Bade fit en 1524. de tous les ouvrages de saint Bruno Patriarche des Chartreux. C'est la seule édition où l'on a representé en petites figures de bois l'Histoire du Chanoine de * Paris, dont nous avons parlé. Et c'est ce qui l'a renduë très-rare & très-recherchée.

XVI. & XVII. SIEC.

* Raimond Diocrés.

§. II.

Les Imprimeurs qui parurent dans Lyon d'abord après la mort de Treschel, & la retraite de son gendre Badius, occuperent leur place, qu'ils ne remplirent point. Mais Sebastien Gryphe qui ne parut que vingt ou vingt-cinq années après, eut l'honneur de porter son Art au plus haut point de perfection. Il n'est point d'éloge relatif à cet art qu'on n'ait donné à Sebastien *Gryphius*. Car c'est ainsi que lui & son fils Antoine signerent toûjours; & M. de la Monnoye ** dans ses notes sur Baillet, prétend que bien des gens le nomment encore ainsi, & qu'il le croit bien aussi bon que *Gryphe*. Jules-Cesar Scaliger, dont les gens de Lettres * connoissent assez la fierté, ne crut pas se dégrader, en lui dediant ses treize Livres des causes de la Langue Lati-

** Tom. I. p. 373.

* JULIUS CÆSAR SCALIGER SEBAST. GRYPHIO Typographo S. D.

ne. Il lui dit fort poliment dans son Epître que si son Livre est bien reçu du Public, il n'en est pas moins redevable à la beauté de l'édition qu'au mérite de l'ouvrage : il exalte ensuite la doctrine, l'honnêteté & la pieté même de Gryphius, qui en eut toûjours beaucoup ; & il va enfin jusqu'à lui faire l'honneur de mettre son Livre sous sa protection. Je sçai que M. Menage & M. de la Monnoye après lui prétendent que cette lettre de Scaliger, est une simple lettre de civilité & non pas ce qui s'appelle une Epître dedicatoire. Mais la lettre qui existe semble déposer en faveur de M. Chevillier, & de M. la Caille qui disent tout le contraire. Conrard Gesner lui dédia le douziéme Livre de ses Pandectes, & Dolet le quatriéme Livre de ses Poësies. Le compliment de Gesner a pour objet les quatre choses essentielles qui font la gloire d'un Imprimeur & d'un Libraire. Et c'est 1° le bon choix des Livres qu'il imprime. 2° Le grand nombre des éditions qu'il met au jour. 3° La beauté des caractéres qu'il employe. 4° La correction exacte de ses éditions. C'est sur ces quatre points que Gesner félicite Gryphius par ces deux lignes, où il y a autant de choses que de paroles : * *Innumeris, optimis Libris, optimâ fide, summâque diligentiâ, elegantiâque procusis, maximam tibi gloriam peperisti.*

On n'a qu'à jetter les yeux sur la longue liste que M. Maittaire nous a donnée des éditions de Sebastien Gryphius dans la seconde partie du second Tome de ses Annales, (pag. 566.) On y vetra que

Cùm plerique Librorum meorum...... tuis opibus, atque apparatibus eâ gratiâ affecti sint, ut non minùs tuum ob beneficium quàm propter suum meritum, eos doctissimus quisque exceperit & probarit........ Tuam, mi GRYPHI, veram pietatem, excellentem eruditionem, insignem humanitatem his nostris lucubratiunculis & praesse volui & moderari....... à nobis tantùm commendari, quantùm ex tuâ autoritate gratie consequi potuissent.

* *Sebastia-*

depuis l'an 1528. jusqu'en l'année 1547. il mit sous la presse plus de trois cens Livres differens, parmi lesquels il y en avoit tel qui contient plusieurs Tomes in folio : comme les ouvrages de saint Jerôme, ceux de Ciceron, de Dolet, &c. Les Oeuvres d'Homére, de Virgile, de Terence, de Plaute, d'Ovide, de Columelle, de Palladius, de Varron, de Pline, de Suetone, de * Plutarque, de Diogene Laerce, de Porphyre, d'Aristote, d'Hermogene, & de presque tous les Auteurs anciens qu'il mit au jour, & qu'il accompagna pour la plûpart, des meilleures notes, qui eussent encore paru, sont après deux cens ans recherchez encore plus que jamais, par les gens de Lettres, qui ont quelque goût. Et ce qui fait le grand prix de ces éditions, c'est la netteté des caractéres, souvent Italiques, & l'exactitude de la correction.

XVI. & XVII. SIEC.

no Gryphio, prestantissimo Typographo Lugduni, Conrardus Gesnerus S. P. D. stateram:..... .... Tiguri 4. Non. Mart. 1548.

* *On trouve dans cette liste les œuvres d'un Auteur Lyonnois, qu'on ne connoît point d'ailleurs.*

C'est une chose digne d'attention que dans un ouvrage aussi chargé que les Commentaires de Dolet, sur la Langue Latine, dont le premier volume contient 1707. colomnes in folio, l'*Errata* ne soit en tout que de huit fautes. Et ce qui marque encore mieux la candeur & la bonne foi de Gryphius, c'est que dans cette belle Bible ** Latine qu'il imprima en 1550. en deux grands volumes in folio, & dans les plus beaux & plus grands caractéres ronds qui eussent encore paru, il plaça son *Errata*, non pas à la fin de l'ouvrage, où l'on ne va guéres le chercher, mais à la tête même de son

Cl. Rossoleti Lugdunensis Epigrammata 1535.

** *La Bible Latine de Sebastien Gryphius a été donnée à la Bibliotheque du Grand College de*

XVI. & XVII. SIEC.

Livre, & au revers de la premiere page, qui ne peut pas manquer de saisir les yeux.

C'est sur cette double perfection, qui resulte de la beauté des caractéres, & de la correction de l'ouvrage, que roule cette ingenieuse Epigramme que Jean Voûté, dont nous avons fort parlé, fit ici à l'honneur de son ami Gryphius. Il y fait le parallele des trois plus célébres Imprimeurs qui fussent en France de son tems, & qui étoient Robert Etienne, Simon de Colines, & Sebastien Gryphius; il dit que Robert se distinguoit par l'exactitude, Simon de Colines par la beauté de ses caractéres; mais que Gryphius se distinguoit également par l'un & par l'autre.

Lyon, par feu Mr Terrasson, Official & Custode, à qui Mr De Vaginay, Procureur Général, l'avoit laissée par Testament.

De Colinæo, Stephano & Gryphio.

Inter tot, norunt libros qui cudere, tres sunt
Insignes: languet cætera turba fame.
Castigat Stephanus, sculpit Colinæus: utrumque
Gryphius, * edoctâ mente manuque facit.

* *Seb. Gryphe mourut à Lyon en 1556.*

N'oublions pas de dire ici que la marque, ou l'enseigne de Sebastien Gryphius étoit ornée de cette belle sentence, qu'on trouve dans une Lettre de Ciceron à son disciple & son cher ami, Munatius Plancus, Fondateur de Lyon. Gryphe avoit choisi pour sa dévise un griffon sur un cube, lié par une chaîne à un globe aîlé. Ces ** quatre mots de Ciceron à Plancus accompagnoient le Symbole: VIR-

** *Omnia summa consecutus es, virtute du-*

TUTE DUCE, COMITE FORTUNA. Quelquefois même pour éclaircir encore mieux ſa penſée, il y ajoûtoit ces deux Vers de Juvenal. XVI. & XVII. SIEC.

Nullum numen abeſt, ſi ſit Prudentia : ſed te
Nos facimus, fortuna Deam, cœloque locamus.

ce, comite fortunâ. Cic. Epiſt. fam. lib. 10. ad Plancum.

Un des premiers Livres qui ayent été imprimez par Gryphius, c'eſt un recüeil de Prieres Hébraïques, Grecques & Latines, toutes tirées des ſaintes Ecritures, qu'il mit au jour en 1528. en forme *d'Enchiridion*, ou de Manuel, à l'uſage de la jeuneſſe de Lyon, à laquelle il le dédia. Il ne pouvoit pas conſacrer ſon art par un début plus Chrétien, & plus ſaint. Mais l'ouvrage le plus fort qu'il ait publié, pour faciliter l'étude du texte original de l'Ecriture & pour ſervir la Religion, c'eſt ſans difficulté le tréſor de la Langue ſainte, ou le gros Lexicon Hebreu & Latin de Sanctès Pagninus, qu'il fit paroître l'année d'après : c'eſt-à-dire en 1529. ouvrage rare & infiniment eſtimable, ſoit par la grandeur & par la beauté des caractéres, ſoit par l'exactitude de la correction.

§. III.

Sanctès Pagninus, Religieux Dominicain, Lucquois de naiſſance, & mort à Lyon en 1536. mérite à pluſieurs titres de trouver ici ſa place. Symphorien Champier, qui a mis une Préface Hiſtorique à la tête d'un des ouvrages * de Pagninus,

* *Iſagoge ad ſacra*

nous y a heureusement conservé la tradition de quelques personalitez curieuses, qui interessent également & la Littérature en général, & nôtre Ville en particulier. Champier témoin oculaire des faits qu'il rapporte, nous apprend que ce saint & sçavant Religieux, dont il étoit intime ami, concilioit dans sa personne une parfaite connoissance des Langues Orientales, avec * le talent le plus éminent pour la Chaire & avec l'onction la plus pathetique. Le saint usage qu'il fit de tous ses talens, doit nous rendre sa mémoire précieuse, il contribua plus que personne par la force de son éloquence, & par l'ascendant que sa doctrine & sa sainteté lui donnerent sur les esprits, à arrêter les grands progrez que le Calvinisme & le Luthéranisme commençoient à faire dans cette Ville. Parmi une infinité de bonnes œuvres qu'il y fit ou qu'il y fit faire, une des plus remarquables, c'est l'hôpital particulier de saint Laurent que Thomas de Gadagne fit bâtir, par son conseil, pour y servir les pestiferez. Les Juntes, célébres Imprimeurs de Florence, qui étoient venus s'établir à Lyon, se firent un honneur de mettre au jour la traduction Latine du vieux & du nouveau Testament, que Pagnin leur compatriote avoit travaillé durant vingt-cinq années.

Litteras, impr. en 1536.

* *Erat in exhortando dulcis, in persuadendo fidelis, in laudandis virtutibus copiosus; in flectendis populorum animis nunc frænis, nunc calcaribus utebatur, &c.* Champierius in Epist. ad Cardin. Turnonium.

Mais il ne faut pas confondre cette Version qui fut publiée en 1528. (*nouveau style*) & qui est très-orthodoxe, avec une autre qu'on publia quatorze ans après dans Lyon, sous le nom du même Auteur, ** & qui est sémée des erreurs les plus dangereuses

** *Biblia Latina, ex*

gereuſes. Michel Servet, fameux Hereſiarque, Auteur d'un impie Syſtême ſur la Trinité, ſur l'Incarnation, ſur l'Egliſe, &c. dogmatiſoit depuis quelque tems en ſecret dans Lyon, où il fit durant deux ou trois années l'office de Correcteur d'Imprimerie. Il mit tout en œuvre pour faire revivre dans cette grande Ville les blaſphêmes de Paul de Samoſate, & de Neſtorius, que Felix d'Urgel avoit tâché d'y renouveller durant le ſéjour de dix-neuf ans, qu'il y fit au neuviéme ſiecle. Servet ſe flatta que l'eſtime & le goût qu'avoient les Lyonnois pour la nouvelle Verſion de Sanctès Pagninus, lui preſentoit un moyen aiſé pour les infecter de ſes erreurs. Il ſaiſit l'occaſion, il en fit faire en 1542. une nouvelle édition in folio, par Hugues de la Porte; il y répandit quantité de corrections & de notes Neſtoriennes; il les accredita, en les attribuant à Sanctès déja mort, qui les avoit, diſoit-il, faites de ſa propre main ſur ſon Manuſcrit. Il mit à la tête du Livre une Préface ſéduiſante, ſous le nom de Michel de Villeneuve. C'eſt ainſi qu'il tâcha de ſe maſquer ſous ce nom emprunté. On ſçait aſſez que l'héreſie, ſur tout dans ſes commencemens, ne paroît pas volontiers à viſage découvert. Cette Bible de Michel de Villeneuve, c'eſt-à-dire de Servet, qui la donne ſous le nom reſpectable de Sanctès Pagninus, eſt aujourd'hui ſi rare que des curieux l'ont achetée à un prix ſi exorbitant, que je n'oſerois le dire ici.

Sanctis Pagnini tranſlatione, ad Hebraicæ Linguæ amuſſim recognita & ſcholiis illuſtrata: ut planè nova editio videri poſſit, cum præfatione Michaëlis Villanovani (Servet.) Lugduni impenſis Hugonis à Porta, Typis Gaſparis Trechel 1542. in fol.

Servet ne manqua pas de bonne volonté pour

faire aussi imprimer dans Lyon son détestable & fameux ouvrage, qui porte pour titre, *De Trinitatis erroribus Libri septem :* c'est-à-dire des erreurs sur la Trinité, qu'il eut l'impieté de traiter de Gerion fabuleux, & de Cerbere à trois têtes. Mais la vigilance des Magistrats le dérangea pour cette fois; il fut mis en prison, & il en sortit bientôt à la faveur d'une retractation simulée, dont on voulut bien se contenter. Il se refugia à Vienne en Dauphiné, il y fit un long séjour, & ce fut là qu'il fit paroître sans nom de Ville, d'Imprimeur, d'Auteur, & sans date, un nouveau Livre, dans lequel il attaque & renverse tous les fondemens du Christianisme, avec plus d'impieté que ne le firent jamais ni Paul de Samosate, ni Arius, ni Nestorius. Ce Livre * qui est aujourd'hui infiniment rare, & qui porte pour titre, *Christianismi restitutio*, *le rétablissement du Christianisme*, fut brûlé à Vienne avec l'effigie de l'Auteur, lequel après avoir erré quelque tems en divers Païs, alla à Géneve, où il fut brûlé lui-même en 1553. à la sollicitation de Calvin.

* *Le Livre* de Trinitatis erroribus, *que j'ai vû dans la Bibliothèque du Roi, est une partie du* Christianismi restitutio, *& on croit qu'il fut aussi imprimé à Bâle.*

Il y avoit environ huit années que Sanctès Paginus étoit mort à Lyon, lorsque Servet abusant de son nom, lui prêta ses notes empoisonnées. L'époque de la mort de ce sçavant Auteur est dévenuë une espece de petit Problême Littéraire, depuis la remarque que feu M. de la Monnoye a faite sur le tems de cette mort, dans la nouvelle édition des Jugemens des Sçavans de Baillet. ** L'inscription,

** *L'Epitaphe de*

ſepulcrale de Sanctès Pagninus, enterré dans l'Egliſe des Jacobins de Lyon, porte expreſſément qu'il mourut l'an MDXXXXI. & une pareille autorité paroît irréfragable. Voici l'Epitaphe. XVI. & XVII. SIEC.

En Hoſpes. Hic eſt Sanctes ille Pagninus, Lucenſis, cujus triplex lingua, eruditio, bonitas, Ordinem, Civitatem, Florentinos, à quibus mirificè cultus eſt, decorarunt. Vale. Obdormivit in Domino IX. Cal. Septemb. M.D.XXXXI.

Sanctès Pagninus eſt gravée en beaux caractéres Romains, ſur un marbre placé dans la Nef, à l'entrée de la porte du Chœur.

Cependant Leandre Albert, homme exact à marquer les dates des évenemens, en parlant des célébres Lucquois dans ſa deſcription de l'Italie, aſſure que Sanctès mourut à Lyon l'an 1536. *Xante Pagnino..... paſsò di queſta mortal vita tanto huomo in Lione di Francia n'ell anno 1536.* Mais voici une preuve déciſive en faveur du ſentiment de Leandro Alberti. C'eſt qu'on trouve l'Epitaphe de Sanctès Pagninus parmi les Poëſies de Voûté, imprimées à * Lyon en 1537. Cette épitaphe, qui eſt peut-être une des plus mauvaiſes Poëſies qu'ait faites Voûté, eſt néanmoins une raiſon ſans replique qui doit nous convaincre que Pagninus n'eſt pas mort en 1541. comme le dit nôtre marbre de Lyon, & comme le prétend l'Auteur de la nouvelle Bibliothéque des Peres Dominicains, ſur la plauſible foi de ce marbre, qui a impoſé juſqu'ici à tant de Sçavans, ou de curieux. Voici les Vers déciſifs.

* *Joannis Vultei, Remenſis Epigrammatum Libri IIII.* Lugduni apud Michaëlem Parmantecium MDXXXVII.

XVI. & XVII. SIEC.

Epitaphium Sanctis Pagnini, Lucensis.

SANCTES cum * vitæ perfecit fila prioris,
Protinus aggreditur posterioris iter.
Hoc probat hic tumulus nobis, qui terminus illi est
Alterius vitæ, principium alterius.
Ergo abiit SANCTES, patriæ lux ille trilinguis,
Quem summi excepit Regia sacra Jovis.

* *Vulteïus Epigr. lib. IV. p.258.*

Il faut donc conclurre avec M. de la Monnoye que lorsque la tombe de Sanctès Pagninus fut transferée du Chœur, où elle étoit autrefois, dans la Nef où elle est aujourd'hui, & qu'on changea en lettres capitales Romaines l'inscription originairement ménuë & Gothique, les ouvriers qui ne purent pas déchiffrer ces caractéres Gothiques, les défigurerent & prirent 1536. pour 1541. De pareilles variations sont arrivées en cent pareilles occasions. Mais si l'on a ainsi varié sur l'année de la mort de ce sçavant Auteur, je puis dire qu'il n'y a jamais eû qu'une voix sur les circonstances remarquables qui illustrerent ses funérailles. L'Inquisiteur de Toulouse, qui se trouva pour lors à Lyon, nous apprend dans un de ses ouvrages de controverse, ** que les Catholiques pleurerent Sanctès comme le Pere de la Patrie, & comme un des Conservateurs de l'ancienne Religion; que plusieurs d'entre-eux prirent le deüil, & qu'on vit plus de trois cens flambeaux à la suite de son cercuëil.

** *F. Spiritus Roterus, Responsione ad Epist. Civium novæ Babyloniæ.* Bibl. Domin. Tom. 2. p. 17.

Le Trésor de la Langue sainte de Sanctès Pagninus fut reimprimé à Lyon, environ cinquante ans après, par Antoine Gryphius, fils de Sebastien : & quoi qu'à tout prendre, le fils n'ait pas tout-à-fait égalé la reputation du pere, on peut dire néanmoins que cette seconde édition du Trésor de la Langue sainte, laquelle contient plus de trois mille colomnes du plus grand in folio, ne cede en rien à la premiere. * On peut même la proposer ici comme un des chefs-d'œuvre de l'Art. On en conserve dans la Bibliothéque du Grand Collége de Lyon un exemplaire, donné par Antoine Gryphius lui-même, avec cette inscription, au bas de la premiere page, qu'on regarderoit comme la derniere dans tous les Livres, qui s'impriment, comme le Grec, le Latin & le François, &c. de la gauche à la droite. *Coll. Lugd. Soc. J. hoc Libro donavit Antonius Gryphius, sui in Consocios amoris, & observantiæ ergo ; Admittente P. Emundo Aug. 3. Maii 1580.*

XVI. & XVII. SIEC.

* *Monsieur le Président* DUGAS, *Prevôt des Marchands & Commandant pour le Roi dans Lyon, a un exemplaire du Trésor de la Langue sainte dans sa belle Bibliothéque.*



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE XIII.

ETIENNE DOLET, HENRI ETIENNE, Guillaume Roville, les De Tournes, Horace Cardon.

SOMMAIRE.

1. Etienne Dolet, Correcteur d'Imprimerie, & puis Imprimeur à Lyon. Ses Commentaires sur la Langue Latine. Anecdotes historiques dont il les séme. Ses autres ouvrages : son talent pour la Poësie. Echantillon de ses Vers François & Latins. Faut-il croire tout le mal que Scaliger a dit de lui. Mauvais usage que Dolet fait de ses talens divers. Son orgüeil, ses emportemens. On l'accuse d'héréfie & d'Atheisme. Il est brûlé à Paris. Vers qu'il fit en allant au supplice. Anecdote singuliere rapportée au sujet de Dolet par Amelot de la Houssaye.

2. Henri Etienne s'étant refugié à Genéve revient en France, & fixe son séjour à Lyon. Il s'y fait Correcteur d'Imprimerie, & puis Imprimeur. Il meurt dans l'Hôpital de cette Ville. Son épitaphe par son fils Paul Etienne. Remarque sur le convoi funébre d'Henri Etienne. Guillaume Roville, son merite personnel; belles figures dont il orne ses éditions. Jean De Tournes; son caractére de distinction, ses divers ouvrages. Les deux Frellons : en quoi ils excellerent.

3. Horace Cardon; sa grande reputation, ses grands biens : usage génereux qu'il en fait en faveur des pauvres, des Eglises & du public. Important service qu'il rend à Henri le Grand. Recompense qu'il en reçoit. Les Anissons relevent l'éclat de l'ancienne Imprimerie de Lyon. Ce que M. du Cange en a dit dans la Préface de son Glossaire Grec.

§. I.

ETienne Dolet doit marcher naturellement après Sebastien Gryphius, avec lequel il a eu de si grandes relations. Il fit chez lui durant quel-

ques années, la fonction de Correcteur d'Imprimerie. * Nous en avons une preuve bien marquée dans les Vers de Voûté, dont nous avons déja parlé. Ce Poëte, apostrophant son Livre, partez, lui dit-il, allez à Lyon trouver Gryphius, qui vous remettra au sçavant Dolet, pour être corrigé de sa main. *Te castigandum docto dabit ille Doleto.* Mais Dolet n'étoit pas d'humeur à se borner à la fonction de simple Correcteur d'Imprimerie, quelque estimée qu'elle fût dans ce tems-là. Après avoir travaillé sur les ouvrages d'autrui, il voulut à son tour, à l'exemple de Josse Bade, de Lascaris, d'Erasme, des Manuces, des Morels, & des autres sçavans Correcteurs, faire travailler sur les siens propres. Ses Commentaires sur la Langue Latine furent publiez à Lyon par Sebastien Gryphius, en deux grands volumes in folio; & ce Livre aujourd'hui fort cher & fort rare, est regardé avec justice comme un des chefs-d'œuvre de l'Imprimerie. On trouve dans ces rares Commentaires quantité d'anecdotes particulieres sur la Ville de Lyon, sur nos Sçavans du seiziéme siecle, & sur Dolet lui-même, qui ne s'y oublie pas. Quoiqu'il ne soit question dans ces Commentaires que de construction, de Grammaire & de Phrases de Ciceron, l'Auteur ne laisse pas d'y semer par ci par là quantité de traits historiques sur Maurice Seve, sur Guillaume Du Choul, sur François I. auquel son Livre est dedié, sur la Reine Marguerite de Valois sa protectrice, sur Clement Marot son ami particulier, sur les persecutions qu'il avoit

XVI. & XVII. SIEC.

* *Audio illum* (Doletum) *praesse Lugduni Librariis, quorum manum emendet.* Scalig. Epist. 14.

essuyées & sur les malheurs qui lui étoient arrivez. Il nous apprend que pour se délasser du travail de ses Commentaires * il alloit souvent se baigner dans le confluent de nos deux Rivieres ; que dans sa premiere jeunesse il avoit étudié à Venise sous Baptiste Egnace qui l'avoit mis dans le goût de Ciceron ; qu'il se plaisoit à la musique & à joüer des instrumens ; & il saisit l'occasion de quelque terme Latin pour nous apprendre ce détail, & cent autres choses pareilles aussi inutiles. Mais un Auteur aussi plein de lui-même que l'étoit celui dont nous parlons, ne s'oublie jamais & on le retrouve par tout.

* *Rhodanus confluit in Ararim ; unde proprio quasi epitheto confluens Rhodanus appellatur.. proximè urbem Lugdunum, ad ædem Divi Laurentii, ubi nos aliquando, cùm hos Commentarios Lugduni excudi curaremus, animi gratia, natare consuevimus.* Col. 170. au mot Confluere.

Tous les ouvrages de Dolet ne furent pas mis au jour par son ami Gryphius. Il en mit lui-même plusieurs sous la presse. Car après avoir été quelques années simple correcteur, il arbora dans Lyon l'étendard d'Imprimeur & de Libraire. Il imprima lui-même son ouvrage sur la ponctuation, & sur les accens de la Langue Françoise, & sur la maniere de bien traduire d'une Langue à l'autre. Il y joignit une traduction qu'il avoit faite de quelques ouvrages de Ciceron ; des Dialogues sur Platon, avec une maniere d'Histoire Latine & Françoise de François I. qui porte pour titre, *les Gestes de François I.* La marque qu'il prit pour sa dévise & les paroles dont il l'accompagna, & qu'on voit à la tête de quelques-uns de ses Livres, annoncent au premier coup d'œil, combien il étoit content de lui-même & de tout ce qu'il faisoit. C'est une doloire avec ces mots, *Scabra & impolita ad amussim dolo atque perpolio*, & au bas de cette marque *Doletus.* Il

Il faut avoüer que Dolet avoit sçû concilier dans lui bien des talens qui ne se rencontrent guére ensemble. Il fut excellent Grammairien, bon Orateur, Poëte François & Latin, plus que médiocre. Il fut Historien & il voulut même être Théologien : car de quoi ne se mêla-t'il pas? personne n'a sçu peut-être mieux que lui les finesses & le tour de la Langue Latine, & ne posseda mieux son Ciceron, qui fit ses premieres & dernieres amours, comme le dit l'Auteur des Annales *Typographiques*. Il sçut sa langue maternelle, aussi bien que la Latine, & il travailla même à la perfectionner durant le peu de tems qu'il vécut. Ces Vers de son Epître à François I. sont encore aujourd'hui supportables, quoi qu'ils soient écrits depuis près de deux cens ans. On peut dire au moins que le tour en est plus françois que tout ce qu'on écrivoit dans ce tems-là. On en jugera par cet échantillon.

Vivre je veux pour l'honneur de la France,
Que je prétens, si ma mort on n'avance,
Tant célébrer, tant orner par écrits,
Que l'Etranger n'aura plus à mépris
Le nom François & bien moins nôtre Langue,
Laquelle on tient pauvre en toute harangue.

Il en faut bien rabattre de tout le mal que Jules Cesar * Scaliger a dit des Vers de Dolet, qu'il prétend avoir merité le feu aussi bien que leur Auteur. M. Naudé a remarqué que Scaliger haïssoit personnellement cet Auteur, & M. Bayle a dévoilé dans

* *Scaliger appelle Dolet*, Musarum carcinoma & vomica. *Il dit que dans*

XVI. & XVII. SIEC.

son Dictionnaire la veritable origine de cette injuste haine. Parmi ses Poësies on en trouve quelques-unes qui sont marquées au coin de la plus saine antiquité : témoin cette mordante épigramme contre Floridus, qui l'avoit accusé de s'être enrichi des dépoüilles de Calepin, de Robert Etienne & de Nizolius, dans ses Commentaires sur la Langue Latine, & d'avoir pillé dans ses Vers les anciens & les modernes.

tous ses ouvrages, il n'y a pas ne mica quidem salis. Scal. Poët. lib. 6.

Facit meorum carminum sublimitas
Ut floridus non credat ea esse prorsus mea.
Sed Floridi inscitia, & infantia facit,
Ut quæ scribit Floridus; Floridi esse putem.

Mais le mauvais usage que Dolet fit de ses divers talens, les firent tourner à sa perte. Il étoit présomptueux, emporté, vindicatif, outré en tout, toûjours attaquant, & en consequence toûjours attaqué; déchirant impitoyablement les personnes qu'il n'aimoit pas, élevant jusques au Ciel celles qu'il aimoit. Les mauvaises affaires qu'il se faisoit de gayeté de cœur, le firent mettre en prison à Toulouse, à Paris & à Lyon, où il tua, son corps défendant, un ennemi qui en vouloit à sa vie. Le credit de la Reine Marguerite de Valois, de Pierre Castellan, grand Aumônier de France, & de ses * autres amis dont il ne manqua jamais, le tirerent de ces mauvais pas. Mais son peu de Religion le fit tristement perir, malgré tous les soins de ses amis. Il fut accusé de Lutheranisme; il fut soupçonné même d'Atheis-

** Marot & Rabelais furent ses bons amis. Parmi les Epigrammes de Voûté, on en compte*

me ; & peut-être en avoit-il un grain. Les ouvrages qu'il publia en faveur des nouvelles opinions, & certaines expressions qui lui échappoient dans ses ouvrages & dans ses discours, donnerent lieu à ces accusations & à ces soupçons. Enfin il fut arrêté à Paris, pour la derniere fois, & condamné au feu, n'ayant pas encore trente-neuf ans accomplis. La Croix-du-Mayne rapporte une singularité remarquable sur les circonstances de cette mort : c'est que Dolet, qui s'appelloit Etienne, fut brûlé dans la Paroisse de saint Etienne, & le jour de l'Invention de saint Etienne son Patron. On dit que tandis qu'on le menoit au supplice, voyant autour de lui quantité de personnes, qui plaignoient son sort, il fit cet inpromptu Poëtique.

une cinquantaine à l'honneur de son ami Dolet.

Non dolet ipse Dolet ; sed pia turba dolet.

Et que le Lieutenant Criminel, qui étoit present à l'execution, lui répondit ainsi sur le champ, en renversant son Vers & changeant sa pensée.

Non pia turba dolet ; sed dolet ipse Dolet.

On a debité sur la foi des Memoires d'Amelot de la Houssaye, que Dolet, qui étoit né à Orleans, étoit fils naturel de François I. & d'une Orléanoise, nommée *Cureau* ; & qu'il ne fut point reconnu à cause du mauvais commerce qu'on découvrit entre cette Demoiselle & un Seigneur de la Cour. Mais on auroit bien de la peine à faire quadrer cette petite anecdote avec l'âge de François I. & celui de Dolet

XVI. & XVII. SIEC.

né en 1509. & mort en 1546. ſelon M. Bayle, plus exact que ni la Caille, ni Baillet.

§. II.

L'an 1557. Robert Granjon, Imprimeur de Lyon, inventa dans cette Ville la Lettre Françoiſe, c'eſt-à-dire la lettre imprimée, qui imite l'écriture faite à la main. Robert Granjon étoit né à Paris.

Le ſçavant & célébre Imprimeur Henri Etienne, mort à Lyon ſur la fin du ſeiziéme ſiecle, fut ſur le point d'avoir à Paris le même ſort que ſon Confrére Dolet, & pour la même cauſe, à l'athéiſme près, dont il ne fut jamais ſoupçonné. Ses furieux emportemens contre la Religion Catholique qu'il déchiroit impitoyablement & dans ſes Livres & dans ſes diſcours, mais ſur tout ſon infame & impie Apologie d'Herodote, le firent brûler en effigie à Paris, d'où il ſe ſauva heureuſement. Il alla ſe cacher pour quelque tems dans les montagnes d'Auvergne, où il ne ſouffrit jamais plus de froid, diſoit-il, que dans le tems qu'on le brûloit à Paris. Des montagnes d'Auvergne il ſe retira à Genéve, où ſon Pere Robert s'étoit auſſi réfugié, & où il mourut.

Mais Henri, qui conſerva toûjours dans ſon cœur beaucoup d'amour pour ſa Patrie, revint en France & fixa ſon ſéjour à Lyon, où il fut Correcteur d'Imprimerie, & même Imprimeur durant quelque tems. La fortune de cet homme ſi illuſtre dans la Littérature & dans l'Imprimerie, ne répondit pas à ſon prodigieux ſçavoir. Il mourut en 1598. dans l'Hôpital de Lyon, ayant l'eſprit affoibli, plus encore par les diſgraces qu'il s'étoit attirées, que par

la force de son travail. C'est son fils Paul Etienne qui nous apprend lui-même, que son pere Henri mourut à Lyon, & qui nous est un garant sûr de ce fait. Voici comme il parle dans l'Epitaphe qu'il lui fit.

XVI. & XVII. SIEC.

*...... Dulcis pater, * optime patrum,*
Extinctum te crediderim, lucemque perosum?
Et Lugdunæo requiescunt ossa sepulchro?

* *Stephanorum Historia Michaëlis Maittaire, pag.* 481.

Henri Etienne fut enterré dans le Cimetiere des Religionnaires, ** près de l'Hôpital. Il fut le premier dont le convoi funébre fut escorté par un détachement de la Compagnie du Guet. Nos Magistrats jugerent que cette précaution étoit désormais necessaire pour garantir les convois funébres des Protestans, des insultes que leur avoit faites la populace Catholique.

** *Le Pere Bouhours a parfaitement justifié le terme de* Religionnaire *contre Balzac, qui ne pouvoit le souffrir.*

Les Imprimeurs, & les Libraires de Lyon, qui marcherent sur les traces de Josse Bade, des Gryphius & de Dolet, & qui se sont rendus célébres dans leur art, ne sont pas en grand nombre. Guillaume Roville, les De Tournes, les Frellons, Etienne Dolet, les Juntes, Horace Cardon & les Anissons méritent d'être placez à la tête de tous les autres.

Guillaume Roville, dont Baillet * a défiguré le nom, en le nommant Guillaume le Roüille, s'est rendu recommandable par ses belles éditions Latines, Italiennes & Françoises. Les portraits des hommes illustres, les figures des animaux & des plantes

* *Baillet n'a pas parlé exactement dans ses remarques sur les Imprimeurs, & sur tout*

dont il orna quantité de ſes éditions, ſans épargner ni dépenſe, ni ſoin, les font aujourd'hui fort rechercher. Il a contribué peut-être plus que tout autre à mettre le public & les Libraires dans le goût de ce grand nombre de figures, dont nôtre ſiecle, exceſſif en tout, commence d'abuſer aujourd'hui, & qui en rendant les Livres plus agréables, les rendent ſi chers, ſans les rendre néanmoins plus utiles.

ſur ceux de Lyon.

Au reſte Guillaume Roville ne fut pas ſeulement un fameux Libraire; il fut encore un ſçavant * homme & un excellent Citoyen. Son merite perſonnel le fit placer trois fois, en dix ans, parmi les Conſeillers-Echevins ** de ſa Patrie; & il y eut pour Collegues deux hommes célébres parmi les gens de Lettres, Antoine Grolier, dont nous parlerons, & Nicolas de Langē dont nous avons déja parlé.

Jean De Tournes * peut être mis au niveau des deux Gryphius, dont il fut contemporain. Il ſe diſtingua dans ſon ſiecle par la beauté & la netteté de ſes caractéres, par l'exactitude de ſa correction, & par le bon choix, & le grand nombre des Livres qu'il publia. Sa déviſe, ou plûtôt ſon ſimbole, étoient deux viperes ou deux ſerpens entortillez avec ces mots de l'Evangile : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.* Il eut le malheur de ſe laiſſer entraîner par les erreurs du tems, dont il fut infecté par quelques habiles Correcteurs étrangers, qu'il entretenoit dans ſa maiſon. Il mourut Proteſtant à Lyon, où il étoit né Catholique. Jean De Tournes ſon fils n'égala pas tout-à-fait ſon pere dans l'art de

** Guillaume le Roüille avoit de la ſcience.* Baillet, tom. 1. p. 374.

*** Guillaume Roville fut Echevin en 1568. en 1573. & en 1578.*

** Les deux Huguetans, Benoît Rigaud, Barthelemi Vincent, & Barthelemi Honorat, doivent auſſi figurer parmi nos célébres Imprimeurs.*

l'Imprimerie; mais il eut l'esprit orné de plus de connoissances, & il se piqua même d'érudition. Nous avons de lui quelques bonnes traductions Italiennes, avec les Vies Latines de quelques illustres Philosophes, dont il fut l'Auteur, l'Editeur & l'Imprimeur. On lui attribuë aussi des notes sur Petrone, qu'on fit paroître sous son nom. Il quitta sa Patrie vers l'an 1584. pour aller s'établir à Genéve, où il mourut Protestant. Jean Antoine & Samuel De Tournes ses petits-fils, n'ont pas soûtenu dans leur Imprimerie de Genéve, la grande reputation que s'étoient faite leurs ayeux dans celle de Lyon. Monsieur Jacques De Tournes, qui est revenu s'y établir depuis quelques années, est tout propre à la faire revivre.

XVI. & XVII. SIEC.

Les deux * Frellons & Horace Cardon soûtinrent la reputation de nôtre Imprimerie, après Jean De Tournes, sans l'imiter dans ses égaremens. Ils furent tous trois Catholiques zélez, jusqu'à la fin de leur vie. Les Frellons s'épuiserent en dépenses pour donner d'excellentes éditions des saints Peres, & en particulier de saint Ambroise, & pour entretenir d'habiles Correcteurs. ** Loüis Saurius est celui que nous connoissons le mieux. Les personnes les plus distinguées par leur doctrine, ou même par leur naissance & par leurs emplois, ne refusoient pas en ce tems-là de se prêter à une occupation si utile à la Republique des Lettres. Jean Lascaris, qui fut Ambassadeur de Loüis XII. à Venise, & qui comptoit trois Empereurs Grecs pour Ancestres, ne

Les Frellons écrivoient leur nom avec deux L.

*** Les Correcteurs mettoient souvent leurs noms avec celui des Libraires.*

Cum ipsi (Joa. Lascaris, & Marcus Musurus)

dédaigna pas de ſervir de Correcteur pour l'Avincenne, imprimé à Lyon par Treſchel. Henri Etienne a remarqué que Marc Muſurus, qui devint enſuite Archevêque de Raguſe, voulut bien ſe donner le même ſoin; & Mentel dans ſon Livre ſur la véritable origine de l'Imprimerie prétend que Jean André Evêque d'Aleria, & un autre Evêque qu'il nomme, firent auſſi la même choſe dans Rome. *

tantùm honoris arti Typographicæ detulerint, ut non indignam existimarint, cui ſuam operam navarent, fungentes munere Correctorum. Henr. Steph. in Artis Typographicæ querimonia.

Jo. Andreas præſul Aleriensis in ipſorum Librariâ tabernâ Ἐπανορθῶτης *eſſe non dedignatus eſt, ut nec Campanus,* (Evêque de Teramo.) Mentel de vera Typogr. orig. p. 11.

§. III.

Horace Cardon, Gentilhomme Lucquois a ſoûtenu long-tems l'honneur de nôtre Imprimerie, par quantité de grandes éditions, auſſi belles qu'elles étoient correctes. Le grand commerce qu'il faiſoit en gros dans les Païs étrangers, & la reputation qu'il s'étoit acquiſe, lui firent gagner plus de biens que n'en avoient jamais eû tous les Libraires qui l'avoient précedé, & j'ajoûterai encore tous ceux qui l'ont ſuivi. L'uſage qu'il fit de ces grands biens, qu'on faiſoit communément monter juſques à deux millions, ne pouvoit pas être plus chrétien ni plus noble. Il en employa une bonne partie à la décoration des Egliſes, au ſoulagement des pauvres, à la commodité & à l'avantage du public. Les grands & magnifiques Gréniers de la Charité, le beau Puits de la grand' Ruë de l'Hôpital, le Grand College, le Monaſtére de Blie, les Egliſes, ou les Maiſons des Peres Cordeliers, de Saint Joſeph *de la Place de Louis le Grand*, & je ne ſçai combien d'autres lieux

lieux publics, où l'on voit ses armoiries, qui sont XVI. une tige de carde, ou de cardon au naturel, sont & des monumens de sa genereuse pieté. De pareils XVII. Citoyens qui ont fait ce que dit si bien Virgile dans SIEC. le sixiéme Livre de son Eneïde,

Quique sui memores alios fecere merendo,

meritent que l'Histoire éternise leur souvenir, ne fût-ce que pour perpetuer l'émulation.

Horace Cardon fut fait Echevin de Lyon, en 1610. sous la Prevôté des Marchands de Balthazar de Villars. Cette marque d'honneur étoit dûë au courage & à la fidélité qu'il fit paroître pour le Roi Henri le Grand, dans une occasion des plus importantes. Il empêcha avec une compagnie de cent hommes qu'il commandoit, qu'un Corps de Troupes envoyé par le Parti de la Ligue n'entrât par la porte d'Aisnay, & ne se rendît maître de la Ville. Ce fait est articulé dans les Lettres Patentes qu'Henri le Grand lui fit expedier le 8. Decembre de l'an 1605. & que j'ai entre les mains. Le Roi y déclare qu'attendu ce service important & quelques autres que lui a rendus Horace Cardon, Gentilhomme Lucquois, en faisant divers voyages en Italie, pour les interêts de sa Couronne, il veut & ordonne qu'il soit compris * dans le Privilege accordé par lui & par ses Prédecesseurs, aux nobles Etrangers dans Lyon, & en particulier aux Bonvisi, aux Gadagne, aux Mascarani, aux Strozzi, & aux Cantarigni.

* *Les Cardon-De Sandran, sont les arriere petits-fils d'Horace.*

XVI. & XVII. SIEC.

Ce Privilége consiste à pouvoir negocier en gros, sans déroger à leur noblesse.

* Nos autres Imprimeurs qui ont pû depuis Cardon partager entre eux l'honneur de la Librairie, sont Benoît Rigaud, Jean Huguetan, Thibaud Payen, & Barthelemi Vincent. Les belles éditions que Bourgeat & Juilleron ont faites presque de nos jours, le premier d'une Bible Latine, & le second des Concordances & d'une Bible du même prix, peuvent figurer avec les plus parfaites éditions du seiziéme siecle, & sont aujourd'hui fort recherchées.

** Les Juntes se sont encore plus distinguez à Florence, à Venise & à Rome que dans Lyon, où ils firent peu de séjour. Ils tinrent dans l'Italie, le second rang après les Manuces. Les Lettres de Leon X. écrites par Bembe, & la traduction Latine de la Bible, par Sanctès Pagninus, sont deux des Livres qu'ils imprimerent dans Lyon, & qui portent à leur tête la fleur de Lys des Giuntes.*

Mais je dois dire, en finissant cet article de l'Imprimerie, & de la Librairie de Lyon, que personne n'en a mieux relevé l'ancien éclat, & ne l'a mieux soûtenu, que l'ont fait les Anissons dans le dix-septiéme siecle. Les grands Corps de Livres qu'ils ont mis au jour, avec des soins & des dépenses prodigieuses, les ont rendus recommandables dans la République des Lettres. La Religion leur est redevable d'une importante édition, dont on ne pouvoit plus se passer dans l'Eglise. C'est celle de la Grande Bibliothéque des Peres, qu'ils firent à Lyon l'an 1677. en vingt-sept volumes in folio. Un ouvrage pareil pourroit suffire lui seul pour illustrer le nom de ceux qui eurent le courage de l'entreprendre, & qui l'ont heureusement executé.

Jean Anisson, fils de Laurent, se fit estimer en France & en Angleterre, par son esprit, par son bon goût & par sa politesse, & je puis dire encore

par ſon ſçavoir. Il mérita par là que Loüis le Grand fit choix de lui pour être Directeur de l'Imprimerie Royale, gouvernée aujourd'hui par Loüis Laurent Aniſſon, ſon neveu, Lyonnois de naiſſance comme lui. L'éloge que le ſçavant M. Du Cange a fait de M. Aniſſon, & le beau témoignage qu'il lui a publiquement rendu dans la Préface de ſon Gloſſaire Grec, fait trop d'honneur à la Ville de Lyon, & confirme trop bien ce que j'ai dit de nos plus anciens Imprimeurs, pour ne pas trouver ici ſa place. M. Du Cange s'y plaint de ce que les Libraires de Paris, craîgnant de ne pas trouver un bon débit de ſon Gloſſaire Grec, refuſerent d'en entreprendre l'impreſſion; & que ſur ce refus il reſolut de le garder dans ſon cabinet, ſans lui laiſſer voir le jour. * *Mais dans le tems que je diſois avec Terentianus Maurus, HOC DOMI CLAUSUM MANEBIT*, continuë M. du Cange, *je trouvai heureuſement, dans la perſonne de Mr Jean Aniſſon, un Lyonnois rempli de zéle, pour le progrès des Sciences, lequel marchant ſur les traces de ſon pere, & touché du deſir de faire revivre dans Lyon les Gryphius, les De Tournes, les Roville, & les autres célébres Imprimeurs de cette Ville, s'eſt chargé de joindre aux belles éditions qu'il a déja données, celle de mon Gloſſaire Grec.* Il eſt vrai que les Libraires de Paris ſe juſtifierent de ce reproche par un manifeſte de deux feüillets in folio, qu'ils publierent ſous ce titre: *Les Imprimeurs & Libraires de Paris à Meſſieurs les Gens de Lettres.* Ils déclarent dans cet Imprimé

* *Cùm ecce vir rei litterariæ per quam ſtudioſus Joannes Aniſſonius, Lugdunenſis, qui artis Typographicæ, quæ ſub Gryphiis, Torneſiis, Rovilliis, aliiſque pridem ea in urbe floruit reparandæ gloriæ, dum paternis inſiſtit veſtigiis, ſedulus incum-*

que bien loin d'avoir refusé le Manuscrit, ils avoient déja ordonné une fonte de caractéres Grecs, pour en faire l'impression. Mais la mort de Bilaine qui étoit l'ame de cette entreprise, étant arrivée en ce tems-là, dérangea leur projet, & le Livre leur fut enlevé par M. Anisson, qui se trouva pour lors à Paris. Le Glossaire Grec de M. du Cange eut pour principal Correcteur un de nos plus doctes Ecrivains Lyonnois, ce fut M. Jacques Spon; & après que M. Spon se fut retiré dans les Païs étrangers, M. Anisson, qui sçavoit du Grec, m'engagea à finir ce travail, en le venant chaque jour partager avec moi.

bit, Glossarii nostri Græcanici typis suis elegantissimis edendi Provinciam in se ultro recepit. Du Cange Glossarii Græci. Præf. §. 26.

Le Pere Ménétrier, qui avoit un rare talent pour tout ce qui s'appelle *Iconologie*, ou Science des Images, fit mettre à la tête de ce Glossaire un Symbole qui merite par sa singularité de trouver ici sa place; & quoi que ce ne soit au fonds qu'un simple Rebus, * il m'a paru néanmoins si spirituel & si heureux, qu'il vaut bien la devise la plus juste. C'est l'ancienne fleur de Lys de Florence, que les Juntes apporterent à Lyon, & qui passa des Juntes à Cardon, & de Cardon aux Anissons. Cette Fleur de Lys est accompagnée de ces paroles Italiennes, qui font une double allusion au nom des Anissons, & à l'ancienneté de cette Fleur de Lys de Lyon : *Anni ** son' che Fiorisce.*

* *Le Rebus est un Symbole, qui a pour corps des figures parlantes.*

** *Il y a bien des années que la Fleur de Lys fleurit dans Lyon. .... c'est Anisson qui y fleurit.*



XVI. & XVII. Siec.

CHAPITRE XIV.

OUVRAGES COMPOSEZ DANS LYON, au sujet de la prise de cette Ville par les Protestans.

SOMMAIRE.

1. Trois causes particulieres des progrès de l'héresie, & de la prise de Lyon par les Protestans. 1°. Le grand nombre d'Apostats, d'Auteurs & d'Imprimeurs hérétiques. Fait singulier rapporté par Mr Spon, sur les Imprimeurs de Lyon. La Sorbonne demande au Roi l'abolition de l'Imprimerie. 2°. Le College de la Trinité devient le centre de l'héresie. 3°. Prévarications du Comte de Sault Gouverneur de Lyon. On prouve ces prévarications par ses propres Lettres au Roi, tirées d'un manuscrit original.

2. Premiere conjuration des Protestans sur Lyon. Mesures qu'ils prennent pour le surprendre ; leur mot du guet séditieux. La Ville est sauvée par l'intrepidité du Commandant, du Corps de Ville & des Bourgeois Catholiques. Bel éloge que le Pere Daniel a fait de ces derniers. Remarques critiques sur quelques erreurs importantes échapées à plusieurs de nos meilleurs Historiens, au sujet de cette entreprise manquée. Fidelle relation de M. le Laboureur, & du Comte de Saconay. Erreur du Pere de saint Aubin.

3. Problême Historique sur Catherine de Medicis ; influa-t'elle dans cette entreprise. Remarques impartiales sur cette Reine.

§. I.

Quelque mauvaise que fût la cause des Protestans, il étoit fort difficile qu'elle ne prévalût pas dans Lyon, vers le milieu du seiziéme siecle, puisque tout sembla y conspirer à la fois, pour l'accrediter, pour la soûtenir, & pour la faire triom-

pher. Le plus grand nombre des perſonnes qui ſe piquoient ici de doctrine, de goût, ou même de regularité, donnerent tête baiſſée, dans les nouvelles erreurs, qui firent en moins de dix ans les progrez les plus ſurprenans & les plus rapides. On commença à ſe faire ici, comme par tout ailleurs, un tître d'eſprit ou de pieté de ſe ranger parmi les Lutheriens, ou les Calviniſtes: (car ces deux Sectes n'étoient pas encore bien diſtinguées dans leurs commencemens) & les gens les moins délicats, ou les moins éclairez, ſe laiſſerent entraîner aveuglément par le même torrent qui entraînoit les autres. Les cauſes générales de cette prompte revolution furent 1° la paſſion que la plûpart des hommes, & ſur tout les François ont pour la nouveauté. 2°. La groſſiere ignorance des peuples. 3°. Les malignes couleurs avec leſquelles des hommes habiles, artificieux & polis peignoient d'une part aux peuples l'ancienne Religion; & de l'autre, les beaux dehors dont ils maſquoient la prétenduë reforme. Mais outre ces cauſes générales, on doit remarquer trois ou quatre cauſes particulieres, qui influerent dans la revolution qui ſe fit à Lyon; & toutes intereſſent directement & immediatement la Littérature.

Cette Ville, par ſa ſituation entre Genéve, la Suiſſe, l'Allemagne & la France, étoit devenuë comme le centre du parti Proteſtant, qui y entretenoit des Emiſſaires habiles & entreprenans. Un grand nombre d'Apoſtats Italiens, ſortis de Luc-

ques & de plusieurs autres Villes d'Italie, étoient venus chercher un azile dans Lyon, auprès des riches Banquiers de leur nation, dont ils avoient déja corrompu la foi, ou qu'ils s'efforçoient de corrompre. Calvin, se prévalant du voisinage, y faisoit glisser plusieurs de ses éleves choisis, qui y multiplioient chaque jour les Proselytes. Faret, Viret, Ruffi, ou Ruffin, Beze lui-même, furent du nombre des Protestans qu'on chargea de ce soin; & les cinq Ministres que le Cardinal de Tournon, Gouverneur de la Province, fit punir du dernier supplice en 1531. sont une preuve de ce que je dis. Des hommes célébres dans la Littérature, mais dont la foi étoit corrompuë, ou qui n'avoient aucune sorte de Religion, s'étoient refugiez dans Lyon, soit pour s'y cacher en se confondant dans la foule des Etrangers qui y négocient; soit pour être à portée de s'enfuïr à Genéve au premier danger dont ils s'appercevroient; soit aussi pour les facilitez qu'ils y trouvoient à faire imprimer & répandre par tout leurs ouvrages. Michel Servet, Clement Marot, Corneille Agrippa & le célébre Jurisconsulte François Hottoman, * ou plûtôt Hotman, sont ceux que nous connoissons le mieux. Hotman grand Republicain & passioné Calviniste, y fit un assez long séjour pour y mettre sous la presse son Commentaire sur les Instituts, avec quelques autres ouvrages. La seule qualité d'Auteur Protestant étoit un titre de recommandation auprès de la plûpart de nos plus célébres Imprimeurs, tels que l'étoient les De-

XVI. & XVII. SIEC.

* *Thuanus, Teissier, Petrus Neveletus Dolchius, in vita Fr. Hottomanni.*

XVI. & XVII. SIEC.

Tournes, les Huguetans, Dolet, les Crespins, les Desportes, & quelques autres qui s'étoient laissez gâter l'esprit par des Correcteurs étrangers qu'ils entretenoient dans leurs maisons. Tous ces gens-là inonderent la Ville & les Provinces d'une infinité de Livres, tous plus dangereux les uns que les autres, qu'ils imprimoient eux-mêmes, ou qu'ils faisoient venir de dehors.

Deux faits remarquables, que j'emprunte de M. Spon, & de Dolet, tous deux Protestans, nous confirment ce que je viens de faire observer au sujet des Auteurs & des Imprimeurs de la nouvelle reforme. La Ville de Genéve ayant aboli l'ancienne Religion en 1535. & arboré sur ses ramparts l'étendart de sa double revolte, six cens hommes sortis de Lyon & commandez par un Imprimeur, nommé Roboam, volerent à son secours. Voici les propres paroles * de nôtre sçavant & sincére Auteur Lyonnois. C'est sur la fin de son premier Volume de l'Histoire de Genéve. *Il vint*, dit-il, *un autre secours d'environ six cens hommes, qui étoient sortis de Lyon....... Cette levée étoit la plûpart de gens originaires de Genéve, Imprimeurs & autres Artisans, commandez par un Imprimeur, nommé Roboan, avec un autre Capitaine François, nommé François de Montbel.*

** Le second fait est rapporté par un grand nombre d'Auteurs; mais il est mieux circonstancié dans les Commentaires de Dolet, où il se trouve, mais noyé parmi quantité d'autres longues digressions;

* *Histoire de la Ville & de l'Etat de Genéve, par* JACOB SPON, *Docteur aggregé au Collége des Medecins de Lyon.* à Lyon, chez Thomas Amaulry, tom. 1. p. 37.

** *Nonnullorum*

&

XVI. & XVII. SIEC.

& c'eſt de là ſur tout que je l'ai tiré. François I. étant à Lyon, la Faculté de Sorbonne lui preſenta une Requête fort preſſante au ſujet des Livres héré-tiques. Elle y repreſenta fortement au Roi que s'il vouloit ſauver la Religion attaquée & ébranlée de tous côtez, il étoit d'une neceſſité indiſpenſable d'a-bolir pour toûjours en France, par un Edit ſévere, l'Art de l'Imprimerie, qui enfantoit chaque jour une infinité de Livres qui lui étoient ſi pernicieux. Ce projet de la Sorbonne fut ſur le point d'être réa-liſé; mais Jean du Bellay Evêque de Paris, & Guil-laume Budée parerent heureuſement le coup; ils firent entendre au zélé Monarque qu'en conſervant un art ſi utile, il pouvoit efficacement remedier aux abus, dont on ſe plaignoit ſi juſtement. Il faut voir avec quel air d'inſolence nôtre Dolet parle de cette Requête dans ſes Commentaires; je rapporte ici ſes propres paroles.

Le Collége de la ſainte Trinité, établi dans Lyon en l'année 1529. fut une des ſources empoiſonnées d'où l'erreur ſe répandit dans cet-te Ville. Barthelemi l'Aneau, homme d'eſprit & de ſçavoir, connu par divers ouvrages dont nous parlerons bientôt, étoit depuis fort long-tems à la tête de ce Collége. Toute la jeuneſſe de la Ville, qui avoit étudié en Rhetorique ſous lui, en étoit ſortie infectée par ſes ſoins des nouvelles erreurs, & lui-même en avoit été infecté à Bourges par ſon Profeſſeur Melchior Volmar, fameux diſciple de Luther. Perpinien, * qui fut témoin d'une bonne

ſcelus........ .... ſilentio tranſire non poſſum, qui peſtem literis, & literatorum dignitati machinantes, Typographicam artem noſtro hoc tempore tollendam cenſuerunt. Cenſuerunt autem! imò & Regi Gallo Franciſco Valeſio... ..... autores fuerunt, hac unâ uſi ratione quòd Lutherani erroris divulgandi occaſionem literæ arſque Typographica velut ſubminiſtrarent. Tam nefarium & flagitioſum Sorbonicorum Sophiſta-

XVI. & XVII. SIEC.

partie de ces désordres, a eu raison de dire dans une Lettre qu'il écrivoit à Rome, que l'hérésie qui désola Lyon, avoit pris sa naissance dans le Collége de la Trinité, & s'étoit de là répanduë dans le reste de la Ville: la fin tragique de ce Barthelemi l'Aneau, que la populace Catholique, animée d'un zéle criminel, massacra par voye de fait, ensuite de l'attentat commis publiquement contre la divine Eucharistie, ne garantissent que trop la verité de ce qu'a dit Perpinien, & que nos Auteurs ont aussi dit après lui. Mais je dois renvoyer le détail de ces faits à l'article où nous allons parler du nouveau Collége de la très-sainte Trinité, avec lequel ces faits ont une liaison naturelle.

rum consilium fractum est sapientiâ atque prudentiâ G. Budæi nostræ ætatis luminis, & Joan. Bellai Episc. Paris. Col. 266.

* *In hoc* (Lugdunensi) *Gymnasio primùm hæresim natam esse dicunt: hinc pestem illam ad reliquum Civitatis corpus permanasse.* Pet. Joan. Perpinianus, Patri Fulvio, Lugdun. Nonis Febr. 1566.

Toutes ces choses que je viens d'exposer, n'auroient pas suffi néanmoins pour faire pancher la balance du côté de l'hérésie, dans une Ville aussi Catholique que Lyon, si la Religion & l'Etat n'avoient pas été lâchement trahis par la personne même, qui par la place qu'elle occupoit, étoit le plus obligée de donner sa vie pour les interêts de l'un & de l'autre.

François d'Agoult, Comte de Sault, fut envoyé par la Cour vers le commencement d'Octobre de l'année 1561. pour commander dans Lyon & dans les ** Provinces voisines, durant l'absence du Maréchal de saint André, qui en étoit Gouverneur en Chef, & qui ne quittoit guéres la Cour. Ce fut là la grande source de tous les maux que cette Ville essuya dix-huit mois après.

** *Lyonnois, Forez, Beaujolois, Bourbonnois, haute & basse Marche.*

Le Comte de Sault, homme profondément dissi- XVI. & XVII. SIEC.
mulé, grand Catholique en apparence, & vrai Calviniste dans l'ame; ennemi secret de ceux pour la deffense desquels il protestoit vouloir mourir mille fois, & zélé partisan de ceux qu'il faisoit semblant de haïr & de vouloir reprimer, sçut si bien tromper le Roi & ses Ministres par les relations infidéles qu'il leur envoyoit continuellement, & par la fausse securité qu'il leur inspira par ce moyen, qu'enfin il livra cette Ville désarmée aux Protestans ses bons amis, dont il ne tarda pas de suivre ouvertement les étandars, dès qu'il eut achevé de se démasquer entierement. Le portrait que je viens de tracer de ce Comte, n'est pas un portrait fait en l'air & sur des bruits vagues, ou incertains. Je puis le justifier par une piece anecdote & authentique, que j'ai entre les mains, & laquelle jusqu'ici n'a point été connuë dans la Republique des Lettres. Ce sont les Lettres originales que ce Comte, en qualité de Commandant, écrivoit regulierement au Roi lui-même (c'étoit Charles IX.) sur l'état de la Ville & de la Province, & sur la situation des affaires. Un des plus grands objets de ces Lettres, qui sont au nombre de trente-quatre ou environ, & dont quelques-unes sont fort longues & fort détaillées, c'est d'y peindre toûjours les Protestans comme les plus fidéles serviteurs du Roi; & les Catholiques au contraire, comme gens inquiets, intolerans, toûjours prêts à remuer, qui prennent l'allarme sans fondement, & qu'enfin il a été forcé de désarmer pour

XVI. & XVII. SIEC.

éviter le bruit & pour le bien de la paix. Ces Lettres originales se conservent parmi les Manuscrits de la Bibliothéque du Grand Collége de Lyon. C'est un don précieux qui nous a été fait, par M. de Remerville-saint Quentin, Gentilhomme d'Apt en Provence, homme de Lettres, encore vivant, & connu par quelques ouvrages qu'il a donnez au public. Le voisinage du Comté de Sault, qui n'est qu'à quatre lieuës de la Ville d'Apt, a mis M. de S. Quentin à portée d'acquerir ce Manuscrit, qui est une Copie, ou un double que le Comte de Sault faisoit faire de ses dépêches, à mesure qu'il les envoyoit à la Cour. Ce Manuscrit, dont je placerai ici quelques échantillons, & un autre * aussi rare, que Monsieur l'Abbé Michel, Chanoine d'Aisnay, m'a fait la grace de me prêter, pourront répandre un nouveau jour sur la matiere dont il est question, & ils m'ont éclairé sur quelques points importans, dans lesquels j'ai trouvé nos meilleurs Auteurs visiblement en défaut.

* *De tristibus Franciæ, Libri quatuor,* Versu Heroïco.

§. II.

La revolution qui fit changer de face à Lyon, ne seroit point arrivée, si Antoine d'Albon, ** Abbé de l'Isle-Barbe & de Savigni, & proche parent du Maréchal de saint André avoit continué d'y commander. Ce fut lui qui par sa sagesse & par son courage avoit l'année d'auparavant fait échoüer le grand dessein qu'avoient fait les rebelles de se saisir de la Ville de Lyon, d'en faire leur place d'armes,

** *Antoine d'Albon n'étoit point neveu du Maréchal de saint André, comme l'ont dit plusieurs de nos Historiens. Mais*

& de l'ériger en Republique. Ce projet avoit été d'abord enfanté dans Géneve, entre Calvin, Beze & Spifame, Evêque de Nevers qui s'y étoit refugié. Les mesures pour l'executer avoient été concertées dans les assemblées secrettes que les Ministres de la nouvelle Secte, & quelques Généraux, ou Officiers du parti avoient faites dans Lyon. Le Prince de Condé étoit le Chef muet de cette entreprise, comme de celle d'Amboise. Les deux Maligni, Gentils-hommes Mâconnois, qui avoient l'honneur d'être parens de ce Prince, étoient les deux Chefs qui paroissoient; mais le jeune Maligni étoit celui qui se montroit le plus.

il étoit de la même Maison que lui, & son cousin au quatriéme degré, comme l'a prouvé M. le Laboureur. Il lui étoit d'ailleurs uni par la plus intime amitié.

Pour executer cette entreprise, Maligni introduisit dans Lyon separément & par diverses portes, douze cents soldats huguenots, la plûpart déguisez en Marchands, (c'étoit le tems de la foire d'Août.) Ils devoient être soûtenus par cinq cents autres domiciliez dans la Ville. Trois cents soldats levez secrettement dans Genéve, avoient ordre de se rendre proche de Lyon, au jour & à l'heure marquée, aussi bien que quelques troupes de Provence, & un Corps de Cavalerie qu'on attendoit du côté de France. Tous ces gens-là se faisant reconnoître sans peine au signal dont on étoit convenu, étoient reçus aux portes, par des soldats de leur complot, & distribuez ensuite dans les maisons disposées pour les recevoir & pour les armer. Parmi ces gens de guerre, il y avoit plusieurs vieux Capitaines Calvinistes aguerris, dans les guerres du Piémont, qui

devoient se mettre à leur tête. La Riviere Bourguignon, Châteauneuf Provençal, Malcault & Belime Auvergnats, & les deux freres Perault du Vivarez, sont ceux que nous connoissons le mieux. Les Chefs avoient choisi pour leur principal quartier le grand logis de saint Martin, dans la nombreuse Paroisse de saint Nizier, où ils pouvoient plus aisément se cacher. C'est-là qu'étoit leur grand magazin d'armes; & ce fut aussi ce qui fit nommer cette journée, *l'Entreprise de saint Martin*. Le mot du guet étoit *Christ Capet*; c'étoit pour marquer qu'ils ne vouloient point d'autre Roi que JESUS-CHRIST; & qu'ils alloient secoüer le joug de la Race des Capets. Personne n'ignore que l'Anarchie a toûjours été le grand objet du parti Protestant, & qu'il y tend avec impetuosité.

La nuit du quatriéme au cinquiéme Septembre de cette année 1560. fut choisie par les Conjurez pour l'execution de leur projet. Vers l'entrée de la nuit, ils sortirent en ordre de bataille, & marcherent en silence & fort serrez, pour se saisir du Pont de la Saône, qui fait la communication des deux parties de la Ville. C'en étoit fait de Lyon, si le courage du Commandant, du Corps de Ville, & des Bourgeois Catholiques, n'avoient fait échoüer un projet si bien concerté, & qui paroissoit immanquable. Ce que le Pere Daniel dit là-dessus fera plus de plaisir, & sera moins suspect que tout ce que j'en pourrois dire moi-même. Mais en rapportant ses paroles, je suis obligé de faire remarquer

quelques points intereſſans, où je le trouve viſiblement en défaut, & dans leſquels il a pris pour guide Belle-Forêt & la Popeliniere, aſſez peu inſtruits de ce qui nous regarde. XVI. & XVII. SIEC.

A l'entrée de la nuit, dit le Pere Daniel, * *les deux Maligny ſe ſaiſirent du Pont de la Saône, où ils firent mettre leurs ſoldats ventre à terre, avec ordre de charger les Bourgeois, dès qu'ils paroîtroient; & après les avoir diſſipez de paſſer le pont, & de ſe rendre maitres de la Place de la Ville, & des autres poſtes les plus importans.*

* Tome 6. pag. 232. edit. in 4. de 1722.

Mais la reſolution des Bourgeois Catholiques...... déconcerta les Conjurez. Ils combattirent, malgré la ſurpriſe, non pas en Bourgeois, mais en Soldats les plus intrepides & les plus experimentez; & ſoûtenus des ſecours que le Commandant leur envoya durant le combat, ils chaſſerent les Huguenots de deſſus le pont. Ce premier ſuccès empêcha les Bourgeois qui étoient de la conjuration de ſortir de leurs maiſons, pour ſeconder les ſoldats Huguenots, comme ils en étoient convenus: de ſorte que ceux-ci ſe voyant pouſſez vivement par les Catholiques, & abandonnez des autres, ne penſerent qu'à fuïr par la porte la plus voiſine, que le Commandant avoit exprès tenuë ouverte; de peur que dans le deſeſpoir de ſe ſauver, ils ne ſe retranchaſſent dans quelque quartier de la Ville. En effet les deux Maligny ſe retirerent par cette porte, avec la plûpart de leurs gens, & laiſſerent le champ de bataille aux Bourgeois. L'Abbé d'Apchon la fit enſuite fermer, manda quelques troupes, &c.

XVI. & XVII. SIEC.

Cette narration, d'ailleurs si vive & si interessante, n'est point exacte : il y a certains points importans dans lesquels la verité est fort alterée. L'Abbé d'Apchon, auquel cet Historien * donne toûjours la qualité de Commandant, ou de Lieutenant de Roi dans Lyon, ne le fut jamais; & il n'étoit encore qu'un enfant dans le tems de cette conspiration. Il étoit fils d'une sœur de Jacques d'Albon, Marêchal de saint André, laquelle, pour le dire en passant, herita des biens de son frere mort sans enfans. L'Abbé Antoine d'Albon, connu à la Cour sous le nom de Monsieur de Savigny, commandoit seul dans Lyon, depuis le 8. Decembre de l'an 1558. & il y commanda jusqu'à ce qu'il fut nommé à l'Archevêché d'Arles : c'est-à-dire jusqu'à l'an 1561. Le premier de ces deux faits est constaté par les Lettres Patentes, que le Roi Henri II. lui fit expedier à cet effet à saint Germain en Laye. Il y a dans ces Lettres un trait remarquable que je dois placer ici pour l'honneur de la Litterature, ** de l'Etat & de la Religion, dont cet illustre Commandant fut toute sa vie un zelé défenseur. Voici de quelle maniere le Roi s'explique à son sujet, dans les Lettres Patentes, que M. le Laboureur a données toutes entieres, dans son second Tome des Mazures de l'Isle-Barbe. * *Sçavoir faisons que nous à plein confians de la personne de nôtre amé, & féal Antoine d'Albon, sieur de Savigny, & de ses sens, vaillance, & expérience, sage conduite, & grande diligence : icelui pour ces Causes à ce Nous*

* *Le Marêchal de S. André, qui étoit Gouverneur de Lyon, n'y étoit pas encore arrivé de la Cour, & l'Abbé d'Apchon, son neveu, y commandoit à sa place.* Daniel, t. 6. p. 23.

** *Antoine d'Albon publia quelques bons ouvrages, dont nous parlerons.*

* *Page* 8.

Nous mouvans, avons fait ordonné & établi nôtre Lieutenant Général audit Païs de Lyonnois, Forez, & Beaujollois, haute & basse Marche, &c. Il n'est pas necessaire de mieux établir ce fait par le Greffe de la Sénéchaussée de Lyon, où ces Lettres Patentes se trouvent enregistrées sous la même date.

XVI. & XVII. SIEC.

Il y a un autre article qui a aussi besoin d'être rectifié par quelques remarques critiques. La Popeliniere, & après lui Belle-Forest, & plusieurs autres, disent que Maligny prévenu & attaqué dans son quartier par le Commandant & les Bourgeois, les repoussa si vivement, qu'il resta long-tems maître de toute la partie de la Ville, qui est entre les deux rivieres; & qu'il auroit même emporté tout le reste, si ceux de son parti avoient eu le courage de se déclarer. Davila qui a copié la Popeliniere, a écrit après lui que dans la chaleur du combat, & l'incertitude de l'évenement, l'Abbé de Savigny avoit eu la précaution de faire ouvrir les portes de la Ville, pour faire un pont d'or à l'ennemi. La verité est visiblement alterée dans ce dernier fait. La Popeliniere, assez exact quand il n'est pas question de sa Religion, (car on sçait assez qu'il étoit Huguenot,) s'est montré trop partisan dans ce narré, & Davila trop credule. Si Maligny avoit été maître de cette partie de la Ville, qui est la plus étenduë & la plus peuplée, il auroit pû s'y retrancher; attendre les secours qui lui venoient de Gené-

XVI. & XVII. SIEC.

ve & du Dauphiné, & rompre, * s'il eût été necessaire, le pont par où l'ennemi pouvoit venir à lui.

§. III.

* Les deux ponts de Bois n'existoient pas encore en ce tems-là.

** Le Laboureur, Tom. 2. pag. 11.

Personne n'a parlé plus exactement sur ce fait particulier, que M. le Laboureur dans ses Mazures ** de l'Isle-Barbe. Il dit qu'au premier bruit de cette allarme, le Commandant, quoi qu'homme d'Eglise, & Grand homme de Lettres, ne s'étonna point. Il marcha contre l'ennemi avec sa maison, & avec les domestiques des Chanoines Comtes de Lyon. Il fut suivi par quantité de Noblesse qui lui étoit attachée, & qui logeoit, comme lui, dans le Cloître saint Jean. Les Conseillers-Echevins le joignirent avec trois cents arquebuziers; les Bourgeois Catholiques encouragez par l'exemple de leurs Chefs, sortirent de leurs maisons & marcherent avec eux. Cette troupe déterminée grossissant à chaque pas, chargea les Protestans avec tant de resolution qu'elle les renversa, & qu'ils furent bientôt dissipez. Maligny qui n'attendoit pas tant de resistance dans des gens de Robe ou d'Eglise, se sauva par dessus les murailles de la Ville, & alla porter à Genéve la premiere nouvelle de sa malheureuse entreprise.

Gabriel de Saconay, Comte & Précenteur de l'Eglise de Lyon, qui fut témoin de tous ces évenemens, a écrit qu'après la fuite de Maligny, plus de

deux mille Soldats du parti se sauverent de la Ville ; qu'on y trouva dans les maisons suspectes, les magasins de toute sorte de munitions qu'il y avoit faits, avec le rôle exact de tous les conjurez, parmi lesquels il y en avoit cinq cents domiciliez dans Lyon ; & que les premiers avis de la conspiration furent portez au Commandant par les Païsans des Villages voisins, qui voyoient passer tant de Soldats étrangers par petites troupes détachées. Ce Livre du Precenteur, qui porte pour tître : *Discours des premiers troubles advenus à Lyon*, *avec l'Apologie pour la Ville*, est écrit avec cet air de candeur & de verité qui se concilie d'abord la créance du Lecteur. Mais les faits interessans y sont noyez dans de longs raisonnemens tirez de l'Ecriture, des Conciles & des Peres, & dans une infinité de citations déplacées, qui font disparoître ce qu'on y cherche. XVI. & XVII. SIEC.

Le Pere de saint Aubin, qui a parlé de cette conjuration dans son Histoire de Lyon, * dit que cette Ville fut sauvée par la vigilance d'Antoine d'Albon, Archevêque d'Arles, Abbé de Savigny & de l'Isle-Barbe. Voilà ce qui s'appelle un vrai anacronisme, puisque l'Abbé de Savigny ne fut nommé à l'Archevêché d'Arles, qu'une année après le grand évenement dont nous venons de parler. Et ce qui rend cet anacronisme encore plus remarquable, c'est que cet Archevêché lui fut donné comme une recompense de la fidelité, du courage & de la sage conduite qu'il fit paroître dans cette occasion.

* Page 169.

XVI. & XVII. SIEC.

Je sçai que plusieurs Auteurs célébres, ont voulu prêter à Catherine de Medicis, qui gouvernoit pour lors le Royaume, des intentions bien differentes de celles que je viens de marquer. On fit entendre à cette Princesse, disent-ils, qu'une Ville aussi importante que Lyon, sur tout dans ces tems orageux, n'étoit pas bien entre les mains d'un Prêtre, qui tôt ou tard se laisseroit surprendre ; & cet injuste conseil lui fut donné, ajoûtent-ils, par des Calvinistes secrets, ou par leurs fauteurs, ou leurs émissaires, qui prévaloient souvent dans le Conseil, & qui craignoient la vigilance & l'activité d'Antoine d'Albon.

Memoires de Gaspar de Saulx, Comte de Tavannes, Maréchal de France, mort en 1573. L'Histoire de Mr de Thou. Satyre Menippée du Président Aubré, &c.

D'autres Auteurs en assez grand nombre, n'ont pas craint de prêter à la Regente elle-même les intentions les plus malignes & les plus noires. Ils prétendent que cette ambitieuse Princesse, dont la passion la plus violente fut toûjours celle de gouverner, avoit pris pour sa grande maxime qu'il falloit balancer les deux partis opposez pour être toûjours seule maîtresse, & qu'elle resolut d'enlever Lyon aux Catholiques, afin que la balance ne panchât pas trop de leur côté; que ce fut uniquement dans ce dessein qu'elle en éloigna l'Abbé de Savigny, sous pretexte de le recompenser ; & qu'elle lui fit donner pour Successeur, le Comte de Sault, Calviniste dans l'ame, auquel elle donna des ordres secrets de favoriser en tout les Protestans, sans trop néanmoins se déclarer.

Le caractere de mon ouvrage ne me permet point d'entrer dans la discussion de ce Problême

historique, qui lui seroit assez étranger. Il me suffira de faire ici deux simples reflexions qui naissent du fonds même de mon sujet. La premiere est qu'après avoir lû avec attention les Lettres originales du Comte de Sault que j'ai entre les mains, il m'a paru évident que la Regente elle-même avoit été trompée la premiere par les fausses relations du Commandant. Il est vrai que ces dépêches sont adressées au Roi Charles lui-même; mais ce Prince n'ayant qu'une douzaine d'années, c'étoit la Regente * qui donnoit l'ame & le mouvement à tout, en ce tems-là plus que jamais; & c'étoit par ses mains que tout passoit. La seconde reflexion est que si il y avoit eu quelque réalité dans cette prétenduë perfidie de la Regente, les Protestans auroient été certainement les premiers à la lui reprocher, pour la rendre irreconciliable avec le Roy son fils: eux qui quelques années après se voyant poursuivis sans ménagement par cette Princesse, conçurent contre elle la haine la plus violente; jusqu'à demander hautement qu'on l'éloignât de la Cour qu'elle infectoit, disoient-ils, par son irreligion & son impieté, & qu'on punît severement le débordement de ses filles d'honneur, & les vices infames des athées, des blasphemateurs, des devins & des magiciens, qu'elle traînoit à sa suite, si on les en croyoit: Et par une si atroce calomnie ils irriterent encore plus la Cour, qu'ils ne ** l'avoient fait par leur heresie & par leur revolte.

XVI. & XVII. SIEC.

* *La premiere Lettre du Comte de Sault est du 19. Octob. de 1561. la derniere est du dernier Juin 1562. Charles IX. ne fut déclaré majeur qu'en 1563. cette cerémonie se fit au Parlement de Roüen, où la Reine conduisit le Roi: ce qui déplut fort au Parlement de Paris, où ces Actes solemnels qui regardent la personne de nos Rois, avoient coûtume d'être passez.*

*** Il est*

XVI. & XVII. SIEC.

Quoi qu'il en soit, il est fort certain que l'éloignement du nouvel Archevêque d'Arles, & la venuë du nouveau Gouverneur (car c'est ainsi qu'on le nomma communément, quoiqu'il ne fût que Lieutenant de Roi & Commandant) fut la grande cause de la perte de la Ville & de la Religion.

certain que Catherine de Medicis fut fort entêtée de l'Astrologie judiciaire, suivant la mode de son Païs, & qu'elle mit la France dans ce mauvais goût ; mais on peut assurer qu'elle n'alla pas plus loin.



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE XV.

LE COMTE DE SAULT prend ses mesures pour livrer Lyon aux Protestans.

SOMMAIRE.

1. *Artifices du Comte de Sault pour tromper la Cour, & les Catholiques de Lyon. Les Calvinistes, par sa tolerance, font leur Prêche, & leur Céne dans le Temple Martin. Moyens qu'ils employent pour multiplier leurs Proselites. Ils transportent leur Temple dans la maison de la Genérale. Le Comte par ses infidéles relations, rend inutiles les remontrances faites au Roi par le Clergé & par le Consulat. Il désarme les Bourgeois & laisse les étrangers armez. Raisons qu'il a de s'opposer à la Procession generale que les Catholiques demandoient avec instance.*
2. *Le Roi envoye à Lyon le Duc de Crussol, pour être instruit par son rapport de la veritable situation de la Ville. Le Duc fait transporter le Temple dans le Fauxbourg de la Guillotiere. Prêche de la maison rouge, accompagné de deux autres. Artifice des Protestans pour grossir leur nombre. Le Comte continuë d'envoyer au Roi de fausses relations.*

§. I.

LE Comte de Sault étant arrivé à Lyon, vers le commencement d'Octobre de l'an 1561. donna d'abord tous ses soins à tromper les Catholiques & à fortifier le parti Protestant. Cet homme artificieux & délié ne pouvoit pas s'y prendre plus habilement qu'il le fit pour parvenir à ces deux fins : d'une part allant chaque jour à la Messe dans l'Eglise Metropolitaine ; y assistant toûjours à genoux &

avec toutes les apparences du plus grand respect, & communiant regulierement à toutes les bonnes Fêtes. Il affecta même de choisir pour Confesseur, & en apparence pour confident, un celébre Predicateur auquel le peuple donnoit publiquement le nom de Fleau ou de Marteau * des Héretiques, qui avoient déja plusieurs fois attenté sur sa vie. C'étoit le Pere Jean Ropitel, Religieux Minime, qui sans se soucier fort de ménager en Chaire ses expressions, à l'exemple de plusieurs autres Predicateurs, y invectivoit tous les jours contre la nouvelle Secte, avec toute l'éloquence, & la force que Dieu lui avoit donnée. Mais cependant le Gouverneur mettoit sourdement tout en œuvre pour augmenter chaque jour les forces de la nouvelle Secte, & pour préparer sans bruit les voyes à la revolution, qui éclata l'année d'après.

On a déja dit avant moi que l'erreur n'a besoin que de simple tolerance pour faire en peu de tems les progrès les plus rapides, & pour oser tout entreprendre. C'est ce qui se verifia dans Lyon, deux mois après l'arrivée du Comte de Sault; & c'est lui-même qui nous en fournit la preuve par ses Lettres.

Un des plus grands objets, & j'oserai même dire, le plus grand objet de nos Protestans de Lyon, étoit d'y avoir enfin un Temple public & autorisé, afin d'y pouvoir tenir leurs assemblées, sous pretexte de Prieres, de Prêche, ou d'autres exercices de leur Religion. Le Comte de Sault ne fut pas plûtôt en place qu'ils executerent, par voye de fait, ce

* *On donna aussi à Lyon le nom de Marteau des Héretiques au Pere Simon-Guichard Minime, Genéral de son Ordre, auquel nôtre Compagnie à de grandes obligations, & qui fit fonder en 1550. le Couvent de Lyon. Son neveu le P. Roland Guichard, mort à Lyon, a été aussi fort illustré par son zéle & par sa sainteté. Le P. Theop. Raynaud a fait l'éloge de l'oncle & du neveu, dans sa* Mantissa ad indic. SS. Lugd.

ce que leurs vives ſollicitations, & leurs menaces même n'avoient pû obtenir juſqu'alors. Après s'être aſſemblez quelque tems en divers lieux, 1° dans la cour d'un Marchand Epicier de leur faction nommé Ar**** près de la Chapelle de ſaint Coſme; 2° dans le Cimétiere de ſaint Pierre, d'où le bruit des cloches les chaſſa; 3° dans le voiſinage de l'ancienne maiſon de Ville, près de ſaint Nizier, d'où les Remontrances que le Conſulat fit à la Cour, les firent ſortir; enfin ils s'établirent plus ſolidement dans la grande hôtellerie de ſaint Martin, de laquelle nous avons parlé ci-deſſus, à l'occaſion de l'entrepriſe manquée un an auparavant. Ils y éleverent une forme de temple environné de galeries, & d'amphitéatres, qui pouvoient aiſément * contenir trois mille perſonnes, & qu'ils nommerent le Temple Martin. On commença d'y chanter plus haut que jamais les Pſeaumes de Marot & de Beze; on y fit la Cene; on y déclama impitoyablement contre le Pape, les Evêques & les gens d'Egliſe; on y établit un bureau pour multiplier les Proſelytes; on y aſſigna des fonds pour payer les ouvriers, les Païſans & les gens de la Campagne, que les Apôtres du parti alloient, à tour de rôle, attendre aux portes de la Ville pour les amener au Prêche. On y adminiſtroit le Baptême en plein midi; & c'étoit le Miniſtre qui alloit l'y conferer avec un cortege de trois cents perſonnes.

XVI. & XVII. SIEC.

Premiere Lettre du Comte de Sault du 19. Octobre 1561.

Une partie de ces faits ſe trouve détaillée dans la premiere Lettre du Gouverneur, datée du 19. Octo-

XVI. & XVII. SIEC. bre. *Sire, je n'ai voulu faillir à vous faire entendre..... Ceux qu'on nomme Evangelistes continuent à vivre plus ouvertement qu'ils n'avoient accoûtumé : ayant depuis quatre jours avant mon arrivée acheté une maison, laquelle ils ont fait accommoder, & échaffauder, pour s'y pouvoir tenir au nombre de trois mille personnes ; y prêchant & faisant leurs prieres ordinaires tous les jours à huit clos ; aussi allant aux baptémes, * en plein midi, accompagnez de deux ou trois cents personnes sans armes.* Cette premiere relation, qui a quelque air de sincerité, est néanmoins fort infidéle. Nos Huguenots n'alloient point à ce nouveau Temple Martin *sans armes*, ils n'y étoient point *à huis clos* ; & ils ne commencerent à s'y établir qu'après la venuë du Gouverneur, & non pas comme il le fait entendre, quatre jours avant son arrivée.

* *Aux Baptizez.*

Le parti grossissant visiblement chaque jour, à la faveur de la tolerance & de l'impunité, il fallut chercher un lieu plus vaste que le Temple Martin, & ce lieu qui existe encore aujourd'hui, fut bientôt trouvé. On acheta des deniers communs une maison spacieuse qu'on nomme *la Générale*. Ce nom lui fut donné, parce qu'elle appartenoit à la veuve du Trésorier genéral de Piémont ; & le nouveau Temple qu'on y érigea, fut nommé en consequence le Temple de la generale. Cette maison est située au coin de la Place des Cordeliers, & de la Grenéte, la plus large de nos ruës, où se firent les Tournois de Charles VIII. & de Loüis XII. & où l'on

pourroit aiſément mettre deux ou trois mille hommes en bataille. La cour de cette maiſon, qui eſt aſſez vaſte, & qu'on eut ſoin d'ombrager de tentes, ſervit à faire les Prêches; & l'interieur de la maiſon ſervit de Magazin, d'Arſenal, & de logement pour les Miniſtres que Calvin * envoya lui-même de Genéve. Le plus éloquent, ou le plus emporté de tous ces Miniſtres étoit un Apoſtat nommé d'Anduze. C'eſt le nom d'une petite Ville de Languedoc, dont il étoit Archidiacre, avant que d'avoir embraſſé les nouvelles erreurs.

* *Calvin n'y mourut que trois ans après le 27. Mai de l'an 1564.*

Les Magiſtrats allarmez de l'audace & des rapides progrez de la nouvelle Secte, firent à la Cour des remontrances réïterées, & le Clergé Metropolitain dont la Foi n'a jamais varié, ſe joignit à eux. Ils remontrerent tous enſemble au Roi, que depuis que malgré tous ſes Edits, les Huguenots avoient oſé s'ériger un Temple dans Lyon, par voye de fait, & y faire publiquement leurs exercices, leur nombre s'y étoit prodigieuſement multiplié, qu'ils introduiſoient tous les jours dans la Ville des Soldats de leur Secte, qu'ils y faiſoient en divers endroits, qu'on nommoit, de grands Magaſins; & qu'enfin il y avoit tout à craindre pour le ſalut de cette grande Ville, ſi S. M. ne donnoit les ordres les plus prompts & les plus efficaces pour ſe la conſerver.

Le Gouverneur donna de ſon côté des avis diametralement oppoſez à ceux-là. Il reçut divers ordres de la Cour, en conſequence de ces remontrances des Catholiques; & il répondit toûjours ſans

XVI. & XVII. SIEC.

variation, 1° qu'ayant intimé aux nouveaux Reformez les ordres qu'il venoit de recevoir au sujet de leurs Temples, de leurs Assemblées, & de leurs Magasins d'armes, ils avoient répondu tout d'une voix *qu'ils vouloient demeurer très-humbles sujets & obéïssans, mettant leur vie & leurs* * *biens pour Vôtre Majesté. Mais quand à leur ame, l'avoient dédiée à Dieu. Et voyant leur obstination, je n'y ai voulu autrement procéder..... tant pour ce qu'il ne me seroit possible de les empêcher, sans user de force. Il me semble ne m'être loisible: veu qu'il faudroit m'aider du peuple, qui ouverroit une émotion telle, d'où s'ensuivroit la totale ruine de cette poure Ville, non sans l'effusion du sang de beaucoup de gens, &c.* Il fit ** entendre dans ses autres Lettres qu'il n'avoit pas crû devoir désarmer generalement, suivant les ordres de S. M. toutes les personnes qui se trouvoient alors dans Lyon, parceque les Nations étrangeres qui y soûtenoient le commerce, auroient été fort choquées de se voir ainsi enlever leurs armes, & n'auroient pas manqué de se retirer & de le porter ailleurs. Mais qu'il avoit désarmé tous les Bourgeois, dont le zéle indiscret & peu mesuré pouvoit troubler la tranquillité publique. Le Gouverneur avoit ses raisons pour en user & pour répondre de la sorte. Il sçavoit que les trois quarts des Bourgeois & davantage encore, étoient très-attachez à l'ancienne Religion: au lieu que parmi les étrangers il y avoit plus de deux mille Soldats ou Officiers du parti, qui n'attendoient que le signal pour lever le masque & pour se déclarer.

* *Lettre du Comte de Sault au Roi du 19 Octobre 1561.*

** *Lettre du 12. Novembre 1561. & du 25. Oct.*

La Cour avoit été avertie que la Ville se remplissoit chaque jour d'Officiers Protestans, dont il falloit se défier. Elle avoit envoyé ordre au Gouverneur d'examiner soigneusement ce fait important & de lui en rendre compte. Le Gouverneur tâcha d'écarter toutes les défiances de la Cour, en répondant * à son ordinaire qu'on avoit grossi les objets & pris une fausse allarme. Après les plus exactes recherches, *je n'ai trouvé*, dit-il, *que quelques Gentilshommes Capitaines bien cogneus, attendans ici Mr de Nemours, qui s'en va en Savoye ; & aussi y ai trouvé le Comte de Coligni, qui y a fait séjour par l'espace d'environ deux mois, tant pour le fait de la traite des grains de Monseigneur de Savoye, que pour autres siens negoces & affaires : car il est tenu pour grand negociateur :* il dit ailleurs, que les principaux du Clergé, sollicitez par plusieurs nobles Bourgeois & bons Citoyens de cette Ville, & ayant à leur tête le Vicaire Genéral de M. le Cardinal de Tournon, Archevêque de Lyon, étoient venus en Corps lui communiquer la resolution qu'ils avoient prise de faire une Procession genérale le premier Dimanche suivant, pour obtenir le secours de Dieu. ** *Sur quoi je leur ai répondu*, dit-il, *que quoique tel acte fût bon, saint & loüable, craignant néanmoins que pour la contrarieté des vœux & opinions de plusieurs, en telle assemblée s'en trouva de mauvais & séditieux, & de là vint quelque désordre, il falloit attendre la permission de V. M. Et partant que j'étois d'avis de superseder de faire*

XVI. & XVII. SIEC.

* *Lettre du 30. Octob.*

** *Lettre du 23. Janvier 1561.* ancien stile.

XVI. & XVII. SIEC.

*la-ditte Procession, jusqu'à ce qu'il lui eût plû m'ordonner là-dessus sa volonté. En attendant * ses ordres, j'ai prié le Baron des Adrets de vouloir avec quelques Capitaines qu'il a auprès de lui, faire quelque séjour ici, tant à cause de la Foire, que de la ditte Procession générale.*

* Lettre du 25. Janv. 1562.

Il est vrai que les Catholiques demandoient avec les plus vives instances cette Procession generale, soit pour fléchir la misericorde Divine, soit aussi pour faire montre de leur nombre & de leurs forces, & pour tenir par là en respect les Protestans, dont ils voyoient les desseins prêts à éclorre. Mais le Comte de Sault qui ne vouloit pas que les Catholiques sentissent leurs forces, & les Huguenots leur inferiorité, du moins pour le nombre, déconcerta le bon dessein des premiers, & ménagea néanmoins cette occasion pour attirer ici le Baron des Adrets avec quantité d'Officiers du parti.

Parmi tant de faux avis que l'infidéle Commandant donnoit au Roi, il s'en trouve un très-veritable & fort necessaire. Mais ce fut uniquement l'interêt du parti, & non pas le zéle pour son Souverain qui guida sa plume dans cette occasion. *Sire*, lui dit-il dans sa Lettre du 30. Janvier, *j'ai souvent averti Vôtre Majesté, comme cette Ville étoit fort ouverte, & fort descouverte du cousté du Rosne, qui est le plus dangereux endroit pour faire une surprinse, & qui méritoit bien y faire besoigner, sans perdre temps. ** Toutefois j'ai esté averti par le Trésorier desdites fortifications que ne pouvoit recevoir son*

** Lettre du 30. Octobre.

adsignation, qui est de trente mil livres tournoises, jusques à la S. Jehan prochain, qui seront Sire, sauf la revérence de Vôtre Majesté, un peu bien tard pour faire les appareils necessaires..... Le meilleur temps pour bastir & fonder le long dudit Rosne, qui est ès mois de Juing & de Juillet, où la ditte Riviere est plus basse, seroit inutilement coulé....... Et par ce plairra Sire à V. M. le considerer, & ordonner la ditte partie de trente mil livres ou la meilleure portion estre délivrée au plûtôt audit Trésorier, afin que la commodité de besoigner à laditte fortification ne soit perduë.

La Lettre du Comte eut tout l'effet qu'il en attendoit. La somme qu'il demandoit lui fut comptée, & il l'employa toute entiere à payer les troupes Calvinistes qu'il entretenoit secrettement dans Lyon, & non pas à élever du côté du Rhône les remparts, qui manquent encore aujourd'hui à cette grande Ville, & qui feront quelque jour un de ses plus beaux ornemens.

§. II.

Dans ce contraste de sentimens si opposez, la Cour prit le parti le plus sensé qu'elle pouvoit prendre dans de pareilles conjonctures. Elle envoya à Lyon un homme de confiance pour s'instruire de la veritable situation de cette Ville, & pour lui en rendre compte, & elle le revêtit de toute l'autorité necessaire, pour remedier sans délai aux maux les plus pressans. Le Duc de Crussol fut chargé de

XVI. & XVII. SIEC. cette importante commiſſion; & on lui en donna en même tems une ſeconde. Ce fut de donner ſolemnellement le Collier de l'Ordre au Comte de Sault, dont on ne ſe défioit pas encore.

Le Duc de Cruſſol étant arrivé à Lyon, quelques jours avant Noël, le Gouverneur & ſes adhérans mirent tout en œuvre pour le prévenir, en lui faiſant entendre qu'il n'y avoit plus d'une part dans la Ville qu'une poignée de Catholiques, gens inquiets & intolerans; & que d'autre part les Reformez paiſibles & fidéles ne demandoient au Roi pour toute faveur que ces deux choſes: 1° qu'on leur donnât la liberté de conſcience; 2° qu'on leur laiſſât leur Temple pour y pratiquer les exercices de leur Religion.

Le jour de la Noël le Duc s'étant rendu en grand Cortége dans l'Egliſe Métropolitaine de ſaint Jean, y confera au Gouverneur le Collier de l'Ordre, après la celébration d'une Meſſe ſolemnelle. Il fut ſurpris de voir, non ſeulement ce jour-là, qui étoit un jour de cerémonie, mais encore les jours ſuivans, & les ſimples jours d'œuvre, le concours & l'affluence des Catholiques qui aſſiſtoient à la Meſſe, avec ce reſpect & cette pieté qu'inſpire la Foi, qui n'eſt jamais plus vive que dans les tems d'orage & de perſecution. Ce ſpectacle, auquel il ne s'attendoit point, le ſurprit, & commença à lui faire ſoupçonner la ſincerité du Comte. Il aſſembla dans ſon Hôtel les principaux Catholiques, à la tête deſquels ſe trouva le Conſulat, qui ne fut mêlé de Calviniſtes

Calviniſtes que depuis la priſe de Lyon. Après leurs remontrances les plus vives, & les plus preſſantes, le Duc déclara, au nom du Roi, que pour le bien de la paix, il falloit partager le different, & transporter le Temple dans le Fauxbourg de la Guillotiere, ce qui fut executé dès le Dimanche ſuivant.

XVI. & XVII. SIEC.

Trois des plus grandes maiſons du Fauxbourg furent choiſies, pour ſervir d'autant de Temples & pour y faire autant de Prêches. La principale fut nommée *la Maiſon Rouge*, parce que les nouveaux Reformez l'avoient faite toute peindre de cette couleur. Fut-ce pour annoncer qu'on verroit couler bien du ſang, ſi on oſoit les irriter? c'eſt là du moins ce que publierent les Catholiques: mais peut-être auſſi leur prêta-t-on cette intention ſans trop de fondement. Le Comte de Saconay témoin oculaire de toutes ces differentes Scenes, nous apprend un fait ſingulier dans l'Apologie qu'il publia l'année d'après pour la Ville de Lyon. Il aſſûre que les Huguenots, pour ſe faire reſpecter, & pour obtenir du Duc de Cruſſol & de la Cour tout ce qu'ils demandoient, groſſirent leur nombre, en faiſant venir à leurs trois Prêches les Proteſtans de Cremieux, de Condrieu, & des autres lieux du voiſinage, & en y menant avec eux leurs Grangers & leurs Fermiers traveſtis en Bourgeois. Tout cela enſemble fit, dit l'Auteur, le nombre de ſix à ſept mille perſonnes. Le nom du Comte de Saconay, ſon caractére perſonnel, & un certain air de can-

deur qui regne dans ſon Apologie, nous garantiſſent ſa ſincerité.

Mais il ne faut point d'autre preuve de la mauvaiſe Foi du Comte de Sault, que la Lettre artificieuſe qu'il écrivit à la Cour au ſujet de ces trois Temples. Il s'efforça de lui faire entendre qu'on ne pouvoit ſans un peril éminent laiſſer ſortir de la Ville ceux de la nouvelle Religion, deux ou trois fois par jour chaque Dimanche; & que le parti le plus ſur étoit de leur laiſſer l'ancien Temple dont ils étoient en poſſeſſion. Voici comme il s'explique dans ſa Lettre au Roi datée du 29. Decembre. *Sire. Etant arrivé en ce lieu M. de Cruſſol.......... nous avons lui & moi tant perſuadé les principaux de la nouvelle Religion, que finablement ils ſortirent le jour d'hier, en nombre de ſix à ſept mille, & firent trois Preſches au Fortbourg de Guillotiere, au delà du Rhoſne, où je m'eſſayerai de les contenir, pour le fait deſdits Preſches, le plus qu'il me ſera poſſible. Mais je doute, Sire, que eſtant le nombre ſi grand & ayant à ſourtir deux ou trois fois le jour par la Porte du pont du Rhoſne, pour aller audit Fortbourg de la Guillotiere, paſſans en troupe par le travers de la pluſpart de la Ville, comme l'en eſt beſoin, ils s'attachent de paroles & de faits avec les autres de la Ville, & enfin en viennent aux mains.*

Le Duc de Cruſſol étant de retour à Paris, fit à la Cour un fidéle rapport de la triſte ſituation où il avoit trouvé la Ville de Lyon; de la quantité des troupes étrangeres qui s'y étoient gliſſées; des

frequens voyages qu'y faisoient le Baron Des Adrets, les deux freres Peraut, les deux Changy & quelques autres Chefs du parti; de la consternation genérale des Catholiques & de l'audace des Protestans. Sur ces avis le Roi fit partir en diligence le Comte de Maugiron, grand Royaliste, & Catholique décidé, avec ordre de faire incessamment de nouvelles levées dans la Ville & dans la Province; de veiller à la conservation de cette importante Place, & d'observer exactement les démarches du Gouverneur.



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE XVI.

MEMOIRES SUR LA PRISE DE LYON, tirez de deux Manuscrits originaux, & anecdotes.

SOMMAIRE.

1. *Nouveaux artifices du Comte de Sault, pour endormir les Catholiques. Il fait semblant, après la prise de Lyon, d'être lui-même prisonnier. Ses dernieres Lettres au Roi. Il leve enfin le masque, & se jette dans l'armée du Prince de Condé. Desolation de tous les Lieux saints de Lyon.*
2. *Curieuse Apologie publiée par les Protestans.* Leur douce & paisible entrée dans cette Ville. *Ils y abolissent la Messe.*
3. *Curieux Poëme Manuscrit* De Tristibus Galliæ. *Remarques sur le stile de ce Poëme, & sur les miniatures dont il est orné. Choses singulieres qu'on y trouve sur les violences & les sacrileges commis dans Lyon durant le mois de Mai; sur la profanation des tombeaux, sur les ravages faits dans l'Eglise Metropolitaine, sur les insultes faites aux Crucifix, sur la démolition de l'Eglise des Macabées, sur l'enlevement de ses précieuses colomnes, &c.*

§. I.

CEs précautions si sages ne servirent cependant qu'à précipiter la perte de Lyon. Le Comte de Sault craignant que Maugiron ne vint partager le commandement avec lui, ou peut-être le lui enlever tout-à-fait, se hâta d'executer son projet: sauvant toûjours néanmoins les apparences, jusqu'à ce que le tems de se démasquer entierement fût arrivé. Il saisit le tems auquel le Comte de Maugiron étoit allé faire des levées dans la Province, pour

faire éclater l'entreprise, dont il n'étoit encore que XVI.
le Chef invisible & muet. Voici de quelle maniere &
la chose se passa; le rapide détail que j'en vai faire XVII.
est tiré de trois écrits originaux. Le premier est une SIEC.
courte Relation, devenuë aujourd'hui fort rare, que les Huguenots publierent sous ce titre : *La prinse de Lion, par les Protestans, le dernier d'Avril, M. D. LXII.* Le second est l'Apologie du Comte de Saconay, qui fut présent à tout; & le troisiéme sont les Lettres que le Comte de Sault continua d'écrire reguliérement au Roi jusques au dernier jour de Juin.

Les trois derniers jours d'Avril de cette année 1562. les Protestans, toûjours favorisez secrettement par le Gouverneur, firent sans bruit les arrangemens & les dispositions necessaires, pour sortir en ordre de Bataille, & ils firent avertir le Comte des Adrets, qui étoit dans le voisinage, de se trouver avec ses troupes aux portes de la Ville, à l'heure qu'ils lui marquerent. Ces mouvemens ne purent être si secrets qu'ils ne fussent apperçus des Catholiques. Ils coururent en foule au Palais du Gouverneur; ils lui exposérent leurs allarmes; ils le conjurerent de leur permettre de prendre les armes, & de les prendre lui-même avec eux. Le Gouverneur soûtenant jusques au bout son personnage, leur répondit qu'*il sçauroit bien les garantir du mal, mais qu'il ne pouvoit pas les garantir de la peur*; il les assûra qu'il pouvoit leur répondre des bonnes intentions de ceux de la nouvelle Religion : mais

XVI. & XVII. SIEC.

qu'il y avoit parmi ceux de l'ancienne des gens inquiets, turbulens & séditieux, qui vouloient allumer le feu de la guerre ; & qu'il avoit des ordres exprès de les châtier sevérement & d'en faire un exemple.

Les Catholiques crurent pouvoir se tranquilliser sur des assurances si positives, & si précises, & chacun se retira chez soi. Mais cette tranquillité ne dura pas long-tems. La nuit du trentiéme Avril au premier de Mai, sur les onze heures du soir, les ennemis sortirent tous à la fois de leurs maisons, en ordre de bataille, & rangez sous leurs drapeaux ; ils marcherent fort serrez, en criant aux Catholiques, *qu'ils ne devoient rien craindre, qu'il ne leur seroit fait aucun mal, & qu'ils n'en vouloient qu'aux Prêtres.* Ils s'emparerent sans resistance des ponts, des places, des carrefours, & de tous les postes de communication. Maurice du Peyrat, & son Lieutenant le Noble, ou de Nobilis, commandoient, dans l'ancienne Maison de Ville, * un Corps de Garde de vingt-cinq Arquebusiers seulement. Les ennemis, qui s'étoient emparez du Clocher de saint Nizier, les attaquerent avec avantage. Du Peyrat & le Noble firent une longue resistance ; mais enfin les munitions de guerre leur ayant manqué, ils furent forcez de capituler.

* *Elle étoit tout auprès de S. Nizier.*

Après ce premier succès, les Protestans marcherent vers saint Eloi, ** avec le Canon qu'ils avoient tiré de l'Hôtel de Ville. Saint Eloi étoit une ancienne Eglise, assez forte par sa construction, & située

** *L'Eglise de S. Eloi a été long-tems une*

dans le même lieu où est aujourd'hui la grande Doüanne de saint Paul. Du Fenoyl commandoit dans ce poste important avec vingt-cinq arquebusiers. Il se deffendit long-tems avec ce petit nombre de Soldats, & il ne se rendit qu'après avoir fait la Capitulation la plus honorable qu'on n'observa pas. Car les Huguenots irritez de ce qu'il refusa de prêter serment de ne plus servir contre eux, le laisserent languir long-tems dans le Château de Pierre-Encise, où ils l'enfermerent, quand ils s'en furent rendus les maîtres.

XVI. & XVII. SIEC.

Paroisse dépendante de S. Paul. Les Calvinistes l'ayant tout à fait ruinée, on bâtit la grande Doüanne dans la place où étoit l'Eglise de S. Eloy.

Le Comte de Sault poussant l'artifice le plus loin qu'il put aller, feignit de vouloir sortir d'une place où le Baron des Adrets étoit le maître. Mais les Protestans de concert avec lui envoyerent dans son Palais une forte garde qui l'obligea, ou qui fit mine de l'obliger à y rester, malgré qu'il en eut. Voici de quelle maniere ce Gouverneur tourne le triste évenement du premier Mai, * dans les dépêches qu'il continua d'envoyer à la Cour, jusques au dernier jour de Juin.

* *Lettre du 1. Mai.*

Sire, vôtre Majesté, aura pû entendre par le Gentilhomme, que je lui dépeschai exprès Lundi dernier, comme les affaires de ce lieu passoient, & la diligence que j'avois faicte d'y pourvoir.......... Ceux de la nouvelle Religion ayant recogneu le mandement de l'Arriere-Ban, & levée de Compagnies en Auvergne, ont été si alterez, que cela les a meus à se desborder, pour opinion qu'ils disent avoir qu'on vouloit les exterminer.. La nuit de Mecredi dernier

XVI. & XVII. SIEC.

venant au Jeudy, ils se mirent tellement en armes, que incontinent ils forcerent les Corps de Garde, que j'avois mis & placez en l'Hôtel de la Ville, combien qu'il y eust bonne resistance, avec effusion de sang; & se saisirent des Eglises qui dominent les places à la part de saint Nizier, avec aussi ledit Hostel de la Ville, où ils prinrent les armes & artillerie de la ditte-Ville, qui leur donna par malheur moyen de gagner le pont en deça; & feirent des places du cousté du Change le même que des autres; & en après vinrent planter leurs piéces vis à vis de Séans, * *là où ils me tiennent assiegé, avec Messieurs les Comtes: de sorte, Sire, qu'ils se peuvent dire maîtres de toute la Ville, fors du Château de Pierre Cise où j'avois mis les harquebusiers. Mais il ne faut doubter qu'ayant saisi l'artillerie, qui est ceans, il leur sera aisé d'y entrer.*

* *Le Comte de Sault logeoit dans le Cloître de S. Jean.*

Lettre du Comte de Sault au Roi, du 12. May.

Sire........ les Prebstres & Gens d'Eglise s'en sont tous fouys, qui est cause que les Marchands étrangers, & beaucoup de naturels, avec plusieurs anciens Bourgeois, & de toute profession, deliberent s'en aller. Et déja pour le regard des Nations en sont beaucoup despartis; en quoi vôtre Ville souffrira; outre le scandale qu'apporte la ruine & démolition que l'on continuë à faire au Cloistre de l'Esglise de saint Jehan, déja en partie démantelé de son ancienne Cloture, & quelques maisons estant dans icelui, après avoir mis par terre tous les Hautels, Ymaiges,

Ymaiges, & Figueures; après avoir presché selon XVI.
la nouvelle Religion, fait Baptesmes, & mis tous &
les ornemens, Reliquieres, & Calices en leur puis- XVII.
sance, toutefois par inventaire, dont le peuple de SIEC.
l'ancienne Religion se mescontente fort; tant parce qu'ils n'ont point de Messe, que pour veoir la déformité dudit Temple, & des deux contigus. Quant au Chateau de Pierre Size, il a temporisé jusques à Samedy dernier que l'on y conduict trois canons; & pour ne se veoir le Capitaine ancien dudit lieu assez fort, & que plusieurs de sa Compagnie declarerent ne vouloir combattre, comme il appert sous leur seing, ledit Chateau fut rendu environ le midy & garnison mise dans icelui, nonobstant les remontrances que leur avoit fait un mien Gentilhomme que je y avois mis ....
.... De * surplus, Sire, ayant été mis le Canon devant le lieu de Ville-Franche en Beaujollois, & sommé de se rendre, il l'a fait dès le jour d'hier, ne pouvant resister à la force.

* *Lettre du 23. Mai.*

Après toutes ces dépêches, le Comte de Sault, content de lui-même, & du service important qu'il venoit de rendre au parti, ne tarda pas à lever tout-à-fait le masque. Il continua à figurer encore quelque tems parmi les Catholiques, pour sauver les apparences & pour mettre, s'il se pouvoit, son honneur à couvert, par quelques démarches équivoques. Mais enfin ne gardant plus de ménagemens, il alla se jetter ouvertement dans l'armée du Prince de Condé, & se fit tuer à la bataille de saint Denis,

XVI. & XVII. SIEC. en combattant contre sa Patrie, contre sa Religion & contre son Roi.

Les Protestans s'énoncent à peu près de la même maniere que le Comte de Sault, dans l'écrit qu'ils publierent sur la prise de Lyon. Cette petite piéce fugitive est une insolente apologie de leur revolte; mais une apologie qui va nous apprendre quelques faits originaux, curieux & interessans. 1°. Que les Protestans ne songerent, disent-ils, à s'emparer de Lyon que sur les avis qu'ils reçurent qu'on faisoit dans les Provinces voisines de grandes levées de troupes, & qu'on y convoquoit même le Ban & l'Arriere-Ban, pour venir les surprendre & les accabler. 2°. *Que* * *Monsieur de Nemours levoit des gens en Savoye & en Dauphiné pour venir les visiter d'une façon estrange.* 3°. *Que* ** *M. augeron devoit leur donner l'assault du costé du Rosne; Monsieur de Nemours du costé de S. Sebastien; M. de S. Chaumont & M. d'Apchon par la porte de saint Just.* 4°. *Que Monsieur d'Aumale, ou son frere le Grand Prieur* * *devoit arriver en brief à Lyon, pour casser Monsieur de Sault de son Gouvernement.* 5°. Qu'ils offrirent de poser les armes, & de faire sortir de la Ville tous les Soldats étrangers, pourveu qu'on leur laissât leur Prêche; que les plus jeunes du Clergé, plus tolerans & plus moderez que les vieux, écouterent leurs propositions & commençoient de se prêter à ce sage temperament: ** *Mais que les gros Rabbis, & sur tout le Grand Vicaire Buatier, & certains autres de saint Jean, de même*

* Pag. 1.

** Pag. 3.

* Pag. 2.

** Pag. 1.

ſympathie, rejetterent au loin ce conſeil. Que ſur ce XVI. & XVII. SIEC.
refus (continuent-ils par une Metaphore des plus grossieres) *ils propoſerent en leur Conſiſtoire de mettre cœur en pance, * & d'avancer le pas contre telles embuſches & machinations. Ils ſe meirent tous en armes, où il ſe trouva plus de mille Corſelets; ils ſe ſaiſirent de la place des Cordeliers, où étoit l'Arſenac, des deux bouts du Pont de la Saone, de la Place de Confort, enſemble des Temples, & de l'Hoſtel de la Ville, de la porte de ſaint Sebaſtien & du Pont du Roſne. Ils s'emparerent de la maiſon des Celeſtins; ** percerent la muraille qui regarde le front de l'Egliſe de ſaint Jean, propre pour ſaluer Meſſieurs les Comtes, leſquels pendant que l'artillerie marchoit par la Ville, pendant que l'on tendoit les chaînes, & que l'on poſoit les Corps de Garde, tant deçà, que delà, ils entrerent dans leur Chapitre pour conſulter, mais trop tard; que ſe voyant confus, ils ſe ſauverent, & quitterent la place: toutefois que deux d'entr'eux ſont demeurez priſoniers juſqu'à ce que l'on aura rendu quatre Miniſtres de Forez, que les enfans de feu le Seigneur d'Achon, beau-frere du Marêchal de ſaint André, ont fait prendre, * & mis priſoniers à Mont-Briſon.*

* Pag. 3.

** Pag. 6.

* Pag. 8.

Voilà, continuë nôtre Apologie, *la doulce & paiſible entrée des Proteſtans, leſquels depuis le jour de celle prinſe, font preſcher & annoncer publiquement le ſaint & ſacré Evangile de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *& communiquent aux Sacremens*

XVI. & XVII. SIEC.

institueZ par JESUS-CHRIST; & voici les Articles accordeZ aux Habitans. 1°. Qu'on levera pour la garde de la Ville mille ou deux mille Protestans qui seront soudoyez partie par la Ville, partie du revenu des Ecclesiastiques. 2°. Que les Catholiques absens pourront librement revenir. 3°. QU'IL NE SE * DIRA PLUS DE MESSES. 4°. Qu'il y aura liberté de conscience. 5°. Qu'il y aura douze Protestans dans le Consulat, qui ne pourra s'assembler sans qu'ils y assistent. Mais le second Manuscrit que j'ai annoncé ci-dessus, nous fera mieux apprecier CETTE DOUCE ET PAISIBLE ENTRE'E DES PROTESTANS, & nous instruira sur quelques particularitez remarquables.

* *Le 3. & 4. Articles se contredisent.*

Ce second Manuscrit, qui est un grand in Folio peu épais, est une maniere de Poëme en Vers latins fort méchans; mais il est décoré d'une quarantaine de Figures en forme de miniatures belles & curieuses, qui répondent à la matiere courante, comme celles du beau Virgile de Londres. Il me paroît évident que cet ouvrage a été fait dans Lyon, ou pour Lyon; & voici les trois raisons sensibles qui me le persuadent; le Lecteur en décidera.

1°. Le Poëte & le Peintre, qui me paroissent être individuellement la même personne, débutent par la prise de Lyon & de Mont-Brison. Les trois premieres figures nous representent la façade de nôtre Eglise Metropolitaine de saint Jean, défigurée par les Calvinistes; la démolition de la magnifique Eglise de saint Just; celle de son grand Cloître &

de celui de saint Irenée; la sanglante execution que fit le Baron des Adrets dans la Ville de Mont-Brison. 2°. A la tête de tout l'ouvrage & dans la premiere page, on voit la Ville de Lyon representée sous son emblême ordinaire. C'est un grand lion, & ce lion est enchaîné & traîné par les Calvinistes qu'on peint ici sous la figure de singes: car c'est ainsi qu'il a plû à l'Auteur de nous les representer dans tout son ouvrage. 3°. Ce rare Manuscrit qui m'a été communiqué par Monsieur l'Abbé Michel, Chanoine de l'Eglise Collegiale d'Aisnay, & qui fait un des ornemens de sa curieuse Bibliothéque, n'a point été connu jusqu'ici hors de Lyon. Le R. P. Le Long, Prêtre de l'Oratoire, lequel dans sa Bibliothéque des Historiens François, cite des milliers de Manuscrits, qu'il a déterrez * avec tant de soin, ne parle point de celui-ci. Nos Historiens particuliers n'en ont même jamais parlé, & il me paroît que la découverte en est assez nouvelle. On ne doit pas craindre, comme nous l'avons déja remarqué, que les graces de la Poësie imposent au Lecteur. C'est un stile décousu, qui n'a ni nombre, ni liaison, ni harmonie; c'est une plume grossiere qui écrit durement, & qui n'a rien, ni de la naïve simplicité des Vers leonins, ni de l'élegance & de la bonne latinité de nos Poëtes des deux ou trois derniers siecles. Mais si les faits sont défigurez par la grossiereté de la Poësie, ils n'en sont pas moins véritables pour cela; & l'agrément des peintures supplée au défaut de la versification.

XVI. & XVII. SIEC.

* *La seconde édition de la Bibliothéque des Historiens François, du P. Le Long, ne m'est point tombée entre les mains. Mais la premiere que j'ai consultée avec soin, ne fait nulle mention du M. S.* de Tristibus Galliæ.

XVI. & XVII. SIEC.

La premiere planche nous presente dans un précis les violences & les sacrileges qui furent commis publiquement dans le mois de Mai : les Calices, les Vases sacrez, & les ornemens de nos Eglises qu'on profane & qu'on emporte ; les Crucifix & les Croix qu'on renverse ; le Ministre Viret en Chaire ; la Ville de Lyon enchaînée & captive.

Quod sanctum est rapitur, quod devotum violatur,
Atque profana Dei loca fiunt ; Crux quoque sancta
Conteritur pedibus, Christi venerabile signum
Mortis. Funduntur Calices, & vasa dicata
Huic rumpuntur ; Relliquiæ donantur & igni,
*Has consumpturo ; * effodiuntur sancta sepulchra.*

* *Les Reliques de S. Irenée, de S. Bonaventure, &c.*

La troisiéme figure représente nôtre Eglise Metropolitaine de saint Jean, avec la place qui est devant. On y voit cette façade défigurée, ses ornemens, ou enlevez, ou ruinez ; les statuës Gothiques qui y étoient & qui y sont encore aujourd'hui en grand nombre, toutes mutilées par les Huguenots. On y voit un de ces furieux qui s'étant fait guinder jusques sur la plus haute pointe du Frontispice, pour y abatre la grande Statuë de saint Jean-Baptiste, qui y étoit posée, est abatu lui-même, & tombe mort sur le pavé. Les Vers latins, qui sont comme l'ame de cette troisiéme figure, entrent dans un grand détail. On y peint ces furieux, arrachant dans l'E-

glise jusques au plomb, qui lioit les marbres & les métaux; foüillans dans les tombeaux des Archevêques, des Princes, des Seigneurs, &c. remuans sans humanité les cendres des morts & les dissipant; renversant un grand Crucifix d'argent massif, qui étoit au milieu du Jubé; le traînant par les ruës avec de grandes huées; lui disant, par une impie raillerie, qu'il devoit avoir grand froid en hiver; & que c'étoit pour l'en garantir qu'ils alloient le mettre dans le creuset & le faire fondre.

XVI. & XVII. SIEC.

De Æde Johannis deletum omne decorum. * * Page 3.
Nil manet in templis, rapit impius omnia in ipsis;
Destruit, evellit, loca polluit omnia sancta.
*Eruit unus ** plumbum & ferrum in marmore fixum;* ** Unus.
Ornamenta alius nitidis conflata metallis
Secum deportat, proprium & convertit ad usum.
Elevat alter defunctorum plura sepulcra,
Quæ fodit, occultos thesauros quærere tentans.
Et Crucifixum argento factum subripit alter,
Turpibus utens verbis, ridens clamat & ore:
Dic mihi cur nudus tam stas hîc tempore longo?
Interea frigescis, te succurrit homo nec.
Ergo veni nobiscum; protinus ipse calesces.
Vestis adest, mox auri faber tua vulnera solvet.
Frigidus es, sudorem mittes ipse calentem.

XVI. & XVII. SIEC.

La quatriéme miniature * offre à nos yeux un ſpectacle bien triſte. C'eſt la celébre Baſilique de ſaint Juſt, ou des Macabées, & le magnifique Palais, ancienne demeure des Papes & des Rois, entierement démolis avec le vaſte Cloître, & les fortes tours qui l'environnoient. Le Peintre a eu ſoin d'y faire remarquer les débris de cette Baſilique & de ce Palais, avec les ruines du Cloître, qu'on ſeroit tenté de prendre pour des reſtes des plus grands ouvrages des Romains. La démolition de l'Egliſe de ſaint Irenée, eſt jointe par le droit de voiſinage à celle des Macabées. Les Vers qui accompagnent cette quatriéme figure, nous garantiſſent la tradition de quelques faits ſinguliers.

* *Pag.* 4.

Ils nous apprennent, ou nous confirment que les Reliques de nos ſaints Martirs, qui avoient ſouffert dans la ſeconde perſecution, avec ſaint Irenée leur Evêque, furent profanées, brûlées, & les cendres jettées au vent; que le Chef de ſaint Irenée fut ſauvé de ce naufrage general par la pieté d'un particulier; & que Monſieur de Mandelot, qui fut quelque tems après Gouverneur de Lyon, eut ſoin de le faire rapporter avec honneur dans l'Egliſe dédiée à cet Apôtre des Gaules. Que les précieuſes colomnes & les pilaſtres de marbre Oriental & de Porphire qui ornoient l'Egliſe des Macabées, furent embarquez ſur le Rhône & tranſportez dans la Provence, & dans le Dauphiné, où l'on en voit encore aujourd'hui les débris; que ce ne fut qu'à force de mines que le Baron des Adrets vint à bout de renverſer

la

la Basilique des Macabées : comme ce fut par ce même moyen qu'il entreprit de renverser l'Eglise * de saint Maurice de Vienne. Que les Cloches de l'Eglise de saint Just furent abbatuës & brisées, & qu'on entreprit de faire transporter la plus grosse dans l'Arsenal pour la fondre & la changer en canons ; mais que ceux qui la conduisoient étant arrivez à la place de saint Nizier, ne purent jamais la faire traîner plus loin, quelques efforts qu'ils fissent : & qu'on fut obligé de la laisser dans l'Eglise de saint Nizier, jusqu'à ce qu'elle fût rapportée dans la nouvelle Eglise de saint Just, après que la paix eût été renduë à l'Eglise de Lyon. Voyons de quelle maniere nôtre Auteur, aussi méchant Poëte qu'il est bon Peintre, aura sçu nous exprimer ces divers évenemens.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Chorier, Antiquitez de Vienne.*

Singula quid memorem! cernuntur tristia tantum.
Eversum Templum Divi sub nomine justi
. . . .
Ignis sulphureus positus consumpsit id omne.
*Campanâ demptâ majori, * confringitur omnis,*
Quæ licèt ex summo jaciatur tegmine templi,
Non potuit rumpi ad fundendum, nec quoque duci
. . . .
Divi Nicetii Templum decoratur eâdem.
. . . .

* *La mésure n'est point gardée dans ce Vers.*

XVI. & XVII. SIEC.

Hirenei Templum destructum, dilapidatum ;
Corpora Sanctorum loca per sordentia fusa.
Fracta JESU-CHRISTI *in partes sancta columna.*
Magna cohors erat ad furtum prompta latronum.
Unus namque trabes, alter postesque ferebat.
O pulchri lapides hic, ô speciosa pilastra !
Sed rapidus fluvius calida hæc devexit ad ora *
Quod veteres servarant unâ perditur horâ.
Inter tot crudeles est pius attamen unus
Qui Caput Hirenei capit, atque in vase recondit :
Inde reperto MANDELOT *hoc curante per urbem,*
Fertur Lugdunum, & cum summo veneratur honore.

* *Barbarisme au lieu d'Oras.*

Les Figures & les Vers qui suivent, ont pour objet l'entreprise d'Amboise, le siege d'Orleans, les batailles de Dreux, de Jarnac ** & de Moncontour, & par consequent ne nous regardent plus.

Le Poëme Manuscrit *de Tristibus Galliæ*, dont nous venons de placer ici quelques morceaux, & les Lettres du Comte de Sault, avec les éclaircissemens que nous avons crû devoir y joindre, suffisent pour nous donner une idée de ce que les Protestans firent dans Lyon pendant l'espace de treize mois, ou environ, qu'ils en furent les maîtres : sur tout si l'on

** *Les Protestans publierent cette année des Vers scandaleux, sous ce titre :* Le piteux remuëment des Prêtres, Moines & Nonains de

y ajoûte encore l'Apologie du Comte de Saconay. Pour ce qui est du Livre qui porte pour tître, *Histoire des triomphes de l'Eglise Lyonnoise, avec la prise de Montbrison*, que les Protestans publierent dans ce même tems, je puis dire, mais avec une parfaite impartialité, que ce n'est qu'un miserable Libelle, qui ne merite pas de nous arrêter un seul moment. Et je dois faire le même jugement des Vers semez d'un bout à l'autre d'une mauvaise plaisanterie, qu'un Apostat nommé Antoine Duplain fit imprimer dans Lyon sur le même sujet.

Lyon, & la juste punition de Dieu sur la vermine Papale, &c. *Ces quatre Vers servoient d'époque à cet évenement:* La veille de St Jaques & de S. Philippe Moines Frippes-Lippes ont troussé leurs Jaques,



XVI. & XVII. Siec.

CHAPITRE XVII.

ANCIEN COLLEGE DE LA TRINITE'.

SOMMAIRE.

1. Remarques historiques sur la Confrairie de la très-sainte Trinité. Elle est une des plus anciennes de l'Europe. Sa Chapelle est renversée par les Calvinistes. Elle est transportée dans l'Eglise de saint Nizier. Elle consent que ses fonds soient appliquez à la fondation d'un Collége public. Conditions de cette union.

2. Disciples de Melchior Volmar, fameux Luthérien, établis dans le nouveau Collége; leur habileté, leurs ouvrages. Talent de Barthelemi Aneau pour la Poësie Latine & Grecque. Ses Ouvrages, ses Poësies sur deux accidens extraordinaires arrivez à Lyon de son tems. Il infecte durant quarante ans la jeunesse & la Ville de son héréſie. Son attentat sur le très-saint Sacrement. Il est massacré par la Populace Catholique. Le Collége fermé par l'ordre des Magistrats.

§. I.

LEs remarques que nous venons de faire sur le Calvinisme aménent naturellement ce que nous avons à dire sur le Collége de la Trinité. La relation de ces deux sujets ne sçauroit être plus marquée. Ce fut dans l'ancien * Collége de la Trinité que nâquit l'Héréſie qui ravagea Lyon : ou du moins, pour parler encore plus exactement, c'est là qu'elle s'accrut, & se fortifia; ce fut de là qu'elle répandit son venin dans l'esprit & dans le cœur d'un grand nombre de Citoyens, & d'Etrangers. Le nouveau Collége de la sainte Trinité fut fondé

* *Nos hic sumus in gymnasio publico... ubi primùm viginti ab hinc annis natam & educatam, & corroboratam hære-*

en 1565. autant pour servir de préservatif contre l'hérésie, que pour faire fleurir les Lettres & la pieté. Ce furent là les deux grands objets de son établissement, comme on le voit si positivement énoncé dans les Lettres Patentes de sa Fondation. J'aurai soin, en développant cette nouvelle matiere, qui va nous fournir bien des choses assez peu connuës, de me renfermer dans les bornes que je me suis prescrites. J'écarterai tout ce qui ne regarde pas directement la Littérature, & même la Littérature la plus interessante. Mais je tâcherai sur tout de montrer, & d'avoir en effet une impartialité parfaite. Il vaut encore mieux qu'on me reproche quelque indifference, que si on pouvoit justement m'accuser de quelque partialité. Je sçai qu'un homme de Lettres, précisément comme tel, doit s'élever fort au dessus des préjugez de profession, de païs, d'état & d'inclination, & qu'il doit prendre pour sa dévise ce mot de Virgile * si connu. *Tros Tyriusque mihi nullo discrimine agetur.*

XVI. & XVII. SIEC.

sim fuisse aiunt Cives. Perpinianus in epist. ad Paulum Manutium, p. 179.

* *Æneid. I. Ce Vers est presque repeté, mot pour mot, dans le 10. L.* Tros Rutulusve fuat nullo discrimine habebo.

Le Collége de la Trinité doit son nom & les grandes facilitez qu'on trouva pour sa fondation, à une des plus anciennes, & peut-être à la plus ancienne Confrairie du Royaume. La Fête de la très-sainte Trinité ** établie par dévotion dans quelques Eglises & dans quelques Monastéres de France, dès le douziéme, ou même dès le dixiéme siecle, fut adoptée dans Lyon, sous le Pontificat de Clement V. dont le Successeur Jean XXII. la rendit générale. Jean Peckan, Chanoine de Lyon,

** *Thomassin de Festis. Baluze, vita Joan. XXII.*

& depuis Archevêque de Cantorbery, fut chargé de composer l'Office * de cette Fête. Plusieurs de nos Citoyens d'une pieté distinguée, s'unirent en 1306. par une sainte association, dont l'objet fut de celébrer cette nouvelle fête, avec une dévotion plus particuliére & mieux marquée. Le saint Siége leur accorda bientôt des Indulgences & de grands priviléges. Ils éleverent près du Cimetiere de saint Nizier une assez belle Chapelle, ** où ils s'assemblerent regulierement durant plusieurs siecles. Mais ce saint Lieu ayant été démoli par les Calvinistes en 1562. ne se releva jamais de ses ruines, & les associez se transporterent dans une Chapelle de l'Eglise de saint Nizier, où ils tiennent encore aujourd'hui leurs pieuses Assemblées.

Cette Confrairie, qui étoit nombreuse & choisie, avoit fait avec le tems quelques acquisitions, dont la plus considérable étoit des Granges, & des Vignes, situées sur les bords du Rhône, à l'extrêmité de la * Ruë Neuve. Elle joüit paisiblement de ces acquisitions jusques à l'an 1529. François I. ordonna par un Edit genéral de cette année, renouvellé par ses Successeurs, que les fonds possedez par les Confrairies seroient appliquez à des Colléges, à des Hôpitaux, ou à d'autres bonnes œuvres pareilles. Les douze Conseillers-Echevins de Lyon, ayant été chargez par le Roi de l'exécution de ce nouvel Edit, traiterent la chose à l'amiable avec les Courriers & les principaux de la Confrairie. On convint par un Acte de 1527. ** que j'ai entre les mains,

** On substitua dans la suite des tems un autre Office à celui de Peckan, qu'on trouva écrit d'un stile dur & barbare.*

*** Cette Chapelle de la Trinité étoit près de la Fromagerie de S. Nizier.*

** Vers le lieu où sont aujourd'hui les Congregations des Messieurs & des Artisans.*

** D'autres datent de*

que les Granges & les Vignes en queſtion ſerviroient à la fondation & à l'entretien d'un Collége public, mais à certaines conditions, dont les principales furent, 1° que le nouveau Collége porteroit le nom de la Trinité; 2° qu'on y feroit publiquement tous les jours certaines priéres pour les * Confréres vivans & morts; 3° que ſi le Collége venoit à être détruit, les fonds reviendroient à la Confrairie. N'oublions pas de faire remarquer ici que ce fut ſur tout ſur les remontrances de Symphorien Champier, & par les ſages conſeils de Claude de Bellievre, ancien premier Préſident du Parlement de Dauphiné, & Echevin honoraire de Lyon, que l'établiſſement d'un Collége public fut décidé par le Conſulat.

XVI. & XVII. SIEC.

1529. *mais l'Acte que j'ai eſt de* 1527.

* *Un Salve Regina & un De profundis.*

Le nouveau Collége fut remis à des Profeſſeurs ſeculiers, gens habiles, qu'on fit venir la plûpart de la Ville de Bourges, & auxquels on donna pour Principal ou pour Recteur, Guillaume Durand, Lyonnois de naiſſance. Pluſieurs de ces Profeſſeurs ſont connus dans la Republique des Lettres, par quelques bons ouvrages qu'ils publierent. Chriſtofle Milieu ou Mileu, Suiſſe, fit un diſcours Latin fort élegant & rempli d'érudition ſur les antiquitez de Lyon, ſur les Memoires qui lui furent donnez par M. Claude de Bellievre. Gilbert Dulcher mit au jour deux Livres de ſes Poëſies Latines. Claude Bigotier s'attira le ſurnom de *Poëta Rapicius*, en faiſant paroître un Poëme Latin, qui porte pour titre, *Rapina, ſeu Raporum* ** *encomium*.

XVI. & XVII. Siec.

Mais le plus celébre, & le plus habile de tous ces Professeurs fut sans difficulté Barthelemi Aneau, ou l'Aneau, qui fut fait en 1542. Principal du nouveau Collége, & qui y professa la Rhetorique avec beaucoup d'éclat, durant une trentaine d'années. L'Aneau * avoit étudié à Bourges sous le fameux Professeur Melchior Volmar, qui avoit, dit M. de Thou, un merveilleux talent pour instruire la jeunesse. M. de Thou pouvoit ajoûter encore qu'il avoit un merveilleux talent pour l'empoisonner en l'instruisant. Car tout le monde sçait que Volmar étoit Luthérien, & Lutherien des plus zelez. Calvin & Beze avoient été à Bourges deux de ses plus illustres disciples. Ce fut lui qui les initia dans la Langue Grecque, qu'il possedoit parfaitement : jusqu'à pouvoir dire un jour avec verité au Duc de Vitemberg qu'il lui seroit beaucoup plus aisé de plaider une cause en Grec qu'en Allemand, qui étoit sa langue naturelle. Sous un Professeur si habile & si éclairé, Barthelemi l'Aneau fit de grands progrez dans la Langue Grecque, dans la Latine, & dans la Poësie ; & il n'en fit pas de moins grands dans la connoissance & dans le goût des nouvelles erreurs.

Un Auteur Allemand a publié de nos jours un Livre sur cette même matiere ; & il y fait cette belle remarque : Que Jupiter ne dîne jamais sans Raves.

* *Aneau est toûjours nommé en Latin* Anulus.

La grande reputation de doctrine que s'étoit acquise l'Aneau, engagea quelques-uns de nos anciens Echevins ses Compatriotes, * à lui faire offrir une Chaire dans leur nouveau Collége. Aneau l'accepta avec joye ; il vint à Lyon & y professa longtems la Rhetorique avec beaucoup de distinction. Il y mit au jour un Livre, qui est aujourd'hui devenu

* *Jean de Bourges, & son frere, nommé Jean comme lui, les deux Cuchermois, &*

devenu fort rare & qui eſt intitulé *Picta Poëſis*. Ce ſont des Vers Latins & Grecs qui ſervent d'explication & comme d'ame à une centaine d'Emblêmes, la plûpart aſſez ingenieuſes. Celle de Cadmus, qui par le conſeil de Minerve, Déeſſe des Sciences, ſéme dans la terre les dents du ſerpent, ou du dragon qui gardoit la fontaine de Caſtalie, les hommes vivans qui ſortirent à l'inſtant de cette ſemence, & l'heureuſe application qu'en fit nôtre Rheteur aux caractéres de l'Imprimerie Lyonnoiſe, d'où il reſulte de ſi beaux ouvrages, ſont une emblême des plus ingenieuſes. On en a fait de nos jours une énigme en peinture, qu'on a donnée pour modéle de ces ſortes de jeux Poëtiques ; & Minos, * parle avec éloge de cette Emblême & de ſon Auteur, dans ſon Commentaire ſur les Emblêmes d'Alciat.

XVI. & XVII. SIEC.

Jean d'Authon, anciens Conſeillers-Echevins, étoient de Bourges.

Parmi les Poëſies de Barthélemi Aneau, il y a deux morceaux curieux, qui nous ont conſervé le ſouvenir de deux événemens mémorables, arrivez à Lyon de ſon tems. L'an 1540. trois jeunes Gentilshommes de Bourgogne, nommez de Senecey, de Corberon, & de Sercy, liez par l'amitié la plus étroite, vinrent à Lyon, pour y faire quelques emplettes à l'occaſion du mariage de l'un d'entr'eux. Ils étoient tous trois couchez en un même lit dans l'Hôtelerie du Porcelet, Ruë de Flandres, & ils attendoient que la lecture que leur faiſoit l'un d'entre-eux amenât le ſommeil, lorſque le plancher de la Chambre où ils étoient couchez, fondit tout à coup ſur eux & les écraſa tous trois. Nos Poëtes

* *Hanc fabulam ingeniòsè & lepidè traduxit Anulus, in Typographos Lugdunenſes, refertque dentes ſerpentis ad ſedecim Litteras, quæ totidem fuerunt Cadmi tempore.* Minos Commentar. in Embl. 185.

XVI. & XVII. SIEC. celébrerent à l'envi dans leurs Vers ce tragique accident; & il nous reste encore quelques-unes des Epigrammes qu'ils firent courir là-dessus. En voici deux des plus courtes.

Dedans le corps d'un Lyon merveilleux,
Trois Adonis un porceau périlleux
Tua sans dent, & sans les avoir mords,
Qui enterrez furent avant que morts.

Le Pere Pierre de saint Romuald dans son trésor Chronologique rapporte la seconde, qui m'a paru avoir encore quelque chose de plus piquant.

Trois Adonis, dans leur jeunesse verte,
Gisent ici : Lyon pleure leur perte.
Helas ! chez toi comme sans nul remords
Ils discouroient, un porcelet farouche
Les surprennant la nuit dedans leur couche,
Les enterra, devant qu'ils fussent morts.

Aneau ne manqua pas de se signaler dans cette occasion. Mais comme il étoit dans le Païs Latin, ce fut dans cette Langue qu'il travailla,

De porcellani hospitii ruina
In tres nobiles amasios adolescentes.

Tres uno in lecto simul unà, & nocte jacebant,
Qui primæ juvenes nobilitatis erant.
Dùm duo colludunt, certantque uter inter utrumque
Dormiat, & libro tertius invigilat.

Fit fragor ; ecce repentè domus ruit impete grandi ; XVI. & XVII. Siec.
Sorsque viris, nox, mors incubat una tribus.
Quadraginta annos, ter quinque & verterat ævum
Sæcula, Lugduni tanta ruina fuit
Quos pro nominibus titulos habuere locorum
Corbero Circeiusque, * ac Senceus erant. * Serceiusque.
Tres unum ut fatum, tres unum habuere sepulcrum :
Sic animis cœlum sit tribus una domus.

Enigme sur le même sujet.

Tres sine dente ruens occidit Adonidas unus.

Les trois Vers qui suivent ne font qu'obscurcir & que gâter la pensée renfermée dans le premier, & c'est pourquoi je les omets.

Le second accident dont les Poësies de l'Aneau ont perpetué le souvenir, n'est pas, à beaucoup près, aussi tragique que le premier, mais il paroîtra plus extraordinaire. L'an 1552. un Lyonnois, nommé François Pelous, creusant un puits fort profond sur la Colline de saint Sebastien, ** dans l'endroit où est aujourd'hui le vaste enclos des Religieuses de saint Bernard, la terre qu'il avoit entassée par monceaux tout autour du puits, profond de trente-cinq pieds, retomba * par son propre poids dans le même lieu d'où il l'avoit tirée, & l'y ensevelit tout vivant. Heureusement pour lui, les planches qui

** *Dans la Metairie de Loüis D'Heirieu.*

* *Oppressus est fossor vivus, qui præsenti periculo, quod*

soûtenoient les côtez du puits formerent sur sa tête une espece de voûte, qui lui laissa la liberté de respirer & le garantit de la mort. Il demeura sept jours entiers dans cet état, ne vivant, comme il le raconta lui-même, que de son urine qu'il beuvoit; entendant distinctement le bruit des passans, mais ne pouvant pas s'en faire entendre. Ce ne fut qu'après sept jours qu'on travailla à relever les terres éboulées. On fut surpris, après avoir avancé le travail, d'entendre la voix de ce pauvre homme qui demandoit du secours: on le retira vivant & en parfaite santé; & quoi qu'il fût déja sexagenaire, il fut le premier à plaisanter sur cet évenement, & il continuoit son travail ordinaire, dans le tems que Barthelemi Aneau décrivoit en Prose & en Vers cette singuliere avanture. Voici de quelle maniere sa Muse s'égaya là-dessus.

fortè præsens habuit, tabulatum opposuit .... septem dies noctesque vixit sine cibo, & somno, solâ urinâ epotâ stomachum roborans, & omnis doloris expers... inclamans, sed à nemine auditus, cùm tamen ipse superorum motus, strepitus & verba audiret, horasque sonantes numeraret. Post septimum deinde diem, cùm ipsi jam conclamato pararetur feretrum, effossusque esset magna ex parte puteus, repentè audita est vox ejus de

Mirabilis eventûs Historia Lugd. 1552.
Reditus ab inferis seu ΑΝΑΒΙΩΣΙΣ.

Vivus humum subiit, qui foderat ante sepulcrum
Ipse sibi, ingenti mole superpositâ.
Vivus & ad Manes descendit ut Amphiaraus;
Hìcque horas centum & septuaginta fuit.
Horas quas potuit tantùm numerare, dies non:
Nullum namque vident infera regna diem:
Hebdomadem duravit agens tellure sub altâ,
Lucis, somni expers, aëris atque cibi.
Ergo quid interea fecit? bibit & bibit undam,

Quæ refluebat eò fluxerat unde priùs.
Aſt poſtquam ſuperis jam lux octava refulſit,
Ac egeſta cavo chaſmate terra fuit ;
Crediderant quem pridem homines periiſſe , repentè
Alter ut Alcides ad ſuperos rediit.
Viribus integris, ſenſu & ſermone valenti,
Sanus ad extremos vixit & inde dies.
Quid mirum infernis potuit ſi excedere regnis ?
Ut jubet infera lex , ederat inde nihil ;
Quam niſi dicta eſſet violaſſe Proſerpina legem,
Ad ſuperos , ſalvâ lege , reverſa foret
Porrò , nè quis & hoc fictum putet eſſe : ego vidi
Scriptor ; quid viſu certius eſſe poteſt ?
Planiùs & geſtam quivis intelligat ut rem,
Citra figmentum ſic habet hiſtoria.

profundis clamantis.... vivus & valens per funem evectus eſt, ſenſu verò adeò ſano ut etiam jocabundus diceret..... mox ad opus eſt reverſus, ſuperſtes adhuc, dum hæc ſcriberem. Anulus.

Mais l'Aneau fit un mauvais uſage de tous ces talens. Il s'en prévalut pour accrediter l'héréſie de toutes ſes forces, & pour en infecter la jeuneſſe qu'il inſtruiſoit. Les bons Catholiques ne tarderent pas à appercevoir ce déſordre. Le peuple ſur tout, qui pour l'ordinaire perd la foi le dernier, comme il la reçoit le premier, murmura long-tems contre cette peſte domeſtique. Mais on ne ſonge guére à remédier à un mal inveteré, que lors qu'il eſt parvenu à un certain excez. Ce fut le jour de la Fête-Dieu de l'an 1565. que nôtre Principal mit enfin

XVI. & XVII. SIEC.

le dernier comble à ses prévarications, & lassa la patience des Catholiques. Dans le tems que la Procession du très-saint Sacrement passoit, à l'extrêmité de la Ruë Neuve, on lança avec roideur sur le saint Sacrement & sur le Prêtre qui le portoit une grosse pierre, qu'on vit partir d'une des fenêtres du Collége. Le peuple irrité de cet attentat, entra en furie & en foule dans le Collége, il massacra le malheureux l'Aneau qu'il crut coupable de ce sacrilége, & le Collége fut fermé le lendemain.



CHAPITRE XVIII.

NOUVEAU COLLEGE de la sainte Trinité.

SOMMAIRE.

1. Motifs qui y firent appeller les Jesuites. 1°. Le Bref de Pie IV. au Consulat. 2°. Les services que Possevin avoit rendus à la Ville. Caractére de Possevin, ses ouvrages, ses travaux contre les Hérétiques ; perils qu'il court dans Lyon. 3°. Les services rendus par le P. Emond Auger.

2. Sermons d'Emond Auger dans saint Jean, & dans saint Nizier, après le rétablissement de la Messe. Concours & allegresse des Catholiques. Le P. Emond se consacre au service des pestiferez. Faits remarquables arrivez durant cette contagion. La Ville de Lyon sauvée d'une nouvelle conspiration par les avis & par l'industrie du P. Emond.

3. Le Cardinal de Tournon, & Antoine d'Albon, Archevêque de Lyon proposent au Consulat de remettre leur Collége aux Jesuites. Députation faite par le Consulat au P. Emond Auger.

4. Anecdote singuliere sur le premier Recteur de ce Collége, tirée du Supplement du Dictionnaire de M. Bayle. Vincent Laure insigne bienfacteur du nouveau Collége de la Trinité. Histoire abregée de ce Cardinal.

§. I.

TRois ou quatre raisons rapprochées & réünies, engagerent le Consulat à appeller, dans ce tems orageux, les Peres de la Compagnie de JESUS, pour leur remettre le Collége, malgré tous les obstacles que les Protestans formerent contre ce dessein, & les grands mouvemens qu'ils se donnerent, pour en empêcher l'exécution. La premiere

raison fut l'exemple, le témoignage & la recommandation du grand Cardinal de Tournon, qui avoit été Archevêque de Lyon, Gouverneur de la Province, & Ministre d'Etat. La deuxiéme, furent les instances réïterées d'Antoine d'Albon, qui avoit été, comme nous l'avons déja remarqué, Lieutenant de Roi, sous le Maréchal de saint André, son parent, & qui venoit de quitter son Archevêché d'Arles pour celui de Lyon. La troisiéme raison fut le Bref pressant que le Pape Pie IV. écrivit dans ce tems-là au Roi Charles IX. pour lui recommander les Jesuites; & le Bref particulier qu'il écrivit au Consulat de Lyon à ce même sujet. Dans ce Bref, * rempli de témoignages d'estime & de tendresse pour cette Ville, à laquelle il n'est pas moins glorieux, qu'il est honorable aux Jesuites, le saint Pere marque aux Conseillers-Echevins la vive joye qu'il a d'apprendre le dessein qu'ils ont formé d'appeller les Peres de la Compagnie, & il leur fait sentir les grands avantages qui en resulteront pour la destruction de l'erreur; & pour la conservation de la Foi.

Mais une des plus fortes raisons qui déterminerent le Consulat à remettre le Collége aux Peres Jesuites, ce fut le souvenir encore tout recent des services essentiels que les Peres Possevin & Edmond Auger venoient de rendre à leur Ville, dans le tems que l'hérésie & la peste la ravagerent l'une après l'autre.

Antoine Possevin, né à Mantoüe l'an 1534. sembloit

* Dilecti Filii salutem & Apostol. Bened. *Ex litteris. ...... intelleximus, quantâ S. Apost. sedem devotione, ac pietate prosequamini, & quantâ cura tueri studetis in vestra patria fidem ac Religionem Catholicam. Agimus maximas Deo gratias, qui etiam devotionis constantiam, &*

sembloit avoir été destiné par la Providence, pour arrêter par sa doctrine, par son éloquence & par son intrepidité les rapides progrès que le Calvinisme faisoit chaque jour dans la Ville de Lyon. Nos Négocians Italiens avoient obtenu d'Emanuel Philibert, Duc de Savoye, que ce Pere qui lui étoit fort cher, qui étoit son Prédicateur, & qui travailloit depuis long-tems dans ses Etats, vint leur prêcher un Carême à Lyon dans leur langue naturelle. Possevin s'acquitta de cet emploi, avec tout le succès qu'on devoit attendre de ses rares talens. Les gens de Lettres n'ignorent pas l'estime qu'on fait de sa *Bibliothéque choisie*, que le saint Pere fit mettre au jour à Rome, dans l'Imprimerie du Vatican; & la reputation que lui fit son *Apparat sacré*, dans lequel il rend compte de plus de six mille Auteurs Ecclesiastiques qu'il avoit lûs, & il en rend compte dans le plus grand détail qui en eût encore été fait. Mais ce qui est assez rare, ce Pere n'avoit pas moins d'habileté que de Doctrine. On en peut juger par les importantes negociations dont Gregoire XIII. le chargea dans les Païs du Nord. Il fut deux fois Legat du saint Siege en Moscovie; il fut Nonce Apostolique en Pologne, il le fut deux fois en Suede, où il eut la joye de convertir le Roi Jean III. Mais le bonheur qu'il eut d'être, à Padoüe, le Directeur de la conscience & des études * de saint François de Sales, l'honore encore davantage que toutes ces brillantes negociations, dont le Cardinal Baronius

XVI. & XVII. SIEC.

tam piam circa Cives vestros voluntatem dedit....... sanè consilium vestrum de illius Collegii vestri curâ atque regimine Societatis Jesu Professoribus committendo vehementer laudamus. Ejus enim Societatis Sacerdotes, & aliis locis ubicumque sunt eorum domus atque Collegia, ad salutem animarum diligenter incumbere; nec minùs exemplo vitæ quàm verbo proficere quotidie audimus..........

Datum Romæ sub

& le Pape lui-même le presserent inutilement d'écrire les Memoires.

Possevin prêchant le Carême à Lyon, ne crut pas devoir borner son zéle à la sanctification de ses seuls Compatriotes. Il osa, tout étranger qu'il étoit, attaquer de front le Calvinisme, qui commençoit d'être, & qui étoit déja le parti dominant dans la Ville de Lyon. Il se mit à faire chaque jour des instructions publiques & des Sermons de controverse dans l'Eglise des RR. PP. Dominicains, avec un prodigieux concours des Catholiques, des Protestans même, ou de ceux qui chancelloient entre les deux partis. Il faisoit porter dans la Chaire les Ouvrages des saints Peres, avec ceux de Calvin, & par un parallele exact qu'il faisoit des uns & des autres, il démasquoit la mauvaise foi de ce dernier, & il vouloit même que les Auditeurs s'en convainquissent par leurs propres yeux. Il n'en falloit pas tant pour irriter les nouveaux Reformez, qui depuis quelque tems ne gardoient presque plus de mesures. Ils entreprirent plusieurs fois de l'insulter en Chaire, & ils attenterent même sur sa vie. Mais deux zélez Chévaliers de saint Jean de Jerusalem, qui à son insçu se mettoient avec leurs amis aux deux côtez de sa Chaire, tandis qu'il prêchoit, le garantirent de ces insultes, jusques à la revolution qui se fit au premier jour de Mai de cette année 1562. Les Protestans s'étant rendus maîtres de Lyon, Possevin fut arrêté & sa mort resoluë; mais les Négocians Ita-

annulo Piscatoris, Pontificatûs nostri. Ann. 6.

* *François de Sales choisit Possevin pour son Directeur; & ce grand homme si celébre par son sçavoir, & en même tems si fameux par les negociations importantes en Suede, en Pologne, en Moscovie, que les Papes lui avoient confiées, ne crut pas qu'il fût au dessous de lui de s'appliquer à la conduite d'un jeune Ecolier: l'esprit de Dieu lui faisant connoitre qu'il*

liens le reclamerent à grand bruit, au nom du Duc XVI.
de Savoye qui le leur avoit envoyé; & le Comte de &
Sault qui vouloit ménager ce Prince, dont les Etats XVII.
s'étendoient alors presque jusques aux Portes de SIEC.
Lyon, facilita secrettement son évasion.

Les services que le Pere Edmond, ou Emond Auger avoit rendus à peu près dans ce même tems à la Ville de Lyon, étoient encore plus éclatans & plus universels que ceux de Possevin. Ce Pere avoit signalé son zéle dans trois occasions, toutes trois plus importantes l'une que l'autre. 1°. Dans le rétablissement de la Religion fait en 1563. 2°. Dans la terrible Peste qui désola cette Ville l'année d'après. 3°. Dans la nouvelle Conjuration que firent les Calvinistes sur la Ville de Lyon, après en avoir été chassez une fois.

étoit appellé à une sainteté éminente. Marsollier, Liv. 1. de la Vie de S. Fr. de Sales, p. 37. *Voyez aussi la Vie du même Saint, par son neveu & son Successeur Auguste de Sales*, lib. 1. pag. 14.

§. II.

Il y avoit près de treize mois que les Protestans étoient maîtres de Lyon, lorsqu'ils furent enfin obligez d'en sortir, moitié de gré, moitié de force, soit par les Edits de pacification, soit par les Troupes que la Cour envoya dans ce Païs. Les Catholiques fugitifs, ou opprimez, & sans aucun exercice de Religion depuis si long-tems, commencerent à respirer. La petite Ville de Mont-Luel, & les autres Villes ou Villages appartenans au Duc de Savoye avoient servi d'azile à un fort grand nombre d'entre-eux. On les vit revenir en foule dans

leur Patrie, à la premiere nouvelle de cette heureuse revolution. Toutes les cloches qui avoient pû échapper à la fureur de l'Hérésie, leur annoncerent que la Messe abolie depuis plus d'un an, seroit celébrée dans l'Eglise Métropolitaine, le lendemain premier Dimanche de Juillet, ou selon d'autres le 18. de Juillet. La tradition porte que plus de vingt mille personnes y assisterent, ou dans l'Eglise même, ou dans la place de saint Jean.

Le Pere Edmond Auger, que son rare talent pour la Chaire avoit fait appeller à Lyon, où le Duc de Nemours l'avoit conduit, fut chargé par MMrs les Comtes de prêcher durant plusieurs jours consecutifs à tout ce grand peuple, après lui avoir dit une Messe solemnelle. Ce Pere s'acquitta de cette fonction avec ce don d'éloquence qu'il avoit reçu du Ciel, & qui dans la suite * engagea deux de nos Rois à le choisir pour leur Prédicateur, & pour leur Confesseur. Mais ce qui édifia le plus les Catholiques, & charma les Protestans même, c'est que ce Pere durant tout le cours de ses Sermons ne laissa échaper contre eux aucun terme ni d'insulte, ni de reproche, ni de haine ou de mépris; & qu'en combattant leurs erreurs, il épargna toûjours avec soin leurs personnes. On a remarqué depuis longtems que la moderation est infiniment plus propre à ramener un Protestant, que toutes les vivacitez d'une dispute échauffée, & qu'il est plus aisé de le persuader que de le convaincre.

* *Charles IX. & Henri III.*

On voulut quelque tems après que dans l'autre

partie de la Ville, l'Eglise de saint Nizier partageât avec la Metropolitaine le fruit des salutaires instructions d'Emond Auger. Il le fit avec le même concours & le même succez; & la pieuse coûtume que le simple peuple conserve encore aujourd'hui de toucher par respect les ornemens Sacerdotaux du Celébrant, est un vestige de la profonde veneration pour nos saints Mystéres, qui se ralluma plus que jamais, en ce tems-là, dans le cœur de nos Citoyens. Edmond Auger joignit à tout cela l'édition d'un grand & petit Catechisme François, * Latin & Grec, pour servir de contrepoison contre le Calvinisme qu'il y refutoit. (On doit se souvenir que la Langue Grecque étoit en ce tems-là bien plus généralement cultivée qu'elle ne l'est de nos jours.) Ce Catechisme eut un si grand cours, que Sebastien Nivelle l'ayant fait réimprimer plusieurs fois à Paris, il s'en débita trente-huit mille exemplaires dans l'espace de huit années. Ce que fit le même Pere, pour arrêter dans Lyon le cours des mauvais Livres, n'est pas moins loüable. Il fit lui-même, avec quelques Docteurs Catholiques, une visite genérale des Boutiques, & des Magazins des Imprimeurs & des Libraires. Il en fit enlever par l'ordre du Roi une prodigieuse quantité de Livres ou herétiques ou suspects, & il les fit tous brûler sur le Pont de la Saône, durant les trois nuits consécutives qui précedent la Fête de Noël.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Quà unâ in urbe (Parisiensi) duodequadraginta millia exemplarium ostentio fuisse distracta narravit Typographus.* Bibliot. Scriptorum Soc. Jesu in Augerio.

La Peste ** qui l'année d'après fit perir dans Lyon jusques à soixante mille personnes selon de Rubys,

** En 1564.

XVI. & XVII. SIEC.

qui en fut témoin, ou quarante mille ſelon d'autres Auteurs, ouvrit une nouvelle carriere au zéle d'Emond Auger. Les offres qu'il fit aux Magiſtrats furent acceptées. Il ſe conſacra dans l'Hôpital de ſaint Laurens au ſervice des peſtiferez, il les viſitoit, les conſoloit, les ſervoit & les inſtruiſoit dans leurs cabanes; il leur adminiſtroit les Sacremens de Penitence & d'Euchariſtie; il leur diſtribua, ou employa pour leur ſoulagement la ſomme de quatre-vingt mille écus d'or, dont la charité & la confiance de nos Citoyens l'avoient fait dépoſitaire. Il engagea deux cent perſonnes du Sexe, des plus diſtinguées de la Ville, à faire unanimement une pieuſe aſſociation pour le ſoulagement des malades & des pauvres. Les ſoins charitables d'Edmond s'étendirent également ſur le Catholique & ſur le Proteſtant, atteints de la contagion. Mais nos Hiſtoriens ont fait ſur la difference des uns & des autres une remarque ſinguliere. C'eſt que les Calviniſtes entêtez de je ne ſçai quelle prédeſtination Mahometane, ne prenoient nulle précaution pour ſe garantir du mal, & periſſoient malheureuſement à milliers: au lieu que les Catholiques plus ſages mettoient à profit cette judicieuſe maxime d'un Saint * du ſeiziéme ſiecle. *Faites de vôtre côté tout ce que vous pouvez, comme ſi vous n'attendiez rien de Dieu; & après cela attendez tout de Dieu, comme ſi vous n'aviez rien fait.*

* *Medios como ſi no fuera Dios: Dios come ſi no fueran Medios.* S. Ignace.

Qu'il me ſoit permis en finiſſant cet article, d'ajoûter ici un fait aſſez particulier. Une des grandes

attentions du P. Emond Auger étoit de faire brû- XVI.
ler tous les habits, & les linges des pestiferez, & &
de leur en faire distribuer d'autres, quand ils étoient XVII.
guéris. Une pauvre mendiante * ayant été pleine- SIEC.
ment guérie dans l'Hôpital de saint Laurens, redemanda ses vieux habits avec des cris lamentables. On voulut sçavoir la cause de cette désolation, & on trouva cinq cens écus d'or qu'elle avoit cousus dans ses vieux haillons.

* *P. Pomey, éloge du P. Edm. Auger, dans l'art de bien méditer.* Page 294.

Un troisiéme service, aussi important que les deux premiers, acheva de concilier à ce Pere l'affection des Lyonnois, & lui fit donner le nom *de Pere ** de la Patrie, de Conservateur de la Foi, de Restaurateur du salut public*. Le Pere Emond Auger étoit allé regler toutes choses dans son nouveau Collége de Tournon, dont il avoit été fait Recteur. Comme il ne perdoit pas cependant de vûë ses chers Lyonnois, & qu'il étoit attentif à tout, il eut le vent, par un coup de Providence, d'une nouvelle conjuration qui se tramoit contre Lyon, & qui devoit éclater au premier jour. Il courut promptement dans cette Ville; ses soupçons lui furent confirmez & éclaircis par un fervent Catholique, qui étoit venu en diligence de Macon, expressément pour lui parler. Cet homme, qui étoit bien instruit de tout, lui apprit & lui prouva par des indices certains, que les Protestans de Lyon s'étoient armez secrettement; qu'ils devoient introduire dans la place, des troupes nombreuses de leur parti, rassemblées dans le voisinage; qu'avec ce secours ils

** *Appellatus est ab eâ* (Civitate) *publicè Pater Patriæ, Conservator Fidei, salutis publicæ Restitutor.* Bibliot. Soc. Jesu; Vita Edm. Aug. Hist. Soc. Jes. Florim. Raym.

devoient surprendre la Ville, faire main basse sur les Catholiques, & que cela devoit s'executer cette même nuit.

Le Président Birague, qui fut depuis Chancellier de France, étoit pour lors Gouverneur de Lyon. Cet avis que le Pere courut lui donner, lui parut d'abord si peu vrai-semblable, qu'il le regarda quelque tems comme une fausse allarme; & quand il fut convaincu de la verité de cet avis, il crut qu'il étoit venu trop tard, & qu'il ne restoit plus de moyen pour garantir la Ville d'un danger si pressant. Mais la Providence fournit à Emond Auger, un heureux expédient, qui sauva la Ville dans cette nuit décisive, & qui meriteroit bien d'avoir sa place parmi les Stratagêmes de Frontin. L'heure de minuit étoit le signal que les Protestans s'étoient donnez dans tous les quartiers, pour sortir en armes de leurs maisons; & l'Horloge de saint Nizier étoit le signal auquel ils devoient commencer à agir. Edmond * Auger dérangea leurs projets, en faisant déranger toutes les Horloges de la Ville. On y entendit sonner neuf ou dix heures dans un quartier, tandis qu'on entendoit sonner deux ou trois heures dans l'autre. L'Horloge de saint Nizier fut arrêtée & ne sonna point du tout l'heure du signal. Les variations causerent l'inaction, & jetterent la confusion & le désordre parmi les Conjurez. Les Catholiques, qu'on avoit armez en diligence, attaquerent separément & avec avantage leurs ennemis, qui furent tous ou tuez, ou pris, ou obligez de

* *Igitur è vestigio cum omnibus Civitatis Horologiorum rectoribus agit sedulò, ut totâ nocte confuso ac perturbato horarum strepitu, horologia ducerentur; illud verò*

de ſe cacher à la faveur des tenébres. On trouva dans leurs maiſons une grande quantité de cordes deſtinées pour pendre les Catholiques, & le Pere Emond étoit la premiere victime, qu'ils vouloient immoler à leur reſſentiment. Ce Pere environ deux années auparavant, avoit heureuſement échapé de la mort à laquelle ils l'avoient condamné après la priſe de Valence, où il prêchoit avec grand ſuccès. Son crime étoit, diſoient-ils, d'avoir perverti par ſes Sermons, & par ſes Entretiens, plus de trente mille perſonnes qui avoient embraſſé le nouvel Evangile. Mais dans le même tems qu'on le menoit au ſupplice, un Miniſtre charmé de ſes talens, eut le crédit de l'arracher à la mort, en ſe chargeant de le gagner, & en aſſurant qu'il en feroit en peu de tems une des plus fermes colomnes de la nouvelle reforme.

XVI. & XVII. SIEC.

quod eſt D. Nicetii, ſono penitùs abſtineret. Nicol. Bailly in vita Ed. Aug.

Le Roi * Charles IX. étant venu à Lyon en 1564. fut inſtruit par la voix publique de tout ce que ce Pere avoit fait pour la Religion, pour ſon Peuple & pour l'Etat. Il voulut le voir, il le combla d'éloges, & de careſſes, & quelques années après il le fit nommer pour prêcher ** au Louvre.

* *Carolo IX. & Henrico III. fuit à Concionibus, & à Confeſſionis Sacramento.* Vita Aug. p. 58.

** *Hiſtoria Soc. Jeſ. Pars 3. p. 186.*

Nous avons déja remarqué ci-deſſus que l'exemple, le témoignage & la recommandation du Cardinal de Tournon avoient beaucoup influé dans l'établiſſement des Jeſuites à Lyon. Ce grand Cardinal qui aimoit fort les Sciences, avoit fait bâtir & avoit fondé quelque * tems auparavant un magnifique Collége dans ſa Ville de Tournon. Il falloit

* *En 1542.*

XVI. & XVII. SIEC.

que cet Edifice, qui a été consumé par le feu depuis quelques années, fût regardé, sur tout dans ce tems-là, comme quelque chose de bien superbe, puisque * le Chancellier de l'Hôpital, qui ayant accompagné en 1559. de Paris à Turin la sœur du Roi Henri II. fit en beaux Vers Latins la description de son Voyage, parle de ce Collége de Tournon, comme d'une des plus belles choses qu'il eût vûës sur sa route. Voici en quels termes il en parle.

Transvehimur Rhodanum, parvamque ascendimus urbem
Turnonum quæ prima dedit cognomina genti.
Hic domus est florens studiis, constructa superbo
Ingentique opere; hanc major Turnonius ante
Condidit, ipse suis opibus, Musisque dicavit:
Immensis etiam post vectigalibus auxit,
Unde peregrinis Doctoribus annua merces.
Huc gens Allobrogum sacras ad Palladis artes,
Et natos extrema suos Provincia mittit.

* *Marguerite, sœur d'Henri II. épousa en 1559. Emanuel Philibert, Duc de Savoye. Ce fut dans un des Tournois faits pour ce mariage qu'Henri II. fut tué par Montgomeri.*

Ces Docteurs, ou ces Professeurs étrangers dont parle ici le Chancellier de l'Hôpital ** (*Peregrinis Doctoribus*) étoient, aussi bien que ceux de Lyon, des disciples de Melchior Volmar; ils étoient infectez des erreurs de leur Maître, & ils en avoient infecté toute la jeunesse de la Ville & presque tout le Vivarez. Le Cardinal étant arrivé à Tournon fut étonné d'apprendre la triste situation de cette Ville & de la Province, depuis la fondation de son Collé-

** *Epist. ad Jacobum Fabrum, lib. 5.*

ge ; & ce fut le Principal lui-même, Jean Pelisson, né à Coindrieu, & le seul Catholique qui fût dans le Collége, qui lui rendit un compte fidéle de cette funeste revolution. Le Cardinal en fut encore mieux persuadé par les insultes qu'on osa lui faire dans Tournon même, ancien Domaine de sa maison. Les enfans lui jetterent des pierres par les ruës, l'appellerent Papiste & Idolâtre, & on eut l'insolence d'afficher des placards injurieux à la porte de son Palais. XVI. & XVII. SIEC.

Pour arrêter le cours de ces désordres, le Cardinal chassa sans délai ces Professeurs héretiques, & par les avis de ses deux bons amis, Pierre de Villars & Vincent Laure, il écrivit au Pere Laynez, Général des Jesuites, pour avoir de lui des Professeurs de sa Compagnie. L'affaire fut bientôt concluë par les soins de Vincent Laure, qui avoit fort connu Laynez au Concile de Trente, où ils se trouverent tous deux ; & le succez qui resulta de ce nouvel établissement, pour l'avantage de la Religion, des bonnes mœurs, & des Lettres, surpassa toutes les esperances du Cardinal.

Quelque tems après cette salutaire revolution le Cardinal de Tournon partit pour se rendre à la Cour, & sur son passage il s'arrêta quelque tems à Lyon, auprès d'Antoine d'Albon * son ami, qui étoit Archevêque de cette Ville. Ce Prélat, qui se trouvoit dans le même cas, où s'étoit trouvé le Cardinal, lui fit un fidéle recit de tous les malheurs que le Calvinisme, né dans son Collége, avoit causez

** Antoine d'Albon, Archevêque de Lyon, tira de sa Bibliothéque de l'Isle-*

dans la Ville de Lyon. Le Cardinal & ses deux amis Pierre de Villars & Vincent Laure l'eurent bientôt convaincu que le grand moyen pour remédier à tous ces maux étoit de faire dans Lyon, ce qu'il avoit lui-même fait à Tournon, avec un si heureux & si prompt succez. Le Président Birague, Gouverneur de la Province, Mandelot pour lors Lieutenant de Roi, & ensuite Gouverneur en Chef, entrerent dans leurs vûës; & tous ensemble ils y firent entrer sans peine le Consulat, qui étoit chargé par le Roi d'appliquer à un pieux usage les biens de l'ancien Collége de la Trinité. Nicolas de Chaponay & Antoine de Serviere, deux des Conseillers-Echevins, furent députez au Pere Edmond Auger, qui se trouvoit pour lors à Lyon, & qui venoit d'être fait Provincial. Le traité fut bientôt conclu; Emond Auger, en attendant l'agrément du Général, leur laissa par avance le Pere Annibal Codret avec deux autres Professeurs. Annibal Codret celébre Grammairien, sçavoit quelque chose de plus que ces Rudimens * si connus dont il est Auteur. Il possedoit parfaitement la Langue Hébraïque, la Grecque & la Latine; & il avoit outre cela un grand talent pour la Chaire. Alegambe Auteur exact de la Bibliothéque des Jesuites a manqué d'exactitude, lorsqu'il a dit que Codret ** avoit été le premier Recteur du Collége des Jesuites. Emond Auger ne le laissa à Lyon qu'en attendant que le Général eût donné son consentement à l'érection de ce nouveau Collége; qu'il y eût nommé un Rec-

Barbe, le Manuscrit de Rufin, sur les Pseaumes qu'il fit imprimer à ses dépens, avec les œuvres du Poëte Ausone, qu'on n'avoit qu'imparfaites avant lui. M. le Laboureur rapporte plusieurs Vers Latins, que ce Prélat fit étant ou Religieux, ou Abbé de Savigny.

* *Grammatica institutiones, seu brevia quædam Grammatica Rudimenta.*

** *Ann. Codrettus Lugdun. quoque Collegii primus Rector fuit.*

teur, & qu'on y eût placé un nombre de Profesſeurs ſuffiſant pour faire un Collége regulier.

XVI. & XVII. SIEC.

Edmond Auger étoit allé faire un voyage à Rome, pour aſſiſter à la Congregation, dans laquelle ſaint François de Borgia fut élu Genéral, à la Place de Laynez, mort depuis quelque tems. A ſon retour de Rome il amena avec lui un celébre Orateur, nommé Perpinien, pour profeſſer la Rhetorique dans le nouveau Collége. Guillaume Critton, ou Creigton, Ecoſſois de naiſſance, de l'illuſtre famille des Hamiltons, en fut fait le premier Recteur.

Alegamb. Bibliot. Script. Soc. J. p. 62.

M. Bayle, aux recherches duquel aucun détail n'échappe, nous apprend dans le Supplément de ſon Dictionnaire, une Anecdote remarquable ſur ce premier Recteur du Collége de Lyon. Il dit que quelques Anglois Catholiques & fugitifs vinrent le trouver, & n'oublierent rien pour le faire entrer dans une conſpiration tramée contre la perſonne même de la Reine Elizabeth, qui perſecutoit fort les Catholiques; mais que Critton s'efforça de les détourner d'un deſſein ſi criminel, en leur faiſant ſentir toute l'horreur d'un ſi noir attentat, & en leur remontrant qu'il n'étoit jamais permis de faire un mal afin qu'il en reſultât un bien. Ce fait ſe trouve auſſi dans l'Hiſtoire de M. de Thou, * mais il y eſt moins dévelopé que dans le Supplément de M. Bayle.

* *Tom. 4. lib. 79. ad ann. 1594. pag. 614.*

Critton fut mis par le Conſulat en poſſeſſion des revenus de l'ancien Collége, & les Catholiques

XVI. & XVII. SIEC.

zelez s'interesserent à l'envi pour le parfait établissement du nouveau, qui commençoit d'être assez nombreux. L'Archevêque * lui assigna une pension annuelle qui dura autant que sa vie. A son exemple ** MMrs les Comtes lui en firent aussi une qu'ils ont toûjours continuée depuis plus de cent soixante * années. Vincent Laure signala de son côté son zéle & sa genérosité, en faisant unir ses deux Prieurez de Tense & de Duniere au nouveau Collége, qui les possede encore aujourd'hui. Qu'il me soit permis de faire ici connoître plus particulierement au public un insigne bienfacteur & un sçavant homme, qui dans le séjour qu'il fit en France & à Lyon, a si bien mérité de la Religion & des Lettres, & dont la famille qui vint ici le joindre, s'est perpetuée jusqu'à nos jours dans cette Ville.

* *De Bellievre.*

** *Lib. 53. Act. Capitul. fol. 138.*

* *Elle est de 200. livres, comme l'étoit celle de l'Archevêque.*

Vincent Laure naquit ** en 1523. à Tropea dans la Calabre, d'une ancienne & illustre famille. Dès sa premiere jeunesse il fit de grands progrez dans les Langues Grecque & Latine, dans la Poësie & l'éloquence; & il en fit encore de plus grands dans la Philosophie, dans la Théologie, dans l'étude des saints Peres, & même dans la Médecine, à laquelle il s'appliqua fort. Son mérite le fit estimer & cherir de plusieurs Cardinaux, auxquels il s'attacha; mais celui qui lui marqua plus d'affection, ce fut le Cardinal de Tournon, qui le mena avec lui en France; le regarda comme * son propre frere, dit Ciaconius, le combla de biens, & se défit en sa faveur de ses deux Prieurez de Tense & de

** *Ciaconius de Vitis Cardin. Ughellus Italia sacra.*

* *Tamquàm alterum fratrem foven-*

Duniere, situez dans le Velay. La vaste étenduë des connoissances que Laure avoit acquises, tant dans les Sciences humaines que dans les Divines, le fit géneralement estimer & rechercher en France. Le Roi Charles IX. & la Reine sa mere crurent ne pouvoir rien faire de mieux que d'attacher pour quelque tems Vincent Laure à la personne d'Antoine, Roi de Navarre, pour fixer ce Prince dans la Religion Catholique qu'il avoit embrassée.

XVI. & XVII. SIEC.

dum atque ornandum suscepit. Ciac. T. 4. p. 70.

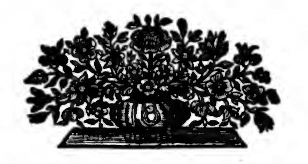
Le Cardinal de Tournon étant mort, Vincent ne tarda pas à retourner en Italie, où il se vit bientôt revêtu des plus éminentes dignitez Ecclesiastiques. Le saint Pape Pie V. son ancien ami, lui confera l'Evêché de Montdovi, qu'il avoit lui-même possedé. Il fut Nonce auprès d'Emmanuel Philibert, Duc de Savoye; il fut envoyé avec la même qualité auprès de Sigismond Auguste, Roi de Pologne, dont il apprit la mort en chemin. Il vint être Nonce en France auprès d'Henri III. dès qu'on eut appris à Rome la mort de son frere Charles IX. Pie V. l'envoya avec la même qualité auprès de Marie, Reine d'Ecosse, à laquelle il peignit & recommanda Laure * *comme un Prelat orné d'une vertu rare, d'une doctrine, d'une pieté & d'une prudence peu communes.* La distinction avec laquelle le Nonce Laure s'acquita de tous ces emplois, lui merita le Chapeau de Cardinal, dont il fut honoré par Gregoire XIII. & qu'il reçut à Turin, de la main même du Duc de Savoye. Dix ans après, c'est-à-dire en 1592. Vincent Laure mourut à Rome

* *Mittimus ad te Vincentium, montis Regalis Episcopum, virum rarâ singularique virtute, bonitate, doctrinâ & prudentiâ praditum.*

XVI. & XVII. SIEC.

dans les dispositions & les sentimens de la plus haute pieté. Il disposa de ses biens en faveur des Pauvres, & de sa belle Bibliothéque en faveur du Collége Romain. Le Prêtre qui lui donna l'Extrême-Onction, lui ayant dit ces paroles de David : *In domum Domini ibimus. Nous irons dans la Maison du Seigneur* : Oüi répondit le Cardinal mourant, *Nous y irons avec joye, avec joye*, *Lætantes, lætantes ibimus.* Ciaconius dit qu'on voit dans saint Clement où il fut enterré, deux differentes épitaphes de ce Cardinal : la premiere fort simple, & composée par lui-même ; la seconde fort magnifique, dans laquelle on lui donne les tîtres de Philosophe, de Théologien, de Poëte, d'éloquent Orateur, Latin & Grec. On conserve encore dans les Archives du Grand Collége de Lyon la Lettre que Catherine de Medicis écrivit à Vincent Laure, au sujet de l'union de ses deux benefices, à laquelle cette Reine s'interessa vivement.

Pius V. Brev. ad Mariam Scot. Reg.



CHAPI

XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE XIX.

OUVERTURE ET INSCRIPTIONS du nouveau Collége.

SOMMAIRE.

1. Lettres de Perpinien. Détail curieux qu'on y trouve sur les commencemens du nouveau Collége, sur les Ministres Viret & Ruffin ; sur le Jeûne & les Prieres publiques qu'ils ordonnerent en faveur des Turcs, durant le Siége de Malthe ; sur l'Inscription qu'Aneau avoit mise dans sa chambre. Harangue Latine de Perpinien sur la constance dans l'ancienne Religion. Eloges donnez à cet Orateur par Muret, par Manuce, & par Corradus.

2. Inscriptions placées dans le nouveau Collége de la sainte Trinité. Inscriptions sur la prémiere pierre de l'Eglise, sur la façade du nouvel édifice, sur son agrandissement & ses embellissemens ; sur les prix qui y ont été fondez par le Consulat, &c.

§. I.

LEs Lettres de Perpinien, qui ont été imprimées à Paris, il y a une cinquante d'années, par les soins des Peres Vavasseur * & Lucas, nous apprennent plusieurs particularitez de ce tems-là, & quelques personalitez curieuses. Elles nous instruisent sur la situation & la forme de cet ancien Collége, sur les exercices qui s'y pratiquoient déja dès l'année 1565. sur les instructions Latines que Perpinien, outre sa Classe de Rhetorique, faisoit publiquement trois fois la Semaine sur l'Ecriture sainte, & ausquelles l'Archevêque venoit quelque-

** Le P. Lucas prit soin de cette édition, après la mort du P. Vavasseur, qui l'avoit commencée.*

XVI. & XVII. SIEC.

fois assister les heures entieres, avec une partie de son Clergé; sur la grande idée qu'on avoit du Pere Edmond Auger, qui donnoit l'ame & le mouvement à tout; sur les combats de ce Pere avec les Ministres Viret & Ruffin, qui avoient été les deux grands instrumens de la revolution. *Viret * a une oreille coupée*, dit Perpinien, *& Ruffin a une balafre sur le visage :* deux marques de leur moderation. Ce fut, dit-il ailleurs, ce même Ruffin qui armé d'une cuirasse, d'une épée & d'un gros marteau, & suivi d'une troupe de furieux, entra le premier dans nos Eglises, monta sur les Autels, en arracha les images, foula aux pieds les vasez sacrez, en enleva, ou en brûla les ornemens les plus précieux.

* *Viretto auricula una deest, Ruffinus in facie cicatricem habet.* Epist. ad Massarellum, pag. 165.

Le fait suivant qui se trouve dans ces mêmes Lettres, paroîtra si extraordinaire, qu'on auroit bien de la peine à le croire, si Perpinien n'en avoit été le témoin, & s'il n'avoit quantité d'autres Auteurs pour Garants. ** La nouvelle étant venuë à Lyon que Malthe étoit assiégée par les Turcs, les deux Ministres ordonnerent un Jeûne & des Priéres publiques, pour obtenir du Ciel qu'il benît les armes de ces Infidéles; ils dirent & repeterent plusieurs fois dans leurs Prêches, qu'il valoit mieux que Malthe fût soumise aux Mahometans qu'à des Idolâtres, tels que sont, disoient-ils, les Catholiques Romains.

** *Jejunia publicasque preces indixerant pro victoria Turcarum. Eorum Ministri pro concione docere conati fuerant melius esse Turcis, quàm Idololatris servire.* Litteræ Perpiniani, p. 166.

Deux des Conseillers-Echevins ayant voulu conduire eux-mêmes le Pere Edmond Auger dans la

Chambre du malheureux Barthelemi Aneau, pour l'en mettre en possession, ils virent cette belle Sentence écrite en gros caractéres sur la cheminée de cet ancien Principal : *Intùs vinum, foris ignis.* Il vouloit dire par là que les deux grands secrets pour bien passer l'hiver, c'étoit de bien boire & de se bien chauffer. Edmond fit changer ce mot Epicurien pour cet autre plus Chrétien. *Intùs preces, foris labor :* c'est-à-dire, *au dedans la priere, au dehors le travail.* XVI. & XVII. SIEC.

Perpinien, qui étoit né en Espagne, * n'étoit pas accoûtumé à la rigueur de nos hivers. Il marque à un de ses amis de Rome, qu'il regrettoit la douceur du climat qu'il venoit de laisser, & qu'assis seul dans sa chambre, où il preparoit un discours d'Apparat, & d'où il entendoit sans peine le fremissement des flots du Rhône, il tournoit souvent ses regards du côté des Alpes, & vers sa chere Italie, en s'écriant avec le Melibée de Virgile, dont il modifie les expressions :

* *A Elche dans le Royaume de Valence.*

*En umquam ** Latios longo post tempore fines,*
*Et veteris * Romæ surgentia marmore tecta,*
Post aliquot, mea regna videns, mirabor aristas ?

** *Patrios.*

* *Pauperis & tuguri congestum cespite culmen, &c.*

Ce discours d'Apparat, dont parle Perpinien, c'est la Harangue Latine qu'il composa en douze jours, & qu'il prononça le troisiéme d'Octobre de cette année 1565. à l'ouverture solemnelle du Collége. Le Gouverneur & le Consulat en Corps y assiste-

rent, avec tout ce qu'il y avoit dans la Ville de Catholiques diſtinguez, ou de gens de Lettres. Cette Harangue que l'Archevéque fit auſſi-tôt imprimer, & qui ſe trouve dans le recueïl des œuvres de Perpinien imprimées à Rome, à Cologne, à Liege & ailleurs, porte pour tître ces paroles: *De retinenda veteri Religione ad Lugdunenſes*, c'eſt-à-dire, *Diſcours adreſſé aux Lyonnois, pour les exhorter à demeurer fermes dans l'ancienne Religion.* Pour apprécier au juſte cette piéce, qui eſt un des meilleurs ouvrages de Perpinien, il ne faut conſulter ni ce qu'il en a pû dire lui-même, ni ce qu'en ont dit ſes Confréres; il faut s'en rapporter au jugement qu'en ont porté Marc Antoine Muret, & Paul Manuce, qui étoient, comme perſonne ne l'ignore, deux grands Maîtres, l'un dans l'éloquence, & tous deux dans la Langue Latine. Nôtre ſiecle, dit Muret, n'a produit aucun Orateur auquel on * puiſſe plus juſtement appliquer ce qu'on a dit de Neſtor, *que les paroles qui ſortoient de ſa bouche étoient plus douces que le miel.* Le témoignage que Paul Manuce rend au merite de Perpinien, mort à Paris à l'âge de trente-ſix ans, n'a pas moins de force que celui de Muret. *Nous* ** *venons*, dit-il dans une Lettre à Zerbinus Ritius, *de perdre un ami d'un eſprit éminent, d'une doctrine rare, d'une très-grande reputation auprès de toutes les perſonnes qui penſent bien; & nous le perdons dans la fleur de ſa jeuneſſe, lorſque par l'énergie de ſes paroles, & par la force de ſon éloquence victorieuſe, il ſoûtenoit la*

* *Nullum noſtro tempore fuiſſe in quem illud de Neſtore elogium melius conveniat; cujus ex ore melle dulcior fluebat Oratio.*

** *Deceſſit florenti adhuc ætate..... ſummo ingenio vir, incredibili ſcientiæ copiâ,*

Religion & combattoit l'erreur avec tant de ſuccez. XVI. & XVII. SIEC.
Marius Corradus ajoûte à ces deux témoignages, qu'on auroit peine à trouver une ou deux perſonnes qui pûſſent l'égaler.

Les grands travaux que Perpinien eut à eſſuyer dans le Collége de la ſainte Trinité, contribuerent beaucoup à ſa mort, qui arriva la même année qu'il eut quitté Lyon. Il diſoit quelquefois en riant à ſes amis qu'il vouloit qu'après ſon trépas on gravât ſur ſon tombeau cet Epitaphe: *Hìc jacet Orator Sanctæ Trinitatis amator.* C'eſt un Vers qu'un de ſes amis de Rome lui avoit fait par jeu, à l'occaſion d'une grande maladie, dont fut attaqué nôtre Orateur, après avoir compoſé en fort peu de tems, & prononcé en préſence du Pape Pie IV. une Harangue, *De Deo Trino & uno.*

maximâ apud omnes, benè ſentientes exiſtimatione & auctoritate Perpinianus noſter, &c.

§. II.

Les Inſcriptions Latines qu'on voit gravées ſur le marbre, en divers endroits du Collége, en nous rappellant le ſouvenir des grands embelliſſemens qui y ont été faits, ſerviront en même tems à perpetuer la memoire de ſes Fondateurs. Parmi ces monumens, qui ſont en aſſez grand nombre, je choiſis ceux qui meritent le plus de trouver ici place, ſoit par leur bon goût & leur noble ſimplicité, ſoit par quelque fait hiſtorique & intereſſant. L'inſcription de la premiere pierre poſée le jour même de la Trinité de l'an 1617. dans les fondemens de

l'Eglise, par le Cardinal de Marquemont, Archevêque de Lyon, par Mr Charles de Neufville d'Halincourt, & par le Consulat en Corps, pourroit en un besoin servir de modéle pour ces sortes de monumens. Le goût Latin antique, & le goût Ecclesiastique & sacré, dont l'union est assez malaisée, sont ici heureusement conciliez.

Paulo V. Pont. Max. Ludovico XIII. Franc. & Navar. Rege Christianissimo, Augustissimæ Trinitatis Ædi faciundæ fines, & primum fundamenti lapidem dedicavit R. Dom. Dionysius Simon de Marquemont, Arch. Lugd. Posuit Illustrissimus Dom. Carolus de Neufville, Dominus d'Halincourt, Prorex.

Ponenti adfuerunt

Amatus Barraillon Mercat. Præpositus, Matthæus Gaillat, Joann. Bapt. Murardus, Joannes Govionus, Henricus Caboudus, Coss. Lugd. Ad XII. Kal. Junii SS. Trinit. sacrum

Anno M. DC. XVII.

In solo Collegii Lugd. Societatis Jesu.

Une seconde Inscription placée à quelques pas de la Chapelle des Messieurs, sur la façade de l'ancien Collége, nous apprend que lorsque les Jesuites furent rétablis en France & revinrent à Lyon en 1604. Philibert de la Guiche étoit Gouverneur de la Province. Charles de Neufville, Marquis d'Halincourt, avoit épousé en 1588. la fille unique de François de Mandelot, Gouverneur de la Provin-

ce, avec une promesse positive de la part du Roi XVI.
Henri III. qu'il succederoit au Gouvernement de &
son Beau-Pere ; mais cette promesse, quoique XVII.
signée de la main du Roi même, ne fut pas réalisée SIEC.
pour le tems qu'on avoit marqué ; & le Gouvernement de Philibert de la Guiche mit un assez long intervalle entre celui du Beau-Pere & celui du Gendre.

François de Mandelot aussi zelé pour la veritable Religion, & aussi sage qu'il étoit brave, merite par plusieurs titres, qu'on s'efforce ici de perpetuer son souvenir. Ce fut lui qui par sa bonne conduite & par sa fermeté, rétablit le calme dans la Ville de Lyon ; il abbatit le parti Huguenot, il releva le Catholique, il fut le Protecteur de l'Eglise & des Sciences, il fut le Mécéne de nos gens de Lettres, Paradin & de Rubys lui dédierent leurs ouvrages, il ne voulut point entendre parler ni de ligue, ni de sainte union, quelques efforts qu'on eût fait pour l'y embarquer ; il ménagea avec beaucoup de dexterité le renouvellement de l'alliance des Suisses avec Henri III. il reçut avec les Ducs de Mayenne, de Joyeuse, & d'Epernon, le Collier de l'Ordre du saint Esprit, dans le cinquiéme Chapitre tenu en 1582. Mais ce qui doit nous rendre sa memoire encore plus précieuse, c'est qu'en mariant sa fille avec le Marquis d'Halincourt, fils du celébre Nicolas de Neufville, Secretaire d'Etat & Ministre de trois de nos Rois, il assura par là le repos dont Lyon & la Province joüissent depuis six-vingts années, sous l'heureux Gouvernement des Villerois.

Marguerite fille unique de Mandelot étoit demandée avec de grandes instances, par la Duchesse de Mayenne, pour son fils le Marquis de Villars. Halincourt fut préferé, & ce fut en consideration de cette préference, qu'Henri III. promit au Gendre la survivance du Gouvernement. Mais l'execution de cette promesse Royale fut reculée jusques vers le commencement du dix-septiéme siecle. Mandelot mourut à Lyon, le 24. Novembre de l'an 1588. âgé de 59. ans. François * Junctin, fameux Astrologue, qui avoit fait un long séjour à Lyon, où il imprima deux gros volumes ** in folio, sur l'Astrologie judiciaire, a mis dans ses Tables Astronomiques la nativité de Mandelot. Il la fixe au 20. d'Octobre de l'an 1529. Mandelot fut assisté à la mort par Edmond Auger son ancien ami. En mourant il pria ce Pere de representer à Henri III. dont il avoit été Confesseur, que bien loin de s'enrichir dutant les vingt années de son Gouvernement, il mouroit endetté pour son service, & qu'il supplioit S. M. d'avoir quelques égards pour la veuve qu'il laissoit, pour sa fille & pour son gendre. L'Oraison funebre de ce sage Gouverneur fut faite par le P. Emond Auger dans nôtre Eglise Metropolitaine, où on l'ensevelit. L'Epitaphe qu'on grava sur son tombeau, est d'un bon goût, & fort historique; mais elle est trop longue pour être rapportée ici.

L'inscription placée seize ans après la mort de ce Gouverneur sur l'ancienne façade du Collége, est courte

* *Franc. Mandeletius vir nobilis, & prudens Gubernator in Provincia Lugd. nascitur, 20. Octob. in meridie.*

** *Junctin né à Florence, après avoir été Provincial des Carmes, se fit Protestant, par une double apostasie; il se refugia à Lyon, où il fut d'abord Correcteur d'Imprimerie. Il y publia ensuite son Astrologie judiciaire, dans laquelle il parle de la grande peste de Lyon, de la chapelle de saint Roch,*

courte & d'un bon goût. Le Lecteur en jugera. XVI. & XVII. SIEC.

Hoc SS. Trinitatis Collegium, Henrico IV. Christianissimo Rege, Philiberto de la Guiche Gubernatore, Mercat. Præpositus Coss. Q. Lugd. pietatis doctrinæque causâ Societati Jesu addixerunt. M. DC. IV.

Celle qu'on grava sur la porte de la Croix-Rousse, lorsqu'on y fit de nouvelles fortifications, me paroît encore plus heureuse que la précédente. Elle est du même tems, du même style, & peut-être de la même main.

de la Citadelle que Charles IX. fit bâtir à Lyon. Il y amassa jusqu'à soixante mille écus d'or. Possevin dit que Junctin, à la sollicitation de ses amis, abjura publiquement son Heresie dans l'Eglise de sainte Croix. Poss. Bibliothecæ, lib. 15. cap. 15.

HENRICO MAGNO FRANC. ET NAV.
REGI
CHRISTIANISSIMO INVICTISSIMO
OB SECURITATEM PUBLICAM
SUIS ET EXTERIS REST.
COSS. LUGD. POS.
ANNO MDC.

Properce * veut que l'Inscription de ces monumens publics soit si laconique, que le Voyageur, sans s'arrêter, puisse la lire & la saisir en courant.

* Propert. Lib. 4. Eleg. ad Cynthiam.

Hoc Carmen mediâ dignum me scribe columnâ,
Sed breve quod currens vector ab urbe legat.

Celle qu'on fit au sujet de l'aggrandissement du Collége, de son nouveau Frontispice, & de la Cour des Classes, n'a pas cet heureux Laconisme, mais elle ne laisse pas d'avoir d'ailleurs son prix.

XVI. & XVII. SIEC.

Clariss. nobilissimisque viris Francisco de Merle Mercat. præp.
Alex. Chollier, Octavio Vanelle, Philippo Seve, Benedicto Bezin, Coss. Lugd.
Ob laxatum publicis sumptibus harum Ædium Propylæum
PP. Soc. Jesu hanc grati animi tabulam fixerunt Anno M. DC. XIX.
Quòd novum in hoc atrium Scholæ sunt adductæ.

Les prix fondez par le Consulat en 1711. meritoient un monument public. On l'a placé dans la Cour * des Classes, où on lit sur un marbre cette Inscription, dont l'Auteur a pris pour son modéle la plus saine antiquité.

* *Sur la porte de la Congregation des Théologiens, & des Philosophes.*

Ludovico Ravat, Merc. Præf.
Car. Basset, Petro Presle, Ant. Fischer, Jac. Anisson, Coss. Lugd.
Quòd Ludovico Magno Panegyricum,
Æmulationi Litterariæ præmia in singulos annos indixerunt.
M. DCC. XI.



XVI. & XVII. SIEC.

CHAPITRE XX.

ECRIVAINS DU COLLEGE DE LA TRINITE'. Poësie, Histoire, Grammaire, Humanitez, &c. Digression sur les deux Builloud & sur Corneille Agrippa.

LEs Auteurs & les ouvrages, que le Collége de la sainte Trinité a produits depuis environ un siecle & demi, peuvent se reduire à quatre Classes differentes: aux belles Lettres, & à tout ce qu'on appelle Humanitez; aux Mathématiques & à la Philosophie; aux ouvrages de Théologie, soit positive, soit Morale ou Scholastique; aux Livres ascetiques, & aux autres ouvrages de pieté. Cet ordre methodique m'a paru préferable à l'ordre simplement Chronologique, qui auroit été sujet à quelques inconvéniens, si j'avois voulu m'y asservir. Je ne suivrai point l'exemple de la Croix-Du-Mayne, & de Duverdier. Pour ne point trop grossir cette partie de mon ouvrage, j'en écarterai les Brochures, & les petits Livres, qui n'ont rien de singulier, & qui n'ont pas droit de figurer dans une Histoire Littéraire.

Le premier ouvrage considérable qui se presente à nous dans cette nouvelle carriere, est un Poëme Epique Latin, qui porte pour titre *Moyses Viator*, *Moyse Voyageur*. Le Pere Antoine Milieu, Auteur

XVI. & XVII. SIEC.

de ce Poëme, naquit à Lyon vers l'année 1575. il professa long-tems les Humanitez, la Rhétorique, la Philosophie & la Théologie dans le Collége de la Trinité, il en fut Recteur, & il fut enfin Provincial. Il étoit déja dans sa soixantiéme année; lorsque ses Superieurs & ses amis qui connoissoient son rare talent pour la Poësie, le presserent avec des instances réïterées de mettre sous la presse les Vers latins qu'il avoit composez en diverses occasions. Le P. Milieu resista à toutes leurs sollicitations, & pour s'en débarrasser une fois pour toutes, il saisit l'occasion d'une dangereuse maladie, dont il fut bientôt attaqué & fit brûler plus de vingt mille de ses Vers latins. Le seul premier Livre de son *Moyse Voyageur* échappa, on ne sçait comment, à cet incendie genéral. Aprés sa parfaite ** guerison le Cardinal Alphonse de Richelieu, Archevêque de Lyon, voulut absolument qu'il achevât son Poëme Epique. Il fallut plier. Voici de quelle maniere le Pere Milieu s'exprime là-dessus dans son Epître dedicatoire à ce Cardinal.

** *Le P. Milieu mourut à Rome, où il étoit allé pour une Congregation generale en 1646.*

Nam quis nunc tandem, nisi tu me, ALPHONSE, moveres
Sic animi, rerumque inopem gelidumque senectâ
Rursus in Aonios posset propellere saltus?
Extrusum longe Pindo, probrisque repulsum
Fontibus arcerent Musæ. Nunc fortè verentes
Auspicis impulsus tanti, nutuque jubentem

Gloria Plessææ quem purpurat altera Gentis, XVI.
Abstineant, placidéque velint audire canen- &
tem. XVII.

SIEC.

Le P. Milieu acheva son Poëme Epique, en ajoûtant douze Livres au premier, & il le fit imprimer à Lyon en 1636. sous le titre de *Moyses* * *Viator*. Le feu Poëtique qui regne d'un bout à l'autre dans ce Poëme, & les ingenieuses fictions dont il est semé, en rendent la lecture agréable. La versification tient une espece de milieu entre le goût de Virgile, & celui de Lucain ou de Claudien; mais elle tient encore plus de celui de Lucain. Les personnes attentives & un peu délicates pourront en juger par ce commencement du Poëme, qui est fort noble.

* *Antonii Milliei Lugdunensis* MOYSES VIATOR, *seu imago militantis Ecclesiæ, Mosaycis peregrinantis Synagogæ typis adumbrata.* Lugd. sumptibus Gabriëlis Boissat 1636. 2. tom. in 8.

Prodigiis domitam Memphim, Regisque ** *superbi*
Duritiem obtritam plagis, & vindice virgâ
Isacidum Castra, è Phariis asserta caminis
Aggredior ....
Hæc indicta mihi divinitus est via; serò,
Postquam sanguis hebes senio, & florentior ætas
Tristibus exhaüsta est studiis, desuetaque Pindo
Ingenium haud molli jam respuit orbita clivo.
Numinis in stimulos scelus est illidere calces:
*Quare * age, pande viam nebulæ in penetralia vates*
Corniger, & posito radiatæ frontis amictu,

** *Pharaon.*

* *Invocatio ad Mosem.*

XVI. & XVII. SIEC.

Fatidicum prætende jubar ; Myſteria mecum Ingredere ....

Un demi ſiecle, ou environ, avant l'édition du *Moyſe Voyageur*, le P. Michel Coyſſard, qui a été Recteur du Collége de la Trinité, où il fit un long ſéjour, & où il eſt mort, fit imprimer dans cette Ville ſon *Tréſor* * *de Virgile*. C'eſt une maniere de Dictionnaire Poëtique, uniquement composé des Vers de ce Prince des Poëtes, rangez & reduits en lieux communs. Ce Tréſor eſt d'un grand ſecours à quiconque veut compoſer des Vers Latins dans le goût & dans le ſtile de Virgile. Je ne puis pas donner une idée plus préciſe & plus dévéloppée de cet ouvrage de Coyſſard, ** qu'en diſant ſimplement qu'il a fait dans ſon Tréſor, à l'égard de Virgile, ce que Nizolius, & Scot ont fait dans leur Apparat à l'égard de Ciceron.

* *Theſaurus Virgilii in locos communes digeſtus, Poëticæ ſtudioſis perutilis.* Lugduni, & Turnoni ſæpiùs.

** *Le P. Coyſſard a publié pluſieurs autres ouvrages de belles Lettres & de pieté.*

Le Pere Philibert Monet a illuſtré par de bons ouvrages le Collége de la Trinité, où il fut long-tems Préfet des baſſes Claſſes, * & où il mourut en 1643. Perſonne peut-être, ſans excepter ni les Manuces, ni les Scioppius, ni les Maffées & les Vavaſſeurs, n'a mieux ſçu que ce Pere la proprieté, la force & l'énergie des termes Latins. Le *Delectus Latinitatis*, qu'il publia là-deſſus, eſt regardé par les connoiſſeurs, comme une maniere de Chef-d'œuvre en ce genre. Mais il faut s'en tenir à la ſeconde édition, qui eſt in Octavo, dont la premiere qui eſt in douze, n'eſt qu'une ébauche imparfaite. *L'Inventaire*

* *Il fut 22. ans Préfet des baſſes Claſſes.*

de la Langue Latine & Françoise du Pere Monet, & *son parallele, de ces deux Langues* sont, avec le Dictionnaire du Pere Gaudin, les trois sources dans lesquelles ont puisé presque tous les Auteurs des Dictionnaires François-Latins qui ont paru de nos jours en si grand nombre. Les autres ouvrages du P. Monet sont *l'origine & la pratique des armoiries* en François & en Latin; *Rupecula capta*, *Geographia Galliæ veteris & recentis*; *Abacus Romanarum Rationum*, *seu de Re Nummariâ Romana & Græca*; une *Grammaire Latine* sous le nom supposé de Vilbonius, parcequ'il étoit né dans la Bonne Ville en Savoye. Il a laissé quelques Manuscrits qui n'ont jamais vû le jour. Le Pere le Long en cite un qui est conservé à Dijon dans la Bibliotheque de feu M. de la Mare, & qui est intitulé *Burgundionica*, ou Memoires sur l'Histoire de Bourgogne.

Le Pere Alexandre Fichet, homme d'une prodigieuse lecture, né vers l'année 1589. dans le Diocése de Genéve, se rendit utile à la Republique des Lettres & aux bonnes mœurs, par le dessein qu'il executa dans le tems qu'il professoit les Humanitez & la Rhétorique dans le Collége de la Trinité. Il purgea le *Corpus Poëtarum*, & il le fit imprimer à Lyon en 1616. par Muguet, sous le nom de *Chorus*. Il y ajoûta ce qui y manquoit : c'est-à-dire, les Poëtes du Bas Empire, & particulierement les Poëtes Chrétiens. Il enrichit son Chorus d'une table fort exacte, & il ajoûta à cette Table un *Musæum Rhe-*

XVI. & XVII. SIEC.

thoricum & Poëticum. C'eſt un Recüeil de ce qu'il y a de plus remarquable dans les Poëtes Latins du Haut & du Bas Empire, tant Profanes que Chrétiens, rangé avec ſoin ſous des lieux communs, Oratoires & Poëtiques. Le P. Fichet en purgeant le *Corpus Poëtarum*, ſemble avoir porté la délicateſſe un peu trop loin. On en pourra juger par ce ſeul trait. Catulle dans ſon *Paſſer* commence ainſi ſon charmant Hendecaſyllabe. *Lugete ô Veneres, Cupidineſque*; le Pere lui fait dire, *Lugete alituum chori frequentes*. Nous avons encore du P. Fichet une * *Methode pour étudier avec profit*, ouvrage d'une grande érudition, mais où l'on ne trouve rien moins que cet air de préciſion, d'ordre & de methode qu'on aime ſi fort dans nôtre ſiecle.

Voici un dernier écrit du Pere Fichet, qui pourroit être infiniment utile, & dont la ſeule idée plaira fort aux perſonnes qui aiment les Lettres. C'eſt un Recüeil des Ouvrages des ſaints Peres qu'on regarde comme des modéles pour la vraye éloquence, & même pour l'art, la politeſſe & les ornemens du langage. Les ſept ou huit Peres de l'Egliſe, dont le P. Fichet a fait choix, ſont ſaint Cyprien, Lactance, ſaint Baſile le Grand, ſaint Ambroiſe, ſaint Eucher de Lyon, ſaint Hilaire d'Arles, ſaint Jerôme, & Salvien. Les ouvrages auxquels il a donné la préference, ſont la belle Lettre de ſaint Cyprien à Donat, avec ſon Diſcours ſur la patience. Le *Bivium Chriſtianum*, ** tiré partie de Lactance & partie de ſaint Jerôme; le Diſcours de ſaint Baſile à la

* *Arcana Studiorum omnium Methodus, & Bibliotheca ſcientiarum Lugd. apud Guill. Barbier 1649. in 8.*

** *Ils appellent* Bivium, *les*

XVI. & XVII. SIEC.

la jeunesse Chrétienne, sur les fruits qu'elle peut tirer des Livres des Auteurs Payens; le Traité de saint Ambroise *de Officiis*, & ses trois Livres sur les Vierges; l'admirable Epître de saint Eucher à son parent Valerien sur la vanité du monde; le brillant Panegyrique de saint Honorat par S. Hilaire d'Arles; les huit Livres de Salvien sur la Providence, & ses quatre Livres *ad Ecclesiam*. Le tître de *Favus Patrum*, * *ou Miel des SS. Peres*, que le P. Fichet a mis à la tête de son Recüeil, est un de ces tîtres métaphoriques qu'on ne peut plus souffrir aujourd'hui. Il seroit à souhaiter que quelque nouveau Gryphius, ou quelque nouveau Rouville voulût donner une belle Edition de ce Livre qu'il seroit facile de perfectionner & d'enrichir. L'édition du P. Fichet fait peur par les fautes d'impression, le papier, les caractéres & la forme du Livre, qui n'est qu'un fort petit in 24. mais de près d'onze cent pages.

les deux chemins, dont l'un méne au Ciel, & l'autre en Enfer.

* *On parle ici de ce* Favus Patrum, *pour n'en pas faire à deux fois sur le même Auteur.*

Les lumieres que j'ai tirées d'un Manuscrit unique, que j'ai heureusement déterré, demandent que j'en fasse connoître ici l'Auteur, & que je n'imite point ces Ecrivains ingrats, qui cachent, ou décrient les sources où ils ont puisé. Le Pere Pierre Builloud né à Lyon au commencement du dix-septiéme siecle, ou vers la fin du seiziéme, est Auteur de ce Manuscrit Latin, qui n'a point d'autre tître que celui *d'Indices* ou *Memoires sur l'Histoire sacrée & profane de la Ville de Lyon*. Ces indices sont fort variez & l'on y parle des Lyonnois illustres en toutes sortes de conditions: des illustres dans l'Egli-

ſe, dans l'Epée, dans la Robe, dans les Sciences. On y traite de la fondation de Lyon, de ſes Archevêques & de ſes Suffragans, de la Fondation de ſes Egliſes, &c. Le ſtile Latin de ce Manuſcrit eſt fort net, & aſſez pur; mais l'Auteur n'a aucun goût pour la ſaine critique. Parle-t-il de nos Citoyens illuſtres, dans quelque genre que ce ſoit, il ne manque point de mettre à leur tête les Bardes, les Druydes, les Samothées, & les Sarronides. Il remonte juſqu'à Sem, Cham, & Japhet, & ſouvent même juſqu'à Noé, & juſques à Adam. Mais les actes & les titres que j'ai trouvez dans les Memoires du Pere Builloud, qui les avoit tranſcrits lui-même de ſa main dans nos anciens Cartulaires, m'ont heureuſement dedommagé de ſa mauvaiſe critique. Outre ces indices du P. Builloud, nous avons encore de lui des Notes ſur la Vie de ſaint Trivier, qui ſont aſſez eſtimées.

La Famille du P. Builloud a été feconde en gens de Lettres. Les plus connus ſont Symphorien, & Pierre de Builloud, pere du Jeſuite, dont nous venons de parler. Symphorien de Builloud ſe diſtingua * par ſa doctrine dans le ſeiziéme ſiecle. Après avoir été Conſeiller au Parlement de Paris, il fut ſucceſſivement Evêque de Glandeves, de Bazas & puis de Soiſſons. Il fut Gouverneur du Duché de Milan & enſuite Ambaſſadeur de Loüis XII. auprès de Jules II. Il fut un des cinq Prelats François qui aſſiſterent au Concile de Latran, & qui renoncerent ſolemnellement à celui de Piſe, au nom de

* *Il publia des Statuts Synodaux qui ſont citez avec éloge.*

toute l'Eglise Gallicane. Ce fut en recompense de ses services que François I. lui donna la charge de Maître de son Oratoire, qui répondoit, dit Du Peyrat, au titre de Grand Aumônier, qui ne fut établi que quelque tems après. Je ne sçai d'où vient que le nom de ce Prélat se trouve si fort défiguré dans la plûpart des Historiens. La France Chrétienne de Robert le nomme *De Bullione*, *de Boüillon*. On lui donne le nom de Bouliaud, dans le Catalogue des Evêques de Soissons, & celui de Bruaud dans la liste des Aumôniers de Loüis XII. Son véritable nom étoit *Builloud*, qui n'a rien de commun avec celui de *Boüilloud*. Les titres du Prélat Lyonnois n'ont pas moins été alterez que son nom. Le Pere Sirmond a remarqué, avant moi, que dans plusieurs éditions du Concile de Latran il est qualifié par erreur d'Evêque de Laon, *Episcopus Laudunensis*, * au lieu de *Glandatensis*, *Glandeves*.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Il mourut à Soissons en 1533.*

La protection déclarée que nôtre sçavant Prélat accorda toute sa vie aux gens de Lettres, s'étendit même sur ceux qui ne la meritoient pas. Ce fut lui qui charmé de la vaste érudition du fameux Corneille Agrippa, le fit connoître à la Cour de France, qui étoit pour lors à Lyon. Ce fut à sa recommandation & par son credit qu'Agrippa y fut d'abord comblé de faveurs; jusques-là que sa femme étant accouchée d'un fils à Lyon en 1524. le Cardinal de Lorraine lui fit l'honneur de le tenir sur les fonds avec la Marquise de saint Priest. Ce fut aussi à la sollicitation du même Prelat, qu'Agrippa fut

XVI. & XVII. SIEC. payé d'une bonne pension que la Regente Loüise de Savoye lui avoit accordée, mais qui ne lui étoit pas payée depuis deux ou trois ans, pendant lesquels on l'avoit laissé morfondre à solliciter son payement.

Il falloit bien que nôtre vertueux Prélat ne regardât pas Agrippa comme un Magicien, puisqu'il s'interessoit si ouvertement pour lui. Il est vrai qu'Agrippa n'avoit pas encore publié dans ce tems-là, ni son frivole ouvrage de la vanité des Sciences, ni son dangereux Livre de la Philosophie occulte & des Sciences cabalistiques, s'il est vrai que ce dernier Livre soit de lui. Le premier ne parut qu'en 1530. le second qu'en 1531. c'est-à-dire trois ou quatre ans après qu'Agrippa eut quitté ce Païs pour n'y retourner plus.

L'idée qu'on avoit alors de Corneille Agrippa étoit fort differente de celle que bien des gens s'en forment aujourd'hui. On le regardoit comme un puissant génie, qui sçavoit lire dans les Astres la destinée des Rois & le sort des Empires; & comme un profond Chimiste, qui par les influences de ces mêmes Astres, sçavoit faire à son gré ce qu'on appelle aujourd'hui dans le jargon Chimique, l'alliance, le divorce & la transmutation des Métaux. La lettre * que son disciple favori Landulphe lui écrivit de Lyon, pour l'y attirer, est une preuve de ce que je dis. *Venez*, lui dit-il, *venez nous joindre sans délai; nous vous attendons avec impatience dans cette Ville, où vous trouverez bien des mer-*

* *Commilitones nostri hic tuum sperant adventum; quare latiùs ventis vela*

veilles cachées, & que nous regardons comme le centre de nôtre commune felicité. Mais en partant n'oubliez pas les aîles de Mercure, & le ſceptre de Jupiter : c'eſt-à-dire, en jargon de Chymiſte, tout l'attirail neceſſaire pour travailler à la pierre philoſophale. Agrippa vint à Lyon vers le mois de Fevrier de l'an 1524. & il y fut juſqu'au mois de Decembre de l'an 1527. Le vain entêtement de la pierre philoſophale & l'art dangereux de l'aſtrologie judiciaire étoient la double folie du ſeiziéme ſiecle; c'étoit ſur tout la folie de la Cour de France, & celle de Loüiſe de Savoye, mere de François I. André Briau Medecin du Roi, Perreal ſon valet de Chambre, tous deux Lyonnois, appuyerent les recommandations de l'Evêque de Glandeves. Agrippa que je ne regarde que comme un impoſteur, auſſi habile qu'il étoit ſçavant, ſoûtint par ſes rares talens toute l'idée qu'on avoit donnée de lui; il entendoit huit Langues, & il en parloit bien ſix. Il étoit Orateur, Philoſophe, Médecin, Chymiſte, Aſtrologue, Chevalier, Théologien, Docteur & Profeſſeur en Droit Canonique & Civil. Il promit des merveilles à la mere du Roi. Mais ces merveilles approfondies diſparurent bientôt. La Princeſſe en vouloit ſçavoir ſur le ſort du Roi ſon fils, beaucoup plus qu'Agrippa ne pouvoit lui en dire; elle s'en dégoûta; Agrippa partit fort mécontent de la Cour de France, comme il le fut depuis de celle de Charles-Quint, & après avoir erré quelques années en Flandres & ailleurs, il vint enfin mourir à Greno-

XVI. & XVII. SIEC.

committe, ac communem felicitatis noſtra complectere portum. Miranda namque hìc latent. Epiſt. XI. lib. I.

Mercurialibus pennatus alis, & jovis, ſi lubet, ſceptra amplectere.

XVI. & XVII. SIEC.

ble l'an 1535. Ainsi on ne doit regarder que comme un petit conte tout ce que Paul Jove a débité sur les circonstances de sa mort, dans l'éloge qu'il a fait de lui. Il dit qu'Agrippa mourut à Lyon dans une extrême misére; qu'il menoit toûjours avec lui un diable sous la figure d'un chien noir; que touché de repentir aux approches de la mort, il ôta au chien un Colier garni de Talismans, * & de figures magiques, & qu'il lui dit en colere, *Va t'en maudite bête qui es cause de ma perte totale*, & que là-dessus le chien alla se précipiter dans la Saône.

* *Abi mala bestia, quæ me totum perdidisti.*

On ajoûte avec aussi peu de fondement qu'Agrippa laissa dans Lyon un détestable Manuscrit sur l'invocation des démons. Mais ce Livre dont j'ai vû plusieurs copies, n'est pas plus de lui que le quatriéme Livre de la Philosophie occulte & des cerémonies magiques qu'on a faussement mis sur son compte, comme nous l'assure Jean Wier ** son fidéle disciple. Si cet homme avoit été regardé comme Magicien, le Cardinal de sainte Croix l'auroit-il choisi pour être un des Théologiens du Concile de Pise? le Pape Leon X. lui auroit-il écrit le Bref dont il l'honora en 1513? Les Peres Carmes lui auroient-ils donné dans leur Maison de Lyon l'appartement que l'Evêque suffragant, qui étoit de leur ordre, avoit coûtume d'occuper? Enfin un Prélat aussi éclairé & aussi irreprochable que l'étoit Symphorien Builloud, lui auroit-il accordé sa protection avec son amitié, & celle de toute sa famille?

** *Abominabilis Libellus, nuper in lucem ab impio homine emissus, tributusque Henr. Corn. Agrippæ, meo olim hospiti & præceptori honorando, ultra annos 40. jam mortuo, ut hinc falsò*

Pierre de Builloud, Procureur Genéral au Parlement de Dombes, & Procureur du Roi dans le Présidial de Lyon, n'a pas fait tant de bruit dans le monde civil que son parent Symphorien, mais il merite un rang plus distingué dans le monde Littéraire. Peu de personnes de son siecle possedoient mieux que lui les Langues sçavantes, & sur tout l'Hébraïque, la Syriaque, la Grecque & la Latine. Dès sa premiere jeunesse son Maître Genebrard charmé de son esprit, de son application & de ses progrez, disoit souvent, que Pierre de Builloud en sçauroit bientôt plus que lui. L'idée avantageuse que le sçavant Professeur avoit conçûë à Paris de son disciple, alla bien plus loin, lorsque plusieurs années après il eut la joye de le revoir dans Lyon. En 1589. Genébrard, pour lors Archevêque d'Aix, s'étant trouvé dans cette Ville avec le Cardinal Caietan, Nonce du Pape, accompagné du Pere Bellarmin, depuis Cardinal, & du celébre Prédicateur, Franciscain, Panigarole, depuis Evêque d'Ast, Pierre Builloud invita cette illustre Compagnie à un grand festin qu'il donna à l'Archevêque son ancien Maître. Il y joignit nos Sçavans de la Ville & du Collége de la Trinité. Matthieu de Vauzelles, dont nous avons parlé, & le Pere Castorius, connu dans la Littérature par son Instruction civile & chrétienne, furent de ce nombre. Ce festin Académique, dont il est parlé dans les Histoires de Rubys, & du Pere Gaultier, fut appellé le *Festin d'Agathon, ou des sept Sages de la Grece.* Pierre de

XVI. & XVII. SIEC.

ejus manibus jam inscribi sperem, sub titulo quarti Libri de occulta Philosophia, seu de ceremoniis magicis. *Vierus de Magis, c.* 5.

XVI. & XVII. SIEC.

Builloud mourut huit années aprés à Paris, où il avoit été deputé vers Henri IV. par le Consulat, dont il étoit premier Echevin. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Germain l'Auxerrois, & dans le tombeau du Chancellier Bellievre, son proche parent, & Lyonnois comme lui. Les principaux ouvrages qu'il a laissez sont des Notes Latines sur les Evangiles, dediées à Henri IV. où il combat les erreurs du tems; un Commentaire Latin Manuscrit sur les Actes des Apôtres, & sur toutes les Epîtres de saint Paul. Une Version Françoise des cent benedictions Hebraïques du Thalmud; des Notes sur Vincent de Lerins; un discours imprimé qu'il prononça dans sa jeunesse le jour de saint Thomas à la Création de nos Echevins, &c. Henri Etienne, le P. Coyssard & d'autres Sçavans mirent son nom à la tête de quelques-uns de leurs ouvrages. Tout ce détail est tiré du moins en partie des Indices, ou des Memoires Manuscrits de son fils, le Pere Builloud Jesuite. L'enchainement des matieres, & l'obligation où je me trouve de les serrer le plus qu'il se peut, m'ont engagé à mettre ici tout de suite tout ce qui regarde la même famille.

Les Peres De Bussieres & l'Abbé ont couru à peu prés dans la même carriere que le Pere Builloud, dont ils ont été contemporains, mais auquel ils ont long-tems survécu. M. Chorier * qui en écrivant la Vie de M. de Boissat *l'Esprit*, y a joint des Memoires curieux sur les Gens de Lettres qu'il eut pour amis, nous y apprend une anecdote singuliere sur le

* *De Petri Boessatii, Equitis & Comitis Palatini Vitâ, ami-*

le Pere Jean de Bussieres; * il y assure que cet Auteur, qu'il avoit fort connu, étoit né à Lyon, quoique je ne sçai par quel caprice, ou par quelle raison il se dit né à Ville-Franche. Il faut avoüer que les divers ouvrages du P. De Bussieres annoncent plus de travail que de génie. Il fut médiocre Historien, mauvais Poëte François, mais assez bon Poëte Latin. Son Histoire de France en Latin, imprimée à Lyon, in douze & in quarto, est aujourd'hui peu recherchée. Ce qu'il y dit dans la Vie de saint Loüis merite néanmoins d'être lû, & c'est là le morceau le plus travaillé de son Histoire. Ses Poësies Françoises sont tout-à-fait tombées, mais ses Poësies Latines, & sur tout son Poëme sur Scanderbeg, & sur la délivrance de l'Isle de Rhée, se soûtiennent encore. M. Morhof dans son *Polyhistor Litterarius*, imprimé à Lubeck en 1714. reconnoît que le ** Scanderbeg est assez écrit dans le stile & dans le goût de Virgile, & M. Baillet va même jusqu'à lui trouver du feu Poëtique & de l'enthousiasme.

N'oublions pas de remarquer ici que le Pere De Bussieres a mis à la fin de ses Oeuvres mêlées Latines une ample description, moitié Prose, moitié Vers, de nôtre superbe Hôtel de Ville. Je placerois volontiers ici un extrait de cet ouvrage, si Monsieur Brossette, aujourd'hui Echevin, ne nous avoit donné *dans son Nouvel Eloge de la Ville de Lyon*, une exacte description de cet Hôtel, & s'il ne l'avoit faite, avec une élegance & une précision, à laquelle ni le Pere De Bussieres, ni moi, ne pour-

cisque Litterariis Libri duo. Gratianopoli, an. 1680.

* *In eâ Urbe (Lugdun.) natus quamquàm, nescio quâ de causâ, Villa-Franca.....ortum se dictitaret.* Lib. 1. pag. 120.

** *Joh. Bussiere in Scanderbego suo non videtur privandus laude Virgiliani Carminis.* Morhof. Polyhistor. Tom. 1. pag. 1064.

XVI. & XVII. SIEC.

rions atteindre. Je me contente de choisir dans la longue description de ce Pere quelques Vers assez heureux, qui expriment bien ses sentimens, & les nôtres & ceux du public, pour l'illustre Maison de Villeroy.

*Pag. 188. partis poster.

*Lugdunum * suis Proregibus.*

....

Sum Duce tuta meo, sum Præsule tuta Camillo;
Hæc Neovillæis debita cura Diis. **
Alter abest, sed neuter abest, mihi consulit absens
Et præsens votis adstat uterque meis.
Nil metuant Cives, nil credita mœnia Planci,
Frater uterque novus dum mihi Plancus erit.

** *Le terme de* Diis *ressent trop le Paganisme, & l'Auteur n'auroit pas dû en faire usage dans cet endroit.*

Le Pere Pierre l'Abbé n'a point égalé le P. De Bussieres, ni pour l'amour du travail, ni même pour le bon goût. Il ne tint pas à lui que nôtre siecle n'oubliât cette noble simplicité qui nous charme dans les ouvrages des Anciens, & que Dieu lui-même a imprimée dans tous les ouvrages de la nature, & sur la face de l'Univers. Son stile est tout herissé de pointes, & semé d'un bout à l'autre de faux brillans, encore plus que celui de Juglaris ou du Comte Tésauro. Ses Eloges sacrez & profanes, ses Descriptions, ses Dissertations historiques, ses divers Poëmes sont tous pétris de rafinement & de subtilité, on y court après l'esprit, & je dirois presque que jamais on ne vit tant de lumieres & si peu de

raiſon. Je dois avoüer néanmoins qu'on y trouve, par ci par là, quelques morceaux qui ont leur prix : par exemple, cette belle image qu'il nous fait de la Solitude * dans un petit Poëme, dont voici le commencement.

Solitarii animi ſoliloquium.

Hìc ſolus mecum vivo, mundoque carere
Incipio, & rebus præſens aſſueſco futuris,
Ne rudis æternam aggrediar poſt tempora vitam,
Et Cœlo novus hoſpes eam. Tria tempora mecum
Enumero, lapſoſque annos, annoſque futuros;
Et ſi quid medium eſſe poteſt. Quid inanius annis
Præteritis? periêre ſibi, nihiloque creati
Ad patrium rediêre nihil
. . . .
Hìc aſſueſco Deo, vocemque audire loquentis;
Et tolerare Deum diſco; ſecedite curæ,
Hìc licet alternas audire & reddere voces,
Atque hominem miſcere Deo. O commercia Cœli
Humano majora animo!

* *Petri l'Abbé è Soc. Jeſu, Elogia.* Gratianop. apud Philip. Charvis 1664. in fol. pag. 44.

Parmi les Déviſes que le P. l'Abbé a faites, ** en aſſez grand nombre, il en a fait une aſſez heureuſe ſur Janſenius Evêque d'Ypres, qu'on accuſoit avec juſtice d'avoir tronqué les paſſages de S. Auguſtin. C'eſt un Echo avec ces paroles,

** *Le P. l'Abbé né à Clermont, eſt mort dans le Collége de la Trinité, dont il*

XVI. & XVII. SIEC.

Reddens non integra verba.

Mais on pourra dire que le corps de cette Dévise n'est pas assez sensible, & qu'on ne sçauroit comment s'y prendre pour figurer un Echo, & voilà un défaut.

avoit été Recteur, & dans lequel il avoit long-tems professé.

Les Peres François Pomey, & Joseph Joubert sont connus dans la République des Lettres par leurs Dictionnaires François & Latins; mais ils s'y sont fait connoître à titre fort different. La plume du Pere Pomey est plus féconde que correcte; celle du Pere Joubert a plus de correction que de fécondité. Le Public peu délicat, qui ne cherche que l'abondance des mots, les longues phrases, les descriptions fleuries, pourra donner encore aujourd'hui la préference au Dictionnaire du P. Pomey, qui a eu la vogue, & dont il s'est fait un fort grand nombre d'éditions. Mais les personnes attentives & délicates qui aiment & qui cherchent l'exactitude, la précision, & le terme propre, qui est presque toûjours unique, ne balanceront pas un moment à donner la préference au Pere Joubert. * Son Dictionnaire me paroît avoir trois avantages singuliers, qu'on ne trouvera point ailleurs. 1°. L'expression Latine & la Françoise y quadrent toûjours à merveille & sont faites l'une pour l'autre: au lieu que dans Pomey, & encore plus souvent dans Danet, le François & le Latin qui y répond, sont étonnez de se voir ensemble. 2°. La plûpart des citations du P. Joubert sont instructives ou agréables. C'est tantôt un petit trait

** On a du P. Joubert quelques Panegyriques imprimez sous un autre nom que le sien. C'est une chose assez singuliere que ce Pere qui excelloit*

d'hiſtoire, tantôt une loüange délicate, un beau mot, ou une ſatire fine; tantôt un point de morale, ou une ſentence; quelquefois c'eſt un ſecret, ou un remede, ou quelque remarque ſur les proprietez des plantes, ſur les qualitez naturelles & l'induſtrie des animaux, leur ſympathie, & leur antipathie, & cent autres choſes ſemblables, qui égayent la ſechereſſe d'un Dictionnaire. 3°. Le Livre du Pere Joubert eſt ſémé d'un bout à l'autre d'excellentes obſervations ſur la Langue Françoiſe, ſur la bonne maniere de prononcer, d'accentuer, d'ortographier; ſur le bon uſage des termes, la proprieté des phraſes, le genre des mots, le regime des verbes, &c. Ce Pere, qui ne ſongeoit à rien moins qu'à ſe faire Auteur, avoit paſſé toute ſa vie dans la lecture aſſiduë des Livres bien écrits dans l'une & l'autre Langue. Ses Superieurs qui connoiſſoient ſon talent, l'engagerent à mettre à profit ſes lectures dans un Dictionnaire François & Latin; * il y travailla dans le Collége de la Trinité, où il fut long-tems Préfet des baſſes Claſſes, & où il mourut le 20. Février de l'an 1719.

XVI. & XVII. SIEC.

pour le choix des mots & de la phraſe, avoit un aſſez mauvais ſtyle dans ſes compoſitions ſuivies.

Ce Dictionnaire eſtimé de tous les connoiſſeurs, eſt le ſeul ouvrage qu'ait donné le P. Joubert, ſous ſon nom. La plume du P. Pomey a été plus féconde. Il a donné au Public un *Flos Latinitatis*, un *Indiculus*, des Colloques ſcolaſtiques & moraux, un Catéchiſme Théologique, une *Libitina* ſur les funerailles des anciens, *des Particules*, des Livres de pieté, un

* *Dictionnaire François & Latin, tiré des Auteurs originaux & Claſſiques de l'une & l'autre Langue*, à Lyon, chez Loüis Declauſtre. 1709.

XVI. & XVII. SIEC. *Candidatus Rhetorices*, qui ne meritoit point le cours qu'il a eu en certains tems.

Il faut cependant rendre justice au P. Pomey. Parmi ses divers Livres de Collége, il y en a un qui m'a toûjours paru excellent en son genre ; il est intitulé * *Pantheum Mythicum*, *seu fabulosa Deorum historia*. La Mythologie, fort embroüillée dans Hygin, dans Natalis Comes, & dans les autres Auteurs, qui ont traité cette matiere, y est dévelopée & éclaircie avec methode & avec précision. Le *Flos Latinitatis* du même Auteur ** peut aussi être d'un grand usage, pour les personnes qui cherchent le choix & l'abondance de la plus pure Latinité. Ce Livre est un bon abregé du Dictionnaire de Robert Etienne.

* *Lugd. Sumptibus Ant. Molin 1659. in 12.*

** *Le Pere Pomey mourut en 1673. dans le Collége de la Trinité, où il fut long-tems Préfet des basses Classes.*

Le P. Laurent de Cellieres, né à saint Didier en Velay, mit au jour, en professant à Lyon, trois ou quatre Ouvrages, fort propres à faciliter l'étude de la Poësie Grecque, & de la Latine. C'est 1° une *Ars Metrica*, ou une Methode pour bien composer des Vers Latins; 2° une Interpretation Latine avec des Notes exactes sur les Odes d'Anacreon, & sur les Fables d'Esope ; 3° un Commentaire du premier Livre de Lucain.

Le P. De Cellieres étoit neveu du P. Jean Ferrand, mort en 1672. dans le Collége de la Trinité, & Auteur de deux Livres connus. Le premier est un Traité * critique sur les Reliques que diverses Eglises s'approprient ; qu'elles se contestent reciproquement & qu'elles rendent par là même suspectes.

* *Disquisitiones Reliquiariæ.* Lugd. apud Anisson 1647.

Le second est une Refutation de l'ouvrage de M. Chifflet, lequel à l'occasion de la découverte du tombeau de Childeric, dans lequel on * trouva quantité d'abeilles d'or, prétendit que c'étoient les Abeilles & non pas les Lys, qui étoient le Symbole de nos anciens Rois.

* *Epinicion pro Liliis aureis Franciæ, adversùs Jac. Chiffletium apes pro liliis sufficere audentem.* Lugd. 1663.

Le P. Albert Daugieres, né à Arles, professa la Théologie dans le Collége de la Trinité. Il en fut Recteur, & il y mourut en 1709. durant le cours de son Rectorat. Il a donné au Public, in 12. & puis in 8. un Recüeil de ses Poësies & de ses Harangues latines. On trouve dans ses Vers ce feu & cette verve qui font les bons Poëtes. Il avoit un talent particulier pour tourner une Epigramme dans le goût de Martial : témoin celle qui courut en 1670. au sujet de cette fameuse Pasquinade faite sur le Cardinal Bona.

Papa Bona Sarebbe solecismo.

Réponse du P. Daugieres.

Grammaticæ Leges plerumque Ecclesia spernit :
Fors erit ut liceat dicere *Papa Bona.*
Vana Solæcismi nec te conturbet imago ;
Esset Papa bonus, si *Bona Papa* foret.

On trouve dans son Recüeil beaucoup d'autres Epigrammes de ce caractére.

Le P. Pierre Viollet, né à Seyssel, professa successivement toutes les Sciences dans le Collége de la Trinité, & s'y rendit un des plus sçavans hommes de son tems, plus par la force de son travail, que par

la force de son génie. Il possèda parfaitement les trois Langues sçavantes avec la Théologie, les Cas de Conscience, & l'ancienne Philosophie. Tout ce qu'il a donné au Public se reduit à un Traité sur la nouvelle Rhabdomancie * ou la Baguette *Divinatoire*, & à quelques Poësies latines. Mais les Poësies Grecques qu'il a laissées valent encore mieux que tout ce qu'il a imprimé. Ses amusemens dans l'âge le plus avancé, étoient de traduire en Vers Grecs ** les plus jolies Epigrammes des Anciens ou même des Modernes. Je me contente de placer ici celle de Didon par Ausone. Les autres sont du même caractere.

Ὦ ἀτυχὴς Διδὼ, ἣν οὐδενὶ ἄνδρι γαμεῖσα!
τοῦ φύγες ὀλλυμένου ; τοῦδε φυγόντος, ὄλυ.

* *Le P. Viollet a laissé plusieurs bons ouvrages MS. en divers genres.*

** *Infelix Dido, nulli benè nupta marito. Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.*

Le Pere * Claude François Ménétrier, né à Lyon en 1631. est sans difficulté un des Auteurs les plus celébres que cette Ville ait produit depuis plusieurs siecles. On peut dire de lui avec justice qu'il a été l'homme de tous les talens, & *cet homme universel*, dont on a tant parlé de nos jours, à l'occasion de Gracien. Un esprit vaste, & orné d'une infinité de connoissances, une imagination brillante & féconde, une memoire qui alloit jusqu'au prodige, un travail assidu continué durant près de soixante années, une merveilleuse facilité à s'exprimer, à écrire, à parler en public, une infinité de recherches, & de découvertes sur les monumens anciens & modernes, un naturel heureux, une physionomie solaire, une centaine d'ouvrages composez sur des

* *Quoique le P. Ménétrier ait été l'ancien du P. Joubert, l'enchaînement des matieres demande que je ne le mette qu'après.*

des matieres singulieres, sur les principes Heraldiques, ou l'art du Blason, sur l'Iconologie, sur la Noblesse, les Tournois, les Carrouzels, les Médailles, les Décorations publiques, les Entrées des Princes, les Pompes funebres, sur les Ballets, les Jeroglyphes, les Talismans, sur l'Histoire generale & particuliere; tout cela ensemble le fit rechercher & cherir des Gens de Lettres, sur tout des Etrangers, dans les ouvrages desquels on le trouve éternellement cité, & toûjours avec éloge.

XVI. & XVII. SIEC.

Je ne rappellerai point ici certains faits curieux qu'on trouve dans le grand Dictionnaire Historique sur le Pere Ménétrier; sur l'épreuve que la Reine Christine voulut faire de sa memoire, en lui faisant repeter dans le Collége de Lyon trois cens mots des plus bizarres, dans le même ordre qu'elle les avoit dictez, & même à rebours; sur le grand succez qu'eut la piece de * théatre qu'il eut l'honneur de faire representer devant le Roi dans ce même Collége le 12. Decembre de l'an 1658. sur ses disputes publiques avec les Ministres de Die, qu'il déconcerta par sa facilité à parler Hebreu, Grec & Latin, & qu'il obligea d'abreger le tems de leur Synode, en refutant publiquement chaque jour les Theses herétiques qu'ils avoient soutenuës la veille, ** &c. mais on sera bien aise de trouver ici une liste des ouvrages de cet Auteur, que la Republique des Lettres auroit interêt de voir réünir en un seul corps.

Nous avons du Pere Ménétrier 1° dix traitez differens, grands ou petits sur l'art du Blazon, sur

* *L'ancien Autel d'Auguste consacré à Loüis Auguste, fut le sujet de cette piece.*

** *Le P. Ménétrier servoit de second au P. de S. Rigaud, qui a publié un nouveau systeme du*

l'origine & la pratique des armoiries, & sur tous les principes Heraldiques. Il me paroît que le plus exact de tous ces differens traitez, c'est *la nouvelle Methode du Blazon raisonnée & disposée par demandes & par réponses*, à Lyon, in 12. chez Amaulry 1696. 2°. *Trois traitez sur la Noblesse, avec un traité Préliminaire sur l'origine & l'usage des quartiers pour les preuves Généalogiques*. 3°. Un traité des Tournois, Joutes, Carrouzels, & autres spectacles publics, à Lyon, chez Muguet, in 8. 1669. 4°. L'Histoire de Loüis le Grand, par les Médailles, Jettons, Devises, &c. in folio à Paris. 5°. Deux traitez sur l'Art des Emblêmes & sur la Science des Devises, avec un troisiéme traité sur la Philosophie des Images, en deux Vol. 6°. Quantité de Devises sur les Mystéres de la Vie de Jesus-Christ, & de la sainte Vierge, avec cinq cens Devises sur le Roi & la Maison Royale. 7°. Trente ou quarante differens traitez ou Dissertations sur les feux d'artifices, sur les entrées des Princes, sur les Décorations funébres, sur les canonizations; sur les réjoüissances faites au sujet de la paix, ou de la naissance des Princes, ou de leurs mariages, &c. 8°. Cinq ou six ouvrages sur les Ballets anciens & modernes. 9°. Quantité de brochures sur la Rhabdomancie, sur les songes, les Talismans, les Centuries de Nostradamus, les Oracles, les Sorts, les Divinations. 10. Des Oraisons funébres de la Reine, de M. de Turenne, &c. 11. L'Eloge Historique de la Ville de Lyon. 12. Deux volumes ma-

Ciel, & un Analemme, & qui a laissé un grand nombre d'ouvrages manuscrits.

nuſcrits, auſquels il n'avoit pas mis la derniere main. Le premier contient une Hiſtoire de l'Ordre de la Viſitation ; le ſecond eſt une Hiſtoire imparfaite de l'Egliſe de Lyon.

L'ouvrage le plus conſidérable du P. Ménétrier, c'eſt ſon Hiſtoire Civile & Conſulaire de la Ville de Lyon, qu'il publia en 1696. en un gros Volume in folio. Mais il n'a pu en donner que la premiere partie, qu'il a pouſſée juſques au regne de Charles VI. Sa mort arrivée en 1705. * l'empêcha de réaliſer le vaſte projet qu'il avoit formé pour perfectionner cette Hiſtoire, pour laquelle il avoit fait lui ſeul plus de recherches que n'en ont fait tous nôs Hiſtoriens enſemble depuis deux ſiecles. Cette premiere partie que l'Auteur a pouſſée juſqu'au regne de Charles VI. a eu tous les ſuffrages de ces Sçavans profonds, qui comptant pour peu de choſe, la préciſion, la netteté des penſées, l'arrangement des matieres, & les graces du ſtile, n'aiment qu'à concilier des dates, à examiner des époques, à approfondir des tîtres originaux. Mais il n'a guére été au goût d'un Public, qui s'ennuyant des longues diſcuſſions de critique, ne cherche pour l'ordinaire dans l'Hiſtoire qu'un ſimple expoſé des faits intereſſans, placez dans un beau jour. Car on peut dire que le Pere Ménétrier, a bien plus conſulté ſon goût particulier que celui du Public, en travaillant ce premier Volume dont nous parlons. Il y paroît d'un bout à l'autre plus ſçavant qu'Hiſtorien ; l'érudition recherchée qu'il y répand à pleines mains,

* *Le P. M. avoit auſſi un grand talent pour la Chaire. Voici ce qu'en dit M. Chorier. Pariſiis, nominis ſui famâ, ex remotiſſimis ampliſſimæ urbis regionibus allicere ad ſe concionem vidi............ Undequaque ad Meneſtrerium, gravi, eloquente & doctâ paſcentem aures, animoſque oratione confluebant.* Chorier, Vie de M. Boiſſat l'Eſprit, p. 236.

XVI. & XVII. SIEC.

& la solidité avec laquelle il refute Paradin, De Rubys, & Severt, sur lesquels il retombe à chaque page, font de ce Livre un excellent ouvrage de critique; mais la confusion des matieres, les redites éternelles, & la pesanteur du stile qui y regne par tout, en font d'une part une Histoire peu attachante; & de l'autre les longues & inutiles digressions dont elle est remplie, font que c'est moins l'Histoire de Lyon que celle de toute la terre.

Qu'il me soit permis de m'écarter ici de l'ordre des tems, pour mieux suivre l'ordre des matieres: c'est-à-dire, de placer à côté du P. Ménétrier les Auteurs qui ont travaillé sur l'Histoire de Lyon, avant ou après lui. Nous avons déja parlé ci-dessus de Symphorien Champier. Paradin, qui vint après lui, se fait encore lire avec plaisir dans son stile Gaulois; & quoique De Rubys, son Contradicteur éternel, lui reproche aigrement *qu'il s'est fourvoyé de la verité, qu'il s'est à tout propos laissé trebucher en des fables & mensonges, & qu'il est de legere croyance*; quoique Belle-Forest, moins suspect, l'accuse *d'être tombé dans de grandes absurditez par faute de souvenance*; il faut avoüer néanmoins qu'on trouve dans cet Auteur beaucoup de choses remarquables, & sur tout celles qu'il emprunta du *Lugdunum Priscum*, Manuscrit de M. de Bellievre.

De Rubys est excellent pour tout ce qui est de son métier: c'est-à-dire, pour tout ce qui concerne les priviléges & les droits de la Ville, dont il fut Avocat & Procureur Général, durant trente an-

nées, & dont il fut deux fois Echevin. Mais pour tout le reste, rien de plus fastidieux & de plus mauvais goût que son Livre. C'est un stile tout pétri de Latin & de Gaulois, un étalage perpetuel d'éruditions déplacées, de Citations étrangeres qui font perdre de vûë tous les faits interessans. De tout cela ensemble, joint à quantité de fables que l'Auteur débite, il en resulte une assez mauvaise Histoire : ce fut à Avignon qu'il la composa. De Rubys, qui avoit été grand Ligueur, & qui avoit publié divers Ecrits contre Henri IV. qu'il nommoit *le Bearnois*, fut obligé de s'y retirer après que les Lyonnois se furent soumis à ce grand Monarque.

* *De Rubys fut six ans à Avignon, il appelloit ce tems-là son* Ostracisme.

Jacques Severt, Théologal de Lyon, publia en 1607. une Chronologie Historique des Archevêques de cette Ville, & il l'augmenta de beaucoup en 1628. Cet Auteur, qui étoit sçavant, enrichit sa Chronologie de quantité de piéces originales; mais il la défigura par sa Latinité barbare, par la dureté & la secheresse de son stile ferré; mais sur tout par son peu de critique, qui lui a fait inserer dans sa suite, des Evêques imaginaires, & en omettre de réels. Ce qu'il y a de défectueux dans cette Chronologie de Severt a eté rectifié par M. Robert & par MMrs de sainte Marthe.

L'Histoire de la Ville & de l'Eglise de Lyon que le P. Jean de saint Aubin Jesuite, né dans le Bourbonnois, publia en deux Volumes in folio, en 1658. est, à la bien prendre, un éloge historique plûtôt qu'une histoire reguliére & suivie. L'édification des

XVI. & XVII. SIEC.

fidéles fut l'unique objet que le pieux Auteur envisagea dans son travail. On peut dire que ce fut là son unique but. Dans cette vûë il se contenta de faire une simple compilation de Champier, de Paradin, de Rubys & de Severt, & sans s'asservir ni à l'ordre des tems, ni aux regles de l'art, ni aux sévéres loix de la critique, il songea plûtôt à marquer son zéle pour nôtre auguste Eglise Métropolitaine. Ce Pere mourut à Lyon le 18. d'Octobre de l'année 1660.

La suite Chronogique des Archevêques de Lyon, que M. de la Mure imprima peu d'années après, est fort au dessus de l'Histoire du P. de saint Aubin, pour l'érudition, l'ordre & la critique: mais elle est fort au dessous par la secheresse qui y regne depuis le commencement jusqu'à la fin. Pour ce qui concerne les graces du stile & le bon goût, il me paroît que ces deux Auteurs en manquent également, & qu'à cet égard on peut les mettre fort au niveau l'un de l'autre.

Outre ces six ou sept Auteurs dont nous venons de parler, le siecle passé en fournit deux ou trois autres qui ont approfondi quelques points particuliers de nôtre Histoire. M. de Marca * a éclairci à sa façon, c'est-à-dire, avec l'érudition la plus exquise, ce qui regarde l'origine & l'ancienne situation de Lyon. M. le Laboureur exact & bon critique a enrichi ses Mazures de l'Isle-Barbe, de plusieurs bons titres qu'il a déterrez, & qui rendent son Histoire précieuse. M. Spon s'est presque borné à recüeillir & à déchiffrer nos inscriptions & nos autres antiquitez Romaines.

* *Archevêque de Toulouse, & nommé, avant sa mort, à l'Archevêché de Paris.*

L'unique ouvrage que le ſiecle préſent ait produit dans ce même genre, eſt l'Hiſtoire abregée de la Ville de Lyon, imprimée en 1711. par l'ordre du Corps Conſulaire. Ce Livre écrit avec beaucoup de goût & d'exactitude, a pour Auteur Monſieur l'Avocat Broſſette, aujourd'hui Echevin de Lyon, dont le merite Litteraire n'eſt pas moins connu dans les Païs étrangers, par ſes autres Ouvrages, qu'il l'eſt dans le Barreau & dans nos Academies. Perſonne n'auroit été plus propre que lui à nous donner une Hiſtoire complete de Lyon, ſi les engagemens de ſa Profeſſion & les interêts de la Patrie ne lui avoient impoſé d'autres ſoins.

XVI. & XVII. SIEC.

Les Humanitez, qui ſont pour l'ordinaire la portion la plus cultivée dans l'empire des Lettres, nous ont arrêté long-tems; le reſte nous arrêtera moins.

Le P. De Chales & le P. Rabuel ſont les deux plus illuſtres Ecrivains qui ayent fleuri dans le Collége de la Trinité pour les Mathématiques. Le Pere Claude François Millet-De-Chales, né à Chambery en 1621. eſt le premier & le ſeul Auteur qui ait donné un cours complet de Mathématiques. Cet ouvrage immenſe capable d'occuper & d'illuſtrer la vie de pluſieurs perſonnes, fut en 1674. imprimé à Lyon en trois Tomes in folio, par les Aniſſons. Ils en firent * en 1680. une ſeconde impreſſion en quatre gros Volumes auſſi in fol. & ce fut le P. Amé Varcin qui en fut l'Editeur. On ajoûta à cette édition poſtume pluſieurs traitez importans que l'Archevêque de Tarentaiſe, frere du Pere De Chales

* *Claudii Franciſci Millet-De-Chales curſus, ſeu mundus Mathematicus.*

XVI. & XVII. SIEC.

avoit héritez de lui. Son traité de la Navigation, & ses recherches sur le centre de la gravité, sont les deux morceaux que les connoisseurs exaltent le plus. A la tête de ce grand Corps de Mathématiques, on voit un Ouvrage préliminaire qui décéle le bon goût & l'érudition de cet Auteur. C'est une Histoire abrégée des progrez qu'ont fait les Mathématiques depuis Thalés le Milesien jusques à nous, avec le caractere des plus célébres Mathématiciens qui ont fleuri durant ces deux mille & deux cents années. Le Roi Loüis le Grand instruit de la capacité du P. De Chales, le nomma Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille. Charles Emanuel II. Duc de Savoye, apprenant que ce Pere, après avoir professé les Mathematiques dans le Collége de la Trinité, avoit commencé d'y enseigner la Théologie, en marqua sa surprise, & dit qu'on devoit laisser vieillir un tel homme dans la science où il excelloit. La Capitale du Royaume voulut à son tour posseder ce sçavant homme. Il fut appellé à Paris, & il y professa longtems les Mathématiques, après quoi il fut appellé à Turin où il mourut en 1678. Le P. Ferrero, celébre Orateur, y prononça publiquement son Oraison funébre.

Lugd. apud Anissonios, 1680.

Le Pere Claude Rabuel, Mathématicien aussi profond que méthodique, a eu, en qualité d'Auteur, à peu près le même sort que M. Descartes, dont il a été le Commentateur. Il n'a guére eu comme lui que des honneurs postumes. * Son goût particulier pour la retraite, sa passion pour l'étude, sa

* *Le P. Rabuel est mort à*

ſa grande modeſtie, ſa foible ſanté, l'ont empêché de ſe produire durant les vingt années qu'il a profeſſé les Mathematiques dans le Collége de la Trinité, & ce n'a jamais été qu'avec une extrême repugnance qu'il a été obligé de ſe montrer en certaines occaſions. Mais on peut aſſurer par avance que ſa reputation ne ſera que croître avec le tems. C'eſt ce que nous annonce ſon excellent Commentaire ſur toute la Géométrie de Deſcartes, qui vient d'être publié cette année courante 1730. On ſçait que la Géométrie de ce grand Philoſophe eſt ſon Chef d'œuvre, & *qu'on lui donne* * *la preférence ſur tous ſes autres Ouvrages*. Mais ce Chef d'œuvre avoit grand beſoin d'être éclairci. Deſcartes reconnoît lui-même que dans ſes autres Ouvrages *il a tâché de ſe rendre intelligible à tout le monde. Mais que pour ce Traité il craint de ne pouvoir être lû que par ceux qui ſçavent déja la Géométrie......... J'y ai omis*, ** dit-il, *quantité de choſes qui auroient pû ſervir à la rendre plus claire :* CE QUE J'AI FAIT A DESSEIN, ET JE NE VOUDROIS PAS Y AVOIR MANQUE'. Le P. Rabuel a diſſipé, par un Commentaire complet & ſuivi, les tenébres que M. Deſcartes avoit affecté de répandre ſur ſa Géométrie, dont trois * celébres Auteurs avoient déja éclairci quelques parties. Il eſt vrai que M. de Schooten a voulu la commenter toute entiere; mais les connoiſſeurs conviennent que ſon Commentaire n'eſt pas moins obſcur que le texte même, & on pourroit juſtement lui appliquer ce bon mot que j'ai vû,

Lyon le 12. d'Avril 1728. dans la 60. année de ſon âge. Il étoit né à Pont de Vele, dans la Breſſe. Le Pere l'Eſpinaſſe, ſon ancien diſciple, a été l'Editeur de ſon Ouvrage.

* *Huet. Cenſ. Phil. Cart. cap. 8. § 5.*

** *Tom. 3. Lettre 93. au P. Merſenne.*

* *MMrs de Beaune, de Fermat & de VVitt.*

dans la Bibliothéque du Collége Romain, écrit de la main même de Muret sur la premiere page d'un Commentaire obscur de Thucydide.* *Commentaires sans lesquels* (Muret ajoûta avec lesquels) *il seroit difficile de comprendre Thucydide.* Le P. Rabuel, qui avoit l'esprit juste, net & systématique, a suivi son Auteur pas-à-pas, il a développé ce que le texte ne fait qu'indiquer, il a rapproché de leurs principes, & éclairci par des exemples continuels une foule de consequences éloignées; il a gardé la même Methode dans les autres Ouvrages qu'il a laissez sur l'Algebre, sur les Sections Coniques, sur les lieux Géométriques du calcul differentiel, & du calcul integral, qui seront bientôt mis au jour.

* *In Thucydidem Commentarii, sine quibus,* (ET CUM QUIBUS) *vix intelligi Autor possit.*

Le Pere Paul Hoste, proche parent du P. Rabuel, son compatriote, & appliqué au même genre d'études que lui, merite une place distinguée parmi les Ecrivains du Collége de la Trinité. C'est dans ce Collége qu'il s'est formé, c'est là qu'il a travaillé une partie de ses ouvrages & qu'il les a donnez au Public. La place de Professeur des Mathématiques que ce Pere remplit long-tems, dans le Seminaire Royal de Toulon, l'obligea à s'attacher particuliérement à l'étude de la Navigation, & les voyages qu'il lui fallut faire sur Mer, avec MMrs les Maréchaux d'Estrées & de Tourville, & avec M. le Duc de Mortemar qu'il accompagna durant douze ans, dans toutes leurs expeditions Navales, lui donnerent de grandes facilitez pour se perfectionner dans l'art de la navigation. Il publia sur cette ma-

tiere un Ouvrage important ſous ce tître : *L'Art des Armées Navales*, ou *Traité des Evolutions Navales*, *à Lyon*, *chez* ANISSON & POSUEL 1697. M. le Maréchal de Tourville, qui ſçavoit toutes les profondeurs & toutes les fineſſes de la Marine, & dont le P. Hoſte avoit la confiance & l'amitié, voulut bien faire pour lui ce que Scipion & Lælius firent autrefois pour Terence, mais dans un genre fort different. Le Traité du Pere Hoſte n'eſt pas moins hiſtorique que dogmatique; il eſt ſemé d'un bout à l'autre de quantité d'exemples de ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable ſur Mer, depuis 50. ans, & ces faits ſont mis ſous les yeux par plus de 400. planches en taille douce. Le traité des Evolutions Navales eſt ſuivi d'un ſecond traité où l'on enſeigne la Theorie de la conſtruction des Vaiſſeaux. Ces deux Ouvrages qui font un des plus grands in folio, plurent au Roi Loüis le Grand. Il en parcourut une partie, il ſe fit expliquer par l'Auteur quelques endroits des plus curieux, * il le gratifia d'une penſion dont ce Pere joüit juſques à ſa mort. Nous avons auſſi du Pere Hoſte un Recüeil des dix traitez de Mathématiques les plus neceſſaires à un Officier, ** qui veut ſervir ſoit par mer, ſoit par terre ; il a laiſſé un traité Manuſcrit qui contient la pratique de la Conſtruction des Vaiſſeaux.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Il étoit né à Pont de Vele en 1652. & il mourut à Toulon, le 23. Fev. de l'an 1700.*

** *A Paris, chez Aniſſon 1692. 3. Tom. in 12. aujourd'hui fort rares.*

Le P. Antoine Laval, Profeſſeur Royal de Mathématiques, & maître d'Hydrographie des Gardes de la Marine du Port de Toulon, publia

XVI. & XVII. SIEC.

en * 1628. son voyage de la Loüisiane, fait par ordre du Roi huit années auparavant. Sa Relation enrichie de plusieurs cartes utiles, s'adresse particuliérement aux Mathématiciens, aux Philosophes & aux Marins, ausquels il fait part d'un grand nombre d'observations propres à perfectionner l'Astronomie, la Géographie & la Marine. On y en trouve aussi beaucoup sur les barometres, & sur les thermometres, & sur les variations de l'aiguille aimantée.

* *Le P. Laval né à Lyon, & mort à Toulon.*

Le Collége de la Trinité a eu l'honneur de donner à l'Espagne un de ses plus celébres Mathématiciens. Le P. Claude Richard, après y avoir professé long-tems les Mathématiques, partit pour la Mission de la Chine, & passa par Madrid, pour aller s'embarquer à Lisbonne. ** Le Roi Philippe IV. Fondateur, ou plûtôt Restaurateur du Collége Impérial, usa de son autorité pour y arrêter le Pere Richard, qui y professa le reste de sa vie. On a de lui, 1° des Commentaires latins sur tous les Livres d'Euclide, 2° une Methode aisée & nouvelle sur les Tables des Sinus & des Tangentes, sans nom d'Auteur; 3° des Commentaires sur les six Livres des Chroniques d'Apollonius de Perge.

** *Le P. Richard né à Ornay dans la Franche-Comté, mourut à Madrid, en 1664. âgé de plus de 70. ans.*

Le Collége de la Trinité n'a point eu, depuis son établissement, de Professeur de Philosophie plus celébre que le Pere Fabri. Un * Cours de Physique imprimé à Lyon, & à Paris, en six Volumes, des Traitez curieux sur l'optique, sur l'aimant, sur le mouvement de la terre, sur le flux & le reflux de la Mer, sur le Quinquina, sur l'Astronomie & la

* *Physica, seu rerum corporearum scientia.* Lugd. apud Anisson, & Parisf. apud Muguet.

Géometrie, de nouvelles découvertes sur ces matiéres, des Theses de Philosophie & de Mathématiques qu'il fit soûtenir à Lyon avec éclat, & qui font un juste Volume, * des relations intimes avec les Sçavans de l'Europe, tout cela ensemble l'illustra fort dans la Republique des Lettres. M. Morhof en fait un éloge complet dans son *Polyhistor Philosophique*, il y exalte sa sagacité, sa doctrine, son exactitude, sa netteté, sa methode, sur tout au sujet de l'aimant. Il dit que sa Metaphysique est fine & déliée, qu'il a reformé cette science, en la dégageant de je ne sçai combien d'inutilitez. Le Pere De Chales, Censeur rigide de tout ce qui a été écrit sur les Mathématiques, attribuë au P. Fabri un caractére particulier de solidité & de verité dans ce qu'il a publié sur l'Optique, la Dioptrique, la Catoptrique & la vertu de l'aimant, par une émanation substantielle de corpuscules.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Honoratus Fabri doctiss. & Sagaciss. vir exactè & Mathematicà planè ratione... proponit hanc doctrinam admodùm lucutenter & perspicuè, ut sanè rectiore viâ & planiore, nemo facilè hîc procedere possit.* Morrhof. Polyhistor. Tom. 2. P. 411.

Le P. Fabri fut avec cela un profond Théologien & un grand Canoniste.** Sa petite Somme de Théologie imprimée à Lyon en 1639. est un abregé fait de main de Maître, * & propre pour les commençans. On a imprimé en Espagne, en Sicile, en Flandres & en Allemagne, ce qu'il a composé au sujet de l'Immaculée Conception. ** On a de lui un Traité contre la tolerance en matiére de Religion, & un second pour défendre la Foi de l'Eglise Romaine. Nôtre Bibliotheque vient d'être enrichie d'onze Volumes in quarto Manuscrits, que ce Pere a laissez, & qui contiennent des choses singulieres :

** *Metaphysices reformator.*

* *Summula Theologiæ Lugd. in 4.*

** *Corolla Virginea de Immacul. concep. B. V.*

par exemple, un Tome de Notes ſur l'Hiſtoire naturelle de Pline, cinq Tomes de Notes ſur les Decretales, une Apologie d'Honorius, de Libere, de Vigile & de Gregoire VII. des Paralleles Litteraires, des Aphoriſmes & des Paradoxes; un Problême Eccleſiaſtique ſur la celébration de l'Office Divin en Langue Chinoiſe; un curieux Recüeil des nouvelles découvertes Littéraires. La circulation du ſang * eſt une de ces nouvelles découvertes, & une des plus importantes. Le P. Fabri déclare dans ce Recüeil Manuſcrit, que quoiqu'il ne ſe ſoit jamais vanté de cette découverte, il en eſt néanmoins l'Auteur original, & que depuis près de cinquante ans, (c'eſt-à-dire vers l'an 1646.) il a débité, enſeigné, dicté, le dogme de la circulation du ſang. Les complimens que le celébre Philoſophe-Medecin de Florence M. Redi lui fit là-deſſus, nous marquent que c'étoit là un fait public, & qui fut bientôt connu en Italie. Les Auteurs du Grand Dictionnaire de Trevoux ne l'ont pas ignoré. Voici comme ils parlent au mot de Circulation, *Tome 2. le Pere Fabri J. a enſeigné la circulation avant que Harvée en eût rien écrit.* Mais après tout il ſe peut fort bien faire que deux perſonnes, ou même davantage, ayent eu les mêmes idées. On ſçait que ſuivant l'opinion commune, Fra Paolo, Aquapendente, ** avec quelques autres, & Hippocrate même avec Ariſtote ont partagé avec le Medecin Anglois la gloire de cette découverte.

* *Circulationem ſanguinis.. .... docui & ſcripſi jam ferè à 50. annis... ...tot experimentis auctam, tot argumentis firmatam, ut jure meo illam mihi arrogare valeam.* Recens inventa in re Litterariâ, pag. 1. MS. Fabri.

** *Jerôme Fabricius.*

Le Pere Fabri eſt un des Auteurs qui ont le plus

affecté de se cacher, ou de se travestir. Les remarques sur les notes de Vendrok, & la refutation des dix-huit Lettres de Montalte, qui ont paru sous le nom de Bernard Stubrok, sont l'ouvrage de ce Pere. Les *Vindiciæ,* * ou *Revendications* publiées au sujet de saint Hilaire d'Arles, & de Vincent de Lerins, sous le nom supposé de Bruno Neuster, sont aussi du Pere Fabri. Il a emprunté dans un Opuscule Géometrique le nom d'*Antimus* ** *Farbius*, qui ne masque pas trop bien son véritable nom; mais il se cacha mieux sous le nom, d'Hermannus Conrigius, qu'il prit pour défendre la Foi de l'Eglise Romaine. Il fit à Rome l'Apologie du Kinkina, ou de la poudre du Perou, sous le nom de *Conigius*, terme Grec qui signifie *Poudre* * *de Santé*. Le Medecin Pierre Mousner, & quelques autres Auteurs prétendus dont on marque les noms & les ouvrages dans le grand Dictionnaire Historique de Moreri, sont individuellement le même homme que le P. Honoré Fabri qu'on n'y a pas démasqué; ce Pere est mort à Rome, où il fut long-tems Penitencier. Il étoit né en 1626. dans le Diocése de Bellay.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Dans les Bollandistes, May, Tom. 2. pag.* 34.

** Ἔντιμος *signifie* Honoré.

* Κόνις ὑγιείας, Poudre de santé.

Le Pere Gaspar Buhon décedé à Lyon, le 5. Juin de l'an 1726. est le dernier Ecrivain du Collége de la Trinité, qui ait mis au jour des traitez Philosophiques. On a ** de sa façon un cours complet de Philosophie. Les personnes qui cherchent la netteté, la methode, & la bonne latinité seront contentes de son ouvrage. Mais ceux qui aiment la nouvelle Physique n'y trouveront pas leur compte. Ce Pere,

** *Philosophia ad morem Gymnasiorum finemque accommodata, Auctore*

XVI. & XVII. SIEC. profond Peripateticien fut toûjours attaché aux anciennes opinions de l'Ecole.

Toutes les recherches que je pourrois faire sur les ouvrages du Pere Théophile Raynaud, mort il y a près de 70. années, ne vaudroient pas ce qu'en a dit en ce tems-là le celébre M. Gallois. Ce sera lui qui nous les appreciera au juste; mais j'emprunterai une partie des Personnalitez d'un Manuscrit unique, que M. l'Abbé Gallois n'a pas pu connoître. C'est la vie du Pere Théophile qu'il écrivit lui-même sept ans avant sa mort, & qu'on conserve dans la Bibliothéque du Collége de Lyon.

Gaspare Buhon. Lugduni sumptib. fratrum Bruyset 1725.

Le P. Théophile Raynaud né * sur la fin de l'an 1583. à Sospello, dans le Comté de Nice, & par consequent Italien de naissance, a passé la plus grande partie de sa vie dans le Collége de la Trinité, dont il a été le plus fameux, & peut-être aussi le plus sçavant Théologien. Il y professa ** la Pilosophie six ans, la Théologie huit; il y dirigea la grande Congregation durant vingt années; il y travailla & y publia separément une infinité d'ouvrages fort variez, qui furent ensuite recueillis en vingt grands Volumes in folio. Il voulut que ses disciples ne fussent pas moins instruits sur la Tradition que sur la Théologie de l'Ecole. Il dressa pour eux de grandes Tables Chronologiques partagées en douze colonnes. La 1. contient les Papes; la 2. les persecutions & les Martyrs; la 3. les Heretiques; la 4. les Schismatiques; la 5. les Conciles; la 6. les saints Peres, les Docteurs, & les Ecrivains Ecclésiastiques; la 7. les

* *Editus sum in lucem Cespitelli anno 1583. exeunte.*

** *Lugdunum ad tradendum Philosophiam sum amandatus. Tenuit ea professio sexennium. Sholastica Theologia tradenda ibidem Lugduni addicor per octo solidos annos.*

7. les Saints reconnus comme tels; la 8. les progrez de la Foi en divers Païs; la 9. l'établissement des cerémonies sacrées; la 10. la fondation des divers Ordres Religieux; la 11. les évenemens memorables; & la derniere, les Auteurs qui ont écrit sur la Scholastique & sur la Morale. Il y * joignit pour l'Histoire Profane une seconde table partagée de même, & qui contient les Empereurs Romains, les Rois de France, ceux d'Espagne; l'établissement & les revolutions des Monarchies & des autres Etats, les Conquerans & les Heros avec leurs exploits, les Universitez & les autres Ecoles ou Académies, les illustres Philosophes ou Mathematiciens, les Jurisconsultes, les Orateurs, les Historiens & les Poëtes les plus distinguez; les Phénoménes qui ont paru dans le Ciel ou sur la terre, les fondations des Villes, les nouvelles inventions & les découvertes Litteraires. Philippe IV. Roi d'Espagne, ayant trouvé ces Tables à son gré, les fit traduire en Espagnol, & y fit ajoûter une troisiéme Table qui renferme la Chronologie du vieux Testament. Il chargea de ce travail le P. Clement, qui avoit enseigné la Rhétorique à Lyon & que ce Monarque avoit appellé à Madrid, pour l'y enseigner dans le Collége Imperial. Une quarantaine d'années avant Théophile Raynaud, le P. Jacques Gautier né à Annonay, & Professeur de Théologie, & de la Langue sainte dans le Collége de Lyon, avoit publié des Tables Chronographiques, ** à peu près dans le même goût & dans le même ordre que celles dont nous venons de

XVI. & XVII. SIEC.

* *Il fit cette seconde Table à la priere du R. P. Dom Texier, Prieur de la Chartreuse de Lyon, & depuis Général.*

** *Tabula Chronographica status*

XVI. & XVII. SIEC.

parler. Mais ce qu'il y a de particulier dans celles du P. Gautier, c'est qu'à la fin de chaque siecle il y a un excellent Traité de Controverse contre les erreurs du tems. La belle Edition latine in folio, qu'Horace Cardon fit de cet ouvrage, est plus ample & encore mieux travaillée que la premiere qui est françoise. La Lettre dont Henri le Grand voulut bien honorer l'Auteur, va nous donner une juste idée de l'ouvrage.

Ecclesiæ Catholicæ à Christo nato. Lugd. Sumptib. Hor. Cardon. 1616.

Cher, & bien Amé, nous avons veu de fort bon œil vôtre Chronologie, d'autant plus que c'est chose que nous avons, long-tems y a, désiré que l'on fit voir l'antiquité de la Foi Catholique, & la conformité de nôtre créance avec celle de nos Peres de siecle en siecle, depuis les Apôtres: ne doutant point que ce Livre, qui est comme un tableau de verité, & le miroir du tems pere d'icelle, ne face un très-grand profit dans l'Eglise de Dieu, joinct le rapport des anciennes Herésies avec les Modernes. Nous vous exhortons, &c.

Donné à Fontainebleau le 16. Mai 1609.

HENRY.

Ces Tables du P. Gautier meritent la préference sur celles du P. Theophile Raynaud.

Une Peste affreuse ayant désolé Lyon en 1628. & 29. le P. Théophile fit pour cette Ville ce que saint Charles Borromée avoit fait, dans une pareille occasion, pour la Ville de Milan: il dressa des

Litanies de tous les Saints que l'Eglise de Lyon honore d'un culte particulier ; ces Litanies furent authorisées & approuvées par les Superieurs Ecclesiastiques ; on engagea le Pere à y joindre un abregé de la Vie de chaque Saint. C'est ce qu'il fit dans sa liste alphabétique * des Saints Lyonnois. C'est un Catalogue raisonné, critique & assez étendu.

Camille de Neufville-Villeroi, Archevêque de Lyon & Lieutenant de Roi dans la Province, pour qui le P. Theophile avoit publié un Traité sur la Primacie de nôtre Eglise, lui marqua sa gratitude par un témoignage public & assez singulier, il voulut que son nom parût à la tête du vaste Recüeil des ouvrages de ce Pere. *Nous avons employé tous nos soins*, dit ce grand Prélat, *pour en avancer l'édition. Nous avons voulu par là faire éclater nôtre estime pour cet Auteur illustre, qui a été durant sa vie le plus grand Théologien de son tems, qui a été si utile à toute l'Eglise, & qui a particulierement si bien merité de la nôtre.* Fait à Lyon, dans le Palais du Gouverneur, le dernier jour de Fevrier 1665.

Il y avoit deux ans que l'Auteur étoit mort, quand le Recüeil parut, & les honneurs funébres qu'on lui avoit rendus, marquent l'idée qu'on en avoit. Le Chapitre de saint Just, pour lequel il avoit publié un Traité sur la *Rose Benite* dont nous avons parlé ailleurs, fit pour lui un Service solemnel dans son Eglise. Les Peres Chartreux & les Peres Carmes, en faveur desquels il avoit écrit, en firent autant dans Lyon, & les Chartreux le firent

* *Indiculus Sanctorum Lugdunensium.*

Quorum (operum) editionem omni studio & curâ promovere satégimus: ut extet immortale nostra in tantum autorem existimationis monumentum, quem, dum viveret, semper coluimus veluti maximum hujus ætatis Theologum, de totâ Ecclesiâ, deque Sede Lugd....... Dat. Lugd. in Palatio Gubern. prid. Cal. Mart. 1665. CAMILLUS DE NEUFVILLE, Archiep. Lugd.

dans tout leur Ordre. La grande Congrégation assista en Corps à ses Obseques. Quelque tems auparavant, ce Pere avoit celébré, dans la belle Chapelle de ces Messieurs, sa seconde Messe *Jubilaire*, durant laquelle le Pere Girin, Cordelier de l'Observance, que M. Dupin * a pris pour un Jesuite, prononça un Discours de pieté où il fit entrer l'éloge du Celébrant.

* *Bibliot. du XVII. siecle.*

Voici le caractere que le sçavant & sincere M. Gallois a fait au ** Public des ouvrages de nôtre Auteur. *On voit par ses ouvrages qu'il avoit l'esprit hardi & décisif, l'imagination vive & une memoire prodigieuse. Ces avantages de la nature joints au travail infatigable avec lequel il s'étoit appliqué à l'étude depuis les premieres années de sa jeunesse, jusqu'à l'âge de 79. ans qu'il est mort, l'avoient rendu un des plus sçavans hommes de son siecle. Mais il étoit trop piquant & trop satirique; ce qui lui avoit attiré l'inimitié de quantité de personnes..... Sa grande érudition lui fournissant une infinité de choses sur toutes sortes de matieres, il s'éloigne souvent du sujet dont il s'est proposé d'écrire; comme dans le traité de la Rose * Benite.* Dans ses traitez *sur les Spiritualitez heteroclites, & sur les Anomalies de la pieté*, il examine avec severité toutes les devotions équivoques: il condamne les unes, il défend les autres, & il appuye toûjours son jugement sur l'ancienne tradition. *C'est particulierement dans cette matiere qu'il a triomphé*, dit le sçavant Journaliste: *car comme il étoit piquant & satyrique*,

** *Gallois, Journal des Sçavans du 14 de Mars 1667.*

* *C'est le titre du 15. & 16. Volume:* Heteroclita spiritualia & Anomala pietatis.

il ne réussissoit jamais mieux que lors qu'il falloit critiquer & reprendre. M. Gui * Patin parle dans une de ses Lettres de deux Auteurs qu'on regardoit comme les deux plus sçavans hommes de l'Europe, & il ajoûte que *le P. Théophile Raynaud les passoit tous deux...... car outre la doctrine & la merveilleuse memoire qu'il avoit, il donnoit*, dit-il, ** *à tous ses Ouvrages & à tous ses Livres un tour de perfection qui n'appartenoit qu'à un grand Maître.* L'Auteur du *S. Georgius Cappadox*, dit le même M. Patin dans la Lettre 173. du même Volume, *est un homme rare, singulier & très-sçavant : EST ENIM VIR MULTIJUGÆ ERUDITIONIS, AC INFINITÆ LECTIONIS.* J'omets tous les éloges qui ont été donnez * au P. Théophile par le Cardinal Bona, par M. de Marca, par plusieurs sçavans Prelats, par l'Auteur du Martyrologe François, & par une quarantaine d'autres Auteurs celébres. On trouvera tous ces éloges à la tête du Recüeil de ses ouvrages, & je n'en dois pas grossir le mien. J'ajoûterai seulement que ce Pere, attaché de cœur à son état, refusa constamment l'Evêché d'Annecy, & rejetta avec indignation les offres éblouïssantes qu'on lui fit plus d'une fois, pour le garantir de certains orages que lui avoit attirez sa plume, quelquefois indiscrete. Il mourut d'apoplexie à Lyon, le 31. Octobre 1663.

Une vingtaine d'années après le P. Théophile, le Pere Jean Columbi, né en 1592. à Manosque en Provence, entra dans la même carriere que lui, & voulut marcher sur ses pas ; mais il y eut beaucoup

XVI. & XVII. SIEC.

* *Il aimoit à mettre des titres singuliers à la tête de ses ouvrages ; comme* Confiteor reformatum..... sacrum achatystum, *contre la coutume d'avoir une chaise devant soi en entendant la Messe.*

** *Lettre* 318. *du* 2. *Tome.*

* *Nous avons remarqué ailleurs que le* 2e. *Volume qui est l'Apopompée, est un ouvrage posthume, imprimé dans Lyon même, & non pas à Cracovie, comme porte le titre* Apopompée, *c'est la*

de diſtance entre l'un & l'autre. Nous avons de ce Pere une ſuite Chronologique, ou un Catalogue raiſonné des Evêques de Ciſteron, de Viviers, de Vaizon, de Valence & de Die. Il publia une docte Apologie en faveur de Jean de Montluc, Evêque de Valence. Il y démontre que ce Prelat ne leva jamais tout-à-fait le maſque & qu'il mourut enfin bon Catholique. Il ne réüſſit pas ſi bien à prouver la prétenduë reſurrection de Raymond Diocrès, ſon accuſation au Tribunal de Dieu & ſa condamnation. Le Pere Columbi, à l'exemple de Théophile Raynaud, annonça par un tître obſcur & ſingulier les recherches qu'il fit ſur quantité d'Evêques, dont on ne dit rien dans la France Chrétienne; ſur l'origine de l'Ordre de ſaint Ruf, ſur quelques Abbayes de l'Ordre de Prémontré, ſur * Odon de Chaponay, qu'il prétend avoir été Evêque de Valence, & avoir déja porté ce ſurnom dans le douziéme ſiecle, &c. Il donne à ces recherches le tître de *Noctes Blancalandanæ*, parcequ'il les fit durant le tems qu'il paſſa avec l'Evêque de Lavaur dans l'Abbaye de Blanche-Lande, où il travailloit ſur tout la nuit. Manoſque ſa Patrie lui eſt obligée des curieuſes recherches qu'il a faites ſur l'origine & les ſingularitez de cette Ville. Le P. Columbi mourut à Lyon âgé de plus de 80. ans. Ses Ouvrages ont été imprimez en 1668. par Deville, en un Volume in folio. Il a laiſſé pluſieurs autres ouvrages manuſcrits: ** une ſuite de nos Archevêques & des Evêques de Nîmes, un Commentaire, en douze Volumes in folio, ſur

nom que les Juifs donnoient à cette Victime qu'ils chargeoient de maledictions & qu'ils abandonnoient au desert.

* *Gaſpar de Chaponay ædiculam Jacobo ſacram extruxit Lugduni, contrà, ſed proximè S. Nicetii.* Columbi, p. 569.

** *Les MS. du P. Columbi ſont dans*

toute l'Ecriture. Le premier Tome qui va jusqu'à la fin des Livres des Rois, fut imprimé par Deville en 1668. in fol. Cet ouvrage est écrit avec précision & avec clarté, & le stile n'en est pas mauvais.

XVI. & XVII. SIEC.

Le P. George de Rhodes, né à Avignon, après avoir long-tems professé à Lyon, y mit au jour une Théologie & une Philosophie, l'une & l'autre en deux Volumes in folio. La Philosophie est tombée; mais la Théologie merite le cours qu'elle a euë: ne fût-ce que pour l'air de methode & de clarté qui y regne d'un bout à l'autre.

la Bibliothéque du Grand Collége.

Le Pere Joseph Gibalin, né dans le Diocése de Mende, a soutenu par ses ouvrages la reputation qu'il avoit d'être un des plus grands Casuistes de son siecle. Il a donné au Public de sçavans traitez Latins sur la Clôture Reguliere, sur les Censures, sur l'Irregularité, sur l'Usure & le Commerce, sur la Simonie, sur le Droit Canon & *Hieropolitique*, &c. Il mourut en 1671. dans le Collége de la Trinité, dont il avoit été Recteur, après y avoir professé la Scholastique huit ans, & la Morale plus de dix.

Les Peres Malatra & Brun sont nos deux Théologiens les plus recens, & c'est par eux que je vais finir cet article, quoique je ne me sois point exactement asservi à l'ordre des tems. Le P. Jean François Malatra, que nous avons vû enseigner long-tems la Théologie à Lyon avec reputation, étoit né dans le Comtat Venaissin. On a de lui l'essai * d'une Théologie Morale, tirée de l'Ecriture & des saints

* *Specimen Theologiæ*

Peres, qui annonçoit un ouvrage complet; mais le projet de cet Auteur n'a point été réalisé.

Le Pere Jean Brun né en 1660. dans le Diocése d'Alais, avoit réüni dans sa personne des qualitez qui se trouvent rarement ensemble : l'universalité avec l'éminence des talens; beaucoup de profondeur & de penetration dans les Sciences purement speculatives, avec un goût exquis pour les belles Lettres; une repugnance à se produire qui alla certainement jusqu'à l'excès, avec une haute reputation, mais encore plus grande qu'elle * n'étoit étenduë. Ce Pere après avoir enseigné dans Lyon la Rhétorique, la Philosophie, les Mathématiques & la Théologie, avec éclat, & durant plus de vingt-ans, après avoir été Recteur du Collége de Châlon, suivit a Turin le Pere de Gallifet, pour lors Provincial, & aujourd'hui Assistant de France, dont il étoit le compagnon & l'intime ami. Sept jours après leur arrivée à Turin, le P. Brun fut attaqué d'une maladie qui l'emporta en deux ** jours. Les honneurs funebres qu'on lui rendit dans cette Ville, où il étoit étranger, & où il auroit dû être inconnu, ont quelque chose de remarquable. Deux jours après sa mort un des * Professeurs du Collége monta en Chaire, & prononça son éloge funébre devant une assemblée nombreuse & brillante. C'étoit un heureux in promptu en Vers Latins. Ce petit Poëme a été fidélement & élegamment traduit en Vers François par Monsieur le Président de la Tourrette, ** qui a voulu, dit-il fort poliment, semer

Moralis. in 4. Lugd. 1698. apud Ant. Boudet.

* *Fama magna potius quam lata.* Pline.

** *Il mourut le 12. Juin de l'an 1719.*

* *In obitu P. Joan. Brun, Soc. J. pietate ac doctrinâ præstantis, Epicedium extemporale,* Auctore P. Thoma Cerrutio.

** *Lieute-*

semer quelques fleurs sur le tombeau de son Confrere, en attendant que le Secretaire de l'Academie en fît, suivant l'usage, un éloge complet. Car le P. Brun étoit un des plus anciens membres de l'Académie Littéraire de Lyon, de laquelle Monsieur le Président de la Tourrette a été Directeur. C'est uniquement de ce Poëme latin que je vais emprunter quelques traits, mais des plus courts, pour bien peindre le P. Brun, puisque la modestie du Traducteur François veut absolument dérober au Public le plaisir que lui auroit fait sa traduction. On marque d'abord le talent du P. Brun pour la Poësie, en reclamant, * pour le mieux loüer, l'aide de Melpoméne. On exalte dans les Vers suivans ses traitez de Théologie & de Philosophie, dont on a fait une infinité de Copies, & dont le Public demande l'impression, sur tout de ceux de Théologie. ** Le seul de ses Ecrits dont le P. Brun ait souffert l'impression, est une Brochure d'une centaine de pages, qui porte ce titre: *Les cent & une Propositions extraites du Livre des Reflexions Morales, sur le Nouveau Testament, qualifiées en détail*, à Bruxelles 1718. Ces qualifications, * qui manquoient, ont desentêté un grand nombre de personnes. On y a trouvé un caractére de force, de solidité & de précision, qui marque une main de Maître.

Les bornes que je me suis prescrites, & l'abondance de la matiere, qui croit à chaque pas, ne me permettent point le détail des Livres de pieté, que le Collége de la Trinité a produits. D'ailleurs la plû-

XVI. & XVII. Siec.

nant Criminel de la Cour des Monnoyes, & du Présidial de Lyon.

* *Hic quoque quem flemus, magna olim gloria, Musæ, vestra fuit, Pindo nituit donatus & ipse.*

** *Lumina mille lustrabunt avidâ pretiosa volumina mente, queis docuit plures Divina arcana per annos.*

* *En magnum, vel parvâ in mole volumen quot, fugat errores!*

XVI. & XVII. SIEC.

part de ces Livres ou devenus Gaulois, ou sortis de quelque plume dure & grossiere, sont plus propres à édifier les gens de bien, qu'à piquer la curiosité des gens de Lettres, qui veulent aujourd'hui qu'on concilie l'onction avec le bon goût & la pureté du langage. Ainsi nous ne parlerons point ni des *Discours choisis* du P. Bertail, tître déplacé, s'il en fût jamais un; ni *de la sage Abigaïl*, ou *du Miroir sans tache* du P. Filére, Lyonnois de naissance; ni *de l'Art de vivre selon Dieu* du P. Jaquinot; ni *de la Morale des Saints* du P. Lambert; ni *du Lys sacré* du P. Rousselet; ni *des Meditations* du Pere Balthazar de Villars; ni *du Tribunal de Conscience* du P. Athanase, né à Lyon, d'un Pere Italien; ni *de l'Eucharistie couronnée* du P. Constantin, ni de tous les pieux Livres écrits par le P. Binet, au nombre de 30. ou environ; ni de la *Philagie*, & *du Paulin & Alexis* du P. Paul de Barry. Mais si tous ces pieux Ecrivains n'ont pas fort illustré la Republique des Lettres, on peut dire qu'elle en a été dédommagée par * le dernier qui a paru dans le Collége de la Trinité.

Le Pere Claude de la Colombiere, ** après y avoir fait ses études, avant & après son entrée dans la Compagnie, y professa plusieurs années la Rhétorique; il y prêcha les Dominicales, il y travailla & y débita presque tous les Sermons qu'il prêcha depuis durant deux ans dans la Cour d'Angleterre, il y fut Pere spirituel des jeunes Jesuites, & ce fut dans la retraite qu'il fit à Lyon durant une année, qu'il jetta les fondemens de cette haute

* *On ne parle ici que des Auteurs morts.*

** *Il étoit né à saint Symphorien, à trois lieuës de Lyon, & il mourut en 1682. à Paray, dans le Duché de Bourgogne, en odeur de Sainteté.*

vertu à laquelle Dieu l'appelloit. On a de lui quatre tomes de Sermons, imprimez plusieurs fois, in octavo, par les Anissons; un cinquiéme tome de Reflexions Morales, avec les Harangues latines qu'il prononça en professant la Rhétorique à Lyon; un Volume in 12. de Lettres spirituelles, avec une Retraite. Il est certain que le P. la Colombiere, mort à l'âge de 41. ans, n'a pas pû mettre la derniere main à tous ses Sermons. Mais sa maniere de penser toûjours juste & souvent fort délicate, son langage toûjours pur & correct, les sentimens dont sont remplis ses Sermons, & le grand succès qu'ils ont eu, & qu'ils ont encore, tout décéle dans lui un grand Maître. M. Patru, qui étoit en commerce de Lettres avec lui, en parloit comme d'un des hommes de * France, qui sçavoient mieux les finesses de nôtre Langue.

XVI. & XVII. SIEC.

* *Préface mise à la tête des Sermons du P. la Colombiere.*

Les Livres manuscrits que le P. Bouton a laissez, ne sont guére connus; mais c'est dans une Histoire Littéraire qu'on doit les faire connoître. Le P. François Bouton, né dans la Franche-Comté, fut un Ascétique des plus dévots, & avec cela un sçavant des plus profonds. Les principaux ouvrages qu'il a écrits dans le premier genre sont une Théologie spirituelle partagée en six Livres, & une Traduction du Grec de saint Dorothée, plus exacte certainement que celle d'Hilarion de Verone. Il a laissé dans le second genre un ouvrage ** d'un travail & d'une érudition immense. C'est un gros Dictionnaire Hébraïque dont l'objet est de montrer la con-

** *Clavis Scripturæ Sacræ, seu Dictionarium He-*

XVI. & XVII. SIEC.

formité de nôtre Vulgate avec le texte Original ; & on peut assurer que l'Auteur a parfaitement bien réüssi dans son dessein. Ce Dictionnaire que l'Auteur transcrivit de sa main jusqu'à six fois, pour le rendre plus correct, est conservé parmi les Manuscrits du Collége de la Trinité, & il meriteroit que quelque nouveau Gryphius eût le courage de le donner au Public. Le P. Bouton avoit aussi travaillé & fort avancé un grand Dictionnaire Syriaque, dans les mêmes vûës & dans le même goût que le premier ; mais il interrompit son travail pour se livrer au service des pestiferez. Car ce Pere n'étoit pas moins Apôtre que sçavant. Une vingtaine d'années auparavant, son zéle l'avoit fait passer dans les Missions du Levant, où il essuya pour la Foi une longue & rude * prison. A son retour de Constantinople il fit naufrage sur les côtes de la Calabre, & il gagna la terre à la nage, après avoir quitté sa soutane pour mieux nager. Les gens du Païs le prirent d'abord pour un Corsaire d'Afrique, & il courut un nouveau danger pour sa vie aussi grand que le premier; mais ses Patentes ** qu'il avoit eûës de ses Superieurs, & qu'il avoit eu la précaution de prendre avec lui, l'ayant fait connoître pour ce qu'il étoit, il fut conduit avec honneur dans le plus prochain Collége des Jesuites, d'où il revint à Lyon. Ce fut après son retour qu'il y travailla, durant douze ans, son Lexicon Hebraïque. La grande peste ayant commencé à désoler Lyon en 1628. le P. Bouton demanda instamment & obtint enfin la permission

braum, in quo Latinis vocibus subjiciuntur voces Hebrææ respondentes, collectum ex Sacris Literis, & ex collatione Vulgatæ Latinæ editionis cum Hebræa.
Un in folio des plus gros.

* *Mantissa ad Indic. SS. Lugd. Theoph. Raynaud.*

** *Sotuel. Biblioth. Script. Soc. J.*

de se consacrer à servir ceux qui en étoient atteints. Il le fit sans ménagement, * & il mourut avec sept de ses Confreres dans cet exercice de la plus éminente charité.

Le P. Antoine ** Boissieu, né en 1623. à saint Germain-Laval en Forest, & mort à Lyon en 1691. a publié les Livres suivans qui ont eu un grand cours, & qui sont tous marquez au coin de la plus solide pieté. 1°. Quatre volumes *de Meditations* dont on a déja fait six éditions. 2°. *Le Chrétien prédestiné* par la devotion à Marie Mere de Dieu. 3°. *Le devot Exercice du Chrétien*, mis déja douze fois sous la presse. * 4°. *La Voye de la perfection* pour la Retraite de huit jours.

Auteurs vivans.

Le Pere Joseph de Gallifet, né à Aix en Provence en 1663. a donné au Public un traité Latin sur la devotion au Cœur de JESUS-CHRIST, sous ce titre : *De Cultu ** Sacro-sancti Cordis Dei ac Domini nostri JESU-CHRISTI, in variis Christiani orbis Provinciis jam propagato. Romæ apud Jo. Mariam Salvioni 1726.* On lui attribuë encore quelques autres Livres de pieté.

Le Pere Jean Croiset, né à Marseille le 28. d'Octobre 1659. commença, il y a près de quarante ans, à donner au Public ses ouvrages, dans le tems qu'il professoit la Rhétorique dans le Collége de la Trinité, dont il fut Recteur * dans la suite du tems. Nous avons de lui. 1°. *La devotion au sacré Cœur*

** Le P. Bouton mourut le 17. Octobre 1618. âgé de 50. ans.*

*** Son pere Jean Boissieu fut Secretaire de la Reine Marguerite de Valois, premiere femme d'Henri IV. La vocation du P. Boissieu produisit celle du P. de la Chaize son ami, & son compagnon d'étude.*

** A Lyon, chez Ant. Molin.*

*** Le P. de Galliffet, après avoir fait toutes ses études dans le College de la Trinité, en fut Recteur. Il fut ensuite Provin-*

XVI. & XVII. SIEC.

cial, & il est aujourd'hui Assistant de France.

* Il est aujourd'hui Provincial de la Province de Lyon.

de JESUS, imprimée plusieurs fois à Lyon, in 8. & dont la traduction Italienne a été imprimée à Naples & à Bologne. 2°. *Reglement des Pensionaires* des PP. Jesuites de Lyon & de Marseille, in 18. On en a fait quantité d'éditions à Lyon. 3°. *Retraite spirituelle* pour un jour de chaque mois, 2. vol. in 12. imprimée plusieurs fois à Paris, à Lyon, à Avignon, traduite en Allemand, en Italien, en Espagnol, en Anglois par l'ordre du Roi Jacques II. & reimprimée à Madrid, à Venise, à Ingolstad. 4°. *Reflexions Chrétiennes*, 2. vol. in 12. traduites en Allemand & en Italien, & souvent réimprimées à Paris, à Lyon, à Avignon, à Ingolstad, à Venise. 5°. *L'Année Chrétienne*, ou *Exercices de pieté*, pour tous les jours de l'année, imprimée en Allemand, en Italien, en François à Lyon, à Ingolstad, à Venise. 6°. *Exercices de Pieté* pour tous les Dimanches, les Fêtes mobiles, & pour tous les jours du Carême, cinq volumes in 8. traduits dans les mêmes Langues, & dédiez comme l'Année Chrétienne au Pape Clement XI. 7°. *Vies des Saints*, avec des Reflexions à la fin de chaque Vie, 2. vol. in folio, dédiez au Pape Innocent XIII. traduites comme les ouvrages precédens, & imprimées en Italien à Venise, en 3. vol. in 4. 8°. *Vie de* JESUS-CHRIST, *& de la sainte Vierge*, 1. vol. in 8. imprimée en trois Langues comme les autres Livres. 9°. *Parallele* des mœurs de ce siecle & de la Morale de J. C. 2. vol. in 12. à Lyon; à Ingolstad en Allemand. 10. *Heures Chrétiennes* à Lyon; à Ingolstad en Allemand.

Le P. François de Pierre, né à Besançon, a donné au Public les Ouvrages suivans. 1°. *Lettres dogmatiques*, adressées à M. Turretin, Ministre à Genéve, au sujet de son Livre intitulé *Nubes Testium*. Item, *Lettres*, où l'on démontre invinciblement la verité de la Religion Catholique, *à Lyon chez Plaignard 1728*. 2°. *Discours* sur la Question proposée par l'Academie Royale de Bourdeaux, pour le prix de l'an 1723. 3°. *Instructions* sur le Mariage. *Instructions* pour bien vivre & bien mourir. *Abbregé* des Vies des SS. Stanislas & Loüis de Gonzague.

XVI. & XVII. SIEC.

Le P. Corneille Leau, né à Lyon en 1659. a traduit en sept volumes * in 12. qui seront bientôt suivis de 4. ou 5. autres, le Livre du P. Segneri qui porte pour tître, *Il Christiano istruito n'ella sua Legge*. Item, la *Vera Sapientia* du même Segneri traduite sous le tître de *Considerations Chrétiennes*, pour chaque jour de la Semaine, à Lyon, & reimprimée plusieurs fois ailleurs. *Item*, il a traduit du Latin en François, *les Axiomes de la Philosophie Chrétienne* du P. Manni.

* *Le Chrétien instruit des devoirs de sa Religion*, à Lyon, par la Societé des Libraires 1713.

Le P. Thomas Bernard Fellon, né à Avignon le 17. Juillet 1672. a mis au jour, 1° deux Poëmes Latins, l'un sur le ** Caffé & l'autre sur l'Aimant. * 2°. Deux Oraisons funebres, la premiere de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & la seconde de Loüis le Grand. 3°. Il a refondu, & mis en meilleur langage le Catechisme spirituel du Pere Surin. 4°. Il fait actuellement imprimer un ouvra-

** *Faba Arabica.*

* *Magnes.*

XVI. & XVII. SIEC.

ge qui porte pour tître, *Paraphrase des Pseaumes de David, & des Cantiques de l'Eglise, avec une application suivie de chaque Pseaume, & de chaque Cantique à un sujet particulier, propre à servir d'entretien avec Dieu.*

Le P. François Melchior Follard, né à Avignon, le 5. Octobre 1683. a donné au public deux Tragédies Françoises, *Oedipe*, & *Themistocle.*

Le P. Nicolas Sarrabat, né à Lyon, le 9. Février 1698. proposa en 1727. une nouvelle Hypothése sur les variations de l'Aiguille aimantée, qui remporta le prix de l'Académie Royale de Bourdeaux. Le même Pere Sarrabat donna en 1728. une Dissertation sur la cause de la salure de la Mer, qui remporta aussi le prix proposé par cette même Academie; il a aussi publié sur ce second sujet une Lettre pour resoudre quelques difficultez proposées dans les Journaux de Trevoux, Janvier 1730.

Le P. François de Montauzan, né à Ville-Franche en Beaujollois, le 15. Decembre 1697. donna en 1727. un *Journal Historique* du Concile d'Embrun, imprimé à Lyon en 2. vol. in 12. sous le nom emprunté de M. *** Bachelier de Sorbonne On trouve dans ce Journal des pieces & des anecdotes qui ne se voient point ailleurs. Le même Auteur a donné en 1629. une nouvelle édition de la *Theologie Morale du P. la Croix*, en 2. vol. in folio, avec quelques augmentations à la tête de cet ouvrage. Tel est 1° un *Traité des Devoirs*, & des pouvoirs des Confesseurs. 2°. Une Liste exacte de toutes les

Propo

Propoſitions de Morale condamnées par le ſaint XVI.
Siége depuis le commencement du quinziéme ſiecle. &
Cette liſte qu'on appelle *Bibliotheca Erronea*, eſt XVII.
diviſée en deux parties. Là 1[e] comprend les erreurs SIEC.
de Wiclef, de Jean Hus, de Luther, &c. On y trouve pour préliminaire l'explication des differentes cenſures, ou qualifications dont les Théologiens ont coûtume de noter les propoſitions contraires à la doctrine de l'Egliſe. La ſeconde partie commence aux erreurs de Janſenius. Elle eſt precédée d'un préambule ſur la queſtion du fait & du droit, & ſur l'autorité de l'Egliſe à l'égard des faits dogmatiques. *Voyez le Journal de Trevoux, Août 1729. p. 1481.* Le même Pere a corrigé & augmenté le Dictionnaire Latin, Grec & François du P. Pomey, à l'uſage des Colléges. Cette nouvelle édition eſt ſous la preſſe, & l'on n'y trouvera point ces fautes dont la premiere eſt remplie.

Notice de la Bibliothéque.

La Bibliothéque ſituée ſur le rivage du Rhône, a cent cinquante piez de Roi en longueur, trente-trois en largeur, & trente neuf en hauteur. Seize rayons de Livres, placez avec proportion les uns ſur les autres, regnent dans toute la longueur & toute la largeur de ſes quatre faces. Parmi cette grande quantité de Livres, voici, à peu près, ceux qui peuvent meriter l'attention des connoiſſeurs. J'écarte de ce petit détail, tout ce qui ſe trouve communément.

XVI. & XVII. SIEC.

1°. On voit dans cette Bibliothéque, & dans celle de Villeroi * qui y est jointe, quantité d'éditions des plus anciennes & des plus rares. Tels sont, par exemple, un *Tite-Live* en deux vol. in folio, sur un beau velin historié, & d'une parfaite conservation, imprimé en 1470. à Venise, par Vindelin de Spire, qui s'annonce ainsi par ces Vers suivis & précedez de plusieurs autres.

Et Vindelino debebis tu quoque formis,
Egregiè impressit has modo qui Decadas.

L'Histoire Naturelle de Pline, imprimée deux ans après, (en 1472.) à Venise, par Nicolas Jenson, sur un beau velin historié, en 2. vol. in fol. On voit à la tête du Tite-Live & du Pline, la belle Epître du celébre Jean André, Evêque d'Alerie, qui en fut l'Editeur. *S. Aug. De Civitate Dei*, imprimé à Rome, in fol. en 1470. par Suveynheim & Pānars, dans le Palais de Pierre & François de Maximis.

Conrardus Suveynheim, Arnoldus Panarsque Magistri
Romæ impresserunt talia multa simul.
Petrus cum fratre Francisco maximus ambo
Huic operi aptatam contribuere domum.

Le Pere de Mont-Faucon a dit dans son *Diarium Italicum*, que cette édition du Livre *de Civit. Dei*, étoit la plus ancienne & la premiere de toutes. Cela n'est pas exact; elle avoit été precédée

* *Monseigneur Camille de Villeroi, Archevêque de Lyon, mort en 1693. donna par son Testament sa magnifique Bibliothéque au Collége de la sainte Trinité.*

par deux autres : l'une en 1467. sans nom de Libraire, & de Ville ; l'autre en 1468. à Rome par Suveynheim & Panarts. *Martial* de 1473. par les mêmes, édition loüée par Scriverius, * Harangues Latines, avec quelques autres ouvrages de Fr. Philelphe, à Milan en 1481. Un Virgile avec les Commentaires ** de Servius, sans signatures, sans reclames, & qui paroît encore plus ancien que le Tite-Live. On n'y trouve point ce Vers apocriphe de la premiere Eglogue, * *Sæpè sinistra cavâ prædixit ab ilice cornix.*

Un *Ciceron* d'un grand prix, en quatre tomes, ou deux grands Volumes in folio, imprimé à Milan en 1490. & en 1498. par Alexandre Minutianus. Cette édition, qui contient plusieurs singularitez, est fort rare. Le Journal des Sçavans, après en avoir fait l'éloge, nous apprend qu'il se trouve bien peu de ** personnes qui en ayent vû quelque exemplaire. *Item*, *Corius*, Histoire de Milan, & les *Epîtres* de Ciceron, in 4. par le même Minutianus. Je ne parle point d'un fort grand nombre d'autres Livres imprimez dans le quinziéme siecle, mais d'une date posterieure.

2°. Plusieurs Livres rares imprimez dans le seiziéme siecle : comme la *Bible* de Gryphius, & les *Commentaires* de Dolet, qu'on regarde comme deux Chefs-d'œuvres de l'art ; la *Bible de Neuf-Châtel*, ou de Robert Olivetan, imprimée en 1535. les *Oeuvres de Luther*, en sept vol. in fol. Quoique ce Livre soit imprimé à Vitemberg en 1558.

* *Biblioth. Lat. Fabricius.*

** *Le texte de Virgile n'y est pas tout au long.*

* *Ce Vers, qui est le 18. ne se trouve point dans un Virgile MS. du Collége de la Trinité, non plus que dans 22. autres que j'ai consultez à Florence dans la Bibliothéque du Grand Duc. Je l'y trouvai seulement dans un Virgile MS. des moins anciens.*

** *Journal de 1725. mois de....*

XVI. & XVII. SIEC.

on y voit néanmoins dans le ſeptiéme Tome * la fameuſe conference de Luther avec le Diable, au ſujet de l'abolition des Meſſes baſſes ; le *Talmud* mis au jour à Venize par Daniel Bombergue : c'eſt le plus fort ouvrage qu'on ait jamais imprimé en Hebreu ; toutes les œuvres *d'Æneas Sylvius*, ou de Pie II. de l'édition de Bâle ; *les Oeuvres de Jean Hus* ; le nouveau Teſtament imprimé en 1549. in 16. par Robert Etienne, édition appellée ordinairement par les Libraires, *O mirificam !* *Denys* d'Halicarnaſſe, *Dion Caſſius*, & *Appien* d'Alexandrie, reliez dans un ſeul gros volume. Le Dion eſt tout ſémé de notes marginales écrites de la main d'Henri Etienne, à qui ce Livre appartenoit, comme en font foi ces mots Grecs & Latins, écrits de ſa main à la tête des trois Hiſtoriens, Ἐκ τῶν Ἐρρίκου τοῦ Στεφάνου, *Ex Libris H. Stephani.*

* Pag. 226.

3°. Les magnifiques Editions du Louvre, dont les principales ſont tout le corps complet de l'*Hiſtoire Byſantine* (avec le *Pachymere* de Rome ;) les *Conciles* Genéraux en 37. vol. la *Bible* Latine, en 8. vol. les *Hiſtoires* de Charles VI. de Charles VII. de Charles VIII. & celle de Philippe de Comines, & de Ville-Hardoüin ; les anciens Poëtes, Terence, Horace, Virgile, Juvenal, &c. pluſieurs Livres de pieté, * imprimez au Louvre, tous in folio, d'un gros caractére fort net & fort beau, ſur le papier le plus fin, le plus fort & le plus beau dont on ſe fût encore ſervi. Le Livre de *l'Imitation de Jesus-Christ* fut les premices de cette Royale Im-

* *L'Imprimerie Royale, avoit été établie par François I. mais on l'avoit laiſſée entierement*

XVI. & XVII. SIEC.

primerie renaissante. Le *Breviaire* de Loüis XIII. en deux gros volumes, recüeillis & arrangez par ce Roi lui-même, comme il paroît par les Approbations des Evêques & des Docteurs qu'on voit à la tête du Livre, dont on tira peu d'exemplaires; *l'Anastase* de Vitis Pontificum, les Oeuvres de *saint Bernard*, l'*Histoire* de Loüis le Grand par les Médailles, envoyée par lui-même au Collége de Lyon avec la magnifique description *des Carrouzels & des Tapisseries du Louvre*; Un siecle avant Loüis le Grand, Henri III. pour gratifier le P. Emond Auger son Confesseur, avoit enrichi cette Bibliotheque naissante d'un grand nombre de Livres choisis, & sur tout de Controversistes, d'Interprétes de l'Ecriture, de saints Peres & de Canonistes. Les trois Couronnes que ce Roi prit pour sa Dévise, après son retour de Pologne, se voient encore sur la couverture de ces Livres, avec ces paroles sur la troisiéme Couronne qui est élevée au dessus des deux autres: *Manet ultima Cœlo.*

tomber. Le Cardinal de Richelieu & M. de Noyers la rétablirent, Loüis XIII. y dépensa 360. mille livres, les sept premieres années. Il prenoit plaisir à y voir travailler. Les deux premieres années il en sortit 70. gros volumes, Grecs, Latins, François & Italiens, qui sont dans la Bibliothéque du Collége de la Trinité.

Mais ce qu'il peut y avoir de plus remarquable dans cette Bibliothéque, ce sont les grands Corps d'ouvrages importans dont elle est enrichie, dans tous les genres de Littérature. Tels sont, par exemple, les *Polyglottes d'Alcala & de Londres*, avec leurs *Vocabulaires*; la *Polyglotte d'Anvers* ou de Philippe II. imprimée par Plantin; celles du *Président Le Jay*, & de *Vatable*; *Critici Sacri*, avec le *Synopsis Criticorum*, le *Tostat*, &c. la *grande Bibliothéque des Peres*, par les Anissons, en 27. volumes;

outre les supplémens ; le *Spicilegium* , & les *Analectes* ; le *Tractatus Tractatuum* de Venise en 27. vol. in folio ; les *Collections des Conciles* du Louvre , du P. *L'Abbe* , du P. *Hardouin*, de *Surius* ; de *Binius* , de *Rome* en Grec & en Latin , de *Garcias Loaïsa* , de *Sirmond* , de *Merlin* la plus ancienne de toutes ; les *Pandectes* des Canons de Beveregius ; les *Memoires & Procez Verbaux* du Clergé de France , &c. le *Grand Atlas* , latin & françois , la *Bibliothéque des freres Polonois* , ou le grand Recüeil des Livres Sociniens ; les Commentaires *ad usum Delphini* ; les *Voyages de Ramusius* ; le *Tresor des Antiquitez* grecques & latines de Gronovius & de Grævius , en 25. volumes , outre leurs accessoires , comme le *Gruter* , *l'Antiquité expliquée* du P. de Mont-Faucon , le *Musæum Farnesianum* ; les differentes compilations des anciens Historiens Grecs , Latins , François , Allemans , Italiens , Anglois , Hongrois , Siciliens , Normans , &c. le *Goltzius* , les *Acta sanctorum* des Bollandistes ; le *Monasticum Anglicanum* , avec l'*Anglia Sacra* ; les *Acta sanctorum* de l'Ordre de saint Benoît , le *Vvading* ; le *Mercurio* & le *Memorie recondite* de Siri ; un *grand Recüeil* en 18. volumes des Constitutions Synodales faites en divers tems par les Eglises d'Espagne ; les Bibliothéques les plus recherchées , comme celles de *Gesner* , de *Possevin* avec son Apparat , de Bodley , des Ecrivains Espagnols , &c. plusieurs centaines de vol. in quarto & in folio , remplis d'une infinité de piéces fugitives en toutes

ſortes de genres, & ſur tout en matiere de Politique, * de Décorations publiques, de receptions, de Poëſie, de Factums, d'Oraiſons Funébres, &c.

Tous ces grands Corps d'ouvrages, dont nous venons de faire le détail, peuvent ſe trouver ou ſeparément, ou enſemble, dans les grandes Bibliothéques. Mais en voici un que je crois pouvoir appeller unique en Europe, ou du moins en France, où il n'a paru que cette année 1730. C'eſt *une Hiſtoire generale de la Chine*, en trente volumes imprimez à Pe-Kin, en beau papier & en beaux caractéres Chinois. Chaque volume a quatorze pouces de long ſur ſept de large. Cette Hiſtoire compoſée par un ** Miniſtre d'Etat de l'Empereur Kin-Tſon eſt tirée des annales Chinoiſes confrontées avec les annales Tartares. Elle commence à Fo-hi, ou plûtôt Fou-hi, Fondateur de l'Empire de la Chine, lequel vivoit 2952. * ans avant J. C. & elle vient juſques à nôtre tems. L'illuſtriſſime Seigneur Metello de Souza-Menezes, Ambaſſadeur du Roi de Portugal à la Chine, a bien voulu ſe charger de porter en Europe ce précieux tréſor, pour la Bibliothéque du Collége de Lyon, de la part du Pere Parrenin, qui y a été élevé. Le Pere de Moyria-de-Mailla, Miſſionnaire de la Chine a fait, en François, en trois ou quatre tomes in folio, un abregé exact de ces trente volumes Chinois. Il a mis à la tête du Livre une grande Carte de la Chine, que lui & le Pere Regis ont levé par l'ordre de l'Empereur, avec des dépenſes & des ſoins immenſes. Cette Carte eſt accompa-

* *On voit dans la Bibliothéque de Villeroy un grand nombre de Recüeils ſur tout ce qui s'eſt fait au ſujet de la Fronde, du tems du Cardinal Mazarin.*

** *Ma-Couan.*

* *Cette Chronologie ne peut quadrer qu'avec le Syſtême de l'antiquité des tems, qui paroît le meilleur, & que les Miſſionnaires Chinois ont unanimement adopté, avec l'approbation du S. Siege.*

XVI. & XVII. SIEC.

gnée de quantité de figures qui representent les armes des Chinois, leurs chars, leurs habits de cerémonies, leurs instrumens de Mathématiques, leurs étendarts, &c. On espere de donner bientôt au Public cet abregé François, qui est un présent du P. de Mailla. Je dois joindre à ces Histoires Chinoises deux autres ouvrages Manuscrits, composez à Pe-Kin, & envoyez en Original, par le Pere Dentrecolles, Lyonnois de naissance, qui en est l'Auteur. Le premier est un *Traité en forme de Dialogue, contre les Mahometans*, dont la Secte s'est prodigieusement multipliée dans la Chine. Le second est un *Traité sur les differentes Monnoyes*, qui ont eu ou qui ont encore cours dans la Chine. Le même Pere Dentrecolles a composé un ouvrage curieux sur la maniere dont se fait à la Chine cette belle porcelaine si estimée en Europe. Le détail où il entre peut être aussi utile qu'il est agréable.

Les autres Manuscrits Chinois, Hebreux, Arabes, Syriaques, Cophtes, Grecs, Latins, François, Italiens, Provençaux, ne sont pas considérables par leur nombre, qui ne monte qu'à trois ou quatre cents. Mais il y en a tels dans ce petit nombre, qui meritent d'être connus du Public. 1°. *Le Livre* * *des Evangiles*, écrit sur le parchemin en beaux caractéres Carlovingiens, & écrit selon toutes les apparences, de la main même de saint Agobard, dans le 9. siecle. 2°. *Un Pseautier Cophte* très-antique. 3°. *Des Homelies Grecques & des Sermons* de saint Basile, qui paroissent être du dixiéme

* *Liber Evangeliorum oblatus ad altare S. Stephani ab Agobardo Episcopo. Voyez ce que nous en avons dit*

me siecle, aussi bien que le Pseautier Cophte. 4°. *Un Livre des Evangiles* sur le parchemin, que feu M. Baluze visitant cette Bibliothéque en 1701. jugea être de 800. ans. 5°. & 6°. *une Bible sur parchemin* en deux grands Volumes in folio, & une *Collection de Canons* antiques que le même M. Baluze jugea avoir environ six cents ans d'antiquité. 7°. *Les Offices de * l'Eglise Caldéenne*, écrits vers l'an 1137. en Langue Caldéenne ou ancienne Syriaque, par Micaël Prêtre & Religieux. 8°. *Explication des Mistéres de nôtre Foi*, en Vers Provençaux. Ce rare Manuscrit écrit en 1288. commence par ces Vers, qui montrent que cette Langue n'a point ou fort peu changé.

XVI. & XVII. SIEC.

dans le neuviéme siecle, p. 125.

** Ce Livre trouvé dans une voûte de l'Eglise Surienne d'Alep, fut donné par le Patriarche Pierre à M. le Chevalier d'Arvieux, Consul de France à Alep, qui en fit present au P. de la Chaize.*

Au nom de Dieu nr̄e Senhor,
Que es fonte pure d'amor,
Et es sensa commençament,
Et lo sera encessament,
Et l'escriptura per aisso
L'appella e Alpha & O.

9°. *Un Pline* sur velin, d'environ 400. ans, cité par le P. Hardoüin. 10. *Un saint Augustin de la Cité de Dieu*, du même tems & de la même forme. *Un Herbier* sur velin, avec les figures qu'on juge avoir six siecles d'antiquité. Le Manuscrit dont il nous reste à parler, n'est qu'un Bréviaire, & un Bréviaire du quinziéme siecle. Mais ce qu'il perd par le défaut d'antiquité, il le regagne du côté de la magnificence, qui va au délà de ce qu'on pourroit

s'en figurer. Ce Bréviaire appartenoit, il y a un peu plus de trois siecles, à Henri V. Roi d'Angleterre, qui mourut à Vincennes en 1422. On voit à la tête les armes d'Angleterre & celles de France, dont ce Prince se disoit Roi. On a marqué dans le Calendrier le jour de la naissance & de la mort des Princes de sa Maison, qui furent ses contemporains. Ce Bréviaire qui est fort gros, & qui est écrit sur le velin * le plus blanc & le plus fin, est sémé d'un bout à l'autre d'une prodigieuse quantité de mignatures plus ou moins grandes, mais toutes d'un travail exquis & d'une délicatesse qui saisit les yeux. Les couleurs dont elles sont décorées, sont aussi vives, & l'or qui les reléve est aussi brillant que si elles venoient d'être faites. Toutes ces figures, qui sont assorties à la Fête & à l'Office du jour, représentent au naturel nos Mystéres, nos Cerémonies, l'ancienne Liturgie Anglicane, son Clergé Seculier & Regulier; & on peut dire que c'est là un monument authentique, qui existe & qui dépose en faveur de l'ancienne créance.

** Ce Bréviaire passa des mains d'Henri V. en celles du Duc de Betfort son frere. Il fut ensuite à Jean de Morvilliers, Garde des Sceaux. Enfin il fut donné, il y a plus de cent ans, par M. de saint Germain, à M. Camille de Neufville, depuis Archevêque de Lyon.*

Une ancienne Liturgie Grecque, sur un beau velin historié en or, & qu'on juge être du dixiéme ou douziéme siecle; les quatre Evangiles en Grec, & sur un parchemin qui paroît être encore plus antique. L'Alcoran sur un velin très-délicat, & tout brillant d'un bout à l'autre de caractéres & de divers ornemens relevez en or.

Je pourrois placer parmi nos Livres singuliers certains autres Manuscrits ou Livres imprimez, qu'on

regarde aujourd'hui comme des bijoux de Biblio- XVI.
théque ; comme plusieurs Poëtes & Romans Gau- &
lois sur velin ; les *Mystéres du vieux Testament* XVII.
representez par personnages ; les Sermons de Barle- SIEC.
te, de Menot, de Bustis ; la vieille Legende Dorée, Lancelot du Lac ou les Chevaliers de la Table Ronde en trois grands Volumes ; les vieilles Annales de France en grand parchemin ; le grand Virgile de Londres avec ses planches & ses figures de deux en deux pages ; les Questions Orthodoxes où la défense du Concile de Trente par Andradus Payva ; la Galerie Justiniani avec plus de quinze ou vingt mille autres Estampes de toutes les sortes, &c. Un Missel Romain en Langue Esclavone, le vieux Missel de Cluny, imprimé à Cluny même, en 1490. & celui d'Aisnay, imprimé dans Aisnay même en 1531. le *Neptune François* ou le rare Recüeil des Cartes marines, levées & gravées par l'ordre de Loüis le Grand, &c.

Le Public attend de moi que j'ajoûte ici une petite Notice du Cabinet des Antiques. La voici en racourci. 1°. Une suite assez nombreuse d'Idoles Egyptiennes, Grecques, & Romaines ; de Lampes antiques en bronze, d'urnes, de Lachrymatoires, & d'instrumens de sacrifices. Parmi les Idoles d'Egypte, un Harpocrate de près d'un pié de hauteur, & tout couvert de cette précieuse roüille, que nos Antiquaires estiment tant, à l'exemple des Anciens Romains ; une Isis d'un pié & demi environ, avec le boisseau & la feüille de Lotus sur la tête ; une secon-

XVI. & XVII. SIEC.

de Isis avec son fils Horus entre les bras ; un Anubis, un Mithra, une Cybele, un Serapis de Bazalte * tout semé d'animaux en relief & de caractéres Jeroglyphiques, qui contiennent un éloge d'Osiris & d'Isis confondus avec le Soleil & avec la Lune. Plusieurs Serapis ornez d'or & d'émail. Une tête d'Horus de *Basalte* fort belle, & du poids de trois livres & davantage. Toutes ces idoles qui sont parfaitement dans le goût *Pharaonique*, ont été nouvellement trouvées dans les Momies qu'on a déterrées sous les Pyramides de l'ancienne Egypte, avec plusieurs amulétes semez aussi d'Ieroglyphes Egyptiens. Parmi les autres antiquitez une Victoire aîlée, un Jupiter Capitolin, un Momus avec ses attributs, une Cybéle avec ses tours, un Bacchus d'un pié & demi de hauteur, ou environ ; une Venus Grecque d'un grand prix ; deux grands Bustes en marbre, de Ciceron, & de Seneque ; une tête d'Ovide en marbre, & une de Scipion l'Africain en Bazalte ; un Constantin le jeune, avec son *Parazonium* ou son épée arrondie par les deux bouts ; une ou deux Pateres, des coûteaux & des cuilliers des Sacrificateurs, des clefs & des anneaux Romains ; des lampes antiques figurées en sphinx, en satire, en vaisseau, en figure humaine, & parmi ces lampes on voit celle que Fortunius Licetus prétend avoir appartenu à Jules Cesar, comme l'annonce, dit-il, cette Inscription qu'elle porte. C. J. C. * J. O. M. S.

2°. *Medailles*. Une suite des Empereurs Romains, en grand & moyen bronze, en or & en

* *Bazalte, espece de marbre noir, fort estimé des anciens Egyptiens. Il est aussi dur & de la même couleur que le fer.*

* *Caii Julii Cæsaris, Jovi Optimo, Maximo Sacrum.*

argent. Dans le grand bronze *deux têtes de Tibere*; premier revers, *ROM. ET AUG.* Second revers, *Civitatibus ASIÆ Restitutis. Caligula* avec ses trois sœurs, pour revers, *Agrippine*, *Drusille & Julie*; un gros Medaillon * de Neron, du poids de quatre onces & davantage; au revers, *Profectio Aug. Vitellius*, couvert d'un beau verd de porreau, *Pax Aug.* Domitia, Divi Cæs. Mater. *Nerva*, Fisci Judaïci calumnia sublata... Vehiculatione Italiæ remissa. *Trajan.* Circus, Via, ... Columna... Aqua Trajana, Arcus. *Plotina*, Fides Aug. *Hadrien*, Reliqua vetera HS. novies millies abolita... Disciplina Aug... Restitutori Mauritaniæ, &c. Exercitus Rhætic... Syriacus...... je ne parle point de l'Antinous, parcequ'il est douteux. *Faustine* la jeune; Matri Castrorum. *Luce Vere*, Rex Armeniis Datus, d'une conservation parfaite. *Pertinax*, Provident. Deorum, d'une beauté rare. Trois têtes de Didius Julianus, la troisiéme est un Médaillon Grec. *Manlia Scantilla* sa femme. *Didia Clara* leur fille. Caracalla, avec le Cirque, & plusieurs Medaillons; un Medaillon de Geta; au revers, ΦΙΛΑΔΕΛΦΙΑ, ΠΕΡΙΝΘ ΝΕΩΚΩΡ. *Macrin* & son fils Diadumenien. Mais cette seconde Médaille n'est qu'un moyen bronze. *Elagabale*, Sacerdos Dei solis Elagabal, *Julia Paula* sa femme. *Les deux Gordiens d'Afrique*, pere & fils. Plusieurs Balbins & plusieurs *Pupiens* bien conservez. Une *Tranquilline* Grecque, femme du troisiéme Gordien, avec le revers, ΣΑΜΙΩΝ. Dix à douze Médailles ou Medaillons Grecs de *Philippe*, sa

XVI. & XVII. SIEC.

* *La grosseur extraordinaire de ce Médaillon, fait dire à plusieurs celébres Antiquaires que ce pouvoit être là un de ces Médaillons, que les Romains attachoient à leurs Enseignes militaires.*

XVI. & XVII. SIEC. femme *Otacilia*, avec ce revers peu commun, *Sæculares Augg*. Un gros & rare Médaillon à trois têtes, d'un côté celle des deux Philippes, pere & fils, & de l'autre celle d'Otacilia. *Æmilien*, Æternitas Augg. &c. A la téte de ces Médailles Imperiales, on voit une nombreuse suite des anciens poids des Romains, l'As, le Semis, le Triens, le Quadrans, le Sextans, l'Uncia. Dans la suite des Médailles d'or, un *Jules Cesar*; *Claudius Drusus*, au revers, l'Arc de Triomphe, avec ce mot Laconique *De Germ*. *Antonia*, femme de Drusus... *Claude*, au revers, sa femme Agrippine; *Neron*, Pace P. R. terrâ marique partâ Janum clusit; un *Galba* d'une beauté parfaite, avec cette legende dans une couronne de chêne. S.P. * Q.R.Ob. C.S... *Othon*, securitas P. R...*Vitellius*, Concordia, P. R... *Titus*, Columna Rostrata.. *Nerva*, deux mains qui embrassent un Drapeau, *Concordia Exercituum*... *Plotine*, femme de Trajan; *Pertinax*, Æquitas Aug. Tr. P. Cos. II. *Severe* avec sa femme Julie, *selon M. Vaillant*; au revers, Victoria Parthica Maxima... *Geta*, liberalitas Aug. VI. *Helagabale* à fleur de coin, avec trois figures au revers. *Lib.* Aug. II. *Alexandre Severe*, aussi bien conservé que l'Helagabale, avec la figure de l'Empereur dans une *Quadrige*, tenant lui-même les rênes de ses chevaux; un *Pupien*, au revers, deux mains jointes; *Amor mutuus Augg*... Le Tyran *Eugene*, qui de Professeur de Rhetorique, devint Empereur, par le credit du Comte Arbogaste; Médaille rare, avec ce revers., *Victoria Augg*.

* *Senatus populusque Romanus, ob Cives servatos.*

Troisiémement, une suite des Rois de Syrie, de Sicile, de Macedoine & d'Egypte, moitié argent & moitié bronze; la plus remarquable de toutes ces Médailles, est un Médaillon d'or où l'on voit quatre têtes d'une parfaite conservation. Ce * sont les têtes de *Ptolomée Lagus & de son* fils *Ptolomée* Philadelphe, avec celles de leurs deux femmes, avec cette legende ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ.

Quatriémement, dans la suite en argent, une quinzaine de Medaillons Latins ou Grecs, du nombre desquels est un *Constans*, de la largeur d'un de nos écus blancs, avec cette legende au revers; *Triumfator Gentium Barbararum*. *Vitellius* avec la tête de son frere Lucius pour revers. Une belle Domitia, ** au revers, son enfant assis sur un globe & environné d'étoiles. * Une seconde Domitia, avec le Paon, *Pertinax*, *Didius-Julianus*, &c. Dans le moyen bronze, & parmi les Médailles Consulaires en argent, je ne vois rien qui mérite une attention particuliere. Mais je ne dois point oublier ici un rare Médaillon Egyptien, en bronze, de l'antiquité la plus reculée, & du poids de deux onces & demi. On y voit des deux côtez, en grand relief, les six fameuses Divinitez, qui sont appellées par les anciens Auteurs Grecs, Θεοὶ σύνναοι, Θεοὶ σύμβωμοι, parce qu'elles avoient un Temple commun. Ces Divinitez sont Osiris, Isis, Harpocrate, Horus, Serapis & Anubis, representez avec tous leurs attributs. Un *Scarabée* de Bazalte, tout sémé de Jeroglyphes, paroît être de la même antiquité que le grand Médail-

** Ces deux Princes furent les deux Fondateurs du second Royaume d'Egypte, après la mort d'Alexandre le Grand.*

*** Elle étoit femme de Domitien, & fille de Corbulon.*

** Cette premiere Domitia vient du Cabinet de Monsieur de Boze, de la part duquel elle me fut remise par feu Monseigneur l'Archevêque de Vienne.*

XVI. & XVII. SIEC.

lon Egyptien, & je regarde ce *Scarabée* comme le plus ancien de nos Talismans, parmi lesquels on voit des Abraxas en agathe & en onyce, & quelques autres Talismans des Basilidiens. On peut ranger aussi parmi nos antiquitez les plus singulieres, ce que les Romains appelloient *Tessera lusoria*. C'est une maniere de Mereau antique, qui a d'un côté la tête d'une jeune femme qu'on pourroit prendre pour la fortune, ou pour le sort; & de l'autre quatre osselets avec ces mots Latins qui ressentent fort le siecle d'Auguste * par leur noble simplicité. QUI LUDIT ARRAM DET QUOD SATIS SIT. Un Medaillon d'argent, cité par Du Choul, qui represente un sacrifice de Bacchantes, avec ces mots au revers, ΔΙΟΝΤΣΩ, ΔΩΓΩΣ.

* *On voit aux deux côtez de la tête ces deux lettres, C. S. qui signifient, Casus, Sors, selon M. Seguin.*

Le Moderne va nous presenter certaines Médailles, qui pourroient piquer la curiosité d'un connoisseur. Dans l'Histoire Metallique des Papes, en argent, un grand Medaillon de Jules III. *Anglia Resurges*, *&c.* Pie V. *Dextera tua*, *Domine*, *percussit inimicum*, au sujet de la Victoire de Lepanthe. *Gregoire XIII.* avec la saint Barthelemi marquée au revers: Médaille que les Papes eux-mêmes ont désavoüée, & ont cru devoir être supprimée :** & c'est ce qui la rend plus rare. Nos Médailles des Papes en or sont plus remarquables par la beauté de leur coin, que par aucune autre singularité.

** *Ugonotorum strages 1572.*

Les principales piéces qui peuvent figurer dans l'Histoire de nos Rois, en argent, dans celle de la France & des autres Etats, sont premierement, une suite

XVI. & XVII. SIEC.

suite des monnoyes d'argent de nos Rois des deux premieres Races; un Medaillon d'or de Charlemagne, avec * la figure de sa magnifique Eglise d'Aix la Chapelle, au revers. Dans la troisiéme Race, *Carolus Rex* (VIII.) *Pisanorum Lib. François I.* en or & en argent, avec sa Salamandre. Charles X. avec le *Regale Sacerdotium* au revers. L'*Opportune* & l'*Opportuniùs* d'Henri IV. & de Ch. Eman. Duc de Savoye. Un Medaillon de *Cath. de Medicis*, avec les trois Rois ses fils, au revers; un autre de Marie de Medicis, environnée de tous les Princes ses enfans, avec ce mot dans l'Exergue, *Læta Deûm partu.* Gaston de France avec cette curieuse legende: *Ecce plusquàm Salomon hic*, *1660*. Plusieurs Médailles & monnoyes de Loüis XIII. & de Loüis XIV. en or & en argent, gravées par le celébre Varin, parmi lesquelles se trouve le *Mens & Manus* du Cardinal de Richelieu, avec un nombre de Pieforts du même Varin. Les plus beaux évenemens du Regne de Loüis le Grand, sur des Médailles d'argent de sept à huit onces; une suite de monnoyes *Castrenses* des plus rares; la celébre & premiere Médaille que les Fondateurs de la Republique de Hollande porterent penduë à leur coû, vers le commencement de May, de l'an 1566. d'un côté Philippe II. & de l'autre deux mains qui serrent ** une besace, avec cette legende: *En tout fidéles au Roi, jusques à porter la besace*; le fameux Médaillon, dont la fiere legende jointe à celle de *Mitis & Fortis*, & de *Leo Batavus*, influa beaucoup,

* *Carolus M. Rom. Imper. Franc. Rex Fundator templi S. M. V. Aquisgran.*

** *Barlemont ayant dit à la Gouvernante des Païs-Bas, que les Mécontens n'é*toient que

dit * M. Bizot, dans la guerre que Loüis XIV. fit aux Hollandois en 1672. On y voit d'un côté la Hollande avec ses attributs, & de l'autre ces paroles : *Assertis legibus, emendatis sacris, adjutis, defensis, conciliatis Regibus, vindicata Marium libertate, pace, egregiâ virtute armorum partâ, stabilitâ orbis Europæi quiete, numisma hoc Status fœderati Belgii cudi fecerunt MDCLXVIII.* Le Médaillon & les Médailles que les amis des deux bons Republicains, Corneille & Jean de Wit firent frapper en Hollande, après la mort tragique de ces deux grands hommes ; la Médaille ** originale que les premiers Cantons Suisses firent frapper en argent, lorsqu'ils se liguerent vers le commencement du quinziéme siecle, & qui devint comme le Symbole de leur union. Celle que M. De Pertuis * fit frapper en 1675. au sujet de la mort de M. le Prince de Turenne : un Chêne chargé de couronnes de Laurier, foudroyé par le Tonnerre, avec ce mot, *Non Lauri mille tuentur.* Les Médailles frappées en Allemagne, au sujet de la paix de Rastad, concluë en 1714. On y voit sous deux Palmiers, les deux Generaux ** assis qui se donnent la main. *Convenere Duces pro palmis jungere palmas*, dit la legende. Si je place ici cette Médaille, c'est sur tout pour justifier, par cet exemple remarquable, les plaintes qu'on fait depuis le commencement de ce siecle sur la décadence du bon goût. Rien de plus faux que cette pensée ; elle ne roule que sur ce mauvais jeu de mots, *palmis & palmas*, & pour la faire disparoître,

des gueux, *ils prirent le nom de gueux, la besace & l'écuelle des gueux pour leur premier simbole, en s'écriant,* vivent les Gueux.

* *Bizot, Histoire Métallique de la Republique de Hollande,* page 274.

** *Cette Médaille dont on n'avoit frappé que 40. fut supprimée, sur les plaintes que firent les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, & il ne s'en distribua que 13.*

* *M. de Pertuis avoit été Capitaine des Gardes du*

il ne faut que la traduire dans une autre Langue, ce qui est un des caractéres de la fausseté d'une pensée. La seconde Médaille frappée * sur la paix de Rastad est plus supportable, quoiqu'elle ne soit rien moins que dans le goût Romain. On y voit aussi les deux Generaux qui se regardent, avec ces paroles pour legende, *Olim duo fulmina belli, nunc instrumenta quietis*. La troisiéme où l'on voit ** deux Colombes qui font leur nid dans un casque, avec ce Vers imité de Pallade, *in galeâ Martis nidum fecere Columbæ*, est une assez bonne Devise, & une Médaille de mauvais goût. La belle Médaille de Diane de Valentinois que le P. Daniel a fait graver dans son Histoire de France, comme un monument des plus singuliers. On y voit au revers cette Duchesse sous la figure de Diane, foulant au pied le Dieu de l'amour, avec cette Inscription fort superbe & peu vraye. *OMNIUM VICTOREM VICI*; le Sceau Original dont Leon X. & François I. signerent le Concordat à Bologne; une suite des monnoyes des Soudans d'Egypte, avec une autre encore plus nombreuse des monnoyes qui ont eu cours dans la Chine, * sous les differentes Dynasties de cet ancien Empire. Parmi ces monnoyes, il y en a d'or & qui valent jusques à trente livres de nôtre monnoye, d'autres d'argent qui en valent douze, &c. Un nombre considerable de Sceaux & de Cachets du 12. du 13. du 14. & du 15. siecle; une suite de pierres gravées, d'agathes, d'onyx, de cornalines, de camayeux, la plûpart antiques. On y

XVI. & XVII. SIEC.

* *Maréchal de Turenne.*

** *Le Prince Eugene de Savoye, & le Maréchal de Villars.*

* *Monseigneur le Prince de Vendôme, Grand Prieur de France, en a fait present au College.*

** *Militis in galeâ nidum fecere Columbæ: Apparet Marti quàm sit amica Venus.* Palladius.

* *Elles sont percés au milieu pour pouvoir être enfilées par milliers.*

XVI. & XVII. SIEC. voit un Socrate, un Jules Cesar, un Auguste, une Cleopatre, une Julie, fille de Titus; un grand & bel Onyx avec les figures de Caracalla & de Geta en entier, &c.

L'Observatoire est rempli d'un grand nombre d'instrumens de Mathématique, & de quantité de raretez dont le détail nous méneroit trop loin.

L'Histoire Littéraire de l'ancien & nouveau Collége de la Trinité, nous a conduits depuis l'an 1529. jusqu'à nos jours. Le plan que je me suis proposé demande que nous revenions aux Auteurs du seiziéme & dix-septiéme siecle, dont nous n'avons pas encore parlé. L'abondance des matieres m'obligera à les serrer désormais le plus qu'il se pourra.

Claude de Bellievre, & Jean Grollier sont les deux Lyonnois qui ont le plus illustré leur Patrie & la Republique des Lettres, vers le milieu du seiziéme siecle.

Claude de Bellievre, premier Président du Parlement de Dauphiné, & pere du celébre Chancellier Pompone, naquit à Lyon un peu avant la fin du quinziéme siecle.* Son pere Barthelemi de Bellievre fut long-tems Secretaire & Intendant de la Maison du Cardinal de Bourbon, Archevêque de Lyon. Voilà l'origine de l'élevation de cette famille Lyonnoise, qui dans l'espace d'un siecle a eu l'honneur de donner deux Archevêques de Lyon, un Chancellier de France, un premier Président au Parlement de Paris & deux à celui de Dauphiné. Claude de Belliévre fut un de ces hommes rares qui

* Vers l'an 1487.

font nez pour l'honneur de leur Patrie & de leur siecle. François I. recompensa ses grands & longs services en lui donnant la charge de premier Président de Dauphiné, qu'il exerça encore sous Henri II. L'amour de sa Patrie le rappella à Lyon dans les dernieres années de sa vie. Il y fut comblé d'honneurs; & quoiqu'il eût refusé de rentrer dans le Consulat, * rien d'important ne se décida plus sans son avis qu'on alloit lui demander dans sa maison. Ce fut en ce tems-là qu'il composa son *Lugdunum Priscum*, ** que Paradin a mis à profit, sans en avoir jamais nommé l'Auteur. Le goût que Claude de Belliévre avoit pour l'antiquité, lui fit rassembler dans le jardin de sa maison, quantité d'inscriptions Romaines, dont le nombre fut fort augmenté par le Président Nicolas de l'Ange, son beau-frere, qui occupa après lui cette maison, dont le jardin fut nommé de là *le Jardin des Antiques*. C'est dans cette même maison, occupée aujourd'hui par les PP. Trinitaires, que sont nez Jean & Pompone de Belliévre, dont le dernier fut tenu sur les fonts de Baptême par Pompone Trivulce, Gouverneur de Lyon. Jean qui étoit l'aîné, fut comme son pere Claude, premier President de Dauphiné; Pompone fut ce celébre Chancellier de France, qui servit sous cinq de nos Rois dans des Ambassades & dans tant d'autres importans emplois, & dont Henri IV. disoit, *qu'il ne connoissoit point de plus homme de bien à la Cour*. Ce furent ces deux dignes fils, Pompone * & Jean, qui après la mort de leur pere, firent

* *Il avoit été plusieurs fois Conseiller-Echevin.*

** *Ce rare Manuscrit, écrit de la main même de l'Auteur, est entre les mains de M. le Conseiller de la Valette, qui m'a fait la grace de me le communiquer. M. le Président Nicol. de l'Ange, beau-frere de Belliévre, & un de ses heritiers, l'avoit communiqué à Paradin.*

** *Pompone II. fut*

XVI. & XVII. SIEC.

graver sur son tombeau cette Inscription d'un goût Romain, qu'on voit encore aujourd'hui, mais à demi effacée, dans l'Eglise de saint Pierre le Vieux, où il fut enseveli.

premier Président du Parlement de Paris.

D. O. M. Hic situs est Claud. Bellevrius, V. C. Delphin. Senatus Præses Prior, cujus innocentia hominum invidiam provocavit & superavit. Vixit annos LXX. Mens. VIII. Dies VII. Joannes & Pomponius patri optimo pos. An. MDLVII.

* *Antoine Grollier grand Royaliste fut mis par les Ligueurs dans le Château de Pierre-Encise. Il en fut tiré par l'adresse de Marie de Camus, sa femme, qui lui porta sous son Vertugadin des cordons de soye pour descendre du Donjon. Il commanda ensuite les troupes levées en Suisse par M. de Sillery.*

** *M. de Thou fait dans son*

Jean Grollier, né à Lyon vers l'an 1480. d'une famille ancienne, & zelée de tout tems pour le service * de nos Rois, a eu un avantage que peu de personnes partagent avec lui. Sans avoir jamais rien écrit, il a tenu dans la Republique des Lettres un rang des plus distinguez. Il a été généralement exalté par les plus celébres Auteurs François, Italiens, Hollandois même & Allemans; il en a été regardé & loüé durant 50. années, comme un Mecéne universel, quoi que sa fortune fût bornée & qu'il n'ait été qu'un simple particulier durant une grande partie de sa vie. Deux causes contribuerent à cette grande illustration. Jean Grollier avoit une Bibliothéque nombreuse, riche & choisie. Elle étoit ouverte à tous les Gens de Lettres, qu'il regardoit comme ses amis, & il en avertissoit le Public par ces paroles qu'il faisoit graver en caractéres d'or sur la magnifique couverture de tous ses Livres, *Jo. Grolierii & amicorum.* ** M. de Thou compare cette Bibliothéque à celle d'Asinius Pollion, qui fut la

premiere & la plus belle de Rome. Il ajoûte que malgré les accidens qu'elle essuya, malgré * la prodigalité de Grollier qui donnoit liberalement ses Livres, il y en resta néanmoins un si grand nombre, que nos plus belles Bibliotheques de Paris & des Provinces ont été enrichies de ses débris.

Histoire un grand éloge de Jean Grollier.

Les autres bienfaits dont il combla les Gens de Lettres ne lui firent pas moins d'honneur que sa Bibliothéque. Erasme dit dans une de ses Lettres qu'on voyoit le nom de Grollier à la tête de tous les ouvrages qui s'imprimoient en ce tems-là. Il l'appelle *l'ornement de la France; il le met au dessus des autres doctes de son siecle, non seulement par ses emplois & par sa ** noblesse, mais encore par son érudition.* Cælius Rhodiginus, Alde Manuce, Jean-Baptiste Egnace, & quantité d'autres Auteurs de reputation lui dédierent leurs ouvrages, & j'ai lû quelque part dans ceux de ce dernier, que son Compere Alde & lui avec plusieurs autres, avoient été regalez par leur commun Mécéne, d'une paire de gants blancs, qui enveloppoient une somme d'or. On conserve * encore dans la Bibliothéque du Collége de la Trinité, le magnifique Exemplaire original que Rhodiginus presenta à son Mecéne en lui dédiant *ses Leçons anciennes*. On voit à la tête du Livre, ces huit ou dix lignes écrites de la propre main de l'Auteur. *Clarissimo Litteratorum propugnatori D. Joanni Grolierio, Lugdunensi, Lodovicus Cœlius, humilis cliens, observantiæ fideique singularis monumentum, ruinæ ac interitûs nescium.*

* *Elle fut conservée dans l'Hôtel de Vic jusqu'en 1675. qu'elle fut venduë en détail. On en a quelques Livres dans la Bibliotheque du Collége de Lyon.*

** *Erasm. Epist. lib. 3. ep. 17.*

* *Lectionum antiquarum Libri XVI.* Venetiis in ædibus Aldi & Andreæ soceri, mense Febr. MDXVI. *C'est un in fol. d'une impression.*

Opto valeas, qui legis σὺν Θεῷ καὶ χαρίσι. Le séjour que J. Grollier avoit fait en Italie, où il fut long-tems Trésorier general de nos armées du Milanez & ensuite Ambassadeur de François I. à la Cour de Rome, le fit connoître & estimer de tous les Gens de Lettres de ce Païs; & ce fut en ce tems-là qu'il fit imprimer à Venise le Livre de *Asse*, composé par Budée, son ami intime, mais beaucoup plus âgé que lui. J. Grollier * mourut à Paris en 1565. il fut enseveli à saint Germain des Prez, près du Grand Autel., où l'on voit encore son épitaphe qui est d'un goût Romain. Son riche Cabinet de Médailles, & d'autres antiques ayant été vendu après sa mort, & porté à Marseille, pour être de là transporté en Italie, le Roi en ayant été averti le fit racheter fort cherement, pour en enrichir le sien.

César Grollier, fils naturel de Jean, & Lyonnois comme son pere, reçut de lui une éducation, qui repara le défaut de sa naissance. Son pere ayant pris soin de cultiver lui-même son heureux génie, l'envoya à la Cour de Rome, où il parvint, par la grande voye du mérite, a être Secretaire de trois Papes pour les Brefs Latins. Le nom de GLORIERIUS, que nous voyons encore à la fin des Brefs & des autres *Expéditions* de sa façon, n'est autre que le nom de Grolierius ou Grollier qu'il déguisoit tant soit peu par respect & par bienséance. ** Il composa par l'ordre de son pere une Histoire Latine du saccagement de Rome, qu'il lui dédia. Cette Relation, qui est d'un Latin fort pur, fut réimprimée

parfaitement belle.

* *Jo. Grolierio, insubriæ dudum, Galliæ nuper quæstori castiss. fideliss. integerr. V. C. virtutum omnium, Litterarum in primis & venerandæ antiquitatis observantiss. studiosiss. Anna & Jacobella filiæ, Antonius & Petrus nepotes Parenti cariss. M. M. M. PP. Vixit Annos LXXXVI. obiit XI. Cal. Nov.*

Les Grolliers portoient pour Dévise un Grozelier, au Cimier de leurs armoiries, avec ce mot, nec herba, nec arbor.

** *Historia*

mée à Paris par Cramoiſi en 1637. L'Auteur n'a pas craint de reconnoître dans la Dédicace & d'y dire publiquement à ſon pere, qu'il avoit reçû de * lui la naiſſance, l'éducation & tout ce qu'il poſſedoit au monde, quoi qu'en vertu des Loix il n'eût aucun droit de lui rien demander. Céſar Grollier ayant quitté l'Etat Eccleſiaſtique, après pluſieurs années de ſervice, épouſa une Demoiſelle Florentine nommée *Giron*, dont il eut deux fils : Alexandre Grollier, qui fut Nonce de Sixte V. & Jules, Chevalier de l'Ordre de CHRIST en Portugal, qui épouſa une Demoiſelle Romaine, nommée Virginie Mancini.

Un ſiecle, ou environ, après la mort de Jean Grollier, Nicolas Grollier de Serviere, ſon petit-neveu, ſe diſtingua dans le monde Littéraire par un rare talent, qu'il porta, j'oſe l'aſſurer, au plus haut point de ſa perfection, & auquel peu de perſonnes ont pû atteindre juſqu'ici.

Après avoir ſervi fort long-tems avec reputation, en qualité de Lieutenant-Colonel, il ſe retira dans ſa Patrie tout couvert de bleſſures, & après avoir perdu un œil au Siége de Verceil. Il paſſa dans Lyon le reſte de ** ſa vie qui fut des plus longues. Il y cultiva à loiſir ſon génie pour les Mathématiques ; il y dreſſa un rare cabinet de Mathématique & de Mécanique, qui attira bientôt l'attention de tous les curieux de l'Europe, & que le Roi Loüis XIV. honora de ſa viſite deux jours de ſuite.

M. Grollier de Serviere, ancien * Lieutenant-

expugnatæ & direptæ urbis Romæ, per exercitum Caroli V. Imp. die VI. Maii M. D. XXVII. Clemente VII. Pontifice. Cæſare Grolierio Lugdunenſi authore.

* *Nam liberi parentibus uſque adeò ſunt obſtricti, propterea quod ab iis procreati ſunt, ſuſcepti, educati & informati, &c. Nominis, fortunæ, ſalutis, vitæ denique meæ authorem, præter te, agnoſco neminem..* Cæſ. Grolierius.

** *Il étoit né en 1593. & il vecut 93. ans.*

* *Recüeil*

Colonel d'Infanterie, & petit-fils de Nicolas, a donné en 1719. une description exacte de ce celébre Cabinet. Il a orné cette description de 127. figures en 88. planches, qui mettent sous les yeux toutes les singularitez qui y sont renfermées. Ce sont des ouvrages, d'yvoire la plûpart, travaillez avec une délicatesse surprenante; des horloges extraordinaires, dont les mouvemens semblent se perpetuer à l'infini; des modéles de machines, pour l'attaque & la défense des Places, pour l'élevation des eaux, le passage des rivieres, la construction des maisons, des moulins & des ponts, & quantité d'autres ouvrages pareils, que les connoisseurs regardent comme des chefs-d'œuvre de l'art, & d'où il peut resulter de grands avantages pour le Public & pour les Particuliers. Ce Cabinet a été enrichi de quantité de nouvelles pieces, par feu Mr le Grand Prieur de Savigni, homme d'une pieté & d'un merite rare, qui avoit herité de tout le génie de son pere.

Recueil d'ouvrages curieux, de Mathématique & de Mécanique, ou description du Cabinet de M. Grollier de Serviere, avec des Figures en taille douce, par M. Grollier de Serviere, ancien Lieut. Col. d'Inf. son petit-fils, à Lyon, chez David Forey, 1719.

Ce Cabinet existe en son entier dans la maison de M. de Grollier, Place de Loüis le Grand.

Claude du Verdier, né à Lyon, vers le milieu du seiziéme siecle, doit trouver ici sa place à plusieurs titres: ne fût-ce que pour le soin qu'a eu son pere Antoine de perpetuer le souvenir de quantité de nos Auteurs Lyonnois, dans sa Bibliothéque, où il n'a point oublié son fils, ni lui-même. Du Verdier le fils composa dans sa jeunesse des Poësies Latines * qu'il dédia à son pere, & qui annoncerent d'abord un assez heureux génie. Mais il entreprit dans la suite de faire une critique de presque tous les anciens Auteurs: *In Autores penè omnes antiquos*

* *Peripetasis Epigrammatum...... Bombycum metamorphosis ad*

potiſſimùm, cenſiones & correctiones.... tître faſtueux, mis à la tête d'un Livre fort mince, qui n'eſt qu'une déclamation de jeune * homme, & où l'on trouve aſſez d'érudition, peu de critique, beaucoup de ſuffiſance, avec un air & un ton de déciſion qui ne convenoit pas à l'Auteur.

XVI. & XVII. SIEC.

Cl. V. Ant. Verderium.... patrem ſuum.

Du Verdier le Pere (*Antoine*) Auteur de *la Bibliotheque* ** Françoiſe, & de la *Proſopographie*, ou deſcription des hommes * illuſtres, étoit né à Montbriſon; mais il poſſedoit & il exerçoit dans Lyon la charge de Controlleur des Finances pour la Genéralité de cette Ville. Ce n'eſt qu'à ce tître qu'il a paſſé pour Lyonnois, & que je l'ai peut-être moi-même donné quelque part comme tel. Mais quoi que cette Ville fut le lieu de la naiſſance du fils, & de la reſidence du pere, le fils ne laiſſe pas cependant de marquer à ſon pere, dans deux de ſes Vers, la peine qu'il ſe fait de retourner avec lui à Lyon, après avoir goûté l'air de Paris.

Nam mihi Lugdunum te feſtinare moleſtum eſt,
Gratum ut Pariſios approperare fuit.

La Bibliothéque d'Antoine du Verdier ſeroit d'un tout autre prix qu'elle n'eſt, ſi à la place de tous ces longs & ennuyeux extraits, dont il l'a farcie, il y avoit rapporté des perſonnalitez intereſſantes, à l'exemple de la Croix-Du-Mayne, ſon contemporain, & ſon rival. Le premier exemple de cette negligence, qui ſe preſente à moi, eſt celui de Phi-

* *Claudii Verderii, J. C. in Auctores penè omnes... ubi Grammaticorum, Poët. Hiſt. Dial. Rhet. Orat. Juriſc. Phil..... errata deprehenduntur.*

* A Lyon chez Honorat, 1585.

** *A Lyon chez Ant. Gryphius, 1573. in quarto.*

libert de l'Orme dont il ne dit presque rien, & que je vais m'efforcer de faire mieux connoître.

Philibert de l'Orme Sur-Intendant, ou plûtôt Intendant des Bâtimens du Roi, passa tous les anciens Architectes dans la coupe des pierres, & dans l'art de constrnire une voûte. Il naquit à Lyon vers le commencement du seiziéme siecle; & dès l'âge de quatorze ans il alla en Italie étudier les beautez de l'antique; ce fut là toute son occupation. Marcel Cervin, qui fut depuis le Pape Marcel II. & qui avoit un grand goût pour les Arts, & pour les Sciences, ayant souvent vû ce jeune François, qui suivi de plusieurs personnes * examinoit avec attention & faisoit mesurer avec soin tout ce qu'il pouvoit trouver de monumens antiques, conçût de l'estime & de l'affection pour lui, il l'engagea à venir le voir, il l'aida par ses avis & lui donna de grandes facilitez pour se perfectionner. De l'Orme ainsi enrichi des dépoüilles de l'antiquité, revint à Lyon en 1536. & il en bannit le Gothique. Les curieux y voient encore avec plaisir quelques bâtimens qu'il y ** conduisit, & sur tout des Trompes * d'une grande saillie & d'une hardiesse surprenante. Le portail Dorique de l'Eglise de saint Nizier est aussi de sa façon, mais il ne l'acheva pas. De l'Orme étant allé travailler à Paris, pour le Cardinal du Bellay, fut bientôt à la mode dans la Cour d'Henri II. & dans celle des Rois ses fils. Il fit le fer à cheval de Fontainebleau; il bâtit le magnifique Château d'Anet avec cette trompe hardie qu'il fit pour

* *Chap. I. Liv. V. de l'Archit. de Phil. de l'Orme.*

** *Au coin de la Juiverie & ailleurs.*

* Trompe, *sorte de Voûte qui va en s'élargissant par le haut.*

soûtenir le Cabinet du Roi, qu'on voit tout en l'air. Il bâtit le Palais de Tuileries, par l'ordre de Catherine de Medicis, il rétablit & orna plusieurs Maisons Royales. * Ces services furent recompensez au delà de ses esperances. Il fut fait Aumônier & Conseiller du Roi, on lui donna l'Abbaye de saint Eloy, & celle de saint Serge. Ronsard, qui suivoit la Cour, ne put voir tout cela sans chagrin. Il publia contre ce nouvel Abbé une Satire piquante, qui portoit pour titre *la Truelle Crossée*. De l'Orme trouva l'occasion de se venger. Un jour que Ronsard voulut entrer après la Reine & avec sa Cour dans le Jardin des Tuilleries, de l'Orme, qui en étoit Gouverneur, le fit repousser rudement, & donna ordre qu'on ne le laissât point entrer. Ronsard se vengea à son tour, en crayonant sur la porte ces trois mots en Lettres Capitales, *FORT. REVERENT. HABE*. De l'Orme qui sçavoit peu de Latin, ayant vû cette inscription, au retour de la promenade, la prit pour du François, & se plaignit à la Reine de ce que Ronsard avoit voulu l'insulter. Mais le Poëte se justifia, en répondant que c'étoit là du Latin, & non pas du François, & qu'Ausone avertissoit par ces Initiales les hommes nouveaux de ne point s'oublier si aisément. **

XVI. & XVII. SIEC.

* Villiers-Cotterez, saint Germain, nommé alors le Château de la Muette, le Louvre. Le Palais des Tuileries étant fait pour une Reine, il y employa l'Ordre Jonique, dont les proportions ont été prises sur la taille & les ornemens des Dames Grecques.

FORTunam REVERENTer HABE, quicumque repentè
Dives ab exili progrederere loco.

** Du Peyrat, Antiquitez de la Chapelle du Roi, p. 205.

De l'Orme mourut en 1577. il a laissé un * Traité

* A Paris chez Je-

XVI. & XVII. SIEC.

sur la maniere de bien bâtir, & à peu de frais, avec dix Livres d'Architecture. *

rôme de Marnef, 1556.

* A Paris, chez Federic Morel, 1568.

Nos autres Auteurs du seiziéme siecle ne demandent pas, pour la plûpart, de longues discussions. Loüis Maigret, ou Meigret, passa pour une des meilleures plumes de son siecle. Il acquit de la reputation en traduisant quelques ouvrages de Platon, d'Aristote, d'Isocrate, de Ciceron, de Pline, de Lucien, de Sallufte & de Polybe. Il publia en 1550. un *Trété de la Grammere Francoese*, où il prétend qu'on doit écrire comme on prononce. Cet ouvrage fit Secte, mais il lui attira bien des contradicteurs. Guillaume des Autels écrivit contre les *Meigretistes*. Meigret, lui répondit, Des Autels ** repliqua & Meigret dupliqua. Jacques Pelletier du Mans se déclara pour lui, & le Président d'Expilly en fit autant dans un in folio, qu'il publia à Lyon, en 1618. Mais l'Académie Françoise s'est déclarée pour l'ancienne ortographe, qui marque mieux l'origine des mots.

** M. l'Abbé Regnier a parfaitement refuté les raisons de Meigret dans sa Grammaire Françoise, Art. de l'Ortographe.

Amédée Meigret de l'Ordre de saint Dominique, publia sous le regne de François I. deux Commentaires sur quelques Livres d'Aristore. Il dédia le premier à François de Rohan, Archevêque de Lyon, & le second à son frere Lambert Meigret, Controlleur ou Trésorier des guerres. Jean leur troisiéme frere fut Président à Mortier, au Parlement de Paris, & ils étoient tous trois nez à Lyon.

Claude * Champier, fils de Symphorien, écrivit à l'âge de dix-huit ans un Livre curieux sur les singularitez des Gaules.

* Imprimé à Paris, chez Janot, 1538. & à Lyon, par

André de Rossant, Jurisconsulte & grand faiseur d'Anagrammes, en publia quantité qu'il accompagnoit de Vers François ou Latins. Il composa un traité sur *l'Onomastrophie*, * c'est-à-dire, sur l'art de retourner un nom avec esprit, en changeant de place les lettres qui le composent; ouvrage assez inutile dans la Republique des Lettres. Il n'étoit pas encore imprimé du tems de la Croix-Du-Mayne, & je ne sçai s'il l'a jamais été. Jean Des Goutes traduisit en Prose Françoise les Oeuvres d'Arioste, avec le Roman de Philandre, surnommé le Gentilhomme, & de Passe-Rose, fille du Roi de Naples. *Lyon 1544. par Jean De Tournes. Antoine Marnas*, Chanoine de saint Just, publia en 1573. un nouveau Systême pour faire revivre l'ancienne splendeur de la Republique de Lyon, car c'est ainsi qu'il l'appella. *Antoine Royet*, publia en 1583. un ** petit traité sur la Peste. *Benoît du Troncy*, Secretaire de la Ville, traduisit en François le Livre de Ciceron *De ** Consolatione*. *La Mothe Roulland* donna au Public *les Facetieux Devis de cent & six nouvelles*. * Antoine Mellier, Avocat de Lyon, publia un Commentaire ** sur l'Edit du Roi, qui regle les successions que les meres doivent recüeillir de leurs enfans.

Pierre d'Espinac succeda dans l'Archevêché de Lyon, à son oncle Antoine d'Albon. Il fut un des plus sçavans & des plus éloquens hommes de son siecle. L'Eglise Gallicane le choisit pour son Orateur dans les Etats de Blois. Il fut Chef de la depu-

XVI. & XVII. SIEC.

B. Rigaud, 1556.

** Celles qu'il fit sur M. Mandelot sont des meilleures,* Franciscus Mandelotius, *Francis tuis lucem donas.* François de Mandelot. *O Lyon, ce Mars te défend. Il a aussi composé en Vers une Remontrance aux Flamands, avec quelques autres petites pieces.*

*** Imprimé par Emeran le Melais.*

** 1584. par B. Rigaud.*

*** A Lyon, chez Rigaud 1570. & à Paris, chez Real.*

*** A Lyon, chez Pierre*

XVI. & XVII. SIEC.

tation des Catholiques dans la celébre conference de Surenne.* On a de lui des Statuts Synodaux, une Exhortation à son peuple, un nouveau Breviaire à l'usage de son Diocése, quelques Poësies qui n'ont pas été imprimées. Mais son plus bel ouvrage c'est le Discours qu'il prononça aux Etats de Blois, & dont on a fait un grand nombre d'éditions. La Croix-Du-Mayne dit qu'on n'avoit encore rien vû dans nôtre Langue de plus éloquent, de plus fort, de plus sçavant & de plus poli.

Roussin, 1573. & à Paris, par Gervais Mallot, 1576.

* *Il mourut à Lyon, le 9. Janvier 1599. il fut enseveli à S. Jean dans la Chapelle de la Maguelaine. M. de Thou, D'Avila & M. de Sponde en ont fait des portraits fort differens.*

** *In octavo 1552.*

Les deux sçavantes & polies Lyonnoises dont nous allons parler, & qui florirent sous les regnes de François I. d'Henri II. & de ses enfans, meritent de figurer dans une Histoire Littéraire. Pernette Du Guillet composa plusieurs ouvrages, en Prose & en Vers, qui furent imprimez par Jean De ** Tournes, & à la fin desquels on voit cette Epitaphe de la façon de Maurice Sceve.

L'heureuse cendre, autrefois composée
En un corps chaste où vertu reposa,
Est en ce lieu par les graces posée,
Parmi ses os que beauté composa, &c.

Loüise Sarrazin peut être regardée comme une espece de petit prodige. Elle sçavoit à l'âge de huit ans la Langue Latine, la Grecque & l'Hébraïque. Ce fut son pere Philibert Sarrazin, * Medecin de Lyon, Auteur de quelques Lettres imprimées, qui les lui enseigna lui-même. Après la mort de son pere, elle fut

* *Paul Colomiez, Gallia Orientalis, p. 110.*

fut mariée avec Marc Offredi ou Offrey, Medécin de Genéve, * où elle vivoit encore en 1606. **

XVI. & XVII. Siec.

Seraphim Olivier, & Pierre de Villars, l'un Cardinal & Patriarche, l'autre Archevêque de Vienne, n'ont pas été moins illustres dans la Littérature que dans l'Eglise. Seraphim Olivier, né postume à Lyon vers l'an 1535. d'une mere * Italienne, mais d'un pere François, fit ses premieres études dans le Collége de Tournon. De là on l'envoya étudier le Droit Canon & Civil dans l'Université de Bologne. Il y fit de si grands & si rapides progrès qu'à l'âge de vingt-quatre ans il emporta, sur un grand nombre de concurrens habiles, la Chaire de Droit Civil qui vint à vaquer. Olivier, qui sentoit ses forces, alla deux ans après chercher un plus grand théatre à Rome. Il y fut bientôt Auditeur de Rote pour la France & il exerça cet emploi durant quarante années. Ce fut dans ce tems-là qu'il composa, ** ou recüeillit les quinze cents Décisions de la Rote, qui ont été imprimées à Rome & en Allemagne: ouvrage postume aussi bien que son Auteur. Olivier fut employé & toûjours avec succez en diverses Nonciatures par Gregoire XIII. par Sixte V. & par Clement VIII. Cependant il étoit déja vieux & Doyen de la Rote depuis long-tems, avant qu'on songeât à le revêtir de la pourpre. Le Chevalier Delphino, dans sa Relation de Rome, attribuë cet oubli à son peu de bonheur. *Monsignor Seraphino*, dit-il, *Decano*, *Prelato*, *e di dottrina*, *e di prudenza*, *e per lunga prattica tenuto de' migliori huo-*

* *Citadin Genevois*, p. 53.

** *Lud. Enecus, epist. ad Petrum filium*, *lib. 2. Partit. Grammat.*

* *C'est par erreur que le Cardinal Olivier est nommé* Razali *dans la Bibliothe-que de Simon, de Bodley, du Cardinal Imperiale, &c. Erreur fondée uniquement sur ce que sa mere épousa en secondes noces un Italien nommé Razzali.*

** *Olivarii Seraphini Decisiones Rotæ Romanæ.* Romæ Typis Cameræ Apost. 1614.

XVI. & XVII. SIEC.

mini che siano nel mundo, ma poco fortunato. Ce malheur, ou vrai, ou prétendu, venoit des mauvais offices que lui rendoient les Espagnols, à cause de son dévoüement aux interêts de la France. Mais enfin un évenement remarquable lui fit rendre justice. Clement VIII. qui vouloit ménager la Cour d'Espagne & la Ligue, s'obstinoit depuis long-tems à refuser audience à un Envoyé d'Henri IV. & à ne point recevoir une Lettre de ce Prince, par laquelle il demandoit sincérement l'absolution de son Hérésie. Olivier qui avoit été Collégue du Pape dans la charge d'Auditeur de Rote, & qui s'étoit maintenu dans la possession de lui dire avec enjoüement les plus importantes veritez, ** l'adoucit & le changea tout-à-coup, en lui disant : Saint Pere, *quand ce seroit le Diable même, qui vous demanderoit audience, s'il y avoit esperance de le convertir, vous ne pourriez pas en conscience la lui refuser.* Quelque tems après le Pape ayant demandé familierement à Olivier ce qu'on disoit à Rome sur les affaires présentes. *On dit, saint Pere,* répondit Olivier, *que Clement VII. a perdu l'Angleterre, & que Clement VIII. s'il n'y prend garde, va perdre la France.* Ce mot fit impression sur l'esprit du Pape qui ne tarda pas à suivre son conseil, & quelque tems après il le fit Patriarche d'Alexandrie, & enfin Cardinal à la recommandation * d'Henri IV. Olivier mourut cinq ans après à l'âge de 71. ans.

2. vol. in folio. Item Francof. avec des additions & des notes, 1615.

* *M. de la Clielle.*

** *Le Cardinal d'Ossat, Juste-Lipse, sainte Marthe & Frizon, ont donné les plus grands éloges à Olivier.*

Italia & Europa Oraculum. Frizon Gall. purp.

* *Olivier mourut le 9. ou 10. Mars, de l'an 1609. il fut enterré dans l'Eglise de la Trinité du Mont. Il fut aussi nommé à l'Evêché de Rennes, mais il n'en prit pas possession.*

EXTRAIT * d'un Memoire curieux ſur la vie de Pierre II. de Villars, Archevêque de Vienne, écrit de ſa propre main. On rapporte ici ſes propres paroles.

*Mémorial des choſes principales & plus remarquables, qui me ſont advenuës en toute ma vie. Je naquis en ce monde l'an 1545. le 3. Mars ſur les neuf heures du matin, procréé du legitime mariage de ** Mr François de Villars, lors Juge ordinaire de Lyon, & depuis Lieutenant Particulier, Civil & Criminel en la Senechauſſée dudit Lyon, & Damoiſelle Françoiſe Gayand de Coindrieu, & fus le même jour porté aux ſaints Fonts du baptême en l'Egliſe de ſainte Croix...... je fus nourri à Coindrieu juſqu'environ l'âge de huit à neuf ans, qu'on me mena à Tournon, avec feu mon couſin l'aîné de Coindrieu..... Je fus conduit à Lyon l'an 1553. où je reçus le Sacrement de Confirmation & la premiere Tonſure Cléricale par les mains de Meſſire Jean Bothian Evêque de Damas, Suffragant de M. le Cardinal de Tournon, lors Archevêque de Lyon. On m'a entretenu à Tournon juſqu'aux premiers troubles..... j'y eus pour Regent de Grammaire Peliſſon, & après du tems des Jeſuites, je fis ma Rhetorique ſous le Pere Lorrain, & demeurois chez *** avec la Liegue, ſaint Forgeu & d'Antragues. La Contagion de 1563. nous chaſſa de Tournon, je fus envoyé à Touloufe, j'y pris le degré de Bachellier en Droit Canon ſous de Coſta le 27. Janvier 1566. Inconti-*

* *Ce Memoire, qui vient d'être placé parmi les Manuſcrits du Collége de la Trinité, porte pour titre,* Breviarium vitæ Petri Villarii Junioris. Angelus Custos Petro ſuo, Petre Villari, ne time, benè moriens renaſcitur. *Le reſte eſt en François.*

** *La Maiſon de Villars originaire de Lyon, ſe partagea en deux branches dans le ſeiziéme ſiecle. François frere de Pierre, premier Archevêque de Vienne, reſta dans Lyon. Baltazar, ſon*

nent après j'allai à Lyon... & cette même année j'allai à Paris, où je pris les quatre Mineurs Ordres & le Soudiaconat le 28. & 29. Mars de la main de Mr Viole Evêque de Paris : j'y fis un cours entier de Philosophie sous M. Jaques Valentin, Jesuite Portugais, homme très-docte & de sainte vie, sous lequel j'écrivis de ma main tout le cours en quatre volumes que j'ai encore. Pendant mondit cours j'allois quelquefois oüir en Théologie les Leçons de M. Maldonat, & chaque jour j'employois certaines heures à la lecture de la Bible ; si bien que je la lus toute entiere dix-sept ou dix-huit fois avant que d'entrer en Théologie. L'an 1569. j'employai toute mon étude à la lecture de la Somme de saint Thomas, & je fus reçû en Sorbonne. Je fis un voyage à Lyon en 1570. j'y reçûs l'Ordre de Prêtrise, la veille de Noël, des mains de feu Messire Henrici, Suffragant de Lyon, & celebrai ma premiere Messe le 25. Mars à saint Genis. Je retournai à Paris en 1571. j'y soûtins ma tentative le 26. Decembre ; je fis mon grand Acte en 1577...... je fus créé Evêque de Mirepoix en 1575. & fus sacré à Paris, par le Cardinal de Bourbon..... Je fis mon entrée à Mirepoix en 1576. le 14. d'Août. Dieu me preserva miraculeusement d'une embuscade que 33. Cuirassiers (Protestans) me dresserent en 1578. Je fus deputé l'année d'après à l'Assemblée Generale de Melun, où je fis la premiere & derniere Prédication ; je fis soulager la Province de 200000. livres, par nôtre negociation. Mais en retournant à Mirepoix, je fus chargé

fils, fut premier President du Parlement de Dombes, après Nicolas de l'Ange, son beau-pere. Pierre II. & Jerôme, freres de Balthazar, furent successivement Archevêques de Vienne, après leur oncle Pierre premier.

* Claude, frere de François, qui avoit des terres considerables du côté de Coindrieu, y fit sa residence. C'est de cette seconde branche, que sont sortis Pierre III. & Henri de Villars, Archevêques de Vienne, après leurs

*près de Montesquiou par 120. Arquebusiers & quelques Cavaliers, dont toutefois nous nous retirâmes sans perdre personne, sauf deux coffres que je retirai le lendemain pour 200. livres; je m'acheminai à Lyon en 1581. j'y fis le * mariage de mon frere (Balthazar) avec la fille aînée de M. De l'Ange..... Après avoir demeuré Evêque de Mirepoix, douze ans & trois mois, je fus fait Archevêque de Vienne en 1587. & j'écrivis une Lettre de Dieu à mes Diocesains de Mirepoix. Je partis de Lyon le 23. Octobre de l'an 1590. pour me rendre à Rome; au retour je passai par Milan pour aller voir le Sépulcre du grand Borromée, entre les Epîtres duquel il y en a une pour moi* (Episcopo Mirapici.) *Enfin je me rendis à Vienne, où je pris possession personnelle sans aucune cerémonie d'entrée; je celébrai divers Synodes, au premier desquels je publiai le Concile de Trente, & je fis diverses Ordonnances comprises dans le premier & second Tome de mes Opuscules. Je fis la visite presque par tout le Diocése, & même à Annonai, où je séjournai presque un an en deux fois, & j'y entrepris la reparation de la grande Eglise, où pour l'exemple, j'ai contribué cent écus & commencé la Fabrique. Le Pape voulut me faire Cardinal, & dit à M. nôtre Ambassadeur (de Luxembourg) qu'il étoit bien marri que le Roi ne m'eût point recommandé, j'écrivis au Roi que je ne cherchois point de recommandation, mais que je prenois la liberté de lui recommander les Peres Jesuites que j'ai à cœur.*

XVI. & XVII. SIEC.

trois oncles. M. le Maréchal de Villars, illustre par tant de victoires & par tant de dignitez, est de cette seconde branche.

** Nicolas de l'Ange premier President du Parlement de Dombes, & beau-pere de Balthazar de Villars, qui lui succeda, traduisit en François un Supplement de l'Histoire de Gaguin, composé par Veillet, Avocat d'Aix en Savoye. Il fut enterré dans l'Eglise de saint George, ancienne sepulture*

XVI. & XVII. SIEC.

*Cependant me sentant malade & craignant que l'Archevêché ne tombât en mauvaises mains, * j'obtins de N. S. P. la liberté de le remettre à mon frere (Jerôme) à la charge que je ne laisserois pas de travailler autant que je pourrois, le Roi en octroya la nomination, & le Pape nous accorda le Gratis. Je sacrai mon frere, en nôtre Eglise (de saint Maurice,) le jour de saint Jean l'Evangeliste 1599. & je restai avec lui jusqu'à la saint Jean, pour le bien instruire. Cela fait je me retirai à Annonai, pour y continuer le Labeur, après avoir resigné le titre.*

des Belliévres, dont étoit sa mere. Son Epitaphe dont nous avons parlé, page 467. finit par ces paroles. B. Villarius Lugdun. agri præses, & Prætor, Senatûs Domb. Princeps, Socero mœrens P. C.

* *Jerôme de Villars, mort en 1626. fut un Prélat des plus Sçavans. On voit encore sa devise Grecque dans sa magnifique Chapelle de saint Maurice de Vienne, où il est enseveli,* ΚΡΑΤΑΙΑ ΩΣ ΘΑΝΑΤΟΣ Η ΑΓΑΠΗ, fortis ut mors dilectio. *Elle est aussi dans ses Médailles.*

Nôtre Memoire *autographe* finit là. Ce qui reste est écrit en Latin de la main de M. Marquis son Medecin & son ami particulier. En voici le précis : L'Ancien Archevêque de Vienne ayant travaillé 5. ans à Annonay, se retira en 1604. à Lyon, chez ** son frere le premier Président Balthazar de Villars, dans la maison paternelle, où il mena une vie privée jusqu'au 12. Juillet de l'an 1613. Quoique sa santé fût ruinée, & qu'il ne fît plus que languir depuis quelque tems, il ne laissa pas néanmoins de dire la Messe dans sa Chapelle domestique le 29. Juin qui étoit le jour de son Sacre & celui de la fête de saint Pierre son Patron ; & depuis ce jour on commença à desesperer de sa santé. *Ex illo die flue-*

** *La maison paternelle des Villars, est celle où sont aujourd'hui les Filles de la Providence, à mi-côte de Fourviere. On y voit encore en divers endroits les armes des Villars.*

re ac retro sublapsa referri spes nostra, dit l'Auteur de nôtre Supplement Latin ; on m'appella de Vienne, * ajoûte-t'il, & je jugeai de concert avec le sieur Pancrace Marcellin, son Medecin ordinaire, qu'il falloit le faire porter à sa maison de campagne de saint Geniz. M. l'Archevéque de Vienne, Jerôme de Villars son frere, s'y rendit avec toute la famille ; j'y allai moi-même le 16. Juillet, & depuis ce jour je ne le quittai point, comme il me l'avoit demandé depuis long-tems, jusques au 18. qui fut le dernier de sa vie. Il rendit l'ame dans le tems que le Pere Gautier, Jesuite, celebroit pour lui la Messe dans la Chapelle Domestique, & au moment même de l'élevation de la sainte Hostie. Son corps fut mis dans un cercüeil de plomb, & porté à Vienne dans l'Eglise des Peres Jesuites, ** où l'Archevêque Jerôme, son frere, lui fit ériger un tombeau. On a de lui en deux Volumes in folio, divers Traitez * Latins, *sur la Simonie qu'on nomme Confidence*, *sur la Residence*, *sur les devoirs du Medecin à l'égard de ses malades*, *sur la fondation des Chapelles*, *sur la celébration du Sacrement de mariage*, *sur les juremens & les blasphêmes*, *&c.* Pierre I. son oncle & son Predecesseur, avoit publié deux ouvrages sur les quatre fins de l'homme, & sur la patience Chrétienne, avec un troisiéme, *De Institutione Parochorum*. Nous avons aussi un ouvrage de Balthazar ** qui porte pour tître : *Abbregé très-utile, contenant la Doctrine Chrétienne & Catholique de l'institution, réalité, transubstantia-*

* *Ego Joan. Marquisius hæc paucis de patrono meo incomparabili & amico singulari, non sine lachrymis mærens exaravi, in Museolo meo Viennæ, die 21. Julii 1613. postridie quàm tumulatus est, & sub Sacello PP. Soc. Jesu repositus, vixit annos 67. menses 4. dies 14.*

** Il laissa sa Bibliothéque au Collége de Vienne.

* A Lyon chez Jean Pillehotte & Jacques Roussin.

** Balthazar de Villars fut deux fois

XVI. & XVII. SIEC.

tion, manducation, sacrifice & préparation du très-saint & trés-auguste Sacrement de l'Autel, imprimé en 1594.

Prevôt des Marchands.

Collége des Medecins de Lyon ; Ouvrages qui en sont sortis.

Je ne puis donner une idée plus exacte & plus devéloppée de nôtre celébre Collége de Medécine, qu'en le présentant aux yeux du Lecteur sous trois points de vûë, & dans trois tems differens. Dans les tems les plus reculez, où nos Medecins ne formoient encore ni Collége, ni Societé, ni Academie, on ne connoît guére qu'Abascantus, * cité avec honneur par Gallien & par Andromaque ses contemporains. On peut encore rappeller à ces premiers tems Guy de Cauliac, Auteur *de la Grande Chirurgie*, que Jean Canape, Laurent Joubert & plusieurs autres illustrerent de leurs Commentaires dans le seiziéme siecle. Guy de Cauliac vivoit dans le quatorziéme siecle, & Laurent Joubert son Commentateur est le même qui a écrit d'un stile si libre le fameux ouvrage *des Erreurs Populaires*.

Dans les tems plus voisins du renouvellement des Sciences, nos Medecins s'unirent sous l'autorité des Magistrats, par les liens d'une Societé libre, & d'une Académie sçavante, qui avoit ses Loix, mais qui n'étoit point encore érigée en Collége, parce qu'elle n'étoit pas marquée du Sceau de l'autorité Royale. ** Nos principaux Medecins qui ont écrit dans ces tems moyens, sont *Simon de Pavie ou de Renodis*,

* *Abascantus écrivit dans le deuxiéme siecle* Antidotum contra morsus Scorpionum. *Saint Alexandre, Medecin à Lyon, & un de nos 40. premiers Martyrs, mais Phrygien de naissance, n'a rien écrit.*

** *Simon de Pavie a écrit plu-*

Renodis, Medecin de Loüis XI. au service duquel il gagna des sommes immenses. Il en employa une partie à faire construire la façade de l'Eglise des Cordeliers, où l'on voit son éloge en François & ses armes à la voute; *Benoît Court*, *Gonsalve de Tolede & André Briau*, que nous avons assez fait connoître en parlant de l'Academie de l'Angelique; *Nicolas Prevost* dit *Myrepsicus*, Auteur du grand Antidotaire & du Livre de *Servitor*, il florissoit vers l'an 1605. *Jean Bruyerin Champier*, neveu de Symphorien & Auteur du Livre *de re Cibaria*, & des traductions de plusieurs Livres d'Avicenne; *Barthelemi Argentré* qui a écrit sur la poudre cordiale; *Claude Millet*, grand Herboriste, & un des Commentateurs de Galien; *Guillaume Rheginus* ou *Regnod*, de qui nous avons *Medicinæ Exercitamenta*, & une traduction de l'Instruction Divine d'Hierocles contre les Athées; *Gabriël de Sylva* qui donna vers l'an 1550. deux Livres *de Diæta*; *Reinerus Solenander*, qui pratiquoit la Médecine à Lyon, en 1556. & qui a donné un traité Latin de *Conseils Medecinaux*; *André Caille*, Auteur du Guidon des Apothicaires 1572. & du Jardin Medicinal 1578. *Jerôme* * *de Monteux*, dit *Monticus*, donna au Public, en Latin, une Methode pour prolonger la vie & pour conserver la santé. Ce traité interessant fut mis en François par un autre Medecin de Lyon, nommé *Claude Valgelas*; *Michel Nostradamus*, dont les prétenduës Propheties ont fasciné tant d'esprits foibles, exerça long-tems la

XVI. & XVII. SIEC.

sieurs ouvrages qui sont perdus.

Philippe de Comines, dit en deux endroits de ses Memoires que Campo Basso, voulant trahir le Duc de Bourgogne, s'accointa d'un Medecin de Lyon, nommé Simon de Pavie. *Comines, lib. 4. p. 167. & lib. 5. p. 185.*

* *Consiliorum Medicinalium 1596. fol. On a de Monticus quantité d'autres opuscules.* De tribus medicorum sectis.

XVI. & XVII. SIEC.

Medecine à Lyon, avant que de se retirer dans la Ville de Salon * sa Patrie. *Symphorien Champier*, lequel, selon le P. Menestrier, a établi nôtre Collége des Medécins, étoit mort long-tems avant cet établissement, qui ne se fit qu'en 1576. & le Recüeil des ouvrages de Champier fut imprimé en 1507. outre qu'il étoit déja Echevin en 1520. Mais il faut dire que ce celébre Medécin,** de la personne & des ouvrages duquel nous avons déja fort parlé, donna par son credit & par ses talens, le premier mouvement à cette affaire qui ne fut consommée qu'une cinquantaine d'années aprés. *Jean Marquis*, Medécin de Lyon, marque positivement dans sa continuation de la Chronologie de Genébrard que l'Académie de cette Ville fut érigée en Collége le 19. Juin 1576. par des Lettres Patentes d'Henri III. confirmées par Henri IV. & enregistrées par le Parlement de Paris, & que ses Statuts & Reglemens furent lûs & publiez dans l'Hôtel de Ville de Lyon, & puis dans la Cour du Présidial. Nôtre Collége de Medécins, depuis son parfait établissement, a été illustré par un grand nombre d'Ecrivains, qui ont travaillé sur toutes sortes de matieres, & dont quelques-uns sont du premier ordre.

Jean Bauhin, Auteur de l'Histoire Latine & universelle des plantes, en trois Volumes in folio, avoit dans Lyon un Jardin de plantes Médicinales dont il y faisoit publiquement la *démonstration*. *Jean Antoine Sarrazin*, *François Chappuis*, *&* *Antoi-*

Chirurgica auxilia..... De infantium Febribus, &c.

* *Eloge Hist. de Lyon, p* 37.

** *Page* 478. *& suiv.*

Gilb. Genebrardi Chronographia Libri IV. emendati, & ab anno 1584. *in quo desiit Genebrardus ad annum* 1609. *perducti per Joan. Marquisium.* Lugd. apud Pillehotte 1609.

J. Marquis étoit de Coindrieu. C'est le même dont nous avons parlé au sujet de Pierre II. de Villars, Archevêque de Vienne.

ne Royet, tous trois Lyonnois, ont écrit trois Traitez sur la Peste, dont le premier est fort recherché. *Philibert Sarrazin*, de la même famille que Jean Antoine, dont nous venons de parler, a publié en 1633. plusieurs Epîtres Medicinales. *Jaques Dalechamps*, né Gentilhomme à Caën, mais établi, marié & mort à Lyon, * où il étoit Professeur aggregé, publia une Histoire Latine des plantes, en deux Volumes; de sçavantes Notes sur l'Histoire naturelle de Pline, une Chirurgie Françoise, une Traduction Latine d'Athénée, des Notes sur Paul Æginete. Il laissa un Traité Manuscrit, *De Avibus & Piscibus*, qui étoit encore le siecle passé dans le Cabinet de M. le Conseiller de Chabanes, son gendre, où le P. Builloud l'a vû. Dalechamps mourut en 1588. on voit encore son épitaphe enclavée dans le mur de l'Eglise des Jacobins; elle finit par ces quatre Vers Phaleuques.

XVI. & XVII. SIEC.

* *La fille & l'heritiere de Dalechamps épousa en secondes noces M. de Courbeville.*

*Me sinu Cadomus ** suo tenellum*
Excepit, docuit Chorus Sororum
Artes; nunc tumulus tegit jacentem:
At fama ingenii volat superstes.

** *Si le nom de* Cadomus, *ou* Cadomum, *tire son origine de* Caii domus, *comme quelques bons Auteurs le prétendent, on a eu raison de faire brieve la seconde sillabe de* Cadomus.

Joseph du Chesne, connu sous le nom de *Quercetanus*, mit au jour un Traité sur la Cure des Arquebuzades, un Antidotaire spagirique, avec une Apologie pour les Chymistes.

François Rabelais, habile dans la Medécine, * profond dans les Langues sçavantes, mais bien plus fameux encore par ses Satyres souvent impies, &

* *Rabelais est mort a-*

XVI. & XVII. CIES. toûjours licentieuses, où il franchit toutes les bornes de la pudeur, a été long-tems le Medécin de nôtre Grand Hôtel-Dieu, comme il paroît par les Archives de cette Maison. * Nos Auteurs François les plus graves ont eu la foiblesse de commenter ses ouvrages les plus libres, & de lui prodiguer leurs éloges sans restriction.

vant l'établissement de nôtre Collége, & ainsi j'aurois dû le ranger dans la seconde Classe.

* *MMrs Du Puy, De Thou, Scevole de sainte Marthe, & plusieurs autres.*

Jean Desmoulins traduisit en François l'Histoire des Plantes de Daleschamp, & le Mathiole ** sur Dioscoride. *Jacques Pons* écrivit, en Latin, contre le frequent usage de la saignée * dont il dévoila les abus & les dangers. Il publia une Methode pour pratiquer avec succès la Medécine, il donna aussi des Notes * sur l'Histoire des plantes de Roville. Une cinquantaine d'années après, un autre *Pons, nommé Claude*, prétendit montrer l'avantage de la Thériaque de Rome & de Venise, sur celle de Lyon sa Patrie, en faisant un ** parallele suivi des viperes Romaines, & des herbes Candiotes, avec celles de Lyon. *Loüis de la Grive* son compatriote lui répondit vivement par un antiparallele qu'il fit paroître en * 1632. Pons repliqua en faisant l'Apologie ** de son parallele, & en démasquant la *Sycophantie ** Theriacale*. Pancrace Marcellin, Doyen du Collége, Medécin d'une experience consommée, donna l'an 1619. des notes sur Mercurial, avec un Traité sur la Peste. Neuf ans après on mit au jour

** *Imprimé à Lyon, pour la quatriéme fois, en 1580. il a aussi restitué Trallien.*

* *De nimis licentiosâ sanguinis missione.* Lugd. apud Paulum Frellonium, 1596. in 8.

** Apud. Joan. Pillehotte 1603. in 8.

* *Chez Chastelard, Ruë Merciere.*

** *A Lyon, chez Scipion Jasserme, 1634. in 12.*

** *Syco-*

ſur cette même matiere *des Avis ſalutaires*, émanez de tout le * Collége en Corps.

Jean de la Moniere, Doyen du Collége, publia en 1628. un excellent ouvrage ſur la Diſſenterie, ** qui regnoit à Lyon dans ce tems-là. Il laiſſa * un Traité ſur la Peſte, avec quelques autres ouvrages Manuſcrits. Jean Pierre Bugnet, ſon contemporain, écrivit contre les Charlatans, qui ſont les ſinges des Medécins. *Loüis de Serres* donna un Traité ſur la ſtérilité des femmes; il traduiſit la Pharmacopée ** de Renou, & fit des Notes ſur Avega. *Henri Gras* publia en 1665. avec des additions, les œuvres de ſon Maître Varendal. Henri de Pize s'amuſa à écrire ſur la Géomance; * impies fatuitez plus dignes de la plume d'un Gaffarel, ou d'un Robert ** le Chercheur, que d'un habile Medecin comme lui. Jean * Balcet, Prêtre, Medecin & habile Controverſiſte, fit en 1656. l'Apologie de la Meſſe, & y joignit d'autres ouvrages ſur la Religion, à *Lyon*, *chez Pierre Compagnon*. *Guillaume Sauvageon* fit des Notes ſur les œuvres de Perdulcis, & y ajoûta un Traité *de Morbis animi*. Le Public lui eſt redevable de la belle édition de la Pharmacopée de Bauderon.

XVI. & XVII. SIEC.

phantia, terme Latin, tiré du Grec, qui ſignifie fourberie.

* *Chez Claude Cayne, 1608.*

** *De Fluxu Diſſenterico.*

* *P. Pet. Builloud, in Indice quarto MS.*

** *A Lyon, chez Nicolas Gay, 1637.*

** *Géomance, ou art de deviner par le moyen de la terre, parce que autrefois on ſe ſervoit de petits cailloux, qu'on jettoit par terre, au lieu qu'à préſent on ſe ſert de points écrits ſur le papier.*

Lazare Meyſſonnier, * grand faiſeur d'horoſcopes, & par conſequent ou Seducteur, ou ſeduit lui-même, publia quantité d'ouvrages de toutes ſortes d'eſpeces. Les perſonnes ſenſées penétreront ſans peine le caractére de cet Auteur, par le ſeul

* *Il publioit tous les ans un Almanach, ſous ce titre emprunté,* Almanach du bon

tître de quelques-uns de ses Livres. *La belle Magie * ou science de l'esprit... Pentagonum Philosophico-medicum..... le Medecin du cœur du monde.... Introduction à la belle magie.... La Philosophie ** des Anges.... La Magie naturelle de Porta traduite, &c.* La posterité lui a sçû bien meilleur gré de son Histoire * de nôtre Collége de Medecine, de son origine & de ses progrès. ** Il fit aussi divers Livres de pieté, avec une Apologie de sa conversion (car il étoit né Protestant & sa conversion fut très-sincére.) On a encore de lui un Cours de Médecine en François, in 4. & une Pharmacopée abrégée, ou un *Vade mecum* en faveur des pauvres, avec quelques autres ouvrages en Vers & en Prose. *Charles Spon*, & son fils *Jacques Spon*, tous deux d'un rare mérite, & tous deux nez à Lyon, ont été un des ornemens de leur Patrie & de leur siecle. On peut voir la liste de leurs ouvrages, & le précis de leur vie dans la derniere édition de Moreri, & dans les nouvelles de la Republique des Lettres. André Falconet, Medécin ordinaire du Roi, donna en 1642. un Traité du Scorbut, & fut Echevin en 1667. Noël Falconet son fils, aujourd'hui Medécin consultant du Roi, a mis au jour un Systême des fiévres & des crises, selon la doctrine d'Hippocrate, à Paris, in 12. Camille Falconet (fils de Noël,) de l'Académie Royale des Inscriptions, donna en 1707. une Traduction Latine du nouveau Sistême des Planetes de M. Villemot, dont nous allons bientôt parler. *Pierre Barra*, a composé un Livre in 12.

Hermite; *& il en tiroit bien de l'argent; ce qui lui fit des affaires dans son Collége.*

* *A Lyon, chez Caille, 1669. in 12.*

** *Chez Compagnon, 1648. in 8.*

* *Lyon, 1644. in 4.*

** *Lazare Meyssonnier, devenu Chanoine de saint Nizier, mourut en 1672. On voit son Epitaphe dans le Cloître des PP. Cordeliers.* Lazari Missonerii, Medici Regii, & hujus Cœnobii per multos annos gratuiti.

sur l'abus de l'antimoine ; un second sur l'usage de la glace ; & un troisiéme, *De veris terminis partûs humani*. *Jean De Rhodes* fit paroître en 1689. un * Traité sur les Eaux chaudes minerales, artificielles. *Pierre Chauvin* donna en 1690. une nouvelle & plus ** exacte édition des Oeuvres Latines d'Etmuler, & trois ans aprés il écrivit une Dissertation, en forme de Lettre, sur la fameuse Baguette de Jaques Aymar. * *Jean-B. Panthot*, mort Doyen du Collége, a publié quantité de petits Traitez, ou Dissertations sur la Baguette, ** sur les Dragons & Écarboucles, sur les maladies courantes, sur l'usage des bains * chauds, sur les vapeurs, sur l'effet des passions sur le sang. Il a laissé deux Volumes in fol. Manuscrits ; le premier est un Commentaire sur les Aphorismes d'Hippocrate ; & le deuxiéme est un Histoire complette des maladies, à l'usage de ceux qui veulent se faire aggreger. *Pierre Garnier*, Docteur de l'Université de Montpellier, fit imprimer ** en 1697. un Livre qui porte pour titre nouvelles Formules de Medécine Françoises & Latines, pour le Grand * Hôtel-Dieu de Lyon. Les quatre éditions qu'on a faites en peu de tems de cet ouvrage, en garantissent la bonté & l'utilité qui en resulte pour le Public. Nous avons aussi du même Auteur, un Examen des Lettres de M. de Rhodes, & une Dissertation sur la Baguette. ** Le *P. Jean Pierre Garnier*, * Jesuite, son fils, a donné au Public un Poëme Latin sur la Pipée.

XVI. & XVII. SIEC.

* *A Lyon, chez Amaulry.*
** *A Lyon, chez Thomas Amaulry, 2. vol. in fol.*
* *A Lyon, chez Deville, 1693.*
** *A Lyon, chez Amaulry, 1693.*
* *A Lyon, chez Jaques Guerrier, 1700.*
** *A Lyon. chez la veuve Guillemin.*
* *M. Garnier mourut en 1709. Noel Garnier, son pere, Doyen de nôtre College, a aussi laissé quelques ouvrages.*
** *In 4. chez Beaujollin, 1691.*
* *Pipatio, Carmen.*

XVI. & XVII. SIEC.

Jean-Baptiste Goiffon, * Docteur de l'Université de Montpellier, a été ci-devant Medecin des armées du Roi en Italie, & de celles des deux Rois en Espagne. On a de lui 1°. une Dissertation sur un monstre né à Lyon en 1702. 2°. L'Arsenal ** de Chirurgie de Scultet, que M. Goiffon a retouché, par l'Ordre de M. le Chancellier. 3°. Un Traité sur les maladies des bestiaux qui regnerent en France en 1714. * avec les remedes convenables, composé par ordre de Monseigneur le Maréchal Duc de Villeroi. 4°. Observations sur la peste de Provence ** & sur celle de Gevaudan. Le Public se flatte encore que ce même Auteur lui donnera son Traité sur l'Oreille, & son Histoire des Plantes du Lyonnois, rappellées à leur véritable classe, selon la nouvelle Methode de M. de Tournefort. Ce dernier ouvrage paroît necessaire pour perfectionner celui de Dalefchamp, & avec le seul secours de l'un & de l'autre, on pourra connoître exactement quatre mille sortes de plantes qu'on trouve dans le Lyonnois.

Il a été Echevin de Lyon.

***A Lyon, in 4.*

**A Lyon, chez André Laurens, 1714. in 12.*

***Chez Laurens & chez Valfray, 1721. & 12.*

Jerôme * Jean Pestalozzi, Associé à l'Académie des Sciences de Montpellier, & Directeur (cette année 1730.) de l'Academie des Sciences & des belles Lettres de Lyon, est né à Venize en 1674. Ses principaux ouvrages sont un traité de l'eau de mille-fleurs qui demasqua & fit tomber cette nouvelle sorte de breuvage dont le Public s'étoit entêté en 1706. & dont cet Academien démontra les inconveniens. Son Systême fut appuyée l'année d'après par M. Lemery, dont on peut voir le discours dans

**La Famille des Pestalozzi, noble & originaire de Chiavenne, au Païs des Grisons, est établie à Lyon, depuis longtems, comme l'a remarqué le P. Menétrier p. 394.*

dans les Memoires de l'Académie Royale des Sciences. 2°. Une Dissertation sur la Thériaque. 3°. Avis de précaution contre la maladie contagieuse de Marseille. Nôtre Collége de Medécins consulté par Monseigneur le Duc de Lorraine, sur les moyens les plus propres pour se garantir de la peste, chargea M. Pestalozzi de satisfaire aux desirs de S. A. R. à qui le Livre fut dédié. Le Prince marqua son estime pour l'ouvrage en faisant à l'Auteur un riche present de vaisselle d'argent aux armes de Lorraine. Ce premier Livre fut suivi & éclairci par un second, qui remporta en 1722. le prix proposé ** par l'Académie de Bourdeaux, & dans lequel l'Auteur confirme son Sistême de la contagion par les levains. M. Pestalozzi a joint à sa Bibliotheque choisie un curieux Cabinet de Mineraux, Terres, Sels, Marcassites, Métaux, Pierres, Cristallisations, Congelations, Plantes marines, Petrifications, Coquillages, Monstres, Fruits étrangers, Animaux, & autres *Naturalitez*, qui ne meriteroient pas moins d'être données au Public que le *Musæum Septalianum*, ou le *Musæum VVormianum*.

Jean-Baptiste Martiny, Docteur de la * Faculté de Montpellier, né à Ville-Franche en Beaujollois, d'un pere & d'un ayeul Medécins, attaqua avec succès en 1709. le nouveau Systême par lequel M. Moreau, celébre Medécin de Châlon, rejettoit l'usage de l'émetique, & de toute sorte de vomitif, & de purgatif, & n'autorisoit que la saignée pour la guérison des fiévres malignes qui regnoient en ce

de son Histoire Consf. mais le voyage que Jean Jaques Pestalozzi fit en Sicile avec M. de Vivonne, & avec l'Armée Françoise, dont il étoit Medecin, fut l'occasion de la naissance de son fils aîné en Italie.

** *A Lyon, chez les freres Bruyset, 2. vol. in 12.*

* *Les Memoires que M. Martiny m'a fait la grace de me donner sur nôtre Collége de Medécins, meritent que je lui en marque ici publi-*

tems-là. M. Moreau repliqua, & M. Martiny dupliqua par un second ouvrage imprimé à Ville-Franche, * comme le premier.

Guillaume Rey, né à Lyon en 1687. Docteur de la Faculté de Montpellier, & Membre de l'Académie Littéraire de Lyon, publia en 1714. une Dissertation Latine ** sur les causes du délire en general, qui lui merita une place d'Associé Correspondant de la Societé Royale des Sciences de Montpellier. Dans cette Dissertation M. Rey approfondit & développe en Physicien, en Geométre & en Medécin, les causes, les effets & les simptomes du délire, jusqu'alors assez peu connus. Il distingue cinq espéces de délire, qui sont la Manie, la Phrenésie, le *Coma* * *vigil*, la Léthargie & la Mélancolie; il explique dans chacune de ces especes, pourquoi, comment, & en combien de manieres les idées vicieuses entraînent l'ame dans des jugemens absurdes & necessaires. Il détaille par une Analyse exacte toutes les causes mécaniques qui troublent, diminuent ou détruisent l'empire de l'ame sur le corps. M. Rey suivit la même Méthode Géometrique dans la Dissertation qu'il donna en 1721. sur la Peste de Provence, sous le nom emprunté de M. Agnez. Il y presente sous un même point de vûë ce que les Anciens & les Modernes ont dit d'essentiel sur l'origine, la nature & les signes de la Peste, sur sa communication, ses remedes & ses preservatifs. Dans ces deux ouvrages l'Auteur a porté son Systême jusqu'à la derniere précision.

quement ma reconnoissance. Ceux que j'ai reçu de M. Pestalozzi, m'ont aussi été d'un grand secours.

* *Examen de la Replique de M. Moreau, chez Ant. Martin à Ville-franche,* 1710.

** *Dissertatio Philosophico-Medica de causis Delirii, in genere.* Montpelier, 1714.

* *Le* COMA, *qui est une grande envie de dormir, vient du Grec* Κοιμάω, dormire facio. *Si le sommeil suit, c'est Coma Sommolen-*

XVI. & XVII. SIEC.

Gerard des Argues, peu connu, ou oublié dans sa Patrie, comme il arriva à Archiméde, mais exalté & admiré par les Etrangers, fut, dit M. de la * Hire, *un des plus excellens Geométres de nôtre siecle*. Il mourut à Lyon en 1661. ou 62. & il y étoit né en 1593. d'une Famille ancienne & noble, qui fut éteinte avec lui. Il fut un des plus intimes amis de M. Descartes; il le fit ** connoître au Cardinal de Richelieu, il le défendit contre M. de Fermat, & contre le P. Bourdin, & il l'assista de toutes ses forces durant sa retraite en Hollande. M. Descartes ne manqua pas de retour pour ce fidéle ami; il fut toûjours dans un intime commerce * avec lui; il voulut qu'il fût un des Juges & des Censeurs de ses Méditations Métaphysiques, *se fiant plus à lui seul*, ** disoit-il, *qu'à trois Théologiens ensemble*. Il donna à sa considération les éclaircissemens qu'il avoit jusques-là refusé de donner sur sa Geométrie; il loüa fort ses * ouvrages, lui qui ne loüoit rien; il porta même trop loin la prévention en faveur de son ami. M. Pascal ayant mis au jour à l'âge de seize ans son Traité des Sections Coniques, qui étonna les plus vieux Géometres, M. Descartes s'obstina, malgré tout ce qu'on put lui dire, à le donner à M. Des Argues, qui y étoit cité avec honneur. *Il aima ** mieux*, dit M. Baillet, *lui chercher un Auteur parmi les Mathématiciens les plus consommez*, que de l'attribuer à un enfant. M. Des Argues meritoit, * par ses rares talens & par ses ouvrages, tous utiles au Public, l'estime & les loüanges d'un

tum; si le sommeil ne suit pas, c'est Coma vigil, *dans lequel le malade veut & semble dormir, sans pouvoir le faire. Le* Coma vigil *tient un milieu entre la Lethargie & la Phrenesie.*

* *De la Hire (fils) Préface de la Méchanique, imprimée en 1695. p. 8.*

** *Baillet, vie de Descartes, tom. 1. p. 143.*

* *Tom. 2. & 3. Lettres de Descart.*

** *P. 181. & 292. t. 2. des œuv. de Descartes.*

* *Lettres t. 1. p. 360.*

** *Vie de Descartes, t. 2. p. 40.*

* *Après*

XVI. & XVII. SIEC.

homme tel que Descartes. Ses principaux ouvrages sont *un Traité de la perspective*...... *Maniere* de poser l'essieu aux Cadrans Solaires, maniere que Descartes appelle simple & * ingénieuse; *la Pratique du Trait*; & preuves pour la coupe des pierres dans l'Architecture..... *Maniere* de graver en Taille-douce à l'eau forte...... *Traité des Sections Coniques*, &c. Et ce qui releve le prix de ces ouvrages, c'est que leur Auteur fut un des premiers, ou peut-être le premier qui sçut assaisonner par les graces du langage ces matieres ou séches ou abstraites. M. Des Argues se retira à Lyon vers les dernieres années de sa vie. Il y a ** laissé un rare monument de la bonté de sa Methode pour la coupe des pierres. C'est une Trompe qui soûtient en l'air une grande maison presque entiere, & cette Trompe est la piece la plus hardie qui ait été faite en ce genre... Les gens de Lettres apprendront ici avec plaisir qu'on va bientôt donner au Public une Edition complette des ouvrages de M. Des Argues, & qu'on veut même y faire entrer le dessein & le profil de cette Trompe, & de la maison qu'elle soûtient du moins en partie. Monsieur Richer, Chanoine de Provins, à la politesse * duquel je suis redevable de deux Memoires curieux & détaillez sur les ouvrages de son ami Monsieur de Lagny, & sur ceux de M. Des Argues, sera, si je ne me trompe, l'Editeur de cet important ouvrage, qui interesse singuliérement la Ville de Lyon.

avoir été désabusé par M. des Argues lui-même, il attribua l'ouvrage à M. Pascal le pere.

* *P. 290. tom. 2. de ses Lettres.*

** *A la Maison de M. de saint Oyen, au bout du Pont de Pierre de la Saône, sur le Quai de Villeroi.*

* *Les Memoires que M. le Chanoine Richer m'a fait l'honneur de m'envoyer, meriteroient d'être inserez ici tout au long. Mais la juste crainte de trop grossir ce deuxiéme Tome, qui passe déja les bornes d'un juste Volume, ne m'en laisse pas la liberté.*

Guillaume * *Coppier*, ancien Capitaine de la Marine du Ponant, publia en 1663. des Essais ou Définitions de mots, avec l'origine & les noms des premiers inventeurs des Arts. *N. Viallier*, Prieur & Curé de saint Etienne du Bois en Bresse, mit au jour plusieurs Oraisons funebres, vers le milieu du siecle passé. *Jean Bachou*** osa se flatter dans deux écrits qu'il fit paroître en 1657. & en 1669. d'avoir enfin trouvé la Quadrature du Cercle & le mouvement perpetuel. Mais ses deux prétenduës Démonstrations se trouverent fausses, dit le P. de Chales. *Justinien Servonnet*, Prêtre, élevé dans le Seminaire de Valence, fit imprimer en 1644. un bon Recüeil de Canons & de Decrets, *De vita & honestate Clericorum*. *N. de Mornieu*, Conseiller au Présidial, publia un nouveau Catalogue des Archevêques de Lyon. Jean * Goujon, Avocat, donna des Jeroglyphes, un Eloge d'Henri IV. un Horoscope de Loüis XIII. & le Trésor de l'amitié parfaite.

* *Nous avons parlé de Jean Paul Perrin, en parlant des Vaudois, dont il a écrit l'Histoire.*

** *Demonstratio Divini Theorematis Quadratura Circuli, Paris. in 8. Ejus Demonstratio vitiosa. Utraque deficit.* De Chales de progressu Math.

* *Jean Goujon, étant Ecolier de Rhétorique, fit pour la Statuë d'Henri IV. cette Epigramme qui remporta le prix.* Flevit, Alexandrum cernens in imagine Cæsar. Mavortem Henricum fleret uterque videns. *Fichet methodus Studiorum. c.* 11.

Balthazar de Monconys, fils, frere, Successeur & pere de Lieutenant Criminel (de Lyon,) fit ses premieres études parmi les Pensionnaires du Collége de la Trinité. La peste de 1628. l'en ayant fait sortir, il alla finir ses études à Salamanque, où il prit le bonnet de Docteur. De là, se laissant entraîner par son penchant, il alla voyager dans les trois parties du monde; mais ses voyages furent toûjours

XVI. & XVII. SIEC.

des voyages Littéraires & le plus souvent Philosophiques, comme ceux de Pythagore & de Platon, dont il avoit fort étudié la doctrine. A leur exemple il alla chercher dans l'Orient, & jusques * dans les Indes, les vestiges de la Philosophie du Trismégiste & de Zoroastre. Il lia un commerce intime avec presque tous les Sçavans du monde; il s'instruisit de ce qu'il y a de plus curieux & de plus profond dans les secrets de la Nature, des Arts & des Sciences, dont son Livre est un tissu, où l'on trouve par tout l'agréable joint à l'utile. Ses lumieres & ses manieres nobles le firent estimer des plus grands Potentats. ** Il donna d'abord dans la Chymie, & même dans l'Astrologie; mais il s'en dégoûta bientôt, pour se tourner vers la Physique & les Mathématiques; il cultiva même la Poësie; on voit dans le troisiéme Tome de ses Voyages un Recüeil de Vers François, d'abord après un Traité d'Algébre. A peine étoit-il de retour dans sa Patrie qu'il se prêtoit de nouveau à ses * amis pour de nouvelles courses; il resolut enfin de se fixer à Lyon après la mort de M. de Liergues son frere, dont il recüeillit la succession, avec sa charge & son riche Cabinet d'Antiques (& *de Naturalitez*) qu'on regardoit alors comme le plus curieux de France, après celui de M. de Peyresc. Mais il ne lui survécut pas longtems, & il mourut ** le 28. Avril 1665. dans tous les sentimens de la foi la plus vive & de la pieté la plus sincére. Ce qui dément les vains discours de ceux qui ont voulu le peindre comme ce qu'on

* *M. de Sorbiere dit que les Voyages de Monconys sont encore plus curieux que ceux de Pietro* d'ella Valle. Lettre à M. de Liergue.

** *Il fut en commerce de Lettres avec l'Electeur Palatin. Il eut des Audiences particulieres du Pape & de l'Empereur.*

* *MMrs les Ducs de Luynes & de Chevreuse.*

** *Il se confessa toutes les Semaines dans sa derniere maladie.*

XVI. & XVII. SIEC.

appelle aujourd'hui un Esprit fort. * Le Journal de ** ses Voyages fut imprimé par les soins de Monsieur de Liergues son fils, & du P. Bertet Jesuite.

L'Abbé de Pures (Michel) fils d'un de nos Prevôt des Marchands, a traduit en François Quintilien, avec l'Histoire des Indes de Maffée. Il a aussi publié la vie du Maréchal de Gassion. On a encore de lui une Vie Latine du Cardinal Alphonse de Richelieu. Il mourut en 1680.

* *Journal des Voyages de M. de Monconys.. .... à Lyon, chez Boissat & Remeus, 1665. 3. vol. in 4.*

** *M. Bayle dit trois choses de Monconys, dont il n'a point fait d'article particulier. 1°. Qu'il avoit les idées les plus sublimes de la Divinité. 2°. Qu'il découvrit les artifices des possedées de Loudun. 3°. Qu'il a donné plusieurs secrets de guerison.*

Le Pere Felix Buy, Religieux Carme, fils d'un Marchand de Lyon, a mis au jour un abregé des Conciles Genéraux. Il fut le premier qui dans la Sorbonique soûtint en 1682. les quatre celébres Propositions du Clergé de France. Il mourut à Paris en 1687. à l'âge de cinquante ans, après avoir été Prieur des Couvents de Besançon & de Lyon.

Constant de Sylvecane, Prevôt des Marchands, en 1669. President & Commissaire genéral de la Cour des Monnoyes, fit imprimer en 1690. * *une Traduction nouvelle des Satires de Juvenal, en Vers François, avec des remarques sur les passages les plus difficiles.*

* *A Paris, chez Robert Pepie, 2. vol. in 12.*

François de Regnaud, Seigneur du Buisson, Gentilhomme de la Province du Lyonnois, fut un de ces hommes rares qui naissent pour l'ornement de leur Patrie. Son génie pour les Mathémati-

ques se déclara tout entier durant le cours de Philosophie qu'il fit sous le celébre P. Fabry. Il fit de rapides progrès dans cette science abstraite. Il composa, pour sa propre instruction, des Traitez de Géometrie, d'Optique, de Perspective, d'Architecture, de Fortifications & d'Astronomie. Il fit des Observations sur la Statique, la Duplication du Cube, les Sections Coniques, la resistance du milieu à la chûte des corps pesants, la proportion de la pesanteur de l'air à celle de l'eau, &c. Il fut à Lyon le Correspondant de Messieurs de l'Academie des Sciences de Paris, pour les Observations Astronomiques. Il fut dans un intime commerce avec MMrs Nevvton, Coronelli, Cassini, de la Hire, Ozanam, le M. de l'Hôpital, & le P. Fabri * qui lui dédia son Traité de Géometrie. M. de Viliers lui fit le même honneur en publiant le sien. Monsieur Mouton, ** dont nous allons parler, reconnoît dans la Préface de son Livre, que M. de Regnaud lui a prêté ses lumieres pour le composer. M. de Monconys ayant formé le projet d'une Académie de Physique dans Lyon, *regardoit déja comme une colomne de son Académie l'incomparable M. Regnaud*, dit M. de Liergue dans l'Avertissement qu'il a mis à la tête des Voyages de son Pere. Mais cet illustre Lyonnois fut bien plus estimable par ses vertus que par ses talens. C'étoit un sçavant modeste, qui se fit aimer & respecter par sa candeur, par sa Religion & par sa probité. Quoiqu'il fût né pour briller au plus grand jour, il n'eut jamais de goût que

* *Clarissimo viro & insigni Geometræ, nobili Domino de Regnaud Lugd. Honoratus Fabri* Philosophari ΓΕΟΜΕΤΡΙΚΩΣ.

** *Doctissimo Fr. Regnaud nobili Lugd. è cujus gratâ consuetudine, multam mihi lucem, in iis quæ captum meum excederent, affulsisse, confiteri non erubesco.*

* *Les ouvrages de feu M. de Regnaud sont entre les mains de Monsieur son fils, Conseiller à la*

que pour son cabinet. M. Colbert lui ayant fait offrir une pension considérable, à condition qu'il iroit s'établir à Paris, une offre si flatteuse ne fut pas capable de l'arracher à sa Patrie; il * y mourut le 25. Octobre 1689. à la soixante-troisiéme année de son âge. Avant que de mourir il recommanda expressément que ses ouvrages ne fussent jamais rendus publics. Mais ne peut-on pas regarder ces sortes de volontez nuisibles à l'interêt public, comme Auguste regarda celle de Virgile, qui vouloit qu'on brulât son Eneïde.

XVI. & XVII. Siec.

* *Ergo ne supremis potuit vox improba verbis. Tam dirum mandare nefas, ergo ibit in ignes, &c.* Servius, dans la vie de Virgile, attribuë ces Vers à Auguste.

Gabriel ** Mouton, Prêtre, Docteur en Theologie, aggregé depuis l'âge de quatre ans à l'Eglise Collégiale & Paroissiale de saint Paul, publia en Latin, l'an 1670. plusieurs curieux Traitez de Mathématiques, dont voici les principaux. Observations sur la hauteur du Pole à Lyon. Remarques sur l'usage du Telescope & de la pendule pour les observations Astronomiques. Maniere d'observer les diametres apparens du Soleil & de la Lune. Dissertation sur l'inégalité des jours. Vraye & fausse équation du tems. Nouvelle Methode pour conserver & transmettre à la posterité toutes sortes de mesures. Ce dernier ouvrage est celui qui a le plus attiré l'attention des Sçavans. L'Histoire de l'Academie des Sciences ** fait une honorable mention

* *M. Mouton a été Perpetuel, Vicaire & Prébendier à* S. Paul, *où il est enterré à la Chapelle des trois Maries. Il mourut le 28 Septembre 1694. âgé de 76. ans. Son Livre qui porte pour titre :* Observationes Diametrorum Solis & Lunæ apparentium, &c. *fut imprimé à Lyon, par Liberal 1670. in 4.*

** *D. Mouton, Lugdun. eximius Mathematicus.* Regiæ Scient. Acad. lib. 4. c. 2.

XVI. & XVII. SIEC.

d'un traité sur les Logaritmes que M. Mouton lui adressa au commencement de l'an 1694. qui fut celui de sa mort, & on le qualifie *d'excellent Mathematicien.*

Loüis * de Puget, Cartésien aussi profond qu'il étoit poli, se distingua parmi les Physiciens du siecle passé, par ses Observations ** sur la structure des yeux de divers insectes, & sur la trompe des papillons; par les découvertes qu'il fit sur le double * cours de l'Aimant, & sur la déclinaison de l'aiguille aimantée; par une infinité d'experiences qu'il fit là-dessus, & par les divers ouvrages qu'il publia sur toutes ces matieres. Son Cabinet étoit un des plus rares, des plus riches & des plus propres, qu'il y eut en Europe, en fait d'aimants & de microscopes. Les Etrangers, de quelque distinction, qui y alloient en foule, étoient également charmez, & par sa politesse, & par son érudition choisie (car il possedoit admirablement l'Histoire des anciens & nouveaux Philosophes, il sçavoit par cœur tout son Lucrece, & les plus beaux morceaux des Poëtes Latins ** de tous les tems) & par les expériences, assaisonnées d'un enjoüement délicat qu'il faisoit en leur présence. Il leur donnoit de petites Naumachies, des courses, des combats, des jeux & des spectacles d'un Cirque en petit: & tout cela par la vertu secrette de ses aiguilles aimantées, attachées à de petits bateaux d'argent, à des poissons, ou à des cignes d'émail.

* *Il étoit fils du Procureur du Roi, au Présidial de Lyon.*

** *Ces Observations furent imprimées en 1706. à Lyon, chez Plaignard, in 8.*

* *Ce double cours de l'aimant que M. de Puget établit solidement dans trois Lettres imprimées, produisit des contestations entre lui & M. Joblot, qui ne vouloit pas convenir de ce double cours.*

** *Il sçavoit bien le Grec. Il a traduit en Vers François les plus belles Odes d'Horace.*

XVI. & XVII. SIEC.

. . . .

*In * numerum falſi colludere piſces,*
Inque vicem capiti caput objectare , fugamque
Præcipitare vado: ſummos jam verrere caudâ,
Jam medios celeri fluctus ſulcare natatu.
Tum ſimul hinc agiles , ſimul hinc diſcurrere Cygni,
Et liquidum canâ rorare aſpergine dorſum.
Nec ſatis ; ad nutum cava currunt æquora puppes.

* Le P. Bimet Jeſuite, dans une Eglogue ſur la mort de M. de Puget, imprimée en 1710. & traduite en Vers François, par feu M. de Grigni de Moulceaux. Le même Pere a donné un Poëme Latin de Phyſiognomiâ.

C'étoit la main cachée ſous un baſſin , ou une cuvette de métal, qui par ſon aimant donnoit l'ame & le mouvement à toutes ces Scénes.

Non ventus , non remus adeſt ; lapis omnia nudus
Torquet agens, dat vela rati, dat piſcibus alas.

Mais je dois ajoûter que le parfait honnête homme, le bon Citoyen & le vrai Chrétien , furent dans M. de Puget , fort au deſſus de l'habile Phyſicien, & qu'à cet égard , il paroiſſoit être marqué au même coin que M. de Regnault , ſon compatriote & ſon ami ; il étoit le pere des Pauvres , & il leur diſtribua en un ſeul jour tout le prix de ſa vaiſſelle

d'argent qu'il fit vendre fort ſecrettement dans un tems de diſette. Il * mourut dans les derniers jours de l'an 1709. à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir paſſé ſa vie dans le Célibat. On trouvera dans les Memoires de Trevoux (*Septemb. 1710.*) un éloge complet de M. de Puget compoſé avec ſoin par Monſieur l'Abbé Tricault de Belmont, Chanoine d'Aiſnay, ſon Confrére dans l'Academie Littéraire de Lyon.

Les Peres Aveillon & Terraſſon, tous deux Lyonnois, & tous deux de l'Oratoire, ont laiſſé des ouvrages qui par leur onction & leur bon goût ont merité les applaudiſſemens du Public. Le Pere Jean Joſeph Aveillon, après avoir occupé & rempli les premieres places de la Congregation, après avoir merité dans ſes Miſſions l'eſtime & la confiance de l'illuſtre M. Boſſuet Evêque de Meaux, fut engagé preſque malgré lui à mettre au jour les Conférences qu'il avoit faites à l'Inſtitution de Paris, pendant qu'il en étoit Superieur. On l'obligea d'y ajoûter des Meditations propres pour les Seminaires, & d'autres pour les gens du monde. Il mourut à Paris le 29. Mai 1713. Le Pere André Terraſſon, diſtingué par ſon rare talent pour la Chaire, prêcha avec éclat dans les Provinces, dans la Capitale, dans la Cour de Lorraine, & enfin dans celle de France. Il enleva par tout les ſuffrages du Public par une éloquence douce, naturelle & juſte, ſoutenuë d'une belle déclamation & d'une phyſionomie agréable. Il mourut, épuiſé de travail, à Paris en 1723.

** Il laiſſa ſes Aimants à M. de la Valette, & ſes Livres aux PP. Jeſuites de ſaint Joſeph, à la Bibliothéque deſquels M. Compaing, frere du P. Compaing, Jeſuite, avoit déja laiſſé une penſion annuelle.*

On a * de lui quatre Tomes de Sermons, dont Messieurs ses Freres ont enrichi le Public. Le Sermon de l'impenitence & celui du peché habituel ont été singulierement applaudis.

XVI. & XVII. SIEC.

Claude de saint George, Archevêque & Comte de Lyon, Primat des Gaules, a soutenu les Prééminences de son Eglise, par des ouvrages pleins de force & d'érudition. Il a composé suivant les vûës de saint Agobard, & selon le Rite de Lyon, un Bréviaire qui n'est pas encore imprimé, & qui vaut bien celui du Cardinal de sainte Croix Dom Quignones. Ce Prélat mort en 1714. a fait revivre dans sa personne les Irenées, les Euchers & les Remis, ** par sa sainteté, par l'austerité de sa vie & par sa science. On peut dire qu'il a creusé, comme le premier, dans tous les genres de Littérature.

N. Geminiani, * Curé dans le Diocése de Lyon, donna en 1715. un assez gros volume de Poësies Françoises sur l'Ecriture sainte, & sur plusieurs autres sujets ** de pieté. Quoique ces Poësies ne soient que médiocres, elles se font lire néanmoins avec plaisir. *François Gacon*, mort en 1725. dans son Prieuré de Baillon à l'âge de 58. ans, a mis au jour *le Poëte sans fard*, ou *Discours satiriques*... Odes d'Anacreon en Vers * François.... Anti-Rousseau.... Homere vengé.... Emblêmes ou Devises Chrétiennes. On a encore de lui plus de deux cents Epigrammes, faites pour accompagner les portraits d'autant d'hommes illustres. Celle qu'il fit pour le

** Sermons du P. Terrasson, pour le Carême, 4. Tom. in 12. Paris, chez Babuty 1726. Le 4. Tome ne contient que des Sermons détachez.*

*** Curiosissimus doctrinarum omnium explorator.* Tert. lib. contra Valentin. c. 4.

** Geminiani mourut assez jeune, il y a quelques années.*

*** A Lyon, chez Plaignard, in 8. fort bien imprimé.*

** Voyez la Bibliothéque de M. le Clerc, mise à la tête du Richelet de M. Aubert.*

portrait de feu M. l'Archevêque de Cambrai, me paroît propre à servir de montre.

En vain dans son Systême un grand Prélat s'obstine,
Il se verra toûjours contredit, traversé.
Un siecle, où l'interêt domine,
Ne sçauroit goûter la doctrine
De l'amour désinteressé.

Philippe Villemot, sçavant Théologien, Astronome profond, hardi Philosophe, bon Orateur, bien versé dans toute sorte de Littérature Divine & humaine, s'est fait connoître au Public par son Nouveau Systême ** du mouvement des Planetes : ouvrage annoncé avec éloge dans tous les Journaux, estimé par l'Académie Royale des Sciences, loüé par le P. Malebranche, traduit en Latin par M. Camille Falconnet de l'Académie Royale des Inscriptions, jugé digne de voir le jour, dit M. de Fontenelle, *par les vûës ingénieuses qu'il contient, & par celles qu'il peut faire naître.* L'Auteur de ce Sistême, après avoir fait toutes ses études, dans le Collége de la Trinité, après avoir été quelques années chez les Jesuites où il entra, fut près de trente ans Curé de la Guillotiere, Fauxbourg de Lyon. Les qualitez & les talens que M. Villemot réünissoit dans sa personne, firent dans lui un contraste singulier, mais contraste estimable & aimable. Fertile en heureuses idées & en nouveaux sistêmes, il ne s'en entêta jamais. Fecond dans ses con-

* *Né à Châlon sur Saône en* 1650.

** *Nouveau Systême, ou nouvelle explication du mouvement des Planetes,* à Lyon, chez Declaustre 1707. in 12.

M. de Malezieux, Chancelier de Dombes, ayant apperçû quelque defaut dans le nouveau Systême, M. le Médecin Rey, Eléve de M. Villemot, deffen-

jectures, hardi dans ses vûës, allant même quelquefois au delà du but, mais sans présomption, docile même au delà de tout ce qu'on peut dire. Ennemi de ce qu'on appelle *Logomachie*, il chercha toûjours, & trouva souvent les voyes de concilier les sentimens les plus opposez en apparence; dur & sevére pour lui-même jusqu'à l'excès, il fut toûjours bon & compatissant pour les autres. De la secheresse des speculations Astronomiques ou Géometriques, il passoit avec une merveilleuse facilité aux fonctions de la Chaire & à celle des Missions, ausquelles il se prêta dans toutes les occasions. Son mérite le rendit cher à M. de saint George, Archevêque de Lyon, qui lui donna un appartement dans son Palais. Il fut dans la suite mené à Paris par M. l'Abbé de Gouvernet, Membre, comme lui, de l'Académie Littéraire de Lyon, avant son parfait établissement. Madame de Louvois, Veuve du Ministre, l'ayant connu, le prit pour son Conseil de Conscience; & le refusa à M. le Cardinal de Noailles, qui le lui demanda instamment. Il mourut près de Paris le 11. Octobre 1713.

dit avec succès son ancien Maître par des Reflexions imprimées dans les Journaux des Sçavans du mois d'Octobre 1717.

Mathieu * de la Font, (l'aîné) Echevin en 1691. & 92. homme sensé, laborieux & zélé pour le bien Public, a laissé des Memoires Manuscrits, in Folio, où il rapporte les choses principales dont il a été témoin en Espagne, à Lyon ** & ailleurs. Il s'en faut beaucoup que ces Memoires ne soient bien écrits: car l'Auteur n'avoit que peu ou point d'études; mais ils sont semez de reflexions judi-

* *Il étoit né en 1640. & il mourut en 1702.*

** *Ces Memoires sont entre mes mains.*

cieuses, de faits anecdotes, utiles & interessans, qui piquent la curiosité. L'infatigable M. de la Font a servi sa Patrie en arrangeant lui seul les Archives de la Charité, en reglant presque seul, au gré du Roi * & des Particuliers, les taxes des Arts & Métiers, & de la Capitation, & en allant chercher pour Lyon des bleds en Provence & en Languedoc, dans le tems d'une extrême disette.

François ** Pierre Gillet, Avocat au Parlement de Paris, a traduit heureusement en nôtre Langue sept des plus belles Oraisons de * Ciceron, qui sont les quatre Catilinaires; les Oraisons pour Celius & pour Milon, avec la seconde Philippique. On voit bien que c'est dans cette source que M. Gillet a puisé l'éloquence majestueuse & la noble simplicité qui regnent dans les 24. Plaidoyers, Factums, ou Memoires que nous avons de lui. L'énergie & la continuité des pensées n'y laissent faire que peu d'attention à la beauté du stile. Les deux Requêtes au Roi pour Messieurs nos Avocats & Médecins sont de M. Laurent ** Gillet son Frére, qui ayant été député avec M. le Médecin de la Moniére, son Cousin Germain, obtint un Arrêt favorable à la Noblesse de ces deux illustres Corps.

Le P. Etienne Maniquet, né à Lyon en 1673. & mort depuis peu de tems, a mis au jour l'Oraison Funébre de Loüis le Grand, & celle de Monseigneur ** le Dauphin son Fils. Il a laissé un ouvrage dogmatique manuscrit sur le Concile de Trente. Il a été trois fois Provincial des PP. Minimes de la Province de Lyon.

Jaques

* *La Cour reconnut ses services, par une gratification qui fut fort à son gré. C'étoit les Portraits de la Famille Royale.*

** *Né à Lyon, le 8. Juillet 1648. & mort à Paris, le 23. Oct. 1720.*

* *Plaidoyers & autres œuvres, de Fr. P. Gillet, à Paris, chez Martin 1718. 2. vol. in 4. 2. Edit.*

** *M. Gillet, le Cadet, né à Lyon en 1664. y est mort, l'an 1720.*

* *Perpetuus fidei & disciplinæ in Ecclesia consensus per Concilium Trid. firmatus.*

** *Il y avoit*

Jaques Vergier, * Commissaire Ordonnateur de Marine, & Président du Conseil de Commerce de Dunkerque, naquit à Lyon en 1657. Il se distingua par des Parodies, des Epîtres, & des Chansons, *dont la naïveté & l'élegance pourroient à bon droit le faire passer pour l'Anacreon François*, dit un bon & célébre connoisseur. La licence qui regne dans plusieurs de ces Poësies, obligea la Cour à faire supprimer l'édition posthume de 1726. (*en 2. vol. in 12. à Amsterdam.*) Mais une nouvelle édition, d'où l'on retranche toutes les Poësies ** libres, qu'on lui attribuë, va justifier sa memoire. Il fut assassiné à Paris, le 23. d'Août 1720. à l'âge de 65. ans, en revenant de souper chez un de ses amis, dit M. Titon du Tillet dans son Parnasse François, où il a placé avec honneur nôtre Auteur Lyonnois.

XVI. & XVII. SIEC.

fait ses études en Sorbonne.

* *M. Rousseau dans une Lettre à M. Brossette.*

** *M. Barbier, neveu de M. Vergier, va en être l'Editeur.*

Barthelemi Joseph Bretonnier, Avocat au Parlement, né à Montrotier à quatre lieuës de Lyon, & mort à Paris en 1727. a mis au jour *un Recüeil des principales questions de Droit, par ordre alphabetique*. J'ai * remarqué dans la Préface une insigne bevûë qui pourroit tromper quelques personnes. On y prend la Chapelle Archiepiscopale de Toulouse, où l'on décidoit publiquement des questions du Droit, sur tout Ecclesiastique, pour un prétendu Auteur, auquel on donne le nom de *Capella Tolosana*. Voici comme parle M. Bretonnier page xxv. *L'Auteur le plus ancien de ce Parlement* (*de Toulouse*) *s'appelle Capella Tolosana. Il a fait 501.*

* *A Paris, chez Emery 1724. en vol. in 12.*

** *Decisiones materiarum quotidianarum quæ quotidie in pra-*

XVI. & XVII. SIEC. *Décisions.* On s'expose à ces sortes de méprises quand on néglige de lire les Livres qu'on cite. M. Bretonnier a aussi fait de bons Commentaires sur *les Arrêts remarquables d'Henrys*, dont il a donné une nouvelle Edition, en *2. vol. in folio, Paris 1708.*

Ética obveniunt, in Capella Sedis Archiep. Tholosæ decisæ. Lugd. apud Joann. Crespin in vico MERCURIALI 1527.

Le Pere Sebastien Truchet, Religieux Carme, né à Lyon en 1655. & mort à Paris le 5. Fevrier 1729. a fait honneur à son siecle, par ces admirables machines qu'il a inventées pour l'acceleration du mouvement...... pour transporter & transplanter les plus grands arbres.. pour les pompes portatives qui sont au Palais Royal..... pour faire * porter les plus gros canons sur les épaules des Soldats, &c. Son rare genie ne parut pas moins dans les pigeons artificiels qu'il fit, & dans les mains & les bras artificiels qu'il fabriqua pour le grand Chambellan du Roi de Suede, qui avoit eû ses deux bras emportez d'un coup de canon. Le Roi admira l'ouvrage singulier des tableaux mouvans & changeans que le Pere Sebastien eut l'honneur de lui presenter, dont quelques-uns ont toutes les figures mouvantes, ** & changent jusqu'à six fois de scénes & de décorations toutes renfermées dans l'épaisseur de la bordure.

* *Voyez un éloge complet du P. Sebastien, dans le Mercure François, de Monsieur de la Roque, du mois de May 1719.*

** *Ces Tableaux mouvans & changeans sont à Marly.*

Les Auteurs vivans, dont il nous reste à parler, ne grossiront pas beaucoup cet ouvrage, qui n'est déja que trop long. On peut & on doit même dans une Histoire Littéraire, jetter quelques * fleurs sur les tombeaux des morts, pour éterniser, autant qu'on peut, leur memoire, & pour perpetuer l'é-

* *Si nous avons nommé les Auteurs vi-*

mulation. Mais on ne doit point y loüer les vivans, parceque les loüanges, & sur tout les directes, blessent toûjours leur modestie, & souvent n'ajoûtent rien à leur gloire. Ainsi tout ce qui peut nous être permis à l'égard des vivans, c'est de rapporter ici leur nom, qui suffira seul pour faire leur éloge, avec le simple tître de leurs Ouvrages.

XVI. & XVII. SIEC.

vans, en parlant du Collége des Médecins, & de celui de la Trinité, ç'a été pour n'en pas faire à deux fois sur la même matiere.

Pierre * Aubert, Avocat au Parlement, ancien Echevin de Lyon, & Procureur du Roi de la Police de cette Ville, &c. est né à Lyon le 9. Fevrier 1642. On a de lui un nouveau Dictionnaire de Richelet, en trois volumes in folio, augmenté de plusieurs additions** d'Histoire, de Grammaire, de Critique & de Jurisprudence. On voit à la tête du Livre une Bibliothéque exacte & détaillée des Auteurs citez dans le Dictionnaire de Richelet. Cette Bibliothéque critique est l'ouvrage de Monsieur le Clerc (Laurent Josse,) Licentié de Sorbonne, ancien Professeur de Théologie, un des Directeurs du Seminaire de saint Sulpice de Lyon, & connu dans la Republique des Lettres par le grand nombre de corrections qu'il a faites sur le Dictionnaire de Moreri; la Dissertation sur le Symbole de saint Athanase, qui paroît depuis quelques jours, est aussi de M. le Clerc.

** M. Aubert est Doyen de l'Académie Literaire de Lyon.*

*** A Lyon, chez les freres Bruyset 1728.*

Jean Hubert, Seigneur de saint Didier, * né à Lyon, au mois d'Avril 1646. & Echevin en 1705. & 6. a sçû concilier le goût des Lettres avec le plus florissant commerce. Il publia en 1716. un ouvrage singulier. C'est une Histoire abrégée du Franc-

** Recüeil des Titres & autres Pieces authentiques, concernant les Priviléges du*

XVI. & XVII. SIEC.

Lyonnois, dont il est Syndic genéral. Il resulte de cet ouvrage & de ces titres que le Franc-Lyonnois, sur l'origine duquel on a débité tant de fables, est un petit Païs de deux lieuës & demi de long, & d'une lieuë de large, ou environ, composé de treize * Paroisses, dont Neufville est la Capitale. Ce petit Païs s'étant volontairement soumis à la France, sous le regne de François I. *Nos Rois, pour reconnoître leur fidelité & affection, les ont conservez dans leurs anciennes franchises, & exemptions, en payant seulement de huit en huit années la somme de trois mille livres par forme d'octroi & de don gratuit. Et ces privileges ont été successivement confirmez de regne en regne, depuis Henri II. jusqu'à Loüis XV.* inclusivement.

Franc-Lyonnois; Extrait sur les originaux qui sont dans les Archives à Neufville; à Lyon, chez Chabanne.

* *Vimy, (aujourd'hui Neufville) Génay, Rochetaillée, Fleurieu, Fontaine, Cuirieu, Cuires, dit la Croix-Rousse, Caluires, Bernond, saint Jean de Tourignieu, S. Bernard, S. Didier de Froment, & Riortier.*

Michel Du Puy, né à Lyon, le 3. Novembre 1657. Docteur de Sorbonne, Prieur Commendataire de saint Robert de Cornillon lez Grénoble, Vicaire Général de Mgr. l'Archevêque de Lyon, a publié des Lettres à une Superieure de Religieuses sur la conduite qu'elle doit garder, dans les differentes occasions où elle peut se trouver. Le Public lui attribuë trois Lettres Dogmatiques sur l'Hérésie du tems.

Lettres Patentes de Loüis XV. du mois de Mars, de l'an 1716.

Thomas Fantet, sieur de Lagny, Pensionnaire de l'Academie Royale des Sciences, Membre de la Societé Royale d'Angleterre, & Sou-Bibliothécaire du Roi, est né à Lyon le 7. Novembre 1660. Son génie pour les Mathématiques se déclara dès son enfance. Il n'étoit encore qu'en seconde dans le

XVI. & XVII. SIEC.

Collége de la Trinité, & il s'appliquoit déja à supputer des Eclipses, & à dresser des Tables de la Période Julienne. A l'âge de vingt-deux ans, étudiant en droit à Toulouse, il composa deux écrits en deux genres bien differens : le premier étoit une brochure sur la quadrature du cercle, & sur la cubature Geométrique d'une infinité de portions de la Sphére ; le second étoit une Dissertation sur l'Or de * Toulouse que M. de la Faille a inserée dans l'Histoire de cette Ville. M. de Lagny étant allé à Paris en 1686. y fut d'abord chargé par M. le Maréchal de Noailles, de diriger les études de M. le Duc de Noailles d'aujourd'hui. On sçait assez quel succès il a eu dans cet emploi. Cinq ans après il publia un essai de sa Methode genérale & indéfiniment abregée, pour l'extraction des racines, & il la perfectionna dans une seconde édition, qui suivit de fort près la premiere. En 1695. il fut reçû en qualité d'Associé dans l'Académie Royale des Sciences, dans les Memoires de laquelle on voit les importantes découvertes qu'il fit, & dont M. du Hamel parle avec éloge, dans l'Histoire Latine de cette Académie. ** Les nouveaux Elemens d'Arithmétique & d'Algébre de M. de Lagny parurent en 1697. & ils alloient être suivis d'un ouvrage complet & déja tout prét pour la perfection des Mathématiques ; lorsque le Roi Loüis le Grand, attentif plus que jamais à faire fleurir nôtre Marine, l'envoya à Rochefort avec la qualité de Professeur d'Hydrographie. Les seize ans qu'il y passa, furent

* Aurum Tolosanum, *Or qui porte malheur. Q. Cepio, ayant pillé l'Or de certains Temples de Toulouse, tous ceux qui eurent part au butin, perirent malheureusement.*

** *Nouveaux Elemens d'Arithmetique & d'Algébre, ou Introduction aux Mathematiques, par M. de Lagny, de l'Académie*

XVI. & XVII. SIEC.

mis à profit pour perfectionner la Navigation par de nouvelles découvertes ſur les Logarithmes, ſur les Cartes reduites, ſur les Calculs, ſur l'Analiſe, ſur l'Arithmetique binaire, &c. M. de Lagny rappellé à Paris en 1714. fut honoré par le Roi d'une Place de Penſionnaire, dans l'Académie des Sciences, & peu de tems après il fut fait Sous-Bibliothécaire du Roi pour les Livres de Philoſophie & de Mathematique, imprimez ou manuſcrits. En 1724. il fut élû Sous-Directeur de l'Académie, & préſenté comme tel par M. le Duc de Noailles à S. A. R. M. le Regent. Ce Prince le gratifia d'une penſion de deux mille livres, qu'on lui paya d'avance, & lui marqua certaines heures pour venir regulierement conferer avec lui. En 1725. nôtre illuſtre Géometre Lyonnois fut élû Directeur de l'Académie Royale des Sciences, & ce fut en cette qualité qu'il eut l'honneur de haranguer ſon Eminence Mgr. le Cardinal de Fleury, à la tête des Académiciens. La Republique des Lettres va bientôt être enrichie d'un Recüeil complet de toutes les découvertes de M. de Lagny. La premiere Partie de ce Recüeil contiendra toutes ſes nouvelles Méthodes : c'eſt-à-dire, les regles génerales de l'Analyſe, le Calcul numerique & Algebrique, la Reſolution des Equations, &c. La ſeconde Partie contiendra l'Analyſe particuliere : c'eſt-à-dire, l'application de ces regles à toutes les parties de la Geométrie en détail.

Royale des Sciences. A Paris, chez Jombert 1697. un volume in 12.

Antoine * Laiſné, ancien Directeur de la Monnoye

* *M. Laiſné eſt né à*

de Lyon, & Membre de l'Académie Littéraire de cette Ville, a composé des Dissertations critiques sur une Urne antique trouvée à Lyon dans le Jardin d'Aisnai ; sur un monument d'Hylas Dimacherus ; sur les ouvrages & la vie du Poëte Martial ; sur * le Tombeau du saint Martir Titus Flavius Clemens ; sur la personne & les écrits de Suetone. Cette derniere Dissertation est imprimée dans le Recüeil des Piéces fugitives de Mr. l'Abbé Archimbaud, Auteur Lyonnois, dans l'ouvrage duquel ** on trouve quantité de piéces & de remarques curieuses.

Claude Brossette, Avocat au Parlement de Paris, & Cours de Lyon, né le 8. Novembre 1671. & nommé Echevin en 1730. a donné au Public les ouvrages suivans. 1°. *Procès Verbal* des Conferences * tenuës par Ordre du Roi, entre Messieurs les Commissaires du Conseil & Messieurs les Députez du Parlement de Paris, pour l'examen des Articles de l'Ordonance Civile du mois d'Avril 1667. & de l'Ordonnance Criminelle du mois d'Août 1670. 2°. *Les Titres du Droit Civil* ** & du Droit Canonique, rapportez sous les noms François des matieres, suivant l'ordre Alphabétique, avec une briéve explication des tîtres, dont la seule lecture ne donne pas une connoissance suffisante. Cet ouvrage a été inseré tout entier dans la Bibliothéque des Arrêts de M. Brillon. 3°. *Histoire abregée* ou Eloge Historique de la Ville de Lyon. * 4°. *Eclaircissemens Historiques* sur les Satires & les autres Oeuvres de M. Boileau-Despreaux, donnez par

Paris, en 1668.

* *Disquisitio in Dissertationem cui titulus est, Tumulus Titi Flavii Clementis M. illustratus.* Par le P. de Vitry.

** *Recüeil de Piéces fugitives, in 12. à Paris, chez la Mesle,* 1717.

* 1. Edition. 2. Edition, augmentée en 1700.

** *A Lyon, chez Antoine Boudet,* 1705. in 4.

* *A Lyon, chez Jean-Baptiste Girin,* 1711. in 4.

XVI. & XVII. SIEC.

lui-même, 2. vol. in 4. On en a fait plusieurs éditions en toutes sortes de formes, tant en Hollande & en Angleterre, qu'en France. On attribuë encore à M. Brossette, un *Commentaire sur les Satyres* & autres œuvres * de Regnier.

* *A Londres, chez Lyon & VVodman, un vol. in 4. 1729. reimprimé en Hollande & à Génève.*

Le P. Paul de Lyon, Capucin, (François Clerc,) a publié les sept Ouvrages suivans. *Lettres d'un Prédicateur* sur les erreurs du tems, 1. vol. in 12. *Quatre Lettres instructives* sur le même sujet, 2. vol. in 12. *Anti-Hexaples*, 2. vol. in 12. *Les Ennemis déclarez de la Constitution*, privez de toute Jurisdiction dans l'Eglise, 1. vol. in 12. *Difficultez* proposées à M. de Soissons, 1. vol. in 12. *Réponse* aux Journalistes de Trevoux, 1. vol. in 12. *Totius Theologiæ specimen*, ad usum Theologiæ Candidatorum, 5. vol. in 12.

Claude Gros de Boze, Intendant des Devises, & Inscriptions des Edifices Royaux, l'un des quarante de l'Académie Françoise, Secrétaire perpetuel de celle des Inscriptions & belles Lettres, & Garde des Médailles du Cabinet du Roi, est né à Lyon le 28. Janvier 1680. & a fait toutes ses études au Collége de la Trinité, où il soûtint à l'âge de quinze ans des Théses generales de Philosophie. En 1698. il fut reçû Avocat au Parlement de Paris, après y avoir fait son Droit; & l'année d'après il fit, dans l'Hôtel de Ville de Lyon, la Harangue solemnelle pour la nomination de nos nouveaux Echevins. En 1702. il publia un Traité Historique & Anonime du Jubilé des Juifs. Deux ans après il donna trois Dissertations

tions sur les Médailles de Janus, sur la Déesse de la santé & sur le monument Taurobolique découvert à Lyon. Peu de tems après il fut reçu à l'Académie des Belles-Lettres, dont il fut fait Secretaire perpetuel en 1706. C'est lui qui a commencé de mettre en regle l'impression des Memoires de cette illustre & sçavante Compagnie, dont nous avons * déja six volumes in 4. Outre la partie historique de ces Mémoires, qui est toute de M. de Boze, on y trouve encore de lui plus de trente éloges d'Académiciens morts, & plusieurs Dissertations singulieres imprimées dans le cours des Mémoires. Il y a aussi quantité d'Extraits & d'autres Piéces de lui, dans le Journal des Sçavans, auquel il a travaillé long-tems, & travaille toûjours par intervalles. Au commencement de 1715. il fut reçû dans l'Académie Françoise à la place de M. de Fénelon, Archevêque de Cambray. M. l'Abbé de Louvois, Bibliothécaire du Roi, étant mort en 1718. M. De Boze fut le premier Commissaire du Roi, nommé pour faire conjointement avec M. le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, l'Inventaire & Recollement de la Bibliothéque de SA MAJESTE'. M. Simon, qui avoit la direction particuliere du Cabinet des Médailles du Roi, étant mort peu de tems après, M. De Boze fut nommé à sa place. C'est lui qui a revû & continué l'Histoire Metallique de LOÜIS LE GRAND, qui l'en avoit chargé de son vivant. Il eut l'honneur de la présenter au Roi regnant, le jour même de sa majorité. Il est aussi un des Acadé-

XVI. & XVII. SIEC.

* *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, depuis son établissement jusqu'à present.* A Paris de l'Imprimerie Royale. *Les deux premiers Volumes sont de 1717.*

XVI. & XVII. SIEC.

miciens Honoraires, Amateurs de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Jaques Pannier, Sgr. d'Orgeville, Maître des Requêtes, Intendant des Isles Françoises de la Martinique, Guadaloupe, &c. * en Amérique, né à Lyon, le 8. Octobre 1680. a fait ses études dans le Collége de la sainte Trinité. Il a remporté en 1719. le prix ** de l'Eloquence, proposé par l'Académie Françoise. Il fut fait en 1720. Conseiller au Parlement de Mets, & puis Maître des Requêtes. Le Roi le nomma en 1722. son Envoyé à la Cour de Cologne, & cinq ans après, les Habitans des Isles Françoises de l'Amerique ayant instamment demandé à la Cour un homme de Loix pour Intendant, SA MAJESTE' nomma en 1727. M. Pannier d'Orgeville pour cette Intendance, qu'il exerce actuellement.

* *Ou Gardeloupe.*

** *Discours qui a remporté le prix d'Eloquence sur ce sujet.* Le Thrône du Roi, qui juge les Pauvres, dans la verité, sera affermi pour toûjours. A Paris, chez Coignard, 1719. *Par M. Pannier.*

Gayot de Pitaval né à Lyon, d'un Pere Echevin en 1683. & Conseiller au Présidial, a donné les Ouvrages suivans : *Relation* de la Campagne du Maréchal de Villars en 1712 ; *Campagne* du même Maréchal en 1712. suivie de la Paix de Rastad. *Art* d'orner l'esprit en l'amusant ; à Paris, chez Briasson 1728. &c.

Le Pére Nizier de sainte Blandine, (Loüis Blanc) Augustin Déchaussé, a publié une *Instruction* * pour l'intelligence & usage des Calendriers Grégorien & Julien.

* *A Bourg, en Bresse, chez Ravoux ; & à Lyon, chez Chavance, in 12.* 1723.

Jean-Baptiste Ragon, Chapelain de S. A. R. Madame d'Orleans, né à Lyon vers l'an 1683.

a fait toutes ses études dans le Collége de la Trinité, & a mis au jour * en 1729. un Discours qui a remporté le prix d'Eloquence de l'Académie Françoise.

XVI. & XVII. SIEC.

Antoine de Jussieu, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de celle de Londres, Docteur de la Faculté de Médecine de Montpellier, & de celle de Paris, naquit à Lyon, le 6. Juillet 1686. Son talent particulier pour la Botanique se déclara dès ses premieres années, & ce fut M. Goiffon, dont il est l'éléve, qui le mit dans ce goût. Après avoir fait ses études à Lyon dans le Collége de la Trinité, & reçû le Bonnet à Montpellier, il alla à diverses reprises herboriser dans les Alpes, en Provence, en Languedoc, dans les Sevennes, dans les montagnes d'Auvergne, & ensuite en Brétagne & dans la Normandie. Des découvertes utiles & singulieres furent le fruit de tous ces Voyages, après lesquels il fut nommé en 1709. Professeur Royal en Botanique, au Jardin des Plantes de Paris, à la place de l'illustre M. de Tournefort. Trois ans après il fut reçû dans l'Académie des Sciences de Paris, & en 1716. il fut envoyé par la Cour en Espagne & en Portugal, pour en rapporter les plantes qui manquoient au Jardin du Roi. Ce fut après tous ces Voyages que l'Académie Royale de Londres & celle de Berlin le reçurent dans leur Corps, la premiere en 1720. & l'autre en 1724. Les ouvrages imprimez que nous avons de M. de Jussieu, sont l'*Histoire* du Jardin Royal ** de Paris, avec une Introduction à

* *Discours sur les avantages de la bonne Reputation.* Curam habe de bono nomine Eccl. *Paris, chez Coignard.* 1729.

* *A Paris, chez Ga-*

la Botanique, jointes à l'Eloge de feu M. Fagon, premier Medecin de Loüis XIV. *Vie de M. de Tournefort*, & des plus celébres Botanistes avec un Jugement sur la Methode de M. de Tournefort. *Théses Raisonnées*, ou Memoires sur la fermentation du Sang, & sur l'utilité du Caffé, sur tout pour les Gens de Lettres, &c. *Histoire Latine* des Plantes découvertes en France, en Espagne & en Italie, in fol. chez Ganeau 1713. Ce Recüeil Historique avoit été commencé & laissé imparfait par le P. Barrelier Jacobin. M. De Jussieu l'a donné au Public, après l'avoir enrichi & perfectionné. Outre tous ces ouvrages differens, il n'y a guére de volume des Mémoires de l'Académie des Sciences, ** depuis 1715. jusqu'à present, où l'on ne trouve quelque morceau curieux de nôtre celébre Botaniste sur diverses parties de l'Histoire naturelle.

neau, 1714. in 4.

** Ces Additions sont à la tête de la nouvelle Edition du Tournefort.* Institutiones Rei Herbariæ, *à Lyon, chez Anisson, 1721.*

*** Les Memoires qu'on attendoit sur M. Terrasson, n'étant pas venus à tems, on aime mieux n'en rien dire, que d'en parler peu exactement.*

Je ne sçaurois mieux finir cette Histoire Littéraire que par l'établissement d'une Académie, dont l'objet est de cultiver presque tous les genres de Littérature, qui ont fleuri à Lyon durant le cours des dix-huit ou dix-neuf siecles, dont on a parlé dans ces deux Volumes.

L'Académie des Sciences, & des Belles-Lettres, établie à Lyon depuis six ans, par des Lettres Patentes du Roi Loüis XV. doit sa naissance à un petit nombre de Personnes choisies, qui commencerent en 1700. à s'assembler reguliérement pour conferer sur des matieres de Littérature. Cette Aca-

démie ayant continué avec ſuccez ſes exercices durant vingt-quatre ans, & s'étant accruë de pluſieurs bons Sujets, elle obtint au mois d'Août 1724. des Lettres Patentes du Roi, par leſquelles SA MAJESTE' confirme ſon établiſſement ſous le titre d'*Académie des Sciences & des belles-Lettres*, & lui donne pour Protecteur M. le Marêchal DE VILLEROI, auquel elle doit ſa confirmation. XVI. & XVII. SIEC.

MMrs les Prevôt des Marchands, & Echevins de Lyon, perſuadez que cet établiſſement étoit un objet digne de leur attention, & qu'il alloit prêter un nouvel ornement à la Patrie, s'intereſſerent en ſa faveur. Ils firent un Acte Conſulaire, dans lequel, après avoir rappellé en peu de paroles l'origine, le but, & les progrez de cette nouvelle Académie, les talens & la diſtinction des Perſonnes qui la compoſent, & l'honneur qu'elle a eu de meriter les bontez du Roi, *ils fixerent le lieu de ſes Aſſemblées dans une des Sales de l'Hôtel de Ville, comme on le voit dans la Délibération Conſulaire qui ſuit.*

Acte Conſulaire en faveur de l'Académie des Sciences & des belles Lettres établie à Lyon. Du Jeudy ſeptiéme Mars mil ſept cents vingt-ſix, après midi, en l'Hôtel commun de la Ville de Lyon, y étant.

MESSIRE LAURENT DUGAS, Chévalier, Conſeiller du Roi, Préſident en la Cour des Monnoyes, Senechauſſée & Siége Préſidial de

XVI. & XVII. SIEC.

Lyon, Prevôt des Marchands, Messire Claude Bollioud Desetan, Chévalier Seigneur de Chanzieux & du Milaney, Conseiller du Roi en ladite Cour des Monnoyes, Sénéchaussée & Présidial, Lieutenant en la Jurisdiction de la Doüane de cette Ville, Noble Pierre Gaultier, Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France, Mre. Jacques Terrasse, Chevalier, Conseiller du Roi, Trésorier de France au Bureau des Finances de cette Generalité, Seigneur d'Ivours & de la Blancherie, & Noble Etienne Maindestre, Echevins de la Ville & Communauté de Lyon.

LESDITS SIEURS ont consideré que tout ce qui peut contribuer à la perfection des Sciences, des Belles-Lettres & des beaux Arts, mérite une attention particuliere de la part des Magistrats dans une grande Ville, & ils ont vû avec une extrême satisfaction des Personnes distinguées par leur merite & par leurs talens, faire dans Lyon une Societé de Science & de Littérature, dont les principes assûroient un établissement considerable.

LEURS Assemblées frequentes, & leurs Exercices Reguliers sur diverses matieres de Physique, d'Histoire, de Critique, & de Littérature, ont formé depuis plusieurs années une Academie également distinguée par les Personnes qui la composent, & par tous les genres d'érudition qu'on peut acquerir; elle a même porté ses connoissances & son travail au point de meriter la protection & les bontez du Roi; SA MAJESTE' ayant bien

voulu dès l'année mil sept cent vingt-quatre assûrer cet établissement par des Lettres Patentes, & y ajoûter la grace de nommer Monseigneur le Marêchal DE VILLEROY, Protecteur de l'Academie des Sciences & Belles-Lettres. XVI. & XVII. SIEC.

MAIS comme le lieu des Assemblées a varié plusieurs fois depuis l'année mil sept cent, & qu'il ne manque plus à la gloire de cet établissement que d'en fixer les exercices dans un endroit convénable & décent, & de marquer au Public une partie de la reconnoissance du Consulat pour Messieurs les Academiciens, & pour l'honneur & l'avantage dont ils augmentent la Décoration de cette grande Ville; LESDITS SIEURS Prevôt des Marchands & Echevins, ont resolu d'y contribuer de leur part en recevant l'Academie avec distinction dans l'Hôtel de Ville, & à cet effet, après avoir oüi Alexandre Prost, Ecuyer, Seigneur de Grange blanche, Avocat & Procureur général de la Ville & Communauté de Lyon; ILS ONT deliberé & arrêté qu'à l'avenir, & à perpetuité, les Assemblees publiques & particulieres de l'Academie se tiendront dans la Sale attenante le Bureau du Secretariat, à quoi le sieur Secrétaire de ladite Ville a consenti entant que de besoin; Ordonne en outre que les frais de l'Ecritoire, du feu, & de la lumiere seront faits aux dépens de cette Ville, & Communauté, tant & si longuement que ledit établissement subsiste-

ra dans l'Hôtel de Ville. Dont a été fait le present Acte.

EXTRAIT des Registres des Actes Consulaires de la Ville de Lyon, par Nous, Chevalier de l'Ordre du Roi, Secretaire de ladite Ville.

Signé, *PERRICHON.*

L'Académie sensible à ce bienfait en vit avec plaisir sa reconnoissance publiquement marquée dans le Feu d'Artifice de la saint Jean ; de la même année 1724. On y representa le magnifique * Edifice qu'Auguste fit construire ou acheva à Rome, sur le Mont Palatin, & dans lequel les Gens de Lettres s'assembloient pour y lire leurs ouvrages. Sur les deux faces de cette Emblême on lisoit ces paroles du premier Livre de l'Enéïde.

* *Apollini in Palatio Templum perfecit dedicavitque.* Dio l. 53. *Hac ego scribo, quæ nec in æde sonent certantia, judice Tarpâ.* Hor. Sat. 10. l. 1. *Tangere vitet Scripta Palatinus quæcumque recepit Apollo.* Hor. Ep. 3. l. 1. ad Florum.

1e Face, *Sedes ibi fata quietas ostendunt ;*

2e Face, *Sunt hìc etiam sua præmia Laudi.*

L'Académie, ainsi établie sous l'autorité du Roi, acheva de dresser ses Statuts & ses Reglemens. Elle fixa à vingt-cinq le nombre de ses Académiciens ordinaires. Elle détermina l'objet, l'ordre & la forme de ses exercices. Le Sceau qu'elle choisit represente l'ancien Temple, ou l'ancien Autel d'Auguste à Lyon, tel qu'on le voit sur les Médailles des premiers Empereurs Romains. La figure de l'Autel est accompagnée de ces mots Latins, *Athenæum Lugdunense restitutum* MDCC.

Qu'il

Qu'il me soit permis de faire remarquer ici que l'Académie Littéraire de Lyon, quoique assez recente & peu nombreuse, compte déja parmi ses Membres douze à quinze personnes, dont les Ouvrages que j'ai indiquez ci-dessus, figurent avec honneur & en divers genres dans la Republique des Lettres. Peut-être même trouvera-t'on que je pouvois dire quelque chose de plus de nos Illustres Confréres. Mais j'aime mieux laisser à quelque Plume étrangére, & par là moins suspecte, le soin d'apprécier leurs Ouvrages.

XVI. & XVII. SIEC.

Auteurs Académiciens morts. *M. De Puget. M. Villemot. Le Pere Brun, J. M. de Bourchenu-de Valbonays.*

Je ne dois point oublier ici l'Académie des Beaux Arts, formée presque dans le même tems. Cette Académie est composée d'un grand nombre de personnes de distinction de l'un & l'autre Sexe, qui ont du goût pour la Musique, & qui s'assemblent plusieurs fois la Semaine, pour faire des Concerts. Leur Dévise qui consiste dans une Lyre & un Caducée joints ensemble avec ce mot ET VOCE ET ARTE, annonce au Public qu'en cultivant la Musique, on y cultive aussi les autres beaux Arts. * Le lieu où ils s'assemblent est un bel édifice, d'un goût particulier, & dont la forme semble nous rappeller celle que les Anciens ** Romains donnoient à leurs Basiliques.

Auteurs Académiciens vivans. *M. Aubert. M. Camille Falconet. M. Brossette. M. Pestalozzi. M. L'Aisné. M. De Grolier de Serviere. M. Rey. Le P. Follard, J.*

*Le P.***. J. M. Racine, nouvel Académicien. MMrs l'Abbé de Gouvernet & Mahudel, deux de nos plus anciens Academiciens.*

* *A la Place des Cordeliers.*

** *La célébre Maison quarrée de Nîmes, est une de ces anciennes Basiliques.*

SUPPLEMENT DU SECOND VOLUME.

Ajoûtez à la page 753. le P. N. le Maître * a mis au jour les Ouvrages suivans : *Pratique de Pieté*,

* *Le P. le Maître, né à Lyon vers l'an*

XVI. & XVII. SIEC. *ou Entretiens Spirituels pour tous les jours de l'année*, 4. petits Vol. in 12. *Les véritables Devotions*, 1. vol. in 12. *La Vie Chrétienne*, in 24. *Les Devoirs du Chrétien*, in 24. Les 7. Editions qu'Amaulry, & après lui, son Gendre Rigollet, ont fait des Ouvrages du P. le Maître, annoncent assez au Public leur bonté.

1630. mourut âgé d'environ 50. ans.

Pag. 822. Jaques Reveroni du Clauzel, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, né à Lyon le 12. Fev. 1699. d'un Pere qui y a été Echevin, a mis au jour une Dissertation Dogmatique * sur le different de S. Cyprien, avec le Pape S. Etienne, touchant le Batême conferé par les Hérétiques. Le grand objet de cette Dissertation Latine est de prouver l'infaillibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques, & d'anéantir le fameux argument que les Novateurs fondent sur la resistance de S. Cyprien : l'Auteur le fait avec beaucoup de solidité & d'énergie, 1° en faisant voir que S. Cyprien n'a jamais regardé la Question controversée que comme une question de pure discipline, 2° en prouvant que S. Etienne n'a jamais réellement excommunié S. Cyprien, & les Evêques ses adherans, & qu'il ne rompit jamais le lien de la Communion avec eux. Le Pape lut avec plaisir l'ouvrage de M. Reveroni & lui en marqua sa satisfaction par un Bref du 2. Janvier 1725. Nôtre Auteur Lyonnois mourut deux ans après à Châlon sur Saône, où il étoit Grand Vicaire. Nous avons encore de lui une *Paraphrase* ** *Françoise sur la Priere du Roi Manassez, captif dans Babylone.*

* *De Dissidio inter S. Stephanum & S. Cyprianum super Baptismate Hæreticorum exorto, Dissertatio Dogmatica.* Parisiis apud viduam Mazieres 1724. in 12.

** *Paraphrase sur la Priere d'un Monarque penetré de ses égaremens; à Châlon, chez Claude de Saint, 1727. petit in 12.*

Fin de l'Histoire Littéraire de Lyon.

LISTE
DES AUTEURS LYONNOIS,
SACREZ ET PROFANES.

Il faut chercher dans le II. *Tome les Auteurs qu'on ne rapporte point au premier, par cette marque Tom.* I.

On a souhaité de trouver ici, après la Liste de nos Auteurs Lyonnois, les Catalogues suivans, qu'on a tâché de rendre fort exacts.

CATALOGUE DES ARCHEVESQUES DE LYON.

SAINT POTHIN.
Saint Irenée.
S. Zacharie.
Ælius, ou Helius.
Faustinus.
Verus.
Julius.
Ptolomæus, (*a*) ou Tolomæus.
Vocius.
Maximus. (*b*)
Tetradius.
Verissimus. (*c*)
S. Justus. (*d*)
S. Alpinus. (*e*)
S. Martinus.
S. Antiochus.
S. Elpidius.
Sicarius. (*f*)
S. Eucherius.
S. Patiens.
Lupicinus. (*g*)
S. Rusticius.
Stephanus.
Viventiolus.
S. Lupus.
Licentius.
S. Sacerdos. (*h*)
S. Nicetius.
S. Priscus.
Etherius ou Heterius.
Secundinus.
Aridius ou (*i*) Arigius.
Tetricus ou Theodoricus.
Gandericus.
Viventius, ou Viventiolus.
S. Annemundus.
S. Genesius.
Landebertus, ou Landbertus.
Lebuinus. (*k*)
Goduinus, ou Gudinus.
Fulcoaldus.
Madalbertus.
Ado.
Hilduinus. (*l*)
Leydradus, ou Leidradus.
Agobardus.
Amolo.
S. Remigius.
Aurelianus.

(a) *Ptolomai nil nisi nomen scitur: qua de illo dicit Severtius, Fabula sunt.*

(b) *Maximi & Tetradii nihil nisi nomen scitur.*

(c) *De Verissimo loquuntur S. Hilarius & S. Athanasius.*

(d) *Vir Propheticus.*

(e) *Ita omnes antiqui Catalogi.*

(f) Sicarius, douteux. Didier & Senator, fort douteux.

(g) S. Salonius & Veranius & Africanus numquam fuerunt, Arch. Lugd.

(h) *S. Sacerdos Ecclesiam S. Pauli & S. Eulalia construxit.*

(i) *Ecclesiam S. Crucis construxit.*

(x) *Vel numquam Archiep. Lugd. vel tantùm Chorepiscopus.*

(l) *Paululum Lugd. Ecclesiam, sed non Episcopus tenuit.* Ado in Chron.

Alvalo, ou Aluvala.
Bernardus.
Austerius, ou Ansterius.
Remigius II.
Anschericus.
Wido, seu Guido I.
Burchardus. *(a)*
Amblardus.
Burchardus II.
Odolricus.
Halinardus.
Philippe *(b)*
Gauffredus *(c)*
Humbert I. *(d)*
S. Gebuin ou Jubin.
Hugo.
Gaucerannus.
Humbaldus, ou Humbertus.
Raynaldus.
Petrus I.
Falco. *(e)*
Amedæus I.
Humbertus II.
Heraclius.
Drogo. *(f)*
Guichard.
Jean de Belles-*(g)* Mains.
Raynaldus II.
Robertus.
Guido, ou Gui de la Tour.
Radulphus. *(h)*
Aymeric.
Philippe *(i)* de Savoye.

(a) *ou Brochardus, ou Borchardus.*

(b) *Suffragant.*

(c) *ou Gotofredus, Suffragant, ou Archevêque douteux.*

(d) *Bâtit le Pont de Pierre de la Saône, & l'ancien Palais Archiepiscopal.*

(e) *Anteà Decanus, ad quem S. Bernard. Ep. 174.*

(f) *Vel Dubius, vel certè numquam inauguratus.*

(g) *à Bellis-Manibus.*

(h) *Fils d'Eusterge de la Roche Aymon.*

(i) *Electus, sed numquam inauguratus.*

Pierre de Tarentaise.
Aymard de Roussillon.
Raoul de la Torrette.
Beraldus, ou Beraud.
Henri de Villars.
Loüis de Villars.
Pierre de Savoye III.
Guillaume de Sure.
Guy de Bologne.
Henri *(k)* de Villars.
Raymond Saquet.
Guillaume de Thurey.
Charles d'Alençon.
Jean de Talaru.
Philippe de Thurey.
Amedée de Talaru.
Geoffroy Vassal.
Charles de Bourbon.
Hugues de Talaru.
André d'Espinay.
François de Rohan.
Jean de Lorraine.
Hippolite d'Este. *(l)*
François de Tournon.
Antoine d'Albon.
Pierre d'Espinac.
Albert de Bellievre.
Claude de Bellievre.
Denys-Simon de Marquemont.
Charles Miron.
Alphonse-Loüis de Richelieu.
Camille de Neufville de Villeroy.
Claude de saint George.
François-Paul de Neufville de Villeroy.

(k) *Neveu de Loüis.*

(l) *dit, le Cardin de Ferrare.*



CATALOGUS ABBATUM REGULARIUM & Sacularium Insulæ Barbaræ ex veteri M S.

S. Dorotheus. (*a*)
Philetus.
Julianus.
Christophorus.
Antonius.
Martinus. (*b*)
Aigobertus.
S. Maximianus. (*c*)
Austerius. (*d*)
S. Ambrosius.
Bligigarius.
Vinfredus.
Rotfredus.
Garlandus.
Licinius.
Benedictus (*e*) Anianensis.
Campio.
Alaricus.
Bartholomæus.
Argericus (*f*) Britannicus.
Herbertus.
Gondrannus.
Norbertus.
Varengadus.
Garlarinus.
Leobonius, Chorepiscopus Lugd.
Asterius II.
Heldegisus.
Halinardus.
Romualdus.
Stephanus.
Odo.
Cumanus.

(a) *Le Labourerur Mazures.*
(b) *S. Mart. Turon. Discipulus.*
(c) *Sive Maximus.*
(d) *vel Asterius.*
(e) *Disciplinæ restaurator.*
(f) *Fortè à Patriâ.*

Heldebertus. (*g*)
Benedictus II.
Bernardus.
Rodolphus.
Varnerius.
Humbertus. (*h*)
Hogerius. (*i*)
Umbertus II.
Clemens.
Guido.
Girinus.
Hugo.
Uldericus.
Willemus.
Girinus II.
Saturninus.
Vicardus.
Hugo II.
Guichardus.
Gaucerannus. (*k*)
Guido II.
Guill. de Jaresio.
Fulcherius.
Omarus.
Petrus.
Gaufredus de Verteley.
Girinus III. de Sartines.
Andreas de Marziaco.
Pontius de Guizieu.
Raymondus de Belloforti.
Beraudus de Balma.
Galbardus, (*l*)
Simon de Gillans.
Dego de Brossana.
N. de Belloforti.
Guillelmus III. de Landora.
Petrus III. de Villeta.

(g) *Vir per omnia laudabilis.*
(h) *Hic Pater Humbertus, Monachorum gloria. Epit. Humb.*
(i) *Vir per omnia Clarissimus. Catal. antiq.*
(k) *Posteà Episc. Tricastiuus, ut liquet ex antiquo marmore. J. B.*
(l) *Fortasse Palatini.*

Joan.

Joan. de Sonhetto.
Petrus IV. de Thureio. (a)
Joan. de Sonhetto. (b)
Aynardus de Cordone.
Claud. de Sotizone.
Eduardus de Meſſiaco.
Carol.Cardin.Borbonius. (c)
Henricus Seylacii.
Ant. d'Albon de S. André.
Ant. d'Albon de S.Forgeux.(d)

(a) *Card.*
(b) *Iterum.*
(c) *Commendatarius.*
(d) *Commend.*

ABBEZ SECULIERS. (e)

Antoine d'Albon de S.Forgeux.
Pierre d'Epinac.
Pierre de Chaſtillon.
Claude de Nereſtan.
Antoine de Nereſtan.
Camille de Neufville (f) de Villeroi.
Antoine de Thelis (g) de Vallorge.

(e) *Seculariſation par la Bulle de Paul IV. In ſupereminenti. 1549.*
(f) *Archevêque de Lyon.*
(g) *Nommé en 1693. au mois de Sept.*

CATALOGUS ABBATUM ATHANACENSIUM Regularium & Sæcularium ex Schedis Ill. V. Joa. Ferdin. Michel Can. Ath. & General. Vic. Abbat. Athan.

S. Radulphus.(h)
S. Sabinus.
S. Anſelmus.
Venerab. Aurelianus.
Gilbertus.
Udulbaldus.
Aſterius.
Arnulphus.
Hugo I.
Raynaudus.
Dayvanus.
Giraldus.
Germanus.
Guichardus.
Garnerius.
Humbertus I.
Artaldus.
Gaucerannus. (i)
Bernardus de Chambernay de Talard.
Pontius.
Ogerius.
Berardus.
Hugo II.
Stephanus.
Humbertus II.
Aymendricus.
Joannes *Roux* I.
Guillelmus *des Hardes.*
Girinus de Clermont.
Ayglerius (k)
Gaudemarus.
Jocerandus de Lavieu.
Ancelinus Rigaud.
Humbertus II. *de Varey.*
Joannes II. *de la Palu.*

(h) *Vulgò Badou.*
(i) *Poſteà Lugd. Archiep.*
(k) *Poſteà Archiep. Neap. mort An.1181.*

Barthol. I. de Cuinio. (a)

(a) Sive du Coin.

Guillelm. II. d'Oncieu.

Adam *de Monte S. Joannis.*

Anton. I. de Brona.

Guillel. III. des Granges.

Joan. de Barjac.

Anton. II du Terrail.

Theodorus du (b) Terrail.

(b) Obiit 1505. ultimus Abbas Regul.

ABBATES COMMENDATARII.

Philibertus Naturel.

Ant. III. de Talaru.

Ludovicus de Bourbon.

Nicolaus de (c) Gudis.

(c) Cardinalis.

Franc. de (d) Tournon.

(d) Card. Archiep. Lugd.

Hypolitus (e) d'Este.

(e) Card. Archiep. Lugd.

Vespas. de (f) Gribaldy.

(f) Archiep. Vienn.

Ludovicus de la (g) Chambre.

(g) Cardin.

Petrus (h) d'Epinac.

(h) Archiep. Lugd.

Michael Chevalier.

Guillelmus Fouquet.

ABBATES SÆCULARES.

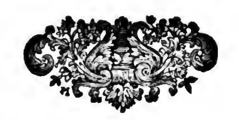
Camillus de Neufville (i) de Villeroy.

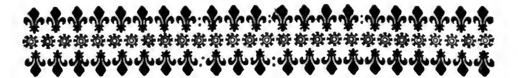
(i) Abbas Commend. usque ad annum 1615. deinceps verò Abbas Sæcularis.

Franciscus Henricus d'Haussonville (k) de Vaubecourt.

(k) Episcopus Montis Albani, Abbas Athanac. ab anno 1694.

L'abondance des matieres n'a pas permis d'ajoûter ici le Catalogue des Abbez de Savigny, comme on l'avoit promis.





TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES
Contenuës dans le ſecond Volume.

La Table des Auteurs Lyonnois indique les matieres qui les regardent.

A

D

E

S

T



Fin de la Table des Matieres.

ERRATA.

Fautes.	*Corrections.*
Page 165. L'Auteur de la perpetuité de la Foi.	Les Auteurs.
Pag. 172. Robert Evêque de Valence, & frere du Roi Bozon.	Le Pere Mabillon a prouvé que MMrs de Ste Marthe, que j'ai suivis, s'étoient trompez à cet égard.
Pag. 173. Il falloit que.	Supprimez les huit lignes suivantes.
Pag. 194. Victor II.	Victor III.
Pag. 196. Hugues Chamarrier de Lyon.	Je lui ai donné ce titre après la Chronique de Verdun, qui le nomme *Domnum Hugonem Lugdunensem Camerarium.*
Pag. 443. On ne pourroit pas.	J'ai sçû depuis que la célébre Médaille ou la Monnoye de Loüis XII. existoit réellemen t
P. 755. *L.* 5. Item, Lettre où l'on démontre.	Ou Lettres où l'on démontre.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT, *rue Confort, à l'Epée Royale.*

AVIS
DU LIBRAIRE.

UNE Personne de distinction, ami Particulier de l'Auteur, vient de m'envoyer ces quatre Vers Latins. Les Connoisseurs m'ont assuré que je devois les placer ici, & que le Public en seroit satisfait.

AD R. P. COLONIAM.

Nocte perit flammis deducta Colonia Planco.
Nascitur Urbs veteri mox nova de cinere.
Urbs tumulo surgit nunc prisca, Colonia per te
Nunc vivit, per quam non periturus eris.


Google

